







ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE,

CONTENANT

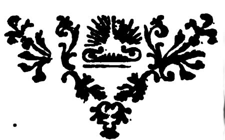
Les Événemens considérables de chaque siécle;

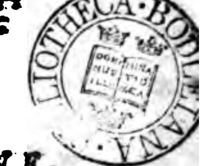
AVEC DES REFLEXIONS.

TOME CINQUIÉME,

Qui renferme une partie du douziéme siécle, avec la plus grande partie du treiziéme.

Nouvelle Édition revue par l'Auteur.





A COLOGNE,
Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LII.

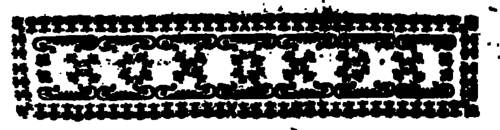
TABLE DES ARTICLES

du cinquiéme Volume.

Suite du douziéme Siécle.

TREIZIÉME SIECLE.

ABRÉG



ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE.

SUITE DU DOUZIÉME SIÉCLE.

ARTICLE VII.

Eglises d'Italie, de Sicile & d'Espagne.

I.

I. Eglise d'Italie.

Suite des Papes.

Pascal II.

LE Pape Pascal II qui occupoit le S. Siége au commencement du douziéme siécle, étoit né en Toscane, & avoit été mis dès l'enfance à Cluni, où il avoit embrassé la vie monastique. Quand il sçut qu'on l'avoit élu Pape, il s'enfuit & se cacha, mais il fut découvert & forcé de se soumettre à la volonté de Dieu. On le revêtit de la chappe rouge, qui étoit alors un ornement particulier du Pape; car les Cardinaux ne portoient que le violet : on lui mit la tiare sur la tête, il monta à cheval, & fut conduit en chantant & avec une nombreuse suite au Palais de Latran. On lui mit alors une ceinture où pendoient sept clefs & sept

dre le Pape. Il fut aussi-tôt couronné, mis sur un cheval blanc & mené à saint Jean de Latran, précédé & suivi de banieres selon la coutume. Son Pontificat paroissoit devoir être paisible; & comme il n'étoit que diacre, on se disposoit à l'ordonner & à le sacrer, lorsqu'on apprit que l'Empereur Henri étoit en armes à saint Pierre. Gélase se leva la nuit, & s'étant fait mettre sur un cheval malgré son grand âge & ses infirmités, se retira dans la maison d'un particulier, où il demeura caché le reste de la nuit. Ensuite il s'embarqua sur le Tibre & alla à Porto. Les Allemans qui étoient sur le rivage, tiroient sur les gens du Pape des traits empoisonnés. Un Cardinal prit le Pape sur ses épaules, & à la faveur de la nuit l'emporta dans un château. On jura alors aux Allemans que le Pape s'étoit enfui, & ils se retirerent. Mais on ramena le Pape, qui s'embarqua avec les siens, & alla à Gaëte sa patrie où il fut très-bien reçu. L'Empereur le fit prier de revenir à Rome se faire sacrer, mais Gélase ne voulut pas s'y fier. Il fut ordonné Prêtre & ensuite sacré Evêque à Gaëte, en présence d'un grand nombre d'Evêques & de Seigneurs qui lui préterent serment de fidélité.

Cependant l'Empereur Henri fit un autre Pape, & choisit Maurice Bourdin Archevêque de Brague, qui étoit né en Limousin, & qui avoit fait de grands voiages dans lesquels il s'étoit acquis beaucoup d'autorité. On donna à cet Antipape le nom de Grégoire VIII. Il passa à Rome le reste de l'année, & le jour de la Pentecôte il couronna, comme Pape, l'Empereur Henri V qui se retira ensuite en Allemagne. Bourdin envoioit des bulles de tous côtés, &

il fut reconnu en quelques endroits. En d'autres on ne reconnoissoit ni Gélase, ni Grégoire; mais en France & dans la plûpart des autres Roiaumes, on s'attachoit à Gélase. Quand il sçut que l'Empereur s'étoit retiré, il revint sécrétement à Rome & se cacha dans une petite église. Mais les Frangipanes le vinrent attaquer avec une troupe de gens armés. Il y eut un rude combat qui dura une grande partie du jour. Le Pape s'enfuit dans un état qui faisoit compassion. Son porte-croix tomba de cheval en le suivant, & une pauvre femme qui l'apperçut, le cacha jusqu'au soir avec sa croix & son cheval. On trouva dans la campagne le Pape accablé de fatigues & de tristesse. Suivons, dit-il alors à ses amis qui l'étoient venu trouver, l'exemple de nos Peres & le précepte de l'Evangile: Puisque nous ne pouvons vivre dans cette ville, allons dans une autre, & fuions cette Sodome & cette Egypte. Il s'embarqua donc & alla en Provence où il fut très-bien reçu. Il tint ensuite un Concile à Vienne, & passa à Cluni où il fut attaqué d'une pleurésie qui le réduisit à l'extrémité. Il fit sa confession devant un grand nombre de personnes, reçut le Corps & le Sang de notre Seigneur, se fit coucher à terre & expira après un an de Pontificat. Il fut enterré à Cluni.

III.

III. Callifte I[I]. Suite du schisme. Fin misera[ble de l'Ant[i]-]Pape.

Gui Archevêque de Vienne fut élu Pape, & nommé Calliste II par les Cardinaux qui étoient à Cluni. Il étoit parent des Empereurs, & des Rois de France & d'Angleterre. Cette élection fut approuvée des Romains, qui louerent Dieu de leur avoir donné un Pape d'un si grand mérite. Il donna à l'église de Vienne qui avoit été son premier Siége, le

près de quatorze ans, & après lui Celestin II fut élevé sur le Saint Siége. Cette élection se fit paisiblement, ce qui n'étoit point arrivé depuis long-temps. Ce Pape leva l'interdit que son Prédécesseur avoit jetté sur le Roiaume de France en 1141. Son Pontificat ne fut que de cinq mois. Il eut pour successeur Lucius II, qui termina le différend qui duroit depuis si long-temps entre l'Archevêque de Tours & l'Evêque de Dol, touchant la jurisdiction sur les Evêques de Bretagne, que le Pape Urbain II avoit adjugée à l'Archevêque de Tours cinquante ans auparavant. Le Pape Lucius confirma ce jugement par une Bulle, dans laquelle il ordonna que l'Evêque de Dol & tous les autres Evêques de Bretagne seroient soumis à l'église de Tours comme à leur Métropole. Le Pape Lucius ne fut sur le S. Siége que onze mois, & mourut le 25 Fevrier 1145, d'un coup de pierre qu'il reçut en voulant s'opposer aux entreprises des Romains. Son successeur fut Bernard Abbé de saint Anastase à Rome, qui étoit né à Pise, étoit entré dans l'Ordre de Cîteaux, & avoit passé quelque temps à Clairvaux sous la discipline de saint Bernard. Il prit le nom d'Eugene III.

V. Eugene III. Lettres de S. Bernard sur son élection.

V.

Quand saint Bernard eut appris cette élection, il écrivit aux Evêques & aux Cardinaux en ces termes : Que Dieu vous pardonne ce que vous venez de faire. Vous avez retiré un mort du tombeau, & replongé dans les affaires un homme qui ne cherchoit qu'à s'en éloigner. A quoi avez-vous pensé, de vous jetter tout d'un coup après la mort du Pape, sur un homme rustique, & de lui ôter des mains la coignée & la bêche, pour le revêtir de pour-

Pape Callifte ne l'eût délivré de leurs mains, & envoié dans un monaftere pour faire pénitence. Telle fut la trifte fin de Maurice Bourdin, qui porta trois ans le nom de Pape, & qui d'ailleurs avoit plufieurs bonnes qualités. Pour conferver la mémoire de cet événement, le Pape fit faire un tableau dans une chambre du Palais de Latran, où Bourdin étoit repréfenté fous fes pieds.

Le Pape Callifte rétablit à Rome fa paix & la fûreté publique. Il fit abattre les tours des Frangipanes, & des autres petits tyrans qui pilloient les biens de l'Eglife, & devant qui les Papes précédens n'ofoient ouvrir la bouche. Pendant l'Avent de l'année 1124 il fut attaqué d'une fiévre qui l'emporta promptement, & fut enterré le jour de fainte Luce. Il avoit tenu le S. Siége près de fix ans; & pendant ce peu de temps il rétablit la paix dans l'Eglife & dans Rome en particulier.

IV

I V
Honori
Innoce
L'Anti
Anacle
Celeft
Luciu

Les Frangipanes firent élire Pape l'Evêque d'Oftie fous le nom d'Honorius II. Comme fon élection ne paroiffoit pas fort canonique, fept jours après il quitta la mitre & la chape en préfence des Cardinaux, qui réhabiliterent ce qui avoit été mal fait. Il fit la guerre à Roger Comte de Sicile & Duc de Pouille & de Calabre: mais comme Roger étoit plus habile guerrier que le Pape, il l'obligea de faire avec lui la paix. Il mourut l'an 1130 après cinq ans de Pontificat. Sa mort fut fuivie d'un fchifme funefte dont nous parlerons. Une partie des Cardinaux choifit le Cardinal de Saint Ange qui fut nommé Innocent II, & les autres élurent Pierre de Léon fous le nom d'Anaclet II. Le Pape Innocent tint le S. Siége

droiante, & capable de confondre tous les ennemis de Sion. C'est ce que l'Eglise attend de vous : vous êtes établi sur les Nations & les Roiaumes pour arracher & pour détruire, pour édifier & pour planter. A la nouvelle de votre promotion, plusieurs ont dit en eux-mêmes : La coignée est maintenant à la racine des arbres, le temps de tailler la vigne est venu. Prenez donc courage, faites sentir votre pouvoir aux ennemis de la vertu : mais souvenez-vous toujours que vous êtes homme. Pensez combien de Papes vous avez vu mourir à vos yeux, & souvenez-vous que comme vous occupez leur Siége, vous les suivrez bien-tôt dans le tombeau. Dans une autre lettre au Pape Eugene, écrite peu de temps après, saint Bernard dit : Je suis importun, mais j'ai une bonne excuse. On dit que c'est moi qui suis Pape & non pas vous : ceux qui ont des affaires viennent fondre sur moi de toutes parts, & dans cette multitude d'amis, il y en a à qui je ne puis en conscience refuser mes services.

VI. [Ré]volte des [Ro]mains.

Le Pape Eugene fut sacré au monastere de Farfe, craignant la fureur des Romains, qui demandoient la confirmation du Sénat nouvellement établi. Cette même crainte l'obligea de passer après son sacre dans des places fortes. Il alla ensuite à Viterbe où il fit quelque séjour. Cependant le fameux Arnaud de Bresse vint à Rome, & y échauffa la révolte qui n'étoit déja que trop allumée. Il proposoit au peuple les exemples des anciens Romains, qui par les conseils du Sénat, la valeur & la discipline de leurs armées, avoient soumis toute la terre à leur domination. Il disoi[t] qu'il falloit rebâtir le Capitole, & rétabli[r] la dignité du Sénat & l'Ordre des Chevaliers

que le gouvernement de Rome ne regardoit point le Pape, & qu'il devoit se contenter de la jurisdiction Ecclésiastique. Les Romains avec Jourdain leur Patrice, excités par ces discours, abolirent la dignité du Préfet de Rome, & contraignirent tous les principaux des nobles & des citoiens de se soumettre au Patrice. Ils abattirent non-seulement les tours de quelques laïcs distingués, mais encore les maisons des Cardinaux & des Ecclésiastiques, & firent un butin immense. Ils fortifierent l'église de S. Pierre, où à force de coups, ils contraignirent les pélerins de faire des offrandes, pour en profiter. Ils en tuerent même quelques-uns dans le vestibule de l'église parce qu'ils le refusoient.

Eugene voulant réduire les Romains rebelles, commença par excommunier leur Patrice. Il se servit ensuite des troupes des Tiburtins, & par leur moien il réduisit les Romains à lui demander la paix. Mais il ne la leur accorda qu'à condition d'abolir le Patriciat, & de reconnoitre que les Sénateurs ne tenoient leur autorité que du Pape. Il rentra donc a Rome, & le peuple vint en foule au-devant de lui avec des rameaux à la main, & se prosterna à ses pieds. Toutes les compagnies marchoient avec leurs bannieres; les Juifs mêmes y vinrent avec le Livre de la Loi qu'ils portoient sur leurs épaules. Le Pape ne demeura pas long-temps à Rome. Comme on le sollicitoit chaque jour de ruiner Tibur, il passa au-delà du Tibre, pour éviter les importunités des Romains. Ce fut pendant cette retraite (en 1146) que le Pape Eugene termina l'affaire du rétablissement de l'Evêché de Tournai. Elle avoit commencé cinquante ans

auparavant. Depuis la décision du Pape Eugene, l'Evêché de Tournai a été séparé de celui de Noion, après lui avoir été joint pendant six cens ans depuis le temps de saint Médard.

VII. Pape Eu- e en Fran- verses ac- s de ce Pa- i mort. stase IV.

Enfin le Pape fatigué de toutes les séditions des Romains vint en France l'année suivante. Le Roi Louis le jeune & l'Evêque de Paris allerent au-devant de lui, & l'amenerent à l'église de Notre-Dame. Quelques jours après il voulut aller dire la Messe à sainte Genevieve. Les officiers de l'église étendirent devant l'autel un drap de soie où il se prosterna pour faire sa priere. Ensuite il entra dans la sacristie, & aussi-tôt ses officiers prirent le drap, disant qu'il leur appartenoit selon la coutume. Les Chanoines voulurent le leur arracher, & en tirant des deux côtés ils le mirent en piéces. On en vint après cela aux coups de poings & de bâtons. Le Roi lui-même voulant appaiser le tumulte, fut frappé dans la foule. Les officiers du Pape vinrent montrer leurs habits déchirés & leurs visages ensanglantés. Le Pape en demanda justice au Roi; & comme d'ailleurs la vie des chanoines de Ste. Genevieve étoit peu réguliere, on prit la résolution de les réformer. Le premier dessein fut de faire venir huit moines de Cluni de la maison de saint Martin des champs; mais à la priere des anciens chanoines, le Pape changea d'avis, & leur permit d'y mettre des chanoines réguliers tirés de S. Victor, ce qui fut exécuté par l'Abbé Suger. Odon Prieur de S. Victor fut le premier Abbé de Sainte Genevieve depuis cette réforme.

Le Pape Eugene alla quelque temps après

à Clairvaux, où il édifia toute la communauté par son humilité & sa régularité. Il portoit sur sa chair une tunique de laine, & couchoit sur la dure. Il assista au Chapitre général des Abbés de Cîteaux comme un d'entre eux. Il retourna en Italie, & mourut à Tibur l'an 1153 après avoir tenu le S. Siége huit ans & près de cinq mois. Il fut porté à Rome & enterré dans l'église de Saint Pierre. On élut pour lui succéder, Conrad Evêque de Sabine qui fut nommé Anastase IV. C'étoit un vieillard pieux & qui avoit beaucoup d'expérience dans les usages de la Cour de Rome; mais il ne vécut que seize mois & vingt-quatre jours après son élection.

VI.

VIII. Adrien. Son entret avec Jean Sarisberi.

Il eut pour successeur Adrien IV qui étoit Anglois, & s'étoit élevé par son mérite. Un Cardinal aiant été blessé en passant dans une rue par quelques séditieux de la faction d'Arnaud de Bresse, le Pape Adrien mit la ville de Rome en interdit, & on y cessa les Offices divins jusqu'au Mercredi saint. Il demeura quelque temps à Benevent où Jean de Sarisberi son ami particulier & son compatriote, vint lui rendre visite & resta trois mois avec lui. Le Pape lui ouvrant son cœur, lui avoua qu'il trouvoit tant de difficultés dans la place qu'il occupoit, & qu'il voioit l'Eglise accablée de tant de maux, qu'il auroit voulu n'être jamais sorti d'Angleterre. Il demanda un jour à Jean de Sarisberi ce que l'on disoit de lui & de l'église de Rome. Jean lui répondit avec liberté: On dit que l'église de Rome ne se montre pas tant la mere des autres églises, que la marâtre. On y voit des gens qui dominent sur le Clergé, sans se

Fleuri liv. N. XV.

rendre l'exemple du troupeau. Ils amassent beaucoup d'or & d'argent, & des meubles précieux ; ils sont avares & insensibles aux miseres des pauvres ; ils font des concussions sur les églises, & semblent faire consister toute leur religion à s'enrichir. Tout est vénal à Rome, sans en excepter la Justice : Les Romains imitent les démons en ce qu'ils semblent faire du bien quand ils cessent de nuire. J'en excepte néanmoins quelques-uns qui remplissent leur devoir. Le Pape même est à charge à tout le monde, & presque insupportable. On se plaint qu'il bâtit des Palais, tandis que les églises tombent en ruine ; & qu'il marche orné d'or & de pourpre, tandis que les autels sont négligés. Et vous, dit le Pape, qu'en pensez-vous ? Je suis bien embarrassé, répondit Jean de Sarisberi. Je crains de passer pour flateur, si je m'oppose seul à la voix publique ; & d'un autre côté, je crains de manquer au respect.

Cependant, ajouta t'il, puisque Gui Clement Cardinal de sainte Potentienne parle comme le public, je n'ose le contredire. Il soutient qu'il y a dans l'église de Rome un fonds de duplicité & d'avarice, qui est la source de tous les maux ; & il le dit un jour publiquement dans l'assemblée des Cardinaux, où présidoit le saint Pape Eugene. Au reste, j'ai vu à Rome des Ecclésiastiques vertueux & ennemis de l'avarice. Puisque vous me pressez, je vous parlerai librement. Tout le monde vous donne le titre de pere : pourquoi faut-il donc que tous vos enfans vous offrent des présens ? Vous êtes, saint Pere, hors du droit chemin. Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement. Le Pape sourit, &

loua son ami de la liberté avec laquelle il lui parloit, lui ordonnant de lui faire part de tout le mal qu'il entendroit dire de lui. Ensuite pour justifier les contributions que l'église de Rome recevoit de tous les Roiaumes chrétiens, il allégua la fable de l'estomac & des membres, qui se plaignoient qu'il profitoit seul de leur travail, & qui trouverent ensuite par expérience qu'ils ne pouvoient subsister sans lui. Mais, selon la remarque judicieuse de M. Fleuri, pour faire l'application juste, il eût fallu que l'église de Rome eût répandu sur tous les autres, des biens de même nature que ceux qu'elle en recevoit. Nous avons parlé des différends du Pape Adrien avec l'Empereur Fridéric. Ce Pape mourut l'an 1159, après avoir tenu le saint Siége près de cinq ans, pendant lesquels il augmenta le patrimoine de saint Pierre de plusieurs acquisitions: mais il étoit si éloigné d'enrichir ses parens, qu'il ne laissa rien à sa mere qui vivoit encore; & elle subsista par les aumônes que lui fit l'église de Cantorberi.

VII.

IX. Alexan[dre] III. Lucius I[II.]

Après ses funérailles les Evêques & les Cardinaux s'accorderent tous, à l'exception de trois, à choisir Roland, Cardinal & Chancelier de l'église Romaine, qui prit le nom d'Alexandre III. Cette élection fut suivie d'un schisme dont nous parlerons ailleurs; & nous rapporterons en même-temps les principaux événemens qui arriverent sous le Pontificat d'Alexandre qui fut de vingt-deux ans. Il passoit pour un des plus sçavans Papes qui eût été depuis un siécle: Aussi décida-t-il plusieurs questions très-difficiles. Persécuté par l'Empereur Frédéric en Italie, il se retira en Fran-

ce, l'asile ordinaire des Souverains Pontifes. Ce fut lui qui réserva au Pape seul la Canonization des Saints. Celle de S. Gautier Abbé de Pontoise fut faite par l'Archevêque de Rouen en 1153. Depuis Alexandre III, les Evêques n'ont plus fait usage de leur ancien droit. Ce Pape mourut l'an 1181. Son successeur fut Hubaud Evêque d'Ostie, qui étoit fort âgé & expérimenté dans les affaires. Il fut nommé Lucius III. A cette élection on commença à exécuter le Décret du Concile de Latran, qui demandoit les deux tiers des suffrages; & les Cardinaux commencerent à s'attribuer à eux seuls le droit d'élire le Pape, à l'exclusion du peuple & du reste du Clergé. Le Pape Lucius jura de ne jamais observer certaines coutumes que ses prédecesseurs avoient suivies. Les Romains en furent tellement irrités, qu'ils pillerent & brûlerent les terres du Pape; ensorte qu'il fut obligé de fuir de place en place dans ses forteresses. Voiant qu'il ne pouvoit leur résister, il envoia des Nonces aux Rois & aux Seigneurs pour demander de l'argent. On aima mieux en Angleterre donner une somme considérable une fois paiée, que de laisser imposer un subside dont les Papes auroient pu ensuite se faire un droit. L'argent que le Pape reçut de tous côtés, le mit en état de faire sa paix avec les Romains.

X. [U]rbain III. [G]regoire [VII]I.

Peu de temps après, les Romains aiant trouvé plusieurs clercs hors de la ville, leur creverent les yeux & les renvoierent au Pape qui anathématisa ceux qui avoient commis ce crime, & alla à Verone où il demeura jusqu'à sa mort. Elle arriva l'an 1185. Il avoit tenu le saint Siége quatre ans & trois mois.

Son successeur fut Hubert Crivelli Archevêque de Milan, dont le Pontificat fut d'environ deux ans, & qui fut nommé Urbain III. Ce Pape eut plusieurs différends avec l'Empereur Frideric, & le jeune Roi Henri contribua par ses violences à fomenter cette division. La paix aiant été faite entre le Pape & l'Empereur, Urbain quitta Verone & vint à Ferrare, où il apprit la perte de la Terre sainte. Comme il étoit déja consumé de vieillesse, il tomba malade & mourut l'an 1187. On élut après lui Albert, qui fut nommé Gregoire VIII. Il étoit sçavant & éloquent, menoit une vie pure & austere, & avoit un grand zéle; mais son Pontificat ne fut que d'un mois & dix-sept jours. Dans ce peu de tems il fit tout ce qui lui fut possible, pour animer les fidéles au recouvrement de la Terre sainte. Il y avoit une ancienne inimitié entre les Pisans & les Genois, dont les villes étoient alors très-puissantes par terre & par mer. Le Pape Grégoire entreprit de les réconcilier, afin de les faire agir ensemble pour recouvrer la Terre sainte. Pour cet effet il se rendit à Pise, où on lui rendit de grands honneurs. Il y fit venir les principaux d'entre les Genois, & parla aux uns & aux autres avec tant de sagesse, qu'ils commençoient à s'adoucir & à se rapprocher; mais la fiévre le prit & il mourut en très-peu de jours.

VIII.

XI. Clement Cel stin Innocent

On élut à Pise pour lui succéder Paul Romain de naissance, & Cardinal Evêque de Palestrine, qui fut nommé Clement III, & tint le saint Siége trois ans & trois mois. Aussi-tôt après son couronnement, il envoia des députés aux Romains ses concitoiens, pour établir avec eux une paix solide. L'occasion de la dis-

corde étoit la ville de Tusculum à trois lieues de Rome, qui appartenoit au Pape, & à laquelle les Romains faisoient une guerre implacable pour se la soumettre, ce qui causoit une cruelle division entre eux & les Papes depuis Alexandre III. Le Sénat & le peuple Romain firent avec Clement III un traité de paix dont ils reglerent eux-mêmes les conditions. Il mourut l'an 1191, & il eut pour successeur le Cardinal Hyacinthe, sous le nom de Celestin III. Il avoit quatre-vingt-trois ans & n'étoit que diacre. L'Empereur lui donna la ville de Tusculum, qu'il livra aux Romains selon le traité de Clement III son prédécesseur. Les Romains n'y laisserent pas pierre sur pierre, & elle n'a jamais été rétablie. Les habitans se disperserent dans les lieux voisins, & quelques-uns firent des feuillées dans les ruines d'un des fauxbourgs, d'où est venu le nom de Frescati au bourg qui est à présent la résidence de l'Evêque. Le lendemain de son sacre, il couronna Empereur Henri VI, Roi de Germanie, avec la Reine Constance sa femme. Celestin a canonisé plusieurs Saints pendant son Pontificat. Il excommunia en 1194 Léopold Duc d'Autriche & l'Empereur Henri VI, au sujet de la prison & de la rançon de Richard Roi d'Angleterre. Deux ans après il écrivit en France contre le divorce de Philippe avec Ingeburge, & cassa la Sentence des Evêques qui avoient approuvé ce divorce dans une Assemblée de Compiegne. L'année suivante 1197, il consentit que Frederic fils d'Henri VI fût couronné Roi de Sicile, si les Cardinaux y consentoient. On donna mille marcs d'argent au Pape pour cette permission, & autant aux Cardinaux. Celestin III chargé

d'années & accablé d'infirmités mourut l'an 1198 aiant tenu le saint Siége près de sept ans. Il avoit tâché de faire élire avant sa mort Jean de S. Paul dont il connoissoit le mérite, & qu'il avoit fait son vicaire général; mais les Cardinaux dirent que l'élection devoit être libre. Le vrai motif de leur opposition, c'est que chacun d'eux désiroit le Pontificat. A la mort de ce Pape finissent les Annales du Cardinal Baronius. Le saint Siége ne vaqua que quelques heures. On élut le Cardinal Lothaire qui n'avoit que trente-sept ans, mais qui étoit recommandable par la pureté de ses moeurs & par sa doctrine. Il fut nommé Innocent III, & tint le S. Siége dix-huit ans & six mois. Son Pontificat qui présente des événemens importans, appartient à l'Histoire du treiziéme siecle.

IX.

XI Roiau[me de] Sicile. Roge[r] Le Pap[e In]nocent I[I de]vient so[n pri]sonnier.

Nous croions pouvoir renfermer dans cet article ce qui regarde le Roiaume de Sicile. Roger I. en avoit fait la conquête à la fin du onziéme siécle. Son fils Roger II qui avoit comme son pere le titre de Comte de Sicile, fut reconnu Duc de Pouille & de Calabre, après la mort de son oncle Guillaume qui n'avoit pas laissé d'enfans, & il en conserva la possession malgré les efforts du Pape Honorius qui la lui disputoit. Quelque temps après, l'Anti-Pape *Anaclet* accorda à Roger le titre de Roi de Sicile, lui donna la Principauté de Capoue & la Seigneurie de Naples, à condition qu'il paieroit tous les ans au Pape une certaine somme d'argent. On croit que la Bulle d'Anaclet est le premier titre du Roiaume de Sicile. Le Roi Roger fut publiquement excommunié au Concile de Latran avec tous ses partisans, parce

qu'il soutenoit tous les schismatiques. Mais le Concile étoit à peine fini, que ce Prince étant parti de Sicile, arriva à Salone & parcourut la Pouille, dont presque toutes les villes se soumirent à lui. Le Pape Innocent II l'aiant appris, sortit de Rome avec les troupes qu'il put assembler, & s'avança jusques au pied du Mont-Cassin. On envoia des Députés de part & d'autre pour négocier la paix, & cependant le fils du Roi attaqua le Pape par derriere, le prit & l'amena à son pere. Alors le Roi Roger demanda la paix au Pape son prisonnier dans les termes les plus soumis; & le Pape se voiant abandonné, sans forces & sans armes, y consentit. On dressa les articles du traité, dont les principaux furent, que le Pape accordoit à Roger le Roiaume de Sicile; à un de ses fils le Duché de Pouille; & à l'autre, la Principauté de Capouë. C'est ainsi qu'il se fit confirmer le titre qu'il avoit reçu de l'Anti-Pape Anaclet. Roger fut reconnu pour Roi légitime par ceux qui le traitoient auparavant d'usurpateur & de tyran. C'est ce qui paroît par les lettres que lui écrivirent S. Bernard & Pierre Abbé de Cluni.

III. Abbé de i l'ex- à atta- sGrecs.

Le Roi Roger perdit vers le milieu du douziéme siécle son fils aîné, après en avoir déja perdu trois autres. C'est pourquoi il fit couronner le seul qui lui restoit, qui étoit Guillaume Prince de Capoue. Pierre de Cluni écrivit au Roi Roger une lettre de consolation sur la mort de ses fils, lui marquant qu'il a fait dire pour eux des Messes & distribuer des aumônes. Il dit ensuite qu'il est fort affligé de l'inimitié qui est entre ce Prince & le Roi d'Allemagne: mais, ajoute-t-il, ce qui nous touche le plus nous & tous les François, & ce qui nous fait

désirez que vous soyez en paix, c'est la trahison des Grecs contre nos pelerins. Allez, marchez au secours du peuple de Dieu, vengez tant d'affronts & tant de sang injustement répandu. Ces Grecs néanmoins contre lesquels l'Abbé de Cluni animoit le Roi Roger étoient Chrétiens, & ce Prince n'avoit pas besoin d'être exhorté à leur nuire ; il étoit deja leur plus grand & leur plus terrible ennemi. Il mourut l'an 1154 après avoir regné vingt-deux ans.

Son fils Guillaume qu'il avoit fait couronner, lui succéda & regna encore douze ans : il est connu sous le nom de Guillaume le mauvais. Il demanda au Pape Adrien la confirmation de son Roiaume ; & ne l'aiant pas obtenue, il attaqua les terres del 'église Romaine. Le Pape l'excommunia, & l'obligea par ce moien de proposer des conditions qui étoient très-avantageuses au Pape, mais que la plûpart des Cardinaux, pleins de hauteur & de vaines espérances, ne voulurent point accepter. Le Roi Guillaume fut donc forcé de continuer la guerre ; & l'année suivante il remporta sur le Pape des avantages considérables, qui le mirent en état de faire une paix fort avantageuse. Il mourut à Palerme sa Capitale l'an 1166, & laissa pour successeur son fils âgé de douze ans, nommé aussi Guillaume & depuis surnommé le Bon. Le pere en mourant laissa au Pape quarante mille sterlings, & le fils lui en envoia encore autant l'année suivante. C'étoit une monnoie d'Angleterre dès-lors très-connue.

XIV. Guilla[ume] le Mauva[is]. Guilla[ume] le Bon.

L'Eglise de Sicile fut dans un triste état sous le jeune Roi Guillaume II, comme on le voit par les lettres de Pierre de Blois. Le pais étoit mêlé de Grecs, d'Arabes, de Lombards & de

XV. L'Egl[ise de] Sicile d[ans un] triste ét[at].

Normans, & ceux-ci étoient les maîtres. Sous le nom du jeune Roi, c'étoit la Reine Marguerite sa mere qui gouvernoit, ou plutôt ceux qui la gouvernoient elle-même. Pierre né à Blois, dont le surnom lui demeura, fut précepteur de ce Prince, après Gautier depuis Archevêque de Palerme, qui lui avoit montré les commencemens de la Grammaire & de la versification. Pierre de Blois lui donna des connoissances plus étendues, pendant un an qu'il l'instruisit: il étoit en meme-temps le Garde de son sceau & le second de ses Ministres. Quelques courtisans en étant jaloux, le firent élire Archevêque de Naples, ville alors peu considérable, afin de l'éloigner d'auprès du Roi sous un prétexte honnête. Pierre refusa cette dignité; & voiant les troubles de Sicile, il voulut quitter le païs pour mettre sa vie en sûreté; & ni les prieres ni les promesses du Roi ne purent le retenir. Il sortit de Sicile la même année que Catane fut renversée par un tremblement de terre, c'est-à-dire l'an 1169. Gautier fut élu Archevêque de Palerme à force d'argent. La Reine voulant engager le Pape à casser cette élection, envoia à Rome sept cens onces d'or. Mais le parti de Gautier en envoia beaucoup plus, & obtint du Pape ce qu'il vouloit. Son parti disoit hautement, que dans l'état où se trouvoit la Cour de Rome, elle n'oseroit s'opposer à la volonté des Grands de Sicile, & ne refuseroit pas les sommes immenses qu'on lui offriroit pour la gagner. Guillaume le Bon mourut l'an 1189 à l'âge de trente-six ans, après en avoir regné vingt-cinq. Comme il ne laissoit point d'enfans, le Roiaume devoit appartenir à Constance sa tante, par conséquent au Roi des Romains Henri VI qui

l'avoit épousée à cette condition ; & tous les Comtes du Roiaume de Sicile l'avoient promis par serment. Mais après la mort de Guillaume, le Chancelier Matthieu eut le crédit de faire déclarer Roi Tancrede, fils naturel de Roger premier Roi de Sicile, aieul de Guillaume le Bon.

XVI. Fin du regne des Normans en Sicile.

Tancrede perdit l'an 1193 Roger son fils aîné, qu'il avoit fait couronner Roi, & fit couronner à sa place Guillaume son second fils. Mais Tancrede ne survêcut pas long-temps à cette perte. Il tomba malade d'affliction, & mourut l'année suivante laissant pour successeur Guillaume III encore enfant. L'Empereur Henri qui avoit toujours regardé Tancrede comme usurpateur, entra l'été même dans la Pouille, passa en Sicile où il se fit reconnoître Roi, & fut couronné à Palerme. Ainsi finit le regne des Normans en Sicile, après avoir duré cent ans depuis la conquête du Comte Roger, & trente-quatre depuis que Roger II prit le titre de Roi. Cette même année à Noël l'Empereur tint une Cour générale à Palerme, où il fit arrêter Sibile veuve de Tancrede le jeune, Guillaume son fils, & plusieurs autres tant Evêques que Comtes, qu'il accusoit de trahison. Il fit aveugler les uns, brûler ou pendre les autres, & en envoia d'autres en exil en Allemagne. L'Empereur revint lui-même à Palerme l'année suivante 1195, & emmena la Reine Sibile & son fils. Il les condamna l'un & l'autre à une prison perpétuelle, & fit crever les yeux au jeune Prince.

L'an 1198, l'Imperatrice Constance envoia à Rome l'Archevêque de Naples & l'Archidiacre de Syracuse, avec des magistrats, qui après une longue négociation obtinrent enfin

l'investiture du Roiaume de Sicile pour elle & pour son fils. Le Pape adressa une Bulle à l'Imperatrice, qui regle ainsi la forme des élections en Sicile. Le Siége étant vacant, le Chapitre vous fera sçavoir la mort de l'Evêque: ensuite ils s'assembleront, & éliront canoniquement une personne capable. Ils publieront l'élection sans différer, & vous la dénonceront, requerant votre consentement, avant lequel l'Evêque élu ne pourra être mis sur le Siége: il ne commencera à gouverner le Diocèse, qu'après avoir été confirmé par l'autorité du saint Siége. L'imperatrice Constance mourut la même année. Se voiant à l'extrémité, elle fit un testament par lequel elle déclara le Pape Bail du Roiaume, c'est-à-dire Regent, suivant le langage du temps; ordonnant que pendant la Regence il recevroit tous les ans des revenus du Roiaume une certaine somme d'argent, & seroit de plus remboursé de tous les frais qu'il pourroit faire pour la défense du Roiaume,

X.

XVII. Eglise d'Espagne.

Alfonse VI Roi de Castille, par les libéralités duquel saint Hugues avoit bâti la magnifique église de Cluni qui subsiste encore aujourd'hui, mourut l'an 1109. Il laissa la Couronne à sa fille Urraque, qu'il avoit remariée malgré elle & malgré les Seigneurs de Castille, à Alfonse Roi d'Arragon, quoiqu'elle eût un fils nommé aussi Alfonse de son premier mariage avec Raimond de Bourgogne. Après la mort d'Alfonse VI les Seigneurs & la Princesse elle-même soutinrent que son mariage avec le Roi d'Arragon étoit nul, parce qu'ils étoient parens, descendans l'un & l'autre de Sanche le Grand, Roi de Navarre. Le Pape Pascal prit connoissance de l'affaire, & ordonna à l'Evê-

que

que de Compostelle d'obliger la Princesse de se séparer, sous peine d'être excommuniée & de perdre sa puissance temporelle. Alfonse d'Arragon fit sentir aux Evéques les effets de son indignation. Ceux de Burgos & de Léon furent chassés; & l'Archevêque de Tolede, quoique légat du saint Siége, fut banni de son Diocèse pendant deux ans. Alfonse prit le titre de Roi de Castille sous le nom d'Alfonse VII pendant le bas âge d'Alfonse VIII fils de son épouse Urraque & de son premier mari Raimond. Mais en 1122 ce jeune Prince fut reconnu Roi de Castille & y regna trente-cinq ans. Son beau pere se trouva ainsi réduit comme auparavant au Roiaume d'Arragon, qu'il avoit considérablement augmenté en 1118 par la prise de Sarragoce sur les Mores. Il envoia conjointement avec le Roi de Castille, des lettres de l'obedience au Pape Innocent II, qui présidoit à un Concile de Reims l'an 1131. Les Evêques députés demanderent en même-temps du secours contre les infidéles, particulierement contre les Marabouts, nouvelle secte de Musulmans, qui depuis quarante ans étoient venus d'Afrique s'établir en Espagne, sous la conduite de Joseph fils de Tessefin fondateur de Maroc.

L'an 1148 Raimond Archevêque de Tolede vint en France, trouver le Pape Eugene qui tenoit alors un Concile à Reims. Il se plaignit de la part du Roi de Castille son maître, de ce que le Pape avoit accordé le titre de Roi de Portugal à Alfonse Henriquès, moiennant une redevance annuelle de quatre livres d'or, au préjudice de la Couronne de Castille. L'Archevêque de Tolede se plaignit aussi de ce que celui de Brague & ses suffragans, refusoient

pas lire. Ils pourront manger gras trois fois la semaine ; le Dimanche, le Mardi, & le Jeudi; les quatre autres jours ils feront maigre ; & le Vendredi ils ne mangeront ni œufs, ni laitage, comme en Carême. Il ne leur sera point permis d'aller à la chasse. Tels furent les commencemens de l'Ordre des Templiers, le premier de tous les Ordres militaires ; & c'est la premiere fois que l'on a entrepris d'allier la vie religieuse avec la profession des armes.

XIX. Ordre de Calatrave.

Environ trente ans après, un nouvel Ordre militaire s'éleva en Espagne. Le bruit s'étant répandu que les Arabes venoient attaquer avec une grande armée la petite ville de Calatrave en Castille, les Templiers craignirent de ne la pouvoir défendre, & en remirent la forteresse à Sanche III Roi de Castille. Un Abbé de l'Ordre de Cîteaux, qui étoit avec un de ses moines à la Cour de ce Prince, demanda au Roi cette citadelle, & l'obtint. L'Archevêque de Tolede favorisant le dessein des deux moines, fit publier que tous ceux qui iroient au secours de Calatrave, auroient le pardon de tous leurs péchés. C'est le premier exemple d'indulgence pleniere accordée par un autre Evêque que par celui de Rome. Les Arabes n'attaquerent point Calatrave, & néanmoins vingt mille hommes y vinrent pour faire de cette ville un monastere de l'Ordre de Cîteaux. Ils prirent un habit plus convenable aux exercices militaires qu'à des moines, & remporterent sur les Arabes des avantages considérables dans des courses qu'ils firent sur eux, & dans divers combats qu'ils leur livrerent. L'Ordre de Calatrave fut confirmé l'an 1163 par le Pape Alexandre III.

Douze ans après, le même Pape approuva

un autre Ordre militaire, qui est celui de S. Jacques, composé de clercs & de Chevaliers. Ceux-ci étoient mariés, & leurs femmes étoient appellées les Sœurs de l'Ordre. Leur but étoit de combattre les Sarrasins, tant pour garantir les Chrétiens de leurs incursions, que pour les attirer eux-mêmes à la Religion Chrétienne. Ces Chevaliers avoient un Grand-Maître & plusieurs Commandeurs. Ils vivoient en commun, & n'avoient rien en propre : ils ne pouvoient retourner au siécle, ni passer à un autre Ordre sans la permission du Grand-Maître ; mais les veuves des Chevaliers pouvoient se marier. Les Clercs de l'Ordre devoient vivre en communauté, administrer les Sacremens aux Chevaliers, & instruire leurs enfans. Tout l'Ordre étoit exempt des interdits généraux, & avoit obtenu d'autres priviléges, pour lesquels ils donnoient tous les ans au Pape une certaine somme d'argent.

XX. Ordre de Jacques.

XII.

La derniere année du douziéme siécle, le Pape Innocent III jugea un grand différend qui étoit entre l'Archevêque de Brague & celui de Compostelle. Le Pape Callixte avoit donné occasion à cette dispute, en érigeant Compostelle en Archevêché vers l'an 1123. Il lui avoit accordé la dignité de l'ancienne ville de Merida, qui étoit Métropole de toute la Luzitanie avant qu'elle eût été ruinée par les Mores ; & néanmoins il avoit confirmé à l'Archevêque de Brague les droits de Métropolitain de Galice. Or il étoit difficile de reconnoître les bornes de ces deux anciennes Provinces, après tant de révolutions arrivées en Espagne depuis la chûte de l'Empire Romain, premierement par la domination des Barbares du Nord, Goths, Vandales, & autres; & ensuite par celle

XXI. Differe entre l'A chevêque Brague & c lui de Co postelle.

& le Pape Innocent se trouvoit assiégé avec ceux qui lui étoient attachés. Il résolut de sortir de Rome & de se retirer en France. Cependant l'Evêque de Porto, chef des Cardinaux d'Anaclet, écrivit à ceux d'Innocent, qui lui avoient écrit les premiers: Est-ce ainsi, leur dit-il, que vous avez appris à élire un Pape, dans un coin, en secret, & dans les ténébres? N'est-il pas visible qu'on doit compter pour rien ce que vous avez fait contre les Canons; sans me consulter moi qui suis votre doien, ni vos anciens; sans nous appeller ni nous attendre, vous qui étiez nouveaux & en petit nombre? Vos freres les Cardinaux avec tout le Clergé, à la priere du peuple, & du consentement des personnes constituées en dignité, publiquement & en plein jour, ont élu unanimement le Cardinal Pierre pour être le Pape Anaclet. L'Eglise le reçoit, tout le monde le consulte & se retire content. Rentrez donc en vous-mêmes, ne faites point de schisme dans l'Eglise, & ne vous appuiez pas sur des mensonges. On sent qu'une pareille Lettre étoit capable de faire impression, & jettoit dans un fort grand embarras ceux qui n'avoient point encore pris de parti.

III. Mouvemens d'Anaclet pour se faire reconnoître, S. Bernard se déclare contre lui dans le Concile d'Estampes.

Anaclet lui-même envoia des Lettres de tous côtés pour se faire reconnoître Pape. Son clergé écrivit aussi au Roi Lothaire. La Lettre est au nom de vingt-sept Cardinaux & des autres Evêques suffragans de Rome, des Archiprêtres & de plusieurs Abbés. Anaclet envoia un Légat en France, un à Constantinople, & un au Roi de Jérusalem. Il fut reconnu en Italie par Roger Duc de Calabre, à qui il accorda le titre de Roi de Sicile. Mais il fut excommunié par saint Hugues Evêque de Greno-

ble ; & cette excommunication, qui fut d'un grand poids à cauſe de l'autorité de S. Hugues, fut la derniere action remarquable de ce ſaint Evêque. Le Roi de France Louis le Gros *aiant* appris ce qui s'étoit paſſé à Rome, indiqua un Concile à Etampes, pour examiner lequel des deux prétendus Papes avoit été élu canoniquement. Saint Bernard fut appellé à ce Concile par le Roi & par les principaux Evêques. Il y vint en tremblant, connoiſſant l'importance de cette affaire. Quand le Concile fut aſſemblé, après le jeûne & les prieres, le Roi s'aſſit avec les Evêques & les Seigneurs, & ils convinrent tous d'un commun accord, de s'en rapporter à l'Abbé Bernard & de s'en tenir à ſon avis. Le ſerviteur de Dieu accepta la commiſſion par le conſeil de quelques amis fidéles, mais avec beaucoup de crainte & d'humilité. Il examina avec un extrême ſoin la forme de l'élection, le mérite des électeurs, la vie & la réputation de celui qui avoit été élu le premier. Il déclara qu'Innocent devoit être reconnu Pape, & toute l'aſſemblée y applaudit.

IV. Travaux S. Bernard pour faire connoître nocent II.

Cependant le Pape Innocent qui étoit parti de Rome avec les Cardinaux de ſon parti, arriva à Piſe où il fut reçu avec tout l'honneur poſſible. De-là il alla à Genes, & enſuite en Provence. Enfin il vint à Cluni où les moines le retinrent onze jours. L'honorable réception qu'on lui fit en ce célébre monaſtere, lui donna une grande autorité dans tout l'Occident, quand on vit que les moines de Cluni p référoient à Pierre de Leon qui avoit été ur confrere. S. Bernard alla en Angleterre u r le faire reconnoître, & il y réuſſit. L'Em- r eur Lothaire s'attacha auſſi à Innocent, de

même que les Rois d'Espagne & de Jérusalem. Saint Bernard écrivoit de tous côtés pour éteindre le schisme, & détacher d'Anaclet ceux qui lui étoient favorables. C'est avec justice, disoit-il, que l'Eglise reçoit celui dont la réputation est plus entiere & l'élection plus légitime, par le nombre & le mérite de ceux qui l'ont faite. Dans une autre Lettre il parle ainsi de l'Antipape Anaclet: L'élection dont il se vante n'a que l'apparence d'une élection canonique. En effet, c'est une maxime constante dans l'Eglise, qu'après une premiere élection, il ne peut y en avoir une seconde. Supposé donc qu'il eût manqué quelque formalité à la premiere, falloit-il procéder à une autre élection sans avoir auparavant examiné la premiere, & l'avoir cassée juridiquement? Au reste Dieu a jugé ce différend, & il ne faut que des yeux pour connoître ce jugement. Il a été reconnu & approuvé par les Evêques les plus respectables de l'Eglise. Leur sainteté est révérée de leurs ennemis mêmes, & nous n'avons pu nous dispenser de marcher à leur suite, nous qui leur sommes si inférieurs par le rang & par le mérite. Les Evêques de Toscane, de Campanie, de Lombardie, de Germanie, des Gaules & des Espagnes, & ceux de toute l'Eglise Orientale; tous de concert ont rejetté Pierre deLeon & ont reçu Grégoire pour Pape sous le nom d'Innocent, sans être ni gagnés par argent, ni séduits par artifice, ni forcés par la crainte.

Je ne dois pas omettre ici, continue saint Bernard, les Saints qui sont morts au monde & qui ne cherchent qu'à plaire à Dieu. Les Camaldules, les solitaires de Vallombreuse, les Chartreux, les moines de Cluni & de Mar-

moûtier, mes confreres de Cîteaux ; enfin toutes les communautés régulieres de clercs & de moines sont attachées à Innocent à la suite de leurs Evêques. Que dirai-je des Princes & des Rois de la terre ? Ne reçoivent-ils pas tous Innocent conjointement avec leurs sujets ? Y a-t-il quelque homme distingué par sa vertu & par sa réputation, qui ne soit de même avis ? Si on compare les personnes, je dirai sans médisance & sans flatterie ce que l'on dit par tout, que la réputation d'Innocent ne craint pas même les discours de ses ennemis, & que celle de l'autre n'est point à couvert de la censure même de ses amis. Si vous examinez les élections en elles-mêmes, celle d'Innocent est la plus réguliere & la premiere. Elle a été faite par la plus saine partie des Evêques, des Cardinaux Prêtres & diacres. Le sacre a été fait par l'Evêque d'Ostie à qui il appartient de droit.

II.

Il est bon de remarquer ici de quelle maniere le Pape Innocent fut reçu à S. Denys & à Clairvaux. Il arriva à saint Denys le mercredi de la semaine sainte, & l'Abbé Suger alla le recevoir en procession avec sa communauté. Le Pape officia le jeudi, le vendredi & le samedi-saint. Le jour de Pâques, après avoir veillé toute la nuit, il sortit sécrétement avec ses gens, & alla à saint Denys de l'Estrée, afin de faire à saint Denys une entrée magnifique. Ceux de sa suite s'habillerent à la Romaine, & alloient à cheval deux à deux avec des manteaux. Le Pape étoit monté sur un cheval blanc, orné d'une riche houssé ; il avoit sur la tête une tiare en broderie avec un cercle d'or. Les Barons, vassaux de saint Denys mar-

V. Le Pape Innocent à Denys.

choient à pied, & servoient d'écuiers au Pape, menant son cheval par la bride : quelques-uns marchoient devant & jettoient de l'argent. La rue étoit tapissée ; les nobles venoient au-devant suivis d'un peuple innombrable. Les Juifs mêmes étoient venus de Paris pour prendre part à cette cérémonie. Ils présenterent au Pape le Livre de la Loi en rouleau & couvert d'un beau voile. Plaise au Dieu Tout-puissant, leur dit le Pape, d'ôter le voile de vos cœurs. Il arriva à la grande église où brilloient de tous côtés l'or & les pierreries, & il célébra solemnellement la Messe. Le Pape & sa suite allerent dîner dans le cloître, qui étoit tapissé, & où l'on avoit dressé des tables. Ils mangerent d'abord un agneau étant couchés comme les anciens : le reste du festin se fit selon l'usage du temps. Le Pape continua de visiter les églises de France, & il leur fut très à charge, parce qu'il avoit avec lui une multitude de Romains, & qu'il ne pouvoit rien tirer des revenus du S. Siége. Sa réception à Clairvaux fut différente de celle qu'il avoit eue à saint Denys.

VI. Le Pape Innocent à Clairvaux.

Il y fut reçu avec une affection singuliere, mais avec une simplicité digne des habitans de cette sainte vallée. Les moines étoient vêtus pauvrement, portant une croix de bois, & chantoient modestement. Les Evêques & le Pape lu-imême ne purent retenir leurs larmes, & tout le monde admiroit la gravité de cette communauté. Au milieu d'une fête si nouvelle, & d'une affluence si capable de causer quelque dissipation, ces saints Religieux avoient tous les yeux tournés vers la terre, sans que la curiosité les leur fît tourner ailleurs ; en sorte qu'ils ne voioient personne, dans le temps mê-

ſe qu'ils attiroient ſur eux les regards de tout le monde. Les Romains ne virent rien dans cette église qui excitât leur cupidité. Il n'y avoit que les murailles toutes nues, & ces admirables moines ne préſentoient rien de déſirable, que l'imitation de leurs vertus. La joie de cette réception fut toute ſainte. On ſervit à manger du pain noir, des herbes, des légumes; & il ne ſe trouva pour le Pape que quelques petits poiſſons.

VII. Mort d'[A]naclet. Fin du ſc[hiſ]me.

L'Antipape Anaclet mourut au commencement de l'année 1138, après avoir porté le nom de Pape pendant près de huit ans. Les Cardinaux de ſon parti élurent pour tenir ſa place Grégoire, Prêtre Cardinal, qu'ils nommerent Victor. Mais deux mois après il alla ſe jetter aux pieds du Pape Innocent, & les clercs ſchiſmatiques ſuivirent ſon exemple. Alors Innocent reprit l'autorité toute entiere à Rome. On fit par-tout des proceſſions ſolemnelles; le peuple quitta les armes, pour venir écouter la parole de Dieu. Le Pape rétablit le ſervice des égliſes & en répara les ruines: il rappella les exilés & repeupla les colonies déſertes. Le Concile général de Latran acheva d'éteindre entierement le ſchiſme, qui avoit donné à S. Bernard tant d'exercice, & cauſé à l'Egliſe de ſi grands maux.

III.

VIII. Schiſm[e de] l'Anti-P[ape] Victor II. Election d'[A]lexandre [III]. *An.* 115[9]

Après la mort du Pape Adrien IV, les Evêques & les Cardinaux s'aſſemblerent à ſaint Pierre pour l'élection d'un ſucceſſeur; & aiant délibéré trois jours, ils s'accorderent tous, à l'exception de trois, à choiſir Roland, Cardinal & Chancellier de l'égliſe de Rome. Il étoit né à Sienne, avoit beaucoup d'éloquence & d'érudition. Son élection fut approuvée

par le clergé & le peuple de Rome, & on le nomma Alexandre III. Ceux qui l'avoient élu le revêtirent aussi-tôt de la chape d'écarlate qui étoit l'habit particulier du Pape, & cette cérémonie étoit l'investiture du Pontificat. Alexandre refusoit & s'enfuioit, déclarant qu'il étoit indigne de cette place; mais il fut enfin revêtu de la chape par le premier des diacres. Alors Octavien, l'un des trois Cardinaux qui n'avoient point consenti à l'élection d'Alexandre, se voiant frustré de l'espérance qu'il avoit eue d'être Pape lui-même, arracha la chape des épaules d'Alexandre & la voulut emporter; mais un Sénateur qui étoit présent, indigné de cette violence, la lui ôta des mains. Octavien fit signe qu'on lui donnât une chape rouge qu'il avoit fait apporter, & il s'en revêtit avec tant de précipitation, qu'il mit le devant derriere: ce qui fit rire tous les assistans. Aussi-tôt on ouvrit les portes de l'église, que les Sénateurs avoient fermées, & des troupes de gens armés entrerent avec grand bruit l'épée à la main, pour prêter main forte à Octavien que son parti nommoit le Pape Victor III.

IX. Violences exercées par le parti de Victor III. L'Empereur Frideric veut faire examiner les deux élections dans un Concile.

Le Pape Alexandre, & les Cardinaux qui l'avoient élu, craignant la violence, se retirerent dans la forteresse de saint Pierre, où ils demeurerent neuf jours renfermés & gardés jour & nuit par des gens armés, du consentement de quelques Sénateurs gagnés par Octavien. Ensuite pressés par les cris du peuple, ces Sénateurs les tirerent de la forteresse; mais ce fut pour les transférer dans une prison plus étroite, où ils furent trois jours. Toute la ville en fut émue, & le peuple obligea les Sénateurs d'en ouvrir les portes, & de mettre

en liberté Alexandre & les Cardinaux qui lui étoient attachés. Ils traverserent la ville au milieu des acclamations de joie & au son de toutes les cloches, & ils allerent à quatre lieues de Rome. Le Pape Alexandre y fut sacré selon la coûtume par l'Evêque d'Ostie, assisté de cinq autres Evêques, de plusieurs Cardinaux Prêtres & diacres, de plusieurs Abbés & d'une grande partie du peuple Romain. Octavien fut vers le même temps sacré par l'Evêque de Tusculum, accompagné de deux autres Evêques. Les deux partis écrivirent aussi-tôt à l'Empereur Frideric, qui résolut par le conseil des Seigneurs d'assembler un Concile. Il y cita Alexandre & Victor, & déclara qu'il vouloit que cette grande affaire fût terminée par un jugement ecclésiastique, sans que les séculiers en prissent connoissance.

X. Alexan[dre] III refuse [l']examen. Il est [ex]communié dans le Con[ci]le de Pavi[e].

Il envoia des députés à Anagni où étoit le Pape Alexandre, qui leur dit publiquement, Nous sommes surpris de la maniere dont l'Empereur nous traite, en convoquant un Concile sans notre participation, & nous ordonnant d'y assister. Jesus-Christ a donné à saint Pierre & par lui à l'église Romaine, le privilége de juger les causes de toutes les églises, sans jamais pouvoir être soumise au jugement de personne. La tradition & l'autorité des Peres ne nous permettent pas d'aller à sa Cour & de subir son jugement. Nous nous exposerons plûtôt aux plus grands périls. Telle fut la réponse du Pape Alexandre. Néanmoins lorsque l'Antipape Eulalius fut élu l'an 418 contre le Pape Boniface, l'Empereur Honorius prit connoissance de l'affaire, fit tenir un Concile à Ravenne où il faisoit sa résidence ; & ayant reconnu la vérité, il fit chasser Eulalius, & main-

tint Boniface sur le S. Siége. Les actes en sont conservés à Rome, & le Cardinal Baronius les a insérés dans ses Annales. Quatre-vingts ans après, le schisme de Symmaque & de Laurent fut terminé de la même maniere. On convint que les deux contendans iroient à Ravenne subir le jugement du Roi Théodoric, tout Arien qu'il étoit; & ce fut lui qui décida en faveur du Pape Symmaque. Mais le Pape Alexandre III ignoroit sans doute ces faits. Si sa prétention avoit lieu, il seroit impossible de terminer un schisme, puisque chacun des contendans se disant Pape légitime, prétendroit également ne pouvoir être jugé sur la terre. Le Concile se tint à Pavie, où les Evêques attendirent quelque temps l'Empereur occupé au siége de Crémone, qu'il prit enfin & brûla l'an 1160. Il alla aussi-tôt après à Pavie, & exhorta les Evêques à se préparer au Concile par le jeûne & par la priere. Les aiant assemblés, & s'étant assis, il leur dit: Dieu vous a donné l'autorité de nous juger nous-mêmes, & ce n'est point à nous à vous juger en ce qui regarde la Religion. Conduisez-vous dans cette affaire, comme n'aiant à rendre compte qu'à Dieu. L'Empereur sortit aussi-tôt du Concile, qui étoit composé de cinquante Archevêques & Evêques, d'un grand nombre d'Abbés & de députés de divers pais. Ce Concile jugea en faveur d'Octavien, déclara nulle l'élection d'Alexandre, & l'excommunia lui & ses adhérans.

XI. Progrès du schisme. Alexandre excommunie l'Empereur.

L'Empereur Frideric publia ensuite en Italie & en Allemagne un Edit par lequel il ordonnoit à tous les Evêques de reconnoître le Pape Victor sous peine de bannissement perpétuel. Plusieurs choisirent l'éxil plûtôt que de

lemagne déguisé en valet. Cette retraite de l'Empereur encouragea puissamment les villes de Lombardie liguées contre lui. Non contentes d'avoir rebâti Milan que l'Empereur avoit ruinée, elles résolurent de fonder une nouvelle ville à l'entrée du païs pour s'opposer aux premiers efforts des Allemans. Ce dessein fut promptement exécuté, & on nomma la nouvelle ville Alexandrie, en l'honneur du Pape. Il y eut dès la premiere année quinze mille habitans portant les armes; & l'année suivante, ses Consuls allerent trouver le Pape à Benevent, & rendirent leur ville tributaire à l'église Romaine. Les Allemans la nommerent par mépris Alexandrie de la paille; mais elle a subsisté, & est encore aujourd'hui une ville considérable dans le Duché de Milan. L'Antipape Pascal III qui étoit toujours à saint Pierre, mourut l'an 1198. Son parti élut à sa place Jean Abbé de Strum, qui avoit été nommé à l'Evêché d'Albane, & lui donna le nom de Callixte III qu'il porta dix ans. Election Callixte III.

XIV. Réconciliation de l'Empereur & Alexandre III. Fin du schisme. Entrée solemnelle du Pape à Rome.

L'Empereur Frideric aïant perdu une grande armée en Italie, & voiant que son autorité y étoit ruinée, songea sérieusement à quitter le schisme. On fit un traité dans lequel furent compris le Roi de Sicile & les Lombards. L'Empereur promit d'obéir au Pape Alexandre & à ses successeurs légitimes, & renonça au schisme d'Octavien, de Gui de Crême & de Jean de Strum, & fut absous de l'excommunication & réuni à l'Eglise Catholique. La réconcilion entre le Pape & l'Empereur se fit à Venise, & six jours après la paix fut jurée solemnellement. Les Romains presserent ensuite le Pape de revenir à Rome, & lui donnerent toutes les sûretés qu'il pouvoit désirer.

Le Clergé de Rome vint bien loin au-devant de lui, avec les banieres & les croix, ce qu'on n'avoit encore vu faire pour aucun Pape. Les Sénateurs & les Magistrats marchoient au son des trompettes, les nobles & la milice étoient vêtus magnifiquement, un peuple innombrable alloit à pied avec des rameaux d'olivier en poussant des cris de joie. La foule de ceux qui vouloient baiser les pieds du Pape étoit si grande, que son cheval pouvoit à peine faire quelques pas, & sa main étoit lasse de donner des bénédictions. L'Antipape Calliste le vint trouver, confessa publiquement son péché & renonça au schisme. Le Pape Alexandre ne lui fit aucun reproche, le traita même depuis avec honneur, & le reçut à sa table. Pour remédier aux abus qui s'étoient introduits & fortifiés pendant un si long schisme, il indiqua un Concile à Rome pour l'année suivante 1179. Il mourut dans un âge avancé, après avoir tenu le S. Siége près de vingt-deux ans.

IV.

XV. Hérésie des Manichéens qui prend une nouvelle force.

Pierre de Bruis.

Pierre de Bruis & Henri son disciple renouvellerent dans le douziéme siécle plusieurs erreurs des Manichéens, & y en ajouterent d'autres. Ils prêcherent en Dauphiné, en Provence, & dans le Languedoc, & ils firent de grands maux dans toutes ces Provinces. On a vu, dit Pierre de Cluni, rebaptiser les peuples, profaner les églises, renverser les autels, brûler les croix, fouetter les Prêtres, emprisonner les moines. Il se plaint de ce que Pierre de Bruis & Henri ont été reçus dans tout le Languedoc. Il emploie sa Lettre à l'Archevêque d'Embrun, qui est très-longue, à réfuter leurs erreurs. Il les réduit à cinq

principales. La premiere, de rejetter le Baptême des enfans, sous prétexte qu'ils ne peuvent croire ni recevoir des instructions. Sur quoi il dit ces paroles remarquables : Depuis environ cinq cens ans toute la Gaule, l'Espagne, la Germanie, l'Italie, enfin toute l'Europe n'a presque baptisé que des enfans. Il s'ensuivroit donc, selon vous, qu'elle n'a pas eu de Chrétiens, ni par conséquent d'Eglise. La seconde erreur étoit de ne vouloir ni autels, ni églises matérielles. La troisiéme, de dire qu'il ne falloit pas honorer la croix, mais la briser. La quatriéme, d'enseigner que le sacrifice de la Messe n'étoit rien, & que les Evêques & les Prêtres ne consacroient point le corps & le sang de Jesus-Christ. Enfin la cinquiéme étoit de rejetter les priéres pour les morts. Pierre de Bruis prêcha ses erreurs pendant près de vingt ans. Il fut brûlé à S. Gilles par les Catholiques, pour le punir d'avoir brûlé les croix.

XVI. Henri dif ple de Pie deBruis,co battu par Bernard. Miracles saint Abbé

Henri disciple de Pierre de Brüis, fit beaucoup de mal dans le diocèse du Mans. En aiant été chassé, il passa à Toulouse & infecta toute la Province de ses erreurs. Le Pape Eugene y envoia le Légat Alberic, qui prit avec lui Geofroi Evêque de Chartres, & persuada aussi à saint Bernard de l'accompagner en ce voiage, malgré ses infirmités. Le saint Abbé fut par-tout reçu comme un Ange envoié du Ciel. Comme il faisoit beaucoup de miracles, il étoit accablé de la foule du peuple, qui demandoit jour & nuit sa bénédiction. Le plus éclatant de tous ses miracles est celui qu'il fit à Sarlat. Après le Sermon on lui présenta plusieurs pains à benir, comme on faisoit par-tout. En les bénissant il éleva la main,

fit le signe de la croix, & dit : *Vous connoîtrez la vérité de ce que nous vous prêchons, & la fausseté de ce que les hérétiques vous annoncent, si vos malades guérissent, après avoir goûté de ce pain.* L'Evêque de Chartres qui étoit auprès du saint Abbé, craignant qu'il ne s'avançât trop, ajoûta : *S'ils le prennent avec foi, ils seront guéris.* Mais saint Bernard reprit : *Ce n'est pas ce que je dis ; mais certainement ceux qui en goûteront seront guéris, afin qu'ils sçachent que nous sommes véritablement envoiés de Dieu.* Tous les malades furent guéris après avoir goûté de ce pain ; & une si grande merveille se répandit par toute la Province, de sorte que le saint homme en revenant n'osa passer à Sarlat, à cause du concours prodigieux du peuple.

V.

XVII. Albigeois. S. Bernard en convertit plusieurs.

Les hérétiques du Périgord & du Languedoc que saint Bernard alla combattre, étoient aussi une branche de Manichéens. Ils prétendoient mener la vie des Apôtres, ne mangeoient point de chair & ne bûvoient point de vin, faisoient cent génuflexions par jour & ne recevoient jamais d'argent. Ils avoient perverti un grand nombre de personnes nobles, à qui ils avoient fait quitter leurs biens ; & ils avoient aussi séduit des ecclésiastiques, des moines, des religieux. Albi étoit la ville de tout le païs la plus infectée de cette hérésie, d'où vint ensuite le nom d'Albigeois à toute la secte. Le peuple alla au-devant du Légat Alberic avec des ânes & des tambours pour se mocquer de lui. Mais saint Bernard qui arriva deux jours après, fut reçu avec respect. Il réfuta toutes les erreurs de ces nouveaux Manichéens, & ramena toute la multitude qu'ils avoient sé-

duite. Geofroi rapporte ce fait comme le plus grand miracle que l'homme de Dieu ait fait en ce voiagé. Pour déraciner toutes les erreurs qui avoient cours en ce païs, il auroit fallu qu'il y fît un plus long séjour; mais il avoit trop peu de santé pour suffire à un si grand travail, & il ne pouvoit se refuser aux lettres fréquentes, par lesquelles ses chers freres de Clairvaux le pressoient de revenir.

Vers le même temps saint Bernard fut averti, que l'on avoit découvert depuis peu près de Cologne des hérétiques, dont les chefs avoient été brûlés par le peuple malgré le clergé, & avoient souffert ce supplice avec une grande fermeté. C'étoit encore une branche de Manichéens. Ils soutenoient qu'ils étoient les seuls qui marchassent sur les traces de Jesus-Christ & des Apôtres. Vous autres, disoient-ils aux Catholiques, vous êtes tellement attachés aux biens temporels, que ceux mêmes qui passent parmi vous pour les plus parfaits, comme les moines & les Chanoines réguliers, en possédent en commun. Pour nous, nous sommes les pauvres de Jesus-Christ, allant comme lui de ville en ville, étant persécutés, quoique nous vivions dans le jeûne, la priere & le travail. Ces hommes qui se vantoient d'avoir de si beaux dehors, enseignoient qu'on ne consacre point sur l'autel le corps de Jesus-Christ, parce qu'il n'y avoit plus, selon eux, de véritables Prêtres. Les Papes, disoient-ils, ont perdu leur pouvoir, depuis qu'ils s'embarrassent d'affaires toutes séculieres, & par conséquent ils ne donnent point une véritable ordination. Les Archevêques & les Evêques qui ménent une vie toute mondaine, ne peuvent ordonner légitimement. Ces mêmes héréti-

XVII. Hérétiq à Cologn

ques en anéantissant le Sacerdoce, rejettoient les Sacremens, excepté le Baptême seul : encore ne l'admettoient-ils que pour les adultes. Ils n'avoient aucune confiance dans l'intercession des Saints, & traitoient de superstitions toutes les pratiques que Jesus-Christ & les Apôtres n'ont point établies. Ils nioient qu'il y eût un purgatoire, & anéantissoient ainsi les prieres & les offrandes pour les morts. S. Bernard fit deux Sermons contre ces hérétiques, qui préparoient les voies aux prétendus Réformateurs qui devoient s'élever quelques siécles après.

VI.

XIX. Abailard. Sa vie & ses erreurs.

Pierre Abailard nâquit à trois lieues de Nantes l'an 1179. Il s'appliqua de bonne heure à la dialectique, & parcourut diverses Provinces dans le dessein de s'y perfectionner. Un de ses premiers maîtres fut Roscelin de Compiégne, qui fut condamné pour avoir enseigné quelques erreurs sur le mystere de la sainte Trinité. Il vint à Paris au commencement du douziéme siécle, & se mit au nombre des disciples de Guillaume de Champeaux, qui s'apperçut bien-tôt de son esprit inquiet & opiniâtre. Abailard devint ensuite maître lui-même. Il enseigna d'abord à Melun sous la protection des Seigneurs du païs. Ensuite il revint à Paris, & établit son école de dialectique au Mont-sainte-Geneviéve, qui étoit encore hors de Paris. Après avoir étudié la Théologie à Laon, & en avoir été chassé à cause de sa témérité & de son orgueil, il revint à Paris où il enseigna non-seulement la dialectique comme auparavant, mais aussi la Théologie. Il attira en peu de temps un grand nombre d'écoliers par ses subtilités & sa facilité à s'exprimer;

er : il s'enrichissoit, & sa réputation étoit
de ; mais cette prospérité le perdit. Com-
l s'étoit appliqué à toute autre chose qu'à
er ses mœurs, il succomba à la tentation
orgueil ; & cet orgueil fut puni par une
m honteuse pour une fille sçavante nom-
Héloïse, niéce d'un Chanoine de l'église
ris. Il l'enleva de son consentement pen-
la nuit, & l'envoia eu Bretagne chez sa
. Il l'épousa ensuite, & l'engagea à se
r à Argenteuil dans une Abbaie de filles
le avoit été élevée pendant son enfance.
arens d'Héloïse croiant qu'Abailard vou-
a faire religieuse pour se débarrasser d'el-
ui firent un traitement indigne qui l'enga-
embrasser la vie monastique ; & il per-
à Héloïse de l'imiter. Il entra à saint
s, & elle demeura à Argenteuil où elle
e voile, mais plûtôt en héroïne paienne
chrétienne pénitente. Dans le moment
lle alloit recevoir à l'autel le voile béni
'Evêque, elle récita des vers de Lucain,
elle faisoit l'application à ses avantures
Abailard.

e multitude d'écoliers vint aussi-tôt trou-
bailard, pour le prier de recommencer
çons. L'Abbé & les moines y consenti-
, pour se débarrasser d'un homme qui re-
oit trop librement leur vie licentieuse. Ils
oierent donc au Prieuré de Deuil dépen-
de leur monastere. Quand il y eut ouvert
cole, il y vint tant d'écoliers, qu'à peine
oient-ils trouver des logemens & des
s. Il en venoit de tous les païs, de Rome
e. Il composa vers ce temps-là un Livre
Trinité, qui fut condamné dans un Con-
le Soissons. On l'accusoit d'enseigner qu'il

noissoit, de les prouver ou de les rétracter. Abailard au lieu de se défendre, en appella à Rome. Les Evêques du Concile condamnerent ses sentimens, & écrivirent au Pape pour lui demander la confirmation de ce jugement. Le Pape leur fit réponse qu'il condamnoit les propositions d'Abailard, qu'il lui imposoit un silence perpétuel, & qu'il jugeoit que les partisans de ces erreurs méritoient d'être excommuniés. Abailard composa pour se justifier une apologie, dans laquelle il désavouoit en général tout ce qu'il pouvoit avoir écrit de mauvais; mais venant ensuite à chacun des articles condamnés, il dit qu'ils lui ont été imputés par ignorance ou par malice, quoique la plûpart se trouvent encore dans ses Ouvrages. On y lit aussi les propositions contraires, parce que cet Auteur n'est pas toujours d'accord avec lui-même. Dans cette apologie, sa confession de foi est catholique sur tous les articles condamnés. Il partit ensuite pour aller à Rome poursuivre son appel; mais étant arrivé à Cluni, il fut retenu par Pierre le Vénérable, Abbé de ce monastere. Il fit sa paix avec saint Bernard, & resta à Cluni. Etant à la fin de sa vie accablé d'infirmités, il fut envoié au monastere de S. Marcel près de Châlons-sur-Saone, qui est dans une situation très-agréable, & il y mourut l'an 1142, âgé de soixante-trois ans.

VII.

XX. Arnaud de Bresse.

Arnaud né à Bresse en Italie, étoit simple lecteur, & fut disciple d'Abailard. Il avoit de l'esprit, parloit aisément, & aimoit les opinions nouvelles & singulieres. Après avoir étudié long-temps en France, il retourna en Italie, où il se revêtit d'un habit religieux

pour se faire mieux écouter. Il déclamoit sans cesse contre le Pape, les Evêques, les ecclésiastiques & les moines. Il disoit qu'il n'y avoit point de salut à espérer pour les clercs qui avoient des biens en propriété, pour les Evêques qui avoient des Seigneuries, ni pour les moines qui possédoient des immeubles; que tous ces biens appartenoient au Prince; que le Clergé devoit vivre des dîmes & des oblations volontaires des fidéles, & se contenter de ce qui suffit pour une vie frugale. N'aiant aucune autorité dans l'Eglise, son devoir étoit de gémir en secret sur les maux ausquels il n'étoit pas chargé de remédier, & non pas de s'élever avec emportement contre tout ce qui lui paroissoit mauvais. On l'accusoit d'avoir des sentimens dangereux sur le saint Sacrement de l'autel & sur le Baptême des enfans. Par ses déclamations il troubloit l'église de Bresse, & animoit les laïques déja mal disposés contre le Clergé. Car, dit M. Fleuri, le faste des Evêques & des Abbés, & la vie molle & licentieuse des clercs & des moines, ne lui donnoient que trop de matiere; mais il ne se renfermoit pas dans les bornes de la vérité. Ses discours firent tant d'impression, qu'à Bresse & dans plusieurs autres villes, le Clergé tomba dans le dernier mépris & devint l'objet de la raillerie publique. Ce téméraire fut accusé dans le Concile de Latran, & le Pape lui imposa silence. Il s'enfuit de Bresse, passa les Alpes & se retira à Zuric, où il recommença à dogmatiser. Saint Bernard écrivit à l'Evêque de Constance pour l'avertir de se donner de garde de cet homme dangereux, à qui sa vie très-austere donnoit du crédit pour insinuer ses erreurs & soutenir celles d'Abailard. Etant à

L. 68. n.

n'est rien. Si elle est quelque autre chose, elle est moindre ou plus grande, ou égale à Dieu; & il montre l'inconvénient de toutes ces suppositions. Ensuite parlant de la grandeur de Dieu, il ajoute : Dieu n'est grand que par la grandeur qui est la même chose que lui : autrement cette grandeur seroit plus grande que Dieu. Je le dis après S. Augustin, le plus terrible marteau des hérétiques. Il marque ensuite la condamnation des erreurs de Gilbert au Concile de Reims : mais il déclare qu'il ne parle point contre sa personne, parce qu'il a humblement acquiescé au jugement des Evêques.

ARTICLE IX.

Eglise & Empire d'Orient.

I. Hérétiques en Orient.

NIcolas le Grammairien Patriarche de Constantinople mourut l'an 1111, après avoir tenu ce Siége vingt-sept ans, & être arrivé à une extrême vieillesse. De son temps l'Empereur Alexis fit brûler Basile, chef d'une branche de Manichéens, qui s'étendoit fort loin & faisoit de grands maux en Orient. Il fit écrire leurs erreurs par un moine nommé Eutymius, qui connoissoit parfaitement la doctrine de l'Eglise, & qui réfuta en même-temps chacune de ces erreurs par des passages des Peres. L'Empereur nomma ce Livre d'Eutymius Panoplie dogmatique, c'est-à-dire, armure complete de doctrine. Eutymius réfuta aussi les Musulmans, & montra que Mahomet n'a été promis par aucune prophétie, & qu'il

it aucun miracle pour prouver sa mission. pporte ses principaux dogmes tirés de orah, dont il cite les paroles, & dont il e les absurdités. Il le convainc d'avoir i dés discours qu'il donne pour divins, bles impertinentes.

II. L'Empereur Alexis envoie une ambassade à Rome. Sa mort.

Empereur Alexis aiant appris ce qui s'é-issé entre le Pape Paschal II & l'Empe-Henri V, envoia à Rome une ambassade rsonnes considérables, pour témoigner toit sensiblement affligé de la prise du & des mauvais traitemens qu'il avoit us. Il louoit & remercioit les Romains ir résisté à Henri; & ajoutoit, que s'il ouvoit aussi bien disposés qu'on le lui mandé, il iroit à Rome lui-même ou son ian, recevoir la couronne de la main pe comme les anciens Empereurs. Les ins lui manderent par ses Ambassadeurs; étoient prêts à le recevoir; & au mois ii de la même année 1112, ils choisi-nviron six cens hommes qu'ils envoie-à l'Empereur pour l'accompagner. On it à quel dessein Alexis fit cette démar-& on n'en voit aucune suite. Il mourut stantinople l'an 1118, après avoir ré-rente-sept ans, & en avoir vécu soixante

III. Bonnes qualités de cet Empereur.

lgré les différends qu'il eut avec les Prin-atins, il paroit avoir toujours été Ca-que & en communion avec l'Eglise Ro-e, par les lettres qu'il écrivit aux Papes, les offrandes qu'il envoioit aux différens steres du Mont-Cassin, & même à celui uni, quoique beaucoup plus éloigné. Il oit la Religion dans l'Ecriture sainte, & nféroit dans tous ses momens de loisir

avec les personnes éclairées, dont il y avoit toujours grand nombre à Constantinople. Il fit paroître pendant son régne un grand zéle pour convertir divers hérétiques, dont les erreurs avoient beaucoup de rapport à celles des Manichéens. Nous avons plusieurs Constitutions de cet Empereur touchant les matieres ecclésiastiques. Dans une de ces Constitutions il permet à ceux qui sont élus pour les Evêchés d'Orient, de garder les bénéfices qu'ils avoient. C'est que ces Evêchés avoient été dépouillés de leurs revenus par les infidéles. C'est ce qui faisoit que ceux qui en étoient pourvus, refusoient de les accepter, craignant d'y manquer de subsistance, après avoir quitté celle qui leur étoit assurée. C'est pourquoi l'Empereur leur permet de garder l'un & l'autre, en attendant le rétablissement de ces églises Orientales. La vie de cet Empereur a été écrite par sa fille Anne Comnene, épouse du César Nicéphore Bryenne, princesse sçavante, mais dont le style sent plutôt le panégyrique que l'histoire.

IV. Regne de Jean Comnene. Monastere de Religieuses.

II.

Son successeur fut son fils Jean Comnene, qui régna vingt-quatre ans. L'Impératrice Irene Ducas épouse d'Alexis, fonda à Constantinople un monastere de filles auquel elle donna des Constitutions suivant l'usage des Grecs, qui accordoit ce pouvoir aux fondateurs. L'on voit dans ces Constitutions d'Irene plusieurs particularités remarquables de l'observance des religieuses Grecques. Ce monastere étoit dédié à la sainte Vierge sous le nom de pleine de graces, & devoit avoir vingt-quatre religieuses, avec permission d'en augmenter le nombre jusqu'à quarante, si les reve-

nus augmentoient. Elles devoient être reçues gratuitement, mais on pouvoit recevoir ce qui étoit volontairement offert. La premiere Abbesse fut choisie par l'Impératrice, les autres devoient être élues par la communauté, & elles pouvoient être deposées. Les religieuses prenoient leur repos en un même dortoir à la vue les unes des autres. Elles travailloient de leurs mains, & pendant le travail l'une d'entre elles lisoit l'Ecriture sainte. Les proches parentes pouvoient entrer quelquefois dans la maison : pour les hommes, la religieuse les recevoit à la porte, accompagnée d'une ancienne. Il y a plusieurs distinctions marquées pour la nourriture pendant le Carême & les autres jours de jeûne, à cause des fêtes qui se peuvent rencontrer, & qui font diminuer l'abstinence, suivant l'usage de l'Eglise Grecque : mais cette indulgence ne va qu'à accorder l'huile, le vin, ou du poisson. On recommande étroitement la pauvreté exacte, & l'exclusion de toute propriété.

III.

V. Dispute entre un Grec & un Latin en présence de l'Empereur Lothaire.

L'an 1137, l'Empereur Jean envoia des Ambassadeurs en Allemagne à l'Empereur Lothaire, pour le féliciter sur la victoire qu'il avoit remportée sur le Roi Roger. Entre ces Grecs étoit un Philosophe, qui commença à déclamer contre le S. Siége & toute l'Eglise d'Occident : disant, que le Pape étoit un Empereur & non pas un Evéque, & traitant le Clergé Romain d'excommuniés & d'Azymites. Un diacre nommé Pierre entreprit de lui répondre, & l'Empereur Lothaire les fit disputer devant lui. Le Grec déclara qu'il regardoit les Latins comme excommuniés pour avoir ajouté au Symbole ; & il dit ensuite : Nous

voions maintenant l'accompliſſement de ce que Dieu dit par le Prophéte: Le prêtre ſera comme le peuple; puiſque les Evêques vont à la guerre, comme fait votre Pape Innocent. Ils aſſemblent des troupes, ils diſtribuent de l'argent, ils portent des habits de pourpre. Les Grecs en étoient d'autant plus choqués, qu'ils ne voioient rien de ſemblable chez eux. Après que la nuit eut terminé la diſpute, le Grec en envoia la relation au Patriarche & à l'Empereur de Conſtantinople, & donna par écrit au diacre Pierre les autorités par leſquelles les Grecs ſoutenoient les mariages de leurs prêtres.

VI. Mort de Jean Comnene.

Cinq ou ſix ans après, mourut l'Empereur Jean Comnene. Aiant eſſaié en vain de reprendre Antioche ſur les Latins, il paſſa l'hiver en Cilicie, où chaſſant un ſanglier, il ſe bleſſa à la main d'une flêche empoiſonnée; & le mal aiant été d'abord négligé devint mortel, parce que l'Empereur ne voulut point ſe faire couper le bras. Se voiant à l'extrémité, il déſigna pour ſon ſucceſſeur, Manuel le plus jeune des deux fils qui lui reſtoient, mais le plus capable de regner. Il communia le jour de Pâques & mourut quelques jours après, aiant régné environ vingt-cinq ans. Pluſieurs années avant ſa mort, aiant remporté une victoire ſur les Perſes, il entra en triomphe à Conſtantinople. Les rues étoient tapiſſées; ſon char, orné de cloux d'argent & de pierreries, étoit tiré par quatre chevaux blancs: mais l'Empereur n'y monta pas; il y fit mettre un tableau de la Vierge à laquelle il attribuoit ſa victoire, & marchoit devant à pied portant une croix. Nous avons de cet Empereur une Conſtitution, par laquelle il eſt

défendu aux Gouverneurs des Provinces, aux juges, aux receveurs, & à toute sorte de personnes, *de rien* enlever de ce qui se trouve dans l'*Evéché* après la mort de l'Evéque. Cette *défense* prouve que l'abus de piller les églises vacantes, regnoit en Orient comme en Occident.

I V.

VII. Regne Manuel Comnene.

Le nouvel Empereur Manuel Comnene étant arrivé à Constantinople, commença par remplir le Siége Patriarcal vacant par la mort de Leon. Manuel mit à sa place Michel, qui étoit bien instruit de la doctrine de l'Eglise, & qui avoit toujours mené une vie irréprochable. Ce fut lui qui couronna Manuel, & ce Prince régna environ trente-huit ans. Le jour de son couronnement il mit cent livres d'or sur l'autel, & tous les ans il en envoia deux cens au Clergé. Deux ou trois ans après, le Patriarche Michel renonça à l'Episcopat, & retourna au monastere où il avoit été élevé. On mit à sa place Cosme, qui avoit plusieurs bonnes qualités, mais qui se laissa séduire par un moine Manichéen, qu'il ne voulut jamais condamner. Il fut déposé dans un Concile & déclaré indigne de l'Episcopat, n'aiant tenu que dix mois le Siége de Constantinople, qui vaqua ensuite dix autres mois.

L'année suivante 1148, l'Empereur Manuel voulant attirer la bénédiction de Dieu sur ses armes contre Roger Roi de Sicile, donna une Bulle d'or, pour confirmer à toutes les églises la possession de leurs immeubles, & suppléer à tout ce qu'il pouvoit y avoir eu de défectueux dans leurs titres. Peu de temps après, il envoia au Pape Eugene un Evêque en qualité d'Ambassadeur, qu'il

avoit chargé d'une lettre écrite en grec. Cet Evêque proposa au Pape plusieurs objections touchant la Procession du Saint-Esprit & les Azymes. Le Pape chargea Anselme Evêque d'Avelberg en Basse-Saxe, qui se trouvoit auprès de lui à Tusculum, de réfuter les objections de l'Evêque Grec. Ce qui porta le Pape à donner cette commission à Anselme, c'est que l'Empereur Lothaire l'avoit envoié en Ambassade à Jean Comnene, & qu'étant à Constantinople il avoit eu plusieurs conférences publiques & particulieres, au sujet des différends qui étoient entre les Grecs & les Latins. Anselme composa donc à la priere du Pape, un Ouvrage en forme de Dialogue, où il rapporta, autant que sa mémoire lui put fournir, les conférences qu'il avoit eues avec les Grecs, mais sans leur en imposer, comme faisoient plusieurs, qui leur attribuoient des sentimens qu'ils n'avoient pas. A la tête de cet Ouvrage, Anselme mit un petit Traité de la perpétuité & de l'uniformité de l'Eglise, pour répondre à ceux qui étoient scandalisés de la multitude des Ordres religieux, qui s'introduisoient dans l'Eglise, & de la diversité de leurs observances.

VIII. Conférence entre les Grecs & les Latins.

Voici comment Anselme entre en matiere sur les différends des Grecs avec les Latins: Lorsque j'étois à Constantinople, l'Empereur Jean & le Patriarche m'inviterent à une Conférence publique, où l'on fit venir des huissiers pour procurer du silence, & des notaires pour rédiger fidélement tout ce qui auroit été dit de part & d'autre. Il y avoit une multitude de Grecs & plusieurs Latins qui se trouvoient à Constantinople: on avoit choisi pour disputer avec moi l'Archevêque de Nicomé-

die, l'un des douze principaux docteurs qui gouvernoient les études, & qui étoient consultés sur les questions difficiles. On traita la question du Saint-Esprit. Le Grec pressé par les autorités de l'Evangile, convint que le Saint-Esprit est envoié par le Fils, qu'il reçoit de lui, qu'il tient de lui ce qu'il dit; mais il ne vouloit pas dire qu'il procede du Fils, parce que l'Evangile ne le dit pas formellement. Mais, répondoit Anselme, l'Evangile ne dit pas non plus expressément le contraire. Vous croiez, comme les Conciles l'ont décidé, que le Fils est Consubstantiel au Pere; que Marie est Mere de Dieu, & qu'il faut adorer le Saint-Esprit, quoique ces expressions ne soient pas dans l'Ecriture. L'Archevêque Grec témoigna être persuadé; mais il représenta que ces paroles, le Saint-Esprit procede du Fils, scandalisoient les églises Grecques. C'est pourquoi, dit-il, il faudroit assembler un Concile général d'Occident & d'Orient par l'autorité du Pape & du consentement des Empereurs, pour décider cette question & plusieurs autres. Anselme fit le même souhait, qui fut approuvé par les acclamations de toute l'Assemblée.

On tint quelques jours après une autre Conférence dans l'église de sainte Sophie, où l'on parla de la primauté de l'église de Rome. L'Archevêque Grec dit entre autres choses: *Nous ne lui* refusons pas le premier rang entre ses sœurs, c'est-à-dire, les églises Patriarchales, & nous reconnoissons qu'elle préside au Concile général; mais elle s'est séparée de nous par sa hauteur, & elle a excédé son pouvoir en divisant l'Empire, & en même-temps les Eglises d'Occident & d'Orient. C'est pourquoi lorsqu'elle tient un Concile sans nous

avec les Evêques d'Occident, ceux-ci doivent recevoir avec respect, & observer les Décrets qui ont été faits par leur conseil & de leur consentement. Mais pour nous, quoique nous ne soyons pas divisés de l'église Romaine par la foi, comment pouvons-nous recevoir ses Décrets qui sont faits à notre insçu? Si le Pape prétend nous envoier ses ordres en tonnant du haut de son trône, juger & disposer de nous & de nos églises selon son bon plaisir, nous ne serons donc plus que ses esclaves & non ses freres. Que si nous nous soumettions à un pareil joug, il n'y auroit plus que l'église de Rome qui seroit en liberté, & qui donneroit des loix à toutes les autres, sans s'assujettir à aucune. Le Pape seroit donc le seul Evêque, le seul Docteur, le seul Pasteur, qui rendroit compte à Dieu seul du troupeau qui ne seroit confié qu'à lui seul. Que s'il veut avoir des ouvriers qui travaillent avec lui dans la vigne du Seigneur, il doit conserver sa primauté sans mépriser ses freres. Nous ne trouvons dans aucun Symbole, qu'il nous soit ordonné de confesser en particulier l'église de Rome, mais une Eglise, Sainte, Catholique & Apostolique. Je révere avec vous l'église de Rome, mais je ne crois pas avec vous devoir la suivre nécessairement en tout, ni marcher après elle les yeux fermés, par-tout où elle ira, conduite par son propre esprit.

Anselme interrompit ce discours, & dit: Si vous connoissiez comme moi l'équité, la sagesse, & l'humilité de l'église de Rome, vous embrasseriez de vous-même sa communion, & lui rendriez l'obéissance. Il remarqua ensuite que le Patriarcat de Constantinople n'a-

voit d'autre origine, que l'entreprise des Evéques du troisiéme Concile général & de ceux du Concile de Calcédoine, à laquelle S. Leon s'opposa vigoureusement; & après avoir traité du pouvoir des Apôtres & de la primauté du Pape, on vint à la question des Azymes. On convint que cette diversité de pratique étoit en soi indifférente, & ne pourroit être abolie que par un Concile universel. Anselme demanda ensuite pourquoi les Grecs consacroient le vin pur, & n'y mêloient l'eau qu'après la consécration. L'Archevêque Grec rapporta plusieurs raisons de cet usage; mais il rejetta comme une pure calomnie, le reproche que l'on faisoit aux Grecs de rebaptiser les Latins. La conclusion de cette seconde Conférence, comme de la premiere, fut de souhaiter un Concile général, pour la réunion parfaite des deux Eglises d'Orient & d'Occident.

V.

IX. Plusieurs autres événemens considérables arrivés sous le regne de Manuel.

L'Empereur Manuel écrivit au Pape Adrien vers l'an 1155, pour lui demander trois villes maritimes dans la Pouille, offrant de lui fournir de l'argent & des troupes pour chasser Guillaume de la Sicile. Cette proposition fut vraisemblablement l'occasion de la lettre qu'Adrien écrivit à Basile Archevêque de Thessaloque, pour l'exhorter à procurer la réunion des Eglises. L'Archevêque répondit au Pape, qu'ils avoient la même foi, qui étoit celle de saint Pierre, & qu'ils offroient le même Sacrifice. A l'égard, dit-il, des petits sujets de scandale, qui nous ont éloignés les uns des autres, Votre Sainteté pourra les faire cesser par son autorité, & avec les secours de l'Empereur qui a les mêmes intentions. La même

année l'Empereur Manuel fit une Constitution, par laquelle il renouvella la défense que son pere avoit faite, de prendre les biens des Evêchés vacans.

Six ou sept ans après, l'Empereur Manuel envoia en France deux Ambassadeurs avec des lettres pour le Roi Louis, à qui Manuel écrivit que sur son témoignage, il reconnoissoit Alexandre pour Pape légitime, lui rendoit le respect qui lui étoit dû, & desiroit participer à ses prieres. Ces paroles font voir que l'Empereur Grec prétendoit être dans la communion de l'église de Rome. Manuel écrivit aussi au Pape en ces termes: Vous m'avez écrit que le Roi de France doit aller avec d'autres Seigneurs au secours de la Terre-sainte. Je suis prêt à leur donner passage & à leur fournir la subsistance: mais je dois avoir ma sûreté, qu'ils ne causeront aucun dommage sur mes terres, & qu'ils me rendront toutes les villes de Romanie qu'ils prendront sur les Turcs. Comme vous êtes le promoteur de cette entreprise, je desire que vous envoyiez avec eux un Cardinal, qui puisse réprimer la témérité de ceux qui feront quelque désordre, étant impossible qu'il ne se trouve quelques étourdis dans une si grande multitude.

L'année suivante l'Empereur Manuel envoia à Rome Jourdain fils de Robert Prince de Capoue, qui mit aux pieds du Pape Alexandre des présens considérables, & lui offrit du secours contre la persécution injuste de Fridéric. Il assura le Pape que Manuel vouloit réunir l'Eglise Grecque avec la Latine, autant qu'elle l'avoit été dans les premiers siécles; ensorte que les Latins & les Grecs ne fissent plus qu'un seul peuple Chrétien sous

un seul Chef. Mais il demandoit que puisque l'occasion étoit si favorable, le Pape lui rendit la Couronne Impériale, qui lui appartenoit *de droit*, & non pas à Fridéric Allemand. *Il promettoit* au Pape pour cet effet de si grandes sommes d'argent, des troupes si bonnes & si nombreuses, qu'elles suffiroient pour soumettre à l'église, non-seulement Rome, mais l'Italie toute entiere. Quoique ces promesses parussent difficiles à accomplir, toutefois le Pape, de l'avis des Cardinaux, jugea à propos d'envoier à l'Empereur Manuel, l'Evêque d'Ostie & le Cardinal de saint Jean & saint Paul avec le Prince Jourdain.

La même année, c'est-à-dire, l'an 1166, l'Empereur Manuel publia une Constitution touchant les fêtes ausquelles les tribunaux de la justice devoient vaquer, distinguant celles du premier ordre où ils devoient être entierement fermés, & celles du second ordre où l'on pouvoit rendre la justice après le service Divin. Toutes les fêtes marquées dans cette Constitution, se trouvent encore à présent dans le Ménologe des Grecs; & il y en a que l'Eglise Latine ne célébroit pas alors, & qu'elle a reçues depuis, par exemple, la Présentation de la Vierge, sa Conception, sainte Anne. Mais de ce que les Grecs célébroient dès-lors la Conception de la sainte Vierge, *il ne* faut pas en conclure qu'ils crussent la conception immaculée, puisqu'ils célébrent aussi la conception de Saint Jean-Baptiste le vingt-trois de Septembre. Pothon prêtre & moine de l'Abbaie de Prune en Allemagne, qui écrivoit dix ou douze ans auparavant, se plaint des nouvelles dévotions que l'on introduisoit dans les monasteres, & dit:

X. Fêtes des Grecs.

Fleuri liv. 7 n. XXXVI

Quelle raison nous a portés à célébrer de nouvelles fêtes, ausquelles quelques-uns ajoutent la conception de sainte Marie, qui paroît plus absurde ?

XI. Conciles à Constantinople.

La même année l'Empereur Manuel fit tenir à Constantinople un grand Concile, qui fit neuf Canons contre ceux qui corrompoient la doctrine de l'Eglise sur l'Incarnation de Jesus-Christ. Ces Canons furent souscrits par l'Empereur; & gravés sur des pierres que l'on mit dans l'église de sainte Sophie. Quelques mois après, Manuel publia une Constitution dont voici l'occasion. Un soldat avoit commis un homicide volontaire, & l'Evêque du lieu lui avoit donné l'absolution après une épreuve assez courte. L'Empereur fut indigné de voir un Evêque si relâché dans l'administration de la pénitence. Il ordonna que l'affaire seroit examinée dans un Concile. Ce Concile se tint; le coupable y fut condamné à faire la pénitence prescrite par les Canons, & l'Eveque interdit pour un temps de ses fonctions.

XII. Fin de l'Empereur Manuel.

Manuel tomba dangereusement malade l'an 1180. Théodose Patriarche de Constantinople alla le trouver aussi-tôt, & lui conseilla de mettre ordre aux affaires de l'Empire, & de chercher un homme capable de conduire son fils qu'il laissoit en bas âge. Mais l'Empereur répondit qu'il étoit assuré de ne pas mourir de cette maladie, & de vivre encore quatorze ans. C'est qu'il croioit à des astrologues, qui lui promettoient une prompte guérison & de grandes conquêtes. La maladie néanmoins augmentant toujours, il vit enfin évanouir ses espérances; & par le conseil du Patriarche, il signa un petit Ecrit contre l'astro-

odieux ; & les mécontens appellerent Andronic, de la même famille des Comnenes, homme inquiet & perfide, qui sous l'Empereur Manuel avoit été en prison, & ensuite obligé d'errer dans tout l'Empire. Enfin Manuel, trois mois avant sa mort l'avoit rappellé, & pour le tenir en un exil honorable, il lui avoit donné le gouvernement du Pont. Etant donc invité par les mécontens, il vint avec une armée camper sur l'Hellespont devant Constantinople. Tout lui céda ; on prit Alexis, on le lui envoia, & il lui fit crever les yeux.

Ensuite il fit passer à Constantinople des troupes contre les Latins. Plusieurs s'embarquerent sur quarante-quatre galeres & plusieurs vaisseaux qu'ils trouverent sur le port, emmenant avec eux leurs familles & ce qu'ils pouvoient emporter. Ceux qui étoient restés furent attaqués dans leurs quartiers, par les troupes d'Andronic & par le peuple de Constantinople. Le peu de ces pauvres Latins qui purent prendre les armes, résisterent long-temps & vendirent cherement leur vie. Les autres, c'est-à-dire, les femmes, les enfans, les vieillards & les malades, furent brûlés impitoiablement dans leurs maisons, & tout le quartier réduit en cendres. Les Greçs n'épargnerent pas même les églises & les autres lieux de piété, qui furent brûlés avec ceux qui s'y étoient réfugiés, & ils ne distinguerent les Prêtres & les moines d'avec les laics, qu'en les traitant plus cruellement.

XIV. Massacre Latins à Constantinopl[e]. Fureur Greçs.

Parmi eux se trouva Jean Cardinal soûdiacre, que le Pape, à la priere de l'Empereur Manuel, avoit envoié travailler à la réunion des deux Eglises. Comme il étoit dans son

logis pendant ce massacre, quelques personnes pieuses vinrent l'exhorter à se retirer. A Dieu ne plaise, dit-il, je suis ici pour l'union de l'Eglise & par l'ordre du Pape mon maître. Alors les Grecs entrerent, & lui couperent la tête qu'ils attacherent à la queue d'un chien, & le traînerent ainsi par les rues. Ils traînerent aussi par la ville les corps des Latins déja morts, après les avoir déterrés; ils entrerent dans l'hôpital de saint Jean appartenant aux Chevaliers Hospitaliers de Jerusalem, & égorgerent tous les malades qu'ils y trouverent. Les Prêtres & les moines Grecs étoient les plus ardents à exciter le massacre: ils cherchoient les Latins dans le fond de leurs maisons & dans les lieux les plus cachés, de peur que quelqu'un n'échapât, & ils les livroient aux meurtriers, à qui même ils donnoient de l'argent pour les encourager. Les plus humains vendoient aux Turcs & autres infidéles ceux qui s'étoient réfugiés chez eux, & à qui ils avoient promis de les sauver: on en comptoit plus de quatre mille, de tout âge, de tout sexe, & de toute condition, réduits ainsi en esclavage. Tel fut le traitement que firent les Grecs aux Latins établis chez eux depuis long-temps, quoique plusieurs leur eussent donné en mariage leurs filles ou leurs parentes. Ce massacre arriva au mois d'Avril 1182.

XV. Les Latins se vengent cruellement.

Les Latins qui s'étoient sauvés par mer, en tirerent une cruelle vengeance. Ils s'assemblerent près de Constantinople, & s'y arrêterent quelque temps pour voir ce qui arriveroit: mais quand ils eurent appris ce qui s'étoit passé, ils partirent enflammés de colere; & faisant le tour de l'Helespont, depuis

l'embouchure

l'embouchure de la mer Noire jusqu'à celle de la Méditéranée, ils descendirent dans les villes & les places, & firent main-basse sur tous les habitans. Ils attaquerent aussi les monasteres de ces côtes & des isles voisines, tuerent les moines & les prêtres, & brûlerent les monasteres avec ceux qui s'y étoient réfugiés. Ils en enleverent des richesses immenses, dont ils réparerent leurs pertes. Car outre ce que les citoiens de Constantinople avoient donné depuis long-temps à ces monasteres, ils y avoient encore mis en dépôt une grande quantité d'or & d'argent, que les Latins emporterent; & ils firent les mêmes ravages aux côtes de Thessalie & des autres Provinces maritimes, pillant & brûlant les villes & les bourgades. Ils rassemblerent aussi les galeres qu'ils trouverent en divers lieux, & armerent une flotte formidable contre les Grecs. Quelques-uns aiant horreur de prendre part à ces violences, s'embarquerent sur un vaisseau avec leurs femmes & leurs enfans, & se retirerent en Syrie.

XVI. Andronic s'empare de l'autorité.

Cependant les principaux citoiens de Constantinople passoient le détroit pour aller saluer Andronic. Le Patriarche Théodose y alla le dernier avec les principaux du Clergé. Andronic apprenant qu'il approchoit de sa tente, alla au-devant de lui, se prosterna devant le Patriarche qui étoit à cheval, & s'étant relevé, lui baisa les pieds, l'appellant un homme de bien, un défenseur de la vérité, un autre Chrysostome pour l'éloquence. Le Patriarche voiant Andronic pour la premiere fois, le trouva tel que l'Empereur Manuel le lui avoit dépeint: la taille extraordinairement grande, le regard farouche, l'air d'un homme haut &

dissimulé, la démarche fiere, & les manieres artificieuses & affectées. Andronic entra à Constantinople, où il étoit absolument le maître aussi-bien que par-tout l'Empire. Il rendoit néanmoins tous les honneurs au jeune Alexis, qu'il fit couronner aussi-bien qu'Agnès sœur de Philippe Auguste Roi de France, avec laquelle Alexis étoit fiancé. Andronic vouloit obliger le Patriarche Théodose à exécuter ses ordres les plus injustes. Mais le Patriarche demeura inébranlable contre l'autorité d'Andronic ; & voiant qu'il ne pouvoit plus faire aucun bien & que le mal devenoit incurable, il renonça au Siége de Constantinople qu'il avoit rempli pendant six ans, & se retira à l'Isle Terebinte où il s'étoit bâti un logement & un sepulchre. Andronic ravi de cette retraite, qui n'étoit pas fort conforme aux regles, mit sur le Siége de Constantinople un homme disposé à se conformer à toutes ses volontés dans l'exercice de son ministere.

XVII. Andronic se fait associer à l'Empire. Sa barbarie à l'égard du jeune Alexis.

Ce fut par ce nouveau Patriarche nommé Basile, qu'Andronic fit couronner l'Empereur Alexis le jour de la Pentecôte 1182 ; & pour témoigner plus de respect à ce jeune Prince, il le porta sur ses épaules à la grande église, en versant beaucoup de larmes. Mais quelque temps après, il le fit consentir à l'associer à l'Empire, & ils furent couronnés ensemble. Dans cette cérémonie Andronic fut nommé le premier, sous prétexte qu'il étoit indécent de mettre un enfant avant un vieillard vénérable. A la Communion, quand Andronic eut reçu le Pain céleste, il étendit les mains pour prendre le Calice, & jura par les mysteres terribles, qu'il n'acceptoit l'Empire que pour soulager Alexis. Peu de jours après, son Conseil aiant

décidé qu'il étoit dangereux pour un Etat d'avoir plusieurs maîtres, la mort d'Alexis fut résolue : *on l'étrangla* pendant la nuit, & on porta *le* corps à Andronic, qui lui donna des *coups* de pieds, lui fit couper la tête qu'il voulut avoir, & il fit jetter le corps au fond de la mer, enfermé dans un cercueil de plomb. Telle fut la fin de l'Empereur Alexis fils de Manuel, qui n'avoit pas encore quinze ans accomplis.

VII.

Andronic quoique fort âgé épousa Agnès sœur du Roi de France, qui avoit été fiancée au jeune Empereur Alexis, & qui avoit à peine onze ans. Il se fit ensuite absoudre dans un concile, lui & tous ses complices, d'avoir violé le serment qu'ils avoient prêté à l'Empereur Manuel, & à son fils. Les Evêques accorderent l'absolution par des décrets qu'ils publierent ; & pour les récompenser de cette prévarication, Andronic leur accorda quelques petites graces, entre autres, la permission de s'asseoir sur des bancs que l'on plaçoit auprès de son trône. Mais comme son regne ne fut que de deux ans, ils ne jouirent pas long-temps de cet honneur. En effet Andronic s'attira une infinité d'ennemis par ses soupçons & par ses cruautés. Le plus formidable fut Isaac l'Ange, qui aiant tué celui qui vouloit l'arrêter de la part d'Andronic, se sauva dans sainte Sophie, comme faisoient ceux qui craignoient d'être poursuivis pour un meurtre. On s'assembla pour voir ce qu'il deviendroit. Le peuple émû commença à le demander pour Empereur : on rompit les prisons, on en tira ceux qu'Andronic y retenoit, & avant qu'Isaac sortît de sainte Sophie, on lui mit sur la tête la couronne du grand Constantin, qui étoit suspendue sur l'au-

XVIII. Regne d'A[ndronic.] Révolte c[on]tre lui. Sa fin fu[ne]ste.

tel. Ensuite on le fit monter sur un des chevaux de l'Empereur, qui passoit par hazard, & on le promena ainsi par la ville, suivi du Patriarche Basile, que le peuple traîna malgré lui. Isaac l'Ange fut ainsi proclamé Empereur & mis en possession du Palais, que le peuple pilla sans épargner les ornemens de la chapelle Impériale, & le reliquaire où l'on prétendoit conserver la lettre de Jesus-Christ à Abgar.

Le malheureux Andronic s'enfuit par mer; mais il fut pris, chargé de chaînes & présenté à Isaac, qui permit à tout le monde de lui faire toute sorte d'insultes. On lui donna des soufflets, on lui arracha la barbe & les cheveux, on lui cassa les dents, il fut le jouet du peuple, & sur-tout des femmes dont il avoit fait mourir les maris. Ensuite on lui coupa la main droite, & on le remit en prison, sans lui donner à boire ni à manger, ni aucun soulagement. Quelques jours après on lui arracha un œil, on le mit sur un chameau, & on le promena dans la place publique, la tête nue & le corps couvert d'un méchant haillon. La populace lui fit sentir toute sa fureur: on lui disoit les injures les plus grossieres & les plus infâmes: on lui remplissoit le nez d'ordures, on lui en couvroit le visage, on lui jettoit des pierres, & quelques-uns le perçoient avec des broches; une femme lui jetta de l'eau bouillante sur la tête: c'étoit à qui l'outrageroit davantage. Il soutint tous ces horribles traitemens avec beaucoup de fermeté, ne disant autre chose que ces mots *Kyrie, eléison*, Seigneur aiez pitié de moi. Pourquoi, disoit-il au peuple, achevez-vous de briser un roseau cassé? Il faisoit allusion aux paroles de l'Ecriture,

ager de nouveau jusqu'à ce qu'il expirât.
fut la fin misérable d'Andronic, qui n'a-
egné que deux ans.

VIII.

XIX. Regne d'Isaac l'Ange.

ac l'Ange en regna près de dix, & com-
a par reprendre les villes dont les Sici-
s'étoient emparés. Il fit déposer le Pa-
he Basile, quoiqu'il eût beaucoup contri-
le faire Empereur. La cause de sa dépo-
fut d'avoir permis à quelques femmes
s de quitter l'habit monastique, qu'An-
: leur avoit fait prendre malgré elles.
pereur Isaac fit mettre à sa place Nicétas
'y laissa que trois ans & demi. Il n'avoit
es reproches à lui faire que sa trop gran-
llesse. Il donna le Siége de Constantino-
n moine nommé Léonce, après avoir
ment devant tout le monde, qu'il ne le
issoit point auparavant, mais que dans
sion la sainte Vierge lui avoit fait con-
son mérite. Il le représentoit comme
nme merveilleux; & néanmoins il ne le
as un an sur le Siége de Constantinople;
1193 il y mit Dosithée Patriarche de
lem. Mais comme il sçavoit que cette

digne de remplir le Siége de Constantinople. Il y a long-tems, ajouta-t-il, que je voudrois vous y placer comme une lumiere éclatante: mais je suis retenu par la sévérité des Canons contre les translations. Si par la profonde connoissance que vous avez, vous pouviez prouver que cette translation est permise, je la regarderois comme un grand avantage. Théodore répondit que la chose étoit faisable; & en aiant conferé avec plusieurs Evêques, on ne manqua pas de décider que la translation étoit permise. L'Empereur en fit un Décret, mais ce fut Dosithée qui fut transferé de Jérusalem à Constantinople. Il fut mis sur ce Siége avec une pompe extraordinaire. Les Evêques fâchés d'avoir violé les Canons pour un si indigne sujet, déposerent Dosithée, que l'Empereur remit en possession malgré eux.

Cependant Isaac l'Ange s'attira plusieurs conjurations par sa mauvaise conduite. Son frere Alexis se fit proclamer Empereur, fit arracher les yeux à Isaac, & le mit en prison où on lui donnoit du pain par mesure. Il n'avoit pas encore quarante ans lorsque son frere lui ôta la Couronne. Il avoit fait bâtir des églises & des hôpitaux, mais aux dépens du peuple, qu'il accabloit d'impositions, & des autres églises qu'il pilloit pour orner les siennes. Alexis prit le surnom de Comnene, plus illustre que celui de l'Ange, & regna huit ans. Nous parlerons de lui dans l'histoire du treiziéme siécle.

ARTICLE X.

Plusieurs Saints.

I.

int Malachie étoit né de parens nobles d'une mere très-pieuse, à la fin du on- siécle. Il fut élevé dans la ville d'Armac, fit ses études, & mena sous la conduite d'un homme nommé Imarius une vie austere. Quelque temps après, Celse Ar- que d'Armac l'ordonna diacre & ensuite, malgré lui; sans attendre l'âge prescrit Canons, qui s'observoient encore alors, , vingt-cinq ans pour le diaconat, & pour la prêtrise. L'Archevêque l'aiant vicaire, Malachie commença à tra- avec fruit à l'instruction de ce peuple barbare. Il abolit les superstitions, éta- chant des Heures Canoniales, l'usage confession, & fit faire des réglemens uti- r s'instruire lui-même de plus en plus, onseil de Malc Evêque de Lesmor, cé- n-seulement par sa science & sa vertu, ncore par ses miracles. Malachie de- quelques années auprès de lui, & aiant été rappellé en Ultonie, il rétablit le monastere de Bancor, où avoit vécu lomban cinq cens ans auparavant. Ce re avoit été ruiné par des Pirates, & neuré long-temps désert.

I. S. MALACHIE Archevêque d'Armac. Il est élevé au Sacerdoce. Ses travaux.

II.

ge Episcopal de Conoret dans la mê- ince d'Ultonie étant venu à vaquer, e fut élu malgré lui pour le remplir.

II. Son Episcopat.

Triste état du Christianisme en Irlande.

Quand il voulut commencer l'exercice de ses fonctions, il trouva des barbares plus semblables à des bêtes qu'à des hommes. Ils n'étoient Chrétiens que de nom, ne contractoient point de mariages légitimes, ne se confessoient point & ne demandoient point de pénitence. Aussi personne ne songeoit à la leur imposer. Les Ecclésiastiques étoient en petit nombre, & vivoient parmi les laïcs dans l'oisiveté : il n'y avoit dans les églises ni offices ni instructions. Le saint Evêque ne perdit point courage : il exhorta en public & en particulier, il visita le Diocèse, il souffrit toutes sortes de fatigues, les mépris & les mauvais traitemens ; il passa des nuits en priere devant Dieu. Enfin il vainquit la dureté de ce peuple, & y établit la discipline, la fréquentation des églises, l'usage des Sacremens, les mariages légitimes.

III.

Il est élevé sur le Siége d'Armac, & rétablir le bon ordre dans cette église.

Quelques années après, Celse Archevêque d'Armac étant tombé malade, & se voiant près de sa fin, ordonna que l'Evêque Malachie fût son successeur, ne connoissant personne qui en fût plus digne ; & il l'ordonna par l'autorité de saint Patrice, à laquelle personne en Irlande n'osoit résister. Son dessein en nommant Malachie pour lui succéder, étoit de détruire un horrible abus qui regnoit depuis long-temps dans l'église d'Armac. Le Siége en étoit devenu héréditaire, & on n'y souffroit point d'Archevêque qui ne fût d'une certaine famille, qui en étoit en possession depuis près de deux cens ans. S'il ne se trouvoit point de clercs de cette famille, on y mettoit des laïcs, & il y en avoit eu déja huit avant Celse. De-là venoit ce relâchement de la discipline, cet oubli de la Religion, cette barbarie dans toute l'Irlande, où les Evêchés étoient changés &

multipliés sans regle & sans raison ; selon la fantaisie du Métropolitain ; en sorte que l'on mettoit des Evêques presque en chaque église. C'étoit afin de rémédier à ces maux que Celse vouloit avoir Malachie pour successeur.

Il fut élu en effet après la mort de Celse ; mais un nommé Maurice, de la famille qui étoit en possession de ce Siége, s'en empara & s'y maintint par violence pendant cinq ans. Malachie profita de l'occasion pour refuser cette dignité, représentant d'ailleurs qu'il étoit lié à une autre église ; mais il fut tellement pressé par tous les gens de bien, qu'il se rendit, en disant qu'il n'obéissoit que dans l'espérance du martyre, & à condition que quand l'église d'Armac seroit délivrée des usurpateurs, & que la paix y seroit affermie, on lui permettroit de retourner à son premier Siége. Pendant les deux années que Maurice vécut encore, Malachie n'entra point dans la ville, de peur de donner occasion à la mort de quelqu'un. Maurice eut soin de laisser pour successeur un de ses parens nommé Nigel ; mais le Roi, les Evêques & tout le peuple fidéle, firent prendre possession à Malachie. Nigel obligé de s'enfuir, emporta les marques de la dinité, qui étoient l'Evangile de saint Patrice, & le bâton de Jesus. Les Irlandois donnoient ce nom à un bâton orné d'or & de pierreries, qu'*ils croioient* que Notre Seigneur avoit tenu entre ses mains. Avec ces Reliques, Nigel se faisoit respecter du peuple ignorant par-tout où il alloit.

IV. Il quitte Siége d'Armac.

Malachie après avoir rétabli la paix & la liberté dans l'église d'Armac, & réformé la conduite & les mœurs de ses diocésains, quitta ce Siége suivant la déclaration qu'il en avoit fai-

Sa réputation.
Il se lie avec S. Bernard.

te en l'acceptant, & mit à sa place Gélase, homme de mérite & digne de lui succéder. Il retourna ensuite à son ancien Diocèse, où il forma une communauté de Chanoines réguliers, avec lesquels il auroit voulu pouvoir vivre en retraite. Mais sa grande réputation ne le lui permit pas; tout le monde venoit en foule le consulter, même les plus puissans du païs; on le regardoit comme un Apôtre, & ses décisions passoient pour des oracles. Il résolut ensuite d'aller à Rome; & aiant passé en Ecosse & en Angleterre, il vint en France & séjourna à Clairvaux, où il lia une étroite amitié avec saint Bernard. Il fut reçu très-favorablement par le Pape Innocent II, & il lui demanda avec larmes & avec instance la liberté de se retirer & de mourir à Clairvaux. Mais le Pape n'y voulut jamais consentir, jugeant avec raison, que ce saint Evêque seroit beaucoup plus utile en Irlande. Il demeura un mois entier à Rome à visiter les saints Lieux; & pendant ce temps le Pape s'informa exactement des mœurs des Irlandois, de l'état des églises, & des grandes choses que Dieu avoit faites par son ministere. Quand il fut sur son départ, le Pape le fit son Légat par toute l'Irlande, & lui donna toute sorte de marques d'estime & de confiance.

V.
Il fonde des monasteres en Irlande.
Ses travaux.
Ses vertus.

A son retour il séjourna encore à Clairvaux. Il fut très-affligé de n'y pouvoir demeurer; mais il y laissa quatre de ses disciples pour prendre l'esprit & la régle de cette sainte maison. Etant arrivé en Irlande, il y en envoia encore d'autres, dont il se servit quelques années après, pour fonder dans le Diocèse d'Armac l'Abbaie de Mellifont, qui produisit cinq autres monasteres dans la suite. Il tint plusieurs

Conciles en divers lieux pour rétablir la discipline, que la négligence des Evêques avoit laissé abolir. Tout ce qu'il ordonnoit étoit reçu comme venant du Ciel, & on le mettoit par écrit pour en conserver la mémoire. Ses paroles étoient soutenues par la sainteté de sa vie & par la vertu des miracles. Tout étoit édifiant en sa personne. Sa gravité étoit acccompagnée d'une douceur qui lui attiroit en même-temps l'amour & la vénération. Il n'avoit rien en propre & vivoit pauvrement, afin de pouvoir assister plus abondamment les pauvres. Il visitoit très-souvent les églises & faisoit ses visites à pied. Il logeoit, autant qu'il pouvoit, dans les monasteres qu'il avoit établis, & y observoit la régle sans la moindre distinction. C'est saint Bernard qui nous apprend ces particularités de la vie du saint Evêque son ami; & il raconte aussi en détail un grand nombre de ses miracles, des prophéties, des révélations, des punitions d'impies, des guérisons de malades, & des conversions miraculeuses: mais il avoue qu'il s'arrête plus volontiers à ce qui peut être imité, qu'à ce qui n'est qu'un objet d'admiration.

VI. Il retourne à Clairvaux & y tombe malade.

Saint Malachie désiroit depuis long-temps le pallium pour honorer son Siége. Le Pape Innocent le lui avoit promis, & il étoit affligé de ne l'avoir pas reçu de son vivant. Mais sçachant que le Pape Eugene étoit en France, il voulut profiter de l'occasion, ne doutant pas qu'il ne lui fût favorable, comme enfant de sa chere maison de Clairvaux. Il assembla donc son Concile, & après avoir traité pendant trois jours les affaires qui se présentoient, il déclara son dessein touchant le pallium: les Evêques l'approuverent, à condition qu'il

l'envertoit demander par un autre. Voiant néanmoins qu'il étoit résolu d'y aller lui-même, & que d'ailleurs le voiage n'étoit pas fort long, ils n'oserent s'y opposer. Lorsque Malachie arriva à Clairvaux, saint Bernard le reçut avec une joye incroiable. Mais le Pape étoit déja à Rome ou près d'y arriver. Malachie s'arrêta quelque temps dans cette sainte maison pour se préparer au voiage de Rome. Quatre ou cinq jours après son arrivée, aiant célébré la Messe conventuelle le jour de saint Luc, la fiévre le prit & il se mit au lit. Toute la communauté s'empressoit à le servir, & à lui donner tous les soulagemens possibles; mais il leur disoit: Vos soins sont inutiles; je fais néanmoins pour l'amour de vous ce que vous voulez. Car il sçavoit que sa fin étoit proche, & il assûroit qu'il mourroit cette année & au jour qu'il désiroit depuis si long-temps, qui étoit celui de la commémoration des morts, aiant beaucoup de confiance aux prieres que les vivans font ce jour-là pour les morts. Il avoit aussi dit long-temps auparavant, que s'il mouroit en voiage, il vouloit mourir à Clairvaux.

VII. Sa mort.

Il demanda l'huile sainte; & comme la communauté se préparoit à venir la lui apporter solemnellement, il ne le voulut pas souffrir, mais il descendit de la chambre haute où il étoit, marchant de son pied, & il remonta de même, après avoir reçu l'Extrême-onction & le Viatique. Son visage n'étoit point changé, & on ne pouvoit croire qu'il fût si près de sa fin. Mais on changea d'avis le soir du jour de la Toussaint: on vit qu'il étoit à l'extrémité, & toute la communauté se rendit auprès de lui. Il leur donna à tous sa bénédiction par l'imposition des mains, & les recommanda à Dieu.

Enfin il mourut la nuit même du second jour de Novembre l'an 1148, étant dans sa cinquante-quatriéme année. Saint Bernard fit son oraison *funébre* le jour méme : & quelque *temps après* il écrivit sa vie à la priere de l'Abbé Congan, & de toute la communauté des Cisterciens qu'il gouvernoit en Irlande. Le motif de saint Bernard en écrivant cette vie, fut de conserver la mémoire d'un si grand exemple de vertu, dans un temps où les Saints étoient si rares, particuliérement entre les Evêques.

II.

VII. S. PIE deTarant Sa naissa Sa retr

Pierre nâquit dans un village du Diocèse de Vienne en Dauphiné l'an 1102 de parens d'une condition médiocre, mais d'une vertu éminente, qui après avoir élevé leurs enfans, s'appliquerent entiérement aux œuvres de charité. Ils exerçoient l'hospitalité & donnoient leur lit aux étrangers & aux pauvres, tandis qu'ils couchoient eux-mêmes sur la paille. Pierre obtint de ses parens la permission d'étudier. Il étoit grave & modeste, fuioit le jeu, aimoit la priere & les bonnes lectures. Il entra dans le clergé, de méme que son frere aîné ; & cependant le pere & la mere, par une conduite qui n'a guéres d'imitateurs, ne voulurent point leur procurer de bénéfice.

Pierre étant âgé de vingt ans, embrassa la vie monastique à Bonnevaux Abbaie de l'Ordre de Citeaux. Il se conduisit avec tant de sagesse, que l'Abbé le fit passer par différentes charges, & dix ans après, il l'envoia à la nouvelle Abbaie de Tamiés dans le Diocèse de Tarantaise, & voulut qu'il en fût le premier Abbé. Malgré la stérilité du lieu, Pierre y bâtit un Hôpital pour les pauvres & les passans,

avec le secours d'Amédée III Comte de Savoie, qui prenoit souvent ses conseils. Ainsi son amour pour la retraite n'empêcha pas qu'il ne fût connu dans le monde; & le Siége de Tarantaise étant venu à vaquer, il fut élu pour le remplir.

VIII. Son Episcopat. Ses travaux.

Il fut le seul qui s'opposa à ce choix, & l'on ne put vaincre sa résistance, qu'en emploiant l'autorité de saint Bernard & du Chapitre général de Cîteaux. Forcé d'obéir à ses Supérieurs, il fut ordonné Archevêque de Tarantaise, & gouverna cette église trente-trois ans. Sa dignité ne lui fit point changer sa maniere de vivre. Son habit étoit pauvre; & si on lui en donnoit un meilleur, il en faisoit présent aussi-tôt à celui qui n'en avoit point. Sa nourriture étoit du pain bis, & des légumes de la même marmite que l'on mettoit pour les pauvres. Il suppléoit par des prieres particulieres, au long Office du monastere, dont il s'affligeoit d'être privé; & au travail des mains, par la fatigue des voiages & des fonctions épiscopales. Il passoit quelquefois des journées entieres à administrer le Sacrement de Confirmation. Il prêchoit assidûment, mais laissant à d'autres les Sermons étudiés pour les auditeurs plus délicats, il s'appliquoit à instruire les simples & à les consoler, pendant qu'il reprenoit avec force & qu'il intimidoit les pécheurs. Il trouva dans son église un clergé peu réglé, les Offices divins négligés, les biens ecclésiastiques dissipés, les bâtimens à demi ruinés, & les peuples plongés dans l'ignorance. Il gagna ces derniers par ses instructions & ses aumônes; établit la vie commune & réguliére dans le clergé, fit restituer les biens ecclésiastiques, & rebâtir les églises. Mais il don-

ia ses principaux soins au soulagement des pauvres & des malades. Sa maison étoit en tout temps l'asile de ceux qui souffroient, mais surtout les *trois* derniers mois avant la moisson, parce *que* c'est alors que les vivres manquent davantage dans les montagnes de la Tarantaise.

L'Auteur de sa vie, qui a été le compagnon de ses travaux & le témoin de la plûpart de ses actions depuis son Episcopat, assure que Dieu lui accorda le don des miracles, & qu'il en fit un grand nombre dans le pais des Suisses, & dans l'Abbaie de saint Claude en Franche-Comté, où il alloit de temps en temps faire des retraites. Cette faveur l'épouvanta : il craignit que l'éclat & la réputation qui l'accompagnoient par-tout, ne lui causassent de la vanité. D'ailleurs il appréhendoit sans cesse de succomber sous le fardeau de l'Episcopat. C'est ce qui lui fit prendre la résolution de s'aller cacher dans la solitude. Il partit la nuit sécrétement ; & après bien des fatigues & des dangers, il arriva en Allemagne dans un monastere de son Ordre, où il étoit entiérement inconnu. Il y vivoit comme un simple moine, & goûtoit le repos qu'il avoit tant désiré. Mais dans le temps qu'il s'y attendoit le moins, un jeune homme de son Diocèse, qui avoit été instruit sous sa discipline, entra dans le lieu de sa retraite. Ce voiageur s'étant mis à considerer tous les freres qui sortoient de l'église pour aller au travail, reconnut son Evêque, & le fit connoître à toute la communauté. Les religieux fort surpris, se jetterent aussi-tôt à ses pieds fondant en larmes, & lui demanderent sa bénédiction.

IX. Ses miracl[es]. Sa retraite.

Le saint Prélat inconsolable de se voir dé-

X. retourne à l'église. Ses dernieres actions. Sa mort.

couvert, versa des torrens de larmes; & il méditoit quelque nouvelle retraite, mais on ne lui en laissa pas la liberté, de sorte qu'il fut contraint de retourner à son Diocèse. Il reprit ses fonctions, pour obéir à Dieu qui lui marquoit sa volonté d'une maniere si sensible. Il acheva pour lors de consacrer à Dieu le reste de sa famille. Il avoit coutume de faire copier les Livres de saint Augustin pour en faire présent à diverses églises. Il fut presque le seul des Evêques relevans de l'Empire, qui eut le courage de s'opposer à l'Antipape Victor, que l'Empereur soutenoit. Le Pape Alexandre le fit venir auprès de lui, afin qu'il prêchât publiquement contre les schismatiques. Quelque temps après, il l'envoia en France pour travailler à réconcilier les Rois de France & d'Angleterre. Son voiage fut accompagné de miracles, & les deux Princes firent la paix. A son retour il tomba malade, & fut obligé de s'arrêter au monastere de Belleval au Diocèse de Besançon. Il y mourut l'an 1174 âgé de soixante & treize ans.

III.

XI. LAURENT Dublin.

Son éducation.

Laurent nâquit en Irlande. Son pere nommé Maurice, étoit Seigneur d'une des principales Provinces de cette Isle. Laurent fut le dernier de ses fils. On l'éleva d'une maniere convenable à sa naissance, & il répondit parfaitement aux soins que l'on prenoit de lui. Il n'avoit que dix ans, lorsque son pere l'envoia en ôtage au Roi d'Irlande, dont il étoit devenu l'ennemi. Ce Prince cruel traita cet enfant avec beaucoup d'inhumanité, & l'envoia dans un lieu stérile & désert où il manquoit de tout. Maurice en fut averti & vint à bout de délivrer son fils. Voulant consacrer à Dieu un de ses

enfans, il pria l'Evêque de Glindalac de les tirer au sort. Le jeune Laurent que Dieu avoit destiné à son service, dit aussi-tôt à son pere : *Il n'est pas besoin de tirer au sort : je me consacre de tout mon cœur au service de Dieu ; je ne veux point d'autre héritage, & j'abandonne le monde à ceux qui l'aiment.* Il fit des progrès étonnans dans la vertu, aussi-bien que dans les sciences; & dans un âge peu avancé on voioit en lui la sagesse des vieillards. N'aiant encore que vingt-cinq ans, il fut élu pour gouverner des religieux qui composoient le Clergé de l'église Cathédrale de Glindalac. Il s'appliqua à y maintenir une régularité exacte, & il en donna toujours l'exemple à ses religieux. Pendant les quatre premieres années, il y eut dans le païs une disette extraordinaire, & Laurent n'épargna rien pour le soulagement des pauvres.

XII. Son Episcopat. Ses travau

Après la mort de l'Evêque de Glindalac, tout le monde jetta les yeux sur lui. Son humilité s'en défendit ; mais Dieu le réservoit à un plus grand Siége. Ce fut celui de Dublin, qui vaqua peu de temps après. Laurent ne put éviter ce fardeau, dont le poids lui étoit si redoutable, & il fut sacré par Gélase Primat d'Irlande. Son premier soin fut de veiller sur toute sa conduite, afin d'être un parfait modéle pour le peuple que Dieu lui avoit confié. Il s'appliqua à l'instruire de tous ses devoirs. Il rétablit la régularité parmi les Chanoines de son église. Non-seulement il portoit l'habit de Chanoine régulier, mais il en menoit lui-même la vie, mangeant au réfectoire, gardant le silence dans les temps marqués, & assistant aux Offices de la nuit. Depuis qu'il eut embrassé cet institut, il ne man-

ses discours étoient si touchans, qu'on ne se lassoit point de l'entendre. Il étudioit avec beaucoup d'assiduité l'Ecriture sainte & les Ouvrages des saints Peres. Cette étude lui apprenant de plus en plus le néant des choses du monde, il résolut d'y renoncer, & d'entrer dans la carriere d'une pénitence plus rigoureuse. Un de ses amis s'unit à lui : ils donnerent l'un & l'autre aux pauvres tout ce qu'ils possédoient, & chercherent un lieu solitaire où ils pussent vivre séparés de tous les hommes. Plusieurs personnes attirées par l'odeur de la piété d'Etienne, se mirent sous sa conduite; & avec l'approbation de l'Evêque de Limoges, ces pieux solitaires bâtirent un monastere, qui n'étoit proprement qu'un amas de cabanes. Leurs austérités étoient extraordinaires. Tout leur temps étoit partagé entre la priere, la lecture, & le travail des mains.

XIV. Il fonde plusieurs monasteres qu'il unit à l'Ordre de Cîteaux.

Comme le nombre des solitaires augmentoit tous les jours, Etienne se crut obligé d'agrandir son monastere, qu'il nomma Obazine du nom de la forêt où il étoit situé. Un grand nombre de femmes chrétiennes voulut se mettre aussi sous la conduite d'Etienne, qui fit bâtir pour elles un monastere. Leur nombre alla en peu de temps jusqu'à cent cinquante. Lorsqu'elles parloient à quelqu'un, elles ne pouvoient ni voir, ni être vues. Etienne craignant que la régularité qu'il avoit établie dans ses monasteres, ne s'affoiblît après sa mort, parce qu'il n'avoit point écrit de Regle, consulta le Prieur de la Chartreuse qui étoit alors le Vénérable Guigues, sur l'institut qu'il devoit choisir; & le Prieur lui conseilla de s'attacher à celui de Cîteaux, parce que les Chartreux étoient bornés dans le nombre des

personnes qu'ils devoient recevoir. Etienne alla donc trouver le Pape Eugene qui étoit à Cîteaux, pour le prier d'unir à cet Ordre les monasteres qu'il avoit fondés. Le Pape approuva son dessein ; & aiant fait appeller Rainard Abbé de Cîteaux, homme d'un mérite singulier, il lui recommanda Etienne, & lui dit de le regarder comme son fils & de l'associer à l'Ordre. Rainard le présenta aux Abbés assemblés en Chapitre général, & leur dit : *Vous* voiez cet Abbé de petite taille & de mauvaise mine : c'est un homme plein de l'Esprit de Dieu. Leur aiant en même-temps déclaré l'ordre du Pape, ils le reçurent tout d'une voix & unirent à Cîteaux les monasteres qu'Etienne avoit établis. Il y avoit quelque difficulté, en ce que la Maison d'Obazine avoit certaines pratiques contraires aux coutumes de Cîteaux, mais Rainard dit que ces différences s'aboliroient peu à peu. Etienne retourna plein de joie à Obazine avec deux moines prêtres & deux freres lais de Cîteaux, que Rainard lui avoit donnés pour l'instruire de la Regle de Cîteaux. Le changement qui fit le plus de peine à l'Abbé Etienne, fut d'accorder l'usage de la viande aux malades. Depuis cette association le monastere d'Obazine ne fit qu'augmenter, & il continua d'en produire plusieurs autres.

XV. Son désinteressement. Sa mort.

Etienne fut donc obligé d'augmenter les bâtimens de la maison d'Obazine ; & comme l'Evêque lui permettoit d'accorder des indulgences à ceux qui feroient des offrandes à ce monastere, Etienne répondit : Nous ne voulons point introduire une coutume qui scandaliseroit les peuples, & qui nous couvriroit de confusion, en donnant des indulgences

que nous n'avons pas le pouvoir d'accorder. La même chose arriva à ce saint Abbé dans un autre Diocèse, où il fondoit un nouveau monastere. L'Evêque lui aiant demandé combien il souhaitoit d'indulgences pour ceux qui contribueroient aux bâtimens, il répondit : Comment pourrions-nous décharger les autres de leurs iniquités, nous qui sommes accablés du poids de nos propres péchés ? Bien loin d'attirer à son monastere les biens des riches, il donnoit aux pauvres quelquefois même ce qui étoit nécessaire à la maison. Etant allé dans un de ses monasteres pour l'élection d'un nouvel Abbé, il y tomba malade & mourut en priant avec ses freres. Ce fut l'an 1159.

V.

XVI. Le B. Pons de Laraze. Ses désordres. Sa conversion.

Un Gentilhomme de Languedoc donna dans le douziéme siécle un exemple mémorable de pénitence. Il se nommoit Pons, & étoit Seigneur de Laraze château très-fortifié dans le Diocèse de Lodève. Il étoit distingué par sa noblesse, ses richesses, son esprit, sa valeur. Mais n'aiant d'autre régle de sa conduite que ses passions, il s'abandonna à toute sorte de déréglemens. Il étoit très-incommode à ses voisins, surprenoit les uns par ses discours artificieux, dépouilloit les autres de leurs biens par violence, & ne s'occupoit jour & nuit qu'à exercer un honteux brigandage. Il méprisoit les loix les plus sacrées, & ne parloit de la Religion qu'avec mépris. Dieu fit éclater en cet insigne pécheur les richesses inépuisables de sa grace. Il perça le cœur de Pons d'une crainte salutaire, & lui fit rompre toutes ses mauvaises habitudes. Il fit part à son épouse de la résolution qu'il prenoit, de ne s'occuper que des moiens d'expier ses pé-

honneurs & de ses plaisirs, des avanta-
: la pénitence, & du prix inestimable
sincere piété, que plusieurs en furent
s. Six de ses amis se joignirent à lui,
it qu'ils ne s'en sépareroient ni à la vie,
mort.

s de Laraze prit de sages mesures pour à bout de restituer tous les biens qu'il usurpés, & pour rendre à chacun les s choses qu'il leur avoit enlevées. Il se aux pieds de tous ceux à qui il avoit fait e tort, leur demandoit humblement i, & leur remettoit ce qui leur étoit dû. cette action de justice, il fit des œuvres rité, & donna aux pauvres ce qui lui . Le Dimanche des Rameaux pendant n faisoit la procession, il se présenta à ue de Lodève avec ses six compagnons. t en chemise & nuds pieds, avoit au cou rde par laquelle un homme le menoit e un criminel, en le frappant continuel- t de verges, comme il le lui avoit or- :. Il se mit à genoux, & conjura l'Evê- faire lire devant tout le monde la con- de tous ses crimes. Il arrosoit en mê- XVII. Sa pénitence.

vaise honte avoient toujours caché leurs péchés, & qui animés par son exemple, eurent recours à la pénitence.

XVIII. Il fonde la maison de Salvanès.

Pons avec ses compagnons fit ensuite plusieurs pélerinages, après lesquels il résolut de se retirer avec eux dans un désert, & d'y vivre de leur travail. Ils choisirent le lieu de Salvanès au Diocèse de Lavaur; & ils commencerent à y bâtir des cabanes de leurs propres mains & à défricher la terre. Le païs étant affligé d'une grande famine, une multitude innombrable de pauvres vint à Salvanès, parce que ces pieux Solitaires faisoient l'aumône, exerçoient l'hospitalité, & pratiquoient toutes les œuvres de miséricorde. Vendons nos biens, dit Pons, & tout ce que nous avons, pour assister nos freres, & ensuite mourir avec eux, s'il est nécessaire. Les riches touchés d'un tel exemple ouvrirent leurs greniers, & les pauvres furent secourus. L'habitation de Salvanès devint si considérable, que l'on crut pouvoir y fonder une Abbaïe. On examina quel institut on choisiroit, ou celui des Chartreux, ou celui de Cîteaux, & on résolut de s'en rapporter au jugement des Chartreux. Pons alla donc à la Chartreuse consulter les saints moines de ce désert. Ils lui conseillerent de prendre la Regle de Cîteaux préférablement à toutes les autres, & de s'adresser à l'Abbaïe la plus proche: c'étoit celle de Mazan Diocèse de Viviers. Pons y alla, & donna la maison de Salvanès à l'Abbé de Mazan, qui fit faire un an de noviciat aux compagnons de Pons, leur donna l'habit & la Regle de Cîteaux & un Abbé pour les conduire. L'humilité de Pons de Laraze lui fit toujours chercher la derniere place, & il demeura entre les freres lais, afin de pourvoir

plus

ment à la subsistance de la maison.
fondée l'Abbaïe de Salvanès l'an
t elle devint si célébre, que les plus
rinces, Thibaud Comte de Champa-
ger Roi de Sicile, & même l'Empe-
Constantinople, voulurent lui faire
ns. Pons mourut vers le milieu du
siécle.

VI.

XIX. S. Godef Evêque d'Amiens.

oi étoit d'une famille noble, & il fut
eu dès l'âge de cinq ans au monaste-
it S. Quentin près de Peronne, pour
par l'Abbé Godefroi son parrain,
eres duquel ses parens croioient l'a-
nu de Dieu. Quand il eut vingt-cinq
bé le fit ordonner prêtre par Ratbod
Noion. Il fut ensuite choisi par le
s Evêques de la Province de Reims
gneur de Couci, pour être Abbé de
ous Couci. Le Roi Philippe I ap-
choix, & donna ses Lettres pour ti-
roi du mont S. Quentin, au grand
l'Abbé, qui le regardoit comme le
sa vieillesse, & le destinoit à être son
. Godefroi fit beaucoup de résistance,
sa jeunesse & son incapacité : mais
le conduisit à Laon, où l'Evêque He-
i donna la bénédiction abbatiale. Il
communauté de Nogent réduite à
s, & les bâtimens en ruine ; mais il
& établit une si exacte discipline,
a bientôt un grand nombre de sujets,
x Abbés quitterent leur monasteres,
e sous sa conduite.

Il est Abbé,

XX. Il est ord né Evêque se retire d

de réputation fit qu'on lui offrit des
lus considérables, qu'il refusa ; &
n le nomma à l'Evêché d'Amiens.

la fuite dans le désert de la Chartreuse.

Il vouloit s'enfuir, mais on l'arrêta, & on le sacra à Reims l'an 1104. Il travailla pendant dix ans à la sanctification de son troupeau; mais ne pouvant plus supporter l'indocilité de son peuple, les violences exercées par les nobles, & les désordres dont son Diocèse étoit rempli, il résolut de tout quitter, & se retira en effet dans le désert de la Chartreuse. Guigues en étoit Prieur, & il bénit Dieu en voiant le désir qu'avoit ce saint Evêque de mener une vie pénitente. Mais il craignoit que le Pape & les Evêques de France ne trouvassent mauvais qu'il le reçût. Il lui donna néanmoins une cellule, où le saint Evêque ravi de se trouver en liberté, s'appliquoit à tous les exercices spirituels avec la même ferveur, que s'il n'eût fait que commencer de se donner à Dieu. Peu de temps après la retraite de S. Godefroi, on tint à Beauvais un concile auquel se présenterent les députés d'Amiens, qui se plaignirent que leur Evêque les avoit abandonnés. Raoul Archevêque de Reims leur dit : Comment osez-vous vous plaindre, vous qui par votre indocilité avez chassé de son Siége, un homme orné de toute sorte de vertus ? Allez le chercher, & tâchez de le ramener avec vous. Il y vint en même-temps des députés de la part de Godefroi, avec des lettres par lesquelles il déclaroit qu'il ne sortiroit point de sa solitude; qu'il se sentoit incapable de l'Episcopat; qu'à la vérité il avoit instruit son troupeau par ses discours, mais qu'il l'avoit perdu par son mauvais exemple. A ces paroles les Evêques du concile ne purent retenir leurs larmes, en voiant combien l'humilité rendoit ce saint Evêque petit & méprisable à ses propres yeux. Ils remirent à délibérer sur cette affaire dans

cile qu'ils devoient tenir à Soissons l'an-
ivante 1115.
concile de Soissons envoia deux députés
reres de la Chartreuse, pour les prier &
rdonner de renvoier au plûtôt Godefroi
glise. Les Peres du concile lui écrivirent
lui-même, lui représentant qu'il n'avoit
quitter son troupeau pour travailler à sa
tion particuliere, & qu'on ne mettroit
me à sa place. Godefroi aiant reçu cette
, fut sensiblement affligé, & se jetta aux
les Chartreux, les priant avec larmes de
souffrir qu'on l'arrachât d'avec eux. Ils
ient de leur côté, & tâchoient en mê-
mps de le consoler. Mais ne pouvant ré-
l'autorité du Roi & des Evêques, ils le
erent en paix. Godefroi sortant de la
ause, se retournoit souvent pour la re-
,les yeux baignés de larmes, déplorant
lheur de n'avoir pu y finir ses jours. Il
bord à Reims, où le Légat Conon te-
autre concile. L'Archevêque de Reims
a Godefroi, tellement affoibli par ses
, ses veilles & d'autres austérités, qu'à
pouvoit-il se soutenir. Le Légat lui re-
un peu durement d'avoir quitté son
au, & d'avoir préféré au salut de plu-
son utilité particuliere. Godefroi retour-
on église; mais il mourut la même an-
Soissons en allant à Reims. Il fut enterré
Abbaïe de saint Crespin. Il étoit dans
antiéme année de son âge & dans la
e de son Episcopat. L'Eglise honore sa
ire le huitiéme Novembre jour de sa

XXI. Il est forc de remonter sur son Siége. Sa mort.

VII.

XXII. SAINTE HILDEGARDE.

egarde nâquit l'an 1098, de parens no-

bles & vertueux qui la consacrerent à Dieu dès son enfance, parce qu'aussi-tôt qu'elle put parler, elle fit entendre soit par ses discours, soit par signes, qu'elle voioit des choses extraordinaires. A l'âge de dix-huit ans, elle fut enfermée avec une fille fort pieuse nommée Juste, qui la forma à l'humilité & à la pratique des vertus chrétiennes, & lui apprit simplement à lire le pseautier. Hildegarde avançoit en vertu, mais elle souffroit des maux de tête & d'autres infirmités presque continuelles, en sorte qu'elle étoit rarement en état de marcher. Elle vécut néanmoins quatre-vingt-deux ans. A l'âge de quarante-deux ans & sept mois, elle eut une vision, & reçut en même-temps l'intelligence des saintes Ecritures. Après plusieurs années, elle entendit une voix qui lui ordonnoit d'écrire ce qu'elle verroit & ce qu'elle entendroit : mais la modestie, si convenable à son sexe, & la crainte des discours du peuple & des jugemens téméraires la retenoient. Se sentant néanmoins pressée intérieurement d'obéïr, & aiant été long-temps malade, elle découvrit sa peine à un moine qui étoit son directeur, & par lui à son Abbé.

XXIII. Ses révélations approuvées par le Pape Eugene.

L'Abbé aiant consulté les plus éclairés de sa communauté & interrogé Hildegarde, lui ordonna d'écrire. Quand elle l'eut fait, elle se trouva guérie & se leva de son lit. Cette guérison parut à l'Abbé si miraculeuse, qu'il vint à Maïence faire le rapport de ce qui s'étoit passé, à l'Archevêque & aux principaux de son Clergé, & leur montra les Ecrits d'Hildegarde. C'est ce qui donna lieu à l'Archevêque de consulter le Pape Eugene qui étoit alors à Treves. Le Pape voulant approfondir cet événement, envoia au monastere d'Hildegarde

Alberon Evêque de Verdun avec plusieurs personnes éclairées, pour examiner la chose sans bruit, & interroger cette pieuse fille. Elle leur répondit avec beaucoup de simplicité; & après que l'Evêque eut fait son rapport, le Pape se fit apporter les Ecrits d'Hildegarde, & les lut lui-même publiquement en présence de l'Archevêque, des Cardinaux & de tout le Clergé. Il raconta aussi ce que lui avoient rapporté ceux qu'il y avoit envoiés, & tous les assistans en rendirent graces à Dieu. S. Bernard étoit présent, & il rendit aussi témoignage de ce qu'il sçavoit de cette sainte fille. Car il l'avoit visitée dans un voiage qu'il avoit fait à Francfort; & il lui écrivit une lettre pour la féliciter de la grace qu'elle avoit reçue, & pour l'exhorter à y être fidéle. Le saint Abbé pria donc le Pape, & tous les assistans le prierent avec lui, de publier une si grande faveur que Dieu avoit faite de son temps à l'Eglise, & de la confirmer par son autorité. Le Pape suivit leur conseil, & écrivit à Hildegarde, lui recommandant de conserver par l'humilité la grace qu'elle avoit reçue, & de déclarer avec prudence ce que Dieu lui découvriroit. Il lui permit aussi de s'établir avec ses sœurs, après en avoir demandé permission à son Evêque, dans le lieu qui lui avoit été révélé, & d'y vivre en clôture suivant la Regle de S. Benoît. Ce lieu étoit le mont S. Rupert près de Bingue sur le Rhin, à quatre lieues au-dessous de Maience; & il étoit ainsi nommé d'un Seigneur qui vivoit au neuviéme siécle, & qui est honoré comme saint le quinziéme de Mai. Hildegarde s'y retira avec dix-huit filles nobles, qu'elle avoit attirées par sa réputation: & elle en fut la premiere Abbesse.

XXIV. Ses prédic-tions. Sa mort. Sa lettre sur les maux de l'Eglise.

Sainte Hildegarde y vécut plus de trente ans. Elle écrivit ses révélations avec un homme fidéle qui l'aidoit à rendre ses pensées en latin, suivant les régles de la grammaire, qu'elle ignoroit absolument. Ses révélations sont recueillies en trois livres, & commencent ordinairement par quelque image sensible, qu'elle dit avoir vue, & dont elle explique les significations. Elle en tire des instructions morales exprimées d'un style vif & figuré; elle reprend les vices de son temps & exhorte fortement à la pénitence. Elle écrivit aussi plusieurs lettres pour répondre à ceux qui la consultoient. Il y en a entre autres une grande au clergé de Cologne, mêlée de plusieurs prédictions. Car on croioit qu'elle avoit le don de prophétie; & Richer moine de Senones en Lorraine, qui écrivoit quelque temps après l'établissement des freres mineurs & des freres prêcheurs, dit qu'elle avoit parlé des uns & des autres. Car, ajoûte-t-il, elle a dit clairement, qu'il viendroit des freres portant une grande tonsure & un habit extraordinaire, qui dans le commencement seroient reçus du peuple comme Dieu même; qu'ils n'auroient rien en propre, & ne vivroient que d'aumônes, sans en rien réserver pour le lendemain; qu'ils iroient prêcher dans les villes & les villages, & seroient d'abord chéris de Dieu & des hommes; mais que tombant bientôt dans le relâchement, ils se rendroient méprisables; & leur conduite a vérifié cette prédiction. Ce sont les paroles de Richer. Sainte Hildegarde avoit aussi le don des miracles. Elle en fit un grand nombre, & l'auteur de sa vie en rapporte jusqu'à vingt. Elle mourut le dix-septiéme de Septembre 1178 âgée de quatre-

vingts ans. Sa vie fut écrite par Thierri Abbé Bénédictin environ trente ans après sa mort, sur les Mémoires d'un nommé Godefroi, ausquels il ajouta les révélations & les miracles. L'Eglise l'honore le jour de sa mort.

Voici comment elle s'explique sur les maux de l'Eglise dans sa lettre au clergé de Treves. La loi divine, dit-elle, est maintenant oubliée & négligée par le peuple chrétien, qui ne se met plus en peine, ou de pratiquer ou d'enseigner le bien. Les Supérieurs mêmes & les Prélats aiant abandonné la justice, sont comme endormis; c'est pourquoi j'ai entendu une voix du ciel qui disoit: O fille de Sion, la couronne que vous portez sur votre tête, vous sera enlevée, & le manteau sous lequel vous étendiez vos grandes richesses, sera coupé. Votre peuple sera réduit à un petit nombre, & vous serez chassée de païs en païs. Mais j'ai vû en même-temps, qu'au milieu de toutes les prévarications, quelques-uns demeureront fidéles à Dieu & soupireront après lui, comme il arriva du temps d'Elie; & ces personnes s'acquerront beaucoup d'honneur par leur persévérance, & seront comme des holocaustes agréables à Dieu, aiant eu soin de s'éloigner du mal à l'exemple de Noé & de Loth.

VIII.

XXV SAINTE LISABETH de Schonauge.

L'an 1156 on découvrit à Cologne plusieurs tombeaux avec leurs inscriptions, portant que c'étoient ceux de sainte Ursule vierge & martyre & de ses compagnes, que l'on y honoroit au moins depuis trois cens ans. Gelac Abbé de Duits envoia les plus remarquables de ces inscriptions à Elisabeth religieuse à Schonauge, espérant qu'elle auroit à ce sujet quel-

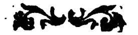
que révélation ; car il craignoit que ceux qui avoient trouvé ces corps n'eussent fait faire ces inscriptions par le désir du gain. C'est ainsi qu'en parle Elisabeth elle-même. Elle étoit née l'an 1130, & à l'âge de dix ou douze ans, elle entra dans le monastere de Schonauge situé au diocèse de Treves. Il étoit proche d'un monastere d'hommes, fondé en 1125, & dédié à S. Florin confesseur qui vivoit à Coblentz au commencement du septiéme siécle. Ce monastere de Benedictins eut pour premier Abbé Hildelin. Il prit le nom de Schonauge du lieu de sa situation, ainsi nommé à cause de sa belle vue ; & le monastere de filles qui fut depuis bâti tout proche, en dépendoit.

Elisabeth étant âgée de vingt-trois ans commença à avoir des extases & des visions ; ce qui lui arrivoit ordinairement les Dimanches & les Fêtes aux heures de l'office divin. Comme plusieurs personnes désiroient de sçavoir ce que Dieu lui révéloit, elle le découvrit par ordre de l'Abbé Hildelin, à un frere qu'elle avoit, nommé Ecbert chanoine de l'église de Bonn. Mais elle eut beaucoup de peine à s'y résoudre, craignant de passer dans l'esprit des uns pour une sainte, & dans l'esprit des autres pour une folle ou pour une hypocrite. Enfin appréhendant d'un autre côté de résister à la volonté de Dieu, elle racontoit à son frere ce qu'elle voioit & entendoit chaque jour ; & il l'écrivoit d'un style simple, où il ne paroît rien ajouter du sien. Il en composa quatre livres, dont le troisiéme, intitulé, Des voies du Seigneur, contient plusieurs exhortations utiles pour les différens états des Chrétiens. Elisabeth y fait de terribles reproches aux Prélats de son temps, qui vivoient

la plûpart dans le faste & la pompe séculiere, dans les richesses & les délices, oubliant leurs devoirs essentiels, & paroissant avoir oublié qu'ils étoient les Vicaires de Jesus-Christ & les successeurs des Apôtres.

Jusques-ici il n'y a point lieu de soupçonner la fidélité d'Ecbert : mais les visions contenues dans le quatriéme livre forment de grandes difficultés ; car presque tout regarde sainte Ursule & ses compagnes. Elisabeth y raconte au long l'histoire de sainte Ursule, de ses compagnes & de ses compagnons ; & cette histoire est si fabuleuse, qu'il faudroit être bien peu raisonnable pour vouloir la soutenir. L'on y trouve des fautes grossieres contre l'histoire, quoiqu'Elisabeth prétende corriger celle des onze mille vierges déja écrite depuis quelque temps. Je ne vois, dit M. Fleuri, que deux manieres d'expliquer ces difficultés. On peut dire qu'Elisabeth aiant lu attentivement ou entendu raconter ces histoires, s'en étoit tellement rempli l'imagination, qu'elle a cru apprendre par révélation ce que sa mémoire lui fournissoit ; & qu'Ecbert n'a pas sçu discerner ce que l'imagination échauffée de sa sœur produisoit naturellement, d'avec les révélations surnaturelles. Ou bien il faut reconnoître, comme dit le Cardinal Baronius sur un semblable sujet, que cette partie des révélations est supposée, & qu'Ecbert ou quelque autre, voulant autoriser cette histoire de sainte Ursule, l'a attribuée à Elisabeth, la faisant parler comme il a voulu. Mais il faut avouer que l'une & l'autre explication donne une grande atteinte à toutes ces révélations : car qui nous assurera que les autres soient plus fidéles ? En général il faut conve-

nir qu'on ne peut faire aucun fonds sur ces révélations de Saintes, pour établir des dogmes théologiques ou des faits historiques, puisque l'on trouve des révélations contradictoires; & qu'il ne faut chercher les faits que dans les histoires authentiques, suivant les régles de la critique la plus judicieuse. Outre les visions on a quinze lettres d'Elisabeth, dont la plus considérable est à sainte Hildegarde, qu'elle visitoit quelquefois. Elle l'écrivit vers l'an 1160 étant supérieure, ou, comme elle se nomme, maîtresse des religieuses de Schonauge. Elle s'y plaint des mauvais discours que tenoient d'elle les religieux mêmes, & de quelques fausses lettres que l'on faisoit courir sous son nom; & elle assure qu'elle n'a découvert les graces que Dieu lui avoit faites, que par l'ordre exprès d'un Ange, plusieurs fois réitéré. Elle mourut le Vendredi dix-huitiéme de Juin 1165, étant dans sa trente-sixiéme année; & quoiqu'elle n'ait point été canonisée, elle a été mise dans le martyrologe Romain en 1584, & depuis elle est honorée au monastere d'hommes de Schonauge: car celui des filles a été ruiné par les Suédois. Ecbert frere d'Elisabeth s'y rendit moine à sa persuasion, & en fut Abbé après Hildelin en 1167. Il a écrit contre les Cathares ou Manichéens d'Allemagne, dont elle fait aussi mention dans ses exhortations.



ARTICLE XI.

Auteurs Ecclésiastiques.

IVes nâquit dans le Diocèse de Beauvais d'une famille noble. Après ses premieres études & celle de la Philosophie, il fut mis dans l'Abbaïe du Bec, dont le célébre Lanfranc étoit Abbé. Ives profita tellement sous un si sçavant maître, qu'il devint capable d'enseigner lui-même la Théologie aux autres. L'étude sérieuse qu'il fit des Ouvrages des Peres & des Conciles, lui fit connoître combien les moeurs des chanoines de son temps étoient opposées à la régularité qui leur est prescrite par les saints Canons. Il en gémissoit dans le secret, lorsque Gui Evêque de Beauvais fit bâtir dans sa ville un monastere en l'honneur de saint Quentin, y attacha des revenus, & y mit des chanoines à qui il donna Ives pour supérieur. Ives y renouvella la pratique des régles saintes qui avoient été données aux chanoines plusieurs siécles auparavant, ensorte qu'on peut le regarder comme le restaurateur de la vie Canoniale. I. Ives de Chartres. Son éducation. Il est fait Abbé.

Le Pape Urbain II déposa Geoffroi Evêque de Chartres, convaincu de plusieurs crimes, & Ives fut élu & sacré par le Pape malgré sa résistance. L'Archevêque de Sens & d'autres Evêques s'opposerent à cette entreprise du Pape, déposerent Ives & rétablirent Geoffroi. Ils auroient dû plûtôt confirmer le bien que le Pape avoit fait, & en même-temps faire les démarches que la prudence demandoit, pour maintenir leurs droits, & empêcher que les II. Son Episcopat. Ses travaux. Sa mort.

Papes n'y donnassent atteinte. Ives aiant été ensuite rétabli, ne trouva que trop d'occasions de faire paroître son zèle parmi les désordres qui régnoient alors. Il éclata particulierement à l'égard du Roi Philippe I, qui avoit contracté un mariage scandaleux avec Bertrade. Tandis que plusieurs Evêques flattoient le Roi dans ses déreglemens, & qu'aucun n'osoit lui montrer la loi de Dieu, Ives eut le courage de lui écrire pour lui représenter l'énormité de son crime ; & il tâcha en même-temps par ses lettres d'animer le zèle du Pape & des Evêques de France. Cette conduite lui attira la haine du Roi & de Bertrade. Il y eut même à la Cour des Evêques qui eurent la bassesse de parler au Roi de leur confrere, comme d'un imprudent dont il falloit punir la hardiesse. On saisit les revenus de son Evêché, & on le tint long-temps enfermé dans un château, pour l'obliger d'approuver le mariage illégitime du Roi. Mais rien ne fut capable d'affoiblir son courage ; & comme on le trouva inébranlable, on le mit en liberté. Toujours fidéle observateur des régles de l'Eglise, il parla avec zèle contre ceux qui les violoient, sans même en excepter les Papes. Il gouverna son Diocèse pendant vingt-trois ans parmi des persécutions & des traverses presque continuelles. Il alla ensuite goûter le repos dont il est rare qu'un ministre du Seigneur jouisse en cette vie, lorsqu'il veut remplir ses devoirs avec fidélité. Il mourut à la fin de l'an 1115.

III. [Ses Ecrits.] Lorsqu'il gouvernoit le Chapitre de saint Quentin à Beauvais, & qu'il y enseignoit la Théologie, il composa son grand recueil de Canons, connu sous le nom de Decret. Il en

explique ainsi le dessein dans la préface. J'ai, dit-il, travaillé à rassembler en un seul corps d'ouvrage les extraits des régles de l'Eglise, tant des *Lettres* des Papes que des Actes des *Conciles*, des Traités des Peres, & des Ordonnances des Rois Catholiques, afin que ceux qui ne peuvent se procurer tous ces Ecrits, trouvent dans ce recueil ce qui peut leur être utile. Nous commençons, continue ce grand homme, par ce qui regarde la foi, qui est le fondement de la Religion chrétienne. Nous mettons ensuite sous différens titres ce qui regarde les Sacremens, la morale & la discipline, ensorte que chacun pourra trouver aisément ce qu'il voudra connoître. Tout l'Ouvrage est divisé en dix-sept parties, dont chacune contient un grand nombre d'articles, quelquefois même deux ou trois cens. L'Auteur fait usage des fausses décrétales, comme des vraies. Parmi les loix des Princes chrétiens, il rapporte les capitulaires de nos Rois, & cite le Code de Justinien & le Digeste retrouvé depuis peu. Au reste, il copie ordinairement Bouchard de Vormes, comme Bouchard lui-même avoit copié Réginon, & il conserve les mêmes fautes, sur-tout dans les titres des articles. Mais il étoit impossible alors, qu'un particulier eût en main tous les livres originaux d'où sont tirés tant de passages. Outre ce grand Ouvrage d'Ives de Chartres, on lui attribue un autre recueil de Canons nommé Panormie, dont il n'est pas aussi certain qu'il soit l'auteur. Nous avons aussi de lui vingt-quatre sermons; mais le plus précieux de ses Ouvrages sont ses lettres, qui contiennent plusieurs faits importans & plusieurs décisions sur des points de discipline ecclé-

siastique. Il nous en reste deux cens quatre-vingt-huit. Nous allons en rapporter quelques extraits.

IV. Quelques extraits de ses Lettres.

Pendant que les Légats du Pape Paschal étoient en France, il leur écrivit au sujet d'Etienne de Garlande, que le Roi Philippe avoit fait élire Evêque de Beauvais. Cette Eglise, dit-il, est si accoutumée à avoir de mauvais Pasteurs, qu'elle paroît en droit d'en élire de tels. Elle vient de prendre par la volonté du Roi & de la femme dont ce Prince est esclave, un clerc ignorant, qui n'est occupé que du jeu & de la bagatelle, & que l'Archevêque de Lyon Légat du S. Siége a autrefois chassé de l'Eglise pour sa vie déréglée. Si jamais il parvient à l'Episcopat par l'autorité du Pape, c'en est fait de l'autorité des saints Canons. Je vous en avertis, afin que vous soyez sur vos gardes : car ce mauvais sujet se hâtera d'aller à Rome ou d'y envoier, de gagner cette Cour par des promesses & par des présens, & de surprendre le Pape par tous les artifices possibles. Nous vous disons la vérité, afin que vous puissiez prendre vos précautions, pour ne point nuire à l'autorité du saint Siége & à votre réputation. Car si dans cette occasion nous sommes trompés dans notre espérance, nous ne sçaurons plus que répondre à ceux qui parlent contre l'église de Rome.

Il parle ainsi au Pape Pascal au sujet des appellations. Je vous supplie de ne pas écouter des gens intéressés & mal-intentionnés, qui veulent faire examiner de nouveau une affaire décidée, & de ne plus permettre que je sois fatigué dans ma vieillesse par des appellations inutiles. L'opposition que nous trouvons dans la puissance supérieure affoiblit notre autori-

té ; parce que nous n'osons suivre les régles de la discipline, contre ceux qui s'adressent à vous, non par la confiance qu'ils ont dans la bonté de leur cause, mais parce qu'ils esperent en éloigner le jugement. Si vous n'apportez quelque remede à ces inconvéniens, & si vous m'exposez à la vexation des vieillards corrompus & des jeunes libertins, il ne me restera d'autre parti à prendre que de me retirer dans la solitude. Il marque dans la même lettre, qu'il avoit réglé une distribution de pain pour les chanoines de Chartres, afin de les rendre assidus à l'office ; mais que ce moien n'avoit point produit l'effet qu'il en attendoit. On voit ici l'origine des distributions manuelles.

Il se plaint ainsi des Légats étrangers dans une autre lettre à Pascal II. Quand vous nous envoiez vos Cardinaux ; comme ils ne sont chez nous qu'en passant, bien loin de pouvoir remédier aux maux, ils ne peuvent pas même les connoître : ce qui fait dire à ceux qui aiment à médire des Supérieurs, que le S. Siége ne cherche pas l'avantage de ceux qui lui sont soumis, mais son utilité propre, ou celle de ses ministres. C'est pourquoi nous vous conseillons de faire vos Légats ceux qui sont en état de voir les maux de près. Il y a plusieurs personnes qui ne peuvent aller à Rome, soit à cause de la difficulté des chemins, soit à cause de leur pauvreté & de leur mauvaise santé. Je connois, dit-il ailleurs, la coutume de l'église de Rome, qui ne veut pas revenir ouvertement sur ses decrets ; mais quand les choses sont faites, elle les souffre par dispense en considération des personnes & des lieux. Le même Auteur condamne dans une de ses

lettres l'épreuve du Fer chaud ; & dit que c'est tenter Dieu, & que par-là on a souvent absous des coupables & condamné des innocens : il la permet néanmoins au défaut des autres preuves, ainsi que le serment.

II.

V. Pierre le Vénérable. Schisme à Cluni.

Pierre étoit de la premiere noblesse d'Auvergne : ses parens l'avoient offert à Dieu dès l'enfance, & saint Hugues Abbé de Cluni le reçut vers la fin de sa vie dans son monastere. Il n'avoit que trente ans lorsqu'il en fut élu Abbé. Son élection fut confirmée par le Pape ; & l'Archevêque de Besançon lui donna la bénédiction Abbatiale. Il est connu sous le nom de Pierre le Vénérable, & a gouverné l'Abbaie de Cluni près de trente-cinq ans. Il y en avoit à peine trois qu'il étoit Abbé, quand il se forma dans cet Ordre un schisme scandaleux. Pons prédécesseur de Pierre, ne pouvant supporter les justes plaintes que l'on faisoit de tous côtés contre son gouvernement, avoit été à Rome donner la démission de son Abbaïe au Pape, & s'étoit retiré à Jérusalem ; où il se proposoit de passer le reste de ses jours. Mais s'ennuiant bien-tôt du séjour de la Palestine, il revint en France, où ses partisans voulurent le faire passer pour un saint. Il profita de l'absence de l'Abbé Pierre, pour entrer à Cluni avec quelques moines vagabonds, & quelques laïques armés. Il chassa le prieur Bernard, vieillard vénérable, & ses moines, qui se disperserent de côté & d'autre. Il se rendit maître de tout, obligea ceux qu'il y trouva par les plus fortes menaces & les plus indignes traitemens, de lui prêter serment de fidélité, & il chassa ou mit en prison ceux qui le refuserent. Il prit les croix, les

calices & les reliquaires, les fit fondre & en tira une somme considérable, qu'il emploia à gagner les gentilshommes du voisinage, & tous ceux qu'il put attirer par l'espérance du butin. Avec leur secours il se rendit maître des châteaux & des fermes du monastere, & ravagea tout par le feu. Ce scandale dura depuis le commencement du carême de l'année 1125 jusqu'à la saint Remi.

Le Pape Honorius aiant appris ce désordre, fit excommunier Pons & ses associés par l'Archevêque de Lyon. Ensuite le Pape appella devant lui les parties pour juger leur différend. Le parti de l'Abbé Pierre obéit aussitôt; il alla lui-même à Rome, & entre tous les Prieurs de l'Ordre il choisit pour l'accompagner, Matthieu Prieur de S. Martin des champs, qui fut depuis Evêque d'Albane & Cardinal. Pons alla aussi à Rome; & le Pape lui aiant envoié dire de se mettre en état d'être absous de son excommunication pour pouvoir comparoître en jugement, il répondit que nul homme sur la terre ne pouvoit l'excommunier; & qu'il n'y avoit que saint Pierre même qui eût ce pouvoir dans le Ciel. Le Pape fut fort irrité de cette réponse insolente & insensée; & après avoir mûrement examiné les raisons des deux parties, il déposa Pons pour toujours de toute dignité & fonction ecclésiastique, l'excommunia comme usurpateur, sacrilége, & schismatique, & rétablit l'Abbé Pierre dans l'exercice de sa charge. La sentence étant prononcée, ceux qui s'étoient séparés se réunirent à l'Abbé Pierre, & dans le moment le schisme fut éteint. Pons mourut à Rome peu de temps après, sans avoir voulu donner le moindre signe de

repentit ; & quoiqu'il eût été excommunié si canoniquement, le Pape le fit enterrer honorablement en considération du monastere de Cluni.

VI. Premiere Apologie de Pierre de Cluni.

Le relâchement introduit à Cluni avoit donné occasion à la lettre ou Apologie de saint Bernard, dont nous avons rapporté des extraits. Ce relâchement, dont sans doute la mauvaise conduite de l'Abbé Pons fut la principale cause, fit naître la grande dispute dont nous avons déja parlé, entre les moines de Cluni & ceux de Cîteaux, touchant l'observation de la Regle de S. Benoît, dont ils faisoient profession les uns & les autres, quoique sous des habits différens & avec différentes pratiques. Pierre de Cluni fit l'apologie de son Ordre par une lettre écrite à saint Bernard, où il témoigne avoir pour lui beaucoup d'estime & d'amitié. On nous reproche, dit-il, de ne point éprouver nos moines assez long-temps : c'est que nous craignons de leur faire perdre leur vocation. On dit que nous recevons les fugitifs plus de trois fois, ce qui est contraire à la régle. C'est que nous ne mettons point de bornes à la miséricorde de Dieu. A l'égard des fourrures & de l'augmentation de la nourriture, ces pratiques, dit Pierre, sont à la discrétion du Supérieur. On se plaint de ce que nous négligeons le travail des mains. Mais la Regle ne l'ordonne que pour éviter l'oisiveté, que nous évitons en remplissant notre temps par de saints exercices, la priere, la lecture, la psalmodie. Il allegue à ce sujet l'exemple de saint Maur, tiré de sa Vie apocryphe. Il ajoute que les moines, vivans d'herbes, & de légumes peu nourrissants, n'auroient pas la force de travailler à la campagne ; &

qu'il ſeroit indécent de voir occupés à des travaux ſi bas, ceux qui doivent garder la clôture & le ſilence, vaquer à la priere & à la lecture, & *faire* les fonctions eccléſiaſtiques; enfin *il faudroit* être inſenſé, pour dire qu'il ne *ſoit* pas meilleur de prier, que de couper un arbre.

Vous n'avez point, nous reproche-t-on, d'Evêque propre, contre l'uſage non-ſeulement des moines, mais de tous les Chrétiens. Mais, répond l'Abbé Pierre, nous avons le Pape, le premier des Evêques, qui a gardé notre égliſe, à la priere des fondateurs, pour n'être ſoumiſe qu'à lui ſeul. Au reſte nous ne ſommes pas les ſeuls à qui les Papes ont accordé de ſemblables priviléges, & nous en voions des exemples même dans ſaint Grégoire. Il cite ici les priviléges accordés aux moines, pour empêcher les Evêques de troubler le repos de leur ſolitude, ou de diſpoſer de leurs biens; & il en conclut que comme les Papes précédens ont exempté en partie les moines de la dépendance des Evêques, leurs ſucceſſeurs ont pu les en exempter entierement. On murmure de ce que nous poſſédons des égliſes paroiſſiales, & des dîmes deſtinées au Clergé à cauſe des fonctions eccléſiaſtiques qu'il exerce. Mais n'eſt-il pas plus juſte que des moines qui prient continuellement pour les péchés de ceux qui leur font des oblations, reçoivent ces offrandes, que des Clercs dont la vie eſt toute ſéculiere, comme nous voions maintenant, & qui négligent le ſalut des ames? On dit que nous poſſédons des châteaux, des villages, des ſerfs, des péages, des tributs; & que pour défendre ces biens, nous plaidons, & rentrons dans le monde. Je répons que

comme toute la terre est au Seigneur, nous recevons indifféremment toutes les offrandes des fidéles, soit en meubles, soit en immeubles. Nous usons de ces biens mieux que les séculiers, qui accablent leurs serfs d'exactions injustes, au lieu que nous n'en tirons que des services légitimes. Puisqu'il nous est permis de posséder ces biens, il nous est aussi permis de les défendre en justice. Pierre de Cluni finit par une réponse générale, en distinguant deux sortes de commandemens de Dieu; celui de la charité qui est éternel & immuable; & les préceptes particuliers qui peuvent changer selon les temps & les circonstances. De ce genre sont les observances monastiques, dont les Supérieurs ont droit de dispenser. Il ajoute, selon le préjugé commun, que la nature humaine est affoiblie depuis le temps de saint Benoît. Le Lecteur judicieux jugera laquelle est la plus solide, de cette Apologie de Pierre Abbé de Cluni, ou de celle de saint Bernard.

VII. Seconde Apologie.

Pierre de Cluni écrivit encore à saint Bernard une grande lettre, où il parle des différends entre Cluni & Cîteaux, avec plus de modération qu'il n'avoit fait dans sa premiere défense. Il marque dans celle-ci avec les expressions les plus énergiques, son affection pour saint Bernard & pour tout l'Ordre de Cîteaux, & il ajoute: Il faut que cette charité soit bien ardente, puisqu'elle n'a pu être éteinte par l'affaire des dîmes. Les Papes avoient exempté du droit de dîme les terres que cultivoient les moines de Cîteaux; & ce fut le sujet d'une grande querelle de la part des moines de Cluni. L'Abbé Pierre dit ensuite que la premiere source de la division,

est la diversité des coutumes entre ceux qui font profession d'observer la même Regle de saint Benoît. Il dit que comme dans l'Eglise, les diverses nations & les églises particulieres gardent leurs usages différens, en tout ce qui n'est point contraire à la foi; de même les différentes pratiques de Cluni & de Citeaux ne doivent point altérer l'union & la charité. Une autre source de division étoit la couleur des habits. Pierre dit que cela est indifférent, puisque la regle n'en parle point; mais il soutient que le noir convient mieux aux moines, par l'exemple des anciens, particulierement de saint Martin. Il dit en passant, qu'en Espagne on portoit le deuil en noir, ce qui étoit alors particulier à ce païs.

VIII. Ses Stat[uts] pour la réf[or]me.

Quoique l'Abbé Pierre défendît, autant qu'il lui étoit possible, les pratiques de son Ordre, il ne laissoit pas de s'appliquer sérieusement à en corriger les abus. Dès l'année 1132 il tint un Chapitre général à Cluni, où se trouverent deux cens Prieurs & douze cens moines. Il y augmenta le nombre des jeûnes, & retrancha les conversations, & quelques soulagemens accordés par ses prédécesseurs. Cédant ensuite aux remontrances des freres, il adoucit en plusieurs points la rigueur de cette réforme. Quatorze ans après, il recueillit les Statuts qu'il avoit faits depuis vingt-quatre ans qu'il étoit Abbé, & les rédigea en soixante & seize articles, où l'on voit la correction de plusieurs des abus que l'on reprochoit aux moines de Cluni; & sur chaque article, il rend raison du changement.

L'Abbé Pierre étant en Espagne pour visiter les maisons de son Ordre, y fit traduire en latin une réfutation des erreurs de Maho-

met composée en Arabe. Il fit ensuite traduire l'Alcoran même par un Anglois & un autre savant qu'il trouva en Espagne. Son intention étoit de suivre l'exemple des Peres, qui ne laissoient de leur temps aucune hérésie sans la combattre de tout leur pouvoir, & sans la réfuter par leurs discours & par leurs Ecrits. L'Abbé de Cluni voulut de même combattre la religion de Mahomet, qui occupoit près de la moitié du monde connu alors. Il exhorta d'abord saint Bernard à écrire sur ce sujet; & enfin voiant que personne ne le faisoit, il l'entreprit & l'exécuta lui-même en cinq livres, qui ne se trouvent plus. Ce n'est pas qu'il espérât beaucoup d'utilité de ce travail pour la conversion des Mahométans; mais il croioit qu'il serviroit du moins aux Chrétiens, pour leur faire connoître l'absurdité de cette religion, & pour préserver de la séduction ceux qui s'y trouvoient exposés.

IX. Sa mort. Etat de l'Ordre de Cluni.

Ce vénérable Abbé mourut le jour de Noël de l'année 1156, que l'on comptoit alors pour le premier jour de l'année suivante. Il avoit gouverné l'Ordre de Cluni avec beaucoup de sagesse pendant trente-cinq ans, & il fut enterré au chevet de la grande église, par Henri Evêque de Vinchestre, frere d'Etienne Roi d'Angleterre, qui se retira à Cluni & y donna des sommes considérables. Du temps de l'Abbé Pierre il y avoit dans ce monastere environ quatre cens moines. L'Ordre étoit composé de plus de trois cens maisons, & il y en avoit deux mille qui en dépendoient. On en trouvoit dans les païs les plus éloignés, comme par exemple l'Abbaïe qui étoit près de Jerusalem dans la vallée de Josaphat, où l'on croioit qu'étoit le sépulcre de la sainte Vierge,

& un autre monastere sur le mont Thabor.

Pierre le Vénérable étoit un des plus grands Docteurs de son temps, comme il paroît par ses Ecrits contre les Juifs & contre les sectateurs de Pierre de Bruis. Il écrivit deux livres des miracles dont il avoit connoissance, où il rapporte plusieurs histoires remarquables. On a conservé ses lettres au nombre de cent quatre-vingt-quinze, distribuées en six livres, où l'on voit quelle étoit sa prudence & sa discrétion. Il y en a une adressée à l'Empereur Jean Comnene, où il le prie de favoriser & de protéger le Roi de Jerusalem, & tous les François établis en Orient. Il ajoute que l'Empereur Alexis son pere a donné au Prieuré de la Charité un monastere qui est prés de Constantinople, & qui depuis trois ans a été usurpé par des étrangers: il en demande la restitution, & offre en récompense à l'Empereur la confraternité de l'Ordre, comme elle avoit été accordée aux Rois de France, d'Angleterre, d'Espagne, d'Allemagne & de Hongrie. Il écrivit pour le même sujet au Patriarche de Constantinople. Cela prouve qu'il ne croioit pas le schisme consommé entre l'Eglise Grecque & l'Eglise Latine. Dans une lettre à Roger Roi de Sicile, il le félicite de la paix qu'il a faite avec le Pape, & lui recommande l'unique monastere que l'Ordre de Cluni avoit en Sicile, l'exhortant à y en ajouter d'autres pour l'avantage de son Roiaume. Dans une autre lettre il donne de grandes louanges au Roi Roger, & le prie d'étendre ses libéralités sur le monastere de Cluni, à qui, dit-il, les autres Rois ne donnent plus comme autrefois des marques sensibles de leur amitié, & qui se trouve engagé à des dépenses immenses. Saint Bernard ne de-

X. Ecrits de l'Abbé Pierre.

mandoit rien de pareil dans ses lettres. Pierre le Vénérable est le dernier homme célébre de l'Ordre de Cluni, qui tomba depuis dans une grande obscurité.

III.

Le Vénérable Guigues Chartreux. Etat de l'Ordre des Chartreux.

Guigues homme distingué par sa science & par sa piété, écrivit vers l'an 1128 les usages de la Chartreuse, qui avoit été fondée environ quarante-quatre ans auparavant, & dont il étoit Prieur depuis dix-huit ans. Avant que de rapporter les Constitutions de ce saint Ordre, il est bon de voir quelle odeur il répandoit dans l'Eglise. S. Bruno son illustre fondateur mourut la premiere année du douziéme siécle. Il n'avoit songé qu'à se cacher, & avoit inspiré à ses disciples le même amour de l'obscurité & du silence. Personne n'écrivit alors sa vie ni l'histoire de son Ordre; & ce grand saint ne fut canonisé que plus de quatre cens ans après par le Pape Leon X. Voici ce qu'en dit Pierre le Vénérable, dans un ouvrage composé environ cinquante ans après. Il y a, dit-il dans la Bourgogne un Ordre Monastique, plus saint & plus régulier que beaucoup d'autres, institué de notre temps par quelques saints Docteurs; sçavoir, maître Bruno de Cologne, maître Landuin Italien, & quelques autres hommes véritablement grands & craignans Dieu. Instruits par la négligence & la tiédeur de quelques anciens moines, ils ont pris de plus grandes précautions pour eux & pour leurs disciples contre tous les artifices du démon. Contre l'orgueil & la vaine gloire, ils ont pris des habits plus pauvres & plus méprisables que ceux de tous les autres religieux. Pour couper la racine à l'avarice, ils ont borné autour de leurs cellules une certaine

étendue

étendue de terre, plus ou moins grande selon la fertilité ou la stérilité des lieux; & hors cet espace ils ne prendroient pas un pied de terre, quand on leur offriroit tout le monde. Par la même raison ils ont reglé la quantité de leurs bestiaux, bœufs, ânes, moutons, ou chévres. Et pour n'avoir point besoin d'augmenter leur terre ou leur bétail, il ont ordonné que dans chacun de leurs monasteres, il n'y auroit à perpétuité que douze moines avec le Prieur qui feroit le treiziéme, dix-huit freres convers, & quelques serviteurs à gages.

Pour dompter leurs corps, ils portent toujours de rudes cilices sur la chair, & leurs jeûnes sont presque continuels. Ils mangent toujours du pain de son, & trempent si fort leur vin, qu'il n'en a presque pas le goût. Ils ne mangent jamais de viande ni en santé ni en maladie; ils n'achetent jamais de poisson. Ils ne mangent qu'une fois le jour, excepté les Octaves de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de l'Epiphanie, & quelques autres fêtes. Ils logent en des cellules séparées comme les anciens moines d'Egypte, & s'y occupent continuellement à la lecture, à la priere & au travail des mains, principalement à écrire des livres. Ils y récitent aussi les petites heures, avertis par la cloche de l'église: mais ils s'y assemblent tous pour Vêpres & pour Matines, & s'en acquitent avec une attention merveilleuse. Les jours de fêtes ausquels ils font deux repas, ils chantent toutes les heures à l'église; & mangent au réfectoire après Sexte & après Vêpres. Ils ne disent la messe que ces jours-là & les Dimanches. Ils font cuire eux-mêmes leurs légumes, qu'on leur donne par mesure, ne boivent jamais de vin hors les repas. C'est ainsi

que Pierre le Vénérable décrit la vie des Chartreux, qu'il avoit, pour ainsi dire, sous ses yeux.

XII. Recueil des usages des Chartreux.

Guigues adressa le recueil des usages de la Chartreuse aux Prieurs de trois autres maisons. Nous avons écrit, dit ce saint homme, les coutumes de notre maison, pour satisfaire à votre priere & aux ordres de Hugues Evêque de Grenoble, à la volonté duquel nous n'avons pu résister. Nous avons long-temps différé pour des raisons qui nous paroissoient solides; mais nous avons cédé à de si vives prieres & à une si grande autorité. Il commence, comme saint Benoît dans sa Regle, per exposer ce qui regarde l'Office divin, & passe ensuite aux autres articles. Voici ce que l'on y trouve de plus remarquable. Le Prieur devoit être prêtre. Après son élection il demeuroit un mois en haut avec les moines. Il descendoit ensuite dans la maison d'en-bas, & passoit une semaine avec les freres convers ; mais il ne sortoit point de l'enceinte de la Chartreuse. Il établissoit un procureur dans la maison d'en bas, pour avoir soin des affaires temporelles & pour instruire les freres convers. En recevant les hôtes, on logeoit & on nourissoit leurs personnes seulement & non leurs chevaux ; la maison qui étoit pauvre, n'auroit pu soutenir cette dépense. Nous avons en horreur, ajoute le pieux Auteur, la coutume d'aller de côté & d'autre, & de quêter, & nous la regardons comme très-dangereuse. Nous voions avec douleur qu'elle s'est établie chez plusieurs personnes, dont d'ailleurs nous estimons la vertu. Les Chartreux se contentoient de donner l'aumône, sans loger les pauvres, de peur de nuire à leur profonde solitude, & de

onner un ſoulagement corporel aux autres, aux dépens de leur propre avantage ſpirituel. Les novices ne pouvoient faire profeſſion qu'à vingt ans. *Les* habits étoient très-pauvres ; car, dit l'*Auteur*, tout ce qui eſt à notre uſage doit couter peu, & doit annoncer la pauvreté & l'humilité. On leur donnoit du parchemin & tout ce qui étoit néceſſaire pour tranſcrire des livres. C'étoit leur occupation ordinaire, afin que ne pouvant inſtruire les fidéles par leurs diſcours, ils le fiſſent par les copies qu'ils faiſoient des Livres ſaints.

Chacun apprêtoit ſa nourriture, c'eſt pourquoi on leur donnoit les uſtenſiles néceſſaires, afin qu'ils n'euſſent aucune occaſion de ſortir de leurs cellules. Ils n'en ſortoient en effet que pour aller à l'égliſe, où les jours ouvriers ils ne diſoient que Matines & Vêpres. S'il étoit néceſſaire de parler, ils le faiſoient en peu de mots, ſans emploier les ſignes, comme les moines de Cluni. Car nous croions, dit l'Auteur, que la langue commet aſſez de péchés de parole, ſans qu'il faille encore en commettre par d'autres membres du corps. A l'égard de la nourriture, ils ſe contentoient de pain & d'eau le lundi, le mercredi & le vendredi. Les autres jours ils faiſoient cuire des légumes. Depuis la mi-Septembre juſqu'à Pâques, ils ne mangeoient qu'une fois le jour. Le reſte de l'année, ils mangeoient deux fois, le mardi, le jeudi & le ſamedi. Pendant l'Avent ils ne mangeoient ni œufs, ni fromage. On n'achetoit du poiſſon que pour les malades. Ils uſoient rarement de médecine : mais ils ſe faiſoient ſaigner cinq fois par an, & ne ſe raſoient que ſix fois. Ils n'avoient ni or, ni argent dans leur égliſe, excepté un calice, & un chalumeau

pour prendre le précieux Sang. Il leur étoit défendu d'enterrer chez eux aucun autre mort que leurs freres, & de se charger d'aucun anniversaire. Le nombre des moines de la Chartreuse étoit fixé à treize, & celui des freres lais à seize, parce qu'ils avoient pour regle, de ne point s'engager à une plus grande dépense que le lieu ne pouvoit porter. Si nos successeurs, ajoute l'Auteur, ne pouvoient conserver même ce petit nombre, sans être réduits à l'odieuse nécessité de quêter & de courir de côté & d'autre, nous leur conseillons de diminuer plutôt leur nombre, que de s'exposer à de si grands dangers. Notre Institut se soutient par le petit nombre de ceux qui l'embrassent. Car s'il est vrai, selon la parole de notre Seigneur, que la voie qui mene à la vie est étroite & que peu la trouvent, l'Ordre religieux qui admet le moins de sujets est le meilleur, & celui qui en admet le plus est le moins estimable. Ainsi finissent les Constitutions du Vénérable Guigues, qui mourut l'an 1136, après avoir été vingt-sept ans Prieur de cette sainte maison.

XIII. ALGER.

IV.

Alger né à Liége se donna dès l'enfance tout entier à l'étude, sous les grands hommes dont la science & la vertu faisoient alors l'ornement de cette église. Pendant vingt ans qu'il fut attaché au service de la Cathédrale, il écrivit pour les affaires ecclésiastiques plusieurs lettres, que l'on conservoit avec grand soin; mais elles ne sont pas venues jusques à nous, non plus que le recueil qu'il avoit fait des antiquités de l'église de Liége. L'Ouvrage qui l'a rendu célébre, est son Traité de l'Eucharistie, contre les diverses erreurs qui s'étoient introduites sur cet auguste Sacrement. Les uns,

clergé qui étoit tombé dans un grand relâchement, à rebâtir & orner ſes égliſes & ſur-tout ſa cathédrale. Il menoit une vie auſtere, aimoit le jeûne, les veilles & la priere, & faiſoit d'abondantes aumônes.

L'an 1125, l'Archevêque de Tours étant mort, Hildebert comme premier ſuffragant, fut obligé d'aller prendre ſoin de cette égliſe pendant la vacance du Siége. Il en fut élu Archevêque, par un conſentement unanime du clergé & du peuple. Il avoit alors ſoixante-huit ans, & il n'accepta cette place qu'avec beaucoup de répugnance. Il continua de tenir des Synodes & d'inſtruire ſon clergé, comme il avoit fait étant Evêque du Mans. Il viſita ſa Province où il trouva tous ſes ſuffragans ſoumis, excepté l'Evêque de Dol, qui ſe prétendoit Métropolitain. Il fut même invité par le Comte de Bretagne & des Evêques de la Province, à y venir réformer pluſieurs abus. Il aſſembla pour cela un concile à Nantes, & en envoia les décrets au Pape Honorius qui les confirma. Saint Bernard lui écrivit pour l'attacher au Pape Innocent, & ſa lettre ne fut pas ſans effet. Il mourut dans une heureuſe vieilleſſe vers l'an 1134.

Les Ecrits d'Hildebert ſont : ſes lettres au nombre de cent trente ; cent quarante ſermons ; la Vie de ſainte Radegonde & celle de Hugues de Cluni ; quelques Traités de Théologie & de Morale, & un grand nombre de poeſies. Il avoit auſſi commencé un recueil de Canons, & quelques Auteurs lui attribuent la préface qui ſe trouve à la tête de celui d'Ives de Chartres. XV. Ses Ecrit

Le Comte d'Anjou aiant fait vœu d'aller en pelerinage à ſaint Jacques, Hildebert lui en

écrivit ainsi : Je conviens que c'est un bon dessein ; mais quand on est chargé de la conduite des autres, on ne peut quitter son emploi, que pour quelque chose de plus grand & de plus utile. Entre les talens que le Pere de famille distribue à ses serviteurs, aucun Docteur ne compte celui de courir par le monde. S. Hilarion qui demeuroit près de Jerusalem, n'y alla qu'une fois, pour ne pas paroître mépriser les Lieux saints. Vous me direz peut-être : J'ai fait un vœu, & je me rends coupable si je ne l'accomplis point. Mais considérez que c'est vous qui vous êtes engagé à ce vœu, & que c'est Dieu qui vous a confié le gouvernement de votre Etat. Voiez si le fruit que vous retirerez de ce pélerinage, pourra compenser le mal que produira votre absence. Demeurez donc dans votre Palais ; consacrez-vous au bien de vos sujets, rendez la justice, protégez les pauvres & les églises.

Dans une autre lettre il parle ainsi au Pape Honorius II. Je vous supplie de ne pas prendre en mauvaise part, ce que je vous écris par nécessité & pour la justice. Nous ne trouvons point dans les regles de l'Eglise, qu'on doive recevoir à Rome toute sorte d'appellations. Si on établit cette nouveauté, l'autorité des Evêques périra, & la discipline s'affoiblira de plus en plus. Quel sera le prêtre qui ne continuera pas sa vie scandaleuse, en se mettant à l'abri de toute poursuite par une appellation à Rome ? Les sacriléges, les pillages, les adulteres inonderont de toutes parts, tandis que les Evêques auront la bouche fermée & les mains liées. L'Evêque de Chartres avoit interdit un prêtre, pour avoir tué d'un coup de pierre un voleur qui vouloit attenter à sa vie. Après que

ce prêtre eut été séparé sept ans du saint Autel, l'Evêque de Chartres demanda à Hildebert s'il devoit le rétablir. Hildebert répondit qu'il n'en étoit pas d'avis, quoiqu'il n'eût tué que pour défendre sa vie, & il allégua sur ce sujet l'autorité de S. Ambroise.

Les sermons d'Hildebert contiennent plusieurs points remarquables de doctrine & de discipline. Quoiqu'il eût été disciple de Berenger, il parle très-correctement de l'Eucharistie. Nous ne devons pas douter, dit-il, que par les paroles sacrées de la bénédiction du prêtre, le pain ne soit changé au vrai corps de Notre Seigneur, ensorte que la substance du pain ne demeure point. Il se sert même du mot de Transsubstantiation; & on ne trouve personne qui l'ait emploié avant lui. Sur la pénitence il dit, que l'on doit se confesser avant que de commencer le jeûne du carême, parce que c'est renverser l'ordre, que de punir les péchés avant que de les confesser. Il marque qu'on jeûnoit le jour des Morts.

Entre les Traités d'Hildebert, le plus considérable est celui qui contient en abregé un corps entier de Théologie, & qui semble avoir servi de regle & de modéle à ceux qui ont ensuite traité cette science par méthode. Il est divisé en quarante-un chapitres; & l'Auteur y traite premierement de la foi, puis de l'existence & de l'unité de Dieu, de la Trinité, & des principaux attributs. De-là il passe à l'Incarnation, puis aux Anges & à l'ouvrage des six jours: ensuite à la création de l'homme, à son premier état & à sa chûte, & au péché en général. Enfin il vient aux Sacremens: mais la fin y manque, & nous n'avons pas ce qu'il avoit écrit des Sacremens en particulier. Ce

Traité est composé avec beaucoup de netteté & de précision, & les preuves y sont bien choisies.

XVI. GUIBERT Abbé de Nogent.

VI.

Guibert né à Beauvais d'une famille noble, embrassa la vie monastique dans l'Abbaïe de saint Germer, & fut disciple de S. Anselme qui étoit alors Prieur du Bec, & qui prenoit plaisir à l'instruire de la maniere d'étudier l'Ecriture sainte. L'an 1104, S. Godefroi aiant été élu Evêque d'Amiens, Guibert fut fait à sa place Abbé de Nogent sous Couci dans le Diocèse de Laon. Guibert le gouverna pendant vingt ans, s'appliquant à l'étude & à la composition de divers Ouvrages, pour instruire les prédicateurs & pour réfuter les hérétiques. Le plus singulier de ses Ecrits est le Traité des Reliques des Saints, composé à l'occasion d'une dent de Notre Seigneur que les moines de saint Médard de Soissons prétendoient avoir. Il dit d'abord, que nous devons honorer les Reliques des Saints, pour imiter leurs vertus & obtenir leur protection : mais il soutient qu'il faut être assuré de la sainteté de ceux que nous honorons, & de la vérité de leurs Reliques. Il ne croit pas que les miracles seuls soient une preuve de la sainteté des personnes vivantes qui les font : sur quoi il témoigne en passant, que plusieurs croioient dès-lors que les Rois de France guérissoient des écroüelles. Il rapporte plusieurs exemples de fausses Vies des Saints & de fausses reliques ; & pour montrer la retenue de l'Eglise sur les faits incertains, il dit qu'elle n'ose assurer que la sainte Vierge soit ressuscitée. Il blâme l'usage de tirer les corps saints de leur sépulture, de les transporter & diviser ; comme contraire à l'An-

tiquité, & propre à donner occasion de supposer de fausses reliques.

Il parle ensuite des prétendues reliques de Jesus-Christ, & soutient qu'il n'en faut point chercher d'autres que la sainte Eucharistie, où il nous a laissé son corps entier. Guibert s'étend là sur les preuves de la présence réelle du corps de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, contre Berenger & les autres hérétiques de son tems, comme il avoit déja fait dans sa Lettre à Sigefroi, où il dit ces paroles remarquables: Si l'Eucharistie n'est qu'une ombre & une figure, nous avons passé des ombres de l'ancienne Loi, à des ombres encore plus méprisables. Enfin l'Auteur revient à son principal sujet; sçavoir la dent de Notre-Seigneur, & dit qu'il faut rejetter cette relique comme toutes les autres semblables, soutenant qu'elles sont contraires à la foi de la résurrection de Jesus-Christ, qui nous rend certains qu'il a repris son corps tout entier. D'ailleurs, ajoûte-t-il, il n'est point vraisemblable que la sainte Vierge ait conservé ces sortes de choses, non plus que son lait, que l'on montroit à Laon. Ce jugement de Guibert est d'autant plus remarquable, que dans tous ses Ouvrages, & dans celui-ci même, il paroît fort crédule sur les histoires miraculeuses. Il mourut l'an 1124.

VII.

XVII. Jean de Sarisberi.

Jean de Sarisberi, ainsi nommé du Diocèse dans lequel il étoit né en Angleterre, vint dans sa jeunesse étudier à Paris vers l'an 117. Il prit les leçons d'un grand nombre de maîtres; & pour avoir de quoi subsister, il instruisit les enfans de quelques personnes nobles. Il passa douze ans à étudier différentes sciences. Il entra, étant encore fort jeune, dans le

clergé de Cantorberi, & dans la ſuite il fut chapelain & ſécrétaire de l'Archevêque Thibaut. Il compoſa alors un grand Ouvrage, qu'il intitula Policratique, ou des amuſemens des courtiſans & des veſtiges des Philoſophes, & il l'adreſſa en 1159 au principal Miniſtre de Henri II Roi d'Angleterre, c'eſt-à-dire, au Chancelier Thomas Bequet. Dans cet Ouvrage Jean de Sariſberi commence par décrire & blâmer les amuſemens frivoles des Grands: la chaſſe, le jeu, la muſique, les bouffons, les aſtrologues, les devins. Il paroît qu'il croioit lui-même un peu trop aux illuſions de ces impoſteurs. Il parle fortement contre les flateurs, & dit qu'il eſt non-ſeulement permis, mais juſte de tuer un tyran, parce que celui qui ne pourſuit pas l'ennemi public, péche contre ſoi-même & contre l'Etat. Il inſiſte encore à la fin de ſon Ouvrage ſur cette dangereuſe maxime, & prétend même l'appuier ſur les exemples d'Aod, de Jahel & de Judith. Il dit que le Prince reçoit de la main de l'Egliſe le glaive & la puiſſance coactive, & qu'il n'eſt que le miniſtre du Sacerdoce, pour exercer cette partie de la puiſſance, qui eſt indigne de la main des Prêtres. Il en conclut qu'il leur eſt inférieur, & que le Prêtre peut ôter au Prince la puiſſance qu'il lui a donnée. On voit par-là le progrès qu'avoient fait les nouvelles & pernicieuſes maximes de Gregoire VII.

L'Auteur parle fortement contre l'ambition de ceux qui briguoient ouvertement l'Epiſcopat, & contre ceux qui obtenoient des privileges, pour ſe ſouſtraire à la juriſdiction de leurs ſupérieurs légitimes. Il marque que parmi les moines il y avoit un grand nombre d'hy-

pocrites, & se plaint des priviléges qu'ils obtenoient de Rome. Mais il loue entre tous les autres, les Chartreux & les moines de Grandmont, à cause de leur piété & de leur désintéressement. Cet ouvrage est comme un corps de Morale & de Politique, où l'Auteur montre une vaste érudition, par les citations d'un grand nombre d'Ecrivains, dont quelques-uns ne sont pas venus jusqu'à nous. Mais cette érudition n'est pas assez digérée : il y a peu de justesse dans les raisonnemens & beaucoup d'affectation dans le style. L'Auteur ne paroît pas avoir fait attention à la différence des mœurs & des temps ; il parle de l'art & de la discipline militaire, par exemple, & de l'ordre judiciaire, comme s'il eût écrit du temps des anciens Romains, ou que le monde n'eût point changé.

Peu de tems après, Jean de Sarisberi adressa au Chancelier Thomas un autre Ouvrage, qu'il intitula Métalogique, & qui est une apologie de la bonne dialectique & de la véritable éloquence. Il témoigne que de son temps la Logique étoit fort recherchée ; mais il se plaint que peu de gens l'étudioient comme il faut, & que plusieurs y passoient leur vie sans utilité. Ils s'arrêtoient sur l'introduction de Porphyre, & enseignoient toute la Logique dans le Traité des Universaux : d'autres s'arrêtoient sur la premiere catégorie, & y faisoient entrer toutes les autres. Ils subtilioient sans fin sur les mots & sur les négations multipliées : ils vouloient traiter toutes les questions imaginables, même les plus inutiles, & toujours renchérir sur les docteurs précédens ; se faire admirer de leurs disciples & embarrasser leurs adversaires ; ce n'étoit qu'ostenta-

tion. Il releve extrêmement l'usage des Topiques & l'étude des vérités probables : prétendant qu'il y a peu de démonstrations & de vérités certaines qui nous soient connues. L'art de démontrer, dit-il, n'est presque plus en usage parmi nous ; parce qu'il ne convient guéres qu'à la Géométrie, à laquelle on s'applique peu, si ce n'est en Espagne & dans le voisinage de l'Afrique. Car ces nations étudient la Géométrie à cause de l'Astronomie ; de même que l'Egypte & quelques peuples d'Arabie. Quoiqu'il soit grand admirateur d'Aristote, il ne veut pas néamoins qu'on le suive aveuglément, & il marque plusieurs de ses erreurs.

Nous avons parlé ailleurs d'un entretien important que Jean de Sarisberi eut avec le Pape Adrien IV. Il écrivit contre le Concile de Pavie, & se déclara pour Alexandre III. Il fut élu Evêque de Chartres, tant à cause de son mérite personnel, qu'en considération de S. Thomas de Cantorberi, qu'il avoit accompagné dans son exil, & dont il avoit toujours eu la confiance. Il ne tint ce Siége que quatre ans, & mourut l'an 1180. Outre les deux Ouvrages dont nous avons parlé, il composa la vie de S. Thomas de Cantorberi son maître, & un grand nombre de Lettres dont il nous reste plus de trois cens.

VIII.

XVIII. Pierre Lombard Maître des Sentences.

Pierre étoit né près de Novarre en Lombardie. Après avoir étudié à Bologne, il vint en France, étant recommandé à saint Bernard par l'Evêque Luques, qui le prioit de pourvoir à sa subsistance, pendant le peu de temps qu'il demeureroit en ce Roiaume pour ses études S. Bernard y pourvut pendant que Pierre

fut à Reims ; & quand il vint à Paris, il le recommanda de même à Gilduin Abbé de S. Victor, supposant qu'il ne devoit pas y faire un long séjour. Mais Pierre fit un tel progrès dans les sciences, principalement dans la Théologie, qu'il devint le plus fameux Docteur de l'Ecole de Paris. Il est principalement connu sous le nom de Maître des Sentences, à cause de l'Ouvrage qu'il a composé sous ce titre, parce que c'est un recueil de passages des Peres, dont il concilie les contradictions apparentes. Cet Ouvrage de Pierre Lombard est un corps entier de Théologie, divisé en quatre livres, & chaque livre en plusieurs distinctions. Dans le premier il traite de la Trinité & ensuite des Attributs : dans le second, de la création des Anges, puis de l'Ouvrage des six jours : de la création de l'homme & de sa chûte, & à cette occasion de la grace & du libre-arbitre, du péché originel & du péché actuel. Dans le troisiéme Livre il traite de l'Incarnation, & à l'occasion des perfections de Jesus-Christ, il parle de la foi, de l'espérance & de la charité, des dons du Saint-Esprit, & des Commandemens de Dieu. Dans le quatriéme il parle des Sacremens en général & en particulier ; & sur l'Eucharistie il ne manque pas de prouver la présence réelle. A l'occasion de la Pénitence, il parle du purgatoire ; à l'occasion de l'Ordre, il traite de la simonie. Il finit par la résurrection, le jugement dernier & l'état des Bienheureux. Telle est la matiere du Livre des Sentences.

L'Auteur y raisonne peu, & y dit peu de chose de lui-même : ce n'est presque qu'un tissu de passages des Peres, particuliérement de saint Augustin. Quoique le livre soit court

eu égard à ce qui en fait l'objet, il s'y trouve néanmoins plusieurs questions qui paroissent aujourd'hui peu nécessaires : comme la plûpart de celles qui regardent la nature des Anges & leur péché, & qu'il ne résout que par des vraisemblances. Quand il explique l'Ouvrage des six jours, il suit les principes de la mauvaise Physique qui régnoit alors, supposant, par exemple, le firmament solide, & les petits animaux produits de corruption. Il est vrai que sur ces matieres il ne parle qu'en doutant & ne donne que des opinions. D'un autre côté il y a des matieres importantes que l'Auteur ne touche point : il ne parle point de l'Eglise, de la primauté du Pape, de l'Ecriture, de la Tradition, des Conciles. En rapportant les autorités de l'Ecriture, l'Auteur se fonde souvent sur des sens figurés tirés de saint Gregoire ou d'autres Peres. L'Auteur suppose ordinairement ces sens figurés comme connus & reçus de tout le monde. Dans la matiere des Sacremens, il cite les fausses Décrétales comme les autres.

On s'étonnera moins que le Maître des Sentences ait traité des questions qui nous paroissent inutiles, si l'on considere l'état des études de son temps. Depuis plus d'un siécle on étudioit avec ardeur la Philosophie d'Aristote, particuliérement sa Logique ; & l'application que quelques Docteurs voulurent faire des principes de ce Philosophe aux Mysteres de la Religion, en fit tomber plusieurs dans des erreurs : comme nous avons vû par les exemples de Roscelin, d'Abailard & de Gilbert de la Porrée. Le Maître des Sentences prit une autre route ; & sans citer Aristote ni s'abandonner au raisonnement humain, il s'appliqua à rap-

porter les sentimens des Peres : renfermant dans un petit volume leurs témoignages, pour épargner au lecteur la peine de feuilleter un grand nombre de livres. C'est ainsi qu'il s'en explique lui-même. Il dit que son but a été de combattre ceux qui s'attachent à soutenir leurs propres pensées au préjudice de la vérité. Son ouvrage eut un grand succès. Pendant les siécles suivans ceux qui enseignerent la Théologie, ne prenoient point d'autre texte pour lire & pour expliquer à leurs écoliers, que le Livre des Sentences ; & l'on compte jusqu'à deux cens quarante-quatre Auteurs qui y ont fait des commentaires, entre lesquels sont les plus fameux Théologiens de chaque siécle. Le Maître des Sentences n'est pas néanmoins regardé comme infaillible, & on a marqué jusqu'à vingt-six articles sur lesquels il n'est pas suivi. On a aussi de lui un Commentaire sur les Pseaumes & un sur les Epîtres de S. Paul. Il fut élu Evêque de Paris en 1159 : mais il ne tint pas ce Siége long-tems. Il fut enterré à saint Marçel près de Paris. Son successeur immédiat fut Maurice né à Sulli sur la Loire, dont il prit le nom. D'Archidiacre de Paris il en fut fait Evêque l'an 1160, & tint ce Siége trente-six ans. C'étoit le pere des pauvres ; & entre les grands biens qu'il fit, il fonda quatre Abbaies dans son Diocèse : deux de Chanoines réguliers, Hérivaux & Hermieres ; & deux de filles, Hiere & Gif.

IX.

Gratien étoit un Bénédictin du monastere de saint Félix de Bologne, natif de Clusium ou Chiusi en Toscane ; qui, à l'imitation de Bouchard de Vormes, d'Ives de Chartres, & de tant d'autres compilateurs, fit un nouveau re- XIX. Gratien. Son recueil de Canons

cueil de Canons, qu'il intitula : La Concorde des Canons discordans ; parce qu'il y rapporte plusieurs autorités qui paroissent opposées, & qu'il s'efforce de concilier. La matiere de ce recueil sont les Canons des Conciles anciens & nouveaux, les Décrétales des Papes, entre autres les fausses Décrétales de la compilation d'Isidore, plusieurs extraits des Peres : comme de saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, saint Gregoire, saint Isidore de Seville, Bede ; mais sous les noms des Peres, il cite souvent les Ouvrages qui leur étoient faussement attribués, comme la critique a fait voir depuis. Il rapporte aussi des loix tirées du Code & du Digeste, & des Capitulaires de nos Rois.

Gratien a divisé son Recueil en trois parties : la premiere comprend cent une distinctions. Il y parle premiérement du Droit en général & de ses parties : ensuite des Ministres de l'Eglise, depuis le Pape jusqu'aux moindres clercs. La seconde partie est divisée en trente-six Causes, qui sont autant d'espéces ou cas particuliers, sur chacun desquels il propose plusieurs questions ; & à la trente-troisiéme, il insere par digression sept questions sur la pénitence. La troisiéme partie est intitulée : De la Consécration, & traite des trois Sacremens, d'Eucharistie, de Batême & de Confirmation, & de quelques cérémonies. Dans tout l'Ouvrage l'Auteur examine par occasion quelques questions de Théologie. On dit que le Pape Eugene III l'approuva, & ordonna de l'enseigner publiquement à Bologne. Ce qui est certain, c'est que depuis on ne connut presque plus d'autre Droit canonique que celui qui étoit compris dans ce Livre ; & on le nomma simplemant le Décret.

Il favorise par-tout les nouvelles prétentions de la Cour de Rome, fondées sur les fausses Décrétales, en faveur desquelles il ne manque pas de citer la Lettre du Pape Nicolas I. Après avoir rapporté plusieurs autorités des Papes mêmes, qui se reconnoissent obligés à garder les Canons & les Décrets de leurs prédécesseurs, il ajoûte : A cela on répond ainsi : La sainte Eglise Romaine donne l'autorité aux Canons, mais elle n'est pas liée par les Canons, & ne s'y soumet pas elle-même. Comme Jesus-Christ qui a fait la Loi, l'a accomplie pour la sanctifier en lui-même ; & ensuite, pour montrer qu'il en étoit le maître, il s'en est dispensé & en a affranchi ses Apôtres : ainsi les Pontifes du premier Siége respectent les Canons faits par eux, ou par d'autres de leur autorité, & les observent par humilité, pour les faire observer aux autres. Mais quelquefois ils montrent, soit par leurs ordres, soit par leurs décisions, soit par leur conduite, qu'ils sont les maîtres & les auteurs de ces Décrets. Les chapitres précédens, dit Gratien, imposent donc aux autres la nécessité d'obéir : mais ils montrent que les souverains Pontifes ont l'autorité d'observer les Canons, pour faire voir qu'ils ne sont pas méprisables : à l'exemple de Jesus-Christ qui a reçu le premier les Sacremens qu'il avoit ordonnés, pour les sanctifier en sa personne. Ainsi parle Gratien, mais de son chef, & sans alléguer aucune autorité pour prouver cette doctrine inouie jusqu'alors : & néanmoins les siécles suivans l'ont embrassée sur sa parole : tout ce qui se trouve dans son Décret a passé pour la plus pure discipline de l'Eglise, & on ne l'a point cherchée ailleurs pendant les trois siécles suivans.

X.

XX. Hugues de S. Victor. Richard son disciple, & Gautier.

Hugues de saint Victor étoit d'Ypres en Flandre. Il quitta son païs dès sa premiere jeunesse; & étant venu à Paris, il se fit Chanoine régulier de saint Victor, où il enseigna long-temps, & y fut enfin Prieur. C'étoit un des plus grands Théologiens de son temps; & quelques-uns l'ont nommé la langue de S. Augustin, parce qu'il avoit particuliérement étudié les Ouvrages de cet illustre Pere. Il a laissé un grand nombre d'Ecrits, dont la plûpart sont des explications de l'Ecriture-sainte. Il s'y trouve plusieurs Traités de piété & plusieurs Sermons; des divisions de tous les arts avec l'histoire de leur origine & leurs définitions; un abrégé de Géographie tiré des anciens sans y rien ajoûter de la moderne, comme si le monde n'eût point changé depuis plusieurs siécles; un abrégé d'histoire universelle, qui finit pour l'Orient à Constantin & Irene, c'est-à-dire, vers l'an 800. Ces deux Ouvrages font voir combien l'étude de l'histoire étoit alors imparfaite en France; & on le voit encore par un abrégé d'histoire naturelle, toute remplie de fables. Le plus grand Ouvrage de Hugues est son Traité des Sacremens, où il marque que l'on donnoit encore l'Eucharistie aux enfans en les baptisant, c'est-à-dire, l'espéce du vin, qu'on leur faisoit succer au bout du doigt. Il ajoûte que quelques Prêtres ignorans leur donnoient du vin commun au lieu du précieux sang; & qu'il vaut mieux s'en passer, s'il y a du danger à le réserver, ou à le donner à l'enfant. Hugues de S. Victor mourut l'an 1142, âgé seulement de quarante-quatre ans, & témoigna de grands sentimens de piété, particuliérement à la réception du saint Viati-

que. Il eut pour ſucceſſeur le célébre Richard ſon diſciple, qui nous a laiſſé un grand nombre d'Ouvrages de piété & d'autres Ecrits. Il mourut l'an 1178. Gautier qui lui ſuccéda, & qui fut le ſixiéme Prieur de l'Abbaïe de S. Victor, composa auſſi pluſieurs Ouvrages, mais qui ne ſont pas imprimés. Il y a entre autres quatre Livres qui portent ce titre : Contre les héréſies manifeſtes & condamnées, même dans les Conciles, que ſoutiennent les ſophiſtes Abailard, Lombard, Pierre de Poitiers, & Gilbert de la Porrée. Il les nomme les quatre labyrinthes de la France, & dit qu'ils ſe ſont égarés en ſuivant Ariſtote dans ſa dialectique, & en traitant avec la légéreté ſcholaſtique les Myſteres de la Trinité & de l'Incarnation. Il les combat par l'autorité de l'Ecriture & des Peres.

XXI. Otton Evêque de Friſingue.

Otton Evêque de Friſingue en Baviere, étoit fils de Léopold Marquis d'Autriche, & d'Agnès fille de l'Empereur Henri IV. Il avoit fait ſes études à Pavie, & avoit embraſſé la vie monaſtique à Morimont Abbaïe de Cîteaux. L'Empereur Conrad ſon frere de mere, le fit nommer à l'Evêché de Friſingue, & l'engagea à l'accompagner dans ſon voiage de la Terre-ſainte. Aprés avoir occupé le ſiége de Friſingue prés de vingt ans, il ſe retira à Morimont où il mourut l'an 1158 au milieu d'une multitude d'Evêques & d'Abbés. Nous avons de lui une Hiſtoire chronologique diviſée en ſept Livres, qui commence à la création du monde & qui finit au milieu du douziéme ſiécle. L'Auteur y a ajoûté un huitiéme Livre, qui eſt un Traité de la fin du monde. Il entreprit enſuite l'hiſtoire de l'Empereur Frideric, dont il composa deux Livres.

XI.

XXII. L'Abbé Rupert. L'Abbé Rupert, que ses Ecrits ont rendu célébre, passa sa vie à étudier & à composer des livres, dont le premier fut celui des Offices divins écrit en 1111. Il fit ensuite des Commentaires sur l'Ecriture, suivant un dessein qu'il s'étoit proposé, de rapporter tout ce qu'elle contient aux œuvres des trois Personnes de la sainte Trinité. Il dédia ce grand Ouvrage à Cuno Abbé de Sigeberg, & depuis Evêque de Ratisbonne son protecteur, qui le fit connoître à Frideric Archevêque de Cologne ; & ce Prélat le fit Abbé de Duits vis-à-vis de la même ville. Quelques-uns se plaignoient que Rupert & les autres Sçavans du temps écrivoient trop ; & ils disoient, comme il le rapporte lui-même : Les Ecrits des Saints nous suffisent : nous ne pouvons pas même lire tout ce qu'ils ont écrit ; nous pourrons beaucoup moins lire ce que ces Docteurs inconnus & sans autorité écrivent de leur tête. On reproche en particulier à Rupert d'avoir parlé peu correctement de la sainte Eucharistie dans cet Ouvrage. Mais ailleurs il dit clairement : Croions sur la parole du Sauveur ce que nous ne voions pas, c'est-à-dire, que le pain & le vin a passé dans la vraie substance de son corps & de son sang. Il s'en explique encore en plusieurs autres endroits de ses Ouvrages. On trouve dans les Commentaires de cet Auteur sur l'Ecriture, des passages très-précieux sur la Conversion future des Juifs. L'Abbé Rupert mourut l'an 1135.

XXIII. Autres Auteurs. Robert Pullus Anglois, qui professa la Théologie en France & en Angleterre, & qui fut nommé Cardinal l'an 1144, a composé un Livre des Sentences divisé en huit parties. Il ne

e presque aucun témoignage des Peres, & cide les questions ou par des raisonnemens par des passages de l'Ecriture. Pierre de itiers qui succéda à Pierre Lombard dans la aire des Ecoles de Théologie de Paris, a fait ssi un Ouvrage des Sentences, où il ne ré- t les questions que par des principes de la ilosophie, & propose les vérités de la Re- ion par des argumens en forme & d'une niere très-séche. Pierre surnommé de Cel- t, du nom de sa premiere Abbaie, qui fut suite Abbé de saint Remi de Reims, & en- Evêque de Chartres, nous a laissé plu- rs Sermons sur toutes les Fêtes de l'an- , des Traités de morale & des Lettres. Bru- n Evêque de Segni en Italie, est Auteur de sieurs Ouvrages qui ont été attribués à saint uno, à cause de la conformité du nom. On a de lui des Discours moraux & des Commen- res sur l'Ecriture.

XII

XXIV. Pierre de Blois. Ce qu'il pen- soit des maux de l'Eglise.

Nous avons des Lettres, des Sermons & des uscules de Pierre de Blois. Nous ne répéte- ns pas ici ce que nous avons dit ailleurs de Auteur ; mais nous croions devoir rappor- quelques passages de ses Ecrits, par les- els on verra avec quelle force s'élevoient ntre les abus, ceux qui étoient touchés des ux de l'Eglise. Sa Lettre au Cardinal Oc- vien son ami, Légat du saint Siége, com- nce ainsi : O vaine gloire ! O ambition eugle ! O faim insatiable des honneurs de la re ! Comment a prévalu cette exécrable pré- mption, que ce soient les plus indignes qui ambitionnent les dignités ; & que moins ils nt dignes de monter aux honneurs, plus ils portent avec ardeur à y parvenir ? Aujour-

d'hui ces misérables courent à la Chaire pastorale par toutes sortes de voies, ne considérant pas qu'ils se rendent plus coupables en entraînant les autres dans leur propre condamnation. Autrefois, du tems de nos anciens, les sages étoient souverainement estimés; aujourd'hui ils sont foulés aux pieds : & par un renversement inconcevable, on releve les insensés & on les comble d'honneur. Aujourd'hui on éleve à la dignité Episcopale de jeunes gens efféminés. Quel est aujourd'hui l'homme qui s'excuse de porter la charge pastorale? Qui est-ce qui allégue aujourd'hui son incapacité? Qui est-ce qu'on traîne à l'Episcopat, & qui réclame contre la violence qu'on lui fait? Je vois aujourd'hui, dit encore Pierre de Blois dans une Lettre à l'Evêque de Londres, un nombre infini d'ignorans, & qui vivent d'une maniere charnelle, usurper les fonctions du Sacerdoce, de sorte que la majesté du Sacrement tombe dans l'avilissement & le mépris, à cause du grand nombre de Ministres indignes. C'est à cause de cette multitude déréglée de Prêtres, que le Sacrement vénérable de notre Rédemption est tombé dans le mépris. Ceux qui devoient être les Vicaires des Apôtres & les enfans de Pierre, sont devenus les compagnons de Judas & les avant-coureurs de l'Antechrist, *præambuli Antichristi.*

C'est à cause de nos péchés, dit-il dans un de ses Sermons, que la sainte Eglise de Jesus-Christ est dans l'opprobre. C'est ce mépris où sont tombés les Pretres, que déplore Jérémie par ces paroles : *Comment les enfans de Sion qui étoient si éclatans & couverts de l'or le plus pur, ont-ils été traités comme des* (*Lament. IV. 2.*)

vases

vaſes de terre, comme l'ouvrage des mains du potier? Ceux qui devoient être des vaſes de gloire, ſont devenus ſemblables à des vaſes de terre. Qui eſt-ce aujourd'hui qui obtient ſans ſimonie un bénéfice eccléſiaſtique? Qui eſt-ce qui le ſert gratuitement? Tous les Sacremens de l'Egliſe ne ſont-ils pas aujourd'hui honteuſement trafiqués? Ce grand Sacrement de la piété, ce prix ineſtimable, ce prix qui n'a point de prix, eſt aujourd'hui vendu & offert pour le prix d'une vile obole. Outre les autres péchés & les autres excès, la peſte du luxe deshonore aujourd'hui ignominieuſement le Sacerdoce: ſoit que ce luxe conſiſte dans un certain air efféminé, dans des habits ou des emmeublemens précieux, ou dans des manieres mondaines, l'opprobre en retombe ſur le Clergé. Il n'arrive que trop ſouvent que le Prêtre eſt plus méchant que tout ſon peuple. Ceux qui devoient être les lumieres du firmament, ſont devenus des taches dans la lune: le ſoleil s'eſt obſcurci par la fumée qui ſort du puits; le ſel de la terre eſt affadi, & la lumiere du monde s'eſt changée en ténébres; & c'eſt pour cela, que ſelon la parole de Jérémie, *le Seigneur a donné ſa malédiction à ſon Sanctuaire.* *Ibid.* II. 7.
Nous voions que les menaces des Prophétes ſe ſont accomplies de nos jours; car vous que *le Seigneur a établis ſur ſa famille pour lui diſtribuer dans le temps la nourriture dont elle a beſoin*, vous la faites périr de faim & de miſere. *Les petits ont demandé du pain, & il n'y avoit perſonne pour leur en donner.* La parole du Seigneur eſt dans votre bouche comme dans une priſon, & vous ne voulez point diſtribuer le pain de vie à ceux qui en ſont affamés, contre ce qui eſt écrit; *Celui qui cache*

Luc. XII. 42.
Lament. IV. 4.
Proverb. XI 26.

le bled sera maudit des peuples. C'est à cause de la négligence des Pretres, qu'aujourd'hui une infinité d'erreurs pernicieuses fourmillent de toutes parts. C'est ce qui fait que la sainte Eglise a reçu presque par toute la terre de pro-
Jerem. VIII. 22. fondes blessures, *qu'il n'y a point de baume dans Galaad, & qu'il ne s'y trouve point de Médecin.* Le Sermon suivant est rempli des mêmes plaintes contre le Clergé de son temps. Aujourd'hui, dit-il, la fréquentation des Prêtres est la ruine des peuples. Il n'y a aujourd'hui personne qui avertisse, qui enseigne, qui exhorte au bien : tous les Prêtres sont des chiens muets qui ne veulent & qui ne sçauroient aboier.

XIII.

XXV. Suite des Ecrivains Ecclésiastiques.

Pierre Comestor.

Pierre surnommé Comestor, c'est-à-dire, le mangeur, dédia à Guillaume Archevêque de Sens, son fameux Ouvrage intitulé : l'Histoire scholastique. Il prend la qualité de Prêtre de Troies, & dit qu'il a entrepris ce travail aux vives instances de ses amis. C'est l'histoire sainte suivie depuis le commencement de la Genese jusqu'à la fin des Actes des Apôtres, tirée du texte de l'Ecriture & des Gloses. L'Auteur dit par occasion quelque chose de l'histoire profane. Cet Ouvrage au reste n'est pas purement historique. L'Auteur mêle à l'histoire de la création, les opinions des Théologiens & des Philosophes de son temps, touchant le ciel empyrée, les quatre élémens, la maniere dont l'homme a été formé, & l'état du premier homme. Ainsi de temps en temps il joint à sa narration diverses explications, qu'il suppose solides sans se mettre en peine de les prouver. Il cite Platon & Aristote, Josephe l'Historien, & rapporte plusieurs Histoi-

res profanes, sans nommer les Auteurs. Le texte des Livres historiques de l'Ecriture est rapporté dans cet Ouvrage presque tout entier. Mais l'Auteur s'écarte souvent du sens littéral, pour suivre des sens arbitraires, & donne aux noms propres de mauvaises étymologies. Il raconte plusieurs fables d'une maniere fort affirmative. Cependant cet ouvrage, tout défeétueux qu'il est, fut reçu avec un tel applaudissement, que pendant trois cens ans il a été regardé comme un excellent corps de Théologie Positive. On croioit qu'en possédant bien cet Ouvrage, avec le Livre des Sentences de Pierre Lombard, & le Décret de Gratien, on avoit tout ce qu'il falloit pour être habile dans le Droit Canon, dans la Théologie scholastique, & dans la Positive. Comme ces trois Ouvrages paroissoient concourir à composer une Théologie universelle, on s'est imaginé pendant long-temps par une conséquence assez peu naturelle, que ces trois Auteurs étoient freres. Pierre Comestor après avoir été Doien de l'Eglise de Troies, fut Chancelier de celle de Paris en 1164; & aiant gouverné quelque temps l'Ecole de Théologie, il se retira à S. Victor & mourut en 1179, laissant par son testament aux pauvres & aux églises tout ce qu'il avoit de bien. Il fut enterré à S. Victor où on lit encore son épitaphe.

Hugues Eterien étoit de Pise en Toscane, & demeuroit à Constantinople avec son frere Leon, interpréte de la Cour Impériale. L'Empereur Manuel Comnene le fit venir un jour, & lui demanda si les Latins avoient quelques autorités des Peres, qui assûrassent que le Saint Esprit procéde du Fils. Hugues lui apporta des passages de saint Basile, de saint Athanase & XXVI. Hugues Eterien.

de saint Cyrille, qui prouvoient cette v
& voiant que l'Empereur s'appliquoit sé
ment à l'examen de la question, il résc
la traiter plus à fond. Il y fut encore e
par trois Cardinaux. Il entreprit donc d
ter les reproches des Grecs contre les
sur ce sujet, tant par le raisonnement, c
les passages des Peres qu'il avoit receuill
dant un long séjour à Constantinople.
vrage est divisé en trois Livres : la quest
Saint-Esprit y est traitée fort au long (
beaucoup de subtilité. L'auteur dans s
sonnemens suit les principes d'Ar
il seroit à désirer qu'il y eût plus d'ordr
choix dans ses preuves, plus de clarté &
d'affectation dans son style. Il adressa ce
au Pape Alexandre III par un de ses am
le Pape l'en remercia par une Lettre où
horte à travailler à la réunion de l'Em
de Constantinople avec l'Eglise Romai

XXVII. Pierre le Chantre.

Pierre le Chantre, recommandable
science & sa vertu, a composé plusieurs (
ges dont il n'y a que la Somme d'imprim
avoit été Chantre de l'église de Paris, &
nom lui en est demeuré. Il se retira da
maison de l'Ordre de Cîteaux, où il mo
la fin du douziéme siécle. Quoiqu'il fût
plus célébres Théologiens de son tem
donna dans une erreur au sujet de l'Euch
Il croioit que la consécration des deux e
étoit indivisible, & que le pain n'étoit c
au corps de Jesus-Christ qu'après la con
tion du vin. Il paroît que l'usage n'étoit
alors d'adorer & d'élever la sainte hostie
la consécration du calice, & M. Fleuri
jusques vers la fin du douziéme siécle,
trouvé aucun vestige de cette sainte cé

offroi Abbé de Vendôme nous a laissé des
es, des Opuscules & quelques Sermons.
ert moine de Gemblour a composé en
& en vers les Vies de plusieurs Saints. Il
tinué l'Ouvrage des hommes illustres de
Jerôme & de Gennade, & la chronique
nt Jerôme depuis la fin du quatriéme sié-
squ'au commencement du douziéme. Il
lit fortement les Empereurs Henri IV
nri V contre les Papes, & on le croit
r de la Lettre du Clergé de Liége dont
vons donné un extrait. Honoré Maître
cole d'Autun a fait un abrégé de l'hi-
des Auteurs Ecclésiastiques de saint Jé-
& de ses continuateurs, & un Catalogue
ologique des Papes depuis saint Pierre
Innocent II. Il a aussi composé un Trai-
la Prédestination & du Libre-arbitre,
xplication du Cantique des Cantiques,
ieurs Discours moraux. Guillaume de
peaulx fut un des plus célébres Docteurs
uziéme siécle, & le premier qui ensei-
ubliquement la Théologie scholastique.
me Doien de l'église de Laon, qui for-
nt de disciples, passe pour être Auteur en

XXVIII. Autres Auteurs.

chevêque de Tyr. Il fut emploié dans les négociations que les Rois de Jérusalem eurent avec les Empereurs Grecs, & assista au troisième Concile de Latran dont il dressa les actes.

XV.

XXIX. L'Abbé Joachim.

Joachim né en Calabre près de Cosence, fit dans sa jeunesse le voiage de Jérusalem en habit de religieux. Etant revenu en Calabre, il fit profession dans le monastere de Curace de l'Ordre de Cîteaux. Il en fut élu Abbé, & aiant inutilement voulu se cacher, il accepta cette charge par les instances de l'Archevêque de Cosence & des personnes les plus considérables du païs. Mais comme il avoit un attrait tout singulier pour s'appliquer à la méditation & à l'explication des saintes Ecritures, il alla trouver le Pape Lucius III l'an 1182, & en obtint la permission d'expliquer l'Ecriture-sainte; & quelque temps après il lui présenta son Ouvrage de la Concorde de l'ancien & du nouveau Testament. Il travailla aussi dès-lors à l'explication de l'Apocalypse, & continua ces Ouvrages par l'autorité du Pape. Enfin Clément III l'exhorta à les achever & à venir ensuite les lui apporter, & les soumettre à l'examen du saint Siége. Il déchargea Joachim de l'Abbaie de Curace, & lui permit de se retirer où il voudroit pour travailler plus librement à la composition de ses Livres. Alors l'Abbé Joachim se retira avec Rainier son disciple, dans les montagnes de Calabre aux environs de Cosence en un lieu nommé Flore, où d'abord il se bâtit un oratoire & une cellule.

Le nombre de ses disciples s'étant ensuite augmenté, il y fonda vers l'an 1189 un nouveau monastere dont l'observance étoit plus

e que celle de Citeaux, & qui devint
d'une Congrégation particuliere. Luc,
is Archevêque de Cosence, qui avoit con-
particuliérement l'Abbé Joachim & lui
it servi de sécrétaire, dit qu'il menoit une
rès-pure, & qu'il pratiquoit avec zéle tous
xercices de la vie religieuse. Richard Roi
ngleterre, qui avoit beaucoup entendu par-
de l'Abbé Joachim, l'emmena avec lui à
ssine & l'écoutoit avec plaisir, sur-tout dans
explications de l'Apocalypse. Car cet Abbé
oit une grande réputation de science & de
tu, & passoit pour avoir le don de prophé-
. Les sentimens ont été depuis fort partagés
son sujet: les uns l'ont regardé comme un
rophéte, & les autres comme un visionnaire.
Dans le quatriéme Concile général de Latran
qui se tint l'an 1215, on examina ses Ouvrages,
& entre autres un petit Traité qu'il avoit com-
posé sur la Trinité contre le Maître des Senten-
ces. Le Concile aiant trouvé dans cet Ecrit une
mauvaise proposition, la condamna comme
hérétique, & la condamnation est insérée dans
le Droit Canonique.

Dans le siécle dernier, un Abbé de son Or-
dre, nommé Grégoire de Laude, Docteur en
Théologie, aiant entrepris d'écrire sa vie &
d'éclaircir ses prédictions, a cru qu'il le de-
voit justifier de cette hérésie qui lui a été attri-
buée par ce Concile général de Latran: il l'é-
xécute dans le chapitre 67 page 281 de son
Livre imprimé à Naples *in-folio* en 1660, où
il parle ainsi: Afin que personne ne soit cho-
qué de ce que nous avons à dire, il faut sça-
voir qu'il y a une extrême différence entre dé-
fendre une opinion condamnée & contraire à
la foi Catholique, & soutenir que Joachim

Abbé de Flore*, n'a point enseigné cette opinion condamnée. Le premier seroit préjudiciable à l'Eglise & à moi-même, & le second nullement. Car il y a bien de la différence entre dire que les Conciles généraux peuvent errer dans le droit, en condamnant une opinion qui ne mériteroit pas d'être condamnée, & dire qu'ils peuvent errer dans le fait, en jugeant que telle ou telle proposition a été enseignée par un Auteur. L'erreur des Conciles dans le fait n'apporteroit à l'Eglise aucun préjudice; mais l'erreur d'un Concile dans le droit, seroit très-préjudiciable à l'Eglise. C'est pourquoi nous ne prétendons point défendre l'erreur attribuée à Joachim par le Concile de Latran; mais nous prétendons bien défendre l'innocence de l'Abbé Joachim, & le décharger de cette tache & de cette ignominie. Ce Livre où la distinction du fait & du droit est établie avec tant de clarté, fut déféré à l'Inquisition, & il y fut examiné avec un soin extraordinaire, sur-tout à cause des prophéties qu'il autorise. La page 281, qui renferme l'endroit que nous venons de rapporter, n'a point échappé aux Inquisiteurs: ils y ont fait une singuliere attention, & n'y ont rien trouvé de répréhensible. Ils ordonnerent seulement qu'au lieu de ces mots: Nous prétendons bien défendre l'innocence de Joachim; on mettroit, Nous tâcherons de défendre, s'il se peut, l'innocence de Joachim.

XXX.
Auteurs Ecclésiastiques Grecs.
Euthymius Zigabénus.

XVI.

L'Eglise Grecque eut aussi pendant le douziéme siécle plusieurs Auteurs qui écrivoient sur la Théologie, sur le Droit canonique, sur la Morale & sur l'Histoire. L'un des plus sçavans fut un moine nommé Zigabénus. Il étoit

très-instruit de la doctrine de l'Eglise, & composa par ordre de l'Empereur une exposition de toutes les héréfies, avec la réfutation de chacune tirée des Peres. L'Empereur nomma ce Livre Panoplie dogmatique, c'est-à-dire, armure complette de doctrine. Il emploia contre les Paulitiens, qui étoient de vrais Manichéens, mais qui se couvroient du nom de S. Paul & qui nioient la vérité de la chair de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, il emploia, dis-je, contre eux les célébres passages de S. Grégoire de Nysse & de saint Jean de Damas, que nous avons rapportés ailleurs. Il dit avec le premier de ces Peres, que nos corps sont joints avec le corps immortel de Jesus-Christ: que ce corps étant un, est distribué tous les jours à une infinité de personnes; que chacun le reçoit tout entier, & qu'il demeure tout entier en soi; que le pain sanctifié est changé par la parole de Dieu, & qu'il devient tout d'un coup le corps du Verbe, étant changé par cette parole: Ceci est mon corps.

Il dit avec saint Jean de Damas, que si l'on demande comment le pain est fait le corps de Jesus-Christ & le vin son sang, il n'y a rien à répondre, sinon que le Saint-Esprit descend & opere des choses qui surpassent la raison & l'intelligence des hommes; que ce corps joint à la Divinité, est le corps même qui est né de Marie; & que le pain & le vin étant changés par l'invocation & l'avénement du Saint-Esprit, au corps & au sang de Jesus-Christ, ne sont pas deux corps, mais un même corps. Euthymius réfuta aussi les Musulmans. Il rapporte d'abord en abrégé l'histoire de Mahomet, & montre qu'il n'a été promis par aucune Prophétie, & n'a donné aucune preuve de sa pré-

tendue miſſion. Il rapporte ſes principaux dogmes tirés de l'Alcoran, dont il cite les chapitres & les paroles, & il releve les abſurdités contenues en ce Livre : comme d'avoir confondu Marie ſœur de Moyſe avec Marie mere de Jeſus, & d'avoir mêlé à des diſcours qu'il donne pour divins, pluſieurs fables impertinentes.

XXXI. Nicolas Evêque de Methone. Beau paſſage de cet Auteur ſur l'Euchariſtie.

Nous avons quelques Ouvrages de Nicolas Evêque de Méthone, maintenant Modon dans la Morée. Voici comme il parle contre ceux qui doutoient de la réalité du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie : Pourquoi, dit-il, attribuez-vous l'impuiſſance à celui qui eſt tout-puiſſant? N'eſt-ce pas lui qui a fait toutes choſes de rien? Pourquoi cherchez-vous les cauſes & l'ordre de la nature, dans le changement du pain au corps de Jeſus-Chriſt & du vin mêlé d'eau en ſon ſang, puiſque ce corps même eſt né d'une Vierge d'une maniere qui ſurpaſſe la nature, & qui eſt au-deſſus des penſées, de la raiſon & de l'intelligence des hommes? Vous ne croiez donc pas auſſi ſa Réſurrection d'entre les morts, ni ſon Aſcenſion au Ciel, ni les autres merveilles de Jeſus-Chriſt, puiſqu'elles ſurpâſſent de même & la nature & les penſées & l'intelligence. La cauſe de cette incrédulité eſt que vous ne confeſſez pas que Jeſus-Chriſt eſt le Dieu véritable & qu'il eſt le Fils de Dieu ; mais que vous êtes ou Juif ou Arien dans le cœur. Il eſt bon de remarquer avec quelle force cet Evêque s'éleve contre les recherches inquiétes d'une raiſon peu ſoumiſe à la foi, & contre le téméraire deſſein d'allier les Myſteres de la Religion avec notre intelligence naturelle. C'eſt en attaquer le fondement, que de les ſoumettre

l'son examen : c'est les nier tous que de prétendre les expliquer par cette voie.

XVII.

XXXI. Autres E[crivains] Gre[cs]. Ouvra[ges] de Théo[dore] Balzamon. Ils prouv[ent] la consi[om]mation d[u] schisme [des] Grecs.

Nous avons les Annales de Michel Glycas depuis le commencement du monde jusqu'à la mort d'Alexis Comnene. Zonare a aussi fait des Annales depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 1118. Constantin Manassès a laissé un abrégé historique depuis le commencement du monde jusques vers la fin du onziéme siécle. Mais celui des Auteurs Grecs, dont les Ecrits paroissent plus remarquables, est Théodore de Balzamon, qui a fait un recueil très-ample des Canons de l'Eglise Grecque, avec un Commentaire sur l'origine & les droits de l'Ordre monastique. Il étoit né à Constantinople : il fut Garde des loix & des chartes de sainte Sophie, & ensuite Patriarche d'Antioche. N'étant encore que Prêtre, il composa par ordre de l'Empereur & du Patriarche de Constantinople, son exposition sur le Nomocanon de Photius, qu'il nomme toujours très-saint Patriarche. Sur le texte de Photius, qui dit que Constantinople a les priviléges de l'ancienne Rome ; Théodore, pour faire voir en quoi consistent ces priviléges, rapporte tout au long la prétendue donation de Constantin comme une piéce autentique. Photius néanmoins n'en avoit pas parlé, quoiqu'elle fût connue de son temps. Théodore Balzamon a aussi commenté toutes les autres parties du Droit canonique des Grecs, sçavoir les Canons des Apôtres, ceux des sept Conciles généraux, du Concile de Carthage, c'est-à-dire, le Code des Canons de l'Eglise d'Afrique, des cinq Conciles particuliers, & des Epîtres canoniques des Peres.

Nous avons plusieurs autres Ouvrages de Théodore sur les mêmes matieres, entre lesquels est une réponse à une consultation au sujet des Patriarches. Il donne le premier rang pour l'antiquité à celui d'Antioche, parce que saint Evode fut ordonné par saint Pierre, ce qu'il suppose sans le prouver. Ensuite, continue-t-il, le même Apôtre fit saint Marc Evêque d'Alexandrie, saint Jacques de Jérusalem, & saint André de Thrace. Environ trois cens ans après, saint Silvestre fut nommé Pape de l'ancienne Rome, par Constantin qui venoit de se convertir, comme nous l'apprend l'histoire Ecclésiastique. On voit par-là combien Théodore en étoit instruit, & quelle étoit sa critique. Car il répete encore ensuite que saint Silvestre fut le premier Pontife de Rome. Il ajoute : Le Siége de l'Empire aiant été transféré de l'ancienne Rome à la nouvelle qui est Constantinople, cette ville en a eu les priviléges. Le Concile *in Trullo* a déclaré le Siége de Constantinople le second après celui de Rome, & a mis ensuite ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jérusalem. C'est pourquoi, continue toujours Théodore, les Evêques de ces grands Siéges sont ainsi honorés par toute la terre jusqu'à présent. Car quoique le Pape de l'ancienne Rome ait été retranché des églises, c'est sans préjudice du bel ordre établi par les Canons. Nous ne voions point par quelle autorité, ni par quel décret avoit été fait ce prétendu retranchement ; & c'est ici le premier témoignage que l'on en trouve, & la premiere preuve de l'entiere consommation du schisme des Grecs. Or on ne sçait point la date de cet Ecrit, & Théodore Balsamon a vécu jusqu'à la prise de Constantinople par les La-

ſiens. Il ajoute peu après, que cette ſéparation lui déchire le cœur, & qu'il attend tous les jours la converſion du Pape.

Il s'étend ſur les marques extérieures de la dignité des Patriarches ; le flambeau qu'ils faiſoient porter devant eux ; l'habit ſemé de Croix, & leurs autres ornemens, dont il rapporte les ſignifications myſtérieuſes. Il demande enſuite pourquoi l'on donne le titre d'œcuménique au Pape de Rome & au Patriarche de Conſtantinople, & dit : Mais puiſque le démon de l'amour-propre a ſéparé le Pape de la compagnie des autres Patriarches, & l'a renfermé dans les bornes étroites de l'Occident, & que le Patriarche de Conſtantinople ne ſe pare d'aucun des priviléges du Pape, & ne prend point dans ſes ſouſcriptions le titre d'œcuménique, je laiſſe cette queſtion comme inutile, & je réponds à ceux qui oſent ſoutenir qu'on doit refuſer les honneurs de Patriarche à celui d'Antioche, & à celui de Jéruſalem. Car, diſent-ils, il eſt ordonné par les Canons de ne pas même compter pour Evêques, ceux qui ne s'expoſent pas à toutes ſortes de périls pour ſe rendre à leurs Siéges occupés par les Barbares, & gagner la couronne du martyre. Il y répond par le trente-ſeptiéme Canon du Concile *in Trullo*, qui porte que les incurſions des Barbares ne porteront point de préjudice aux Evêques, qu'elles empêchent de prendre poſſeſſion des Siéges pour leſquels ils auront été ordonnés, & qu'ils ne laiſſeront pas de faire validement les ordinations & les autres fonctions Epiſcopales. Il eſt remarquable que les Grecs ne comptoient point le Patriarche d'Alexandrie entre ceux qui étoient dépoſſédés par les infidéles, quoique toute

l'Égypte fût sous la puissance des Mahométans : mais seulement les Patriarches d'Antioche & de Jérusalem, dont les Siéges depuis près d'un siécle avoient été occupés par les Latins, qui leur étoient plus odieux que les Arabes ou les Turcs. Ceci semble aussi montrer que tant que les Latins furent maîtres de Jérusalem, le Patriarche Grec de cette ville demeura à Constantinople comme celui d'Antioche.

ARTICLE XI.

Conciles & Discipline.

I.

I. Conciles de Valence & de Poitiers.

An 1100.

LE principal sujet du Concile de Valence fut d'examiner les plaintes des chanoines d'Autun contre leur Évêque, qu'ils accusoient d'être monté sur ce Siége par simonie, & d'en dissiper les biens. Les Légats du Pape citerent l'Évêque d'Autun au Concile qu'ils assemblerent à Valence, malgré la protestation des Chanoines, qui déclarerent qu'on ne pouvoit les traduire hors de leur Province ; & malgré l'opposition de l'Archevêque de Lyon, qui n'étoit pas content que les Légats lui ôtassent le jugement d'un Évêque de sa Province. L'affaire fut agitée, mais non terminée ; & on en remit la décision au Concile que les mêmes Légats devoient tenir à Poitiers. Cependant l'Évêque d'Autun fut déclaré suspens de toute fonction Episcopale & Sacerdotale.

Le Concile de Poitiers commença le jour de l'octave de saint Martin dix-huitiéme de Novembre. Il s'y trouva quatre-vingts, tant Evêques qu'Abbés, entre autres Ives de Chartres, comme il paroît par ses lettres. On y jugea l'affaire de Norgand Evêque d'Autun, qui fut condamné à rendre l'étole & l'anneau Pastoral. Il se retira derriere l'autel avec ceux qui lui étoient attachés; & ne voulut ni obéir à ce jugement, ni rentrer dans l'assemblée. C'est pourquoi il fut déposé de l'Episcopat & du Sacerdoce, & on excommunia tous ceux qui lui obéiroient comme Evêque. Il ne se soumit point, & garda l'étole & l'anneau; mais les chanoines se mirent en possession des biens de l'Evêché, malgré l'Archevêque de Lyon qui désapprouvoit le jugement des Légats, comme aiant été rendu contre les Canons au préjudice de son autorité. Dans ce Concile on fit seize Canons, qui portent que les Evêques seuls donneront la tonsure aux clercs, & les Abbés aux moines, & qu'on n'exigera pour cela ni ciseaux ni serviettes. On défend de même d'exiger aucun repas de ceux à qui l'on confere une prébende, ni des chappes, des tapis, des bassins, ou des serviettes, pour le sacre des Evêques ou la bénédiction des Abbés. L'Evêque seul bénira les ornemens sacerdotaux & les vases sacrés. Les moines ne porteront point de manipules, s'ils ne sont soûdiacres. Les clercs ne recevront d'un laïc aucun bénéfice ecclésiastique. Les chanoines réguliers pourront par l'ordre de leur Evêque baptiser, prêcher, donner la pénitence & la sépulture, mais les moines ne pourront faire ces fonctions.

L'affaire la plus importante que l'on traita

au Concile de Poitiers, fut celle de Philippe Roi de France, qui, comme nous l'avons dit, avoit épousé Bertrade. Après le Concile de Valence les Légats l'allerent trouver, & firent tous leurs efforts pour l'engager à faire cesser le scandale qu'il causoit. N'aiant pu l'obtenir, ils l'excommunierent à la fin du Concile de Poitiers. Guillaume IX Duc d'Aquitaine qui y étoit présent, s'opposa tant qu'il put à cette censure, tant pour l'honneur du Roi, que pour son propre intérêt; car sa vie étoit encore plus scandaleuse. Il pria donc les Légats de n'en pas venir à cette extrémité, & plusieurs Evêques les en prierent avec lui. Ne pouvant les toucher, il sortit du Concile avec ses gens, faisant de grandes menaces. Quelques Evêques sortirent aussi avec plusieurs clercs & un grand nombre de laïques, ce qui causa un grand tumulte. Alors les Légats, les Evêques & Abbés qui restoient, prononcerent l'excommunication contre Philippe & contre Bertrade. Pendant que l'on faisoit les acclamations ordinaires pour la conclusion du Concile, le tumulte augmenta; & un homme du peuple, qui étoit sur les galeries hautes de l'église, jetta une pierre pour blesser les Légats. Mais elle tomba sur un clerc, qui eut la tête cassée, & tomba sur le pavé où l'on vit couler son sang. Il s'éléva de grands cris dans l'église, & le bruit étoit encore plus grand au-dehors. Les Légats néanmoins demeurerent fermes, & ôterent même leurs mitres, pour montrer qu'ils ne craignoient point les pierres qui voloient de toutes parts. Cette fermeté arrêta la fureur des séditieux. Les Comtes mêmes & les autres qui avoient insulté les Légats leur firent satisfaction. On remar-

ma en cette occasion le courage de Bernard de Tiron alors Abbé de saint Cyprien de Poitiers, & de Robert d'Arbrisselles. Cette excommunication fit une telle impression sur les esprits, que le Roi étant venu quelque temps après à Sens avec la Reine Bertrade; pendant quinze jours qu'ils y séjournerent, on tint fermées toutes les églises de la ville, & on ne les admit à aucun acte de religion. Bertrade en étant irritée, envoia rompre la porte d'une église, & y fit dire la Messe par un de ses chapelains.

II.

II. Concile Rome. An 11c

Vers la fin du Carême de l'an 1102, le Pape Pascal II tint à Rome un grand Concile, où se trouverent tous les Evêques de Pouille, de Campanie, de Sicile, de Toscane, & les députés de plusieurs églises d'au-delà des monts. On y dressa cette formule de serment contre les schismatiques: J'anathématise toute hérésie & tout schisme, & je promets obéissance au Pape Pascal & à ses successeurs. On y confirma l'excommunication prononcée contre l'Empereur Henri IV par Gregoire VII & Urbain II; & Pascal la prononça luimême le jeudi saint dans l'église de Latran, en présence d'un peuple innombrable de diverses nations. On rapporte au serment dressé dans ce Concile, une lettre du Pape Pascal à l'Archevêque de Pologne, c'est-à-dire, de Gnesne, où il blâme la répugnance que le Roi & les Seigneurs de Pologne avoient à autoriser le serment que le Pape exigeoit. Le Pape soutient dans cette lettre, que les Conciles n'ont point fait de loi pour l'église de Rome, puisque c'est elle qui donne l'autorité aux Conciles. Mais avant les fausses Décre-

tales on ne connoissoit pas cette étrange maxime. On trouve la même lettre mot pour mot, mais en abrégé, adressée à l'Archevêque de Palerme.

III. Concile de Londres. An 1102.

La même année il y eut à Londres un Concile National, auquel saint Anselme présida. On y condamna la simonie, & on déposa plusieurs Abbés qui en furent convaincus. On défendit aux Evêques de s'habiller comme les Laïques. On ordonna à tous les clercs de porter des habits d'une même couleur. C'est que les Laïques en portoient de bigarés. On renouvella l'Ordonnance de la continence des clercs. On déclara nulle la promesse de mariage faite sans témoins. On anathématisa les jeunes gens qui commettoient des crimes infâmes, & on leur défendit la parure & les ajustemens par lesquels ils s'efforçoient de se rendre agréables.

III.

IV. Conciles de Troies, de Beaugenci & de Paris. An 1104.

Le Pape Pascal envoia pour Légat en France Richard Evêque d'Albane, pour absoudre le Roi Philippe de l'excommunication à certaines conditions. Il indiqua à Troies un Concile qui fut nombreux. On y accusa Hubert Evêque de Senlis de vendre les Ordres sacrés; mais le Concile ne jugea point la preuve suffisante, & l'accusé se purgea par serment. On y approuva l'élection que le peuple d'Amiens avoit faite de l'Abbé Godefroi pour son Evêque; & comme ce saint Abbé résistoit, le Concile le força de se rendre au désir du Clergé & du peuple d'Amiens. L'absolution du Roi fut renvoiée à un autre Concile, que le Légat Richard tint la même année à Beaugenci. Mais l'affaire ne put point encore y être décidée, & il fallut indiquer une autre assem-

pour dégager le Roi des liens de l'ex-
mmunication. Le Concile se tint à Paris;
omme le Légat n'étoit plus en France,
ape Pascal chargea Lambert Evêque d'Ar-
de donner l'absolution au Roi. Quand
ut lû les lettres du Pape, on envoia de-
der au Roi s'il vouloit prêter serment. Il
ndit qu'il vouloit satisfaire à Dieu & à
ise Romaine, à l'ordre du Pape & au con-
des Evêques. Il vint donc au Concile
pieds & avec de grandes démonstrations
nilité, & reçut l'absolution de l'excom-
cation. Il toucha ensuite les Evangiles,
omit par serment de n'avoir plus de com-
e criminel avec Bertrade, & de ne la
jamais qu'en présence de témoins non
ćts. Bertrade fit le même serment, &
oert les aiant absous, envoia au Pape la
on de ce qui s'étoit passé. Pendant que
gat Richard étoit en France, on lui dit
es de Chartres laissoit exercer publique-
la simonie dans son église. Le Légat lui
ant fait une forte réprimande, Ives ré-
it ainsi: J'ai toujours eu horreur de ce
e, & je l'ai aboli autant qu'il m'a été pos-
Que s'il y a encore quelques droits que
fficiers exigent de ceux qui sont reçus
oines, ils se défendent par l'usage de l'é-
de Rome, où ils disent que les ministres
lais exigent plusieurs choses à la consé-
n des Evêques & des Abbés, & que l'on
nne rien gratuitement, non pas même
me & le papier. A quoi je n'ai autre cho-
ur répondre que cette parole de l'Evan-
Faites ce qu'ils disent, & non ce qu'ils

V. Concile de Guastalle. An 1106.

Pape Pascal II s'étant mis en chemin

camp du Roi, & je vous prie de le condamner aussi. Tous s'écrierent : Ainsi soit-il. Brunon Evêque de Segni dit : Rendons graces à Dieu de ce que nous avons entendu le Pape Pascal, condamner de sa propre bouche ce privilége accordé au Roi, qui contenoit une hérésie. Quelqu'un de l'Assemblée ajouta : Si ce privilége contenoit une hérésie, celui qui l'a accordé étoit donc hérétique. L'Evêque de Gaete se plaignit de ce qu'on paroissoit accuser le Pape d'hérésie, & dit que l'Ecrit étoit mauvais, mais non hérétique. Le pape perdit patience à ce reproche d'hérésie, & dit que l'église de Rome n'avoit jamais enseigné d'hérésie, & qu'au contraire c'étoit contre elle que toutes les hérésies venoient se briser. La conclusion du Concile fut de défendre sous peine d'anathême de donner ou recevoir l'investiture.

IX. Concile de Toulouse. An 1119.

Calliste II tint un Concile à Toulouse avec des Evêques & des Abbés de Languedoc, de Gascogne, d'Espagne & de Bretagne. On y fit dix Canons dont le troisiéme est le plus remarquable. Nous ordonnons, dit le Concile, que l'autorité séculiere réprime ceux qui affectant une piété apparente, condamnent le Sacrement du corps & du sang de Notre-Seigneur, le Baptême des enfans, le Sacerdoce & les autres Ordres ecclésiastiques, & les mariages légitimes ; & nous les chassons de l'Eglise comme hérétiques. Ces hérétiques étoient les sectateurs de Pierre de Bruis, qui, comme nous l'avons dit, étoient une secte de Manichéens, de même que ceux qui furent découverts cent ans auparavant à Toulouse de même, à Arras & à Orléans.

X. Concile de Reims. An 1119.

Le même Pape désirant rétablir la paix en

IV.

ascal aiant été contraint par l'Empereur ri de lui accorder les investitures, assem- un Concile dans l'église de Latran, pour venir le schisme dont l'église étoit mena-. *Il y* eut environ cent Evêques, plusieurs bés,& une multitude innombrable de clercs laics. Le Pape raconta à tout le Concile, ment il avoit été pris par le Roi Henri, rcé d'accorder les investitures. Je recon-, dit-il, que l'Ecrit qu'on m'a contraint aire sans le conseil de mes freres & sans s souscriptions, n'est pas bon, & je désire n le corrige dans cette Assemblée,afin que Eglise, ni mon ame n'en souffre aucun udice. Il se purgea du soupçon d'hérésie, t on accusoit ceux qui approuvoient les stitures, & il fit sa profession de foi en ence de tout le Concile. Il vouloit renon- u Pontificat, s'en jugeant indigne à cau- e la concession faite à l'Empereur: mais oncile ne voulut point recevoir sa dé- ion.

VII. I. Concile de Latran. An 1112.

e même Pape tint quatre ans après dans la e église un Concile, auquel quelques-uns donné le titre d'universel. Il s'y trouva des ques, des Abbés, des Seigneurs & des dé- s de divers Roiaumes & de diverses Pro- es. Le Pape dit qu'il n'avoit accordé au Henri le droit des investitures, qu'afin de rrer l'Eglise & le Peuple de Dieu d'une ité de maux. Je l'ai fait comme homme, ta-t-il, parce que je ne suis que poussiere e cendre. J'avoue que j'ai fait une faute, je vous conjure tous de prier Dieu de me rdonner. Je condamne à un anathême el ce maudit Ecrit qui a été fait dans le

VIII. II. Concile de Latran. An 1116.

ſaintes Huiles, la ſépulture, la viſite & l'onc tion des malades. Enfin le dernier eſt pour l continence des clercs. On fit auſſi dans ce con cile un décret pour l'obſervation de la Trêv de Dieu. Le dernier jour du Concile, aprè que l'on eut chanté l'hymne du Saint-Eſprit le Pape fit un ſermon ſur la charité.

D'autres Evêques parlerent auſſi, & on ap porta quatre cens vingt-ſept cierges allumés que l'on diſtribua à tous les Evêques & aux Ab bés. On leur ordonna de ſe lever tous avec le cierges à la main, & on lut les noms de plu ſieurs perſonnes que le Pape s'étoit propoſé d'excommunier ſolemnellement, dont le deux premiers étoient l'Empereur Henri & l'Anti-Pape Bourdin. Enfin le Pape donna ſa bénédiction, chacun ſe retira, & ainſi finit le Concile.

XI. Synode de Rouen. Réglemens de l'Ordre de Cîteaux.

Un mois après Geoffroi Archevêque de Rouen, voulant faire exécuter les Decrets du Concile de Reims auquel il avoit aſſiſté, aſ ſembla un ſynode où il défendit abſolument aux Prêtres de ſon Diocèſe tout commerce avec les femmes. Les Prêtres qui aſſiſtoient au ſynode murmurerent contre cet ordre, le re gardant comme un joug inſupportable; & un d'entre-eux aiant voulu s'en plaindre, l'Ar chevêque qui étoit un Breton indiſcret & em porté, le fit arrêter & mettre en priſon. Les autres Prêtres voiant la maniere indigne dont on traitoit leur confrere, délibérerent entre eux, s'ils prendroient le parti de ſe défendre ou de s'enfuir. Alors le Prélat en fureur ſe leva de ſa chaire, & appella ſes gens, qui frapperent une troupe d'eccléſiaſtiques qui parloient enſemble. Les uns s'enfuirent avec leurs aubes, d'autres ſe défendirent avec les pierre

erres qu'ils trouverent, & avec les bancs de
église. Les gens de l'Archevêque appelle-
nt du secours, & il y eut dans l'église beau-
oup de sang répandu. Le Roi fut informé de
scandale; mais les affaires dont il étoit oc-
pé l'empêcherent de faire justice. Après le
oncile de Reims, le Pape Callixte confirma
s réglemens de l'Ordre de Cîteaux, qui
nt sans doute ceux de la célébre Constitu-
on nommée la Carte de charité, qui fut fai-
la même année 1119, & qui contient les
icles fondamentaux du gouvernement de
Ordre. Elle défend tous les priviléges
ntraires à l'institut, & elle ordonne que tous
Abbés viendront au Chapitre général qui
tiendra tous les ans. L'Ordre de Cîteaux est
premier qui ait établi ces Chapitres géné-
ux, & ils ont depuis servi de modéle à tous
autres.

V.

XII. Concile de Beauvais. An 1120.

Le Légat du Pape présida à un Concile de
auvais, dont nous ne sçavons que ce qui
garde la canonisation de saint Arnoul Evê-
de Soissons, mort environ quarante ans
paravant. Arnoul Abbé du monastere d'Ou-
mbourg fondé par ce saint Evêque, étoit
[illegible]; & tenoit entre ses mains le livre de
ie & les relations de ses miracles. L'Evê-
e de Soissons le prit, & le présenta tout
[illegible] aux autres Evêques, en disant : Sei-
[illegible], voilà le livre que j'ai fait écrire de sa
[illegible] je certifie que ce qui y est rapporté est
itable; & à l'égard des miracles, j'en ai ici
témoins dignes de foi, & il y en a encore
plus grand nombre à Soissons. Je vous
d'examiner ce livre, pour voir ce que
doit faire : pour moi, s'il étoit dans mon

ns, le Pape Calixte confirma
de l'Ordre de Citeaux, qui
ceux de la célébre Constitu-
Carte de charité, qui fut fai-
e 1119, & qui contient les
ntaux du gouvernement de
défend tous les privilèges
tut, & elle ordonne que tous
ont au Chapitre général qui
ans. L'Ordre de Citeaux est
établi ces Chapitres géné-
puis servi de modéle à tous

V.

XII. Concile de Beauvais. An 112.

e présida à un Concile de
ous ne sçavons que ce qui
ation de saint Arnoul Evé-
mort environ quarante ans
l Abbé du monastere d'Ou-
par ce saint Evêque, étoit
entre ses mains le livre de
ns de ses miracles. L'Evê-
prit, & le présenta tout
Evêques, en disant: Sei-
re que j'ai fait écrire de sa
e ce qui y est rapporté est

Diocèse, il y a long-temps qu'il ne seroit plus en terre. Une des manieres de canoniser alors les Saints, étoit de tirer leurs corps de terre. L'Evêque de Chartres dit alors : Je vous assure en vérité que si Dieu avoit fait un seul de ces miracles à l'invocation d'un de mes prédécesseurs, je ferois publiquement honorer sa mémoire, sans consulter ni Pape, ni Légat ni Archevêque. Quelques-uns des plus éclairés du Concile prirent le livre, & parcoururent quelques chapitres de la vie du serviteur de Dieu, & dirent aux Evêques avec beaucoup d'assurance : Il faudroit n'avoir point l'Esprit de Dieu, pour s'opposer au culte de ce saint homme. Guillaume de Champeaux Evêque de Châlons-sur-Marne, que l'historien appelle la colomne des Docteurs, dit : En vérité il est honteux que nous doutions d'une chose si claire. Il faut marquer un jour pour lever le corps de ce serviteur de Dieu & & le placer honorablement. Alors on marqua à l'Abbé d'Oudembourg le jour auquel on s'assembleroit dans son monastere, pour lever solemnellement le corps saint. Ce qui fut exécuté le premier de Mai de l'année suivante 1121 avec un grand concours de tous les peuples d'alentour. Telle fut la canonisation de saint Arnoul de Soissons.

VI.

XIII. I. Concile général de Latran. An 1123.

Pendant le Carême de l'année 1123, le Pape tint à Rome un Concile, que l'on compte pour le neuviéme Œcuménique, & le premier général de Latran. Il s'y trouva plus de trois cens Evêques & plus de six cens Abbés : mais il ne nous reste de ce Concile que les Canons au nombre de vingt-deux. La plûpart ne font que répeter ceux des Conciles précédens. On

ordonna à ceux qui avoient mis des croix sur leurs habits pour le voiage de Jérusalem ou d'Espagne, & qui les avoient quittées, de les reprendre sous peine d'excommunication. On défendit aux Abbés & aux moines d'administrer publiquement la pénitence, de visiter les malades, de faire les onctions & de chanter des Messes publiques. Pendant la tenue de ce Concile, les Evêques se plaignirent fortement des moines, en disant : Il ne leur reste qu'à nous ôter la crosse & l'anneau : ils possédent les églises, les terres, les châteaux, les dimes, les oblations des vivans & des morts. Adressant ensuite la parole au Pape, ils dirent : Les chanoines & les clercs sont comptés pour rien, depuis que les moines oubliant qu'ils ne doivent désirer que les biens célestes, usurpent les droits des Evêques avec une ambition insupportable, au lieu de vivre dans l'humilité selon l'intention de saint Benoît.

Le Pape Innocent II convoqua l'an 1131 un Concile à Reims, où il appella tous les Evêques d'Occident. Il s'y trouva treize Archevêques, deux cens soixante-trois Evêques, & un grand nombre d'Abbés, de clercs & de moines, François, Allemans, Anglois & Espagnols. Saint Bernard parut avec éclat dans ce Concile, où l'élection du Pape Innocent fut solemnellement approuvée, & Pierre de Leon excommunié. On y publia aussi dix-sept Canons de discipline, qui la plûpart sont les mêmes que ceux des Conciles précédens. Le sixiéme défend aux moines & aux chanoines réguliers, d'étudier les loix civiles & la médecine pour gagner de l'argent. Car, ajoute le Canon, c'est l'avarice qui les engage à se faire avocats, & à exercer la médecine. Un

XIV. Concile Reims. An 1131.

auteur qui vivoit dans le même-temps, parl fortement contre ces moines avocats & méde cins, disant qu'ils méditoient les loix civiles au lieu de méditer les Pseaumes; qu'ils étu dioient les généalogies, qu'ils passoient le Alpes, chargés de papiers, pour aller à Rom plaider la cause d'un Prince séculier. Il est re marquable que le Concile de Reims ne dé fend qu'aux religieux profés d'être avocats & médecins, & qu'il le permet tacitement au clercs séculiers. En effet, l'ignorance de laïcs rendoit ce mal nécessaire, puisque ce professions ne peuvent être exercées que pa des gens de Lettres. Un autre Canon de ce Concile défend les fêtes où les Chevalier s'assembloient à un jour marqué, pour faire preuve de leur force & de leur adresse, c'est-à-dire, les Tournois. La raison de les défen-dre est qu'on y mettoit en péril la vie des corps & des ames: c'est pourquoi on refuse la sépulture ecclésiastique à ceux qui y mour-ront. Mais il ne paroît point que ces défenses de l'Eglise, quoique souvent réitérées, aient eu aucun effet pour empêcher les joutes & les tournois, qui ont continué d'être fréquens pendant quatre cens ans. Un autre Canon de ce Concile prononce anathême contre celui qui aura frappé une personne consacrée à Dieu.

XV. Concile de Londres. An 1138.

Dans un Concile d'Angleterre auquel le Légat Alberic présida l'an 1138, on fit dix-sept Canons, pour remédier aux plus grands abus. On défendit aussi de garder le corps de Notre-Seigneur plus de huit jours. Il ne sera porté aux malades, ajoute le Concile, que par un Prêtre, ou un diacre. En cas de nécessi-té il pourra être porté par toute autre per-

›nne, mais avec un très-grand respect.

VII.

Le Pape Innocent tint à Rome l'an 1139 ans le Palais de Latran un Concile composé environ mille Evéques, & qui passe pour le iéme Concile général. Un auteur de ce ps-là rapportant la harangue qu'y fit le , lui fait dire entre autres choses : Vous 'z que Rome est la capitale du monde ; on reçoit les dignités ecclésiastiques par nission du Pontife Romain, comme par le fief, & qu'on ne peut les posséder iement sans sa permission. Jusques-ici avons point vû cette comparaison des és ecclésiastiques avec les fiefs, qui sont ›t d'une nature toute différente. Le disdu Pape tendoit principalement à la on de l'Eglise après le schisme : aussi -ce le principal objet du Concile. On fit te Canons qui sont presque les mêmes que s du Concile de Reims en 1131. On les plus ordinairement sous le nom du Conde Latran, comme aiant une plus grande ›rité. On y défendit de nouveau les tour-, & on menaça d'anathéme les chanoines xcluroient de l'élection de l'Evéque, les nes religieux. Ce Canon est la premiere 'e que nous sçachions de l'entreprise des ›ines des églises Cathédrales, pour s'atr à eux seuls l'élection des Evéques, à ısion non-seulement des laïcs, mais des & de tout le reste du Clergé séculier & er. Car toutes ces personnes devoient y part, selon les Canons, & selon la perle discipline de l'Eglise. On condamna dans ce Concile les nouveaux Mani- : ce qui montre que ces hérétiques

XVI. II. Concil général d Latran. An 1139.

continuoient de semer leurs erreurs.
condamna aussi celles d'Arnaud de Bres
l'on déposa ceux qui avoient été ordonn
les Schismatiques. Le Pape appella pa
nom chacun des Evêques présens au Co:
ordonnés dans le schisme ; & après leur
reproché leur faute avec indignation, :
arracha leur crosse, leur anneau & leu:
lium.

XVII. Concile de Reims. An 1148.

Il se trouva au Concile de Reims, qu
le Pape Eugene III l'an 1148, des Ev
de France, d'Allemagne, d'Anglete
d'Espagne. On y amena un Gentilho
Breton nommé Eon de l'Etoile, qui se d
noit contre les ecclésiastiques & les moi
qui publioit que c'étoit lui qui devoit jug
vivans & les morts. Il appuioit cette ext
gance sur les exorcismes de l'Eglise qui
sent ainsi : *Per eum qui venturus est*, &
prononçoit alors ce mot *eum*, comme
eût écrit *Eon*, & il abusoit de cette pronc
tion pour faire croire au peuple que ce
lui qui jugeroit les vivans & les morts.
que absurde que fût cette imagination,
natique gagna beaucoup de monde, &
publioit même qu'il faisoit des prodiges
l'interrogea dans le Concile, & il ne ré
doit au Pape que des impertinences, qu
rent juger plutôt insensé qu'hérétique.
mit en prison où il mourut peu de temps a
Quelques-uns de ses disciples furent liv
bras séculier, & se laisserent brûler plut
de renoncer à leur folie. Ce Concile de I
fit plusieurs Canons. Les Evêques & les
éviteront dans leurs habits la variété des
leurs & les vains ornemens. On ne n
point dans les églises des Prêtres par cor

n, mais chacune aura son Prêtre particulier, i ne pourra être destitué que par le jugement nonique de l'Evêque, & on lui assignera sa bsistance convenable sur les biens de l'Egli. Voilà les Curés titulaires clairement mar-és dans ce Concile

VIII.

XV Asse d'Aix-Chapel. pour la nisation Charlemagne.

An. 1

L'Empereur Fridéric tint une Cour pleniere à Aix la-Chapelle l'an 1165, à la priere du oi d'Angleterre, & du consentement & par conseil de tous les Seigneurs tant séculiers 'ecclésiastiques. Il fit lever le corps de l'Em-eur Charlemagne, pour la canonisation quel il avoit assemblé cette Cour. Il en fit pédier une Bulle d'or, & l'on dit que Fride-mit le corps de Charlemagne dans une isse d'or ornée de pierreries, & que l'on mença à Aix-la-Chapelle à en faire la fête nme d'un Saint, par l'autorité de l'Arche-que de Cologne. Cent soixante-cinq ans au-avant, pendant qu'Otton III étoit à Aix-Chapelle, il avoit eu la curiosité de faire rir le tombeau de Charlemagne, & en it tiré la croix d'or qui pendoit à son cou, partie des vêtemens qui s'étoient trouvés ore entiers, & avoit remis le reste avec ucoup de respect. Quoique le corps eût été s trouvé sans corruption, & que l'on dit lors qu'il se faisoit des miracles à son tom-, on n'en célébra point la fête, & on con-a de faire son anniversaire comme pour les es morts. Ce n'est que depuis cette espece anonisation, qui se fit à la sollicitation de eric Barberousse, que Charlemagne a mencé d'être honoré comme saint dans ques églises particulieres; & quoique cette nisation fût faite par l'autorité d'un An-

ti-Pape, les Papes légitimes ne s'y sont point opposés.

XIX. Canonisation de saint Bernard. An 1174. L'an 1174 le Pape Alexandre III fut sollicité par plusieurs personnes considérables, de canoniser saint Bernard mort vingt ans auparavant, & dont la sainteté avoit si fort éclaté par ses vertus & par ses miracles. Il ordonna que sa fête fût célébrée publiquement le jour de sa mort, comme on le voit par quatre bulles qu'il envoia en France pour ce sujet; la premiere, à tous les Evêques & Abbés de France; la seconde, au Roi; la troisiéme, à tous les Abbés de l'Ordre de Citeaux; & la quatriéme, à l'Abbé de Clairvaux & à sa communauté.

XX. Exemptions des moines. An. 1175. L'an 1175, les moines de Malmesburi aiant élu un Abbé, l'Evêque de Sarisberi dans le Diocèse duquel étoit ce monastere, lui ordonna de la part du Pape de ne recevoir d'aucun autre que de lui, la bénédiction abbatiale. L'Abbé, malgré cette défense, alla se faire bénir par un autre Evêque. Ce fut le sujet d'une grande contestation entre l'Abbé & l'Evêque. Richard Archevêque de Cantorberi exhorta les parties à la paix, & l'Evêque ne s'en éloignoit pas. Mais l'Abbé refusa tout accommodement, & dit qu'il ne devoit être jugé que par le Pape. Il ajouta avec indignation: Les Abbés sont bien lâches de ne pas anéantir la puissance des Evêques, puisque pour une once d'or par an, ils peuvent obtenir de Rome une entiere liberté. L'Archevêque Richard en prit occasion d'écrire au Pape Alexandre pour se plaindre des exemptions au nom de tous les Evêques. Ce mal, dit-il, s'étend très-loin: les Abbés s'élevent contre les Primats & les Evêques: ils ne veulent avoir personne qui réprime leurs désordres, ni qui s'oppose à leurs

:e que les Evêques ne se séparent aussi
s Archevêques, les Doiens & les Archi-
de leurs Evêques, & qu'il n'y ait plus
e subordination. Qu'est-ce qu'exemp-
Abbés de la jurisdiction des Evêques,
utoriser la révolte, & armer les enfans
leurs peres? Quelle justice y a-t-il que
: accorde des graces au préjudice des
s, en leur ôtant ce qui leur appartient?
rs maisons très-célebres par leur sain-
'ont jamais voulu avoir de ces exemp-
& les ont aussi-tôt rejettées.

IX.

XXI. III. Concile général de Latran.

An. 1179.

?ape Alexandre voulant remédier aux
jue le schisme avoit produits, indiqua
79 un Concile général à Rome, auquel
lla tous les Evêques de l'Eglise Latine
rincipaux Abbés. Comme il y en eut
rs à qui il étoit impossible de faire le
:, on les en dispensa pour de l'argent.
donna lieu de croire que cette convo-
: étoit une invention intéressée de la Cour
ne. Il y eut à ce Concile trois cens deux

deux tiers des voix. Personne ne sera élu
que à moins qu'il n'ait trente ans accom
qu'il ne soit né de légitime mariage, e
ne soit recommandable par la pureté
mœurs & de sa doctrine. A l'égard des
tés inférieures, & de tous les bénéfices a
ge d'ames, personne ne pourra en être p
qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-cinq ans
que l'Apôtre se nourrissoit du travail
mains, afin de n'être point à charge au
les, nous ne pouvons souffrir que quelqu
de nos freres les Evêques, obligent les
rieurs par les grands frais des visites, à v
les ornemens des églises, & à consumer
moment ce qui auroit suffi pour les fai
sister long-temps. Si un Evêque ordon
Prêtre ou diacre, sans lui assigner un tit
dont il puisse subsister, il lui donnera d
vivre, jusqu'à ce qu'il lui procure un r
des biens de l'Eglise; à moins que le cl
puisse subsister de son patrimoine. C'est l
mier canon qui parle de patrimoine au l
titre ecclésiastique.

On condamna dans ce Concile plu
abus, que les appellations si fréquentes av
introduits. On défendit en particulie
moines, d'interjetter appel des coups de
plines, ausquels leurs Supérieurs les con
noient. Le Concile défendit aussi comm
grands abus, de rien exiger pour la pr
possession des Evêques, des Abbés, des
& des autres ecclésiastiques; pour les sép
res, les mariages & les autres sacremens.
ne faut point, dit le Concile, alléguer la
gue coutume, qui ne rend l'abus que plu
minel. Les Evêques firent de grandes pla
contre les nouveaux Ordres militaires

Templiers & des Hospitaliers. On condamna tous les abus qui s'étoient glissés chez eux & chez les autres religieux. On défendit aux religieux de quelque institut qu'ils fussent, de recevoir aucun novice pour de l'argent, d'avoir aucun pécule sous peine d'excommunication. On renouvella les reglemens pour la continence des clercs, & les défenses à ceux qui sont dans les Ordres sacrés, de se charger d'affaires temporelles. On défendit la pluralité des bénéfices. Cet abus étoit devenu si criant, que quelques-uns en avoient jusqu'à six, tandis que plusieurs dignes ministres manquoient du nécessaire. Les biens que les ecclésiastiques ont acquis dans l'Eglise, lui demeureront après leur mort, soit qu'ils en aient disposé par testament ou non. Afin de pourvoir à l'instruction des pauvres clercs, en chaque église Cathédrale il y aura un maître à qui on assignera un bénéfice suffisant, & qui enseignera gratuitement : ce que l'on rétablira dans les autres églises & dans les monasteres, où il y a eu autrefois quelques fonds destinés à cet effet. On n'exigera rien pour la permission d'enseigner, & on ne la refusera point à celui qui en sera capable : autrement ce seroit s'opposer à l'utilité de l'Eglise.

On renouvella la défense des tournois & l'ordre d'observer la Treve de Dieu. On défendit d'établir de nouveaux impôts sans la permission des Souverains, parce que chaque petit Seigneur s'en attribuoit l'autorité. On excommunia de nouveau les usuriers, & on condamna la dureté de quelques ecclésiastiques, qui ne permettoient pas aux lépreux d'avoir des églises particulieres. C'est la premiere Ordonnance que l'on remarque, touchant les léproseries.

X.

XXII. Concile de Vérone. An. 1184.

Le Pape Lucius III étant à Vérone où les insultes des Romains l'avoient obligé de se retirer, y tint l'an 1184 un grand Concile auquel se trouva l'Empereur avec plusieurs Seigneurs. Le Pape y fit une Constitution où il parle ainsi : Il faut empêcher le progrès de diverses hérésies qui se répandent par-tout. C'est pourquoi en présence de notre cher fils l'Empereur Frideric, de l'avis de nos freres les Cardinaux, des Patriarches, Archevêques & Evêques, & de plusieurs Seigneurs assemblés de diverses parties du monde, nous condamnons par ce Décret toutes les hérésies, & les soumettons à un anathême perpétuel. Il est inutile de rapporter ici ce Décret qui est fort long : mais il est bon de remarquer que l'on y voit le concours des deux Puissances pour l'extirpation des hérésies. L'Eglise emploie l'excommunication & les autres censures ; l'Empereur, les Seigneurs & les Magistrats emploient les peines temporelles. On y voit aussi l'origine de l'Inquisition contre les hérétiques : en ce que l'on ordonne aux Evêques de s'informer par eux-mêmes, ou par commissaires, des personnes suspectes d'hérésie, suivant le bruit commun & les dénonciations particulieres.

XXIII. Humiliés, & Pauvres de Lyon.

Les hérétiques dont il est parlé dans ce Décret, sont les Cathares, qu'il ne faut point distinguer des nouveaux Manichéens dont nous avons parlé. On y parle aussi des Humiliés & des pauvres de Lyon, dont il est à propos de dire un mot. Les Humiliés parurent d'abord en Lombardie. Ils vivoient en commun dans une grande pauvreté, témoignant dans tout leur extérieur & leurs discours beaucoup d'humilité. Ils vivoient du travail de leurs mains,

e possédoient rien en propre. Ils disoient
ffice du jour & de la nuit, & menoient une
fort austere. Les femmes de cet institut
oient si peu de commerce avec les hommes,
elles ne les voioient pas même à l'église,
un mur les séparoit d'eux. Le Pape avoit
rouvé cette association de personnes qui
se distinguoient du commun des Chrétiens
par leur régularité. Il avoit même permis
clercs & aux laïcs bien instruits, de
cher non-seulement dans leurs maisons,
is même dans les places publiques & dans
églises, sans doute du consentement des
ques. Ils avoient fait un grand nombre de
versions, & s'étoient multipliés en peu de
nps: car outre ceux qui vivoient en com-
n, plusieurs à leur persuasion vivoient sain-
ent dans le monde avec leurs femmes &
rs enfans. Ces Humiliés étoient formida-
aux Manichéens, qu'ils confondoient pu-
uement. Ils découvroient leurs artifices &
onvertissoient plusieurs. Ce n'est pas de ces
miliés, qu'il faut entendre le Decret du
e Lucius, mais de ceux qui prenant ce
n mal à propos, entreprenoient sur le mi-
ere ecclésiastique.

es pauvres de Lyon sont plus connus sous
om de Vaudois, à cause de Pierre Valdo
r maitre, qui attiroit à sa suite beaucoup de
vres à qui il distribuoit de l'argent. Il leur
liquoit le Nouveau Testament en langue
gaire, & les exhortoit à aimer la pauvreté.
ecclésiastiques l'accuserent de témérité, &
urent l'empêcher d'instruire; mais il mé-
a leurs murmures, & il disoit à ses disci-
, qu'on ne les persécutoit que parce que
vie édifiante étoit une censure du déré-

Fleuri liv N. LV.

glement du Clergé. Il ne faut pas les confondre avec les Albigeois beaucoup plus anciens; & on ne voit pas, dit M. Fleuri, que les Vaudois eussent encore d'autre erreur, que l'estime de la pauvreté oisive & le mépris de l'autorité du Clergé.

ibid.

XXIV. Réunion des Maronites.

X I.

Vers la fin du douziéme siécle les Maronites, qui étoient de zélés Monothelites, se réunirent à l'Eglise Romaine. Cette nation étoit composée d'environ quarante mille ames dispersées sur le mont Liban & aux environs. Comme ils étoient gens de guerre & très-utiles aux Latins contre les infidéles, leur conversion causa beaucoup de joie. Ils embrasserent non-seulement la Foi catholique, mais encore les traditions de l'Eglise de Rome, à laquelle ils se réunirent avec leur Patriarche & quelques-uns de leurs Evêques, qui pour se conformer aux Latins prirent des mitres, des anneaux & des crosses. Ils introduisirent aussi chez eux l'usage des cloches, que l'on n'y connoissoit pas: car les Grecs & les Orientaux ne se servent que de tables de bois sur lesquelles ils frappent pour appeller à l'office, à peu-près comme nous faisons le vendredi saint. Aussi les Orientaux en parlant de cette réunion, disent que les Maronites se rendirent francs. Au reste ils continuerent de se servir, comme ils font encore, de la langue Chaldaïque dans l'Office divin, & l'Arabe est leur langue vulgaire.

XXV. Condamnation de la fête des fous.

Ce fut aussi à la fin du douziéme siécle, que le Légat du Pape ordonna d'abolir à Paris une réjouissance profane, que l'on y faisoit tous les ans le premier jour de Janvier, & que l'on appelloit la fête des fous. On y commettoit des

nes, & l'on s'abandonnoit à toutes sortes
xcès. Le Légat touché de cet abus, si mal
cé le jour de la Circoncision de Notre Sei-
eur, & dans un temps où l'on auroit dû s'at-
er de la désolation de la Terre sainte, fit
Mandement qu'il adressa à Eudes de Sulli
que de Paris, au Doien, & aux autres di-
tés du Chapitre, par lequel il défendit de
mniser à l'avenir cette prétendue fete,
s peine d'excommunication ; & ordonna à
réque & au Chapitre de célébrer la Circon-
on avec la décence convenable. En consé-
nce, l'Evéque de Paris fit une Ordonnance,
laquelle il régla en détail les cérémonies
devoient etre observées à la féte de la Cir-
cision dans la célébration de l'Office divin,
rdonna aux chanoines de se tenir pendant
e la fete modestement dans leurs stalles.
signa des distributions pour les chanoines
s autres clercs qui assisteroient aux Mati-
& à la Messe les jours de S. Etienne & de
irconcision, déclarant que ces distributions
roient, si on recommençoit les anciens
rdres. On peut croire qu'ils furent suspen-
pour quelque temps ; mais il est certain
ls ne furent pas abolis, & que la féte des
duroit encore deux cens quarante ans
s.



ARTICLE XII.

Réflexions sur l'état de l'Eglise pendant le douziéme siécle.

I.

I. Réfléxions sur l'affaire des Investitures.

IL est étonnant que l'affaire des investitures ait causé tant de troubles dans l'Eglise. Il paroît que pendant toute cette dispute, si longue & si vive, on ne s'entendoit pas assez, & que la plûpart de tous les raisonnemens rouloient sur des équivoques. Les Papes & les Evêques avoient raison de soutenir la liberté des élections. Mais les Princes en donnant la crosse à l'Evêque ou à l'Abbé, supposoient toujours l'élection canonique. Ils ne prétendoient pas par cette cérémonie donner à l'Evêque la puissance spirituelle, qu'il ne devoit recevoir qu'à son sacre; mais ils vouloient seulement les mettre en possession des fiefs & des autres biens temporels qui relevoient de leur Couronne. On auroit épargné à l'Eglise une infinité de maux, si l'on eût évité les équivoques, & si cette affaire eût été mise dans un certain degré de clarté. Mais outre l'ignorance qui regnoit alors, la confusion des droits des deux Puissances, qui étoit un mal déja ancien, empêchoit qu'on ne fixât assez nettement ce qui appartenoit à l'une & à l'autre. Il paroît que la plus forte raison qui portoit les Rois à ne vouloir pas renoncer aux Investitures, étoit la crainte que la puissance Ecclésiastique déja si redoutable, & qui s'étoit attribué tant de droits

qui paroissent n'appartenir qu'à la Puissance séculiere, ne voulût enfin soustraire à l'autorité Roiale le temporel des églises. D'un autre côté, le Pape & les Evêques vouloient abolir cette cérémonie des Investitures, parce qu'ils appréhendoient avec raison, qu'insensiblement les Princes ne se rendissent maîtres des élections, & n'abusassent, pour mettre l'Eglise en servitude, d'une cérémonie qiu dans son origine avoit un objet fort différent. Ce qui est arrivé dans les siécles suivans, n'a que trop justifié les allarmes des Papes & des Evêques.

II.

II. Maux de glise. Maux Angleter

L'Eglise d'Angleterre fut une de celles qui furent plus troublées par la malheureuse affaire dont nous venons de parler. Cette dispute empêcha saint Anselme de faire ce qui étoit nécessaire pour remédier aux maux dont les gens de bien gémissoient. Ces maux étoient si invétérés, qu'il ne fut pas possible de les guérir, lors même que saint Anselme se fut réconcilié avec le Roi Henri, & que ce saint Evêque se vit appuié de l'autorité Roiale, dans les moiens qu'il prenoit pour arrêter le cours des désordres. La mort de ce grand homme replongea cette église dans des malheurs beaucoup plus grands que ceux dont elle avoit été auparavant affligée. Henri I laissa le Siége de Cantorberi vacant pendant plusieurs années, afin de profiter de ses revenus. Quand cette église eut un Pasteur, son état ne fut pas plus heureux. La jalousie qui divisa les Archevêques d'Yorc & de Cantorberi, causa des troubles qui firent un grand tort à la discipline.

III. Persécu excitée c

La persécution qu'Henri II fit souffrir à S. Thomas, eut des suites encore beaucoup plus funestes. Que ne devoit-on point attendre d'un

tre S. Thomas de Cantorberi.

Prélat si saint & si zélé pour les intérêts de l'Eglise ? Les gens de bien pouvoient espérer que l'église d'Angleterre changeroit de face, sous l'Episcopat d'un homme qui étoit au-dessus de toutes les craintes & de toutes les espérances humaines. Mais le démon arrêta tout le bien qu'auroit fait ce saint Pasteur, en lui suscitant toutes les traverses qui l'obligerent de se retirer en France. Cette fâcheuse affaire qui scandalisa toute l'Eglise, fit connoître les dispositions des Chrétiens d'Angleterre. Les Seigneurs irrités de se voir troublés dans leurs usurpations & leurs injustices, bien loin de prendre le parti de cet illustre persécuté, ne travaillerent qu'à fomenter l'aversion du Roi contre lui. Les Evêques qui trouvoient dans la conduite de S. Thomas une censure de leur vie peu édifiante, furent assez lâches pour l'abandonner, & plusieurs même se joignirent à ses persécuteurs. Le Roi donna des preuves de son injustice, en confisquant les biens de tous ceux qui avoient quelque liaison avec ce saint Evêque ; de sa bassesse, en s'irritant contre ceux qui lui faisoient l'aumône & qui lui donnoient retraite ; enfin de sa fureur, en maudissant ceux qu'il avoit comblés de bienfaits, leur reprochant qu'aucun d'eux ne le délivroit de Thomas ; & faisant plusieurs plaintes, qui porterent enfin quelques-uns de ses courtisans à assassiner un si grand homme au pied même des saints Autels.

Nous ne prétendons point au reste justifier l'attachement que saint Thomas avoit pour tous les privilèges de l'église d'Angleterre. La cause pour laquelle on le fit mourir, n'étoit point aussi glorieuse que celle pour laquelle les saints défenseurs de la foi ont versé leur

cette remarque doit avoir lieu dans l'ar-
les Maux de l'Eglise. Mais ce défaut de
:re, qui comme nous avons dit ailleurs,
:t point particulier à ce saint Evéque, de-
il lui attirer une si cruelle persécution,
ut de la part d'un Prince qui se dégrada
ême depuis, par les basses sonuuissions
it à la Cour de Rome ?
guerre civile qui s'alluma ensuite entre I V.
i & ses enfans, fut regardée comme une Autres maux
on divine du meurtre de saint Thomas. en Angleter-
i voiant que les Ecossois prenoient con- re sous le Re-
le parti de ses enfans, s'adressa au Pape gne d'Henri
ndre, & souffrit que Pierre de Blois qui II.
voit de Sécrétaire, déclarât en son nom
Roiaume d'Angleterre étoit de la ju-
ion du Pape. Est-il étonnant que saint
as de Cantorberi n'ait point assez connu
ue de la puissance temporelle, puis-
ıri II lui-même en certaines occasions
:toit au S.Siége sa Couronne, & donnoit
plusieurs de douter de son indépendan-
ıns la guerre civile dont nous parlons,
des horreurs qui paroissent sans exem-
:s Ecossois & les peuples du pais de
exercerent en Angleterre des cruau-
uies. Ils massacroient les Prêtres jusques
autels, ouvroient les femmes encein-
en tiroient les enfans avec la pointe de

de lui faire révoquer. Ces Princes paroissoient mourir avec de grands sentimens de pénitence ; ce qui montre qu'au milieu des désordres qui régnoient alors, la Religion se faisoit encore respecter des méchans, & que les Chrétiens étoient très-éloignés de cette extinction de foi que nous aurons lieu de remarquer dans les siécles postérieurs.

V. Violences exercées contre les Juifs sous le Regne de Richard. Etat déplorable de l'Eglise d'Irlande.

Le Regne de Richard nous a présenté des objets aussi tristes & aussi afflgeans que ceux dont nous venons de parler. Le jour même de son sacre, on vit Londre remplie du sang des Juifs que les Anglois massacrerent. Le feu qui brûla leurs maisons, servit de réjouissance aux Chrétiens, qui réduisirent les Juifs à un affreux désespoir. Ils se vengerent des usures & des rapines de ce malheureux peuple, en exerçant contre lui un honteux brigandage, & en commettant les plus horribles injustices. Les Anglois se préparoient ainsi à la Croisade, & leur Roi Richard s'y disposoit de son côté, en faisant des dignités ecclésiastiques, un commerce indigne qui lui procura des sommes immenses. Ce Prince ne péchoit point par ignorance ; car il sçut bien faire aux Romains des reproches très-vifs & qui n'étoient que trop fondés, sur leur insatiable avarice.

Le Christianisme étoit en Irlande dans l'état le plus déplorable. Le Peuple étoit féroce & barbare. L'ignorance & les superstitions y régnoient paisiblement. On n'y voioit presque plus aucune trace de Religion. Le Siége d'Armac Capitale du païs, étoit occupé par une même famille depuis deux cens ans. Souvent des laïcs s'en emparoient jusqu'à ce qu'il y eût des clercs de cette race. On multiplioit ou l'on abolissoit les Evêchés sans régle & sans

temporelles. La Comtesse Matilde
a la donation qu'elle leur avoit faite
s biens. Quand on fait attention aux
ont eues les richesses temporelles de
on ne peut que s'affliger de les voir
r. Nous avons vu à quoi aboutirent
és des Papes avec l'Empereur Henri
ape Pascal favorisa & anima le fils de
dans l'entreprise criminelle qu'il for-
rôner son pere, & le Légat obligea
ur à se confesser indigne de la Cou-
périale. Combien toute cette ma-
t-elle étonnante & contraire à tou-
x ! On ne pouvoit presque nommer
ans qu'il eût des factions & des sédi-
i souvent produisoient un schisme.
eur Alexis envoioit de temps en
Rome : il paroît méme qu'il étoit Ca-
Comment ne profita-t-on pas d'une
si favorable, pour tâcher de ramener
? Mais le soin & l'application des
des Evêques étoient comme absorbés
faires temporelles, & on les voioit

le. La pareſſe détournoit d'une étude long
& pénible. Mais cette étude eſt néceſſaire po
s'aſſûrer de la vérité des faits. On ne la tro
vera jamais par le ſeul raiſonnement ; & c
pendant de ces faits dépend ſouvent toute
conduite de la vie. On eſt tombé dans des
convéniens terribles, pour avoir ajoûté fo
des piéces fauſſes. D'ailleurs on s'eſt accou
mé à recevoir ſans diſcernement toutes s
tes d'hiſtoires ; & de-là ſont venues tant
légendes fabuleuſes, tant de faux miracl
tant de viſions ridicules & de prétendues
vélations.

IX. Rigueur exercée contre les hérétiques.

De tous les changemens arrivés dans la
cipline, il n'y en a aucun qui ait plus dé
l'Egliſe parmi ſes ennemis, que la rigueu
xercée contre les hérétiques & les autres
communiés. Quelque grand que ſoit le
qu'on veut faire quitter, dit ſaint Augu
& le bien qu'on veut faire embraſſer, c'eſ
travail plus onéreux qu'utile, d'y contrair
au lieu d'inſtruire. Les Evéques des beaux
cles de l'Egliſe ont réglé leur conduite
cette maxime ſi ſage. Mais on n'y faiſoit
attention dans le douziéme ſiécle. On eut
ſon de condamner Arnaud de Breſſe, qui
voltoit les Romains contre le Pape, ſouten
en général qu'il n'étoit pas permis au Cle
de poſſéder ni Seigneuries ni terres, & qu'il
devoit ſubſiſter que d'aumônes & d'offran
volontaires. Mais ne pouvoit-on le punir
trement qu'en le faiſant brûler vif ? Il ne
roit pas même qu'on ſe ſoit donné la peine
l'inſtruire. Nous ne voions pas dans les
teurs du douziéme ſiécle, ni même dans ſ
Bernard, qui écrivit deux Lettres à ce ſu
les raiſons par leſquelles on réfutoit ſes erre

ı alléguoit toujours la fameuſe donation de
onſtantin. La peine ordinaire des hérétiques
lanichéens, nommés Cathares, Patarins, Al-
igeois, étoit le feu. Ils faiſoient ſans ceſſe de
ouveaux progrès; & après avoir été chaſſés
'une Province, ils ſe répandoient dans une
ıtre. La rigueur dont on uſoit à leur égard,
'étoit pas propre à les ramener. Il falloit de
inſtruction & de la lumiere, pour guérir un
ıal qui avoit ſa ſource dans l'ignorance & la
roſſiereté. Mais on trouvoit qu'il étoit plus
ourt de brûler un homme, que de le convain-
re & de l'inſtruire. Les abominations dont
luſieurs de ces hérétiques étoient coupables,
ıéritoient ſans doute l'attention & la ſévérité
les Magiſtrats: mais ce n'étoit pas aux ecclé-
iaſtiques à pourſuivre leur mort. On avoit é-
ılement oublié en Orient l'ancienne douceur
e l'Egliſe. Les Manichéens que l'Empereur
llexis Comnene découvrit à Conſtantinople,
ırent condamnés au feu par le Patriarche &
ır le clergé.

X. Changem dans la di pline de pénitence.

Un autre grand abus du douziéme ſiécle, eſt
ıffoibliſſement de la diſcipline de la péniten-
:. On impoſa des amendes pécuniaires, que
ɔn exigeoit avant que de donner l'abſolution;
pourvu qu'elles fuſſent paiées, on étoit fort
.dulgent ſur tout le reſte. Nous avons vû a-
ɜc quelle force ſaint Hugues de Lincolne s'é-
:va contre cet abus. On ne ſentoit plus com-
e autrefois de quelle importance il étoit de
ıſſurer par de longues épreuves de la con-
ɜrſion du cœur, qui étoit le but des péni-
ɜnces canoniques. D'ailleurs les œuvres ſa-
sfactoires s'éloignoient de plus en plus de la
ılutaire ſévérité des anciens Canons, que l'on
e propoſoit plus aux confeſſeurs que comme

des exemples propres à les diriger.
comme des régles qu'ils étoient indisp
ment obligès d'observer. On supposo
ment que la nature étoit affoiblie, &
corps n'avoient plus la même force p
porter les jeûnes & les autres austérit

XI. Progrès des nouvelles maximes de Grégoire VII.

L'ignorance des Princes Latins,
voient à peine lire, les portoit à cr
ce que leur disoient les clercs dont
noient conseil, & qui puisoient tou
même source, c'est-à-dire dans le I
Gratien. Aussi n'avons-nous vu aucun
se plaindre de l'usage que l'on faisoit
meuse allégorie des deux glaives. Les
les maximes de Grégoire VII. faisoi
tranges progrès, comme on le voit,
lement par le Décret de Gratien, m
par les Ecrits de Jean de Sarisberi. Un
que ce grand mal avoit sa source dan
rance, c'est que chez les Grecs, où cha
dioit l'Ecriture, les Peres, les anci
nons, on conservoit l'ancienne doctr
distinction des deux Puissances. On
noissoit point les fausses Décrétales fa
en Occident, & écrites en latin. L'o
en Orient des maux & des abus de
genres; mais on n'y trouvoit point l'a
nous parlons: on y observoit l'ancien
pline, & l'on y suivoit les Canons
dans l'ancien Code de l'Eglise Grecq
Orientaux étoient même fort scandal
voir les Evêques d'Occident posséder
gneuries; & pour les défendre, lever
pes, les conduire en personne, & p
armes. On ne sçauroit croire combi
fausse maxime de la puissance de l'Egl
temporel, fut pernicieuse dans ses con

, ni combien elle eut de suites funestes.

V.

Jn Prince est occupé à prevenir des sédi-
ıs contre sa Personne & son Etat. Il tra-
le à le défendre contre les ennemis du de-
s, & à profiter des occasions de l'agrandir.
r cet effet il faut lever & entretenir des
pes, fortifier des places, amasser des tré-
pour fournir à tant de dépenses. Il faut
r des correspondances avec les Princes
ıns, faire des traités de commerce & d'al-
ce. Un politique trouve ces occupations
des & sérieuses : les fonctions ecclésiasti-
' lui paroissent en comparaison de celles
rince, petites & frivoles. Chanter dans une
se, pratiquer des cérémonies, faire un ca-
isme, lui semblent des occupations dont le
ıier venu est capable. L'important, selon
& le solide, est de maintenir sa puissance
affoiblir ses ennemis. Il regarde la priere,
ture & la méditation de l'Ecriture-sainte,
me plus propres à occuper un moine qu'un
me d'Etat, & il n'a jamais de temps à y
ıer. Nous avons vu combien saint Bernard
gnoit que l'accablement des affaires n'em-
ât le Pape Eugene de faire les réflexions
ssaires sur ses devoirs & sur lui-même, &
ne tombât enfin dans l'endurcissement.
ut-être croirons-nous qu'un Evêque Prin-
réservera les fonctions spirituelles, & se
argera sur quelque laïc du gouvernement
n Etat. Mais il s'en gardera bien, de peur
e laïc ne dévienne le véritable Prince. Il
donnera plûtôt à d'autres le spirituel, par-
'il ne craint rien d'un Grand-Vicaire,
Evêque suffragant. Il leur laissera volon-
l'étude de la Théologie & des Canons,

XII. Inconvénie terribles de réunion des Puissance temporelle avec la spi tuelle. *Fl. LV. Dis*

la prédication, le soin des ames, dont il se fera tout au plus rendre un compte général. Nous sçavons comment sont gouvernés les Diocèses de ces Prélats si puissans d'Allemagne & de Pologne. Cet exemple montre combien les anciens étoient sages, & combien l'union de la puissance temporelle avec la spirituelle, étoit nuisible à la Religion & à l'Etat. Pour la Religion, qui est l'objet dans lequel nous nous renfermons, il est évident qu'elle étoit mieux soutenue par des Evêques purement Evêques, & uniquement occupés du spirituel, comme saint Ambroise & saint Augustin. Ils présidoient aux assemblées des fidèles, offroient le saint Sacrifice, faisoient des instructions : ils étoient les prédicateurs & les Théologiens de leurs églises. La parole de Dieu avoit tout un autre poids dans leur bouche, soutenue par l'autorité de leur place & de leurs vertus, que dans la bouche de simples Prêtres souvent étrangers ou mercénaires. La Théologie étoit traitée plus sérieusement & plus noblement par ces Pasteurs si occupés, que par des Docteurs oisifs, qui ne cherchoient qu'à subtiliser, & à renchérir les uns sur les autres par de nouvelles questions.

Les Peres n'écrivoient sur la Théologie, que quand il s'élevoit des erreurs qu'ils étoient obligés de combattre. Ils entroient, autant qu'il leur étoit possible, dans le détail de l'instruction des Cathécumenes, de la conversion des pécheurs, & de la conduite des pénitens. Ils étoient les arbitres charitables, & les médiateurs de la paix entre toutes les personnes divisées. C'étoit à eux que demandoient conseil, ceux qui vouloient avancer dans la piété, comme nous le voions dans leurs Lettres. Il est

n'y avoit que des biens spirituels à at-
ces saints Evêques, & qu'ils ne fai-
fortune de personne : mais c'étoit
: grand avantage pour la Religion.
pas sans de puissantes raisons, que
rist, la Sagesse même, a voulu naître
privé de tous les biens qui attirent la
es hommes : il falloit que ses disci-
ssent attachés à lui que par la force
ité & par l'amour de la vertu. Il a
ses disciples lui fussent semblables,
fût attiré à les suivre, uniquement
r de devenir meilleur & par l'espé-
biens éternels. Quiconque s'imagine
nporels, quels qu'ils soient, richesses,
faveurs des Grands, sont des moiens
établir l'Evangile, se trompe certai-
& n'a pas l'esprit de l'Evangile.
n en est évidente. Si en prêchant la
on a des richesses ou des honneurs à
on ne peut discerner par quel mo-
ache à la Religion ; si c'est pour de-
riche, ou meilleur : il est donc pres-
on ne fera que des hypocrites, par-
plûpart des hommes ne sont tou-
es intérêts temporels. Qu'on ne dise
l est bon d'attirer par toutes sortes
les hommes dont on connoît la foi-
ûs-Christ la connoissoit mieux que
a jamais emploié de pareils moiens.
une illusion de l'amour propre. Au
que les ministres de l'Evangile sont
de jouir de ces richesses & de ces
dont ils prétendent se servir pour
ames. Mais en général, si l'union
issances étoit utile à la Religion, ce
e pour établir & maintenir la pure-

té des mœurs, qui sont le fruit de la doctrine Chrétienne. Jesus-Christ n'est pas venu seulement nous enseigner des vérités spéculatives; il est venu, comme dit saint Paul, se former un peuple saint & appliqué aux bonnes œuvres. Si c'est le but de la vraie politique & le premier devoir des Princes Chrétiens; c'est à plus forte raison celui des Ecclésiastiques, qui par état sont obligés de travailler à la sanctification des autres. Ceux qui ont voiagé chez les Princes Ecclésiastiques, sçavent si l'on y voit moins de vices scandaleux, si l'on y commet moins de crimes, s'il y a plus de sûreté sur les chemins & de fidélité dans le commerce; en un mot si leurs sujets se distinguent par la pureté de leurs mœurs, de ceux des Princes séculiers.

XIII. Maux que font les Légats du Pape.

VI.

La puissance temporelle du Pape s'étant fort étendue par les conséquences tirées des fausses Décrétales, il fut obligé de commettre à d'autres ses pouvoirs. De-là vinrent les Légations, qui commencerent dans le douziéme siécle à être si fréquentes. Il y avoit des Légats nés, qui s'attribuoient cette prérogative par la dignité de leurs Siéges; & ceux qui venoient de Rome, se nommoient Légats *à latere*, pour marquer que le Pape les envoioit d'auprès de sa personne. Le Pape avoit plus de confiance dans ceux qu'il avoit eu long-temps auprès de lui: mais ceux qui avoient toujours été sur les lieux, étoient plus en état de juger & de terminer les affaires. On n'en recevoit point en Angleterre non plus qu'en France, qui n'eût été demandé par le Roi. Les Evêques n'aimoient pas à se voir présider par des Evêques étrangers. Mais ce qui rendoit les Légats à

H. IV. Disc. n. XI.

ntéressé. Il paroît certain que ce sont
uentes Légations qui ont procuré un
distingué aux Cardinaux de l'église de
car chaque église avoit les siens, c'est-
des Prêtres & des diacres attachés à
titres. Mais comme on voioit que ces
avoient dans les Conciles qu'ils con-
nt, le rang au-dessus même des Pa-
s, on s'accoutuma à joindre au titre
le Cardinal Romain, l'idée d'une di-
ui ne cédoit qu'à celle du Pape. L'ha-
cérémonie des Cardinaux confirme
nsée. La chape & le chapeau étoient
le voiage qui convenoit aux Légats.
ge étoit la couleur du Pape, & c'étoit
mieux représenter que les Légats la
nt.
i ces légations si fréquentes, qu'il faut
r un des plus grands changemens qu'-
ert la discipline de l'Eglise, c'est-à-
. cessation des Conciles Provinciaux,
ninution de l'autorité des Métropoli-
e bel ordre si sagement établi dès
nce de l'Eglise, & si utilement prati-
dant tant de siècles, dévoit-il donc

teurs ordinaires, à y juger les af
rétablir la discipline ? Les Evêque
tropolitains ignoroient tellement l
qu'ils ne se plaignoient pas de ces
Légations, & qu'ils les recherch
mêmes avec empressement. Il ser
ne pouvoient plus rien par eux-m
torité du Pape ne les soutenoit.
même à proportion des Souvera
toient forcés de rendre au Pape de
dont nous avons honte maintena
Ibid. N. XIII. voions encore que trop, dit M.
suites funestes de ces anciens dé
hérésies qui déchirent l'Eglise de
deux cens ans ; l'ignorance & la
qui régnent dans plusieurs païs C
la corruptiou de la Morale par d
maximes, en sont des effets trop
est utile de connoître la source d
nus de si grands maux.

VII.

XIV. Schismes dans toute l'Eglise.

L'Eglise fut divisée dans le do
par des schismes qui eurent de te
L'Antipape Anaclet avoit pour
très-nombreux : & ce ne fut qu'a
années que le Pape Innocent I
universellement. Que de maux
ce temps-là ! Le schisme de l'An
ne fit pas moins gémir l'Eglise.
si considérable, qu'il fut reconn
cile de Pise, qui étoit fort nom
fort remarquable que les schism
venus si fréquens à Rome, que d
digieux accroissement de la puis
On ne peut dire combien ces gr
qui déchiroient toute l'Eglise, o
de crimes, & combien ils donn

telles atteintes à la discipline.

XV. Décadence de l'Ordre de Cluni. Bizarrerie du gouvernement de l'ordre de Fontevraud.

Outre ces schismes qui partageoient toute l'Eglise, il y en eut de particuliers à Cluni & au Mont-Cassin, dont les richesses temporelles furent l'occasion. L'Ordre de Cluni étoit bien déchu de sa premiere ferveur. Les biens temporels qu'on y avoit reçus sans précaution, avoient infiniment nui au spirituel. Saint Bernard leur reprochoit avec raison la magnificence des bâtimens, la délicatesse de la table, le train de leurs Abbés, la somptuosité de leurs églises & de leurs ornemens. Les prétextes dont on sert maintenant pour colorer ces abus, ne sont pas nouveaux, puisque Pierre le Vénérable les faisoit valoir de son mieux, quoiqu'il eût de très-bonnes intentions, & que d'ailleurs il aimât la régularité. On ne peut s'empêcher de remarquer beaucoup d'imprudence dans le zéle de quelques-uns des hommes célébres du douziéme siécle. Convenoit-il par exemple, que Robert d'Abrisselles menât dans des lieux écartés une troupe d'hommes & de femmes sous prétexte de pénitence? Comment personne ne fit-il sentir combien étoit bizarre le plan du gouvernement de Fontevraud?

XVI. Ordres Militaires, nouveau mal. Ses suites.

Nous pouvons bien placer parmi les maux de l'Eglise, les Templiers, nouvelle espéce de religieux, inconnus à l'antiquité. Jusques ici on s'étoit contenté de croire la profession des armes permise aux Chrétiens, & compatible avec le salut, mais on n'avoit point encore eu la pensée d'en faire un état de perfection, & d'y joindre les trois vœux essentiels à la vie religieuse. En effet l'observation de ces vœux demande de grandes précautions, la retraite, le recueillement, la prie-

re, la méditation des vérités éternelles. Comment allier l'exercice continuel de ces saintes pratiques avec la vie militaire, toute d'action & de mouvement, où l'on est continuellement exposé aux tentations les plus dangereuses? Aussi la ferveur de ces Chevaliers ne dura pas long-temps. Nous leur avons vu faire des actions où l'on reconnoissoit plûtôt des scélérats que des religienx. Cinquante ans après leur institution, ils passoient parmi les Chrétiens & les Mahométans pour les plus méchans de tous les hommes. Quelle honte pour des Chrétiens, de voir un Sultan leur reprocher leur perfidie & leur cruauté, & leur dire que la Religion de Mahomet inspire plus d'humanité & de modération à ceux qui la professent! Les autres Ordres militaires ne valoient pas mieux que les Templiers. Les Hospitaliers de Jérusalem se conduisirent si mal dès leurs commencemens, que le Patriarche alla trouver le Pape, pour se plaindre d'eux, & de l'abus énorme qu'ils faisoient des étranges privileges qu'ils avoient reçus de Rome. Mais il ne fut pas écouté, parce que les Hospitaliers avoient pris les devans, & avoient gagné leur cause d'avance par les grands & riches présens qu'ils avoient faits.

VIII.

XVII. Autres maux.

C'est l'ignorance & le mauvais goût qui donnerent quelque cours aux subtilités d'Abailard & de Gilbert de la Porrée, & à quelques opinions dangereuses, qui se répandirent dans ce même temps & qui ont fait depuis du progrès. La peinture que fait S. Bernard des mœurs du Clergé, & les vœux ardens qu'il adressoit à Dieu pour la réformation de l'Eglise, peuvent nous donner une idée des

maux dont elle étoit affligée. Il est bon d'entendre ce grand homme, ce Saint si merveilleux, ce Docteur si éclairé & si rempli de l'Esprit de Dieu, déplorer les maux dont il étoit témoin. Personne ne sera assez téméraire, pour accuser son zele d'indiscrétion & d'amertume.

L'Eglise, dit ce Pere, est toute défigurée par les crimes qui s'y commettent. La corruption & la pourriture s'étend aujourd'hui dans tout le corps de l'Eglise : & plus elle s'étend, plus la guérison en est désespérée ; & elle est d'autant plus dangereuse, qu'elle a pénétré plus avant dans les entrailles. Si c'étoit une persécution ouverte, on pourroit s'en mettre à couvert. Mais qui l'Eglise chasseroit-elle maintenant ? Tous sont amis, & tous sont ennemis ; tous sont pour elle, & tous sont contre elle ; tous sont ses domestiques, & tous lui font la guerre ; tous doivent prendre part à ce qui la touche, & tous cherchent leurs propres intérêts ; ils sont les Ministres de Jesus-Christ, & ils servent l'Ante-christ. Ce qui a été prédit autrefois, nous le voions s'accomplir aujourd'hui : au milieu de la paix, nous éprouvons la guerre la plus amere : amere autrefois dans la mort des Martyrs ; plus amere ensuite dans les combats contre les hérétiques ; mais la plus amere de toutes, c'est dans les mœurs de ceux de sa maison. L'Eglise ne peut ni les fuir ni les chasser : ils se sont trop multipliés, le nombre en est innombrable ; en un mot les plaies de l'Eglise sont incurables, parce qu'elles sont intestines : *Intestina & insanabilis est plaga Ecclesiæ.*

XVIII. Peinture que fait S. Bernard de l'état déplorable de l'Eglise dans le douziéme siécle.

p. 1392. du I. Vol.

On court de tous côtés aux saints Ordres, & les hommes prennent sans crainte des fonctions redoutables aux Anges mêmes ; des hom-

p. 492. 493. du même Vol.

mes en qui dominent l'avarice, l'orgueil & l'impureté. O malheur! L'ennemi des hommes a fait voler de toutes parts les malheureux restes de cet incendie de souffre qui a consumé les villes abominables : il a couvert le corps de l'Eglise de cette cendre exécrable. Hélas! Race choisie, Sacerdoce roial, Nation sainte, Peuple conquis, qui auroit pu croire, en voiant vos commencemens si divins, en admirant la Religion Chrétienne dans sa naisce, lorsqu'elle étoit ornée de tant de graces spirituelles, qu'un jour de si grands maux dussent se trouver en vous? Aujourd'hui, dit ailleurs le saint Docteur, l'Eglise est remplie d'ambitieux. On ne crie plus contre les voleurs mais contre les innocens : on ne s'éleve plus contre les loups, mais contre les agneaux.

La suite de l'histoire nous apprend si les maux ont diminué depuis le temps où saint Bernard s'exprimoit.

IX.

XIX. Cruautés exercées par les Grecs contre les Latins, & ensuite par les Latins contre les Grecs.

Rien n'égale la cruauté que les Grecs exercerent à l'égard des Latins qui demeuroient à Constantinople. L'esprit de schisme dont ils étoient depuis si long-tems animés, méritoit que Dieu les abandonnât à un excès de fureur, dont les infidéles auroient eu honte. Les Latins n'auroient dû opposer que la patience à la barbarie des Grecs : mais ils leur rendirent peu après la pareille, & les traiterent avec la meme inhumanité. Auroit-on jamais cru que des Chrétiens pussent prendre ainsi plaisir à s'égorger les uns les autres ? Dans les premiers siécles de l'Eglise, les mœurs des Chrétiens attiroient dans son sein les infidéles: dans le douziéme, leur violence & leur corruption éloignoient du Christianisme ceux que

e Saints ; qu'elle condamnoit tous les
s qu'elle étoit forcée d'y porter ; &
méchans étoient la matiere de ses gé-
:ns & de ses larmes, & l'objet de sa
•

X.

ıpes furent souvent obligés de quitter
lepuis l'onziéme siécle, soit à cause
ɔltes des Romains, qui ne pouvoient
umer à les reconnoitre pour Seigneurs,
le schisme des Anti-papes. Ils rési-
lans les villes voisines, & toute leur
s y suivoit. Nous ne voions pas qu'a-
temps-là on parlât de Cour, pour si-
a suite du Pape ou d'un autre Evêque :
eût paru trop profane. Quelquefois les
e pouvoient pas même demeurer en
& alors ils se réfugioient en France,
firent dans le douziéme siécle Inno-
k Alexandre III. Car jamais les Papes
és n'ont trouvé d'asile plus assûré. Et
dans cette espéce d'exil ils ne jouis-
as de leurs revenus, ils étoient obligés
ter par la libéralité des Rois, ou par les
ıtions volontaires du Clergé. Ainsi

XX.
Subventions pécuniaires exigées par les Papes.

Fleuri IV. Disc. N. XII.

cées. Quelle différence entre cette conduite & celle de saint Grégoire-le-Grand, qui répandoit tant d'aumônes dans les Provinces; du Pape saint Denys, qui assistoit jusqu'en Cappadoce les églises affligées; & pour remonter encore plus haut, du Pape saint Soter, à qui saint Denys de Corinthe rend un si glorieux témoignage, des libéralités qu'il exerçoit envers les églises de la Grece! On avoit bien oublié dans le douziéme siécle dont nous exposons les malheurs, la noble indépendance de la pauvreté chrétienne, & cette maxime du Sauveur, qu'on est plus heureux de donner que de recevoir.

XI

XXI. Introduction de la Méthode des Scolastiques.

C'est dans le douziéme siécle qu'on a commencé à faire usage dans l'étude de la Théologie, d'une nouvelle méthode qui est celle des Scholastiques, laquelle nous est venue des Arabes ou Musulmans. Il y a des personnes qui soutiennent que cette nouvelle méthode est préférable à celle des Peres. Mais il est difficile de se persuader que jusqu'au douziéme siécle, on ait ignoré dans l'Eglise la meilleure méthode d'enseigner la doctrine chrétienne. Il est vrai que la plûpart des Anciens n'ont pas entrepris de faire un corps entier de Théologie, comme ont fait Hugues de S. Victor, Hildebert de Tours, Robert Pullus, & tant d'autres à leur exemple. Mais ils n'ont pas laissé de nous donner dans quelques-uns de leurs Ouvrages, le plan entier de la Religion; comme saint Augustin, qui dans son Enchiridion ou Manuel, montre tout ce que l'on doit croire; & la maniere de l'enseigner, dans le Livre de la Doctrine Chrétienne. Nous voions encore l'abrégé de toute la Doctrine

Fl. V. Disc.

:tienne, dans les Expositions du Symbo-
& les Cathéchefes ; & l'abrégé de la Mo-
:, dans quelques autres Traités, comme
is le Pédagogue de saint Clément d'A-
andrie.

.'effet le plus sensible de la méthode des
olastiques, en donnant chacun leur cours
ier de Théologie, a été d'avoir rempli le
nde d'une infinité de volumes, qui demeu-
t en repos dans les grandes Bibliothéques,
ce qu'ils n'attirent les lecteurs ni par l'u-
té, ni par l'agrément. Ils se sont proposé
r modele la méthode des Géometres : ils
oient donc établir des principes autant in-
testables que leurs définitions & leurs axio-
s, c'est-à-dire, en matiere théologique,
passages formels de l'Ecriture, ou des pro-
itions évidentes par la lumiere naturelle.
is la plûpart des Scholastiques ont souvent
é pour principes, des axiomes d'une mau-
e Philosophie, ou des autorités peu respe-
les. Ils ont aussi voulu imiter le stile sec
niforme des Géométres. Il est vrai que le
dogmatique doit etre simple, & qu'on y
sur-tout chercher la clarté & la précision ;
; cette simplicité n'est point dépourvue de
e & de noblesse : le bas & le rampant ne
jamais bons à rien. Comment les Docteurs
louziéme siécle ont-ils pu s'imaginer, que
méthode devoit etre préférée à celle des
:s Peres, qui s'expliquoient naturellement,
me on fait en conversation, & qui em-
oient les figures propres à persuader & à
her ceux qui les écoutoient ? Comment
t-ils pas compris que les figures & les
ingénieux épargnent beaucoup de pa-
; & que souvent par un mot bien placé,

on prévient ou on détourne une objection, qui les occuperoit long-tems? Ne devoit-on compter pour rien d'éviter l'ennui & le dégoût, inséparables d'un stile sec, décharné & toûjours sur un même ton? Est-il essentiel aux études sérieuses, d'être pénibles & désagréables; & ne devoit-on pas sentir que le point de la perfection, étoit de mêler en instruisant, l'agréable à l'utile? C'est cette dureté du stile scholastique qui rebute tant de jeunes gens, & leur rend l'étude odieuse pour toute leur vie; après qu'ils ont passé quelques années à écouter ce langage, & à disputer sur des questions abstraites dont ils ne voient pas l'utilité. Quelle différence entre ces Docteurs qui ont introduit dans l'Eglise la scholastique; & les saints Peres, qui à la solidité des pensées joignoient la délicatesse des tours, & l'agrément des expressions; qui ne proposoient jamais des questions frivoles & puériles; mais les plus fortes objections des hérétiques de leur temps; qui ne repaissoient point leurs disciples de doutes & d'opinions, mais de vérités certaines; qui sçavoient mettre de l'onction jusques dans les matieres les plus abstraites! Qu'il est triste qu'une méthode si admirable & si digne de la Religion Chrétienne, ait été abandonnée, & qu'on lui ait préféré celle des Scolastiques! L'époque d'un changement si remarquable est fixée au douziéme siécle.

XII.

XXII. Croisades. Elles occasionnent plusieurs maux. *Fl. Dis. VI.*

Les Croisades sont une partie considérable de l'histoire de l'Eglise pendant le douziéme siécle, & sont une des principales sources du changement de la discipline. Nous en avons vu le commencement dans l'histoire du onziéme siécle; il faut maintenant en considerer

progrès. Les Papes, & ceux qui par leur ordre préchoient la Croisade, ne cessoient de la représenter à la Noblesse & aux peuples, comme le meilleur moien d'assûrer leur salut. Il faut, disoit-on, venger la cause de Jesus-Christ, & retirer d'entre les mains des infidéles, cette Terre qui est son héritage, acquis au prix de son sang, & qu'il a promis à son peuple. Il a donné sa vie pour vous; n'est-il pas juste que vous donniez la vôtre pour lui? Pouvez-vous demeurer en repos dans vos maisons, tandis que ses ennemis blasphément son saint nom, profanent son Temple & les lieux qu'il a honorés de sa présence visible, par le culte abominable de Mahomet, & insultent aux fidéles qui n'ont pas le courage de les en chasser? Que répondrez-vous à Dieu au jour du jugement, quand il vous reprochera d'avoir préféré à sa gloire, vos plaisirs & votre commodité particuliere; & d'avoir négligé un moien si facile d'expier vos péchés, & de gagner la couronne du martyre? Voilà ce que les Papes dans leurs Lettres, & les Prédicateurs dans leurs Sermons, représentoient avec les expressions les plus pathétiques.

Aujourd'hui, dit M. Fleuri, que les esprits ne sont plus échauffés sur cette matiere, & que nous la considérons de sang-froid, nous ne trouvons dans ces discours ni solidité, ni justesse de raisonnement, On vouloit venger la cause de Jesus-Christ; mais ce qui le déshonnore véritablement, c'est la vie corrompue des mauvais Chrétiens, comme étoient la plûpart des croisés, beaucoup plus que la profanation des créatures insensibles, des bâtimens consacrés à son nom, & des lieux qui nous rappellent la mémoire de ce qu'il a souffert pour

nous. Quelque respect qui soit dû à ce
Lieux, sa Religion n'y est pas attach
nous l'a déclaré lui-même, en disa
le temps étoit venu, où Dieu ne seroit pl
ré ni à Jérusalem ni à Samarie, mais p
la terre; en esprit & en vérité. C'est un
voque d'appeller la Palestine, l'héritage
gneur & la terre promise à son peupl
expressions ne convenoient qu'à l'anci
stament dans le sens littéral, & ne p
être appliquées au Nouveau que dans
figuré. L'héritage que Jesus-Christ s'est
par son sang, est son Eglise, rassembl
toutes les Nations; & la terre qu'il lui
mise, est la Patrie céleste. Nous devo
disposés à donner notre vie pour lui: m
en souffrant toutes sortes de persécutic
tourmens, & la mort même, plutôt
l'offenser & de perdre sa grace. Il ne
pas commandé d'exposer notre vie, e
quant les infidéles les armes à la main

XXIII. On examine si les Croisades étoient justes en elles-mêmes. Raisons de ceux qui les croient illicites.

Ces réflexions nous conduisent à l'e
de la grande question que l'on a coutu
proposer au sujet des Croisades. Ces en
ses étoient-elles légitimes, ou illégi
Etoient-elles conformes ou contraires
de Dieu? En un mot, la guerre dans l
les Princes Chrétiens s'engageoient e
quant les infidéles, étoit-elle juste ou i
Je n'ai ni les lumieres, ni l'autorité né
pour décider une question si délicate,
laquelle les Sçavans sont partagés. Je m
tenterai dexposer les raisons des uns
autres, sans oser même trop insister su
des deux sentimens qui me paroît le
fondé.

Ceux qui soutiennent que l'entrepr

)it injuste,raisonnent ainsi : Il s'étoit
!e cinq cens ans, depuis que les Mu-
'oient conquis la Palestine, jusques
:r Croisade. Quelle horrible confu-
t-on dans le monde, s'il est permis
:r à un Souverain un païs dont il est
ong-tems en possession ? Les Mu-
'oient d'abord été des usurpateurs :
q siécles ne suffisoient pas pour les
times possesseurs, quel Prince pour-
ıettre qu'on le laissera tranquille
ıne ? Est-il permis de remonter aux
mps où un peuple s'est rendu maî-
.is, où une famille s'est emparée
'onne ? Si une longue possession est
uffisant pour faire regarder com-
les entreprises que l'on forme con-
faut s'attendre à voir des troubles
ons s'élever dans tous les Roiau-
moins chaque Souverain se croira
ttaquer son voisin, sous prétexte
ence de Religion, ou d'une an-
pation faite par ses ancétres. Si les
:étiens s'imaginoient etre en droit
es Musulmans, parce qu'ils avoient
urpé la Palestine ; comment ne
pas qu'on auroit pu leur opposer
raisons ; & qu'en contestant aux
païs dont ils étoient maitres de-
rs siécles, il ébranloient eux-mê-

fisante pour faire la guerre. Les Chrétiens qui vivoient sous la domination des Musulmans, ne pouvoient s'accoutumer à leur obéir; ils les regardoient comme une nation maudite, & traitoient les Princes infidéles de tyrans exécrables. Mais comment reconnoître en cela le premier esprit du Christanisme, & cette soumission parfaite aux Empereurs païens pendant trois cens ans de persécution? Les Princes Chrétiens eux-mêmes étoient-ils en droit d'attaquer d'autres Souverains, qui ne leur faisoient aucun tort, & qui ne leur avoient donné aucun sujet de leur déclarer la guerre?

Les Croisés ne pouvoient marcher contre les Musulmans, que comme alliés des Empereurs de Constantinople: mais ces Empereurs n'avoient-ils pas fait des traités de paix avec les Princes Musulmans? & examina-t-on serieusement en Occident, si les plaintes des Grecs contre les Musulmans étoient fondées? D'ailleurs les Empereurs de Constantinople, qui avoient d'abord demandé du secours aux Latins, n'en vouloient plus ensuite, & firent tous leurs efforts pour éloigner d'eux des troupes qui leur étoient fort à charge, qui leur faisoient beaucoup de tort, & dont ils prévoioient qu'ils avoient tout à craindre. Ce qui arriva après la quatriéme Croisade, ne justifie que trop les allarmes & les inquiétudes des Grecs, & doit mettre en état de juger, si l'on peut soutenir la justice de l'entreprise des Croisés par leur union avec les Grecs, & par le désir qu'ils avoient de les secourir. Enfin, disent encore ceux qui regardent les Croisades comme illicites, y a-t-il rien qui soit plus contraire à l'esprit de la Religion Chrétienne, que les entreprises des Croisés? Les Fidéles des beaux

siécles de l'Eglise n'en auroient-ils pas eu horreur? Faut-il autre chose que la lecture de l'Evangile, pour condamner severement des guerres qui lui paroissent si contraires? Les Chrétiens qui vouloient étendre leur Religion en tuant, ne se rapprochoient-ils pas de la conduite de Mahomet, qui avoit fait embrasser la sienne par le même moien? N'enlevoient-ils pas au Christianisme une des preuves les plus claires de sa divinité, & un de ses titres les plus glorieux, qui est de s'étendre & de se perpétuer par les armes spirituelles qui ont servi à l'établir? Au reste, ajoute-t-on, Dieu en abandonnant la plûpart des Croisés à la fureur de leurs passions, en les laissant donner dans les excès les plus crians, & en permettant que les Croisades eussent un si malheureux succès, & des suites si funestes par rapport à la discipline, semble avoir assez clairement décidé la question, & avoir appris à tous les siécles suivans ce qu'il faut penser de ces entreprises.

XXIV. Raisons de ceux qui ne regardent pas les Croisades comme étant en elles-mêmes contraires à la Loi de Dieu.

D'autres personnes, aussi fort éclairées, ne croient pas devoir absolument condamner les Croisades, & les regarder comme étant en elles-mêmes contraires à la Loi de Dieu. Comment en effet, disent ces personnes, n'être point arrêté par l'autorité de saint Bernard qui a cru ces guerres légitimes, & sur-tout par les miracles si éclatans qu'il a faits, pour prouver que c'étoit par l'esprit de Dieu qu'il exhortoit les Chrétiens à se croiser? Il ne paroit pas croiable que Dieu eût autorisé la prédication de ce grand homme par tant de guérisons miraculeuses, si l'objet de cette prédication avoit été une chose injuste en elle-même. Ce seroit affoiblir la preuve des miracles, & s'exposer à tomber dans de terribles inconvéniens. Il

vidence a établis. Mais encore une fo
desir de reprendre sur les infidéles la
sainte, est un cas singulier, & où l'au
des miracles jointe au zéle d'un des plus g
Docteurs de l'Eglise, nous porte à jug
l'entreprise par des vûes différentes. L'o
par les actes qui nous restent de ces tem
que c'étoit par le titre particulier de
sanctifiée par Jesus-Christ & arrosée d
sang, que l'on vouloit rentrer en possess
la Judée. C'est cette vue, disent ceux don
exposons le sentiment, que Dieu n'a
condamnée & qu'il a même approuvé
mauvais succès des Croisades a seul
fait voir que les Chrétiens n'étoien
dignes de chasser des saints Lieux les M
mans, & que les lieux les plus sacrés, c
le Calvaire, le tombeau de Jesus-Chri
les autres, sont moins profanés par des
mes étrangers à la Religion, que p
Chrétiens mêmes qui déshonorent cett
gion par leurs crimes. Ce dernier sent
nous paroît le mieux fondé.

XXV. Profondeur des jugemens de Dieu dans cet événement.

Quelque jugement que l'on porte, &
que sentiment que l'on ait sur les Croisa
ne peut s'empêcher d'adorer la profonde
jugemens de Dieu dans un événement
prenant. Qui ne se seroit attendu que la
sade prêchée par saint Bernard, auroit
heureux succès, en voiant que Dieu p
soit l'autoriser par des miracles éclatans.
bien saint Bernard lui-même, qui étoit si
ré & dans un commerce si intime avec
fut-il étonné & affligé, lorsqu'il apprit l
heureux succès d'une guerre, dans laqu
gloire de Jesus-Christ paroissoit inté
Plus on étudiera ce grand événement, p

lieu d'admirer combien les voies de Dieu élevées au dessus de nos pensées, & comme ses vuës sont impénétrables & ses desseins incompréhensibles.

Nous ne croions pas devoir nous étendre davantage sur les maux de l'Eglise, dont la vuë portoit saint Bernard à former des vœux ardens pour sa réformation. Nous aimons mieux tourner l'attention du Lecteur vers un objet plus consolant, en mettant sous ses yeux les biens dont l'Eglise jouissoit encore dans le douziéme siécle.

XIII.

XXVI. Biens de l'Eglise.

Biens en Angleterre.

L'Angleterre eut trois Evêques d'un mérite extraordinaire, saint Thomas de Cantorberi, saint Guillaume d'Yorc, & saint Hugues de Lincolne. S. Thomas réunissoit en sa personne toutes les vertus Episcopales dans le plus éminent degré. Il étoit plein de zele pour la beauté de la maison de Dieu : il travailloit à rétablir la discipline, & à réformer tous les états, après avoir commencé la réforme par sa propre maison. Il joignoit une fermeté & un courage inébranlable, à une piété tendre & à une admirable simplicité. Il possédoit toutes les qualités d'un défenseur de la Foi, & il sacrifia tout au moindre de ses devoirs. Que n'eût point fait ce grand Evêque pour une cause plus importante, puisqu'il aima mieux tout souffrir, que de céder la moindre chose aux puissances du siécle, dans une affaire qui ne regardoit pas la Foi ? S'il a montré tant de magnanimité pour maintenir quelques droits temporels de l'Eglise, & quelques immunités qu'on n'auroit pas entrepris de défendre dans des siécles plus éclairés ; avec quelle intrépidité n'auroit-il combattu pour conserver à l'E-

glise sa doctrine & sa Foi ? Quelle leçon pour ceux qui devoient dans la suite défendre les plus précieux dogmes de la Religion & les vérités qui en sont l'ame ! S. Thomas n'étoit pas soutenu par l'importance de la cause pour laquelle il combattoit. Il croioit que ce qu'on exigeoit de lui n'étoit pas juste; & cette seule considération lui suffit pour le porter à sacrifier sa dignité, ses biens, sa liberté & sa vie même. Combien un tel exemple est-il propre à confondre ceux à qui le moindre sacrifice paroît trop grand, quand il est question de rendre témoignage à des vérités capitales & essentielles ? Ce généreux Evêque est un parfait modéle pour ceux qui souffrent persécution pour la justice. Sa conduite pendant son exil est admirable. Etant forcé par l'injustice des hommes de renoncer à ses fonctions Pastorales, il se consacra à la pénitence, & édifia l'Eglise de France par sa piété, lorsque la violence l'eut mit hors d'état d'être utile à celle d'Angleterre par l'exercice du ministere. Heureux ceux, qui à l'exemple de ce grand homme injustement persécuté, travaillent à servir l'Eglise dans leur exil par la pénitence & par la priere, quand ils ne peuvent plus la servir dans les fonctions de leurs Ordres, qui leur sont interdites !

L'Histoire de S. Guillaume d'Yorc prouve combien on respectoit encore les Loix saintes de l'Eglise à l'égard de l'élection des Evêques. On nomma d'abord pour remplir ce Siége, Henri neveu du Roi Etienne ; mais le Pape Innocent II exigea qu'il commençât par renoncer à l'Abbaie de S. Etienne de Caen dont il étoit pourvu. Dans une seconde élection le plus grand nombre des voix fut pour Guillaume

si neveu du Roi. Il n'étoit point
à l'égard de l'Eglise d'Yorc ; il en
xier, & par conséquent il y étoit
u. Il avoit des mœurs très-pures, les
s plus estimables, & un grand fonds
mais parce qu'un Seigneur étoit venu
n plein Chapitre, que le Roi seroit
u'on élût Guillaume dont on con-
mérite, les plus gens de bien ju-
'une telle démarche de la part du
, donnoit atteinte à la liberté des
Ils firent part de leurs allarmes à S.
qui s'unit à eux ; & ils eurent assez
our faire casser dans un Concile,
vis de la plûpart des Cardinaux, une
i ne leur paroissoit pas assez régulie-
issant toutes les circonstances de cet
t, peut-on s'empêcher d'admirer
la regle étoit encore respectée
uziéme siécle, & combien les Saints
ncore d'autorité ? Guillaume n'eut
peller d'une sentence, qui le dé-
d'un fardeau dont il connoissoit
ids & le danger. Il souffrit avec
ette espéce de disgrace, qui lui
nsigne faveur : il se consacra à la
, à la retraite, à la priere, à la
saintes Ecritures ; & il ne souffroit
parlât mal en sa présence de ceux
nt laissés prévenir contre lui. Dieu
nifester par un grand nombre de
n si rare exemple de modération.
es de Lincolne avoit une piété plus
ie la plûpart des bons Evêques de
Il corrigea l'abus des amendes pé-
& s'appliqua à faire imposer aux
es pénitences vraîment médicinales

& satisfactoires. Ce saint Eveque ignoroit l'art de ménager les Grands, & il s'opposoit à toute injustice, avec une liberté qui le rendoit redoutable au Roi même. Son exemple est une preuve de ce que peut un Evéque, dont la sainteté est connue. Si tous les Prélats, disoit le Roi Richard à ses courtisans, ressembloient à celui-ci, ils nous feroient trembler. Quel aveu dans la bouche d'un Prince qui étoit si absolu! Qu'il est propre à confondre ceux qui s'imaginent que l'éclat extérieur, qui sert à relever les Grands du siécle, peut aussi contribuer à faire respecter les Evéques!

XIV.

XXVII. Biens dans l'église de France. Rois vertueux. Merveilles que présente la Maison de Cîteaux.

Il y avoit dans l'église de France plus de bien que dans aucune autre pendant le douziéme siécle. Louis VI & Louis VII étoient pleins de zéle pour la gloire de Dieu, édifioient tous leurs sujets par leur piété, & emploioient leur autorité à soutenir les intérêts de l'Eglise & à protéger les gens de bien. Nous avons vû comment S. Thomas de Cantorberi fut reçû dans ce Roiaume, qu'on regardoit comme l'azile de ceux qui étoient persécutés pour la justice; & combien Louis VII désiroit ardemment, que la Couronne de France ne perdît pas de son temps un privilége si honorable. Ces Rois véritablement Chrétiens favorisoient tous les saints établissemens, qui produisirent alors en France une espece de renouvellement. L'Ordre de Cîteaux fut pour l'Eglise une source de bénédictions. On ne peut lire sans être rempli d'admiration, l'histoire des premiers habitans de ce désert. La piété que Dieu leur communiquoit avec tant d'abondance, montre bien que son bras n'étoit pas raccourci, & qu'il étoit assez puissant pour opérer

dans un temps si malheureux, des merveilles aussi éclatantes que celles des plus beaux siécles. Quelle consolation pour l'Eglise au milieu de ses maux, de voir se former une Maison, qui devoit être le berceau de tant de saints monasteres! Quels hommes que S. Robert, S. Etienne, & les autres fondateurs de ce saint Ordre! Ceux qui ont une piété tendre & solide, ne peuvent se rappeller quel fut l'esprit de Citeaux dans son premier âge, sans s'affliger de ce qu'un si beau spectacle a duré si peu.

XXVIII. Plusieurs saints établissemens sur lesquels Dieu répand une abondante bénédiction.

Fontevraud, Tiron, Savigni, furent dans leur origine des pépinieres de saints pénitens. Chacun s'empressoit d'embrasser la vie pauvre & austere, à laquelle exhortoient les fondateurs de ces établissemens. Il y eut dans la seule maison de Fontevraud, jusqu'à trois mille personnes, que le seul desir de se sanctifier y avoit attirées. Ce fut la bonne odeur que répandit cet Ordre dans ses commencemens, qui engagea les Rois & les Princes à lui faire des présens considérables. Bernard de Tiron se voiant injustement condamné à Rome, eut le courage de citer le Pape Pascal & son Conseil au jugement de Dieu. Bien loin de punir cette hardiesse, le Pape lui offrit la dignité de Cardinal, qu'il refusa. Ce trait est fort honorable pour ce Pape, & montre que la vérité & la justice pouvoient encore se faire écouter à Rome. Bernard vit dans sa communauté de Tiron jusqu'à cinq cens moines, trois ans après sa fondation. En peu de temps cette maison devint chef d'une très-nombreuse Congrégation. Les moines vivoient dans une extrême pauvreté, travailloient de leurs mains en silence, & pratiquoient

les plus grandes austérités. L'Angleterre & l'Ecosse voulurent posséder quelques-uns de ces moines dont la vie étoit si pénitente. Les Rois les honoroient & les combloient de biens. Louis le Gros voulut que les Abbés de Tiron fussent parains de ses fils. Dès le milieu du douziéme siécle on comptoit plus de cens maisons de cette Congrégation. S. Vital Instituteur de Savigni travailloit avec zéle à la conversion des pécheurs. Il fit par-tout beaucoup de fruit. Il fonda près de trente Abbaies par les libéralités des Seigneurs, qui secondoient ses saintes entreprises. Il fit de grands miracles, & parut dans toute sa conduite animé de l'Esprit de Dieu.

XXIX. Prémontré & Grammont, asyles de la pénitence.

Norbert édifia l'Allemagne & la France par sa conversion éclatante, par le zéle avec lequel il prêcha par-tout la pénitence, par la fondation du saint Ordre de Prémontré, & par sa fidélité à remplir tous les devoirs de l'épiscopat, lorsqu'il y eut été élevé malgré lui. Cet homme merveilleux fut suscité de Dieu pour réveiller les Chrétiens de leur profond assoupissement : il leva l'étendart de la pénitence, sous lequel une multitude d'ecclésiastiques & de laïcs se rangerent. La solitude de Prémontré étoit un jardin délicieux, qui produisoit en abondance toutes sortes de fruits spirituels. La justice & la piété s'y étoient réfugiées, & ceux qui vouloient sincerement travailler à leur salut, y trouvoient un asyle assuré. On admiroit à Grandmont les merveilleux effets de la grace. S. Etienne Instituteur de cet Ordre, vécut cinquante ans dans l'affreux désert de Muret, servant Dieu nuit & jour dans les prieres, les jeûnes & les austérités. Etant ensuite passé à Grandmont, il y forma un

: de justes, qu'il conduisit à la plus hau-
ction. La pauvreté étoit leur trésor, &
profonde retraite leurs délices. On
t l'esprit qui animoit ces pieux solitai-
r la fraieur que leur causerent les mira-
r lesquels Dieu manifestoit la sainteté
illustre fondateur, & par la priere si
dinaire qu'ils lui firent, de ne point
ever par ses miracles le trésor de la vie
& retirée, dont il leur avoit inspiré

XV.

XXX. Renouvellement produit par Saint Bernard. Sublime vertu des Religieux de Clairvaux. Ferveur des Chartreux.

la grande merveille du douziéme sié-
l S. Bernard. Cet illustre Saint a été
s hommes extraordinaires que Dieu
e temps en temps à son Eglise, soit
défendre contre les hérétiques & les
iques, soit pour instruire les fidéles
discours & par leurs Ecrits, soit pour
er par la sainteté de leurs actions.
la se trouve dans saint Bernard. Il
ı effet que Dieu a voulu renfermer
grand homme les divers dons de sa
il a répandus dans les autres, & qu'il
s entre les plus célébres Peres de l'E-
ı le regarde comme le dernier d'en-
par rapport au temps où il a vécu;
paru animé de l'esprit des anciens;
a sublimité de son génie, la solidité
ctrine, la sainteté de sa conduite &
ion de son zéle, étant plus proches
ers siécles, fussent opposées aux
nieres, aux dévotions peu réglées,
eurs qui s'introduiroient après lui.
langue de l'Eglise dans ses com-
e les hérétiques; il a éteint les schis-

mes ; il a été plein de zéle pour soutenir les droits de la Grace de Jesus-Christ. Lorsque les Evêques ont eu à soutenir la liberté de l'Eglise, ils ont eu recours à lui pour la défendre devant les Princes ; & il n'y a point eu de son temps de grande affaire, dans laquelle on ne l'ait choisi ou désiré pour conseiller ou pour arbitre. Dieu voulant emploier saint Bernard dans les plus importantes entreprises, & lui donner du crédit & de l'autorité sur les Puissances ecclésiastiques & séculieres, lui accorda le don des miracles dans un dégré fort éminent.

Rien n'est plus capable de nous donner une idée de la sublime vertu de saint Bernard, que la perfection à laquelle il avoit conduit les religieux de Clairvaux. Cette sainte Vallée étoit l'objet de l'admiration des Anges & des hommes. Les Solitaires qui la peuploient, tournoient beaucoup plus au Ciel qu'à la terre ; & faisoient reparoître les anciens prodiges de grace, qu'avoient présenté au monde les siécles les plus heureux. Quel bonheur pour l'église de France, d'avoir enfanté tant de Saints, dans un temps où la piété devenoit de jour en jour plus rare ; & d'avoir ouvert tant de surs aziles, à ceux qui s'occupoient sérieusement de leur salut, & qui vouloient se mettre à l'abri de la corruption du siécle !

Nous avons vu par les Ecrits du Vénérable Guigues, en quel état étoit l'Ordre des Chartreux : leur pauvreté, leur désintéressement, leurs mortifications, leur attention à ne point introduire chez eux des sujets foibles, leur humilité, leur amour pour la solitude ; les précautions qu'ils prenoient pour n'être connus

que de Dieu seul, pour prévenir le relâchement, & empêcher que l'ambition, les richesses, l'oisiveté, & les autres pestes des monasteres ne pénétrassent dans les leurs.

XVI.

S. Gilbert de Sempringan forma en Angleterre une Congrégation qui édifia tout ce Roiaume, & il eut l'humilité de la faire entrer dans l'Ordre de Citeaux, ne voulant pas s'attribuer la qualité de Chef ou Fondateur d'Ordre. Saint Etienne d'Obasine donna le même exemple d'humilité. On ignore le païs & les commencemens de la vie d'un autre illustre solitaire, qui est saint Guillaume de Malaval. Il étoit ermite en Toscane, & se fixa après de Sienne lieu nommé depuis Malaval à cause de sa stérilité. Peu après sa mort, il s'y forma une Congrégation de moines sous la Regle de saint Benoit. L'Ordre des Trinitaires fut de même utile à l'Eglise; & les premiers qui y entrerent, avoient un vrai zéle pour soulager les Chrétiens qui étoient en captivité chez les Infidéles.

XXXI. Biens de férens ge dans les férentes tions de glise.

Conqu que fait l' glise.

Boleslas Duc de Pologne s'étant rendu maître de la Poméranie, qui est au Nord de l'Allemagne, s'appliqua à la rendre Chrétienne. Il invita les Evêques & les Prêtres voisins à travailler à cette bonne œuvre; mais chacun préférant son repos aux fatigues d'une mission qui paroissoit si périlleuse, il trouva S. Otton Evêque de Bamberg disposé à entrer dans ses pieux desseins. Cet Evêque si accompli, devint l'Apôtre de la Poméranie, & y fit de grands fruits. Le Roi de Dannemarc attaqua l'Isle de Rugen, aussi dans le dessein d'y établir le Christianisme. Il y avoit long-temps

que dans les missions, on joignoit les armes matérielles aux spirituelles. Le Prince des Rugiens demanda le Baptême dès qu'il fut instruit de la Religion Chrétienne, & exhorta ses sujets à suivre son exemple. Il prêchoit lui-même ce peuple farouche, pour l'amener par la raison ou par les menaces à embrasser le Christianisme. De toute la nation des Sclaves, les Rugiens seuls étoient demeurés jusques alors dans les ténébres de l'Idolatrie; leur habitation dans une Isle étant d'un accès difficile, & aiant effraié ceux qui auroient pu y porter l'Evangile. Les Maronites dispersés sur le Mont-Liban & aux environs, se réunirent à l'Eglise Catholique, & renoncerent au Monothélisme. Ces conquêtes que fit l'Eglise dans le douziéme siécle, la dédommageoient des pertes que les schismes & les hérésies lui causerent.

XXXII. Saints Evêques. Miracles. Conciles fréquens. Conversions éclatantes. Ferveur de l'état monastique.

Il y avoit dans les différentes portions de l'Eglise, de saints Evêques qui s'appliquoient à réformer les abus, à corriger les désordres, & à instruire solidement les peuples. S. Norbert de Magdebourg, S. Hugues de Grenoble, S. Malachie d'Irlande, S. Anthelme de Bellai, S. Pierre de Tarantaise, S. Godefroi d'Amiens, S. Laurent de Dublin, S. Galdin de Milan, S. Ives de Chartres. Ces dignes Pasteurs menoient une vie plus capable encore que leurs discours, de faire impression sur les peuples. Dieu augmenta leur autorité par le don des miracles qu'il communiquoit à plusieurs d'entre eux. Ce don fut aussi accordé à sainte Hildegarde, à S. Homobon de Cremone, & à d'autres Saints, qui faisoient la consolation de l'Eglise dans le douziéme

écle. S. Godric ermite en Angleterre avoit : don de Prophétie, & pratiquoit des mortiications étonnantes. Il guérissoit aussi les malades, & découvroit les plus secretes penées des coeurs.

Il se tint un très-grand nombre de Concies dans le douziéme siécle. On s'efforçoit le rétablir la discipline : on faisoit un humle aveu des maux de l'Eglise, & l'on étoit infiniment éloigné de désapprouver ceux qui en faisoient connoître la grandeur & l'étendue. Il y eut trois Conciles généraux, le neuviéme, le dixiéme & l'onziéme, tous trois de Latran. On n'y dissimuloit aucun des abus, & l'on y rappelloit toujours les saintes regles.

Dieu opéra des conversions éclatantes qui firent admirer la toute-puissance de sa grace. L'Abbé Suger qui avoit mené une vie mondaine, qui avoit été plus courtisan que religieux, & qui avoit scandalisé l'Eglise par son faste & sa conduite séculiere, se convertit & réforma son Abbaïe de saint Denys. Pons de Laraze donna un exemple mémorable de pénitence, & consola autant l'Eglise par sa conversion & la sainteté de sa vie, qu'il l'avoit affligée par ses désordres. Guillaume Duc d'Aquitaine céda aux menaces de S. Bernard, & suivit en tout ses conseils. Le Pape Eugene mit à sainte Geneviéve des chanoines de saint Victor, pour réformer cette Abbaïe qui étoit déréglée.

Enfin la piété étoit encore en honneur. Les saints ecclésiastiques étoient respectés, & on les recherchoit pour les élever aux premieres places ; les établissemens les plus utiles se faisoient sans contradiction. Les Princes & les

Seigneurs favorisoient le bien, & second
les serviteurs de Dieu qui entreprenoient
que œuvre avantageuse à la Religion.
qui vouloient se sauver, trouvoient de
des facilités & de puissans moiens de
L'état monastique, bien loin de desho
l'Eglise, faisoit sa ressource & sa co
tion.

Fin du douzième siécle.



TABLE CHRONOLOGIQUE

Pour le treiziéme siécle.

200. Concile de Londre. On prêche la Croisade en Angleterre.

1201. Commencement de l'ordre du Val des écoliers.

1202. Mort de Foulques de Neuilli & de l'Abbé Joachim. Départ des Croisés François.

203. Les Croisés prennent Constantinople. Mort d'Etienne Evêque de Tournai. Le Pape Innocent III veut se rendre arbitre souverain de tous les différends qui sont entre les Princes. Concile de Meaux.

204. Les Croisés prennent une seconde fois Constantinople. Baudouin en est élu Empereur. Le Roi d'Arragon vient à Rome se faire couronner par le Pape.

205. L'Empereur Baudouin est pris par le Roi des Bulgares. Réunion des Arméniens à l'Eglise Romaine. Double élection pour le Siége de Cantorberi. Naissance d'Albert le Grand.

206. Mort de Baudouin. Henri Empereur Latin de Constantinople. Théodore Lascaris Empereur Grec.

S. Dominique commence à prêcher en France.

Conversion de saint François.

207. Le Christianisme s'étend en Livonie.

208. Le Pape met en interdit le Roiaume d'Angleterre.

1209. Il excommunie le Roi Jean sans terre.

1217. L'Empereur Pierre pris par Théodore Comnene.

1218 Travaux de S. Dominique.

1219 S. François tient le premier Chapitre général des Freres Mineurs.

Martyrs de Maroc. Damiete prise par les Croisés.

1220. S. Dominique tient le premier Chapitre des Freres Prêcheurs.

Fridéric couronné Empereur par le Pape Honorius.

Robert de Courtenai Empereur de Constantinople.

1221. Tiers Ordre de S. François. Mort de S. Dominique.

Damiete reprise par les Sarrasins.

[illegible] S. Engelbert Régent en Allemagne. Naissance de S. Bonaventure.

1222. Concile d'Oxford.

Théodore Lascaris Empereur Grec meurt. Jean Ducas Vatace son gendre lui succéde

1223. Mort de Philippe-Auguste. Son fils Louis VIII lui succéde.

Commencement de l'Ordre de la Merci.

Genguiscan Empereur des Tartares fait des conquétes immenses.

1224. Concile de Montpellier.

Progrès de la Religion dans la Prusse & dans la Livonie.

Différend entre le Pape & l'Empereur.

1225. Le Légat du Pape insulté à Paris. Conciles de Melun & de Bourges.

Meurtre d'Engelbert Archevêque de Cologne.

Naissance de S. Thomas d'Aquin.

1226. Louis VIII se croise contre les Albigeois

Mort du Roi Louis VIII. Son fils Louis IX lui succéde. Mort de Genguiscan Empereur des Tartares.

1227. Honorius III meurt. Grégoire IX est élevé sur le S. Siége.

Concile de Narbonne.

Conversion des Comains, peuple de Moldavie.

Le Pape excommunie l'Empereur.

1228. Canonisation de S. François.

Mort d'Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi.

1229. L'Université sort de Paris.

Exactions de la Cour de Rome en Angleterre.

Conciles de Toulouse & de Tarragone.

1230. Paix entre l'Empereur & le Pape.

Conquêtes des Chrétiens en Espagne.

Les Chevaliers Teutoniques s'établissent dans la Prusse.

1231. Concile de Château Gontier. L'Université de Paris rétablie.

Mort de Saint Antoine de Pade.

Mort de sainte Elizabeth Reine de Hongrie.

Violences en Angleterre contre les usuriers Romains.

La Religion fait de nouveaux progrès dans le Nord.

1232. Canonisation de saint Antoine de Pade.

Négociation pour la réunion des Grecs.

1233. Le Pape entreprend de convertir les Musulmans.

Concile de Noion.

Canonifation de S. Dominique. Concile de faint Quentin.

1234. Concile de Befiers. Etabliffement de l'Univerfité de Toulouse.

Mort de S. Guillaume Pinchon Evêque de faint Brieuc.

S. Edme ou Edmon facré Archevêque de Cantorberi.

Concile de Nymphée. Concile d'Arles.

Mariage de S. Louis célébré à Sens.

Le Pape Grégoire IX publie une collection de Decretales. Les Romains fe révoltent contre lui.

1235. Concile de Narbonne. Inquifition en Languedoc contre les hérétiques.

Les François écrivent au Pape contre les Evêques & les Ecclésiaftiques.

Robert Groffe-tête eft fait Evêque de Lincolne.

1236. La B. Agnès de Boheme renonce au monde.

Les Juifs font maffacrés en divers lieux.

Concile de Tours. Mort du B. Jourdain.

1237. Otton Cardinal Légat en Angleterre.

Commencement des Ermites de faint Auguftin.

Réunion des Jacobites & des Neftoriens.

Concile de Londres.

1238. Conquêtes des Chrétiens en Efpagne.

Concile de Cognac. Réforme des moines en Angleterre.

Le Pape excommunie l'Empereur.

Plaintes contre le Pape & contre les religieux mendians.

Collége des Bernardins, fondé à Paris.

1247. Miffion chez les Armeniens. Daniel Duc de Ruffie reconnoît l'autorité du Pape.

Croifade en Allemagne contre l'Empereur Frideric.

1148. S. Louis part pour la Terre-fainte.

Concile de Valence.

1249. S. Louis devant Damiette.

1250. Prife de ce faint Roi.

Mort de l'Empereur Frideric.

Fondation du Collége de Sorbonne.

1251. Travaux de S. Louis en Paleftine.

1252. Martyre de S. Pierre de Verone.

Ferdinand Roi de Caftille meurt. Alphonfe X fon fils lui fuccéde, & fonde l'Univerfité de Salamanque.

Mort de la Reine Blanche Mere de S. Louis.

253. Mort de fainte Claire, de S. Richard Evêque de Chicheftre, & de Robert de Lincoln.

254. Retour de S. Louis en France. Concile d'Albi. Décrétale du Pape Innocent fur les études.

Mort d'Innocent IV. Alexandre IV eft élu Pape.

255. Croifade d'Allemans dans la Pruffe.

Concile de Bordeaux. Inquifition en France.

Jean Vatace Empereur Grec meurt. Théodore Lafcaris lui fuccéde.

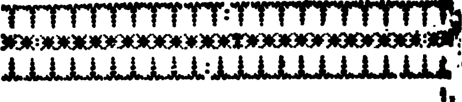
256. Troubles dans l'Univerfité de Paris.

Progrès de l'Ordre des Ermites de S. Auguftin.

S. Thomas écrit sa Somme. Il refuse l'Archevêché de Naples.
Le Pape envoie un Légat en Dannemarc.
66. Synode de Cologne pour la discipline.
Le Pape fait au Roi d'Arragon des reproches sur sa conduite.
67. Seconde Croisade de S. Louis. Décime en France.
Concile de Vienne en Autriche.
168. Concile de Londres. Mort de Clement IV.
69. Pragmatique de S. Louis.
Les Grecs font des démarches pour la réunion.
170. Mort de la B. Isabelle de France, sœur de S. Louis. Départ de ce saint Roi pour la Croisade.
Mort de S. Louis. Son fils Philippe lui succéde.
171. Funérailles de S. Louis. Grégoire X est élu Pape.
172. Mort d'Henri III Roi d'Angleterre. Son fils Edouard regne après lui.
1273. Rodolfe élu Empereur.
1274. Mort de S. Thomas d'Aquin.
II. Concile général de Lyon. Réunion des Grecs.
Mort de S. Bonaventure.
Concile de Salsbourg.
1275. Mort de S. Raimond de Pegnafort.
Bulle contre le Roi de Portugal.
Veccus Patriarche de Constantinople.
1276. Mort de Grégoire X. Innocent V, & Adrien V Papes. Concile de Bourges.
Jean XXI est élevé sur le S. Siége.
1277. Mort de Jean XXI. Le Patriarche

Université de Montpellier.
1290. Apostoliques condamnés. Concile en Armagnac.
Miracle du Juif des Billettes.
1291. Prise d'Acre. Perte de la Terre-Sainte.
Le Pape excite les Princes à une nouvelle Croisade.
Concile de Milan.
1292. Mort de Nicolas IV.
1293. Vacance du S. Siége.
1294. Céleстin V élu Pape. Réforme des Religieux. Cession du Pape Célestin. Boniface VIII lui succéde.
1295. Boniface entreprend de réconcilier les Princes par voie d'autorité.
1296. Célestin V meurt en prison.
Démêlé de Philippe le Bel avec le Pape Boniface. Mort de Guillaume Duranti Evêque de Mende.
1297. Canonisation de S. Louis. Mort de S. Louis Evêque de Toulouse. Ordre de S. Antoine.
1298. Mort de Jacques de Voragine & du Patriarche Veccus.
1299. Publication du Sexte des Décrétales. Concile de Rouen.
1300. Institution du Jubilé.

Fin de la Table Chronologique, du treiziéme siécle.



TREIZIEME SIECLE.

ARTICLE I.

Eglise d'Angleterre.

I.

I. Mort du Roi Richard. Regne de Jean - sans terre. Hubert Archevêque de Cantorberi est fait Chancelier.

LE Roi Richard fils du Roi Henri II mourut l'an 1199. Le Vicomte de Limoges aiant trouvé un trésor dans une terre de son Domaine, en envoia une grande partie à ce Prince son Souverain : mais Richard prétendit que le trésor lui appartenoit tout entier, & assiégea le Vicomte dans le Château de Chastelus, où il s'étoit retiré. En reconnoissant la place, il fut blessé d'un coup d'arbalêtre dont il mourut. Il pardonna à celui qui l'avoit tué, & ordonna que l'on enterrât ses entrailles à Charroux, son cœur à Rouen, & son corps à Fontevraud aux pieds du Roi son pere. Il étoit âgé de quarante-deux ans, & en avoit régné dix. Comme il n'avoit point d'enfans, son frere Jean, Comte de Mortain, succéda à la Couronne d'Angleterre. Il reçut à Rouen l'épée & la couronne comme Duc de Normandie, des mains de l'Archevêque Gautier. Il fut sacré Roi solemnellement par Hubert Archevêque de Cantorberi. Le même jour de son sacre il fit cet Archevêque son Chancelier; & comme ce Prélat en témoignoit de la joie, & sa

d'avoir la confiance du Roi, un
nme lui dit: Seigneur, permettez-
ois dire, que si vous considériez bien
voir & votre dignité, vous ne de-
nt vous imposer une telle servitude:
ns bien vû un Chancelier devenir Ar-
e, mais nous n'avons jamais oui dire
Archevêque soit devenu Chancelier.
ance des laïcs faisoit qu'il n'y avoit que
ecs qui pussent être Chanceliers des
s, & souvent leur récompense étoit un
é. Hubert étoit alors non-seulement Ar-
que de Cantorberi, & en cette qualité
t de l'Angleterre; mais encore Légat du
Siége & grand Justicier du Roiaume. Il
eu quelque envie, trois ans avant que
e nommé Chancelier, de quitter la char-
e grand Justicier, & il en avoit même
demander la permission au Roi, disant qu'il
pouvoit suffire au gouvernement de l'E-
se & de l'Etat. Mais ensuite le Prélat con-
érant les profits immenses qui lui revenoient
cette place, jugea à propos de la garder; &
écrivit au Roi, que si ses services lui étoient
ncore nécessaires, il ne refuseroit pas le tra-
ail. Ainsi il continua de gouverner le Roiau-
ne, faisant peu de cas des devoirs du saint
ministere. Cependant les Seigneurs d'Anjou,
du Maine & de Touraine, reconnurent pour
Seigneur le jeune Artus, fils de Géofroi frere
aîné du Roi Jean, mort en 1186, soutenant
que suivant la coutume de ces Provinces, le
fils de l'aîné devoit lui succéder dans la part de
la succession qu'il auroit dû avoir.

II.
Le Roi tue son neveu.

Le Roi Jean trouva moien de se rendre maî-
tre de son neveu Artus. Il le mena à Rouen,
& l'enferma dans la Tour. Quelque temps

Ce crime est condamné en France.

après, il vint en bateau au pied de la
qui donnoit sur la riviere ; & aiant f
cendre Artus, il le mena à l'écart ;
gardant d'un œil farouche, lui fit e
que sa derniere heure étoit venue.
jetta aux pieds de son oncle, pour tâ
désarmer sa colere. Mais ce Roi barb
lui répondre, le perça de plusieurs co
pée, fit porter son corps mort à c
lieues de-là, & le fit jetter dans la rivi
Roi de France Philippe-Auguste fit ci
comme son vassal, pour répondre à
sur ce crime ; & n'aiant point comp
Cour des Pairs jugea tout d'une voix,
que le Roi Jean avoit en-deçà de la me
tenoit au Roi Philippe. En exécutio
Arrêt, le Roi Philippe entra en Aquita
en Normandie & y fit plusieurs conqu
Pape Innocent III voulut se mêler
guerre, & envoia des Légats pour la t
par autorité. Le Roi Philippe leur r
qu'il n'appartenoit point au Pape de
des différends des Rois, & qu'ils n'étoie
obligés de recevoir ses ordres en ce qu
doit leurs vassaux.

II.

III. L'Abbé Eustache prêche la Croisade en Angleterre, & y combat quelques abus.

Eustache Abbé de saint Germer au
de Beauvais, alla en Angleterre l'a
pour y prêcher la Croisade, & il le
assez de succès. Il vint à bout d'abolir
vaise coutume qui étoit à Londres &
sieurs autres lieux, de tenir marché
manches ; & il établit que dans les ég
en avoient le moien, il y auroit une
continuellement allumée devant le S
crement. Il persuada encore à plusieu
les, d'avoir tous les jours à leur table

ils mettroient une partie de leur viande
[illegible] les pauvres. Quelques Evêques d'Angle-
[illegible] s'étant plaint que cet étranger osât ainsi
[illegible] sans mission dans leurs Diocèses ; Eu-
[illegible] prit le parti de retourner en Norman-
[illegible] mais il revint l'année suivante en Angle-
[illegible] & recommença à prêcher par-tout, pour
[illegible] cher que l'on ne tînt marché le Diman-
[illegible] publioit une Lettre que l'on disoit être
[illegible] du Ciel. On y faisoit parler Dieu même,
[illegible] exhorter le peuple avec des menaces ter-
[illegible], à faire pénitence & à célébrer le Di-
[illegible] che. On s'imaginoit que la bonne inten-
[illegible] que l'on avoit, rendoit légitime la fiction
[illegible] quelle on avoit recours. L'Abbé Eustache
[illegible] Yorc, où il fut reçu honorablement par
[illegible] Evêque qui lui permit de prêcher. Le Roi
[illegible] Seigneurs s'opposérent aux établissemens
[illegible] che vouloit faire, & ordonnérent
[illegible] nt marché les dimanches comme aupa-
[illegible] Il y avoit alors en Angleterre des Doc-
[illegible] qui prêchoient que les mille ans marqués
[illegible] l'Apocalypse étoient accomplis, que le
[illegible] gon alloit être délié, & le monde accablé
[illegible] toutes sortes de malheurs.

III.

[illegible] 1205, Hubert Archevêque de Cantor- IV. Double élection pour Siége de Cantorberi.
[illegible] étant mort, quelques moines de la Ca-
[illegible] élurent sécretement Renaud leur Sou-
[illegible] & à minuit, aiant chanté le TE
[illegible] M, ils le mirent sur l'autel & ensuite dans
[illegible] chaire Pontificale. Ils lui firent prêter ser-
[illegible], qu'il ne publieroit point son élection,
[illegible] une permission par écrit de la communau-
[illegible] & la nuit même il partit pour Rome avec
[illegible] ques-uns de ses confreres. Tout cela se
[illegible] fit pour cacher l'élection au Roi, jusqu'à ce

qu'ils vissent s'ils pourroient le faire confirme à Rome. Mais à peine Renaud fut-il arrivé e Flandre qu'il déclara hautement son électio & le sujet de son voiage. Etant arrivé à Rome il sollicita le Pape Innocent III de confirme son élection ; mais le Pape répondit qu'il vou loit s'informer de tout ce qui s'étoit passé. Le Evêques suffragans de Cantorberi se plaigni rent de ce que l'élection avoit été faite san eux, & le Pape leur écrivit qu'ils ne devoien pas attaquer les droits de l'Eglise de Cantor beri leur mere. Comme si c'eût été un plu grand avantage pour cette église, que se Evêques fussent élus par de simples moine que par des Evêques, selon l'ancien usag de toute l'Eglise. Cependant les moines d Cantorberi furent indignés de ce que leu Soûprieur avoit publié son élection, & il envoierent demander au Roi la permissio d'élire un Archevêque. Le Roi la leur ac corda volontiers, & témoigna désirer qu'il nommassent l'Evêque de Norvic. Les moine l'élurent aussi-tôt, le firent venir, le porte rent sur le grand autel, & le mirent sur l Siége Pontifical. On voit ici que l'on obser voit à Cantorberi la cérémonie de mettre su l'autel l'Evêque élu, comme on le fait encor à Rome. Cette double élection eut de longue & fâcheuses suites. L'année suivante 1206 le Pape envoia en Angleterre un Légat, q amassa bientôt de grandes richesses. Peu d tems après, le Pape décida le différend en tre les moines de Cantorberi & les Evêqu suffragans, touchant l'élection de l'Archevê que. Il déclara que les Evêques n'y avoient au cun droit, & leur imposa à cet égard un per pétuel silence. Il cassa ensuite les deux élec

sions que les moines avoient faites, & rejetta les présens qu'on lui offroit, qui alloient à onze mille marcs d'argent.

Le Roi Jean avoit envoié à Rome à ses dépens douze moines, à qui il avoit déclaré qu'il approuveroit celui qu'ils éliroient. Les moines de leur côté avoient promis de nommer l'Evêque de Norvic. Mais le Pape aiant cassé les deux élections, dit à ces moines d'élire Etienne de Langton. C'étoit un homme de mérite, qui avoit long-temps étudié à Paris, y avoit été Chanoine de la Cathédrale, & Chancelier de l'Université. Le Pape l'avoit attiré à Rome & l'avoit fait Cardinal. Les moines dirent au Pape qui le leur proposoit, qu'ils ne pouvoient faire d'élection sans le consentement du Roi & de leur communauté. Mais le Pape leur ordonna sous peine d'excommunication, d'élire celui qu'il leur avoit marqué. Les moines intimidés obéirent en murmurant, & il n'y en eut qu'un qui résista. Le Pape sacra de sa main Etienne de Langton, & écrivit au Roi d'Angleterre pour l'exhorter à le reconnoître. Le Roi en fut indigné, & envoia chasser les moines de Cantorberi, qui passerent en Flandres. Il écrivit ensuite au Pape une Lettre où il parloit ainsi: Je ne puis assez admirer que vous & toute la Cour de Rome, ne considériez pas combien mon amitié vous a été nécessaire jusqu'à présent, & que mon Roiaume vous donne plus de revenus que tous les autres. Je reconnoîtrai toujours l'Evêque de Norvic pour Archevêque de Cantorberi; & si vous persistez à le refuser, j'empécherai mes sujets d'aller à Rome y porter les richesses dont j'ai besoin pour repousser mes ennemis. Y aiant en Angleterre des Evêques suffisamment instruits,

Le Pape Innocent III fait élire Etienne de Langton.

Jean Roi d'Angleterre s'y oppose.

je n'irai point davantage consulter des étrangers.

VI. Le Pape fait jetter un interdit sur l'Angleterre.

Le Pape écrivit aux Evêques de Londres, d'Eli, & de Vorcheftre, pour se plaindre de l'ingratitude du Roi ; & leur ordonner d'aller le trouver, & de l'exhorter à recevoir Etienne de Langton. S'il le refuse, ajoûte le Pape, vous prononcerez une sentence d'interdit général sur toute l'Angleterre. Il menaçoit le Roi d'une plus grande peine, s'il n'étoit pas touché de celle-là. Il écrivit aussi à tous les Evêques d'Angleterre & de Galles, de soutenir en cette occasion les libertés de l'église Anglicane. Les trois Evêques exécuterent la commission du Pape, allerent trouver le Roi Jean, & le prierent avec larmes de rappeller l'Archevêque & les moines deCantorberi, pour éviter l'interdit, & pour assûrer sa puissance temporelle & son salut. Cette proposition mit le Roi en fureur ; il parla très-mal du Pape & des Cardinaux, & jura que si l'on jettoit un interdit sur ses terres, il enverroit aussi-tôt au Pape tous les Evêques & le Clergé d'Angleterre, & confisqueroit tous leurs biens. Il ajoûta, qu'il feroit arracher les yeux & couper le nez à tous les Romains qui se trouveroient dans ses Etats, & les renverroit à Rome, afin qu'à ces marques on les distinguât de toutes les autres nations.Enfin il commanda aux trois Evêques de se retirer promptement de sa présence, s'ils vouloient mettre leur personne en sûreté. Ils se retirerent aussi-tôt ; & leCarême suivant en 1208, ils mirent toute l'Angleterre en interdit, & il fut exactement observé comme le Pape l'avoit prescrit. On cessa donc toute fonction ecclésiastique : on baptisa néanmoins les enfans, & on donna le viatique aux

urans. On emportoit les corps morts hors villes & des villages, & on les enterroit ıs les fossés sans prieres & sans le ministere s Prêtres. Les trois Evêques qui avoient pro. ncé l'interdit, se retirerent avec deux au- s Evêques, & demeurerent long-temps en- ;a de la mer, vivant dans toutes sortes de .ices.

VII. Le Pape fait excommunier le Roi & absout ses sujets du serment de fidélité.

La rigueur de l'interdit causoit de grands ıbarras. Comme on ne disoit point de Mes- , on n'avoit point d'hostie pour donner le tique aux mourans; sur quoi le Pape dit, : leur foi pourroit y suppléer. Cet interdit nt duré deux ans, Innocent III chargea les êques qui l'avoient prononcé, de déclarer Roi excommunié, si dans trois mois il ne sfaisoit à l'Eglise. Comme ils n'oserent e par eux-mêmes la commission, ils en char- ent ceux de leurs confreres qui étoient de- urés sur les lieux: mais ceux-ci n'oserent non plus s'en acquitter. Néanmoins en peu temps tout le monde en eut connoissance, sorte que dans les rues & les places publi- s, chacun se disoit tout bas que le Roi é- : excommunié. Le Roi fit prendre l'Archi- cre de Norvic qui avoit tenu ce langage, ıit en prison chargé de fers & revêtu d'une ıpe de plomb, dont le poids joint au défaut nourriture, le fit mourir en peu de jours. Pape alors ne garda plus aucune mesure. éclara tous les vassaux & les sujets du Roi ous du serment de fidélité; & ensuite, de is des Cardinaux, il donna une sentence portoit que le Roi Jean seroit déposé, u'à la poursuite du Pape on lui donneroit successeur plus digne que lui de la Cou- ne. Pour exécuter cette Sentence Inno-

cent III écrivit au Roi de France, de charger de cette entreprise pour la rémission de ses péchés, afin qu'aiant détrôné l Roi Jean, lui & ses successeurs possédassent perpétuité le Roiaume d'Angleterre. Il écriv aussi à tous les Seigneurs & les Chevaliers diverses nations, de se croiser pour déposséd le Roi d'Angleterre, & de travailler sous l conduite du Roi de France, à venger l'inju faite à l'Eglise. Le Pape déclara de plus, qu quiconque contribueroit de ses biens ou a trement à la perte de ce Roi rebelle, rec vroit de l'Eglise la même protection, q ceux qui visitoient le saint Sépulcre. Com le Roi Jean s'étoit rendu odieux par ses vi lences & par ses débauches, plusieurs de sujets reçurent avec joie l'absolution que Pape leur offroit du serment de fidélité.

VIII. Le Pape ordonne au Roi de France de détrôner le Roi d'Angleterre.

Le Roi de France s'y prepare.

Philippe Auguste Roi de France entreprit guerre contre le Roi Jean par ordre du Pape & en conséquence de l'excommunication de ce Prince. Car l'an 1213, plusieurs Evêque d'Angleterre étant revenus de la Cour de Rome, tinrent conseil en France, & publieren solemnellement la sentence prononcée contr le Roi Jean, & la notifierent au Roi Philipp aux Evêques de France, au Clergé & au pe ple. Ils ordonnerent ensuite de la part du Pap au Roi & à tous les François pour la rémissio de leurs péchés, d'entrer à main armée en A gleterre, de détrôner le Roi Jean, & de me tre à sa place par l'autorité du Pape, un aut qui fût digne de régner. Le Roi Philippe q attendoit cette occasion depuis long-temps, prépara à la guerre, & ordonna à tous ses va saux de se rendre à Rouen avec leurs arm & leurs chevaux. Il fit aussi armer tout ce qu

...ment de vaisseaux avec toutes sortes de munitions. Le Roi d'Angleterre étant averti de l'armement du Roi de France, fit de grands préparatifs de son côté, assembla soixante-mille hommes de bonnes troupes, & équipa une flotte supérieure à celle de France. Mais pendant qu'il se préparoit ainsi à se défendre contre Philippe Auguste, un soûdiacre de Rome nommé Pandolfe, lui fit demander une conférence qu'il obtint, & persuada au Roi Jean de se soumettre au Pape, en lui faisant envisager tous les maux dont il alloit être accablé; l'assurant sur-tout que le Roi de France se vantoit d'avoir des lettres de presque tous les Seigneurs d'Angleterre, qui promettoient de le reconnoître. Alors le Roi Jean fut pénétré de douleur, & se trouva dans un embarras terrible, voiant les périls dont il étoit menacé de toutes parts. Il étoit excommunié depuis cinq ans, il voioit le Roi de France prêt à entrer dans son Roiaume pour l'en chasser; & s'il en venoit à une bataille, il craignoit d'être abandonné par les Seigneurs d'Angleterre, ou livré à ses ennemis.

IV.

IV. Le Roi Je se soumet Pape, & l donne son Roiaume.

Le Roi Jean se trouvant donc réduit au désespoir, se rendit à tout ce que voulut Pandolfe. Il eut avec lui une conférence à Douvres, où se trouverent plusieurs Seigneurs & un peuple nombreux. Ils convinrent d'un traité de paix dont le Pape avoit envoié le modéle, & où l'on faisoit dire au Roi: Nous promettons de nous soumettre aux ordres du Pape devant son Légat ou son Nonce, sur tous les articles pour lesquels il nous a excommunié. Nous restituerons à Etienne Archevêque de Cantorberi, aux Evêques bannis, & aux au-

tres tant clercs que laïcs, intéressés dans
affaire, tout ce qui leur a été enlevé, &
les dédommagerons de toutes les pertes
ont souffertes. Pour cet effet aussi-tôt
l'arrivée de celui qui nous doit absoudre,
ferons remettre huit mille livres sterlings
partie de la restitution. S'il y a quelque
culté sur les autres articles, nous nous en
porterons à l'arbitrage du Pape. Cette
messe fut confirmée par le serment de plus
Seigneurs. Deux jours après, le Roi Jea
clara par une charte autentique, que
l'expiation de ses péchés, il donnoit à l'é
de Rome, au Pape Innocent III & à ses
cesseurs, le Roiaume d'Angleterre & le R
me d'Irlande avec tous leurs droits; qu
le tiendroit plus que comme vassal du P
& que pour marque de sujétion, outre l
nier de saint Pierre, il paieroit tous les a
Pape mille marcs de sterlings, obligeant
ses successeurs à maintenir cette donatior
peine d'être déchus de la Couronne. Le
donna cette charte à Pandolfe pour la po
Rome; & aussi-tôt, en sa présence & de
tous les assistans, il fit hommage au Pa
serment de fidélité.

Ensuite Pandolfe passa en France charg
Lettres du Roi Jean & des huit mille
sterlings, pour partie de la restitution qu
voit être faite aux Prélats, ausquels il pe
da de passer en Angleterre pour recev
reste. Puis il alla trouver le Roi de Fra
& l'exhorta fortement à se désister de so
treprise sur l'Angleterre; disant qu'il ne
voit pas attaquer ce Roiaume sans offen
Pape, puisque le Roi Jean étoit prêt à
faire à Dieu & à l'Eglise, & à faire ce

pe lui ordonneroit. A ce discours le Roi
hilippe répondit fort en colere : qu'il avoit
trepris cette guerre par ordre du Pape, &
oit déja depensé plus de soixante mille li-
pour armer des vaisseaux, & faire ses pro-
ns d'armes & de vivres. Les soixante mille
s valoient alors trente mille marcs d'ar-
; qui feroient aujourd'hui un million cin-
e mille livres, à compter trente-cinq
pour un marc.

rs le Roi Jean reprenant courage, ré-
de faire la guerre au Roi Philippe, &
scendre en Poitou : mais les Seigneurs
rent de le suivre, qu'il ne se fût fait ab-
s de l'excommunication. Il envoia donc
ttres de vingt-quatre Seigneurs à l'Ar-
èque de Cantorberi & aux Evêques exilés
lui, pour les assûrer qu'ils pouvoient re-
en Angleterre en toute sûreté. Ainsi s'é-
embarqués ils arriverent à Douvres, &
ent trouver le Roi Jean à Vinchestre. Le
alla au-devant des Evêques & se jetta à
s pieds fondant en larmes, & les priant
oir pitié de lui & du Roiaume d'Angle-
e. Les Evêques le releverent en pleurant ;
prenant au milieu d'eux, le menerent à
orte de l'église Cathédrale, où ils récite-
t le Pseaume *Miserere*, & lui donnerent
solution dans le Chapitre. Le Roi jura de
éger l'Eglise & le Clergé, de faire obser-
les justes loix de ses prédécesseurs, & d'a-
rer dans peu l'entiere restitution qu'il avoit
mise. Ensuite l'Archevêque le mena à l'é-
 & célébra la Messe, qui fut suivie d'un
n, où les Evêques & les Seigneurs man-
nt avec le Roi. Quoique l'interdit ne fût
t encore levé, l'Archevêque permit aux

communautés régulieres & aux Curés citer l'Office divin à voix basse dans le glises.

LeRoi Jean veut s'attacher au Roi de Maroc, & renoncer au christianisme

Le Pape reçoit sa donation & envoie en Angleterre un Légat qui y fait beaucoup de mal.

En même-temps que le Roi Jean avec le Pape, il envoia très-secretemen grande diligence au Roi de Maroc, de valiers en qui il avoit une entiere con Ils lui présenterent une lettre du Roi par laquelle il lui déclaroit, que s'il v le secourir, il lui soumettroit volonti Roiaume, pour le tenir de lui moienn certain tribut, & même renonceroit à l ligion Chrétienne, qu'il croioit fausse, brasseroit celle de Mahomet. Le Roi de M à qui la lecture des Epîtres de saint Paul inspiré de l'estime & du respect pour la gion Chrétienne, dit aux Envoiés: q Roi leur maître étoit indigne de son alli puisqu'il vouloit quitter une Religion si qu'il n'hésiteroit pas lui-même d'emb s'il avoit un choix à faire. Cependant l aiant reçu les Lettres du Roi d'Angleter Pandolfe lui avoit envoiées, lui fit u ponse qui commence ainsi: Nous rendo ces à celui qui sçait tirer le bien du m vous avoir inspiré, non-seulement de voir la forme de satisfaction que nous dressée avec beaucoup de maturité, m core de soumettre à l'Eglise Romain personne & votre Roiaume. Car qui a y porter, sinon l'Esprit de Dieu qui où il veut? Vous possédez maintenan Roiaume d'une maniere plus excellent paravant, puisqu'il est devenu un R Sacerdotal, suivant les paroles de l'E Nous vous envoions donc un Légat à qui connoît nos intentions, & à qui nou

iné une pleine autorité. Ce Légat qui étoit
èque de Tusculum, fut reçu par-tout en
cession avec le chant & les ornemens, quoi-
l'interdit durât encore. Il étoit entré en
gleterre avec sept chevaux : mais il en eut
i-tôt cinquante avec un grand nombre de
iestiques à sa suite. On tint à Londres une
nblée générale, où l'on parla du dédom-
ement que le Roi devoit donner aux Evê-
, & de la levée de l'interdit.
: Roi qui étoit présent à l'assemblée, re-
ella devant le grand autel, l'acte par le-
il avoit soumis au Pape l'Angleterre &
nde. Ce Prince avoit envoié à Rome des
tés, porter les lettres par lesquelles il
uoit sa soumission aux ordres du Pape, &
nation de son Roiaune. Le Pape les ren-
avec plusieurs lettres, dont la seconde
Bulle d'acceptation solemnelle de la do-
n des Roiaumes d'Angleterre & d'Irlan-
. y en avoit une autre par laquelle Inno-
III ordonnoit au Légat Nicolas, de
voir aux Evêchés & aux Abbaïes qui va-
:nt alors en Angleterre ; d'y faire élire
ıjets dignes, après avoir demandé le con-
ment du Roi & pris son conseil ; & il lui
oit pouvoir de contraindre par censures
qui s'y opposeroient. En vertu de cette
mission, le Légat méprisant le conseil
'Archevêque & des Evêques, alla aux é-
s vacantes, & y ordonna des personnes
:apables, selon l'ancien abus d'Angle-
. Et comme quelques-uns se plaignirent
:tte entreprise & en appellerent au Pape,
:gat les suspendit de leurs fonctions. Le
inal Etienne de Langton Archevêque de
orberi, voulant s'opposer au mal que fai-

soit le Légat, tint un Concile qui défendit au Légat en vertu de l'appel, d'établir des Evêques dans les églises vacantes, au préjudice de l'Archevêque à qui ce droit appartenoit : mais le Légat n'eut point égard à cet appel ; & du consentement du Roi, il envoia à Rome, où il obtint tout ce qu'il voulut, tant la donation du Roi avoit fait d'impression sur l'esprit du Pape. Le jour de saint Pierre 1214 le Légat, à la priere du Roi, leva solemnellement l'interdit. Il avoit assemblé pour cette cérémonie un grand Concile à Londres dans l'église de saint Paul qui est la Cathédrale. On chanta le *Te Deum*, on sonna les cloches, & la joie fut universelle dans tout le païs. L'interdit avoit duré six ans & près de quatre mois, & avoit produit des maux sans nombre.

V.

XI. Guerre civile en Angleterre. Le Pape soutient le Roi Jean. Murmures du Peuple contre la Cour de Rome.

A la fin de la même année, les Seigneurs demanderent au Roi la confirmation de leurs libertés. Ce Prince craignant ces Seigneurs, qu'il voioit disposés à lui faire la guerre pour ce sujet, leur demanda quelque temps pour délibérer sur une affaire si importante. Mais au commencement de l'année suivante 1215, il prit la croix de pélerin, afin de se mettre en sûreté par le privilége de la croisade. Il demanda ensuite quelles étoient les libertés dans lesquelles ils vouloient être maintenus. Ils en envoierent le Mémoire au Roi, qui dît en colere : Que ne me demandent-ils aussi le Roiaume ? En même-temps il jura qu'il ne leur accorderoit jamais de telles libertés, qui le rendroient leur esclave. Sur ce refus les Seigneurs qui agissoient de concert avec l'Archevêque de Cantorberi, se choisirent un Chef, qu'ils nommerent Maréchal de l'Armée de Dieu &

te Eglise, & commencerent à faire au Roi, attaquant & prenant quel- de ses châteaux. Ils entrerent même dres, dont ils se rendirent maîtres: se trouva tellement abandonné, qu'il it à peine quelques Chevaliers. Dans trémité, il envoia dire aux Seigneurs, ır le bien de la paix, il consentoit à order les libertés qu'ils demandoient. t dresser deux chartes, qui depuis ont e fondement aux libertés de la nation ise. Elles contenoient plusieurs articles, e premier étoit pour la liberté des élec-, tant dans les Eglises Cathédrales que es conventuelles. Cet article important epuis confirmé par une Bulle du Pape. utres articles accordés par le Roi Jean, ntiennent rien non plus qui ne paroisse, & contraire à divers abus. Il s'en repen- éanmoins bien-tôt, étant animé par les oches & les railleries de ceux qui l'envi- noient, & qui lui disoient qu'il n'étoit plus que de nom, & qu'il s'étoit réduit à une iteuse servitude.

donna donc des ordres secrets pour soute- la guerre contre les Seigneurs, & il envoia ome demander au Pape la cassation des rtes qu'on l'avoit contraint de dresser. Les roiés du Roi firent entendre au Pape, que Roiaume d'Angleterre appartenant au S. ge, les Seigneurs avoient eu tort de rien rer d'un Roi qui s'étoit mis sous la protec- de l'église Romaine. Alors le Pape dit indignation: Par saint Pierre, nous ne erons pas cet attentat impuni. Il adressa c à tous les fidéles une Bulle, par laquelle ssa tout ce que le Roi avoit eté contraint

d'accorder, & déclara excommuniés qui ne s'y soumettroient pas. La Sent été apportée en Angletere, les ha Londres la mépriserent : car dis elle a été rendue sur un faux expos conséquent elle est nulle ; d'autant n'appartient pas au Pape de régler l temporelles. Dieu n'a donné à sain à ses successeurs la conduite que de garde l'Eglise. Pourquoi la cupidité des Romains s'étend-elle sur nous ? rends regardent-ils les Evêques qui le Siége Apostolique ? Ils paroissent successeurs de Constantin que de sai à qui ils ne ressemblent ni par le mé les œuvres. Ces lâches Romains, riers, ces simoniaques, veulent do tout le monde par leurs excommu Tels étoient les murmures du p Londres.

XII. Désolation de l'Angleterre. La Noblesse maudit le Pape qui soutenoit le Roi Jean. Mort de ce Prince.

Cependant le Roi Jean ravageoi vinces septentrionales d'Angleterre & ruinant les châteaux des Seigneu lant le plat païs avec des troupes com ses sujets de deçà la mer, qui enle bestiaux & toute sorte de butin, c tout par le fer & par le feu, & com des cruautés inouies pour avoir de sans épargner les églises, ni les perso sacrées à Dieu. Les Barons dépouill & outrés de douleur, maudissoient le comme le dernier des hommes, p rendu sujet & son Roiaume tributai par écrit. Ils n'épargnoient pas le l leur désespoir, & lui disoient, comm été présent : Vous qui devriez être l teur de la justice, le miroir de la

tout le monde par votre exemple, vous approuver & protéger un tel Après qu'il a épuisé les richesses de [illegible]erre & en a chassé la Noblesse, vous [illegible]ez, parce qu'il se soumet à vous, afin [illegible] vienne fondre dans le gouffre de l'a[illegible] Romaine. Enfin les Seigneurs Anglois [illegible] d'élire pour Roi, quelque Prince [illegible]ssant pour les rétablir dans leurs biens, [illegible] les yeux sur Louis fils du Roi de [illegible] Philippe Auguste, âgé d'environ [illegible]neuf ans. Ils envoierent donc des Am[illegible] au Roi Philippe & au Prince son [illegible] après que le Roi eût reçu d'eux des [illegible] le Prince, pour s'assûrer encore plus [illegible] fidélité, envoia dix Seigneurs Fran[illegible] furent reçus à Londres avec beau[illegible] de joie. Mais environ cinq semaines [illegible] ils furent excommuniés par les Com[illegible] du Pape, qui voiant la désobéissance [illegible]rons & de la ville de Londres, renou[illegible] contre eux aux approches de Pâ[illegible] les censures qu'ils avoient publiées l'an[illegible] précédente, & y comprirent les Seigneurs [illegible] & leur suite. Le Pape fit en même-[illegible] défense au Prince Louis, d'accepter la [illegible]onne d'Angleterre : mais malgré les me[illegible] du Pape, Louis s'assujettit les Provin[illegible] [illegible]idionales & Orientales d'Angleterre, [illegible] en même-temps des députés à Ro[illegible] y plaider sa cause, & pour y faire [illegible] les droits qu'il prétendoit avoir sur la [illegible]onne d'Angleterre. Cependant le Roi [illegible] se défendoit contre Louis & contre les [illegible]eurs Anglois, & cette guerre civile fut [illegible] l'église & le Roiaume d'Angleterre, la [illegible]e d'une infinité de malheurs. Le Roi Jean

très-long-temps l'église de Rome est décr
accusée d'avarice, à cause des présens q
reçoit, & des grandes sommes d'argent
l'on y exige pour l'expédition des affaire
cause de ce scandale est la pauvreté de l'é
Romaine, qui ne pourroit soutenir sa dig
ni même avoir la subsistance nécessaire sa
secours de ses enfans. Or nous avons tr
par le conseil de nos freres les Cardinaux
moien de faire cesser ce scandale, & de re
la justice à Rome gratuitement, si vous y
lez consentir. C'est que vous nous don
deux prébendes de toutes les églises Cath
les, & le revenu de deux places dans ch
monastere. Cette Bulle parut proposer u
mede pire que le mal, & on dit au I
qu'on ne pouvoit lui donner de réponse,
avoir auparavant consulté tous ceux
étoient intérêssés dans cette affaire.

VI.

XV. Mort d'Etienne de Langton Archevêque de Cantorberi. Richard est élu pour lui succéder.

Etienne de Langton mourut l'an 1228,
avoir tenu le Siége de Cantorberi dix-
ans. Il laissa plusieurs Ecrits, principale
des commentaires sur l'Ecriture, que l'on
de manuscrits dans les Bibliotheques d'An
terre. Après sa mort les moines de Canto
élurent un d'entre eux nommé Gautier, q
Roi refusa, parce qu'il avoit une assez n
vaise réputation. Gautier alla à Rome
faire confirmer son élection, & le Roi y en
des Evêques pour faire connoître au Pape
goire IX l'indignité du sujet que les mo
avoient élu. Ces Evêques sollicitoient co
nuellement le Pape & les Cardinaux, q
rendoient difficiles à l'ordinaire, afin de
dre plus cher le jugement qu'ils devoient
ter. Enfin les députés du Roi voulant à q

ce fît faire casser l'élection, pro-
pe de la part du Roi, la dîme de
ıs meubles d'Angleterre & d'Ir-
l'aider à soutenir sa guerre contre
Le Pape qui n'avoit rien plus à
ette guerre, rendit à ce prix
e qui cassoit l'élection que les
ent faite, se réservant de mettre
un Archevêque dans cette église.
: mérite d'être remarquée. Alors
du Roi & des Evêques suffragans
ri, aiant montré au Pape leurs
roposerent pour Archevêque le
hard, chancelier de l'église de
surant que c'étoit un homme très-
ès-vertueux, & capable de ren-
ds services à l'église Romaine &
d'Angleterre. Le Pape consen-
onner pour Archevêque, & écri-
ues de la Province une Bulle, où
nne de recevoir le Métropoli-
r a donné, faisant entendre par-
it choisi de son propre mouve-

XVI. La Cour de Rome exerce des exactions en Angleterre.

eillir la dîme que les Envoiés du
promise, le Pape envoia un Non-
ubliquement la lettre par laquelle
t à tous les clercs & aux laïques,
ous leurs biens meubles, pour fai-
à l'Empereur Frideric. Si, disoit
cette lettre, l'église de Rome suc-
ut que tous les membres périssent
hef. On voit ici l'équivoque, si
ce temps-là, de confondre l'E-
Etat temporel du Pape ou des Evê-
'Empereur n'attaquoit point leur
irituelle. Toute l'assemblée où cet-

te lettre fut lue, s'attendoit que
pondroit comme il convenoit, ma
silence. Les Seigneurs & tous le
ferent nettement de donner cette
voulant pas soumettre à l'église de
terres & leurs biens temporels. M
ques & tout le clergé, après avoir
délibéré & beaucoup murmuré, 1
à cette exaction de la Cour de R
gnant l'excommunication ou l'in
s'opposoient aux ordres du Pape. I
convenir d'une somme qui ne le
trop incommodés; mais le Nonce
de faire paier la décime sans aucu
tion. Il montra les pouvoirs qu'il
communier les opposans & d'inte
églises. Comme le Pape avoit b
prompt secours, le Nonce oblig
lats de lui avancer au plutôt l'argen
pruntant ou autrement, en leur
faire ensuite rembourser par les p
Le Nonce comprit même dans cett
récolte de l'année, qui étoit encore
& il l'exigea avec tant de rigueur, q
ques furent obligés de vendre ou d'e
reliquaires, les calices, & les autres v
Le Nonce avoit avec lui des usurier
le nom de marchands, offroient de
ceux qui étoient pressés; mais à de
térêts, qu'on les chargeoit par-tou
dictions: & depuis ce temps-là, p
ces usuriers Ultramontains s'établire
gleterre. Ce qui consoloit un peu le
de cette exaction de la Cour de Ro
que les autres Roiaumes n'en éte
exempts.

XVII. Mort de

Deux ans après la levée de cette

1231, Richard Archevêque
la à Rome proposer au Pape
de plaintes contre Henri III
e, & contre quelques Evêques
t le soin de leur troupeau, &
qu'à des affaires temporelles.
ussi-tôt des clercs pour le ju-
Pape: mais l'Archevêque seul
ptint ce qu'il voulut. Sa mort,
u'il revenoit en Angleterre,
former les abus dont il s'étoit
Les moines de Cantorberi fi-
ections, que le Pape cassa l'u-
. Il se forma alors contre les
en Angleterre une terrible
n fit courir par-tout des lettres
es Anglois à secouer le joug
ome vouloit imposer, & plu-
nt pour attaquer les Romains.
it le visage pour n'être point
lloient les greniers des plus ri-
rendoient le blé à bon marché,
gratuitement aux pauvres. Ces
rent en peu de temps tous les
squels les Usuriers Ultramon-
mpté faire de gros profits, & se
e avec beaucoup d'argent. Ces
dirent dans toute l'Angleterre.
sque, pour rien les blés des Ro-
en faisoit aux pauvres de gran-
Les clercs de Rome se tenoient
monasteres, & n'osoient même
imant mieux perdre les biens
Pape Gregoire IX fut extrê-
le cette violence, & écrivit au
lettres fort vives, où il lui fai-
reproches de ce qu'il souffroit

l'Archevêque Richard.

Les Romains maltraités en Angleterre.

ces désordres, sans en punir sévér
auteurs; & le menaçoit d'excommu
& le Roiaume d'interdit, s'il n'y ap
remede prompt & efficace. Le Roi f
informations, qui ne paroissent poi
de suite.

VII.

XVIII. S. Edmond Archevéque de Cantorberi

Le Siége de Cantorberi aiant été va
dant deux ans, le Pape qui avoit déja
élections faites par les moines, leur
fin d'élire pour Archevêque le D
mond, chanoine & trésorier de Sa
lui envoia même le pallium, afin c
plutôt en exercice de ses fonctions
étoit né près d'Oxford de parens
Edouard son pere, qui étoit marcha
tira dans un monastere du consente
femme Mabile qui prit soin de l'édu
leurs enfans dont Edmond étoit l
l'accoutuma dès l'enfance à jeûner
l'eau les vendredis; & l'envoiant ét
ris, elle lui donna deux cilices, po
deux ou trois fois la semaine: elle
manda aussi de dire le pseautier tou
Dimanches & les fêtes avant que d
Par le conseil d'un Prêtre, il fit vœ
nité devant une image de la sainte
l'observa fidélement. Ses sœurs v
religieuses, Edmond s'adressa à un
nauté, où on refusa de les recevoi
qu'il ne donnât une certaine somm
Edmond choqué de cette propositio
craignant qu'il n'y eût de la simonie
en même-temps qu'il y avoit un mo
pauvre, où l'on observoit une gra
rité: il alla trouver la Prieure, qu
sœurs sans rien demander. Edmon

r, & alla ensuite avec son frere étudier à
. Il fit bientôt de grands progrès, & devint
sseur d'humanités & de philosophie. Il
ndoit tous les jours la Messe & disoit l'Of-
canonial, chose rare parmi les professeurs
e temps-là. Après avoir enseigné pendant
ans les arts libéraux, il résolut de s'appli-
r à la Théologie. Alors il vacqua encore
age au saint exercice de la priere, & il
t toutes les nuits à matines dans l'église
t Merri, près de laquelle il logeoit. En
années il devint capable d'enseigner &
écher avec succès; & il s'acquitta de ces
importantes fonctions avec tant de zéle,
sieurs de ses disciples renoncerent au
e, & embrasserent la vie monastique.
nd il eut été ordonné Prêtre il augmen-
s austérités & ses prieres. Quoiqu'on lui
plusieurs bénéfices, il n'en voulut jamais
qu'un seul. Enfin pour se décharger des
s de théologie, & s'appliquer plus li-
ent à la prédication, il accepta la di-
té de trésorier dans l'église de Sarisberi: &
int dispense du Pape, pour ne point assister
u jugement des procès. Le Pape le chargea de
écher la croisade, & lui permit de recevoir
subsistance des Eglises où il prêcheroit; mais
voulut toujours prêcher gratuitement. Tel
toit le Docteur Edmond, quand les députés
e Cantorberi vinrent lui apprendre, qu'il étoit
pour remplir ce grand Siége. Il ne vouloit
t accepter, quoique l'Evêque de Sarisberi
commandât sérieusement d'obéir; & il ne
endit que quand on lui déclara qu'il y étoit
ligé sous peine de péché mortel. Il fut donc
cré par l'Evêque de Londres, en présence
u Roi Henri & de treize Evêques; & le jour

voir mon Roiaume. Mais si vous y entrez, je vous conseille d'être bien sur vos gardes, de peur qu'il ne vous arrive quelque accident; car les habitans sont des hommes cruels & barbares, que je ne pourrois moi-même retenir, s'ils vouloient vous insulter. Ce discours du Roi Alexandre ôta au Légat l'envie d'aller en Ecosse, & il ne quitta plus le Roi d'Angleterre, qui lui étoit soumis en tout.

Il fut reçu très-honorablement à Oxford. Les écoliers de l'Uuniversité de cette ville lui envoierent avant le dîner un présent honnête pour sa table, & vinrent ensuite pour le saluer. Mais le portier, qui étoit un Italien, leur refusa l'entrée en les chargeant d'injures. Les écoliers forcerent la porte, & les Romains voulant les repousser, il y eut une espece de combat à coups de poing & de bâton. Le maître d'hôtel étoit le frere du Légat, qui lui avoit donné cet emploi, parce qu'il craignoit d'être empoisonné. Etant dans la cuisine pour donner ses ordres, il vit un pauvre prêtre Hibernois à la porte, qui attendoit quelques restes de ce qui seroit desservi, & le maître d'hôtel eut la bassesse & l'inhumanité de lui jetter au visage de l'eau bouillante. Alors un clerc Anglois s'écria : Quelle indignité ! Pouvons-nous le souffrir? En même-temps il banda un arc, tita une flêche, & en perça le frere du Légat, qui tomba mort. Le Légat effraié se réfugia dans la tour de l'église revêtu d'une chape de chanoine, & ferma les portes sur lui ; mais la nuit aiant fait finir le combat, il alla en diligence trouver le Roi son protecteur.

Cependant les écoliers en fureur le cherchoient par-tout en criant : Où est-il cet usu-

r, ce simoniaque insatiable d'argent, qui duit le Roi, qui enrichit des étrangers de ses dépouilles? Ces cris qu'il entendoit en fuiant, lui firent précipiter sa course. Le Roi touché des plaintes du Légat, envoia des troupes à Oxford pour délivrer les Romains, qui se tenoient cachés, & pour prendre les écoliers, dont trente furent mis en prison. Le Légat mit en même-temps la ville d'Oxford en interdit, & suspendit tous les exercices de l'Université. Il assembla ensuite tous les Evêques d'Angleterre, pour avoir satisfaction de cette insulte; mais les Evêques lui représenterent que la querelle avoit commencé par ses domestiques; & qu'au reste les écoliers avoient été les plus maltraités. Ils voulurent néanmoins lui faire satisfaction. Ils s'assemblerent pour cet effet à saint Paul, allerent à pied au logis du Légat, qui en étoit assez éloigné, & se présenterent devant lui sans manteaux, sans ceintures & nuds pieds, demandant humblement pardon. Il le leur accorda & rétablit l'Université d'Oxford dont il leva l'interdit. Le Légat voulut ensuite retourner à Rome, & en obtint la permission du Pape; mais le Roi Henri la fit révoquer, parce qu'il croioit ne pouvoir pas vivre sans lui. La Noblesse étoit indignée de cette conduite du Roi. Quelque tems après, il nâquit à ce Prince un fils qu'il fit nommer Edouard. Un Evêque fit sur lui les exorcismes; le Légat Othon le baptisa, quoiqu'il ne fût que diacre, & saint Edmond Archevêque de Cantorberi le confirma. Il est remarquable que l'on ait donné la Confirmation à un enfant que l'on baptisoit, & que l'on ait divisé les cérémonies du Baptême.

IX.

XXI. Le Pape exige le cinquiéme des revenus ecclésiastiques d'Angleterre.

L'année suivante 1240, le Légat fi en Angleterre un Mandement, par déclaroit absous de leur vœu ceux qui promis de se croiser, à condition qu' mettroient la somme qu'ils auroient pour faire ce voiage. Cette nouvelle causa un grand scandale parmi le Tous les Evêques, les principaux A plusieurs Seigneurs, s'assemblerent p tendre les ordres du Pape. Le Légat Ot fit un long sermon, qu'il conclut en que le Pape pour se défendre contre l reur, avoit besoin de la cinquiéme tous les revenus eccléqastiques. Toute blée fut indignée d'une proposition si r te ; mais personne n'osa résister ouver & l'on se contenta de demander du ten y penser. Richard, frere du Roi, & autres Seigneurs déclarerent qu'ils allo tir pour la Terre sainte. Les Prélats fo larmes dirent au Prince Richard : P Seigneur, nous abandonnez-vous, laissez-vous ainsi en proie aux étrang Prince répondit : Quand je ne serois sé, je m'en irois fort loin, pour n'êtr moin de la désolation de ce Roiau des maux dont je le vois accablé. S. fut le premier qui consentit à la levé quiéme des revenus ecclésiastiques pour sa part huit cens marcs d'ar collecteurs du Pape, & les autres Pr virent son exemple. Le saint Arche s'étoit rendu si facile, que dans l'espé procurer à l'église d'Angleterre un gr qui étoit la liberté des élections. plaint au Pape Grégoire IX par de

ichantes, de ce qu'on y donnoit atteinte.
is ses justes remontrances furent sans effet.
Pape peu de temps après, lui ordonna de
me qu'aux Evêques de Lincoln & de Saris-
', de pourvoir trois cens Romains des pre-
rs bénéfices vacans, sous peine d'être pri-
lu droit de conférer aucun bénéfice, jus-
ce que ce nombre fût rempli. Cet ordre
ape parut fort étrange, & l'on disoit en
leterre, que le Pape avoit fait avec les Ro-
s une convention par laquelle il leur avoit
us pour leurs enfans ou pour leurs parens,
it qu'ils voudroient de bénéfices en An-
rre, à condition qu'ils se ligueroient
e l'Empereur.

XXII. Plaintes du Clergé d'Angleterre contre les exactions du Pape.

s Abbés allerent se plaindre au Roi du
em[illegible]t si injuste qui étoit venu de Ro-
Seigneur, lui dirent-ils, le Pape nous ac-
chaque jour de nouvelles impositions, &
uisse à peine respirer. Nous vous deman-
otre protection contre de pareilles en-
es. Le Roi jetta sur eux un regard d'indi-
n, leur parla d'un ton menaçant, &
nt la parole au Légat qui étoit présent :
, dit-il, ces misérables, qui murmurent
que de se soumettre à vos volontés. Fai-
eux ce qu'il vous plaira : je vous préte
mes plus forts châteaux pour les y mettre
son. Les pauvres Abbés se retirerent con-
: disposés à obéir au Légat. Les Evêques

que c'eſt pour faire la guerre à l'Em
D'ailleurs quand nous avons donné le
mes au Pape, il nous a fait proteſter c
feroit plus de ſemblable exaction, b
moins un impôt auſſi exhorbitant que
quiéme. Enfin le Roi eſt menacé d'avo
tenir la guerre; & il ſeroit fâcheux d'ap
davantage le Roiaume, déja affoibli pa
part de la Nobleſſe, qui en partant
croiſade a emporté des ſommes conſidé
Le Légat n'obtenant rien des Evêque
dreſſa aux Curés, & leur fit des menace
promeſſes. Mais ils s'en tinrent à la r
des Evêques; & ajouterent que comme
ſe Romaine a ſon patrimoine dont le
l'adminiſtration, ainſi les autres égliſe
leur qui n'eſt en aucune ſorte tribut
l'égliſe Romaine. La puiſſance de lie
délier donnée à S. Pierre, ne s'étend
faire des exactions. Les revenus des
ſont deſtinés à entretenir les bâtimens,
ſubſiſter ſes miniſtres, à nourrir les p
on ne doit point les appliquer à d'aut
ges. Cette contribution, ajoutoient ces
donne lieu à de nouveaux murmures
l'êgliſe Romaine. Car on dit publiqu
On a déja fait de pareilles exactions,
épuiſé le Clergé; & auſſi-tôt que l'arge
extorqué, le Pape & l'Empereur ſe
cordés, ſans qu'on ait rendu un denier:
traire s'il reſtoit quelque choſe à paier
l'exigeoit pas avec moins de rigueur.
gat voiant la fermeté de ces Eveques &
curés, s'efforça de les diviſer. Il leur fi
par le Roi, qui en gagna pluſieurs par
rance de plus grandes dignités, enſorte
plûpart ſe ſoumirent à la nouvelle imp

ond étoit sensiblement touché des
nt il voioit l'église d'Angleterre
e jour en jour. La condescendance
oit usé, en consentant à donner au
ce qu'il avoit demandé, n'avoit pro-
e mauvais effets : l'Eglise n'en étoit
pprimée ; étant en même-temps dé-
e ses libertés, & de ses biens tempo-
aint Archevéque fit au Roi des re-
d'avoir permis au Légat du Pape
en Angleterre une espéce de tyran-
accablé de douleur, il se condam-
il volontaire, passa en France, &
lans l'abbaïe de Pontigni au Dio-
xerre, à l'exemple de saint Thomas
esseur. Il s'y appliqua à la lecture des
itures, & vécut dans les jeûnes &
ere. Il copioit des livres, & alloit
s prêcher dans les lieux voisins. Il
ntôt dangereusement malade étant
nortifications, & consumé d'afflic-
auvaises nouvelles qu'il apprenoit
rre, où le Légat du Pape achevoit
a discipline. Par le conseil des mé-
fut transporté à Soissi monastere de
réguliers près de Provins. Sa mala-
ntant, il se fit apporter le Corps de
gneur, étendit les mains, & lui dit
rande confiance : Seigneur, c'est en
ai cru, c'est vous que j'ai prêché, &
que je n'ai cherché que vous sur la
ès avoir reçû le saint Viatique, il pa-
 de joie. Enfin il mourut le seizié-
vembre de l'an 1241. On ouvrit son
laissa son cœur & ses entrailles à
on porta son corps à Pontigni. Il
urs miracles à son tombeau. Il est

XXIII. Fin de S. Edmond de Cantorberi.

connu dans le païs sous le nom de S. Edme, & sa mémoire y est en une singuliere vénération. Nous avons de lui un Traité de piété intitulé le Miroir de l'Eglise, qu'il composa pour l'édification des moines de Pontigni. Quatre ans après, il fut canonisé par le Pape Innocent IV. La Bulle de sa canonisation contient un abrégé de ses vertus & de ses miracles. Le Roi saint Louis, la Reine sa mere, & une multitude de personnes de distinction assisterent à la levée de son corps. S. Richard son disciple, aussi-tôt après la mort de son maître, alla à Pontigni, d'où étant passé à Orléans, il bâtit en cette ville une chapelle sous son nom en 1243 avec la permission de l'Evêque du lieu, Bernard de Sulli, deux années avant sa canonisation.

X.

XXIV. S. Richard Evèque de Chichestrè. Sa sublime vertu.

Le Roi Henri engagea les moines de Cantorberi à élire pour successeur de saint Edmond, Boniface oncle de la Reine Eleonore son Epouse. Ils n'étoient pas persuadés de sa science, de sa vertu, & de sa capacité pour remplir ce grand Siége; mais ils savoient que le Roi obtiendroit aisément du Pape la cassation de toute élection qui ne lui seroit pas agréable. Ce Prince qui par son dévouement à la Cour de Rome en obtenoit tout ce qu'il vouloit, troubla souvent les élections, & persécuta plusieurs bons Evèques qui ne lui étoient pas agréables. L'un des plus célébres fut saint Richard de Chichestre, dont nous avons parlé plus haut. Il étoit né à la fin du douziéme siécle dans le Diocèse de Vorchestre. Il alla d'abord étudier à Oxford, & ensuite à Paris, où vivant dans une grande pauvreté, il fit de grands progrès dans les scien-

passa en Italie, où il étudia le Droit
que pendant sept ans, & retourna en
Angleterre, où il fut fait Chance-
Université d'Oxford. S. Edmond qui
soit son mérite, voulut l'attacher à son
& le fit Chancelier de Cantoberi.
l remplit cette charge avec beaucoup
ité & de désintéressement. Il suivit S.
l à Pontigni, & fut toujours son fidé-
le. Aiant été élu canoniquement Evê-
Chichestre, & sacré à Lyon par le
nocent IV, il éprouva en Angleterre
de l'injustice du Roi Henri. Il trou-
es officiers de ce Prince avoient dis-
les revenus de son Evêché, & que
ême avoit fait défendre à tout le mon-
rien prêter. Il fut réduit à subsister
arité de ceux qui vouloient bien le
e nourrir. Deux ans après, le Pape
obligea le Roi de rendre à Richard
de l'église de Chichestre. Alors le
que commença à faire des aumônes
dantes; & comme son frere sur lequel
léchargé de son temporel, lui repré-
le son revenu n'y pouvoit suffire, il
dit : Est-il juste que nous nous ser-
vaisselle d'argent, tandis que Jesus-
ffre la faim dans la personne des pau-
n'ai besoin que de vaisselle de terre :
ide jusqu'à mon cheval, pour secou-
ui sont dans la misere. Ce saint Pré-
t une vie très-austere, pratiquoit tou-
e bonnes œuvres, & trouvoit ses dé-
l'exercice de la priere. Il ne donnoit
bénéfices à ses parens. Il résista avec
eté invincible à l'Archevêque de
ri, & au Roi même, qui le sollici-

toient en faveur d'un curé ſcandaleux. Il rompoit aſſiduement à ſon peuple le pain de la divine parole: il entendoit des confeſſions, conſoloit & encourageoit les pénitens, & donnoit de ſages conſeils à tous ceux qui s'adreſſoient à lui. Sa mort arriva l'an 1253 à Douvres où le Pape l'avoit chargé d'aller prêcher la croiſade. Il avoit voulu être logé dans l'Hôpital de cette ville. Il étoit dans la cinquante-ſixiéme année de ſon âge. Son corps fut reporté à Chicheſtre, & il ſe fit à ſon tombeau pluſieurs miracles. Neuf ans après, le Pape Urbain IV le mit dans le catalogue des Saints; & l'Egliſe honore ſa mémoire le troiſiéme Avril, qui eſt le jour de ſa mort.

X I.

XXV. Robert Evêque de Lincoln.

Robert Groſſe-tête Evêque de Lincoln mourut la même année que ſaint Richard. Il étoit ſavant, menoit une vie irréprochable, & avoit un zéle ardent pour la pureté des mœurs & de la diſcipline: mais quelques perſonnes, qui ne conſidéroient point aſſez les effets que ce zéle peut produire dans un ſaint Paſteur, l'accuſoient de ne point garder aſſez de modération dans ſes diſcours. Aiant reçu un ordre du Pape Innocent IV qui ne lui paroiſſoit pas juſte, il écrivit ainſi aux Evêques qui le lui avoient adreſſé: Sçachez que j'obéis avec reſpect aux Mandemens apoſtoliques, mais je m'oppoſe pour l'honneur du S. Siége à tous les Mandemens qui ne méritent pas ce nom. Un Décret n'eſt point apoſtolique, à moins qu'il ne s'accorde avec la doctrine des Apôtres & de Jeſus-Chriſt. Or le Décret que j'ai reçu y eſt entierement contraire. Il renferme la clauſe, *non-obſtant*, qui eſt un renverſement de la diſcipline. Cet Evêque veut dire qu'il

n'y a plus de regle certaine, s'il est permis au Pape d'annuller par cette clause toutes les loix ou les conventions particulieres contraires à ses volontés. De plus, continue-t-il, il n'y a point de plus grand péché que celui de perdre les ames, en les privant des services qu'on leur doit en qualité de Pasteur, & en ne songeant qu'à tirer du troupeau les commodités temporelles. Comme la cause du mal est pire que l'effet, il est évident que ceux qui donnent à l'Eglise de mauvais Pasteurs & des meurtriers des ames, sont pires qu'eux, & approchent de l'Ante-christ; d'autant plus qu'aiant reçu dans l'Eglise une plus grande puissance, ils sont plus obligés d'en bannir les mauvais Pasteurs. Le S. Siége qui n'a reçu sa puissance de Jesus-Christ que pour l'édification, ne peut donc rien ordonner ni rien faire qui tende à un crime si énorme : autrement ce seroit abuser manifestement de sa puissance.

Le Pape fut fort irrité de cette lettre, & il vouloit faire punir l'Evêque de Lincoln par le Roi d'Angleterre. Mais les Cardinaux lui aiant représenté que ce Prélat étoit très-estimé en France & en Angleterre, lui parlerent ainsi : Saint Pere, il ne conviendroit point de décerner quelque chose de fâcheux contre cet Evêque ; car, pour dire la vérité, il n'avance rien que de vrai : nous ne saurions le condamner. C'est un Prélat très-Catholique, & même très-saint ; plus religieux que nous, meilleur que nous, & qui méne une vie admirable. Cet aveu est remarquable dans la bouche des Cardinaux, & il fait honneur à leur sincérité. Ils ajouterent : On ne croit pas qu'il y ait parmi les Evêques un plus grand homme, ni même aucun qui puisse lui être comparé.

Il passe pour habile philosophe ; il sait parfaitement bien le latin & le grec ; il est zélé pour la justice ; il est grand prédicateur ; c'est un homme fort chaste, & ennemi déclaré des simoniaques. Ils conseillerent donc au Pape de dissimuler la chose, pour ne point exciter de tumulte.

XXVI. Peinture que fait Robert de Lincoln des maux de l'Eglise.

Matthieu Paris rapporte que cet Evêque étant allé à Rome, pour poursuivre l'appellation que des Templiers & Hospitaliers qui se prétendoient exempts, avoient interjettée au Pape des censures qu'il avoit portées contre eux, & dont ils se firent relever à Rome à force d'argent ; il rapporte, dis-je, que ce Prélat sortant de l'appartement du Pape, avoit dit tout haut, & de maniere que le Pape pouvoit l'entendre : O argent, argent ! que ne pouvez-vous pas, sur-tout à la Cour de Rome ! Il avoit composé un discours contre les abus qui étoient dans l'Eglise, & principalement à la Cour de Rome, & il fit présenter ce discours à Innocent IV qui étoit à Lyon. Il fut lu en présence de ce Pape & des Cardinaux, & il contient des choses très-fortes sur l'état général de l'Eglise ; d'autres qui font beaucoup de honte à la Cour Romaine ; & d'autres enfin où il paroît avoir en vue des temps postérieurs, dont il décrit la désolation d'une maniere très-surprenante. Après avoir montré que l'Eglise avoit fait autrefois de grands progrès, & s'étoit conservée pure & sans tache par les soins des bons Pasteurs, il ajoute : Mais, ô malheur ! cette grande étendue de l'Eglise, qui a tant couté de peines & de travaux, est presque resserrée en un espace très-borné. Les infidéles se sont emparé de la plus grande partie de la terre, & l'ont par conséquent séparée

de Jesus-Christ. Le schisme a encore ôté une portion considérable de la partie qui est demeurée chrétienne. L'herésie a fait un nouveau retranchement à la portion que le schisme n'a point emportée : & ce qui est demeuré après toutes ces séparations, est comme incorporé avec le démon, & séparé de Jesus-Christ par les sept péchés capitaux. Ces expressions fortes & générales, dont on trouve tant d'exemples dans les saints Peres, n'attaquent nullement les prérogatives de l'Eglise, qui conserve toujours & en tout temps la vérité & la sainteté dans son sein. Robert de Lincoln étoit très-éloigné de donner la moindre atteinte à un dogme aussi inébranlable.

Ce Prélat continue : C'est ce que Jesus-Christ déploroit par la voix de son Prophéte : *Malheur à moi, parce que je suis réduit à cueillir des raisins après que la vendange a été faite. J'ai desiré en vain quelques bonnes grappes : on ne trouve plus de saints sur la terre, il n'y a personne qui ait le cœur droit.* La cause de ce malheur de l'Eglise, c'est le défaut de bons Pasteurs. De même que c'est par les bons Pasteurs & par la multiplication des Justes, que la Foi & la Religion chrétienne se sont étendues dans tout le monde ; de même aussi c'est par les mauvais Pasteurs & par la multiplication des méchans, que l'on a vu la Foi & la Religion s'éteindre en divers pais; le schisme, l'hérésie & la corruption des mœurs ravager l'univers. Les Pasteurs sont des Antechrists, des voleurs, des meurtriers des ames, & ils font de la maison de priere une caverne de voleurs. Ils ajoutent prévarication sur prévarication ; de sorte que le Seigneur ne sait plus en quelle partie du corps les frapper. Leur ambition, leur cupidité, leur avarice vont toujours

croissant. C'est pour cela qu'ils tuent ce qu'il y a de plus gras dans le troupeau; qu'ils emportent la chair & la peau des brebis ; qu'ils répandent leur sang & même brisent leurs os. Ils sont horribles aux yeux de Dieu & des Anges, parce qu'ils sont la cause que le saint Nom de Dieu est blasphémé parmi les nations : & comme ce seroit à eux à donner l'exemple aux laïques & à les instruire, il est évident que ce sont eux qui sont la source de tous les maux.

Les Pasteurs, dit toujours Robert de Lincoln, sont par état le soleil qui doit éclairer le monde ; mais au lieu de répandre la lumiere, ils introduisent par-tout l'ignorance & les ténébres, & attirent évidemment par-là la ruine du monde entier. Or quelle est la cause premiere, l'origine & la source d'un si grand mal ? Je frémis de tous mes membres, & je pâlis en le disant ; mais je n'ose pourtant pas le taire, pour ne point éprouver le malheur dont parle le Prophête : *Malheur à moi, parce que je me suis tu.* La cause, la source & l'origine de ce mal, c'est la Cour de Rome ; non-seulement parce qu'elle ne rémédie point à ces maux & ne s'éleve point contre ces abominations ; mais plus encore parce que par ses dispenses, ses provisions & ses collations de bénéfices à charge d'ames, elle met en place des Pasteurs tels que je viens de les dépeindre. Pour quelque avantage temporel, elle livre à la fureur des bêtes féroces & à la mort éternelle, des millions d'ames pour lesquelles le Fils de Dieu a souffert l'opprobre de la Croix. Il faut obéir en toutes choses à ceux qui sont assis sur le S. Siége ; mais c'est lorsqu'ils nous parlent comme Jesus-Christ. Que si quelqu'un d'entre eux, ce qu'à Dieu ne plaise, ordonne

e chose de contraire à la Loi & à la
é de Jesus-Christ; celui qui obéit en ce
'éloigne manifestement du souverain
t, & du Pape lui-même en tant qu'il
ente la personne de Jesus-Christ.
squ'il arrive que le grand nombre dans
e lui obéit en cela, c'est alors qu'arrive
nent la révolte & l'apostasie, & que le
où doit paroître l'homme de péché qui
misérablement, est pour ainsi dire à
te. Mais à Dieu ne plaise, à Dieu ne
encore une fois, que le S. Siége & ceux
résident, & aux ordres desquels tout le
obéit, soient la cause de cette apostasie,
onnant quelque chose de contraire à la
rine, & à la volonté de Jesus-Christ. A
ne plaise aussi, que se trouvant un jour
Eglise des personnes connues pour être
ées inviolablement à la vérité, & ne
t rien faire qui la blesse, le S. Siége
qui y présideront alors, en leur com-
nt quelque chose d'opposé à la volonté
n, soient la cause d'un schisme appa-
ausa sint discessionis aut schismatis ap-
r. Ainsi parloit des maux de l'Eglise
plus grands Evêques du treiziéme sié-
cela dans un discours, qui, comme
avons dit plus haut, fut présenté au Pa-
ocent IV, & lû devant lui & devant les
aux.
ert de Lincoln, pendant la maladie
mourut, faisoit venir quelques-uns de
cs pour s'entretenir avec eux; & il leur
n parlant de la perte des ames, causée
varice de la Cour de Rome : Jesus-
est venu au monde pour gagner des
ainsi celui qui ne craint point de les

perdre, mérite le nom d'Ante-Christ. (
plusieurs Papes, ajoutoit-il, aient d
affligé l'Eglise, celui-ci l'a réduite à
grande servitude; principalement par
riers qu'il a introduits en Angleterre
sont pires que les Juifs. Il mesure l'ind
selon l'argent qu'on donne pour la C
Il s'étendoit ensuite sur les vices de la
Rome, particulierement l'avarice &
reté; & ajoutoit, que pour tout englo
le s'attribuoit les biens de ceux qui m
sans testament; & qu'afin de piller pl
ment, elle faisoit part au Roi de ses
L'Evêque de Lincoln se plaignoit enc
le Pape emploioit au recouvrement de
ctions les religieux mendians, abusant
vœu d'obéïssance pour les faire rentrer
monde qu'ils avoient quitté: Qu'il les e
en Angleterre avec de grands pouvoi
me des Légats travestis, ne pouvant y
des Légats en forme & à découvert,
ne les demandoit. Telles étoient les
de cet Evêque; & il faut avouer qu'el
toient que trop bien fondées, comme
par les Ecrits du temps, & même par
tres des Papes. Il mourut en odeur de
& le bruit se répandit qu'il s'étoit fait
racles à sa mort.

XII.

XXVII. Seval Archevêque d'Yorc persécuté par le Pape.

Deux ans après en 1255 mourut
Archevêque d'Yorc, qui avoit tenu c
près de quarante ans. Le Roi Henri
autant qu'il put l'élection du successeu
disoit: Je n'ai jamais été maître de cet
vêché; il faut faire ensorte qu'il ne m'é
pas sitôt. Enfin les chanoines élurent t
ne voix le Docteur Seval Doien de l

, & homme d'un rare mérite, qui avoit
.ciple de saint Edmond de Cantorberi.
: temps après son sacre, trois inconnus
t installer par l'autorité du Pape Alexan-
',l'un d'entre eux dans la place de Doien.
uvel Archevêque s'opposa autant qu'il
:ette violence; & tous les chanoines fu-
ndignés de voir usurper par un inconnu
miere dignité de cette église. Mais ils
retenus par la crainte du Pape, auquel
i étoit absolument dévoué. Le nouveau
ı retourna à la Cour de Rome d'où il
venu, fit interdire l'Archevêque, & le
ı par beaucoup de dépenses & de tra-
que le Prélat supporta patiemment. En-
'ès bien des contestations, le prétendu
qui étoit Romain, renonça à son droit
nant une pension de cent marcs d'ar-
ur l'église d'Yorc, jusqu'à ce qu'il fût
ı d'un meilleur bénéfice. L'an 1257, le
Alexandre choqué de la fermeté avec la-
l'Archevêque Seval refusoit de conférer
:illeurs bénéfices de son église à des Ita-
indignes & inconnus, le fit excommu-
ıns toute l'Angleterre au son des cloches
'aisant éteindre les cierges, pour l'inti-
par une censure si infamante. Mais Se-
supporta avec patience, se consolant par
ıple de saint Edmond son maître. Aussi
n prononçoit contre lui de malédictions
blic, plus le peuple lui donnoit de béné-
ıs en secret. L'année suivante cet Arche-
se voiant dangereusement malade, se
'a sur son lit; puis joignant les mains,
rnant vers le Ciel son visage baigné de
s, il dit: Seigneur Jesus-Christ, juste
vous savez combien le Pape m'a mal-

traité, parce que je n'ai pas voulu admettre des personnes indignes & qui ne savoient pas l'Anglois, pour gouverner des églises que vous m'avez confiées : j'appelle le Pape à votre jugement incorruptible, & je prens à témoin le ciel & la terre, combien la persécution qu'il m'a fait souffrir est injuste. Dans cette amertume de cœur il écrivit au Pape Alexandre comme avoit fait Robert Grosse-tête Evêque de Lincoln, le priant de modérer sa conduite tyrannique, & d'imiter l'humilité de ses saints prédécesseurs. Mais le Pape aiant reçu sa lettre, n'en conçut que du mépris & de l'indignation, comme avoit fait Innocent IV de celle de l'Evêque de Lincoln.

XIII.

XXVIII. Mort du Roi Henri III.

L'an 1272, les bourgeois de Norvic aiant eu une querelle avec les moines, brûlerent l'église Cathédrale, & emporterent les livres, l'argenterie, & tout ce que le feu avoit épargné, jusqu'au ciboire d'or suspendu devant le grand autel. Le Roi Henri indigné de cette insolence, alla lui-même à Norvic, fit pendre les plus coupables, & condamna la communauté des bourgeois à rebâtir l'église. Il vouloit retourner à Londres: mais étant arrivé à l'Abbaïe du Roi S. Edmond, il tomba malade & n'en releva point. Les Seigneurs & les Evêques du pais vinrent pour assister à sa mort. Il se confessa avec de grands sentimens de pénitence, reçut le Viatique & l'Extrême-Onction, & mourut âgé de soixante-cinq ans, dont il avoit regné cinquante-six. Son corps fut apporté à Londres & enterré solemnellement. Les Ecrivains du temps louent la piété de ce Prince, & disent qu'il entendoit tous les jours trois Messes hautes & plusieurs Messes basses;

& que S. Louis lui aiant dit à cette occasion, qu'il valoit mieux entendre plus souvent des sermons, il répondit: J'aime mieux voir souvent mon ami, que d'entendre parler de lui, quelque bien qu'on en dise. On loue la pureté de ses mœurs & sa patience. Mais nous avons vu combien il s'en falloit qu'il n'eût les vertus essentielles à un Roi, la justice & la fermeté. Nous avons vu son lâche dévouement à la Cour de Rome, qui étoit la source d'un infinité de maux dans son Roiaume; les persécutions qu'il fit souffrir à de saints Evêques, & les violences dont il usa pour en faire élire de mauvais; enfin la foiblesse de son gouvernement, qui lui attira la haine de ses sujets.

XXIX. S. THOMAS Evêque d'Herford.

Après la mort du Roi Henri, Thomas de Chanteloup son Chancelier quitta la Cour & se retira. Il étoit né en Angleterre d'une famille noble, & dès son enfance il avoit donné des marques d'une grande piété. Il étudia d'abord à Oxford & ensuite à Paris, où il apprit la Philosophie, & reçut le dégré de maître ès-arts. Etant revenu à Oxford, il fut reçu Docteur en Droit canon, & devint Chancelier de cette Université. Ce fut alors que sa réputation étant venue jusqu'au Roi, ce Prince l'engagea à être son Chancelier. Il conserva dans cette place la pureté de mœurs qu'on avoit toujours admirée en lui, & rendit la justice avec une grande intégrité, ne craignant point les Grands à cause de leur crédit, & ne méprisant point les pauvres à cause de leur foiblesse. A la mort du Roi il retourna à Oxford, & y étudia la Théologie. Cependant il faisoit toujours de nouveaux progrès dans la vertu, menoit une vie très-sobre, & conservoit avec un soin infini la pureté du corps & du cœur. L'Eglise d'Her-

ford le choisit pour Pasteur en 1275.
copat fut très-court, & il mourut
d'un voiage qu'il fit à Rome pour
quelques droits de son église. Il fu
peu de temps après sa mort.

XIV.

XXX. Regne d'Edouard.

Le successeur du Roi Henri fut
douard. Ce jeune Prince avoit été e
croiser, par le Roi Saint Louis, qui
l'accompagner dans son voiage de
Sainte, & lui prêta pour les frais tr
marcs d'argent. Il fit la guerre en Pal
tôt en barbare qu'en Chrétien. Nous a
casion d'en parler dans l'article des (
A son retour il passa par la Sicile,
prit la mort du Roi son pere. Il rev
tôt, & fut reconnu Roi par les Sei
par les Evêques. Il ne tarda point à f
entreprises sur la liberté ecclésiastiqu
lui attira de justes reproches de l
Pape Nicolas IV. Ce Prince, sous
de la Croisade, chargea d'impositior
gé d'Angleterre, & fit sentir les ef
colere à ceux qui n'approuvoient poi
dres injustes. Comme la plus gran
de son regne appartient à l'histoir
torziéme siécle, nous n'en dirons ic
vantage.



ARTICLE II.

Autres Eglises du Nord.

I.

LA Religion chrétienne fit au commencement du treiziéme siécle de grands pro- I.
grès en Livonie, sous Albert troisiéme Evêque L'Eglise d
e Riga successeur de Berthold. Le Pape Inno- Livonie.
ent III aiant appris que les païens, qui étoient
ncore en très-grand nombre dans ce païs, per-
sécutoient ceux qui avoient embrassé le Christianisme, écrivit à tous les fidéles de Saxe, Vestphalie & de Sclavie, d'aller au secours Chrétiens, qui souffroient persécution en onie. Nous vous exhortons, leur dit-il, ous vous enjoignons pour la rémission de péchés, de prendre les armes pour défen- les Chrétiens de Livonie. Nous accordons us ceux qui ont fait vœu de venir à Rome, commutation de leur vœu en ce voiage Livonie. Le Pape sachant qu'il y avoit ıs la Basse-Saxe plusieurs personnes tant cléfiastiques que laïques, qui s'étoient croi- pour la Terre-Sainte, & qui par pauvreté par infirmité ne pouvoient faire un si grand oiage, les envoia en Livonie, les Clercs pour prêcher la Foi, les laïques pour combattre contre les infidéles. L'an 1205, Albert Evêque de Riga institua l'Ordre Militaire des Freres de Christ, qui portoient sous leurs manteaux une épée & une croix par-dessus, ce qui les fit aussi nommer les Freres de l'épée. L'objet de leur

institution étoit de défendre les nouveaux Chrétiens, & l'Evêque leur donna la troisiéme partie des biens de l'église de Riga. La plûpart des peuples de Livonie se convertirent alors à la Foi, & le Pape Innocent en reçut la relation de l'Archevêque de Lunden en Dannemarc, qu'il avoit fait son Légat pour travailler à la conversion des infidéles. Et comme il y avoit parmi les missionnaires des moines, des chanoines réguliers, & des religieux de différens Ordres, le Pape leur ordonna de prendre tous le même habit, de peur que les infidéles ausquels ils prêchoient, ne fussent choqués de les voir si diversement habillés.

II.

II. Mission en Prusse.

Chrétien & Philippe moines de Cîteaux, prêchoient la Foi en Prusse avec quelques-uns de leurs confreres, & ils avoient baptisé quelques grands Seigneurs du païs. C'est pourquoi le Pape les recommanda à l'Archevêque de Gnesne, & lui ordonna de prendre soin de ces moines & de ceux qu'ils convertiroient, jusqu'à ce que le nombre des fidéles fût assez grand en ce païs pour y établir un Evêque. Quoique la mission de Chrétien & de Philippe produisit de grands fruits, les moines de Cîteaux établis parmi ce peuple, les traitoient d'Acephales, & refusoient de leur donner l'hospitalité & les autres secours nécessaires, ce qui avoit obligé quelques-uns de ces missionnaires de se retirer. Le Pape en étant averti, écrivit à l'Archevêque de Gnesne en qui il avoit confiance, d'examiner ces missionnaires, & de recommander par écrit aux Abbés de Cîteaux & aux autres fidéles de Poméranie & de Pologne, ceux qu'il reconnoîtroit agir par un vrai motif de charité. En même-temps le Pape

ıux Seigneurs de Pologne & de
se plaignant de quelques-uns
-tôt qu'ils apprenoient que quel-
Prusse avoient reçu le baptême,
nt des charges serviles, & ren-
condition pire que lorsqu'ils
, ce qui en empêchoit plusieurs
r. Le Pape exhorte ces Seigneurs
er ces néophites encore foibles
& ordonne à l'Archevêque de
rimer ces vexations par les cen-
stiques.

onorius III s'appliqua à soutenir
glise de Prusse & de Livonie. Il
hevêque de Maïence & ses suffra-
part des Evêques d'Allemagne,
zéle du moine Chrétien, qui
Siége fixe, fut ordonné Evêque
On établit des écoles dans ce
former des jeunes gens qui puss-
ensuite à convertir la nation.
e ceux qui étoient déja Chrétiens
écution des infidéles, le Pape ex-
emans qui n'étoient pas croisés
-Sainte, ou ceux qui étant croi-
point en état d'accomplir leur
dans le Nord au secours des nou-
ens. Honorius prit aussi sous sa
Evêque de Livonie, & lui permit
Métropole dans la province. Il
Abbés de Cîteaux & aux Supé-
tres Ordres religieux, pour les
voier en Livonie les moines que
issionnaires leur demanderoient.
i aux Prussiens convertis, les ex-
reconnoissans de la grace qu'ils
e, & à demeurer fermes dans la

Foi. Aiant appris en même-temps, q
croisés avoient remporté une victoire c
rable sur les paiens de Prusse, il les ex
n'en pas devenir plus fiers, mais à do
captifs à l'Evêque du païs, afin qu'il p
vailler à les faire Chrétiens; & il charg
vêque de Breslau d'examiner lequel ét
utile, ou que le Duc de Pologne allât à
re-Sainte, ou qu'il demeurât dans le pa
faire la guerre aux paiens de Prusse. L'a
il exhorta les Saxons à prendre les arm
tre les paiens de Livonie, leur prom
pour cette guerre l'indulgence de la
Sainte. Mais il fit de grands reproch
Templiers, qui maltraitoient les Liv
convertis, & ordonna d'abolir absolu
l'égard de ces nouveaux Chrétiens le jug
du fer chaud. Il ordonna aussi de s'op
quelques Russes, qui s'efforçoient d'int
le Rit grec en cette Province. A la fin d
née 1224, Guillaume Evêque de Mode
frit de lui-même pour aller prêcher la
Prusse, en Livonie, en Curlande, & d
païs voisins; & le Pape Honorius l'y
en qualité de Légat, le recommanda
Evêques & au peuple du païs.

III. Persécution en Prusse. Etablissement des Chevaliers Teutoniques dans ce païs.

L'Evêque Chrétien travailloit toujo
son côté à la conversion des infidèles,
secours de quelques Freres-Prêcheurs.
que les Prussiens idolâtres eurent été q
tems en paix avec les nouveaux convert
leur firent une cruelle guerre dans la Pr
de Masovie, où commandoit le Duc
rad. Et comme il ne s'opposa pas à
premieres violences, ils passerent plus
& firent de grands ravages en Pologne. I
loient les maisons, tuoient les homm

menoient captifs les femmes & les enfans.
détruisirent ainsi par le feu deux cens cin-
nte paroisses, outre les chapelles & les mô-
teres d'hommes & de femmes. Ils massa-
ient les prêtres & les clercs jusques dans le
ctuaire, fouloient aux pieds les saints My-
es, & emploioient les vases sacrés à des
ges profanes. Le Duc Conrad aiant en vain
ié d'appaiser ces barbares par des présens,
itua par le conseil de l'Evêque Chrétien,
Ordre militaire à l'exemple des Chevaliers
Christ de Livonie, & leur fit porter un
teau blanc chargé d'une épée rouge & d'u-
toile. Le Duc étoit convenu avec ces Che-
ers, de partager également les conquêtes
s feroient sur les infidéles : mais Conrard
nt que ce secours étoit trop foible, résolut
peller les Chevaliers de l'Ordre Teutoni-
qui étoient en grande réputation pour leur
ur, leur puissance & leurs richesses.
communiqua sa pensée à quelques Evê-
& aux personnes nobles de sa dépendance,
approuverent unanimement, ajoutant que
Chevaliers Teutoniques étoient fort agréa-
au Pape, à l'Empereur & aux Princes
lemagne : ce qui faisoit espérer que le Pa-
à leur faveur feroit passer des Croisés au
... de la Prusse. Le Duc Conrad envoia
... ambassade solemnelle au Maître de
...re Teutonique, qui après plusieurs déli-
...tions, & par le conseil du Pape Grégoire
& de l'Empereur Frideric, accorda au Duc
Masovie ce qu'il désiroit. C'est ce qui don-
... à l'établissement des Chevaliers Teu-
...ques en Prusse, qui eut des suites considé-
... Pour les seconder dans la guerre con-
les paiens, le Pape écrivit à tous les fidé-

les des Provinces de Magdebourg &
me, à ceux de Pologne, de Poméra
Moravie & de Gothie, pour les ex
prendre les armes contre eux suivant
seils des Chevaliers Teutoniques. I
écrivit en même-temps aux Freres-Pr
pour les animer à cette mission : & au
Masovie, pour le louer de les avoir
dans ses Etats.

III.

IV. Conversion des Curlandois. Suite de la persécution dans la Prusse.

Les Curlandois furent du nombre
qui se convertirent alors, & leur Roi
le Pénitencier du Légat un Traité con
termes : Les paiens ont consenti à e
la Religion chrétienne, nous ont do
ôtages, & ont promis d'obéir en tout
dres du Pape ; & Nous agissant de le
sommes convenus des conditions suiva
recevront incessamment des Prêtres q
leur enverrons : ils leur donneront h
ment les choses nécessaires, écouter
instructions avec soumission, & les déf
des ennemis comme leurs propres pe
Tous, hommes, femmes & enfans, re
incessamment le Baptême, & observe
autres cérémonies des Chrétiens. Cett
est bien éloignée de l'ancienne discipl
ne permettoit de baptiser qu'après de
gues épreuves les Cathecumenes de la
nation & des mêmes mœurs, à plus f
son des étrangers & des barbares. I
continue : *Ils* recevront avec respect

ni au Dannemarc ni à la Suede : car
ur avons accordé une liberté perpétuel-
qu'ils n'apostasieront point. Ils marche-
ux entreprises qui se feront contre les
, tant pour la défense de la Chrétienté
ur la propagation de la Foi. Ils se pré-
ont au Pape dans deux ans, & se sou-
ont en tout à ses ordres. Ce traité fut fait
des Innocens de l'an 1230, & confirmé
Pape Grégoire XI l'an 1232.
endant le Pape apprit par les lettres des
es de Masovie & de Breslau, que les
ens, tant anciens païens qu'apostats,
nt brûlé plus de dix mille villages de
ontiere, avec quantité de cloîtres & d'é-
, ensorte que les fidéles n'avoient plus
es lieux où ils pussent célébrer l'Office
, que les bois où ils étoient retirés. Ces
s ajoutoient : Les Prussiens ont tué plus
ngt mille Chrétiens, & en tiennent en-
esclaves plus de cinq mille : ils font périr
unes hommes qu'ils prennent, par des
ux continuels & excessifs : ils sacrifient les
aux démons par le feu, après les avoir
nnées de fleurs par dérision. Ils font mou-
s vieillards, & tuent aussi les enfans, les
n les embrochant, d'autres en les écra-
contre des arbres. Or quoique les Cheva-
Teutoniques aient entrepris en Prusse la
se de la Foi, néanmoins ils ne suffisent pas
our la soutenir. Sur cet avis le Pape écri-
ces termes aux Prélats voisins de la Prus-
ous vous prions & vous enjoignons de
uer les vœux des Croisés du Roiaume de
ne, & de les envoier contre ces infidéles,
'ils ne puissent se vanter d'avoir impu-
t attaqué le nom de Jesus-Christ.

V. Progrès de la Religion dans la Prusse.

L'an 1236, les Chevaliers de Christ & Croisés furent défaits en Livonie par les i déles, qui en firent un grand carnage. C'e qui engagea le Pape Grégoire IX à unir l'o dre des Chevaliers de Christ aux Cheval Teutoniques, espérant par cette union mettre plus facilement les infidéles. Le P écrivit en même-temps à son Légat en Li nie, de rendre le Roi de Dannemarc fav ble aux Chevaliers Teutoniques, lorsq viendroient s'établir dans ses Etats. Mais d'années après, ces Chevaliers donnerent à vêque de Prusse, un juste sujet de faire au de grandes plaintes contre eux. Ils dét noient les naturels du païs d'embrasser la chrétienne, afin d'exercer sur eux une do nation plus dure: ils traitoient si cruelle les nouveaux Chrétiens, que plusieurs re noient à leur ancienne superstition. Qu les Chevaliers eussent reçu de l'Evêq grandes terres & d'autres bienfaits, & eussent juré de lui conserver ses droits, laissoient pas de les lui disputer, & d'u ses revenus; & ils avoient tué un noble sien qui lui avoit été donné en ôtage, qu'il ne vouloit pas leur paier une c somme d'argent. C'est ce qui paroît p Lettre du Pape, qui ordonnoit à ces C liers religieux de faire satisfaction à l'E de Prusse. L'an 1243, le Légat Gui étant auprès du Pape Innocent IV l'i du progrès que la Religion avoit fait, conquêtes des Chevaliers Teutoniques Prusse, & le Pape lui donna commissio partager en plusieurs Diocèses & d'en m les bornes. Ce Légat divisa donc tout en quatre Evêchés. Chrétien, qui tra

is trente ans à la conversion des paiens de Province, choisit le Diocése de Culme mourut peu de temps après. Son succes-Henri de l'Ordre des Freres Prêcheurs. premiers Evêques de Prusse procurerent la tion de plusieurs églises & de plusieurs steres, qui sont encore célébres. Le Pape que chaque Evêque reçût le temporel e église de la main du Légat au nom de de Rome.

IV.

Pape donna l'an 1246 à un religieux rdre des Freres Mineurs, la commission re des informations contre des Evêques nnemarc. Le premier étoit celui de ild, de qui le Roi Eric fit au Pape de les plaintes. Il lui disoit que l'aiant fait hancelier & lui aiant donné sa confiance, l'avoit reçu que des sujets de méconten-t; & que le Prélat, après avoir pillé le me & conspiré contre sa vie, s'étoit re-ans un païs éloigné. Le Pape ordonna aux Freres Mineurs de s'informer exacte-de ces faits, & d'examiner en même-si un autre Evêque qu'il lui nommoit, coupable de plusieurs crimes dont il étoit . Ce pouvoir donné par le Pape à un Frere Mineur contre des Evêques, mé-ns doute d'être remarqué.

VI. Eglises de Dannemarc & de Norvége.

même année 1246 Haquin succéda à re Roi de Norvége. Mais comme il n'é-t né de légitime mariage, il crut devoir der dispense au Pape, qui lui envoia égat Guillaume ancien Evêque de Mo-emploié alors dans les missions de la Sa Légation s'étendoit aussi en Suéde; Pape l'avoit chargé d'exciter tous ces

légitimes malgré le vice de sa n
effet Haquin fut couronné solemn
le Légat l'an 1247 le jour de s
de Norvége & Martyr. Le Roi d
au Pape quinze mille marcs de l
Légat; outre les riches présens q
va cinq cens marcs sur les églis
me. Aussi le Roi Haquin s'étant c
du Pape pour les frais de son vo
des revenus ecclésiastiques de No
Louis aiant appris que le Roi H
croisé, lui écrivit une lettre plei
le priant qu'ils fissent ensemble le
que ce Prince, qui étoit puissant s
vernât toute la flotte. Saint Loui
cette négociation le moine Angl
Paris, qui a écrit l'histoire de so
Roi Haquin aiant lû la lettre de
dit à Matthieu, en qui il avoit c
rends beaucoup de graces à ce
mais je connois un peu le natu
çois: mes gens sont impétueux &
rien souffrir. S'ils prennent quer
nation hautaine, nous en souffr

V.

'ape Innocent IV reçut trois ans après, quête de l'Archevêque d'Upsal, des E- s ses suffragans, & de tout le clergé de , portant, que selon un ancien abus qui it dans ce Roiaume, les Evêques n'é- : établis que par la puissance séculiere du : des Seigneurs. La requête ajoutoit, que aume ancien Evêque de Modene, vou- bolir cet abus pendant sa légation, avoit mé que dans les églises Cathédrales qui ient point encore de Chapitre, il y au- u moins cinq Chanoines avec un Chef roit une dignité, lesquels feroient l'é- d'un Evêque pour remplir le Siége va- e Pape confirma cette Ordonnance du défendant à tout séculier d'y donner atteinte, ni d'exiger des Evêques de aucun hommage ou serment de fidé- ttendu que les Evêques soutenoient tenoient aucun fief du Roi ni des Sei-

VIII. Eglises de Suede & de Lithuanie.

iée suivante 1251, les Chevaliers de aiant reçu quelques terres de Mindof le Lithuanie, lui conseillerent de pren- itre de Roi, & pour cet effet de s'a- au Pape & de se mettre sous sa prote- Mindof envoia donc une ambassade au nnocent, qui lui écrivit en ces termes : vons appris avec beaucoup de joie, que ous aiant fait la grace de vous éclair- us avez reçu le Baptême avec une mul-

me de Lithuanie & toutes les terres que vous avez déja retirées d'entre les mains des infidéles, ou que vous en pourrez retirer à l'avenir, & nous vous prenons sous la protection du S. Siége, avec votre femme, vos enfans & votre famille. Le Pape écrivit en même-temps à Henri Evêque de Culme, lui donnant commission de couronner Roi Mindof, & d'ordonner un Evêque pour la Lithuanie, après que le Roi y auroit fondé & doté suffisamment une église Cathédrale : à condition que le nouvel Evêque ne seroit soumis qu'au Pape, & lui feroit serment aussi-tôt après son ordination. Le Pape écrivit aussi à l'Evêque de Riga & à deux autres du voisinage, d'aider le nouveau Roi à convertir les Lithuaniens. Deux ans se passerent sans que l'Evêché fût érigé; & l'an 1253 le Pape en donna de nouveau la commission à l'Archevêque de Livonie & de Prusse, qui avant que de recevoir la Lettre du Pape, ordonna Eveque de Lithuanie un Prêtre de l'Ordre Teutonique nommé Christien, & reçut de lui le serment de fidélité en son nom & en celui de son église : ce que le Pape trouva fort mauvais. Il déclara nul le serment, & prétendit que la Lithuanie appartenant à S. Pierre en propriété, son Eveque ne devoit dépendre que du S. Siége.

Le Pape accorda à Mindof Roi de Lithuanie, le pouvoir de faire couronner Roi son fils par tel Evêque Latin qu'il lui plairoit, & lui donna toutes les terres qu'il pourroit conquérir sur les paiens de Russie. Mais Mindof tourna ses armes contre les Chrétiens, brûla la ville de Lublin en Pologne, & emmena plusieurs esclaves en Lithuanie. Aussi sa prétendue conversion n'avoit rien de solide, & son

successeurs demeurerent paiens encore cent trente ans. Comme la Religion chrétienne faisoit du progrès en Livonie, le Pape Innocent avoit permis à l'Archevêque de fixer son Siége en telle Cathédrale de sa dépendance qu'il jugeroit à propos : c'est pourquoi le Siége de Riga étant venu à vacquer, l'Archevêque choisit cette église pour sa Métropole ; & le Pape Alexandre IV confirma ce choix par une Bulle de l'an 1255. Riga fut donc dès-lors la Métropole de Livonie, d'Estonie & de Prusse. Peu de temps après, le Pape ordonna à cet Archevêque d'établir, s'il le jugeoit à propos, un nouvel Evêché en faveur des peuples du voisinage, que deux freres pleins de zéle & d'une famille noble, avoient attirés à la Religion Chrétienne.

VI.

VIII. Croisa dans le No Eglise Silésie.

Vers le temps dont nous parlons, une grande armée de Croisés vint au secours des Chrétiens de Prusse. Elle étoit conduite par Ottocar Roi de Bohéme, avec le Marquis de Brandebourg & le Duc d'Autriche. L'Archevêque de Cologne & l'Evêque d'Olmuts furent de ce voyage. Le nombre des Croisés de toute l'Allemagne qui marcherent en cette occasion, montoit à soixante mille combattans. Ils brûlerent & saccagerent les terres des infidéles. Après un combat où les Prussiens furent défaits, le Roi Ottocar donna la vie à tous ceux qui se firent baptiser, ou qui revinrent à l'église après avoir apostasié : tous les autres furent passés au fil de l'épée. Les deux chefs des Prussiens s'étoient enfermés dans une ville, où il leur étoit impossible de soutenir un siége, parce qu'ils manquoient de provisions. Ils demanderent donc conseil aux

habitans qui dirent qu'ils aimoient mieux embrasser la Religion Chrétienne, que de perdre leurs biens & de périr avec leurs enfans. Les deux Chefs y consentirent, & résolurent de se faire aussi eux-mêmes Chrétiens. Ils envoierent aussi-tôt des députés au Roi Ottocar, offrant de se rendre le lendemain à discrétion. Le Roi les reçut, & dès le matin les deux Capitaines des Prussiens furent baptisés par l'Evêque d'Olmuts. On peut juger de la solidité de pareilles conversions, & du changement que produisoit le Baptême dans des hommes qui y apportoient de telles dispositions. Mais il faut se souvenir qu'on étoit alors dans le treiziéme siécle. Le Roi fut parrain de l'un des deux Capitaines; le Marquis de Brandebourg le fut de l'autre, & ils leur donnerent chacun leur nom. Le Roi les revêtit l'un & l'autre d'une robe de soie blanche mêlée d'or, & les appella ses amis. Ensuite les paiens de ce lieu & même ceux de toute la Prusse, s'empresserent de recevoir le Baptême. Le Roi aiant poussé ses conquêtes jusqu'à la mer Baltique, donna les ordres nécessaires pour y bâtir une ville. Ses ordres furent exécutés par les Chevaliers Teutoniques, & la ville fut nommée Conigsberg, c'est-à-dire, Mont-Roial. Brunon Evêque d'Olmuts fonda aussi une ville avec la permission du Roi. Ce Prélat enrichit extrêmement son église, lui acquit plusieurs terres, & fortifia quelques places. Il fit des fondations dans les églises, & érigea plusieurs fiefs. Il marchoit accompagné d'un grand nombre de Chevaliers, au lieu que ses prédécesseurs n'avoient à leur suite qu'un petit nombre d'ecclésiastiques. Voilà ce qu'un goût dépravé faisoit alors louer dans les Evêques.

L'an 1257 Boleslas-le-Chauve Duc de Silésie, tenoit en prison Thomas Evêque de Breslau. Comme ce Prélat étoit allé au monastere de Gorca dans son Diocèse, pour y faire la Dédicace d'une église, Boleslas accompagné de quelques Allemans entra la nuit dans le monastere, prit l'Evêque dans son lit, deux ecclésiastiques & quelques-uns de ses domestiques, emporta ce qu'ils avoient avec eux, & les enferma dans un château qui lui appartenoit. L'Evêque fut enlevé presque nud, quoiqu'il fit un très-grand froid, & ensuite on le mit aux fers. Le Chapitre de Breslau porta ses plaintes au Pape Alexandre, qui ordonna à l'Archevêque de Gnesne d'admonester Boleslas, & de l'exhorter à mettre en liberté l'Evêque & les autres prisonniers, à restituer ce qui leur avoit été pris, & à réparer l'injure qui leur avoit été faite ; ajoûtant que s'il n'obéissoit pas, il falloit le dénoncer excommunié & mettre en interdit son Domaine. L'Archevêque avoit déja fait ce que le Pape lui commandoit : car il avoit assemblé ses suffragans & mis en interdit le Diocèse de Breslau. Comme Boleslas ne paroissoit point touché des remontrances qu'on lui faisoit, le Pape ordonna qu'on prêchât la croisade contre lui. Mais lorsque les Evêques se disposoient à cette guerre, l'Evêque de Breslau racheta sa liberté avec deux mille marcs d'argent. Ses Confreres l'en blâmerent, l'accusant d'avoir abandonné par foiblesse la justice de sa cause & les droits de son église.

VII.

IX. Violen[ces] contre les Evêques en Dannemarc

Les violences contre les Evêques étoient fréquentes en Dannemarc, comme il paroît par un Concile dont les Décrets furent con-

ARTICLE III

Eglise de France.

I.

I. Regne de Philippe-Auguste. Evénemens les plus remarquables, & qui ont le plus de rapport à la Religion.

LA derniere année du douziéme si
Pape Innocent III envoia en Fra
Légats pour engager Philippe Augu
réconcilier sincérement avec la Rein
burge. Le Roi aiant juré qu'il ne quitter
Ingeburge sans un jugement de l'Egli
tavien Chef de la Légation leva l'inte
avoit duré huit mois : on sonna les c
& la joie fut extrême parmi le peuple.
éloigna de lui Agnès, qui mourut peu
après à Poissi ; & sa mort fut regardée
une punition divine. Cependant le Roi
vant se résoudre à bien traiter Ingebur
présenta au Légat qu'elle ne pouvoit
femme légitime à cause de la parenté
manda que le mariage fût déclaré nul.
gat donna un délai de six mois, après

res, & qu'il acceptoit toutes les conditions
l'accommodement qu'il lui proposoit.

X. Démêlé entre le Pape Boniface VIII & un Roi de Dannemarc

En 1294 on mit en prison un neveu de Archevêque de Lunden, & il avoua dans la uestion qu'on lui fit souffrir, qu'il étoit un des onjurés qui avoient assassiné le Roi Eric VII n 1286. Après cet aveu, il fut exécuté à ort, & son oncle l'Archevêque de Lunden t arrêté & mis en prison, comme aiant été ntelligence avec les Conjurés, & leur aiant nné du secours. Le Pape Boniface VIII en- a en Dannemarc un Archiprêtre de Car- one, avec une lettre au Roi Eric VIII, où i reproche d'avoir suivi de mauvais con- , en faisant emprisonner l'Archevêque de en. Nous voulons, ajoûtoit Boniface, ous nous envoiiez au plutôt des Ambas- rs, capables de nous instruire pleinement tat de votre Roiaume, afin que nous ons travailler efficacement à y rétablir la Cependant l'Archevêque de Lunden ardé dans une tour les fers aux pieds; l vint à bout d'en sortir par le moyen lime & d'une échelle de cordes, qu'on na enfermées dans un pain. Il alla à Ro- à le Roi de Dannemarc envoia des Am- eurs selon la volonté du Pape, qui nom- s Commissaires. L'affaire aiant été exa- long-temps & à grand frais, Boniface mmunia le Roi, le condamna à quarante- ille marcs d'argent envers l'Archevêque, le Roiaume en interdit. On envoia pour xécuter cette sentence, un Nonce, qui t au Roi pour lui apprendre la somme étoit condamné de paier à l'Archevê- le menaçant, s'il ne satisfaisoit, de per- Couronne, qui feroit donnée à un au-

lippe parla ainsi à ses troupes : T
espérance est en Dieu : le Roi Ot
armée sont excommuniés par le Pa
les ennemis & les destructeurs de l'
l'argent dont on les paie, est le fr
mes des pauvres, & du pillage de
du Clergé. Pour nous, nous som
tiens, & nous jouïssons de la comm
la paix de la sainte Eglise. Quoique
nous lui sommes unis de sentimens
défendons selon notre pouvoir les
Clergé. C'est pourquoi nous devon
avec confiance de la miséricorde de
nous fera triompher de nos enner
que le Roi eut ainsi parlé, les trou
manderent sa bénédiction, & aussi-tô
la charge. Un peu derriere le Roi ét
ne Rigord, qui a écrit cette histoi
lui un autre clerc, lesquels aiant
les trompettes, chanterent les pseau
67, & 20, les interrompant souven
larmes. La bataille fut donnée le vin
me de Juillet de l'an 1214, & la vi
meura entiere au Roi Philippe. L'
Otton s'enfuit : le Comte de Fla
Comte de Sarisberi furent pris. Dan
temps Jean Roi d'Angleterre avo
descente en Poitou, & il assiégeoit
de la Roche-au-Moine en Anjou :
fils de Philippe l'obligea à lever le

inue. Dès le commencement de sa
l témoigna vouloir mettre ordre à
cé ; & fit son testament, par lequel
pour réparer les torts qu'il pouvoit
cinquante mille livres Parisis, & dix
à la Reine Ingeburge, qu'il nom-
e épouse. Il faisoit encore quel-
legs, dont le plus considérable
é au secours de la Terre-Sainte. Il
Mantes au mois de Juillet 1223.
ut porté à Paris, & de-là à Saint-
y eut à ses funérailles deux Arche-
ngt-un Evêques, qui étoient assem-
s pour un Concile. Le Légat du
s'y trouva, & l'Archevêque de
lébrerent ensemble la Messe des
à deux autels proches l'un de l'au-
autres Evêques, le clergé & les
ont la multitude étoit innombra-
épondoient comme à un seul Of-

II.

uillaume Archevêque de Bourges,
plus grands ornemens de l'Eglise de
ndant le treiziéme siécle. Il étoit
le des Comtes de Nevers. Il fut éle-
piété & l'étude des Lettres par un
es Archidiacre de Soissons, chez
le temps de sa jeunesse, dans une
nocence & simplicité de mœurs.
é assez jeune dans l'état ecclésiasti-
premiérement Chanoine de l'égli-
sons, & ensuite de celle de Paris.
-tôt après, il prit la résolution de
absolument du monde, & se retira
itude de Grandmont. La division
e dans cet l'Ordre, Guillaume passa

II. S. GUILLAUME Archevêque de Bourges.

Son éducation.

Sa retraite.

dans celui de Cîteaux, qui répandoit alors
une odeur merveilleuse de sainteté dans toute
l'Eglise. Il choisit pour le lieu de sa retraite
l'Abbaïe de Pontigni, où après avoir donné
dans l'état de simple religieux l'exemple de
toutes les vertus chrétiennes & monastiques,
il en fut fait Prieur. Ensuite il fut élu Abbé
de Fontaine-Jean au Diocèse de Sens, & enfin
Abbé de Chailli dans celui de Senlis. On ne
le distinguoit des autres religieux que par sa
profonde humilité, son exacte vigilance sur
lui-même, la mortification générale de ses
sens & de ses passions, & sur-tout par une
douceur & une gaieté, qui rendoient en lui la
vertu aimable au milieu des plus rigoureuses
austérités.

III. Son élection à l'Archevêché de Bourges.

Il s'étoit flatté en venant à Chailli, de l'espérance d'y goûter jusqu'à la mort les douceurs
de la retraite & du silence; mais Dieu l'en tira après un séjour de quatorze ans, pour
mettre au nombre des premiers Pasteurs de l'Eglise. Henri de Sully Archevêque de Bourges étant mort, le Clergé de cette église
se trouva partagé pour l'élection d'un successeur, députa vers Eudes Evêque de Paris
du dernier Archevêque de Bourges, pour
prier de venir l'aider dans une affaire si importante. Quand il fut arrivé à Bourges, on
vint après une longue délibération, de p
dre quelque Abbé de l'Ordre de Cîteaux
en proposa trois, dont étoit Guillaume A
de Chailli, & on se rapporta à l'Evêque de
ris du choix de l'un des trois. Comme il
tard, il demanda du temps jusqu'au len
main. Cependant il passa la nuit en prier
& le lendemain matin étant allé dire la Me
il mit sous la nappe de l'autel trois billets

s,où étoient écrits les noms des trois Ab-
[l étoit assisté de deux hommes éminens
ience & en vertu, avec lesquels il se
ena après la Messe, & pria Dieu avec
coup de larmes de faire connoître celui
avoit choisi. Puis il tira le premier billet
e présenta, & l'aiant ouvert, il y trouva
m de l'Abbé Guillaume. Il ne le dit d'a-
qu'à ses deux assistans. Comme il alloit
eu où le Clergé étoit assemblé, le plus
d nombre vint au-devant de lui, en lui
andant instamment l'Abbé Guillaume
Archevêque. L'Evêque de Paris ne put
ir ses larmes, voiant que c'étoit Dieu lui-
e qui faisoit ce choix. Il entra dans le
de l'assemblée, & après qu'il eut déclaré
i sur qui le sort étoit tombé, ils allerent
ensemble à l'Eglise Cathédrale, où Guil-
e fut proclamé Archevéqee de Bourges,
e élection se fit vers la fin de l'année
'.

IV. Son Episcopat.

ette nouvelle accabla Guillaume de tris-
, & il avoit dessein de prendre la fuite.
; les députés de l'église de Bourges, qui
erent dans le temps qu'il vouloit l'exé-
r, l'en empêcherent, & le prierent instam-
t de consentir à être leur Pasteur. Guil-
ne n'auroit jamais cédé à leurs instances,
les ordres formels du Légat du Pape &
Abbé de Cîteaux, qu'il reçut en même-
ps, & qui ne lui laisserent d'autre parti à
ndre que celui d'accepter l'Episcopat. Il
ta donc sa chere solitude avec beaucoup de
nes, & alla à Bourges, où il fut reçu com-
un homme envoié du Ciel. Il gouverna
te église avec la vigilance, la charité, le
e, la douceur, la prudence & la fermeté

d'un vrai Pasteur du troupeau de Jesu
Il eut à combattre non-seulement les
tés ordinaires de tous les temps, mai
les préjugés & les coutumes de son sié
conformes à l'esprit de Jesus-Christ &
glise. C'étoit un usage établi de so
dans l'église de France, d'obliger les
muniés de paier une amende quand
donnnoit l'absolution, après mên
avoient subi les peines prescrites par le
l'Eglise. Le motif étoit de les prése
rechutes, au moins par une raison d
Cette coutume déplaisoit à ce saint A
que : & néanmoins il se trouvoit des
de grand nom qui lui conseilloient d
vre, & de donner aux pauvres l'arg
viendroit de ces amendes, s'il ne vo
en profiter. Il trouva un milieu, pou
suivre cette coutume, & pour ne pas c
ner ouvertement ceux qui la suivoient
il donnoit l'absolution aux excommu
leur faisoit donner caution de paier
de ; & pour les retenir dans le devoi
menaçoit souvent de l'exiger; mais il
geoit jamais.

On lui conseilloit encore de poursu
les armes, les méchans que la crainte c
sures de l'Eglise ne pouvoit arrêter :
disoit que c'étoit le seul moien de pro
paix à l'Eglise, & on alléguoit la co
l'exemple de ses prédécesseurs. Le sai

par les menaces des supplices de l'en-
t de son côté il jeûnoit & prioit pour eux.
gagna plusieurs par cette conduite ; &
qui demeurerent dans leur endurcisse-
, étoient regardés par les autres avec
ur.

Eglise de Bourges ne posséda ce saint Ar- V. Sa mort.
sque que huit ans. La veille de l'Epipha-
an 1209, il prêcha pour la derniere fois
son église Métropolitaine. Il avoit la fié-
vre, & cette action l'augmenta considéra-
ent. Le neuviéme de Janvier il demanda
tême-Onction, & après l'avoir reçue, il
apporter le Viatique. Pour le recevoir
plus de respect, il se leva de son lit, alla
vant, se mit à genoux fondant en larmes,
ong-tems prosterné, les bras étendus en
; puis il reçut le Corps du Sauveur. La
suivante, sentant sa fin approcher, il vou-
ticiper les Nocturnes, qu'il avoit coutu-
dire à minuit : mais aiant fait le signe
croix sur ses lévres & sur sa poitrine, &
ncé à peine les deux premiers mots, il
t continuer. Ceux qui étoient auprès de
ant achevé, il fit signe qu'on le mît à
. On étendit de la cendre & on le coucha
, revêtu d'un cilice, qu'il portoit sécré-
nt. Un moment après il rendit l'esprit.
it le dixiéme de Janvier, jour auquel l'E-
honore sa mémoire. Il avoit choisi sa sé-
re à l'Abbaïe de Chailli d'où il avoit été
mais son Clergé ni son peuple ne voulu-
amais souffrir qu'on transportât son corps.
enterré dans l'église Cathédrale de saint
ne de Bourges.

éraud son successeur, voiant les fréquens VI. Sa canoni-
cles qui se faisoient au tombeau de saint sation.

Guillaume, sollicita sa canonisation pendant plusieurs années. Il envoia plusieurs fois pour cet effet des députés au Pape Innocent III, & après sa mort au Pape Honorius, qui chargea Guillaume de Seignelai Evêque d'Auxerre & deux Abbés de l'Ordre de Cîteaux, de faire des informations juridiques sur la vie & les miracles de l'Archevêque Guillaume. Le Pape aiant reçu & examiné les informations des trois Commissaires, tint un Consistoire public, où il appella tous les Evêques qui se trouverent à Rome, & il y fit lire les informations. Il ordonna ensuite qu'on mît l'Archevêque Guillaume au nombre des Saints, & qu'on célébrât sa fête le jour de sa mort. La Bulle est de l'an 1218. L'Archeveque Geraud qui avoit été à Rome pour suivre cette affaire, étant revenu à Bourges, assembla les Evêques ses suffragans avec les Abbés & le Clergé, leva de terre le corps de saint Guillaume, & le transfera dans une châsse d'or & d'argent. Dans le seiziéme siécle les Calvinistes eurent la fureur de bruler les précieux restes de ce saint corps, & de jetter les cendres au vent.

III.

VII. Etienne Evêque de Tournai.

Ses commencemens.

Il est fait Abbé de sainte Geneviéve.

L'église de France perdit encore au commencement du treiziéme siécle, un des ses plus illustres Evêques en la personne d'Etienne Evêque de Tournai. Il nâquit l'an 1135 à Orléans, où il fit ses premieres études à l'Ecole de la Cathédrale, qu'il continua ensuite dans celle de Chartres. Il devint un des plus savans hommes de son temps. Il écrivoit très facilement en prose & en vers, suivant le goût de son siécle, où l'on aimoit les rimes & les jeux de mots. Il embrassa la vie des Chanoines réguliers, selon la réforme de S. Victor,

établie

nt Euvere d'Orléans : & S. Tho-
ntorberi aiant connu son mérite
il étoit en France, le mit au nom-
lus intimes amis. Etienne fut élu
nt Euverte, & ensuite de sainte Ge-
Paris. Outre les écoles extérieures
va, il en établit d'intérieures pour
x, afin qu'ils n'eussent point occa-
dissiper par le commerce avec les
dehors. L'Abbaïe de sainte Gene-
it pas encore bien rétablie des ra-
s Normans y avoient faits, quand
nt Paris trois cens ans auparavant:
e la répara entiérement; il bâtit
e que nous la voions encore, &
x réguliers; ensorte qu'il est com-
d Fondateur de ce célébre mona-
: il augmenta considérablement les
orels. Le Roi Philippe Auguste
elle estime pour l'Abbé Etienne,
ia au Pape pour négocier une affai-
te, & le prit en 1187 pour un des
Louis son fils & son successeur. Il
que de Tournai l'an 1192, & gou-
église onze ans.

VII Son Episcopat.

mmencement de son Episcopat, il
e Docteur Bertier, Archidiacre de
n ancien ami, disoit qu'il ne sa-
tenir la dignité Episcopale. Pour
r, il lui écrivit une lettre, où il
sa maniere de vivre. Je sors rare-
ville : j'assiste autant que je puis à
in avec les autres : j'annonce à mes
la parole de Dieu, selon le talent
nné, & je combats autant que je
es discours la nouvelle hérésie &
erreurs semblables. C'est le Mani-

chéïsme, qui étoit répandu en F
me ailleurs. Il continue : Je do
ment les Sacremens que j'ai re
ment, & je déteste la simonie. J
seil à ceux qui viennent se confes
remédie à leurs maux par la pén
console les affligés autant que Di
A mes heures de loisir, je lis & n
ture-Sainte. J'exerce volontiers
envers les gens de bien. Je ne n
ni en secret, mais j'évite la sup
curiosité. Je ne donne point le pa
Jesus-Christ aux mondains & a
Telle est ma conduite extérieure:
c'est à Dieu à en juger. L'Evêque
beaucoup à souffrir à l'occasion
qu'il jetta sur son Diocèse, par
déférence pour le Légat du Pa
avoit commandé. Etienne en fit
ribles inconvéniens : mais on n
ses raisons, qu'en l'accusant de fo
pusillanimité.

IX. Ses plaintes contre les études de son temps. Sa fin.

Dans une Lettre qu'il écrivit au
cent III il se plaint ainsi des ét
temps. L'étude des saintes Lettre
chez nous. On compose de nouve
& de nouveaux Traités de Théolo
si les Ouvrages des saints Peres n
pas. On introduit la mauvaise cou
puter publiquement sur tous les
l'égard du droit Canonique, on c
cueil immense de Décrétales sou
Pape Alexandre, & on rejette les a
nons. Ce volume nouveau est lû pu
dans les Ecoles, & exposé en ve
boutiques. Quant aux arts libéraux
gens qui ne savent pas encore les

ıent impudemment le titre des maîtres enseigner ; & laissant les régles & les ıthentiques, ils ne s'occupent qu'à des ıes & des disputes de mots, qui sont des toiles d'araignées pour prendre des :s. C'est à vous, saint Pere, à corriger s. Etienne mourut l'an 1203. Il a laissé :s Ecrits, dont les principaux sont ses au nombre de 287.

IV.

ans après la mort d'Etienne de Tour- Bienheureux Etienne de Châtillon fut vêque de Die en Dauphiné. Il étoit né de parens nobles, vers le milieu du ne siécle. Dès son enfance il montra ıses dispositions à la piété & à l'étude ; à jeunesse il renonça absolument à l'u- : la viande, & s'appliqua aux bonnes . A l'âge de vingt-six ans il entra dans rtreuse des Portes ; & y aiant fait pro- il ne se contenta pas des austérités pres- ıar les constitutions ; mais au lieu que res ne jeûnoient au pain & à l'eau que ıis la semaine, il observoit cette absti- presque tous les jours, mettant sur sa n pain d'un côté, & de l'autre un livre, uel il jettoit les yeux de temps en temps. ırs années après, sa réputation étant dé- ıde, même au dehors, il fut élu malgré eur de sa communauté, qu'il gouverna eaucoup de sagesse ; & il convertit plu- personnes entre les hôtes qui venoient ınd nombre à cette maison.

X. Le Bienheureux Etienne Evêque de Die. Il se fait Chartreux.

ıendant le Siége de Die vint à vaquer ; :s que l'on eut proposé plusieurs autres , quelques Chanoines en petit nombre erent le Prieur de la Chartreuse des

XI. Il est élu Evêque. Sa mort.

Portes. Tous convinrent de l'élire; mais sachant combien il seroit difficile de le tirer de son désert, ils envoierent à Rome pour obtenir la confirmation du Pape Innocent III, qui l'accorda volontiers, & ordonna à Etienne d'accepter. Les Chanoines allerent ensuite trouver le Prieur de la grande Chartreuse, qui aiant vû les Lettres du Pape, fit chercher Etienne qui s'étoit caché, & l'obligea à se charger du pesant fardeau qui lui étoit imposé. Il fut donc mené à Vienne Métropole de Die, & sacré Evêque en 1208. Il remplit exactement tous les devoirs d'un saint Pasteur; & de temps en temps, pour se reposer de ses travaux, il alloit s'enfermer dans la Chartreuse des Portes, & y vivoit comme un simple moine, sans aucune autre distinction que l'anneau Pastoral. Il mourut l'an 1213 étant âgé de 58 ans; & l'on dit qu'il fit plusieurs miracles après sa mort, comme il en avoit fait pendant sa vie.

V.

XII. La Bienheureuse Marie d'Oignies.

La même année mourut la Bienheureuse Marie d'Oignies, qui avoit donné à l'Eglise de grands exemples de vertu. Elle étoit née à Nivelle, qui étoit alors du Diocèse de Liége, & qui est maintenant de celui de Namur. Elle fut mariée très-jeune, & dès-lors elle préfera à tout, le saint exercice de la priere, & pratiquoit des mortifications excessives. Elle persuada à son mari tout jeune qu'il étoit, de tendre avec elle à la perfection, & de vivre dans la continence. Ils se consacrerent même pendant quelque temps au service des lépreux, en un lieu nommé Villembroc près de Nivelle: ce qui leur attira le mépris de leurs parens. Marie observoit un jeûne presque continuel, &

passa une fois sans manger, les dix jours de l'Ascension à la Pentecôte, sans qu'elle s'en trouvât plus foible pour le travail des mains, auquel elle s'appliquoit assidûment. Car elle savoit que c'est la pénitence imposée à nos premiers parens, & que l'Apôtre a dit : Celui qui ne veut pas travailler, ne doit pas non plus manger. Aiant donc quitté tous ses biens, elle travailloit pour abattre son corps par la pénitence, pour se procurer la nourriture & le vêtement, & pour faire l'aumône. Après avoir demeuré long-tems à Villembroc ; ne pouvant plus souffrir le concours de ceux qui venoient à Nivelle la visiter, elle passa à Oignies sur la Sambre, où étoit un Monastere de Chanoines réguliers fondé depuis peu. Le fameux Jacques de Vitri vint l'y trouver peu de temps après qu'elle s'y fut établie, & elle lui prédit qu'il seroit Evêque dans la Terre-Sainte.

XIII. Vertu sul me de p sieurs femr du Diocè de Liége.

Foulques Evêque de Toulouse chassé de son Diocèse par les hérétiques, vint au Diocèse de Liége, attiré par la réputation des personnes qui y servoient Dieu, & par les exemples de vertu qu'il avoit vus dans les croisés de ce païs-là, qui portoient les armes en Languedoc. Il admiroit sur-tout de saintes femmes dont la piété l'édifia tellement, qu'il s'imaginoit avoir quitté l'Egypte & être venu dans la Terre-promise. Il voioit en divers lieux des troupes de vierges qui vivoient dans la pureté & l'humilité, subsistant du travail de leurs mains, quoique leurs parens fussent très-riches. Il voioit des femmes consacrées à Dieu, qui s'appliquoient avec un grand zéle à instruire ces vierges & à les soutenir dans leur sainte résolution. Il admiroit plusieurs veuves, plus occupées du soin de plaire à Dieu, qu'elles ne

l'avoient été de plaire à leurs maris ; qui vivoient dans les jeûnes, les veilles, les prieres, le travail & les œuvres de charité. Enfin il bénissoit Dieu en voiant des femmes mariées, qui élevoient leurs enfans dans la crainte de Dieu, & qui au milieu des soins & des embarras inséparables de leur état, pratiquoient l'Evangile & menoient une vie très-parfaite.

Ces femmes vraiment chrétiennes souffroient patiemment les railleries impertinentes & les calomnies des hommes mondains & corrompus, qui ne pouvant leur nuire autrement, s'en mocquoient & leur donnoient des noms particuliers. Mais on vit une preuve illustre de leur vertu au pillage de Liége, fait par ordre du Duc de Brabant en 1212. Car celles qui ne purent se sauver dans les églises, se jetterent dans la riviete ou dans les cloaques pour sauver leur honneur : & Dieu ne permit pas qu'aucune y pérît, quoiqu'elles fussent en grand nombre. Outre ces vertus, on admiroit en ces saintes femmes les dons surnaturels. Quelques-unes connoissoient les péchés les plus secrets, & excitoient les pécheurs à s'en confesser : d'autres avoient des extases & des ravissemens. Jacques de Vitri rapporte des exemples de toutes ces merveilles, & en prend à témoin l'Evêque de Toulouse. Ce fut à la priere de ce Prélat, qu'il écrivit la vie de Marie d'Oignies la plus illustre de toutes, & les circonstances de sa mort, qui arriva la trente-sixiéme année de son âge. On lui attribue plusieurs miracles faits pendant sa vie & après sa mort, & elle est honorée depuis plusieurs siécles dans le païs comme Bienheureuse.

VI.

prês la mort du Roi Philippe Auguste, son
aîné Louis VIII lui succéda âgé de trente-
ns. Il fut sacré à Reims avec la Reine Blan-
son épouse l'an 1223, & regna trois ans &
re mois. Le Pape Honorius III lui écri-
d'abord une lettre de condoléance sur la
t de son pere, dont il l'exhorte à imiter
errus, particuliérement son attachement
aint Siége. Ensuite il lui en écrivit une
e qui porte en substance : Comme les
ces Chrétiens sont obligés de rendre com-
Dieu de la défense de l'Eglise leur mere,
devez être sensiblement affligé, de voir
érétiques attaquer insolemment la Reli-
dans l'Albigeois qui est de l'étendue de
e Roiaume; & s'il est de votre devoir de
suivre les voleurs, à plus forte raison de
er votre Etat de ceux qui veulent ravir
nes. Nous voions avec douleur, que les
s que l'on a faits jusques-ici pour détruire
hérésie, sont devenus presque inutiles;
le s'étend de plus en plus; & qu'il est à
dre qu'elle n'infecte votre Roiaume fondé
ermi dans la Foi plus que les autres, par
bénédiction particuliere de Dieu; &
nsi la principale partie de l'Eglise étant
llée, une nouvelle persécution ne s'ex-
contre l'Eglise entiere.

XIV. Regne Louis VII pere de S. Louis.

Pape Honorius écrivit encore au Roi
ée suivante, pour lui faire des reproches
qu'il faisoit marcher ses troupes sur les
qui restoient au Roi d'Angleterre en
u. Le Roi dans sa réponse au Pape sup-
que le Roiaume d'Angleterre est un fief
glise Romaine, & il se plaint de ce qu'il
des troupes d'un Roiaume qui releve du
, pour attaquer celui de France. Malgré

XV. Croisade en France. Fin de Louis VIII.

qu'à l'Abbaïe de saint Antoine des
A une de ces processions assisterent
nes, Ingeburge veuve du Roi Phi
guste, Blanche femme du Roi, &
re Reine de Jérusalem mere de Bla
Pape voulant arrêter les progrès du
en Poitou, lui envoia un Légat qui v
de faire tourner ses armes contre les A
en lui promettant toutes les terres de
Comte de Toulouse, qui avoit été e
nié. Le Roi reçut donc la croix de la
Légat; & presque tous les Evêques
rons de son Roiaume se croiserent
pour aller exterminer les Albigeois.
touché de ce zéle du Roi & des Seigr
voia des Prédicateurs dans les Pro
Roiaume, pour exhorter à la croisa
ces hérétiques, avec indulgence ple
dispense de toutes sortes de vœux,
du voiage de Jérusalem. Il ajouta, d
tement de quelques Evêques, qu'en
cette entreprise, il promettoit au
mille livres par an cinq ans durant,
cime qui se levoit sur le Clergé, &
n'y suffisoit pas, on y suppléeroit

;es qui étoient au Comte de Toulouse,
:nt au-devant du Roi pour lui rendre les
resses, & lui donnoient des ôtages. Il ne
rrêté que par Avignon; & comme elle
: très-fortifiée & bien défendue, le siége
plus de deux mois. Cette croisade contre
Albigeois, donna l'allarme à Henri Roi
ngleterre. En effet on disoit chez lui, que
rélats & les Seigneurs de France l'avoient
plûtôt par la crainte du Roi & par com-
ilance pour le Légat, que par zéle pour la
ice. Que c'étoit un abus criant, d'attaquer
eigneur Chrétien, c'est-à-dire, le Com-
Raimond, puisqu'il étoit notoire qu'au
icile tenu depuis peu à Bourges, il avoit
mment prié le Légat de venir dans tou-
les villes de ses Etats s'informer de leur
, promettant de punir ceux de ses sujets qui
ouveroient infectés de l'hérésie : & ce
ne, disoit-on, tout Catholique qu'il est,
u trouver grace, qu'en renonçant pour
r pour les siens à l'héritage de ses peres.
es étoient les plaintes des Anglois. L'en-
ise du Roi Louis fut suspecte aussi à l'Em-
ur Frideric, qui craignoit que sous pré-
: d'exterminer les hérétiques, le Roi de
ce ne se rendît maître des terres qui rele-
nt de l'Empire en Provence & ailleurs, à
e de l'ancien Roiaume d'Arles.
ndant le siége d'Avignon, la mortalité
rande dans la ville; & dans l'armée des
és il mourut environ deux mille hommes,
de blessures que de maladies. Enfin les as-
s voiant la persévérance du Roi, & la
ution où il étoit de ne se point retirer
n'eût pris la ville, se rendirent à compo-
. Par ordre du Roi & du Légat, on abattit

attaqué d'une maladie qui l'obligea
ter à Montpensier en Auvergne, & il
le huitiéme de Novembre 1226 âgé d
neuf ans. Entre les vertus de ce Prince
marque la chasteté conjugale. Il eut
fans de la Reine Blanche, qu'il avoit
l'an 1200. Il y en eut six qui lui survé
savoir, Louis, Robert, Jean, Alfonse
les, & une fille nommée Isabelle. Le
Louis VIII fut porté á saint Denys
terré auprès du Roi Philippe son pere
fait l'année précédente son testament
quel après avoir réglé l'appanage de
ses fils, il ordonne que le quatriéme
Il fait quantité de legs pieux, & nom
exécuteurs de son testament les Ev
Chartres, de Paris & de Senlis, &
saint Victor. Louis IX son fils aîné,
par le titre de Saint, lui succéda & r
de 44 ans. Nous en parlerons dans
particulier.

VII.

XVI. Etablissement des Uni-

Un des moïens dont Dieu s'est ser
derniers temps pour conserver la

ıitale, ne contribua pas peu à y
ıs Maîtres. La réputation de cet-
menta considérablement au com-
lu douziéme siécle, sous Guillau-
peaux & sous ses disciples, qui
à saint Victor. Mais la grande
Ecole de Paris, fut, comme nous
Pierre Lombard si connu par son
ıtences. Le fameux Gratien ren-
re l'Ecole de Bologne, que Pier-
:elle de Paris. Aussi les deux plus
ıiversités que nous connoissions,
Paris & de Bologne. On les nom-
és d'études, pour montrer qu'el-
moient toutes, & qu'en une mê-
enseignoit tous les arts libéraux
:ciences, qu'il falloit auparavant
lre en divers lieux. Cet établisse-
-utile à l'Eglise. Les docteurs as-
ver dans une certaine ville, de
avec la récompense de leurs tra-
ent volontiers s'y établir; & les
rés d'y trouver de bons Maîtres
:s commodités de la vie, s'y ren-
ıle de toutes parts, même des
: ainsi on venoit à Paris d'Angle-
:magne, de tout le Nord, d'Ita-
ɔagne.
ɔn faisoit étudier à l'envi les Maî-
:ciples; & le plus grand bien que
tte émulation dans les études, c'est
ıe se conservoit mieux dans sa pu-
re plusieurs docteurs enseignans à
: des autres, la moindre nouveauté
t relevée. On conservoit aussi plus

Tant d'écoliers de divers païs, y répandoient ensuite ce qu'ils avoient puisé dans les mêmes sources; & devenus maîtres à leur tour, ils enseignoient chacun chez eux ce qu'ils avoient appris à Paris. La police des Universités avoit encore ses avantages. Il ne dépendoit plus comme auparavant de chaque particulier, d'enseigner quand il s'en croioit capable: il falloit être reçu Maître ès-arts ou Docteur dans les Facultés supérieures; & ces titres ne s'accordoient que par dégrés, après des examens rigoureux & de longues épreuves. Tout le corps étoit garant de la capacité des Maîtres, & avoit droit de corriger celui d'entre eux qui s'écartoit de son devoir. L'an 1215 le Légat Robert de Courçon fit un reglement, suivant lequel il falloit pour enseigner les arts à Paris, être âgé de vingt & un ans, & les avoir étudiés au moins six ans: pour enseigner la Théologie, il falloit l'avoir étudiée huit ans & en avoir trente-cinq.

VIII.

XVIII. Etablissement des Colléges.

L'institution des Colléges commença vers le milieu du treiziéme siécle. Ce fut un bon moien pour contenir dans le devoir les écoliers qui y étoient renfermés. Les religieux furent les premiers qui fonderent de ces maisons, pour loger ensemble leurs confreres étudians, & les séparer du commerce des séculiers. Ainsi outre les freres Prêcheurs & les freres Mineurs, dont les premieres maisons à Paris sont les Colléges de tout leur Ordre, on y fonda pour les moines ceux des Bernardins, de Cluni & de Marmoutier. Celui de Sorbonne fut un des premiers destiné à des clercs séculiers; & ensuite la plûpart des Evêques en fonderent pour les pauvres étudians de leurs Diocèses. Par-là

:quittoient en quelque maniere de l'obli-
n d'instruire & de former leur clergé,
t un de leurs principaux devoirs: sur-tout
ouvant espérer de leur donner chez eux
si bons maîtres que dans les Ecoles pu-
ies. La discipline des Colléges tendoit
- seulement à l'instruction des écoliers
n y entretenoit, & que nous appellons
rsiers, mais à regler leurs mœurs & à les
ner à la vie cléricale. Ils vivoient en com-
n, célébroient l'Office divin, avoient leurs
ures réglées d'études & de récréations, &
isieurs précepteurs ou régens veilloient sur
x pour les conduire & les contenir dans le
voir: c'étoit comme de petits séminaires.
afin cette institution, & tout le reste de la po-
ice des Universités fut si généralement ap-
rouvé, que dans tous les pais qu'occupoit l'E-
glise latine, on suivit l'exemple de la France
& de l'Italie; & depuis le treiziéme siécle on
vit paroître de jour en jour de nouvelles
Universités.

XVII. Défaut des études.

Mais en augmentant le nombre des étudians & des maîtres, on ne perfectionna pas les études que l'on embrassoit avec tant d'ardeur.

Au lieu de se renfermer uniquement dans l'étude des vérités révélées, de rappeller sans cesse les esprits au goût primitif, qui consistoit à bien connoitre le dépôt sacré, à se persuader qu'on ne doit jamais rien chercher au-de-là, que ce sacré dépôt est renfermé dans l'Ecriture & dans la Tradition, que la science ecclésiastique consiste par conséquent à bien étudier ces deux sources, à bien connoître ce qu'elles renferment; au lieu, dis-je, de faire revivre dans toute sa force ce goût si excellent, on traitoit les questions théologiques selon la mé-

thode des Philosophes. Les principes d'Aristote furent regardés comme d'une si grande importance, qu'on les citoit & on les faisoit valoir sans cesse. Une infinité de questions abstraites, inutiles, dangereuses même, occupoient les esprits; & la méthode séche & pointilleuse des argumentations ôtoit à la doctrine de l'Eglise cette noblesse, cette majesté, cette onction qui doivent l'accompagner par-tout. On supposoit qu'avant de s'appliquer à la Théologie, il falloit avoir appris les arts libéraux, c'est-à-dire, au moins la grammaire, la rhétorique, la logique, & toutes les autres parties de la philosophie; & de-là nous est venu ce cours réglé d'études qui subsiste encore. L'on ne peut douter qu'il ne soit très-utile, quand il est bien fait: ce que nous remarquons seulement, c'est que cette étude des sciences humaines n'est pas absolument nécessaire, pour être vraiment habile dans la science ecclésiastique. On ne les demandoit pas aux Evêques mêmes dans les plus beaux siécles de l'Eglise. La méditation continuelle de l'Ecriture-Sainte & la lecture des Auteurs Ecclésiastiques suffisoient pour former un bon Pasteur.

XXIX. Mœurs des Etudians.

M. Fleuri.

Les mœurs des étudians étoient encore bien moins réglées que les études. Ils étoient tous les jours aux mains entre eux & avec les bourgeois de la ville; leurs premiers privilèges eurent pour objet d'ôter aux Juges séculiers la connoissances de leurs crimes. Le Pape fut obligé d'accorder à l'Abbé de saint Victor, le pouvoir de les absoudre de l'excommunication prononcée contre ceux qui frappent les clercs. Leurs querelles commençoient ordinairement à l'occasion du vin & de la débau-

t alloient jusqu'aux meurtres & aux der-
; violences. Nous n'osons rapporter la
ıre que fait Jacques de Vitri témoin
ire, des mœurs de ces étudians. Cependant
)ient tous clercs, & destinés à servir ou
verner les églises. Il faut avouer que la
itution des Universités contribuoit à ces
dres : car quoiqu'elle eût les avantages
ous avons marqués, elle avoit aussi ses
ıvéniens. Il étoit difficile de contenir par
xacte discipline cette multitude de jeunes
dans l'âge le plus bouillant; car alors ce
ient pas des enfans qui étudioient. D'ail-
ils étoient rassemblés de divers pais, &
divisés par la diversité des nations, des
ıes, des inclinations, éloignés de leurs
ıs, de leurs Evêques, de leurs Sei-
rs. Ils n'avoient pas le même respect
des maîtres étrangers à qui ils donnoient
récompense, & qui souvent étoient de
naissance. Enfin les maîtres mêmes
nt divisés, & par la diversité de leurs
ions, & par la jalousie de ceux qui étoient
ıs suivis contre ceux qui l'étoient plus;
s divisions passoient aux disciples. Nous
s rapporter l'histoire de la plus vive
elle qui ait été entre les écoliers de
& les bourgeois pendant le treiziéme
.

IX.

XX. Vive querelle entre les écoliers de Paris & les bourgeois.

an 1229 le lundi & le mardi de la Quin-
éſime, quelques écoliers clercs allerent
omener au fauxbourg saint Marceau,
séparé de la ville. Après avoir joué quel-
temps, ils s'arrêterent dans une hôtellerie
s eurent une dispute fort vive sur le prix du
Ils maltraiterent l'hôte, que les gens du

quartier délivrerent d'entre leurs mains. Comme les clercs qui avoient le plus résisté furent blessés & mis en sang, leurs compagnons résolurent d'en tirer vengeance, & le lendemain ils allerent au fauxbourg saint Marceau exercer toute sorte de violences. Le Doien du Chapitre de saint Marcel en porta sa plainte au Légat du Pape & à l'Evêque de Paris, qui allerent ensemble trouver la Reine Blanche alors Régente, la priant de réprimer ce désordre. Elle commanda au Prevôt de Paris & à quelques-uns de ses gens d'aller promptement punir les auteurs de cette violence, sans épargner personne. Etant sortis, ils trouverent hors des murs de la ville quantité de clercs qui se divertissoient, mais qui n'avoient point eu de part à la querelle ni aux désordres qui l'avoient suivie. Les archers du Prévôt se jetterent sur eux, quoiqu'ils fussent sans armes, en blesserent, en dépouillerent & en tuerent quelques-uns: les autres s'enfuirent & se cacherent dans les vignes & dans les carrieres.

XXI. L'Université [s]ort de Paris.

Alors les Professeurs de l'Université suspendirent toutes les leçons & les disputes, & vinrent en corps trouver la Reine & le Légat, demandant justice, & représentant qu'il n'étoit pas raisonnable que la faute de quelques écoliers méprisables, portât préjudice à toute l'Université, mais qu'il falloit se contenter de punir les coupables. L'Université n'aiant pas eu satisfaction de la Reine, ni du Légat, ni de l'Evêque de Paris, tous les maîtres & les écoliers se disperserent; ensorte qu'il ne demeura pas à Paris un seul Docteur considérable. La plus grande partie se retira à Angers, quelques-uns à Orléans; & l'on croit que ce fut l'origine de ces deux Universités. D'autres al-

:rent à Reims, plusieurs à Toulouse, quel-
ues-uns en Espagne, en Italie, & en d'autres
aïs étrangers : d'autres enfin en Angleterre,
ù le Roi Henri III les invita à venir tous,
eur offrant telle ville qu'ils voudroient choi-
r, & toute liberté & sureté.

XXII. Le Pape travaille au rétablissement de l'Université,

Aussi-tôt que le Pape Grégoire IX fut in-
ormé du désordre arrivé à Paris, & de la re-
raite des étudians, il chargea les Evêques du
Mans & de Senlis & l'Archidiacre de Châlons,
l'exhorter le jeune Roi Louis à faire rendre
ustice à l'Université, & à la rappeller à Pa-
is. Il écrivit en même-temps au Roi & à la
Reine Blanche sa mere, pour les prier d'écou-
er favorablement les trois commissaires qu'il
voit nommés, & de suivre leurs conseils. Le
Pape écrivit aussi à Guillaume d'Auvergne
Evêque de Paris, le reprenant vivement de
e qu'il avoit abandonné l'Université, au lieu
le la protéger. En effet l'Evêque, le Chan-
elier, & le Chapitre de Paris souffroient avec
eine les bornes que l'Université vouloit met-
e à leur jurisdiction ; & n'auroient point été
ichés qu'elle fût transférée ailleurs : aussi
opposerent-ils long-temps à son rétablisse-
ient. Le Pape voiant que l'affaire n'avançoit
oint, écrivit l'année suivante 1230 aux Doc-
urs de Paris de lui en envoier quelques-uns
entre eux, pour y travailler efficacement.

Cependant le Cardinal Romain Légat &
Evêque de Paris publioient des censures con-
e les absens, & le Roi donnoit aussi contre
ix des Déclarations, pour les engager à re-
enir. Les Docteurs que l'Université envoia
ivant l'ordre du Pape, furent Geofroi de
oitiers & Guillaume d'Auxerre, qui lui de-
anderent un réglement pour leur servir de

loi après leur rétablissement, & de préservatif contre des inconvéniens pareils à ceux qui les avoient obligés de se retirer. Ils soutinrent si bien les intérêts de l'Université, qu'ils obtinrent du Pape une Bulle telle qu'ils la souhaitoient. Elle contient le réglement qu'ils avoient demandé, & porte entre autres choses, que si on faisoit aux maîtres ou aux écoliers quelque tort considérable, & que dans quinze jours on ne leur donnât point satisfaction, il leur seroit permis de suspendre les leçons, jusqu'à ce qu'ils l'eussent obtenue.

XXIII. Regle importante que donne le Pape Grégoire aux Professeurs de l'Université.

Le Pape à la fin de cette Bulle défendit qu'on se servît de la physique d'Aristote. Trois ans auparavant il avoit écrit aux professeurs de Paris, pour leur faire des reproches de ce que quelques-uns d'entre eux, enflés de leur vaine science, introduisoient une méthode nouvelle & toute profane, expliquant l'Ecriture-Sainte par la doctrine des philosophes, au lieu de ne suivre dans leurs explications que la Tradition des saints Peres. Il leur ordonnoit de rejetter cette science mondaine, & d'enseigner la Théologie dans sa pureté; sans altérer la parole de Dieu par les inventions des philosophes. La lettre qui contient cette regle importante est de 1228. La Bulle de 1231 qui renferme le réglement que l'Université avoit demandé, rappelle la même regle en ces termes: Les maîtres & les écoliers de Théologie ne se piqueront point d'être philosophes; & ne traiteront dans les écoles que les questions qui peuvent être décidées par les livres théologiques & les Ecrits des saints Peres. Le Pape Grégoire IX après avoir donné la Bulle favorable à l'Université, écrivit au jeune Roi Louis une lettre où il dit: Il est impor-

: pour votre honneur & pour votre salut les études soient rétablies à Paris com- auparavant, & que vous favorisiez l'exé- ion de notre reglement. C'est pourquoi ıs vous prions de protéger les étudians l'exemple de vos ancêtres. L'Univer- étant satisfaite du reglement que le Pape oit donné en sa faveur, rentra à Paris & y commença ses leçons.

X.

XXIV. Différend entre l'Université & les Freres Prêcheurs.

Pendant qu'elles avoient été interrompues, Freres Prêcheurs voulant profiter de l'oc- sion, qui leur paroissoit favorable, s'adres- ent à l'Evêque de Paris & au Chancelier de Jniversité, pour se faire recevoir Docteurs, se mirent en possession d'une chaire de héologie. Il s'y maintinrent après que l'Uni- é fut rétablie, & même ils en érigerent chez x une seconde quelque temps après. L'Uni- rsité défendit à tous les réguliers d'avoir plus une chaire de Théologie. Les Dominicains voulurent point obéir à ce décret. L'univer- é aiant encore cessé ses leçons en 1253, jus- 'à ce qu'on lui eût fait raison de nouvelles olences commises envers ses écoliers, ce fut e occasion aux Dominicains de demander e l'Université leur accordât deux chaires de héologie. L'Université le refusa, & quand le fut tranquille, elle fit une conclusion par quelle elle obligeoit tous ceux qui pren- oient le bonnet de Docteur, de jurer qu'ils serveroient le Statut qu'elle avoit fait. Les ominicains refuserent de prêter ce serment, on ne leur accordoit deux chaires. L'Uni- rsité pour les punir les retrancha de son rps, par un décret solemnel qui fut publié ns tous les Colléges. Aussi-tôt les Domini-

communion. Ce chanoine suspendit
membres de l'Université de leurs fo
L'Université fit publier son décret, &
l'an 1253 une lettre circulaire à tous
ques du Roiaume, pour les engager à l
rir dans l'oppression où elle étoit.

L'an 1254, le Pape Innocent IV a
une Décrétale restraint la prétention d
liers, en leur défendant de recevoir les
ches & les Fêtes des Paroissiens dans le
ses, de leur administrer le Sacrement
tence sans la permission des curés, de
dans leurs églises pendant le temps d
ce paroissial, ni d'aller prêcher dan
roisses s'ils n'y étoient appellés par l
ni de faire aucune fonction hiérarchi
gré les Ordinaires; quoiqu'il n'eût r
noncé touchant l'affaire de l'Unive
Paris, ce Décret rendit les Dominic
modérés à poursuivre leurs prétentio
Innocent IV étant mort le treiziéme
bre de cette année 1254, son success
xandre IV révoqua la Décrétale d'In
& donna une Bulle qui commence
mots: *Quasi lignum vitæ*, par laque

ent de nouvelles Bulles pour l'exé-
premiere. Malgré ces Bulles, les
:uliers ne voulurent point admet-
s Prêcheurs, ni même les Freres
'ec qui ils avoient eu un grand dif-
ıous parlerons ailleurs, Alexandre
de nouvelles Bulles, & fit tant
ıœes & ses censures, qu'il obligea
es membres de l'Université de se
ıvec les religieux mendians, qui
s dans le corps de l'Université par
lu 21 Février 1259, à condition
nt toujours le dernier rang dans
ans les assemblées. Ce Pape mour-
Juin de l'an 1261, après avoir
le quarante Bulles pour les Freres
ontre l'Université de Paris, ou
embres. Après sa mort la tranquil-
ıblie

XI.

XXV. S.GUILLAUME Pinchon.

e de terminer cet article, qui
t les principaux événemens de l'é-
ıce, nous dirons un mot d'un saint
la Province de Tours possédoit
ne de Guillaume Pinchon Evê-
Brieuc. Il étoit d'une naissance
ır sa noblesse, & avoit toutes les
érieures qui exposent aux plus
tations. Il vécut toujours néan-
ıne grande pureté, & garda la vir-
ré les violentes attaques qui furent

cains eurent recours au Pape Innocent IV & obtinrent de lui une commission adressée à l'Evêque d'Evreux pour les rétablir dans l'Université. L'Evêque d'Evreux délégua un chanoine de Paris nommé Luc pour exécuter cette commission. Ce chanoine suspendit tous les membres de l'Université de leurs fonctions. L'Université fit publier son décret, & écrivit l'an 1253 une lettre circulaire à tous les Evêques du Roiaume, pour les engager à la secourir dans l'oppression où elle étoit.

L'an 1254, le Pape Innocent IV aiant par une Décrétale restraint la prétention des réguliers, en leur défendant de recevoir les Dimanches & les Fêtes des Paroissiens dans leurs églises, de leur administrer le Sacrement de Pénitence sans la permission des curés, de prêcher dans leurs églises pendant le temps de l'Office paroissial, ni d'aller prêcher dans les paroisses s'ils n'y étoient appellés par les curés, ni de faire aucune fonction hiérarchique malgré les Ordinaires; quoiqu'il n'eût rien prononcé touchant l'affaire de l'Université de Paris, ce Décret rendit les Dominicains plus modérés à poursuivre leurs prétentions. Mais Innocent IV étant mort le treiziéme Décembre de cette année 1254, son successeur Alexandre IV révoqua la Décrétale d'Innocent, & donna une Bulle qui commence par ces mots: *Quasi lignum vitæ*, par laquelle il ordonne aux Académiciens de Paris de recevoir les Dominicains. Il donna commission aux Evêques d'Orléans & d'Auxerre de faire exécuter cette Bulle. Ces deux Evêques procéderent contre les séculiers de l'Université, qui sortirent des Colléges & se plaignirent au Pape de l'injustice qu'on leur faisoit. Les Domini-

RTICLE IV.

t Louis Roi de France.

I.

neuviéme du nom & le quarante-
me Roi de France, nâquit le vingt-
d'Avril de l'an 1213. Il fut baptisé
ıme tous les historiens en convien-
: il y a lieu de croire qu'il nâquit
le en-Hez, village du Beauvoisis,
eux dhâteau qui ne subsiste plus. Il
Louis huitiéme, comme nous l'a-
: de Blanche de Castille, Princesse
courage, d'un grand esprit, & ca-
en conduire un Etat. Elle en don-
ves lorsque Louis VIII étant mort
elle fut obligée de prendre pendant
: du Roi son fils la conduite du
ue ce jeune Prince n'étoit pas enco-
e gouverner. Dès l'enfance elle lui
goût de la piété & l'amour de la
lle lui répétoit souvent ces belles
ignes d'une mere chrétienne : J'ai-
eux, mon fils, vous voir privé du
la vie, que souillé d'aucun péché

I.
Sa naissance.
Son éducation.

tier, mortifioit son corps, & couc
vent sur la terre nue. Pendant la gu
les François & les Bretons, la ville
Brieuc étant attaquée, le saint Evê
dans les rues pour consoler les habit
jetta même souvent au milieu des
pour arrêter le pillage & les meurtr
de sa vie. Si quelquefois il se croi
d'excommunier les pécheurs, il le fa
une extrême douleur & en répandant
de larmes. Il s'opposa avec une gr
meté aux entreprises de la Noblesse
gne sur les droits & la liberté de l'E
sorte qu'il fut obligé de sortir de la
& de se retirer auprès de l'Evêque de
qui à cause de ses infirmités contin
pouvoit exercer ses fonctions. L'E
saint Brieuc lui servit de vicaire, e
de suffragant pendant quelques ann
sant les ordinations, les dédicaces d
les consécrations d'autels, donnant
firmation, & remplissant tous les d
ministere Episcopal, d'une maniere
attiroit l'estime & l'affection de tout l
L'orage étant passé, il retourna à s
cèse & y mourut l'an 1234.

ARTICLE IV.

Saint Louis Roi de France.

I.

I. Sa naissance. Son éducation.

Ouis neuviéme du nom & le quarante-troisiéme Roi de France, nâquit le vingt-quiéme d'Avril de l'an 1213. Il fut baptisé oissi comme tous les historiens en convienit; mais il y a lieu de croire qu'il nâquit à Neuville en-Hez, village du Beauvoisis, ns un vieux dhâteau qui ne subsiste plus. Il oit fils de Louis huitiéme, comme nous l'ans dit, & de Blanche de Castille, Princesse n grand courage, d'un grand esprit, & cable de bien conduire un Etat. Elle en don des preuves lorsque Louis VIII étant mort n 1226, elle fut obligée de prendre pendant minorité du Roi son fils la conduite du iaume, que ce jeune Prince n'étoit pas encoen état de gouverner. Dès l'enfance elle lui spira le goût de la piété & l'amour de la rtu, & elle lui répétoit souvent ces belles roles, si dignes d'une mere chrétienne : J'aierois mieux, mon fils, vous voir privé du ône & de la vie, que souillé d'aucun péché ortel. Le jeune Louis prenoit plaisir à écour les instructions de sa mere, & ce fut ainsi u'il apprit d'elle à régner non-seulement n grand Roi, mais aussi en Roi vraiment hrétien. Il fut sacré à Reims le premier Diianche de l'Avent 1226 par l'Evêque de Soissons, parce que le Siége de Reims étoit vacant

depuis trois semaines par la mort de
me de Joinville. Le Chapitre a
Pierre Pont Evêque de Liége, qui a
sévéramment refusé d'accepter. Le
riens de ce temps-là remarquent, c
inouï que quelqu'un eût refusé l'Ar
de Reims.

La Reine Blanche ne pouvant su
à l'éducation du jeune Roi, mit aup
des hommes d'une sagesse consomm
sensibles à l'ambition. Louis formé pa
tres solidement vertueux, apprit
heure que tout est grand dans le Ch
me, & infiniment au-dessus de tou
estime le plus dans le monde.
cette science divine en pratique,
dès l'âge de vingt ans, aussi sérieux &
pliqué à ses devoirs, que s'il n'eût po
passions; aussi pieux & aussi vertueu
la piété & la vertu fussent nées avec
ple dans ses habits, il ne cherc
éblouir son peuple par un dehors
mais à s'en faire aimer. Ami de la v
ne connoissoit point ces ruses & ces
mens qu'on nomme politique à la Co
aimoit mieux perdre quelque chose
point blesser la vérité, que de gagn
coup par le moindre mensonge. C
qu'on forma le cœur de ce jeune P
l'égard de son esprit, on le cultiv
qu'on le put, dans un siécle où le
bonnes études étoit perdu. Il posséd
la langue latine pour entendre l'Ecritu
te & les Ecrits des Peres de l'Eglise, qu

II.

II. Son mariage. Sa pieté dans cet état. Vertu de la Reine Marguerite.

ımme le bien de l'état exigeoit qu'il se it, il fit demander Marguerite fille aî- le Raimond Berenger Comte de Pro- es & comme ils étoient parent au quatrié- égré, il envoia prier le Pape d'accorder lispense, parce que ce mariage étoit utile conserver en Provence la paix & la Reli- Catholique. Car ce Prince avoit en vue tout ce qu'il faisoit, la gloire de Dieu avantages de la Religion. Le Pape don- dispense, & le mariage fut célébré à l'an 1234. Quelque-temps auparavant, eligieux aiant entendu dire, sur de faux orts, que le Roi n'étoit pas chaste, & que eine Blanche ne l'ignoroit pas, en parla te Princesse & lui en témoigna sa surprise. ieuse Reine ne s'emporta point contre qui répandoient ces calomnies, ni con- crédulité du religieux: mais elle lui dit lement, qu'on l'avoit trompé, & que tout l'on lui avoit dit étoit absolument faux. ajouta: Il n'y a aucune créature que j'ai- plus que le Roi mon fils: si néanmoins oit malade à la mort, & qu'on m'assurât guériroit en péchant une seule fois avec femme, j'aimerois mieux le laisser mou- Le Roi depuis son mariage, garda la con- nce pendant tout l'Avent & tout le Ca- e, certains jours de la semaine, les vigi- , & les jours de grandes fêtes, & il la gar- aussi plusieurs jours avant & après la com- nion. Aussi Dieu bénit ce mariage si chré- par une heureuse fécondité, & il en sortit fils & cinq filles. La Reine Marguerite étoit -vertueuse, & marchoit sur les traces du t Roi son époux. Elle étoit de tous les

aux Romains que nous prodiguions n
pourvu que nous contentions leurs
Si le Pape par nous ou par d'autres so
deric, il en deviendra infiniment fie
lera aux pieds tous les Princes. Il
tant que les offres qu'il nous fait,
plutôt de sa haine contre l'Empereu
l'affection qu'il a pour nous. Nous
néanmoins à l'Empereur des Amb
qui s'informeront exactement de ses
touchant la Foi Catholique, & no
rons le rapport. S'ils le trouvent or
pourquoi l'attaquerions-nous? S'il
l'erreur, nous le poursuivrons av
comme nous ferons à l'égard de tou
du Pape lui-même.

Les Ambassadeurs de France alle
trouver l'Empereur Fridéric, & lui
que contenoit la Lettre du Pape.
étonné, & répondit qu'il étoit Chrét
tholique, & croioit tous les articles
ajouta: A Dieu ne plaise que je m
la Foi de mes peres & de mes illustr
cesseurs: mais je prie Dieu de me r
stice de celui qui me calomnie ainsi
te la terre. L'Empereur en parlant
te, étendoit les mains au ciel & v
larmes. Puis se tournant vers les Amb
il leur dit: Mes amis & mes chers voi
que dise mon ennemi, j'ai la même
que les autres Chrétiens; & si vous
la guerre, ne vous étonnez pas si je

par ma réponſe. Les Ambaſ-
rent : Dieu nous garde d'at-
nce Chrétien ſans cauſe légiti-
it l'ambition qui nous touche:
e Roi notre maître qui par-
nne par ſa naiſſance, au-deſ-
e électif : il ſuffit au Comte
re d'un ſi grand Roi. Ainſi
avec les bonnes graces de
rt étoit l'aîné des trois freres
ui avoit donné pour partage

III.

IV.
Sa valeur à Taillebourg & à Saintes. Il tombe dangereuſement malade.

Comte de la Marche fit une
l'Angleterre contre le Roi
couvrer le Poitou, & le
e y entra. Mais le Roi ſaint
vantage en cette guerre. Il
r au combat de Taillebourg
aintes, mit en fuite le Roi
a généreuſement au Comte
ique la Comteſſe eût voulu
ier. Le Comte de Toulou-
ès du Roi, lui fit des pro-
qui fut concluë l'année ſui-
Gatinois. Deux ans après
tomba malade à Pontoiſe,
accompagnée d'une violen-
n jugea qu'il étoit en grand
elle s'en étant bientôt répan-
ançois dans une extrême af-
rince, quoiqu'il n'eût pas en-
étoit déja regardé comme le
& le défenſeur de la Reli-
Prélats & pluſieurs Seigneurs
ontoiſe : & après avoir atten-
voiant que la maladie du Roi

leur caveau, & de les exposer. car i
une grande confiance en leur i
L'Abbé alla donc la veille de Noël
l'église comme aux fêtes les plus so
& le peuple de Paris l'aiant appri
dit en foule. L'exposition des co
fit le lendemain, en présence des
Noyon & de Meaux. On mit les
l'autel; ensuite on les porta en pro
l'église & le cloître, marchant nud
répandant beaucoup de larmes: &
me jour le Roi commença à se mi

V.

Il se croise pour la Terre-Sainte.

Il avoit été à l'extrémité; &
des Dames qui le gardoient, le cr
lui voulut couvrir le visage d'un
une autre Dame qui étoit de l'au
lit, ne voulut point souffrir qu'on
disant qu'il étoit encore en vie: &
ment la parole lui revint. On
mort jusques à Lyon. Le Pape I
qui y étoit alors, en fut sensiblen
La connoissance étant revenue a
venir l'Evêque de Paris, & le pria
tre sur l'épaule la croix de péle
voiage d'outre-mer. Les deux Rei

:vêque de Meaux & tous les au-
it présens. Il remit à deux ans
nent de son vœu ; mais aussi-
uéri, il écrivit aux Chrétiens
our les encourager, leur man-
t croisé, & qu'ils défendissent
nt leurs villes & leurs forteres-
e qu'il allât à leurs secours.

VI. Il entreprend de réconcilier Innocent IV avec l'Empereur Frideric. Ses voiages à Cluni.

vante 1245, Saint Louis qui
pas la sentence de déposition
noit de prononcer contre Fri-
Concile tenu à Lyon, entre-
oncilier ; & dans cette vue, il
de venir à Cluni, ne voulant
it plus avant en France. Inno-
ndit à la mi-Novembre, & le
urs après. Le jour de S. An-
élébra la Messe au grand autel
église de Cluni, avec douze
s deux Patriarches Latins d'An-
onstantinople, & plusieurs Evê-
ouis étoit accompagné de la
e sa mere, d'Isabelle sa sœur, &
ces ses freres, Robert Comte
nse de Poitiers & Charles d'An-
Empereur de Constantinople s'y
de même que l'Infant d'Arra-
: de Castille, le Duc de Bourgo-
e de Ponthieu, & plusieurs au-
. Ils logerent la plûpart dans
nonastere, sans que les moines
ucune incommodité, tant il
bâtimens. Les conférences en-
e Roi furent très-sécretes, &
ntre eux deux & la Reine Blan-
onne ne doutoit qu'ils ne trai-
ix entre le Pape & l'Empereur.

Chrétienté une division si dangereuse.

Avant que le Pape retournât à Lyon
bé de Cluni obtint de lui la permissio
ver une décime sur tout l'Ordre pend
année, pour se dédommager, tant de
présens qu'il lui avoit faits à son ar
Lyon, que de l'hospitalité qu'il lui av
née pendant près d'un mois, le d
magnifiquement lui & toute sa suit
il devoit revenir au Pape trois mill
d'argent de cette décime. Le Roi sai
revint à Paris vers la fête de Noël.
me les Princes avoient coutume aux
fêtes de donner à leurs officiers des h
l'on appelloit les robes neuves; le Ro
des chapes, qui étoient les manteau
temps là, d'un drap très-fin: mais il
dre pendant la nuit sur les épaules, d
d'une broderie délicate d'or & de soie
donna que les Gentils-hommes revêtu
chapes, vinssent à la Messe avec lui
jour. Quand le jour fut venu, chacun f
blement surpris de voir la croix sur l'é
son voisin; & ils ne crurent pas devo
fendre de la croisade, où le Roi les a

tous ses autres ennemis. Le Roi un paisé repliqua : Sur cette promesse, je isse donc le soin de mon Roiaume. En e Pape envoia exprès deux Nonces en eterre, pour défendre au Roi Henri III quer aucune des dépendances de la Fran-. Avant que de quitter le Pape, le Roi lui confession après s'y être bien disposé, & reçu l'absolution & sa benédiction, il tinua son voiage.

IX. Il arrive dans l'Isle de Chypre.

Quand le Roi approcha d'Avignon, les nçois insulterent les habitans, les appellant bigeois, traîtres & empoisonneurs. Ceux-ci prirent dans des défilés quelques François, les tuerent après les avoir dépouillés. Quelques Seigneurs proposerent au Roi d'assiéger ville, ou de leur permettre de le faire pour venger la mort de son pere qui y avoit été empoisonné. Le Roi répondit, qu'il n'alloit venger ni les injures de son pere ni les siennes, mais celles de Jesus-Christ, & passa outre. Le temps du passage presse, disoit-il : ne nous laissons pas tromper par le démon, qui y veut mettre des obstacles. Il arriva à Aigues-mortes, où il s'embarqua le vingt-cinquiéme d'Août. La navigation fut heureuse ; il arriva suivant son dessein à l'Isle de Chypre le dix-septiéme de Septembre, & prit terre au port de Limesson.

Il y fut reçu par Henri de Lusignan Roi du pais, auquel le Pape Innocent avoit aussi donné le Roiaume de Jérusalem, le regardant comme vaquant par la condamnation de Frideric & de Conrard son fils. S. Louis par le conseil de ses Barons & de ceux du Roiaume de Chypre, résolut de passer l'hyver dans cette Isle, ne pouvant arriver assez-tôt en Egypte,

de la Noblesse & les Prelats de ce Roi
croiserent, & le terme du départ de to
mée fut fixé au printems de l'année s
Le Roi pendant son séjour en Chypre
plusieurs différends entre les Seigneurs
qu'il étoit toujours difficile de conteni
indépendans les uns des autres & peu s
leur Souverain. L'Archevêque Latin
cosie capitale de l'Isle avoit un différe
les Gentils-hommes du païs, pour l
étoient presque tous excommuniés. L
se rendit médiateur ente les parties,
commoda, & fit absoudre les Gentils-h
L'Archevêque Grec étoit banni depu
temps, comme schismatique & désob
l'Archevêque Latin; mais il revint a
se soumit avec les autres Grecs qui
été excommuniés, & le Légat leur
l'absolution.

X. Son arrivée à Damiette.

Saint Louis s'embarqua le treiziéme
de l'an 1249 pour aller attaquer Da
& après avoir été retenu quelque temp
vents contraires, il arriva devant cett
quatriéme de Juin. Dès qu'on l'eut a
tous les Seigneurs se rassemblerent au

dérez point ici ma personne. Je ne
a homme, dont Dieu quand il lui plai-
rtera la vie d'un souffle comme celle
re. Tout événement nous est favora-
sous succombons, nous sommes Mar-
nous sommes vainqueurs, Dieu en sera
, & la réputation de la France & de
a Chrétienté en deviendra plus éclatan-
auroit de l'extravagance à penser que
prévoit tout, m'eût envoié ici en vain.
elque grand dessein : combattons pour
il triomphera pour nous, non pour notre
e, mais pour sa sienne. Louis étoit alors
sa trente-cinquiéme année ; d'une taille si
tageuse, qu'il paroissoit au-dessus des au-
depuis les épaules. Il avoit très-bonne
e, sur-tout étant armé, & néanmoins le
ge doux & affable, les cheveux blonds, la
be rasée, suivant l'usage du temps.

XI. Il prend Damiette.

La descente fut résolue ; mais comme la mer
pas profonde en ce rivage, il fallut quit-
r les grands vaisseaux & entrer dans les gale-
s & les barques. Le Légat, avec sa croix à
écouvert, étoit dans la même barque que le
Roi, & cette barque étoit précédée de celle
ui portoit l'Oriflamme. Comme on ne trouva
s encore assez d'eau pour arriver jusqu'à
rre même dans ces bâtimens plats, le Roi sau-
a le premier dans la mer tout armé, & mar-
ha dans l'eau jusqu'aux épaules, quoique le
rivage fût bordé d'ennemis qui ne cessoient de
rer. L'Armée chrétienne, qui se jetta dans
a mer après le Roi, les repoussa & les obligea
a se retirer. Ils abandonnerent même Da-
iette pendant la nuit ; & le lendemain les
hrétiens la trouverent vuide & en prirent
ossession. Le Légat avec le Patriarche de Je-

rusalem, les Evêques qui étoient présens & un nombreux clergé, le Roi S. Louis avec ses officiers, y entrerent en procession nuds pieds, en présence du Roi de Chypre, & de quantité de Seigneurs & d'autres personnes. Le Légat commença par purifier la Mosquée, où il célébra ensuite solemnellement la Messe.

V.

XII. Mort de Raimond dernier Comte de Toulouse.

Alfonse Comte de Poitiers frere du Roi qui l'avoit laissé en France, se préparoit à lui amener du secours. Il se mit en chemin avec Jeanne son épouse, & se rendit à Aigues-mortes, où Raimond Comte de Toulouse pere de cette Princesse vint les trouver peu de temps après. A son retour d'Aigues-mortes, Raimond fut attaqué de la fiévre à Millau en Rouergue, & s'avança jusqu'à un village près de Rodés. Durand Evêque d'Albi vint le voir aussi-tôt, & lui donna la communion, qu'il reçut avec de grands témoignages d'humilité. Lorsque le Saint Sacrement entra dans la maison, il se leva de son lit, quoiqu'il fût très-foible, alla au-devant jusqu'au milieu du logis, & communia à genoux. Quatre autres Evêques se rendirent auprès de lui, avec des Seigneurs. Il se fit reporter à Millau, & y fit son testament, par lequel il choisit sa sépulture à Fontevraud. Il ordonna la restitution de tous les biens qu'il avoit mal acquis, & laissa de grands legs à divers monasteres. Après avoir reçu l'extrême-onction, il mourut le vingt-septiéme de Septembre 1249 âgé de cinquante ans. En lui finit la Race des Comtes de Toulouse; & le Comté passa au frere du Roi, Alfonse Comte de Poitiers. L'extinction de cette puissante famille fut regardée comme une punition divine de la protection qu'elle

ée à l'hérésie des Albigeois.

VI.

: le Comte de Poitiers fut arrivé à le Roi S. Louis en partit le ving- ›vembre 1249 pour aller attaquer narcha contre l'armée des Musul- e au lieu nommé la Massoure. Les inrent ; mais ils ne purent en ap- use d'un canal tiré du Nil, qui sé- ux armées. Comme il n'étoit pas ; François commencerent à faire : pour le traverser;mais les Musul- sisterent vigoureusement, ruinant t & brûlant leurs machines. Enfin ınt enseigné un gué aux François; le bras du Nil, entrerent dans le nnemis, & en tuerent plusieurs. ıte d'Artois passa plus avant, con- ›rmel du Roi son frere, & voulut ttaquer la Massoure. Comme le Temple, plus expérimenté, s'ef- : retenir, le jeune Prince lui dit Voilà l'esprit séditieux & la tra- empliers & des Hospitaliers. On n de dire que tout l'Orient seroit ı long-temps, si ces prétendus Re- ›us en empêchoient par leurs arti- ignent de voir finir leur domina- païs étoit soumis aux Chrétiens. lu Temple & celui de l'Hôpital, ces reproches, suivirent le Comte entrerent dans la Massoure, qu'ils ›uverte. Mais les Musulmans s'é- ıs du petit nombre des François, r leurs pas & les envelopperent lace ; ensorte que la plûpart y pé- e autres le Comte d'Artois, avec

XIII. S. Louis est pris par les Sarrasins.

l'abſtinence du Carême augmentoit
Ne pouvant donc plus ſubſiſter dans le
ils prirent le chemin de Damiette.
ils étoient en marche, les Muſulmans
querent de toutes leurs forces, & les
malgré leur petit nombre, & la foibl
quelle la maladie les avoit réduits,
rent pas de faire une vigoureuſe ré
L'Evêque de Soiſſons alla ſe jetter a
des ennemis, qui le tuerent ſur le cha
Roi ſaint Louis malade comme les
étoit ſans armes monté ſur un petit ch
il ne lui reſtoit qu'un ſeul Chevalier,
l'avoir défendu long-tems, l'engage
rêter à une petite ville nommée Cha
où on le trouva ſi mal, qu'on ne cr
qu'il pût paſſer la journée. Les en
étant entrés, il ſe rendit priſonnier.
François qui s'y trouverent, & enſuite
freres, Alfonſe Comte de Poitiers &
Comte d'Anjou, & enfin tout ce qui r
l'armée. Le Légat ſe ſauva par le Ni
miette, où il porta la nouvelle de cett
à la Reine.

selon l'usage de Paris, avec deux freres Prêcheurs. Ils disoient aux heures convenables l'Office du jour & de plus celui de la Vierge, & la Messe entiere, mais sans consacrer; ce qu'ils faisoient même en présence des Musulmans qui gardoient le Roi. Après qu'il eut été pris, ils lui avoient apporté comme en présent son breviaire & son missel. Ils admirerent sa patience à souffrir les incommodités de sa prison & leurs insultes; son égalité d'ame, & sa fermeté à refuser ce qu'il ne croioit pas raisonnable, & ils disoient: Nous te regardions comme notre prisonnier & notre esclave, & tu nous traites étant aux fers, comme si nous étions tes prisonniers.

Quelques jours après qu'il fut pris, le Sultan lui fit proposer une tréve, demandant instamment avec des menaces & des paroles dures, qu'il lui fit rendre au plutôt Damiette, & qu'il le dédommageât des frais de la guerre, à compter du jour que les Chrétiens avoient pris cette ville. Le Roi sachant que Damiette n'étoit point en état de se défendre, y consentit. Mais à l'égard des places que les Chrétiens possédoient encore en Palestine, & dont on lui demandoit aussi la restitution, il déclara qu'elles ne dépendoient pas de lui; puisque ces places appartenoient à divers Seigneurs, ou aux Chevaliers des Ordres militaires. Le Sultan le menaça de le mettre aux bernicles, tourment cruel, où un homme attaché entre deux piéces de bois, avoit tous les os brisés. Il se contenta de dire à ceux qui lui firent cette menace, qu'il étoit leur prisonnier, & qu'ils pouvoient faire de lui ce qu'ils vouloient. Aiant appris que plusieurs Seigneurs prisonniers comme lui, traitoient de leur rançon;

& craignant que quelques-uns ne puſſent la donner aſſez forte, il défendit ces traités particuliers, & déclara qu'il vouloit paier pour tous comme en effet il l'exécuta.

XV. Traité pour ſa liberté.

Le Sultan voiant qu'il ne le pouvoit vaincre par menaces, envoia lui demander quelle ſomme d'argent il vouloit donner, outre la reſtitution de Damiette. Le Roi répondit, que ſi le Sultan vouloit fixer une rançon raiſonnable, il manderoit à la Reine de la paier. Le Sultan demanda cinq cens mille livres monnoie de France, qui vaudroient aujourd'hui quatre millions. Le Roi dit qu'il paieroit volôntiers les cinq cens mille livres pour la rançon de ſes gens, & rendroit Damiette pour ſa perſonne, dont la liberté ne devoit pas être miſe à prix d'argent. Le Sultan aiant ſçu la réponſe du Roi, dit: Par ma loi, le François eſt franc & libéral, de n'avoir point marchandé ſur une ſi grande ſomme: allez lui dire que je lui donne ſur ſa rançon cent mille livres, & qu'il n'en paiera que quatre cens mille. Le Traité fut donc conclu à ces conditions: qu'il y auroit tréve pour dix ans entre les deux nations: que le Sultan mettroit en liberté le Roi Louis, & tous les Chrétiens qui avoient été pris depuis ſon arrivée en Egypte: que les Chrétiens garderoient toutes les terres qu'ils poſſédoient dans le Roiaume de Jéruſalem à l'arrivée de Louis, avec leurs dépendances. Louis de ſon côté promettoit de rendre Damiette au Sultan, & de lui paier la rançon dont on étoit convenu, avec une ſomme pour ſon dédommagement. Il devoit auſſi mettre en liberté tous les Sarraſins pris en Egypte par les Chrétiens depuis ſon arrivée.

Ce Traité aiant été ainſi conclu & juré de

& d'autre, le Sultan Moadam marcha
: ses troupes vers Damiette, pour en pren-
possession; mais les principaux Emirs ou
gneurs, irrités de ce qu'il avoit fait ce Trai-
ans eux, le tuerent comme il sortoit de
le après son dîné. En lui finit la race des
ltans Aïoubites, dont Saladin fut le pre-
ier, & qui avoit duré quatre-vingts-deux ans.
lors commença le régne des Mammelucs,
ui originairement étoient des esclaves Turcs.
ussi-tôt que Moadam fut mort, les Emirs
inrent à la tente de saint Louis comme des
urieux. Un d'eux lui dit: Que me donneras-
u pour avoir tué ton ennemi, qui t'eût fait
mourir, s'il eût vécu? Le Roi ne répondit
rien; & l'Emir lui présentant l'épée comme
pour le frapper, ajoûta: Fais-moi Chevalier,
ou je te tue. Le Roi, sans s'émouvoir répon-
dit, que jamais il ne feroit Chevalier un infi-
déle. Enfin tous ces furieux s'appaiserent: ils
baisserent la tête & les yeux, & dirent au Roi,
en le saluant: Ne craignez rien, Seigneur,
vous êtes en sûreté. Faites promptement ce qui
dépend de vous suivant les conventions, &
vous serez bien-tôt délivré.

XVI

Il refu
faire un
ment q
croioit
permis

Mais y eut de la difficulié sur les sermens
pour la confirmation du Traité. Les Emirs,
par le conseil de quelques Chrétiens apostats,
proposerent cette formule de serment: qu'en
cas qu'il ne tînt pas les conventions, il seroit
réputé parjure, comme celui qui renonce à
Dieu & à son Baptême, & qui par mépris cra-
che sur la Croix & la foule aux pieds. Louis
rejetta cette formule de serment; & comme
on lui dit que les Emirs lui feroient couper
la tête & à ses gens, le saint Roi répondit: Ils
feront ce qu'ils voudront; mais j'aime mieux

Patriarche, & la faisant voler sur le
du Roi. Ce Prélat étoit Robert, au
Evêque de Nantes, & depuis dix ans
che de Jérusalem. Il étoit venu pou
Roi à faire le Traité, & c'étoit un vie
quatre-vingts ans. Les Emirs le pri
lierent devant le Roi à un poteau, l
derriere le dos, si serrées qu'elles d
grosse comme la tête, & que le sang
toit. Il crioit : Jurez, Sire, je me c
ce péché, puisque vous êtes disposé à
plir votre promesse. Je ne sçai, ajoute
le, si le serment fut fait, mais enfin l
furent contens.

Le Roi exécuta la convention : il re
miette le jour marqué, & paia les d
mille livres du premier paiement. C
manquoit trente mille livres pour ac
somme, il la demanda à emprunter
mandeur du Temple, qui d'abord l
sous prétexte qu'il ne pouvoit dispose
niers de l'Ordre sans violer son vœ
Joinville par ordre du Roi rompit
de coignée le coffre qu'on ne lui vo

iers, laissant des Commissaires pour retirer le
este des prisonniers & paier les autres deux
ens mille livres.

VII.

Le Roi arriva au port d'Acre, où il fut reçu
vec de grandes réjouissances par les habitans
e la ville, & les processions vinrent au-de-
ant de lui jusqu'à la mer. De-là il envoia en-
ore des Ambassadeurs & des vaisseaux en
gypte, pour ramener les prisonniers, les ma-
hines, les armes, les tentes, les chevaux, &
out ce qu'ils y avoient laissé. Les Emirs re-
inrent long-temps au Caire ces Ambassa-
deurs, leur donnant de belles espérances : mais
de plus de douze mille prisonniers, ils n'en
rendirent que quatre cens, & rien de tous les
meubles. Dès leur entrée à Damiette, ils
avoient égorgé tous les malades & brulé toutes
les machines. Ils choisirent entre les prison-
niers les jeunes gens les mieux faits, & leur
mettant sur le coû le tranchant de leurs épées,
ils s'efforçoient de leur faire professer la reli-
gion de Mahomet : plusieurs apostasiérent, les
autres souffrirent le martyre. Saint Louis avoit
résolu de revenir en France, supposant que
les prisonniers seroient délivrés ; mais la mau-
vaise foi des Emirs lui fit changer de résolu-
tion. Ils lui renvoioient de tems en temps
quelques prisonniers, mais il en délivra un
grand nombre de son argent ; tantôt six cens,
tantôt sept cens à la fois : enfin il retira tous
ceux qui avoient été faits captifs en Egypte
depuis vingt ans. Il fit réparer & fortifier à ses
dépens les places que les Chrétiens tenoient
dans le païs, entre autres Césarée, Acre, Jop-
pé & Sidon.

XVII
Mauvaise
des Sarrasi
Ils font p
sieurs Ma
tyrs.

VIII.
Piété de sai
Louis.

La veille de l'Annonciation 24 Mars

1251, le Roi alla à Nazareth. De si loin qu'il apperçut ce saint Lieu, il descendit de cheval & se mit à genoux; ensuite il fit à pied le reste du chemin, quoiqu'il fût très-fatigué & qu'il eût ce jour-là jeûné au pain & à l'eau. Il y fit chanter solemnellement Vêpres, Matines & la Messe. Le Légat Eudes de Château-Roux la célébra, & fit un Sermon édifiant. Le Roi avoit toujours des ornemens précieux de diverses couleurs selon les solemnités, & en prenoit un soin particulier. De Nazareth il alla à Césarée, où il demeura le reste de l'année 1251, & une partie de la suivante, occupé principalement à la faire fortifier.

XIX. Plaintes en France contre le Pape.

De Césarée saint Louis écrivit à la Reine Blanche sa mere, à ses freres qu'il avoit renvoiés en France, & à tous ses sujets, leur demandant un prompt secours d'hommes, de vivres & d'argent. La Reine aiant reçu la lettre, assembla tous les Nobles du Roiaume pour les consulter sur cela. Ils se plaignirent hautement de la conduite du Pape Innocent IV, qui faisoit prêcher en France une Croisade contre Conrad fils de l'Empereur Frideric, avec une indulgence plus grande que celle de la Terre-Sainte; car elle devoit s'étendre au pere & à la mere du Croisé. Les François disoient donc à cette occasion: Le Pape fait prêcher une nouvelle Croisade contre des Chrétiens, pour étendre sa domination; & oublie le Roi notre Maître, qui souffre tant pour la Religion. La Reine Blanche touchée de cette remontrance, ordonna la saisie des terres de tous ces nouveaux Croisés, en disant: Que le Pape entretienne ceux qui vont à son service, & qu'ils partent pour ne plus revenir. Les Seigneurs en userent de même à l'égard des Croisés de

:e qui fit tomber cette Croisade.
i de fortes réprimandes aux fre-
& aux freres Mineurs qui l'a-
e. Nous vous bâtissons, disoient-
ons & des églises; nous vous
nous vous entretenons. Quel
le Pape, dont vous prenez si fort
Il ne vous fait que les receveurs
, & vous rend odieux à vos bien-
Religieux s'excusoient sur l'o-
ls lui avoient promise.

VIII.

alla de Césarée à Jaffe, où il
que temps pour la fortifier. Il
ême désir d'aller à Jérusalem,
ieurs du pais le détournerent de
, en lui disant: Vous êtes le plus
Chrétiens: si vous faites votre
Jérusalem sans la délivrer, tous
s qui feront le même voiage, se
nsés de leur vœu, en se conten-
exemple d'un simple voiage
Ce fut à Jaffe que saint Louis
de la Reine Blanche sa mere,
mier de Décembre 1252. Etant
le à Melun, elle se fit porter à
e manda l'Abbesse de Maubuis-
re de l'Ordre de Citeaux qu'elle
rès de Pontoise: la Reine reçut
rofession entre ses mains. Après
a revetit des habits roiaux par-
Religieuse, & on lui mit la cou-
ête par-dessus son voile: on la
Maubuisson, où elle avoit choisi
& elle fut extrêmement regretée
ance. La nouvelle en étant ve-
ne, le Légat Eudes de Château-

XX. Comment S. Louis reçoit la nouvelle de la mort de la Reine Blanche sa mere.

Roi comprit à son visage serieux qu
portoit quelque triste nouvelle.

Il les fit passer de sa chambre dan
pelle, où il s'assit devant l'autel & eu
Alors le Légat représenta au Roi l
que Dieu lui avoit faites depuis son
entre autres de lui avoir donné une
l'avoit élevé si chrétiennement, &
gouverné son Roiaume avec tant d
Enfin il ajouta qu'elle étoit morte, n
plus retenir ses sanglots & ses pleurs.
Roi jetta un grand cri; & fondant e
il se mit à genoux devant l'autel, &
les mains, il dit avec de grands sen
piété: Je vous rends graces, Seign
m'avoir prêté une si bonne mere: vo
retirée quand il vous a plû. Il est vi
l'aimois plus qu'aucune créature r
comme elle le méritoit bien: mais
c'est vôtre bon plaisir, que votre nom
à jamais. Ensuite le Légat aiant fait u
te priere pour la Reine, le Roi dit q
loit demeurer seul dans sa chapelle,
seulement son Confesseur, qui lui re
modestement qu'il avoit assez donné

r admira que malgré la douleur dont
iétré, il ne fit pas la moindre faute
t un si long Office. Il fit dire pour
a mere un grand nombre de Messes,
es prieres dans les monasteres ; & il
tous les jours une Messe particuliere
ntion. Il garda la chambre deux
parler à personne. Outre les prieres
:e en Palestine pour sa mere, il en-
ance la charge d'un cheval de pier-
distribuer aux Eglises, demandant
pour elle & pour lui.

XXI. Horrible abus aboli en France.

s avant la mort de cette Princesse,
nocent IV écrivit aux Evêques, aux
tous les ecclésiastiques du Roiaume,
: une coutume ancienne mais bar-
bliger les ecclésiastiques de prouver
, le droit qu'ils avoient sur les serfs
, quand ces serfs vouloient recon-
itres Seigneurs. Le Pape défendit
nsi à l'avenir. Il confirma aussi l'ex-
ation que le Légat Eudes de Châ-
voit prononcée contre les Chré-
isoient battre monnoie à Acre & à
y faisoient graver le nom de Maho-
née depuis l'Hegire. C'est une abo-
disoit le Pape, de perpétuer la mé-
nom si odieux. Néanmoins depuis
ille ans, les Chrétiens Orientaux
t les années depuis le régne de Dio-
dans les livres des Machabées, les
t comptées depuis la conquête d'A-
Car enfin les légendes des monnoies
e entendues des peuples avec les-
ommerce.

XXII. Charité avec

uis aiant achevé les fortifications de

lant lui-même de ses mains à les m
des sacs, sans être rebuté par l'hor
ction qui en sortoit. Le Roi contin
vail pendant cinq jours, sans tém
moindre répugnance. Le matin aprè
il alloit sur le lieu, & disoit à se
liers : Venez, enterrons les Martyrs
Christ, qui ont plus souffert que r
lui. Il leur fit faire des funérailles sol

XXIII. Il se dispose à retourner en France.

Il demeura le reste de l'année occ
tifier Sidon, & cependant il lui vint
divers avis, que depuis la mort de la
mere, le Roiaume étoit en grand dan
ce qui le fit penser sérieusement à s
Il appella le Légat qui étoit avec lui
l'avoir engagé à ordonner des pri
connoître la volonté de Dieu, il
faire les préparatifs de son voiage. I
tion étant prise, le Légat pria un jo
de Joinville de venir avec lui à son
l'aiant fait entrer dans sa garde-rol
prit les mains, & lui dit en versant de
Je rends graces à Dieu de ce qu'il v
livré de tant de périls : mais en mê
je suis pénétré de douleur d'être

rcier de tous les biens qu'il avoit faits à la
:-Sainte.

: saint Roi eut la consolation d'avoir pro- pendant son séjour dans la Palestine, la ersion de plusieurs Sarrasins. Ils étoient iés de sa merveilleuse patience dans l'ad- :é, & de sa constance à exécuter ses réso- ns. Ils voioient la fermeté de sa Foi, & ur qu'il avoit pour la Religion Chrétien- qui lui avoit fait quitter les délices de son ume, pour s'exposer à tant de périls. Ils essoient donc à lui, & il les recevoit à ouverts, & les faisoit instruire avec soin s freres Prêcheurs & les freres Mineurs, ur montroient le foible de la Religion de omet, & la vérité du Christianisme. Ils 'oient le Baptême, & le Roi leur donnoit oi subsister; il en emmena plusieurs en ce avec leurs femmes & leurs enfans: il avoia quelques-uns devant, & leur assi- t tous des pensions pendant leur vie. Il ssi acheter plusieurs esclaves tant Maho- ns que paiens, & en prit le même soin. à viennent apparemment tant de familles ortent le nom de Sarrasin. XXIV. Son zéle pour la conversion des Infidéles.

IX.

ouis partit enfin du port d'Acre le ven- i 24 d'Avril 1254 chargé des bénédic- s de tout le peuple, de la Noblesse & des ats, qui le conduisirent jusqu'à son vaisse- . Il laissa le Légat avec un secours consi- ible d'argent & de troupes, & obtint de lui ermission d'avoir dans son vaisseau le saint rement, pour donner la communion tant : malades, qu'à lui & aux siens quand on le eroit à propos. Le Roi fit mettre le saint rement dans le lieu le plus convenable, XXV. Son retour en France. Comment il sanctifie son voiage.

où il fit dresser une riche tente d'éto
de soie avec un autel, devant leq
tendoit tous les jours l'Office divin c
lemnellement, c'est-à-dire, toutes
res, & la Messe, excepté le canon : n
qu'on ne consacrât pas, le Prêtre &
stres ne laissoient pas d'être vêtus d'c
selon l'Office du jour.

Saint Louis s'étant embarqué pou
tour, demeura sur mer deux mois
pendant lesquels il donna de nouvelle
de sa piété & de sa charité pour le p
Il ordonna que dans le vaisseau on p
parole de Dieu trois fois la semaine;
la mer étoit calme, il vouloit qu'il y
instruction particuliere pour les mate
les principaux articles de la Foi & su
importantes maximes de la morale c
ne. Il voulut aussi qu'ils se confessasse
des Prêtres choisis avec soin, & qui lu
soient les plus capables de toucher &
rer ces gens grossiers. Ce saint Roi le
même sur ce sujet une exhortation ter
représentant entre autres choses, le d
mort auquel ils étoient continueller
posés. Si, ajoutoit-il, pendant qu'un
se confesse, le vaisseau a besoin de sc
ce, je veux bien moi-même y mettre
soit pour tirer un cable, soit pour
autre manœuvre. Saint Louis avoit
grand soin des malades, & leur proc
secours corporels & spirituels qui dépe
de lui.

XXVI.
Son arrivée en Provence.

Enfin saint Louis arriva en Prove
toute sa flotte, & descendit au port d'F
onziéme de Juillet 1254. Il y entend
d'un frere Mineur nommé Hugues,

le païs avec tant de réputation,
de peuple le suivoit à pied. Le Roi
r devant lui; & son premier Ser-
ıtrè les religieux qu'il voioit en
re à la suite du Roi. Il disoit qu'ils
de la voie du salut, parce qu'un
peut conserver l'innocence hors
e, de même qu'un poisson ne sau-
ɔrs de l'eau. La bonne chere qu'ils
ur, ajoutoit-il, est une tentation
contre l'austérité de leur profes-
essa ensuite au Roi & l'instruisit de
Saint Louis fit plusieurs fois prier
ieux de demeurer avec lui tandis
eroit en Provence, mais il n'y fut
se retira. Il mourut depuis à Mar-
ur de sainteté.

le Roi vint à Aix en Provence, XXVII. Son arrivée à Paris.
la sainte Baume, où l'on croioit
ps de sainte Magdeleine, & où
ême qu'elle avoit vécu long-tems
ude. C'est ce que dit le Sire de
i accompagnoit saint Louis dans
c c'est le premier témoignage que
our cette opinion, que sainte Ma-
en Provence. Le Roi revint par le
& l'Auvergne, & étant arrivé à
à saint Denys le Dimanche trei-
ɔtembre, & y offrit des étoffes de
ıs de graces. Mais il demeura Croi-
ıtrer qu'il ne croioit pas avoir ac-
vœu, & qu'il en avoit seulement
écution pour un temps.

X.

ıs depuis son retour en France, XXVIII. S. Louis
ses devoirs avec une nouvelle fer-

gleterre fut conclue à Paris. Par ce Traité le Roi Henri III renonça à ses prétentions sur la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou & la Touraine. Saint Louis de son côté lui laissa tout le Duché d'Aquitaine, à condition que le Roi d'Angleterre lui en feroit hommage. Le Conseil de S. Louis s'opposoit fortement au Traité, & lui disoit: Sire, nous sommes très-étonnés que vous vouliez laisser au Roi d'Angleterre une si grande partie de votre Roiaume, que vous & vos prédécesseurs avez acquise sur lui par sa faute, & dont il ne vous saura point de gré. Le saint Roi répondit: Je sais bien que le Roi d'Angleterre & son prédécesseur ont justement perdu les terres que je tiens, & que je ne suis point obligé à cette restitution. Je ne la fais que pour le bien de la paix, & pour entretenir l'amitié & l'union entre nous & nos enfans qui sont cousins-germains: enfin je rendrai ce Prince mon vassal, & il me rendra hommage; ce qu'il n'a jamais fait. S. Louis avoit la conscience très-délicate sur l'article du bien d'autrui. Il recherchoit avec soin ce qui pouvoit avoir été usurpé par ses prédécesseurs, & il avoit établi pour cet effet des Commissaires dans les Provinces.

XXXI. Il transige avec le Roi d'Arragon sur leurs prétentions réciproques. Mariage de son fils aîné.

Il y avoit aussi entre la France & l'Arragon d'anciennes contestations que S. Louis termina cette même année 1258. La Catalogne étoit originairement un fief de la Couronne de France, & les Rois d'Arragon avoient acquis des droits sur plusieurs terres en-deçà des Pyrénées. Pour finir ces contestations, les deux Rois prirent des arbitres: S. Louis choisit Hebert Doien de Baieux; Jacques Roi d'Arragon choisit Guillaume de Montagrin Sacristain de Girone. Le Traité fut conclu trois ans après,

al S. Louis se donnoit beaucoup de
ır procurer la paix, particuliérement
sujets & les grands Seigneurs de son
e : les étrangers mêmes le prenoient
ıitre, tant sa sagesse & sa justice étoient
ellement reconnues. En même-temps
deux Rois transigerent sur leurs préten-
éciproques, on traita du mariage de
pe fils aîné de S. Louis, avec Isabelle
u Roi d'Arragon, & il fut célébré à Cler-
en Auvergne l'an 1262.

XXXII. Saint Louis rejette une demande injuste du Clergé.

ınnée suivante le Pape Urbain IV écrivit
Louis une lettre pleine de lamentations,
ujet de la destruction de plusieurs saints
ıx, que la mauvaise conduite des Tem-
ers & des Hospitaliers avoit attirée, en re-
ant de rendre au Sultan d'Egypte quelques
laves, comme ils en étoient convenus. Le
ıpe conclut sa lettre, en exhortant S. Louis
envoier un prompt secours à la Terre-Sainte,
pour cet effet il envoia en France un Légat.
l y eut à ce sujet une assemblée du Clergé où
on ordonna ce qui suit. Le Légat remettra au
oi les lettres dont il est porteur, & qu'il a
it lire, touchant la levée du centiéme des
venus ecclésiastiques pour le secours de la
erre-Sainte. Les Prélats accordent ce cen-
éme, non en vertu de la lettre du Pape, mais
lontairement & de leur bon gré. On peut
pporter à cette assemblée du Clergé une re-
ontrance que tous les Prélats firent à saint
ouis. L'Evêque d'Auxerre portant la parole,
: au Roi : Sire, tous ces Prélats me char-
nt de vous dire que vous laissez perdre la
ligion. Le Roi effraié d'une telle proposi-
n, fit le signe de la croix, & dit : Evêque,
es-moi comment cela se fait. Sire, reprit

l'Evêque, c'eſt qu'on mépriſe les excommunications. Nous vous prions tout d'une voix pour l'amour de Dieu, & parce que c'eſt votre devoir, de commander à tous vos Officiers de Juſtice, de contraindre par ſaiſie de ſes biens celui qui aura été excommunié, à ſe faire abſoudre. Le Roi répondit, que très-volontiers il donneroit cet ordre à l'égard de ceux que les Juges trouveroient avoir fait tort à l'Egliſe ou à leur prochain. Mais, reprit l'Evêqne, il ne leur appartient pas de connoitre de nos affaires. Le Roi répliqua, qu'il ne le feroit que de la maniere qu'il venoit de leur dire. Car, ajouta-t-il, il ſeroit contre la raiſon que je contraigniſſe à ſe faire abſoudre, ceux à qui les eccléſiaſtiques eux-mêmes feroient tort. Je m'expoſerois à offenſer Dieu & mes ſujets. Les Prélats n'eurent rien à répliquer à cette réponſe du Roi. C'eſt ainſi que ce ſaint Roi prenoit la défenſe de ſes ſujets contre les excommunications injuſtes, étant perſuadé que la Puiſſance temporelle a droit de s'oppoſer à l'abus que les Paſteurs peuvent faire de la Puiſſance ſpirituelle.

XI.

XXXIII. Il pacifie l'Angleterre.

Urbain IV écrivit la même année 1263 à ſaint Louis, afin de l'engager à emploier ſa médiation pour appaiſer la guerre civile qui affligeoit l'Angleterre. S. Louis s'y emploia ſi efficacement, que le Roi Henri de ſon côté, & les Seigneurs du leur, le choiſirent pour arbitre. Le compromis portoit, que le Roi Louis prononceroit la ſentence cinq mois après; mais il n'attendit pas ce terme. Il fit venir les parties à Amiens, où le Roi Henri ſe rendit en perſonne avec pluſieurs Seigneurs. Saint Louis écouta & examina avec ſoin ce qui

ſposé de part & d'autre, principalement
ınt un réglement fait à Oxford cinq ans
ıvant. Il trouva qu'on y avoit beaucoup
ḛ au droit & à la dignité Roiale, & que
onvention avoit eu de fâcheuſes ſuites,
voit en avoir encore de plus funeſtes à
ir. Aiant donc pris conſeil des perſon-
s plus éclairées & les plus équitables, il
ſa ſentence arbitrale, par laquelle il
ḛ réglement d'Oxford : déclarant le Roi
Barons d'Angleterre quittes & déchar-
tout ce qu'ils avoient promis par cet ac-
ordonnant que toutes choſes ſeroient
ıes en l'état où elles étoient auparavant.
ſentence fut prononcée le vingt-troiſié-
ḛ Janvier 1264; & l'on voit ici un illu-
emple de la haute réputation de juſtice
ſageſſe que le ſaint Roi avoit chez les
ers.

XXXIV. Avec quel ſoin & quelle bonté il rend la juſtice à ſes ſujets.

voit grand ſoin de faire adminiſtrer la
à ſon peuple; & outre les Juriſdictions
ııres, il faiſoit tenir près de lui celle que
ppelloit les Plais de la Porte, d'où ſont
s les Requêtes du Palais. C'étoit trois ou
ḛ Seigneurs qui faiſoient cette fonction
n ordre, & ils lui en rendoient compte
e. Souvent en été après avoir entendu la
, il alloit ſe promener au bois de Vin-
s, s'aſſeioit au pied d'un chêne, & fai-
ſeoir ces Seigneurs auprès de lui : alors
eux qui avoient affaire à lui, venoient lui
, ſans que perſonne les en empéchât. Le
emandoit tout haut, ſi quelqu'un avoit
, & appelloit quelques Seigneurs pour
pédier : mais s'il trouvoit quelque choſe
re aux plaidoiers des Avocats, lui-mê-
s reprenoit avec bonté. Il tenoit quel-

quefois ces audiences au jardin de son Palais à Paris, où est à présent la place Dauphine. Joinville qui rapporte tout ceci, étoit souvent de ces Juges de la Porte.

XII.

XXV. Il se croise pour la seconde fois.

Saint Louis résolut d'entreprendre à la fin de sa vie quelque chose de grand pour le service de Dieu, & d'aller encore au secours de la Terre-Sainte. Dès-lors il commença à retrancher tout ce qu'il pouvoit des dépenses de sa maison. Tout le monde en étoit surpris, parce que le Roi ne faisoit part à personne de son dessein. Il ne voulut néamoins rien faire sans conseil, & il consulta sécrétement le Pape Clément IV, qui ne le décida qu'après y avoir long-temps pensé. Il convoqua un Parlement à Paris pour la mi-Carême de l'an 1267, & y appella tous les Prélats & les Seigneurs du Roiaume, sans que personne en sçût le sujet. Le Parlement étant assemblé & le Légat présent, le Roi exhorta à la Croisade avec beaucoup de zéle : & après son discours, le Roi prit la croix ; & ses trois fils, Philippe, Jean Tristan & Pierre, suivirent son exemple : le quatriéme nommé Robert n'avoit guéres que dix ans. Les principaux Seigneurs qui se croiserent, furent Alfonse frere du Roi, Comte de Poitiers & de Toulouse ; Thibault, Roi de Navarre & Comte de Champagne, gendre du Roi ; Robert Comte d'Artois ; Gui Comte de Flandre ; Jean, fils du Comte de Bretagne.

XXXVI. Plaintes du Clergé de France contre le Pape.

Plusieurs blâmerent ceux qui avoient conseillé à saint Louis de se croiser, considérant sur-tout qu'il étoit si foible, qu'il ne pouvoit porter d'armure ni être long-temps à cheval. Mais le Pape Clément aiant appris qu'il s'é-

:; lui écrivit pour l'en féliciter; & en
emps il donna la Légation pour la
à Simon de Brie, Cardinal de Sainte
& le chargea de lever la décime qu'il
ordée au Roi pour trois ans sur tous les
ccléſiaſtiques. Le Clergé de France
fortement à cette décime, & se plai-
ement des diverses exactions par les-
:glise Gallicane étoit réduite en ser-
attribuoit la perte de Jérusalem à la
on attachée aux décimes, & le schis-
Grecs aux exactions de la Cour de
nfin il trouvoit mauvais qu'on em-
:c tant de rigueur les censures ecclé-
pour faire paier ce nouveau tribut.
és ajoûterent de vive voix, que le
France aimoit mieux souffrir les ex-
cations, que d'obéir à cet ordre du
nt fermement persuadé que les exac-
esseroient que quand on cesseroit de
ttre. Le Pape répondit par une let-
. dit: C'est une grande témérité d'at-
la levée des décimes, les mauvais
armes chrétiennes contre les infidé-
ıe Dieu permet souvent en cette vie
:ſtes souffrent des afflictions, seule-
r exercer leur vertu, sans qu'ils les
itées. (Le Pape Clément IV n'avoit
cette doctrine dans les Ouvrages de
in.) Quant au schisme des Grecs, le
ribue à Photius, qui en est effective-
rdé comme le premier auteur, & qui
s un temps où on ne se plaignoit pas
:s exactions de la Cour de Rome.
le milieu du douziéme siécle, Nechi-
vêque de Nicomédie alléguoit pour
.uses du schisme, la hauteur & l'ef-

prit de domination des Romains, & Germain Patriarche de Constantinople dans sa lettre au Pape Grégoire IX dit expressément : Plusieurs personnes puissantes vous obéiroient, s'ils ne craignoient les exactions & les redevances qui ne vous sont point dûes. Le Pape Clément continue : Vous ne devez pas croire que nous manquions de moiens pour punir la désobéissance de ceux qui méprisent insolemment les censures : nous pouvons les priver de leurs bénéfices ; & les rendre incapables d'en avoir d'autres, les déposer, les dégrader, & faire exécuter nos ordres en implorant le bras séculier. Mais vous devriez mourir de honte, de retarder par votre opposition le secours de la Terre-Sainte dans l'extrémité où elle est réduite, tandis que votre Roi & tant de Seigneurs François s'y préparent si généreusement : vous qui auriez dû les prévenir & leur montrer l'exemple. Il conclut en leur ordonnant de paier la décime, sans avoir aucun égard à leurs oppositions.

XIII.

XXXVII. Exercices de pieté de saint Louis.

Cependant le Roi S. Louis alla à l'Abbaïe de Vezelai au diocèse d'Autun, où il assista à la translation des Reliques de Ste Marie Magdeleine, que l'on croioit y avoir depuis plusieurs siécles : ce qui prouve qu'il n'étoit pas persuadé qu'elles fussent à la sainte Baume en Provence, quoiqu'il y eût été treize ans auparavant. Au voiage de Vezelai, il fut accompagné par le Légat Simon de Brie : ils assisterent ensemble à la translation des Reliques, qui furent mises dans une châsse d'argent ; ils retinrent l'un & l'autre quelques parties de ces Reliques, & donnerent des attestations authentiques de cette translation. Le saint Roi se préparoit à son

n continuant ses exercices ordinaires
, que nous croions devoir rapporter
ant le récit de son confesseur Geoffroi
ieu, & de son chapelain Guillaume de
, tous de x de l'Ordre des Freres Prê
l entendoit tous les jours tout l'Office
, même les heures de la Vierge avec
; & lorsqu'il étoit en voiage à cheval,
tentoit de le réciter avec son chape-
disoit aussi tous les jours l'Office des
neuf leçons, même aux fêtes les plus
lles. Il ne manquoit guéres à entendre
esses chaque jour, & souvent il assistoit
u quatre. Il aimoit à entendre des ser-
z quand ils lui plaisoient, il les rete-
savoit bien les répéter aux autres.
ppris que quelques Seigneurs mur-
it de ce qu'il entendoit tant de messes
ermons, il dit ces paroles remar-
: Si je passois deux fois autant de
u jeu ou à la chasse, personne n'en
t.
ant quelque temps il se leva à minuit,
ister aux matines que l'on chantoit dans
elle, & avoir ensuite le loisir de prier
s devant son lit. Car, disoit-il, si Dieu
me donner alors quelques bonnes pen-
ne crains point d'être interrompu. Il
oit ainsi en prieres autant de temps que
ines avoient duré dans l'église. Mais
les affaires l'obligeoient de se lever
atin, & que les veilles pouvoient l'af-
beaucoup, il se rendit aux conseils &
eres des personnes sages, & remit les
; & ses autres prieres de la nuit au ma-
ndant que l'on chantoit l'Office, il ne
point qu'on lui parlât; à moins que

tour, & particuliérement ſur le lit. A
chez quelques religieux, qu'à la Meſſe
paroles du Symbole ET IL S'EST FAIT H
le chœur s'inclinoit profondément, ce
lui plut tellement, qu'il l'introduiſit
chapelle & dans pluſieurs autres égliſe
la genuflexion au lieu de la ſimple i
tion. Il imita de même ce qui ſe pratiq
quelques monaſteres à la lecture de la
pendant la Semaine-ſainte, de ſe proſte
demeurer quelque tems en prieres, lo
lit que Jeſus-Chriſt expira ; & de-l
viennent ces deux pieuſes coutumes.
pella l'uſage de benir les images des
avant que de les expoſer à la vénérati
blique.

XXXVIII. Les mortifications.

Son abſtinence étoit grande. Toute l
il jeûnoit le vendredi, & ne mangeoi
de viande le mercredi ; il s'en abſtint
Lundi pendant quelque temps : mais
conſeilla de ceſſer à cauſe de la foibl
ſa ſanté. Les vendredis du Carême &
vent, il ne mangeoit ni fruit ni poiſ
mettoit beaucoup d'eau dans ſon vin.

ètre fût fermée, il se levoit prom-
a fermoit, pour en épargner la pei-
nfesseur, disant : Vous êtes le pere
s. Après sa confession, il recevoit
discipline de la main de son con-
c cinq chainettes de fer attachées
ne petite boëte d'ivoire, qu'il por-
ne bourse à sa ceinture ; & il don-
efois de semblables boëtes à ses
es amis particuliers. Il avoit deux
un de l'Ordre des Freres Mineurs,
s Freres Prêcheurs, afin d'en avoir
de prêt. Outre ses confesseurs, il
ncore quelques personnes qu'il
rapporter fidelement sans l'épar-
ils entendoient dire, ou ce qu'ils
lui de répréhensible, & il rece-
is avec beaucoup de douceur & de
portoit le cilice les vendredis en
Carême & aux vigiles de la Vier-
e quitta enfin par le conseil de son
avouant qu'il l'incommodoit no-

ıme il passoit tous les ans le Ven-
Après avoir assisté aux matines
à minuit, il revenoit à sa cham-
avec un chapelain il récitoit tout
Ensuite sans se recoucher ni dor-
oit vers le lever du soleil, nuds
iblement vêtu : il alloit par les
le où il se rencontroit, marchant
s & dans la boue : il entroit dans
y prioit, suivi d'un aumônier qui
us les pauvres. Il revenoit à son
tigué, & un peu après il enten-
n de la Passion. Ensuite il assistoit
u'il faisoit célébrer solemnelle-

ment ; & quand le moment d'adorer la Croix étoit venu, il se levoit de sa place nuë tête & nuds pieds, pauvrement vêtu, & venoit de loin à genoux suivi de ses enfans, avec des marques d'une telle humilité, que les assistans en étoient touchés jusqu'aux larmes. Le service étant fini, il se mettoit à table & faisoit son petit repas de pain & d'eau. C'est ainsi qu'il passoit ce saint jour.

XXXIX. Sa charité & ses aumônes.

Il lavoit les pieds aux pauvres le Jeudi saint, & exhortoit les autres à le faire, comme Joinville le témoigne de lui-même. Mais de plus, le saint Roi lavoit les pieds à trois pauvres vieillards tous les samedis, leur donnoit de l'argent, & leur servoit lui-même à manger. Si son peu de santé ne lui permettoit pas de s'en acquitter, il le faisoit faire par son confesseur en présence de l'aumônier. Ses aumônes étoient immenses : tous les jours en quelque endroit qu'il fût, plus de six-vingts pauvres étoient nourris chez lui, de pain, de vin & de viande. On en augmentoit le nombre en Carême, en Avent, & aux autres jours consacrés à la pénitence. Le Roi les servoit souvent de sa main, & à quelques vigiles solemnelles il en servoit ainsi deux cens avant que de manger. Tous les jours à dîner & à souper il faisoit manger près de lui trois pauvres vieillards, & leur envoioit des mets de sa table. Il donnoit abondamment aux pauvres maisons religieuses d'hommes & de filles, & aux Hôpitaux. Tous les ans au commencement de l'hiver, il envoioit une certaine somme aux Freres Mineurs & aux Freres Prêcheurs de Paris, & disoit : O que cette aumône est bien emploiée pour tant de freres qui viennent de tout leur cœur à ces couvents pour étudier les saintes

& répandre ensuite ce qu'ils ont appris, le monde pour la gloire de Dieu & le ; ames !

da un grand nombre de monasteres, Roiaumont de l'Ordre de Cîteaux ; ; maisons de Freres Prêcheurs & de Mineurs en divers lieux du Roiaume. ienta les revenus de l'Hôtel-Dieu de c fonda ceux de Pontoise, de Compié- le Vernon. Il fonda aussi les Quinze- le Paris, où il assembla plus de trois :quante aveugles ; il retira aux Filles- .usieurs femmes de mauvaise vie, ou ger de se perdre. Sachant que quel- rsonnes de sa maison murmuroient de ıdantes aumônes, il leur disoit : Puis- ıt quelquefois faire trop de dépense, nieux la faire pour Dieu que pour le & la vanité ; & compenser les dépen- essives qu'on ne peut éviter pour les temporelles. Il ne laissoit pas d'ètre que, soit dans l'état ordinaire de sa, soit dans les occasions extraordinai- Cours Roiales, des Parlemens & des assemblées : ensorte qu'il étoit servi us d'abondance & de dignité qu'aucun prédécesseurs.

XL. Pragmatique de ce saint Roi.

Louis se préparant à son voiage, vou- :voir à la tranquillité de l'église de son ıe pendant son absence, & attirer sur 'otection de Dieu. C'est pourquoi il fit donnance très-célébre, connue sous de Pragmatique-Sanction, & divisée en cles, qui portent : I. Les églises, les, les patrons & les collateurs ordinaires ıéfices, jouiront pleinement de leur : on conservera à chacun sa jurisdiction.

quels qu'ils ſoient, ſe feront ſuivant l
ſition du Droit commun, des Concil
inſtitutions des anciens Peres. V. N
nouvellons & approuvons les liberté
chiſes, prérogatives & priviléges acc
les Rois nos prédéceſſeurs & par N
égliſes, monaſteres, autres lieux d
auſſi-bien qu'aux perſonnes eccléſiaſti
Nous ne voulons aucunement qu'on
qu'on recueille les exactions pécuniai
charges très-peſantes, que la Cour
a impoſées ou pourroit impoſer à l'é
notre Roiaume, & par leſquelles il
rablement appauvri, ſi ce n'eſt pour u
raiſonnable & très-urgente, ou pour
vitable néceſſité, & du conſentemen
exprès de Nous & de l'égliſe. Cette
nnce eſt de l'an 1269 avant Pâques.

XIV.

XLI. La bienheureuſe Iſabelle de France.

Avant que de partir pour la Terre
le ſaint Roi aſſiſta aux funérailles d'Iſa
France ſa ſœur unique, qui étoit dig
tel frere. Elle réſolut dès ſa jeuneſſe d
ſacrer à Dieu, & refuſa le mariage av

t si bien, que souvent elle corrigeoit les
res . que ses chapelains avoient écrites en
. nom, suivant l'usage du temps. Elle jeû-
it souvent, & prenoit si peu de nourriture,
on ne comprenoit pas comment elle pou-
it vivre. Elle se confessoit tous les jours,
atiquoit des mortifications extraordinaires,
gardoit un grand silence. Elle nourrissoit
antité de pauvres, & les servoit de ses mains;
s aumônes étoient immenses.
Aiant résolu de faire une fondation, elle
utoit si elle fonderoit un hôpital ou une mai-
n de l'Ordre de sainte Claire. Elle consulta
cretement le Chancelier de l'église de Paris,
i étoit alors son confesseur, & il la décida
ur l'établissement d'une maison religieuse.
le fonda donc l'Abbaïe de Longchamp près
Paris au couchant, où les religieuses en-
rent en clôture la veille de saint Jean 1261,
la Regle qu'on leur donna fut examinée par
asieurs docteurs de l'Ordre, entre autres par
nt Bonaventure. La Princesse donna à cette
aison le nom de l'humilité de Notre-Dame:
le s'y renferma elle-même, mais sans faire
ofession ni prendre l'habit, & y mourut sain-
ment le 22 de Février 1270 âgée de quaran-
-cinq ans. Elle voulut être enterrée au-de-
ans du monastere; & le Roi Louis son fre-
:, qui étoit présent, se tint lui-même à la
orte, pour empêcher d'entrer toutes les per-
nnes qui n'étoient pas nécessaires. Il fit un
tit discours plein d'onction pour consoler la
mmunauté de cette perte. La vie d'Isabelle
: écrite par Agnès d'Harcourt troisiéme Ab-
sse de ce monastere; & elle l'écrivit à la
iere du Roi Charles de Sicile frere de la
nte, auprès de laquelle elle avoit vécu. Elle

Roi de Tunis se convertiroit, & il avoit un trême desir de voir le Christianisme rét dans cette côte d'Afrique, où il avoit été trefois si florissant. Il étoit persuadé aussi la conquête de Tunis faciliteroit le recou ment de la Terre-Sainte ; & c'est ce qui le termina à aller d'abord à Tunis. La descent fit sans résistance, & l'armée du Roi étant c pée, il y eut plusieurs escarmouches avec Sarrazins.

Cependant les maladies qui avoient c mencé dans l'armée françoise avant le dé quement, augmentoient de jour en jour. (toit principalement des fiévres aigues, & dysenteries causées par la mauvaise nourrit le manque d'eau douce, l'intemperie de l'ai chaleur du climat & de la saison. Jean Tri Comte de Nevers, un des fils du Roi, mo le troisiéme d'Août, & le Légat Raoul qu jours après. Philippe fils aîné du Roi a la fiévre quarte : le Roi lui-même fût atta de la dysenterie & d'une fiévre continuë étoit déja très-mal, quand il reçut des Aml sadeurs de l'Empereur de Constantinople, le prioient de détourner le Roi de Sicile frere de faire la guerre aux Grecs. Louis l témoigna son inclination pour la paix, & p mit, s'il vivoit, d'y concourir de tout son p voir, les priant cependant d'attendre en pos: mais il mourut le lendemain, & Ambassadeurs s'en retournerent sans r faire.

XVI.

XLV. Instruction de S. Louis à son fils.

Saint Louis se voiant à l'extrémité, don à Philippe son fils aîné une instruction éc te de sa main où il parloit ainsi : Mon ch fils, la premiere chose que je vous recom manc

'aimer Dieu de tout votre cœur:
iour personne ne peut être sau-
ous bien de rien faire qui lui
s devriez plûtôt souffrir toute
ens, que de commettre un seul
Si Dieu vous envoie quelque
ffrez-la avec patience & action
ensez que vous l'avez bien mé-
tournera à votre avantage. S'il
la prospérité, aiez soin de lui
ubliques actions de graces, &
qu'elle ne vous enfle point le
urne point à votre perte; car
s emploier les dons de Dieu
oisissez des Confesseurs savans
ui sachent vous instruire de ce
faire ou éviter, & donnez leur
vos amis la liberté de vous re-
ous avertir. Assistez avec piété
Eglise, sans causer ni regarder
e: mais priez Dieu de bouche
ticulierement à la Messe après

solation des pauvres & des af-
grand fonds de douceur & un
ant. Prenez bien garde de n'a-
compagnie, que des gens de
siastiques soit séculiers. Aimez
role de Dieu en public & en
chez-vous à tout bien, détes-
qui que ce soit. Que person-
hardi pour dire en votre pré-
role qui porte au péché, ou
prochain. Ne souffrez pas
contre Dieu ou ses Saints,
i-tôt justice. Remerciez Dieu
faits que vous avez reçus de

lui, afin qu'il vous en accorde de r
Soiez inflexible pour la justice, &
à vos sujets sans vous en écarter n
ni à gauche. Soutenez le parti du pa
quelqu'un a des intérêts contraires au
déclarez-vous pour lui contre vous-r
qu'à ce que vous connoissiez la vérit
conseillers en deviendront plus hardi
justice.

Appliquez-vous sérieusement à fa
en paix vos sujets. Aimez les ecclés
& gardez la paix avec eux autant
pourrez. Faites du bien aux religi
votre pouvoir, sur-tout à ceux qui
vertueux & plus utiles à l'Eglise. D
bénéfices à ceux qui en sont les plus
qui n'en ont point déja, & consulte
de bien sur cette dispensation. N'en
jamais la guerre sans une grande dél
principalement contre des Chréti
soin d'avoir de bons officiers de justi
formez-vous souvent de quelle man
conduisent, eux & les gens de votr
Travaillez à arrêter le cours des d
opposez-vous sur-tout au péché con
pureté, & aux faux sermens, & dé
hérésies de tout votre pouvoir. Veill
la dépense de votre maison soit r
dans les bornes convenables. Je v
mon cher fils, de faire prier pour r
après ma mort dans tout le Roiaume
ce, & de m'accorder une part spéciale
le bien que vous ferez. Enfin je vous d
tes les bénédictions qu'un pere peut
son fils. Que Dieu vous préserve de r
& vous fasse la grace d'accomplir to
sainte volonté, afin que nous puissic

rie le louer ensemble pendant l'éternité.

Roi donna une pareille instruction à sa
ibelle Reine de Navarre. Il y répéte les
s préceptes, insistant particulieremeht
nécessité de l'amour de Dieu. Il lui re-
ande d'obéir à son mari, de n'avoir point
habits à la fois, ni de joiaux & de pierre-
s de faire des aumônes au lieu de ces
s: de n'emploier pas trop de temps ni
à se parer, de ne point donner dans
des ornemens; mais plutôt d'en retran-
les jours quelque chose.

XVII.

aladie continuant d'augmenter, Louis XLVI. Mort de ce saint Roi.
les Sacremens avec de grands sentimens
é. Son confesseur le trouva à genoux,
il lui apporta le saint Viatique. Son
ment ne lui permit pas de faire autre
, dans le desir qu'il auroit eu d'aller
genoux jusqu'à la porte au-devant de
Sauveur; se souvenant de la coûtume
avoit toujours eue en santé, de traverser
e choeur de l'église sur ses genoux, lorsque
nef où étoit sa place, il alloit à la sainte
nunion. Il avoit encore une liberté d'es-
entiere, que lorsqu'on lui donna l'Extrê-
Onction, il disoit les versets des pseaumes
noms des Saints aux litanies. Dans ses
iers momens, il n'étoit plus occupé que
propagation de la Foi. Ne pouvant plus
er que très-bas & avec peine, il disoit à
qui approchoient leur oreille de sa bou-
: Pour l'amour de Dieu cherchons com-
on pourroit prêcher la Foi à Tunis. O
pourroit-on y envoier? Et il nommoit un
re Prêcheur qui y avoit été autrefois, & qui

étoit connu du Roi de Tunis. Quoique les forces lui manquassent peu à peu, il ne cessoit point de nommer autant qu'il pouvoit les Saints en qui il avoit plus de confiance, principalement saint Denys & sainte Geneviéve; & quand il se sentit près de sa fin, il se fit mettre sur un petit lit couvert de cendre, où les bras croisés sur la poitrine & les yeux élevés au Ciel, il rendit l'esprit sur les trois heures après midi, le lundi vingt-cinquiéme d'Août 1270, aiant vécu cinquante-cinq ans & régné près de quarante-quatre.

XLVII. Ses funérailles.

A peine avoit-il expiré, que Charles Roi de Sicile son frere arriva au camp, & rassura par sa présence & sa fermeté l'armée désolée. Le corps du saint Roi fut démembré pour le faire bouillir, séparer les chairs & conserver les os, suivant l'usage du temps. Le Roi Charles demanda le cœur, les entrailles & les chairs, qu'il fit depuis enterrer dans l'Abbaïe de Montréal près de Palerme. Les ossemens furent mis dans une caisse pour être reportés en France. Tous les Seigneurs firent serment au nouveau Roi de France Philippe, à qui on donna depuis le surnom de Hardi : il avoit vingt-cinq ans, & en regna quinze.

Le Roi Philippe étant arrivé à Paris, fit porter à Notre-Dame les cercueils qu'il avoit apportés avec lui, qui renfermoient les ossemens du Roi son pere, du Comte de Nevers son frere, & de la Reine Isabelle sa femme, morte à Cosence en Calabre. On passa toute la nuit à chanter l'Office pour eux à plusieurs chœurs successivement, avec un grand luminaire. Le lendemain vendredi d'avant la Pentecôte, vingt-deuxiéme de Mai 1271, on porta les cercueils à saint Denys. Les processions de tous

le Paris marchoient devant, en-
ec grand nombre de Seigneurs
& une grande foule de peuple.
t tous à pied, & le Roi portoit
le cercueil qui renfermoit les
iens de son pere. Les moines de
inrent au-devant jusqu'à mille
nt, revêtus de chappes de soie
ierge à la main. Mais quand on
:, on trouva les portes fermées
chevêque de Sens & de l'Evêque
toient présens, revêtus pontifi-
: les moines craignoient que si
oient avec leurs habits Pontifi-
tirassent des conséquences au
ur entiere exemption. Il fallut
issent hors les bornes de la juris-
baie quitter ces ornemens : le
attendoit dehors avec tous les
rélats. Il est bon de se souvenir
Abbé de saint-Denys venoit
lu Roiaume. Enfin on ouvrit les
voi entra dans l'église, on cé-
les morts, ensuite la Messe so-
i mit les ossemens du Roi saint
ouis son pere, & de Philippe-
eul. On les mit d'abord dans un
rre; mais on les couvrit depuis
chement ornée d'or & d'argent.
t au tombeau du saint Roi plu-
s, qui furent écrits fidélement
Abbé de S. Denys.

XLVIII. Sa Canonisation.

rès sa mort, Grégoire X char-
imon de Brie, de s'informer sé-
niracles du saint Roi. Cette in-
riva à Rome qu'après la mort du
e, & l'affaire demeura en susp-

pens par le peu de durée des quatre Papes suivans. Elle fut reprise par le Cardinal Simon de Brie qui devint Pape sous le nom de Martin IV, & qui étant Légat en France avoit été chargé de faire l'information des miracles du saint Roi. Comme la plûpart des Evêques de France lui demandoient la canonisation de saint Louis, le Pape chargea l'Archevêque de Rouen, l'Evêque d'Auxerre & celui de Spolete, d'informer de nouveau de sa vie & de ses miracles. Les commissaires furent long-tems à faire leurs informations. Entre autres témoins, ils manderent le Sire de Joinville, & le retinrent deux jours pour apprendre de lui ce qu'il savoit de la vie du saint Roi. Ils vérifierent jusqu'à soixante-trois miracles, & en envoierent les preuves à Rome, où pendant cinq ans il y eut toujours quelques personnes chargées de solliciter cette affaire de la part du Roi, des Prélats & des Seigneurs de France.

Le Pape Martin donna l'affaire à examiner à trois Cardinaux : mais il mourut avant qu'ils en eussent fait leur rapport ; & Honorius IV son successeur mourut aussi avant qu'on eût achevé de la discuter. Nicolas IV nomma trois nouveaux commissaires pour cet examen, parce que les premiers étoient morts. Enfin Boniface VIII aiant chargé ces mêmes commissaires & plusieurs autres Cardinaux, d'examiner de nouveau plusieurs miracles, & leur aiant fait donner à chacun leurs avis par écrit afin qu'ils opinassent plus librement, il décida que le Roi Louis devoit être mis au nombre des Saints. Il prononça sur ce sujet deux sermons, où il fit un abrégé de l'histoire des procédures faites depuis vingt-quatre ans. L'affaire, dit-il, a été examinée tant de fois, qu'il

sur elle seule plus d'écritures, qu'un
:n pourroit porter. La Bulle de canoni-
:st du onziéme d'Août 1297, & elle fut
:le même jour. Elle est adressée à tous
:ques de France, & contient en abrégé
u saint Roi & plusieurs de ses miracles,
ordonné que sa fête sera célébrée le
cinquiéme d'Août jour de sa mort.

XVIII.

's la mort de ce saint Roi, tous les Sei- , comme nous l'avons dit, firent ser- .son fils Philippe, à qui on donna de- surnom de Hardi. Il avoit vingt-cinq :n régna quinze. Il y eut encore quel- mbats entre les François & les Infidé- : les François eurent l'avantage, & ils .t pu prendre Tunis: mais ils jugerent propos de faire une tréve de dix ans, t conclue le trentiéme d'Octobre. d fils aîné du Roi d'Angleterre, qui ar- même-tems avec Edmond son frere & é de Noblesse, fut fort mécontent lors-)prit le Traité que venoient de faire nçois; & il fit tous ses efforts pour les r à aller dans la Palestine. Mais les is répondirent qu'ils ne pouvoient enir à leur Traité. Philippe partit avec pour retourner en France, parce que ée étoit trop affoiblie par les maladies, mer une nouvelle entreprise considé- qu'il n'y avoit plus de Légat pour con- Croisade; mais ce qui contribua enco- ntage à lui faire prendre cette résolu- ent les lettres des deux Régens du e qui le pressoient de revenir. La flotte çois arriva à Trapani le vingt-uniéme :mbre, & y fut battue d'une furieuse

XLIX. Regne d Philippe le Hardi fils d S. Louis.

tempête, qui fit périr plusieurs vaisseaux & environ quatre mille personnes. Les Anglois regarderent cet accident comme une punition divine, de n'avoir pas continué leur voiage vers la Terre-Sainte. Le Roi Philippe fut obligé de demeurer quinze jours à Trapani, à cause de la maladie de Thibaud Roi de Navarre son beau-frere, qui y mourut le quatriéme de Décembre. Le Roi continua son voiage par terre, passa le Fare de Messine & traversa l'Italie. Etant à Rome, il fit ses prieres aux tombeaux des Apôtres, & vint à Viterbe où résidoit la Cour de Rome, c'est-à-dire, les Cardinaux pendant la vacance du S. Siége. Comme ils ne pouvoient s'accorder pour l'élection, le Gouverneur de la ville pour les y contraindre, les tenoit enfermés dans un Palais. Le Roi leur rendit visite, & leur donna avec respect le baiser de paix. Il étoit accompagné du Roi de Sicile son oncle & de plusieurs Seigneurs, & tous prierent instamment les Cardinaux de donner promptement un Chef à l'Eglise, comme le Roi Philippe le manda aux deux Régens de son Roiaume. Il partit de Rome & passa par la Toscane, la Lombardie & la Savoie, & arriva heureusement à Paris. Pendant qu'il étoit à Viterbe, Henri neveu du Roi d'Angleterre, & fils de Richard élu Roi des Romains, y étoit aussi. Gui de Montfort s'y trouva en même-temps ; & comme il croioit que c'étoit par le conseil d'Henri, que son pere avoit été tué pendant la guerre civile, il voulut en tirer vengeance. Il le surprit donc dans une église lorsqu'il entendoit la Messe, & le tua à coups de couteau sans respect ni pour la sainteté du lieu, ni pour le temps du Carême, ni pour la croix de pélerin qu'il por-

toit. Le meurtrier se sauva chez le Comte de Toscane son beau-pere ; mais cette affaire eut des suites.

XIX.

L. Le Pape donne au Roi de France le Roiaume d'Arragon.

Le Pape Martin IV aiant déposé Pierre Roi d'Arragon, se crut en droit de donner sa Couronne à qui il voudroit. Il choisit Philippe Roi de France, & envoia le Cardinal Jean Cholet pour en faire un Traité avec ce Prince. Voici la substance du Traité. Le Roi de France Philippe choisira un de ses fils, autre que celui qui lui succédera au Roiaume de France, & le Légat au nom du Pape conférera au Prince le Roiaume d'Arragon, pour en prendre possession & en jouir pleinement, lui & ses descendans à perpétuité. La Bulle exprime dans un grand détail, comment la succession du Roiaume devoit être réglée entre les enfans du nouveau Roi, mâles ou femelles, & à qui elle devoit passer en cas que sa postérité vînt à manquer. Il est dit que le Roiaume d'Arragon ne sera jamais soumis à un autre Roiaume, ni uni en la même personne avec ceux de France, de Castille, de Léon ou d'Angleterre : que les droits & les libertés de l'Eglise seront conservés dans le Roiaume d'Arragon, particuliérement pour les élections & les provisions aux bénéfices. Le Roi de France & son fils ni leurs successeurs ne feront jamais aucun Traité pour la restitution de l'Arragon sans le consentement du Pape. Enfin le nouveau Roi & ses successeurs se reconnoîtront vassaux du Pape, lui prêteront serment de fidélité, & lui paieront tous les ans à la saint Pierre une certaine somme d'argent. La Bulle qui contient cette commission du Légat, est de 1283. Il est étonnant que les Rois & leur Conseil ne vissent pas

qu'en acceptant ainsi des Roiaumes de du Pape, ils autorisoient sa prétention voir les déposer eux-mêmes. Deux a vers la Pentecôte, le Roi Philippe près de Toulouse uue grande armée cher à la conquête du Roiaume d aiant avec lui le Cardinal Jean Ch du S. Siége. Outre les décimes de Pape Martin avoit accordé au Roi cette entreprise, celles des Dioc ge, de Metz, de Verdun, & de mée de France entra en Catalog me de Juin, & les croisés dont e posée ne commettoient pas moi que d'autres troupes. Ils profan par l'effusion du sang & par le impuretés. Ils brisoient même l en vendre la matiere. C'est ai duisirent pendant toute la cam dant toutefois gagner l'indulg sade, pour laquelle ils avoi votion, que ceux qui ne p fléches ou emploier d'autres des pierres & disoient: Je contre Pierre d'Arragon p gence.

LI. L'armée Françoise affligée de divers maux. Mort du Roi Philippe le Hardi.

Le Roi Philippe assiége de saint Pierre, & se loge neurs avec le Légat Jean siége les François ruinere glise de saint Félix, & parties les Reliques de p autres le corps de saint me Patron de Gironne. rent à une punition div & de ces crimes, les m çoise fut affligée. Prem

mbrable de mouches attaquerent leurs aux, & par leurs piquûres vénimeuses en périr un grand nombre : leurs corps avec des hommes tués par les ennemis, étant ptement corrompus par les chaleurs, caut une infection insupportable, & ensuite aladies, dont moururent plusieurs Seis & une grande partie des troupes. C'est quoi après la prise de Gironne qui se ren- septiéme de Septembre, le Roi ne son- lus qu'à se retirer : mais dans cette mar- il fut attaqué de la même maladie que ses es, & devint si foible, que ne pouvant se tenir à cheval, on le portoit à bras sur . Il arriva ainsi à Perpignan, où il mou- vingt-troisiéme de Septembre, âgé de nte ans, après en avoir régné quinze. Son né Philippe IV surnommé le Bel lui suc- à l'âge de dix-sept ans, & en régna vingt- Nous parlerons de ce Prince dans l'hisdu quatorziéme siécle.

ARTICLE V.

glise d'Italie. Suite des Papes.

I.

ocent III, qui fut élevé sur le S. Siége fin du douziéme siécle l'an 1198, l'oc- pendant les seize premieres années du me. Son Pontificat est important, & d'etre considéré avec soin. Il s'appel- paravant le Cardinal Lothaire, & n'a- le trente-sept ans lorsqu'il fut élu Pape :

I. Eglises d'Italie. Pontificat d'Innocent III. Son élection Son sacre.

mais on le choisit en considération de ses bonnes mœurs & de ses talens, & malgré sa résistance & ses larmes. Il avoit d'abord étudié à Paris, ensuite à Bologne, & s'étoit distingué en Philosophie & en Théologie, des jeunes gens de son âge. Dès le lendemain de son élection il écrivit une lettre à tous les Evêques, pour leur en faire part & leur demander le secours de leurs prieres. Comme il n'étoit que diacre, il fut d'abord ordonné Prêtre, & ensuite sacré Evêque dans l'église de saint Pierre de Rome. Le lendemain de son sacre, il reçut le serment de fidélité du Préfet de Rome, à qui il donna par un manteau l'investiture de sa charge : au lieu que jusques-là le Préfet la tenoit de l'Empereur, & lui faisoit serment de fidélité.

II. Ses soins pour rendre la justice.

Le premier soin d'Innocent fut de recouvrer les domaines que l'église de Rome avoit eus en Italie, & d'en chasser ceux qui les avoient usurpés. Pour cet effet le Pape envoia plusieurs Nonces dans les Provinces, & visita en personne le Duché de Spolete & la Toscane : ce voïage dura depuis la saint Pierre jusqu'à la Toussaint. Il emploia même les armes contre quelques villes rebelles : mais il témoignoit ne pas aimer ces sortes d'affaires si dissipantes. Entre tous les désordres qui régnoient alors à la Cour de Rome, il haïssoit principalement la vénalité : il travailla à déraciner ce vice, qui rendoit depuis long-temps cette Cour si odieuse. Trois fois la semaine il tenoit le Consistoire public, dont l'usage étoit presque aboli : il y écoutoit les plaintes de toutes les parties, renvoioit à d'autres Juges les moindres affaires, & examinoit par lui-même les plus importantes. Tout le monde admiroit la

sagesse & la pénétration avec laquelle il faisoit cet examen ; & les plus savans Jurisconsultes venoient à Rome seulement pour l'entendre, afin de se former dans ses Consistoires. Dans ses jugemens il n'avoit aucun égard aux personnes, & il ne les prononçoit qu'après une mûre délibération. C'est ce qui lui attira tant & de si grandes causes ; & l'on n'avoit rien vû à Rome de semblable depuis très-long-tems.

III. Il excite à la Croisade.

Innocent III désiroit ardemment de procurer du secours à la Terre-sainte, & n'ignoroit pas le reproche qu'on faisoit à l'église de Rome, d'imposer aux autres des fardeaux ausquels elle ne touchoit pas du bout du doigt. C'est pourquoi il choisit deux Cardinaux à qui il donna la croix, afin qu'ils invitassent les autres à la Croisade par leur exemple, aussi-bien que par leurs paroles. Il ordonna en même-temps que tout le Clergé paieroit le quarantiéme de ses revenus, mais il se taxa lui & les Cardinaux au dixiéme. Il fit faire un navire, & l'envoia chargé de vivres à Messine, sous la conduite d'un Templier, d'un Hospitalier & d'un Moine. Il publia aussi une Lettre circulaire adressée à tous les Evêques, aux Seigneurs, au clergé, au peuple de France, d'Angleterre, de Hongrie & de Sicile, où il exhorte pathétiquement à la Croisade, ordonne qu'on se tienne prêt pour un temps qu'il marque, & promet de grandes indulgences.

IV. Ce Pape avoi les vertus & les défauts d Grégoire VII

Il n'est pas possible de rapporter ici tout ce qu'a fait ce Pape, parce qu'il s'est mêlé de toutes les affaires de son temps, & que nous aurons occasion d'en parler ailleurs. Il n'y a point eu de Pape qui ait mieux ressemblé à Grégoire VII. Il avoit beaucoup d'esprit, un grand courage, d'autres qnalités estimables.

les nouvelles maximes des faulles Dé
& de Gratien, & n'a été effraié ni des 1
des conféquences de ces maximes, qu'il
à la rigueur. Il se faisoit, pour ainsi d
jeu de prononcer des excommunicatic
mettre tout un païs en interdit : ensc
pour le crime d'un particulier, les Catl
d'un Roiaume entier étoient privés
exercice de Religion: Il traitoit tous l
ques comme ses vicaires, & exigeoit d'
obéissance aveugle. Sous prétexte qu
paix entre les Princes Chrétiens est co
par serment, & que toute guerre injust
grand péché, de même que le violen
serment, il s'imaginoit devoir juger
térêts des Couronnes, parce que dans l
mêlés, il y avoit des torts & des péch
de droit sont soumis à la Jurisdiction
siastique.

V. Sa fin. Ses Ecrits.

Il avoit un zéle ardent pour la Croi
la prescrivoit à tout le monde sans disti
Il imposoit les pénitences les plus singu
comme d'aller mendier pendant plusie
nées, d'aller nuds pieds en caleçon,
faire donner la discipline par tout le

agleterre, il en fut inconsolable, & il fit
ermon où il prit pour texte ces paroles du
héte Ezéchiel : Glaive, Glaive, sors du
reau & aiguises-toi pour tuer. Dans ce Ser-
n il excommunia solemnellement le Prince
uis & ses gens : puis aiant fait venir des Sé-
taires, il commença à dicter des sentences
s-dures contre Philippe Auguste pere de
ouis, & contre son Roiaume. Dans le temps
u'il étoit tout occupé de ces pensées, il fut
taqué d'une fiévre tierce, dont il guérit
romptement : mais bien tôt après il lui sur-
int une fiévre violente qu'il garda plusieurs
ours, continuant de manger beaucoup, sui-
vant sa coutume. Enfin il tomba en paralysie,
ensuite en léthargie, & mourut le seiziéme de
Juillet 1216, après avoir tenu le S. Siége dix-
huit ans & demi. Il fut enterré dans l'église
Cathédrale de Pérouse. Outre ses Lettres qui
sont en très-grand nombre, distribuées par an-
nées à peu près selon leurs dates, il reste de
lui plusieurs Ecrits, Sermons, Traités de piété
& autres, dont quelques-uns ne sont pas en-
core imprimés. Il est Auteur de la belle prose
de la Pentecôte *Veni, Sancte Spiritus, & emitte
cœlitùs*, &c.

VI. Sa réputation.

Il faut juger de ce Pape par ses actions, plû-
tôt que par les discours des Auteurs du temps.
Un d'eux dit que c'étoit un homme d'un grand
courage & d'une rare sagesse: qui n'avoit point
d'égal en son temps, & qui fit des choses mer-
veilleuses. Un autre dit qu'en plusieurs affai-
res il parut attaché à une rigueur excessive, &
que par cette raison sa mort causa plus de joie
que de tristesse à ceux qui lui étoient soumis.
Matthieu Paris dit que Jean Roi d'Angleterre
connoissoit ce Pape pour le plus ambitieux &

flamme ; & que lui aiant demandé p
étoit ainsi tourmenté, il répondit:
trois causes, qui m'auroient même
damner au feu éternel, si je ne m'ét
à l'extrémité de ma vie par l'interc
Mere de Dieu, à laquelle j'ai fondé
stere ; mais je serai cruellement tou
qu'au jour du Jugement. Thomas
pré qui raconte ce fait, ajoûte qu'i
pris de Lutgarde les trois causes d
ces de ce Pape, mais que par respe
il n'avoit pas voulu les rapporter.
en soit de cette vision, ce récit mo
personnes très-pieuses étoient
qu'Innocent III avoit fait de gran

II.

VII. Pontificat d'Honorius III.

Le S. Siége ne vaqua qu'un jour
huitiéme de Juillet les Cardinaux
semblés, élurent Pape Cencio Savel
qui étoit Cardinal Prêtre. Il avoit
rier de l'église de Rome ; & comm
qualité il avoit l'intendance des
cette église, il entreprit d'en faire
ciens mémoires un regître plus exa

ı mort du Pape son prédécesseur, & tion. Il ajoûte: Que cette perte ne vous ge pas : je lui suis inférieur en mérite, ne lui céde pas en zéle pour délivrer -sainte. Honorius marcha sur les tra- nocent III, & soutint les mêmes pré- . Mais il n'avoit ni le même feu, ni la apacité, & par conséquent il ne fit pas ndes fautes: car quand on marche dans te opposée à celle de l'Antiquité, plus îte & plus l'on s'égare. Il est inutile er ici ce que nous disons de ce Pape différentes articles. Il approuva l'Or- S. Dominique par deux Bulles dès le ıcement de son pontificat. C'est le pre- pe qui ait accordé des Indulgences canonisation des Saints. Il mourut le iéme de Mars 1227, & fut enterré à arie Majeure.

III.

VIII. Pontificat de Grégoire IX.

demain les Cardinaux s'assemblerent donner un successeur; & aiant célé- la coutume une Messe du Saint-Es- élurent tout d'une voix le Cardinal Evêque d'Ostie, qui prit le nom de IX, & fut couronné le Dimanche sui- gt-uniéme de Mars. Son pere, qui it des Comtes de Seigni, étoit pro- nt du Pape Innocent III. Grégoire nfait, avoit beaucoup d'esprit & de , savoit fort bien le Droit civil & le nonique, & menoit une vie éxem- fut ami particulier de S. François, ɔteur des Freres Mineurs, pour les- onda plusieurs monasteres. Il en pro- à d'autres religieux. Les circonstances ouronnement sont remarquables: on

Son couronnement.



ziéme d'Avril, il célébra la Mess
lement à sainte Marie Majeure, a
couronne en tête. Le lundi aiant
à saint Pierre, il revint portant de
nes, monté sur un cheval richem
çonné, environné des Cardinau
pourpre, & d'un Clergé nombreu
étoient tendues des plus riches tap
parfumées de divers aromates: le pe
toit à haute voix, *Kyrie, eleison*, &
ques de joies accompagnés du son
pettes. Les Juges & les Officiers a
habits couverts d'or & des chappes
Grecs & les Juifs chantoient les lo
Pape, chacun dans leur langue: un
nombrable marchoit devant, port
mes & des fleurs: le premier Sén
Préfet de Rome étoient à pied au
Pape, tenant les rênes de son chev
ainsi qu'il fut conduit au Palais de

IX. Son goût & son style.

Grégoire IX tint le S. Siége qu
& cinq mois. Aussi-tôt après son éle
fit part selon la coutume à tous les
se recommanda à leurs prieres. Da
lettre il leur ordonne de presser les

Le Seigneur vous a mis en ce monde comme un Chérubin armé d'un glaive tournoiant, pour montrer à ceux qui s'égarent le chemin de l'arbre de vie. Car considérant en vous la raison illuminée par le don de l'intelligence naturelle, & l'imagination nette pour la compréhension des choses sensibles, on voit manifestement en vous une vertu motrice, pour distinguer le convenable de ce qui ne l'est pas; & une vertu compréhensible, par laquelle vous pouvez facilement obtenir ce qui est licite & convenable. Toute la lettre, qui est assez longue, est de ce style singulier, & le Pape s'y étend beaucoup sur les significations mystérieuses des ornemens impériaux. Il n'est pas facile d'entendre les prétendus mysteres que renfermoient ces ornemens, même après la longue explication qu'en donne le Pape dans cette lettre. On peut juger par cet exemple, quel étoit le goût & le génie de ceux qui traitoient ainsi alors les affaires les plus sérieuses.

X. Son différend avec l'Empereur Frideric.

L'Empereur Frideric étant tombé malade, ne put passer à la Terre-sainte dans le temps qu'il avoit fait vœu d'y aller. Grégoire IX crut que cette maladie étoit feinte, & en conséquence excommunia ce Prince. Telle fut la source du différend si fameux qui fut entre Grégoire IX & Frideric II, qui attira la ruine de cet Empereur & de sa maison, réduisit l'Allemagne à une anarchie de trente ans, & plongea l'Italie dans des maux dont elle ne s'est jamais bien relevée. Nous parlerons de ce grand différend dans l'article de l'église d'Allemagne, où par conséquent il sera beaucoup question de Grégoire IX. Ce Pape aiant appris le triste état de la Terre-sainte, demanda

instamment du secours à toute la Chrétienté; autorisa la rupture de la trêve avec les Sarrasins, & continua de fulminer contre l'Empereur les Bulles les plus terribles. Frideric n'y eut aucun égard, & il excita le peuple Romain contre le Pape, qui sortit de Rome, parce qu'il voioit bien qu'il n'y seroit pas en sûreté.

Grégoire voiant que le glaive spirituel n'avançoit pas assez ses affaires, eut recours au matériel, & leva des troupes contre l'Empereur. Nous avons vû combien ce Pape fit d'éxactions en Angleterre, & comment son Légat accompagné d'usuriers ultramontains, s'attira la malédiction publique. Ce Pape dans toutes ses Bulles emploioit l'équivoque, si commune alors, de confondre l'Eglise avec l'Etat temporel du Pape ou des Evêques. Les autres Roiaumes ne furent pas exempts de ces exactions, & Grégoire IX vouloit même que les Evêques allassent à son secours en personne. Il ne se contenta pas d'excommunier l'Empereur, il alla jusqu'à absoudre tous ses sujets du serment de fidélité, parce que, disoit-il, personne ne doit fidélité à celui qui s'oppose à Dieu & à ses Saints. Maxime nouvelle & erronée, qui autorisoit les révoltes les plus criminelles.

XI. Diverses actions de ce Pape.

Dans le temps que la guerre étoit plus animée entre le Pape & l'Empereur, ils firent la paix ensemble. Mais cette paix n'empêcha pas Frideric de fomenter par des largesses, l'indisposition des Romains contre le Pape, qui aiant été forcé de sortir encore de Rome, fut dans la nécessité d'implorer le secours de Frideric lui-même & de tous les Evêques. Il écrivit aussi aux Grecs, pour les engager à se soumettre à lui & à se réunir. Il envoia aux Prin-

s Musulmans de longues instructions sur la eligion Chrétienne, dans lesquelles il les enaçoit, s'ils ne se convertissoient, de sou-ire à leur autorité les Chrétiens qui étoient ns leurs Etats. Cette menace ne s'accorde iéres avec la doctrine des Apôtres, qui or-nnent aux Chrétiens d'obéir aux Princes, ême infidéles. Grégoire IX se brouilla de ouveau avec l'Empereur, & l'excommunia. ette funeste division troubla toute l'église: Pape emploiant tout ce qu'il avoit de cré-t pour perdre l'Empereur, & l'Empereur fai-it de son côté les derniers efforts pour se nger du Pape. Grégoire IX écrivit au Roi nt Louis encore fort jeune, pour lui offrir Couronne Impériale. Nous avons vû com-ent fut accueillie en France une proposition i paroissoit si flatteuse. Le Pape se tourna rs les Princes d'Allemagne, leur enjoignant élire un autre Empereur, mais il n'y gagna en. Cependant Frideric poussoit la guerre en alie, & il chassa de ses Etats tous les Freres rêcheurs & Mineurs. Le Pape n'avoit plus espérance que dans le Concile qu'il convo-loit, lorsqu'il mourut le vingtiéme d'Août gé de près de cent ans.

IV.

XII. Céleftin IV. Longue vacance du S. Siége.

Les Cardinaux divisés d'intérêts trouverent e grandes difficultés à lui donner un succes-ur. Il convinrent enfin du Cardinal Géoffroi ui prit le nom de Célestin IV. Il étoit de bon-s mœurs & savant, mais vieux & infirme, il mourut environ quinze jours après à saint erre de Rome. On soupçonna qu'il avoit été npoisonné. Il fut enterré à saint Pierre, & ssi-tôt quelques Cardinaux s'enfuirent à A-gni. Ensuite le S. Siége vaqua un an & près

emportoient les ornemens, les calices, les livres, & tout ce dont ils croioient pouvoir profiter : & ils réduisoient les habitans à la derniere misere.

Les Cardinaux voiant les autres terres de l'Eglise menacées d'une pareille désolation, prierent l'Empereur de faire cesser ces ravages, promettant d'élire un Pape au plûtôt. Frideric leur accorda ce qu'ils demandoient. Il délivra même le Cardinal Jacques Evêque de Palestrine, qu'il tenoit en prison, & le renvoia à ses confreres avec honneur : enfin il retira ses troupes & retourna à son Roiaume. Les François pressoient aussi l'élection du Pape, & ils envoierent une ambassade à la Cour de Rome, exhortant les Cardinaux à la faire sans délai. Autrement, ajoutoient-ils, nous chercherons les moiens de suppléer à votre négligence, & de nous donner un Pape en-deçà les monts, à qui nous obéirons. Matthieu Paris qui rapporte ce fait, ajoûte que les François faisoient hardiment cette menace, par la confiance qu'ils avoient en leur ancien privilége accordé par saint Clément à saint Denys, en lui donnant l'Apostolat sur les peuples d'Occident. Nous n'avons point vû ailleurs ce prétendu privilége.

V.

XV. Pontificat d'Innocent IV.

Enfin les Cardinaux s'accorderent à élire un Pape le jour de la saint Jean vingt-quatriéme de Juin 1243. Ce fut Sinibale de Fiesque Génois, de la maison des Comtes de Lavagne; Cardinal Prêtre. Il fut élu à Anagni d'un commun consentement, nommé Innocent IV, & sacré le vingt-neuviéme du méme mois fête de saint Pierre & saint Paul. Le S. Siége avoit vaqué un an & près de huit mois, & Innocent le

tint onze ans & demi. D'abord il donna part
t Evêques de son élection suivant la coutu-
,se recommandant à leurs prieres : comme
aroît par la lettre adressée à l'Archevêque
Reims & à ses suffragans, & datée du deu-
me de Juillet. Elle finit par cette clause re-
rquable : Au reste parce que les porteurs de
sortes de lettres sont quelquefois des exa-
ons, nous vous défendons de rien donner à
lui-ci, sinon la nourriture & les secours né-
ssaires en cas de maladie, parce qu'il a fait
ment de ne rien prendre, & qu'on a pour-
d'ailleurs aux frais de son voiage.
On avoit élu Pape le Cardinal Sinibale,
mme celui qui étoit le plus aimé de l'Em-
reur Frideric, & par conséquent le plus pro-
à le reconcilier avec la Cour de Rome.
is quand on lui en porta la nouvelle, on
fort surpris de voir qu'il en étoit affligé. Il
pour raison, qu'il prévoioit que d'un Car-
al ami, il deviendroit un Pape ennemi. Il
faire par-tout son Roiaume des prieres en
ion de graces, & ensuite il lui envoia des
nbassadeurs. Ils étoient porteurs d'une lettre,
l'Empereur reconnoît que le Pape est issu
la premiere noblesse de l'Empire & son
cien ami, & lui offre toute sa puissance pour
onneur & la liberté de l'Eglise. Le Pape re-
cette ambassade très-favorablement; &
ur négocier la paix avec l'Empereur, il lui
roia trois Nonces : mais la négociation fut
s effet, parce que l'Empereur proposa des
nandes ausquelles le Pape ne voulut point
ir égard. Innocent IV. quitta Anagni &
t à Rome, où il fut reçu avec de grands
neurs par le Sénat & par le peuple. On
a de nouveau de la paix, & l'on fit un

rompt avec l'Empereur, & se retire à Genes.

reur, partit de Rome pour s'approc
où il étoit. Mais ce Prince lui m
n'exécuteroit rien de tout ce do
convenu, s'il ne recevoit auparavan
de son absolution. Le Pape répond
proposition n'étoit pas raisonnabl
rompirent ensemble. Le Pape résol
tirer sécretement, & il ne comm
dessein à personne, de peur que
n'y mît des obstacles. La veille de
il apprit que trois cens Chevaliers T
voient venir la nuit suivante pour
Il en parut fort allarmé; & vers l
la nuit, il quitta les marques de
s'arma légerement, monta sur un
coureur, & partit sans que person
perçût. Il poussa si vivement son ch
vant six heures du matin il avoit dé
lieues. Vingt-trois galeres étoient
Genes au-devant du Pape à Civita
ce qui faisoit juger quil avoit formé
projet. Ces galeres étoient comm
l'Amiral de Genes & par les pre
ville, qui tous se vantoient d'etre

le de sa naissance, au milieu de ses amis.

Frideric aiant appris sa fuite, en t irrité contre ceux qu'il avoit des ports & des villes de son fit garder étroitement les ave- sur-tout du côté de la France, 'apportât de l'argent au Pape. nt IV avoit déja envoié en An- nme de confiance, avec un e Bulles qui avoient pour but gent, Le Chapitre général de aux se tenoit alors. Le Pape vant que saint Louis y devoit Chapitre une lettre étudiée & art. Il prioit instamment tous trouveroient, de conjurer le à mains jointes, que suivant ume de France, il prît la prote- ontre Frideric, qu'il nommoit que s'il étoit nécessaire, il re- s son Roiaume.

XVII. Il demande de l'argent aux Anglois & fait demander du secours au Roi S. Louis pendant qu'il est à Cîteaux.

int en effet au Chapitre de Cî- nander aux prieres des moi- ompagné de la Reine Blanche le Pape avoit accordé la per- avec douze femmes dans les dre de Cîteaux, pour y faire oi avoit encore à sa suite deux avec six des plus grands Sei- ce. Quand ils furent près de ux, ils descendirent de che- & marcherent jusqu'à l'église nt Dieu. Tous les Abbés & la i étoit de cinq cent moines, nt en procession, pour rece- nent le Roi qui venoit pour la

premiere fois à leur monastere. Le Roi
dans le Chapitre au milieu des Abbés
Seigneurs, mettant par respect sa mer
dessus de lui ; & alors tous les Abbés & les
nes à genoux, les mains jointes & les la
aux yeux, lui firent la priere que le Pape
avoit prescrite. Le Roi se mit aussi à g
devant eux, & leur dit qu'autant que son
nour le permettroit, il défendroit l'églis
tres les insultes de l'Empereur Frideric,
cevroit volontiers le Pape pendant son
si les Barons le lui conseilloient : parce
Roi de France ne pouvoit se dispenser
vre leur avis. Les Abbés rendirent au R
grandes actions de graces, & lui accor
une participation spéciale à leurs bonne
vres. L'Empereur Frideric avoit aussi
Chapitre ses Ambassadeurs, pour s'opp
la demande du Pape.

XVIII. On refuse de recevoir le Pape en France, en Arragon & en Angleterre.

Saint Louis assembla donc les Seigne
son Roiaume pour prendre leur avis sur
jet. Pendant qu'ils étoient assemblés, le
envoia demander permission de venir à R
dont le Siége étoit alors vacant. Sur la p
sition du Pape, les Barons de France ré
dirent qu'ils ne souffriroient point qu'il
s'établir dans le Roiaume. Ils craignoient
sa présence ne nuisît à la dignité Roiale,
trouvoient trop de différence entre leur jeu
Roi & un homme consommé dans les affaire
enfin ils ils savoient que la Cour de Rome éto
à charge à ses hôtes. Le Roi répondit donc a
Pape conformément à l'avis des Seigneur
mais dans les termes les plus honnêtes. Le Pa
pe envoia aussi au Roi d'Arragon demander l
permission de venir dans ses Etats, & il fut re
fusé de même.

Quant au Roi d'Angleterre, le Pape se con

tenta de lui faire écrire par quelques Cardinaux, comme de leur propre mouvement en ces termes: Nous vous donnons en amis, un conseil utile & honorable. C'est d'envoier au Pape une ambassade, pour le prier de vouloir bien honorer de sa présence le Roiaume d'Angleterre, auquel il a un droit particulier: & nous ferons notre possible pour le faire condescendre à votre priere. Ce seroit pour vous une gloire immortelle, que le souverain Pontife vînt en personne en Angleterre, ce qui n'est jamais arrivé que nous sachions. Et nous nous souvenons avec plaisir de l'avoir oüi dire, qu'il verroit volontiers les délices de Ouestminster (maison de plaisance du Roi) & les richesses de Londres. Le Roi d'Angleterre reçut agréablement cette proposition, & il auroit facilement donné dans ce piége, si des personnes sages ne l'en avoient détourné, en disant: C'est déja trop que nous soions infectés des usures & des simonies des Romains, sans que le Pape vienne ici lui-même piller les biens de l'Eglise & du Roiaume.

XIX. Le Pape se retire à Lyon & il y dépose l'Empereur.

Innocent IV ne trouvant point d'azile chez ces Princes, se détermina à venir à Lyon, ville neutre alors & dont l'Archevêque étoit Seigneur. Il partit donc de Gênes, où il ne se croioit pas trop en sureté, & passa par la Savoye. Le Comte de Savoye étoit Amé IV, & Thomas son frere escorta le Pape jusqu'à Lyon. Ce fut là qu'Innocent IV assembla un Concile général dont nous parlerons ailleurs, & qui se tint à la fin de Juin 1245. Dans ce Concile le Pape déposa l'Empereur Frideric, & fit publier par tout la sentence de déposition. Quatre mois avant la tenue du Concile, à l'entrée du Carême, le Pape fit renouveller

reçu l'ordre de publier cette exc
tion, dit publiquement dans sa Par
solemnel: J'ai ordre de dénoncer
nié l'Empereur Frideric. Je n'en
cause: mais je sais qu'il y a un gra
entre le Pape & lui. J'ignore qui
raison: mais autant que j'en ai
j'excommunie celui des deux qui
& j'absous celui qui le souffre. C
vint jusqu'aux oreilles de l'Emper
voya des présens au Curé: mais le
son indiscrétion.

XX. Il reçoit de grands présens.

Le Pape se plaignoit à ses confi
glise Romaine étoit accablée de
faisoit entendre qu'il avoit besoin
d'argent. Cette plainte s'étant ré
le public, plusieurs riches Préla
trouver, lui témoignerent qu'il co
à ses peines & à ses périls, & le
d'avoir évité le piége de l'Emp
s'être approché de ses enfans qui l
voués. En même-temps ils lui offri
sens considérables, des chevaux,
le, des habits, des meubles préc

rdinal Evêque d'Albane, & donna l'Ar-
ché de Rouen à Eudes Clément Abbé de
Denys en France, qui lui avoit fait aussi
les présens. Le Pape procura vers le mê-
mps l'Archevêché de Lyon à Philippe de
déja élu Evêque de Valence; mais avec
spense singuliere. Car quoique Philip-
t pas même reçu les Ordres sacrés, il lui
ra les revenus de l'Evêché de Valence
aux de l'Archevêché de Lyon, la Pré-
Bruges, & plusieurs autres riches bé-
qu'il avoit en Flandre & en Angleter-
Prince qui étoit très-bienfait & fort in-
ans l'art de la guerre, commandoit des
s du Pape, & il fut chargé de la garde
cile de Lyon.

XXI. Il écrit par tout contre l'Empereur. Réponse que lui fait le Sultan. Craintes & larmes du Pape.

ès que le Pape Innocent eut déposé
reur, il s'efforça d'indisposer tous les
ains contre lui. Il écrivit même au Sul-
gypte, pour lui persuader de renoncer
nce qu'il avoit avec Frideric. Le Sul-
répondit ainsi : Nous avons reçu vos
& écouté votre envoié. Il nous a parlé
s-Christ, que nous connoissons mieux
s, & que nous honorons plus que vous
s. Quant à ce que vous dites que vous
procurer la paix entre tous les peuples,
le souhaitons pas moins de notre côté;
ous savez qu'entre nous & l'Empereur,
ne alliance & une amitié réciproque
emps du Sultan notre pere, à qui je
eu de donner sa gloire. C'est pourquoi
ous est pas permis de faire aucun traité
Chrétiens sans le consentement de ce
L'Envoié que nous avons à sa Cour
trouver & conférera avec vous: nous
en conséquence de ce qu'il nous mar-

quera, aiant en vue l'utilité publique, & ce qui peut nous acquérir du mérite devant Dieu.

On prit à Lyon l'an 1247 quelques Chevaliers Italiens, qui assûrerent qu'environ quarante autres très-braves avoient résolu de tuer le Pape ; & que quand même Frideric seroit mort, rien ne seroit capable de les empêcher de mettre le Pape en pièces, croiant en cela faire une œuvre agréable à Dieu & aux hommes. Depuis ce temps-là le Pape se tint caché dans sa chambre, étant gardé jour & nuit par cinquante hommes armés ; & il n'osoit sortir de son Palais, pas même pour aller à l'église dire la Messe. L'année suivante il eut un nouveau sujet d'affliction, en apprenant comment avoit été traité Marcellin Evêque d'Arezze.

XXII. L'Evêque d'Arezze éxécuté à mort.

Ce Prélat étoit d'une famille très-noble, & avoit été d'abord Evêque d'Ascoli, d'où le Pape Grégoire IX le transfera à Arezze en 1237. Il étoit chef d'un parti opposé à l'Empereur, & il y attiroit le plus de monde qu'il pouvoit par ses exhortations & par ses largesses. Aiant été chassé d'Arezze, il se retira à Rome, où Innocent IV lui donna le commandement d'une armée ; car cet Evêque étoit plus guerrier qu'ecclésiastique. Après avoir remporté plusieurs avantages sur l'armée de Frideric, il fut pris & mis en prison ; & l'Empereur trois mois après le condamna à être pendu. Les Officiers de l'Empereur aiant reçu cet ordre, presserent Marcellin d'excommunier publiquement le Pape & de jurer fidélité à Frideric : lui promettant à cette condition l'impunité & de grandes richesses. Mais le Prélat réitéra l'excommunication contre l'Empereur, qu'il avoit déja prononcée plusieurs fois ; puis sachant

l'alloit mener au supplice, il reçut les
iens. Il s'attendoit à être noié, mais
e il vit qu'on l'alloit pendre, il chanta
m & *Gloria in excelsis*. Les Sarrasins qui
ent d'exécuteurs lui lierent les mains,
erent à la queue d'un cheval, & le traî-
ainsi par le milieu de la ville aux four-
tibulaires. Cependant il confessoit pu-
ment ses fautes aux Freres Mineurs qui
ent des deux côtés, & déclaroit qu'il
noit de bon cœur à tous ses ennemis. Il
du le premier Dimanche de Carême de
48, & son corps fut gardé au gibet pen-
ois jours. Les Freres Mineurs le dérobe-
lui donnerent la sépulture: mais il fut
, trainé dans la bouë, & remis au gibet,
ce qu'il vint un ordre particulier de
reur pour l'en ôter. Le Cardinal Rai-
crivit sur ce sujet une lettre pathétique,
onchit en exhortant les Fideles à préfé-
Croisade contre Frideric à celle de la
Sainte, pour obvier au mal le plus pres-
Matthieu Paris dit que cette lettre auroit
contre Frideric l'indignation publique,
artisans du Pape ne l'avoient attirée sur
r leur avarice, leur simonie, leurs usu-
eurs autres vices.

es la mort de Frideric qui arriva au mois XXIII.
cembre 1250, le Pape demeura encore Mort d'Innocent IV.
e temps à Lyon, & il en partit au mois
l 1251, après y avoir passé six ans &
mois. Il étoit accompagné de plusieurs
naux, d'un grand nombre de personnes
, & de Philippe de Savoie nommé à
evêché de Lyon, qui étoit à la tête
nombreuse escorte de gens armés pour le
ir des insultes du parti de Frideric,

ges pour les Cardinaux, comme pou
tir qu'ils doivent toujours être prêt
dre leur sang pour la défense de la F

VI.

XXIV. Pontificat d'Alexandre IV.

Estime que ce Pape avoit pour Saint Louis.

Le S. Siége ne vaqua que dix-sept
Cardinal Rainald Evêque d'Ostie
prit le nom d'Alexandre IV. Il étoi
Grégoire IX. Il avoit des qualités e
mais il passoit pour trop facile à é
flatteurs. Ses premiers soins furent d'
progrès de Mainfroi fils naturel de
& qui avoit donné de l'exercice à In
son prédécesseur. Alexandre fut très
aux religieux mendians, & dès le
jours de son Pontificat, il révoqua l
laquelle Innocent IV avoit restraint
viléges. Il accorda à saint Louis que
ces qu'il lui avoit demandées, con
roît par deux Bulles dans lesquel
son éloge. Quoique, dit-il, le Ro
France soit au-dessus des autres par
se, Louis le releve encore davantage
de ses vertus. Quoiqu'il s'applique
au gouvernement de son Roiaume,
l'affaire de son salut comme la prin

dre particulier du S. Siége. Il accorde dix jours d'indulgence à tous ceux qui ont Dieu pour le Roi pendant sa vie, & ontinueront de prier pour lui pendant dix orès sa mort. La facilité avec laquelle on onçoit les censures, obligeoit de prendre :écautions pour s'en garantir.

exandre IV étoit principalement occupé guerre contre Mainfroi, dont les affai- rospéroient de jour en jour. Il envoia of- Couronne de Sicile à Henri Roi d'An- rre pour Edmond son second fils. Il char- on chapelain de lever une décime en An- :re, en Ecosse & en Irlande, & lui ordon- suite de prêcher la Croisade contre Main- en accordant l'indulgence que l'on don- à ceux qui se croisoient pour la Terre- e. Les Evêques d'Angleterre s'assemble- l'occasion de cette entreprise, pour la- e le Pape demandoit des sommes immen- Nous avons vu avec quelle injustice fut ex- munié par ce Pape, Seval Archevêque c, qui refusoit de conférer les meilleurs ices de son église à des Italiens inconnus ignes. Le Pape étoit accablé de soins & ires temporelles. L'an 1275 il fut obligé itter Rome pour se garantir de la violen- peuple. Les séditieux se mocquerent de communications, & menaçoient de le suivre avec ses Cardinaux jusqu'à leur rui- tiere. XXV. Embarras que lui causent les affaires temporelles.

ncontinence étoit devenue si commune & olique dans le Clergé, que le Pape Ale- re crut y devoir chercher quelque remé- & pour cet effet il écrivit une lettre circu- adressée aux Archevêques & à leurs suf- ns, aux Abbés & aux Supérieurs ecclé- XXVI. Sa lettre contre les désordres du Clergé.

siastiques. D'abord il leur parle fortement du compte terrible qu'ils rendront à Dieu des ames dont ils ont la conduite : ensuite il représente vivement la grandeur du scandale que donnent les clercs qui entretiennent publiquement des concubines au mépris des canons, & n'ont pas honte d'exercer avec des mains impures les fonctions sacrées de leur ministere. Il marque les reproches qu'ils s'attirent de la part des hérétiques, l'oppression de l'Eglise par les Seigneurs, & le mépris des peuples. Il exhorte les Prélats à faire cesser ce désordre par leur vie exemplaire & en procédant contre les coupables : & il déclare que leurs poursuites ne seront point retardées par l'appel, & que les lettres Apostoliques obtenues par les coupables au préjudice de ces poursuites, seront nulles. Cette Lettre est belle, mais de tels maux demandent des remedes plus efficaces que des exhortations.

VII.

XXVII. Flagellans en Italie.

Il arriva en Italie vers l'an 1259 un événement fort singulier & tout-à-fait extraordinaire. Les Nobles & le peuple, les vieillards & les jeunes gens jusqu'aux enfans de cinq ans, paroissant pénétrés de douleur à la vue des crimes dont l'Italie étoit inondée, alloient dans les villes par les rues étant nuds jusqu'à la ceinture. Ils marchoient deux à deux en procession tenant à la main chacun un fouet de courroies, & versant beaucoup de larmes. Ils s'en frappoient si rudement les épaules, qu'ils se mettoient tout en sang, implorant la miséricorde de Dieu & le secours de la sainte Vierge. Ils marchoient même la nuit tenant des cierges allumés & par un hiver très-rude : on en voioit des centaines, des milliers & jusqu'à

, précédés par des Prêtres avec les
les bannieres ; ils accouroient aux
se prosternoient devant les autels. Ils
a même chose dans les bourgs & les
nsorte que les montagnes & les plai-
tissoient de leurs cris. On n'enten-
que ces tristes voix, au lieu des ins-
le musique & des chansons déshon-
s femmes, & même les Dames de
les filles les plus délicates, prirent
e dévotion.

plûpart des ennemis se réconcilie-
usuriers & les voleurs s'empressoient
er les biens mal acquis : tous les au-
urs confessoient leurs crimes & s'en
ent. On ouvroit les prisons, on dé-
captifs, on rappelloit les exilés : on
ant de bonnes œuvres que si l'on eût
voir tomber le feu du Ciel, la ter-
r, ou quelque autre effet sembla-
justice divine. On ne savoit quelle
use de ce mouvement si subit de pé-
ar ce n'étoit ni l'éloquence d'aucun
r, ni l'autorité d'aucune personne,
xcité : les simples avoient commen-
autres les avoient suivis. Cette péni-
endit en Allemagne, en Pologne &
rs autres païs. Les pénitens alloient
e visage couverts pour n'être pas re-
epuis la ceinture ils avoient un vête-
lescendoit jusqu'aux pieds. Ils se fla-
deux fois le jour pendant trente-trois
l'honneur des années que l'on croit
Christ a vécu sur la terre, & chan-
tains cantiques sur sa mort & sur sa

Ces flagellans devinrent suspects à Mainfroi, même avant qu'on les accusât d'aucune erreur. Il craignit que cette multitude de gens attroupés, ne fît quelque entreprise contre son autorité, & défendit sous peine de mort cette espéce de pénitence dans toute l'étendue de son Roiaume, dans la Marche d'Ancône & la Toscane. A son imitation le Marquis Palavicin fit la même défense à Crémone, à Bresse, à Milan, & par-tout où s'étendoit sa puissance. Henri Duc de Baviere & quelques Evêques d'Allemagne rejetterent ces flagellans avec mépris : l'Evêque de Cracovie les chassa, les menaçant de prison s'ils ne se retiroient promptement. L'Archevêque de Gnesne & les autres Evêques de Pologne aiant découvert leurs erreurs, firent défendre qu'on suivît cette secte : ainsi elle fut bientôt dissipée.

VIII.

XXVIII. Mort du Pape Alexandre IV. Pontificat d'Urbain IV.

Le pape Alexandre se retira à Viterbe l'an 1257 n'osant plus demeurer à Rome. Il passa ensuite à Anagni, & enfin retourna à Viterbe où il mourut l'an 1261, après un Pontificat de six ans & demi, dont il en avoit passé quatre hors de Rome. Il fut enterré dans l'église Cathédrale de Viterbe, & le S. Siége vaqua trois mois. Il n'y avoit à Viterbe que huit Cardinaux, qui se trouverent tellement divisés, qu'ils ne purent convenir de nommer aucun de leur corps, & s'accorderent enfin à élire Pape Jacques Pantaleon Patriarche de Jerusalem, qui se trouvoit à Viterbe pour solliciter une affaire de son église. Il étoit de Troies en Champagne, & fils d'un savetier. Etant venu fort jeune étudier à Paris, il s'appliqua au Droit canon & ensuite à la Théologie. Il devint fameux prédicateur, fut pourvu de l'Archidia-

oné de Liége, & ensuite de l'Evêché de Verun. Il s'étoit distingué dans plusieurs Légaons du Nord. Aiant été élu Pape à Viterbe, prit le nom d'Urbain IV. Aussi-tôt après sa romotion, il écrivit aux Evêques pour leur en ire part & se recommander à leurs prieres. écrivit en particulier à S. Louis dont il étoit é sujet, & à Philippe son fils aîné, & il leur onna des indulgences. Comme les Cardinaux toient réduits à un petit nombre, Urbain IV n fit quatorze, dont deux furent depuis Papes. e cette promotion étoit aussi Henri de Suse rchevêque d'Embrun, qui devint Cardinal vêque d'Ostie. Il étoit grand jurisconsulte & nonisfte, & avoit composé par ordre d'Alendre IV une Somme ou Recueil de l'un & l'autre Droit. Il est fameux dans les Ecoles, il est connu sous le nom de Cardinal d'Oe. Urbain IV avoit demeuré deux ans à Orete, d'où la plûpart de ses lettres sont datées; ais les habitans s'étant déclarés contre lui, se fit porter en litiere à Perouse où il mout le deuxiéme d'Octobre 1264, n'aiant été ape que trois ans. On remarque qu'il pardon avec bonté une injure qui lui avoit été faite ar des gentils-hommes lorsqu'il étoit Archiiacre de Liége.

IX.

XXIX. Pontificat de Clément IV.

Après la mort d'Urbain IV le S. Siége vaua quatre mois. Le Cardinal Evêque de Saine qu'Urbain avoit envoié Légat en Angleerre, n'aiant pu y entrer à cause de la révolte es Barons & des Evêques contre leur Roi, se it en chemin pour retourner à la Cour de ome. Mais pendant le voiage il apprit qu'il voit été élu Pape à Perouse, & il s'y rendit éguisé en frere mendiant, pour éviter les em-

aux Princes qui l'en félicitoient,
mieux dans la lettre à Pierre le gros
où il parle ainsi :

XXX. Lettre édifiante de ce Pape.

Plusieurs se réjouissent de notre p
mais nous n'y trouvons qu'un sujet
& de larmes, parce que nous sento
immense d'une pareille charge. N
tion ne doit servir qu'à vous rendre
ble. Nous ne voulons point que n
votre frere, ni aucun de nos paren
nous trouver sans notre ordre partic
trement ils s'en retourneroient con
strés de leurs espérances. Ne cher
marier votre sœur plus avantageuse
se de nous : car nous ne pourrions l
ni rien faire en sa faveur. Néanm
épouse le fils d'un simple chevalier
nerons trois cens tournois d'arge
environs cent cinquante livres de 1
noie. Le Pape continue : Si vous vo
ter plus haut, n'espérez pas un deni
Nous ne voulons point que notre
porte aucun de nos parens à s'enfler
il faut que Mabille & Cécile prenne

utiles à celui pour qui on les feroit,
es à elle-même. Si on lui offre des
ce sujet, qu'elle les refuse, si elle
ir nos bonnes graces. Donné à Pe-
jour de sainte Perpétue & de sainte

pe Clément donna ses premiers soins XXXI.
e du Roiaume de Sicile, comme la Sa mort.
sante pour la Cour de Rome, & il dis- Longue va-
cette Couronne en faveur de Charles cance du S.
d'Anjou & de Provence frere de saint Siége.
qui reçut à Rome l'investiture de ce
e. Clément IV mourut à Viterbe l'an
près avoir tenu le S. Siége près de qua-
Il étoit fort prudent, excellent Juris-
, habile prédicateur, & prêchoit sou-
Viterbe, même étant Pape, pour forti-
euple dans la Foi Catholique. Pendant
mps il ne mangea point de viande,
sur un lit très-dur, & ne porta point de
sa vie étoit très-pure. Il fut enterré à
dans l'église des Freres-Prêcheurs, où
t encore son tombeau, orné de l'image
e Hedvige de Pologne, qu'il avoit ca-
. Après sa mort le S. Siége vaqua près
ans. De son temps plusieurs personnes
s à Rome en l'honneur de la sainte
, s'engagerent à se confesser & à com-
trois fois l'année, & le Pape Clément
cette dévotion par une Bulle, leur ac-
cent jours d'indulgence à chaque fois
cevroient les Sacremens. On dit que
nfrerie fut la premiere & le modéle de
es autres.

X. XXXII.

ardinaux qui étoient à Viterbe ne pou- Pontificat de
ccorder dans l'élection d'un Pape, se Grégoire.

nouvelle qu'il avoit été élu Pape. O
vit auſſi-tôt pour le conjurer de v
ſamment. La nouvelle de ſon éleć
beaucoup de joie aux Chrétiens de
Sainte, eſpérant qu'il les ſecourro
ment. Dans le ſerment qu'il fit à
prêt à partir, il emploia les paroles
136, pour témoigner qu'il n'oublie
Jeruſalem. Il prit le nom de Grégo
tant embarqué, il alla à Viterbe,
Cour de Rome. Sans ſe donner le
repoſer après un ſi grand voiage,
uniquement pendant huit jours à
moiens pour ſecourir promptemer
Sainte, qu'il avoit laiſſée dans l'éta
plorable.

Grégoire fut ſacré à Rome le ving
de Mars 1272. Il écrivit auſſi-tôt a
les Evêques pour la convocation d'
général. Il en marquoit principal
cauſes, le ſchiſme des Grecs; le n
de la Terre-Sainte, dont il avoit
oculaire; les vices & les erreurs q
plioient dans l'Egliſe. Il vint à Lyo
accompagné de S. Bonaventure

les habitans. Comme la riviere enflée par
luies ne se pouvoit passer à gué, il se trou-
ms la nécessité de traverser un pont de la
. Alors il leva les censures, & en passant il
a au peuple des bénédictions. Mais quand
hors de la ville, il l'interdit de nouveau
excommunia les habitans. Il alla à Arez-
y passa les fêtes de Noël : mais il y tom-
alade & mourut le douziéme de Janvier
, aiant tenu le S. Siége quatre ans & quel-
mois. Il fut enterré dans la Cathédrale
ezze, & on l'honore comme saint dans
is. On donna son nom à la nouvelle Ca-
rale qui fut bâtie dans le siécle suivant.

XI.

S. Siége ne vaqua que dix jours, & les
inaux élurent Pierre de Tarantaise de
lre des Freres Prêcheurs, Cardinal Evê-
l'Ostie, qui prit le nom d'Innocent V. Il
aussi-tôt d'Arezze à Rome, où il fut cou-
é, & alla loger au Palais de Latran. Mais
omba malade aussi-tôt, & mourut après
mois de Pontificat. Son successeur fut
en V. Il étoit déja malade ; & ses parens
tant venu faire compliment sur son éle-
, il leur dit : J'aimerois mieux que vous
ez venus voir un Cardinal en santé qu'un
e moribond. Aiant passé de Rome à Viter-
il y mourut un mois après son élection,
avoir été sacré Evêque ni même ordonné
re. Il fut enterré à Viterbe dans l'église des
es Mineurs, où l'on voit encore son tom-
: le S. Siége vaqua un mois. On vou-
obliger les Cardinaux de s'enfermer en
iclave, comme Grégoire X l'avoit or-
né par une Constitution. Mais les Car-
iux disoient que cette Constitution du

XXXIII.
Innocent V.
Adrien V.
Jean XXI.

Conclave avoit été suspenduë par le
drien. Les citoiens de Viterbe n'eur
égard à cette raison des Cardinaux,
cerent de s'enfermer en Conclave,
céder à l'élection. Ils élurent Pier
Portugais, Cardinal Evêque de Tusc
prit le nom de Jean XXI. On ne
compter que le vingtiéme; mais qu
comptoient pour pape Jean fils de R
fut élu sans être sacré à la fin du di
ele. Pierre Julien étoit né à Lisbonn
étudié toute sorte de sciences, ce
soit nommer clerc universel selon
temps. Il passoit sur-tout pour fort h
la médecine, & il en a laissé un Tra
titre de Trésor des pauvres, qui est
Il favorisoit les pauvres étudians, &
noit des bénéfices. Il révoqua la Co
de Grégoire X touchant l'élection
Elle portoit que dix jours après la m
pe, les Cardinaux s'assembleroient
son successeur; qu'ils seroient renf
le Conclave, jusqu'à ce que l'électi
te; que si l'élection n'étoit pas fai
trois premiers jours, les cinq jours
se contenteroient d'un seul plat; &
ces cinq jours on ne leur donneroi
du pain, du vin & de l'eau, jusqu'à
lection fût faite. Jean XXI ne faisc
ficulté de dire qu'il comptoit vivre
temps: cependant comme il étoit
chambre neuve qu'il avoit fait fair
près du Palais de Viterbe, le bâtime
& il mourut six jours après des blessu
fut couvert. C'étoit le seiziéme de
de la Pentecôte 1277. Il avoit
mois le S. Siége, qui en vaqua

e d'avoir été très-peu discret dans ses
s.

XII.

ngt-cinquiéme de Novembre, on nom- XXXIV. Nicolas III.
e, Jean Gaetan Romain de la famille
sins, qui prit le nom de Nicolas III.
que saint François à qui on l'avoit pré-
tant enfant, prédit qu'il seroit un jour
Il eut des bénéfices dans les églises
, de Laon & de Soissons. Il étoit fort
it, & on admiroit en même-temps sa
modestie. On louoit aussi sa prudence
gesse de ses réponses. Mais on le blâ-
aimer trop ses parens, & d'avoir mê-
ploié des moiens peu légitimes pour les
r, & leur procurer des alliances hono-
Ce Pape forma de grands projets, dont
ipal étoit de partager tout l'Empire en
Roiaumes, mais la mort les fit avorter.
issoit devoir vivre long-temps, aiant
ellent tempérament & gardant un régi-
-exact. Néanmoins il mourut subite-
une attaque d'apoplexie le vingt-deu-
d'Août 1280, aiant tenu le S. Siége près
s ans; & après sa mort le S. Siége vaqua
s, par la mésintelligence des Cardinaux
lés à Viterbe.

accorderent enfin à élire Simon Cardi- XXXV. Martin IV.
sainte Cécile. Il étoit François, & avoit
anoine & trésorier de l'église de saint
-de Tours, & deux fois Légat en Fran-
résista à son élection jusqu'à faire déchi-
manteau, quand on voulut le revêtir
ui de Pape. Aiant enfin accepté, il prit
de Martin, en l'honneur du saint Evê-
Tours: mais quoiqu'il fût le second Pa-
ce nom, on le nomme Martin IV, en

confondant apparemment les deux Marins avec les deux Martins. Il se fit nommer Sénateur de Rome, c'est-à-dire, premier Magistrat, & le peuple lui donna plein pouvoir de gouverner par lui ou par un autre, & de disposer des revenus appartenans à la ville ou à la communauté du peuple Romain. Comme les Papes depuis deux siécles au moins, se prétendoient Seigneurs temporels de Rome, il est étonnant que Martin IV se soit soumis à cette élection : car il n'y a point d'exemple que jamais un Prince Souverain ait reçu de ses sujets une simple Magistrature dans sa ville capitale. Une des premieres actions de Martin IV fut d'excommunier l'Empereur Michel Paléologue qui s'étoit donné beaucoup de peine pour la réunion des Grecs & des Latins. Ce fut à la sollicitation de Charles Roi de Sicile, que le Pape prononça cette étrange excommunication.

XXXVI. Vêpres Siciliennes.

L'an 1281, on vit éclater en Sicile une terrible conjuration contre le Roi Charles d'Anjou frere de saint Louis, à qui le Pape Clément IV avoit donné le Roiaume de Sicile. Tous les Seigneurs & les chefs du complot s'étant rendus à Palerme pour y célébrer la fête de Pâques, tout d'un coup les Siciliens coururent aux armes, en criant : Meurent les François. Tous ceux qui se trouverent à Palerme furent tués dans les maisons & dans les églises : on ouvrit même le ventre des femmes enceintes, pour faire périr leur fruit. Après cette exécution, les Seigneurs partirent de Palerme, & en firent faire de semblables chacun dans leurs terres, ensorte que par toute la Sicile on égorgea les François. On appelle ce massacre les Vêpres Siciliennes, parce que, selon quelques Auteurs

n avoit donné étoit quand on son-
ɔres. Le Roi Charles en aiant ap-
lle, alla trouver le Pape Martin
ıux, qui l'exhorterent à travail-
ıent à regagner la Sicile, soit par
'oit par la force. Le Pape en mê-
blia une Bulle, par laquelle il or-
voltés de rentrer dans leur devoir
ettre au Roi Charles.

t Pierre Roi d'Arragon vint en
: couronner Roi. Le Pape Martin
tôt contre lui une grande Bulle,
l le dénonce excommunié, éten-
'ures sur l'Empereur Michel Pa-
ɔmme suspect d'avoir aidé le Roi
'ahir la Sicile. Il menace même
'e, s'il ne se retire, de le priver
d'Arragon, & d'absoudre ses su-
ıent de fidélité. Quelque temps
:uta cette menace par une Bulle
ns laquelle on mit toutes les clau-
ɔtilité des canonistes Romains put
ɔur fortifier la sentence de déposi-
ı difficulté fut de la faire exécuter.
; furent méprisées, non-seulement
les Seigneurs & les autres laïques,
s Evêques, le clergé & les reli-
ıus les Ordres, qui ne se crurent
ımuniés & ne garderent point l'in-
ɔi Pierre en appella à un Pape non
ɔour se mocquer de la défense qui
:·faite de prendre le titre de Roi
il se qualifioit Chevalier Arragon-
le deux Rois & Maître de la mer.
ıant appris en fut indigné : mais
peines spirituelles étoient épuisées,
plus que la force des armes à em-

XXXVII. Le Pape Martin entreprend de déposer le Roi d'Arragon.

l'accepter pour ſon ſecond fils. Po
liter la conquête, le Pape fit p
croiſade, mais tous ces mouvem
ſans effet.

XXXVIII. Mort de Charles Roi de Sicile, & du Pape Martin IV.

Charles Roi de Sicile qui avoit
temps la terreur des Grecs, meno
triſte & languiſſante, ſur-tout depu
appris que ſon fils aîné Charles le
avoit été fait priſonnier du Roi d'A
mourut au commencement de l'a
recevant le Viatique il témoigna
ſentimens de pénitence, & dit à Je
Sire Dieu, comme je crois ferm
vous êtes mon Sauveur, je vous p
pitié de mon ame. Pardonnez-mo
chés, puiſque je n'ai entrepris la co
Roiaume de Sicile, que dans la vu
la ſainte Egliſe. Il avoit vécu ſoi
ans, & en avoit régné dix-neuf. Il
à Naples ; & quelques années après
Charles fut délivré de priſon & d
de Sicile. Le Pape Martin IV mouru
mois après le Roi Charles, aiant
Siége quatre ans.

XIII.

re par le Pape Urbain IV. Il étoit si
mmodé de la goutte aux pieds & aux
ns, qu'il ne pouvoit célébrer la Messe
vec certains instrumens. Il ne tint le S.
e que deux ans, & mourut à Rome dans
alais qu'il avoit fait bâtir près de sainte
ne. Les Cardinaux s'y étant enfermés pour
ction, l'air s'y trouva si mal-sain, que
ieurs tomberent malades, & il en mourut
u sept. Tous les autres se retirerent. Ils
ssemblerent l'hiver suivant, & élurent tout
e voix l'Evêque de Palestrine; mais il re-
a deux fois à son élection. Il y consentit
, & prit le nom de Nicolas IV par re-
oissance pour Nicolas III qui l'avoit fait
inal. Il étoit né à Ascoli dans la Mar-
l'Ancone, & avoit été Général de l'Or-
es Freres Mineurs, à qui il accorda de
lusieurs priviléges. Il se donna de grands
emens pour le recouvrement de la Ter-
inte; mais tous les projets de Croisade
t arrêtés par sa mort, qui arriva l'an
Il avoit tenu quatre ans le S. Siége, qui
deux ans & trois mois après sa mort, par
ision qui étoit entre les Cardinaux. Il y
ors à Rome une violente sédition à l'oc-
n des Sénateurs, qu'il fallut renouveller
mmencement de l'année 1293. Il n'y eut
oint à Rome pendant six mois, & les ci-
ns se firent une cruelle guerre.

XIV.

XI. Célestin V. Ses commencemens. Sa retraite.

vue des maux qu'une longue vacan-
Saint Siége occasionnoit, porta enfin
sages d'entre les Cardinaux à exhor-
autres à procéder à une élection. Le
nal Latin Evêque d'Ostie leur déclara
voit été révélé à un saint homme, que

s'ils ne se hâtoient d'élire un Pape, Dieu feroit éclatter les effets de sa juste colere. Benoit Caietan dit en souriant : N'est-ce point frere Pierre de Mouron, à qui cette révélation a été faite ? Latin répondit : C'est lui-même. Il m'a écrit qu'étant la nuit en priere, Dieu lui avoit ordonné de nous en avertir. Alors quelques autres Cardinaux releverent l'austérité, les vertus & les miracles de Pierre de Mouron. Quelqu'un proposa de le faire Pape, & on raisonna beaucoup sur cette proposition qui d'abord paroissoit ridicule. Le Cardinal Latin voiant les esprits bien disposés, donna le premier sa voix à Pierre de Mouron, & six autres le suivirent. Enfin tous les suffrages des onze Cardinaux concoururent à cette élection qui se fit à Pérouse. Pierre étoit né l'an 1215 dans la Pouille. Son pere se nommoit Anglier; sa mere Marie, gens obscurs selon le monde, mais vertueux. Ils eurent douze fils, dont ils souhaitoient que quelqu'un se consacrât au service de Dieu. Pierre témoigna dès l'enfance tant d'inclination pour la vertu, que sa mere demeurée veuve, le fit étudier : & comme il avoit un grand attrait pour la solitude, il se retira d'abord à une église de saint Nicolas près du château de Sangre, ensuite à un ermitage de la montagne voisine, & enfin à une grotte d'une autre montagne, où il trouva une grande roche sous laquelle il creusa un peu, ensorte qu'il s'y logea, mais si à l'étroit, qu'à peine s'y pouvoit-il tenir debout, ou s'étendre pour se coucher : & cependant il y demeura trois ans. Comme tout le monde lui conseilloit de se faire prêtre, par un excès de simplicité & par ignorance des régles de l'Eglise, il alla à Ro-

, & y reçut la prêtrise; ensuite il vint au
nt de Mouron près de Sulmone, ville épis-
ale de l'Abruzze ultérieure; & y aiant
uvé une grotte à son gré, il s'y arrêta & y
neura cinq ans.

Comme il ne trouva pas ce lieu assez so-
ire, parce qu'on avoit défriché les bois d'a-
tour, il passa au mont de Magelle près de
même ville de Sulmone, où il trouva une
nde grotte qui lui plût beaucoup, mais non
à deux compagnons qu'il avoit, ni à ses
is: c'est pourquoi il demeura seul. Ses com-
nons néanmoins qui l'aimoient, vinrent y
neurer quelques jours après, & il lui vint
uite plusieurs autres disciples. Il refusoit
int qu'il pouvoit de les recevoir, disant
l étoit un homme simple, & que son in-
ation étoit de demeurer toujours seul;
s quelquefois vaincu par la charité, il se
doit à leur desir. On bâtit ensuite en ce lieu
Magelle, un bel oratoire en l'honneur du
Esprit, & on y venoit avec un grand em-
sement, même des païs éloignés. C'est
i que Pierre raconte lui-même les com-
ncemens de sa vie, mais avec plusieurs au-
s circonstances, qui font voir qu'il étoit en
t très-simple, & qu'il prenoit aisément ses
nsées pour des inspirations, ses songes pour
révélations, & tout ce qui lui paroissoit ex-
ordinaire pour des miracles.

XLI. Ses austérités. Il institue l'Ordre des Célestins.

Ses disciples ensuite embrasserent la Regle
saint Benoît, comme le prouve la confir-
ation de leur Institut, accordée par le Pape
bain IV l'an 1263, en faveur des freres du
sert du Saint-Esprit de Magelle. Mais Pier-
leur Instituteur ajoutoit aux observances de
Régle plusieurs austérités. Il étoit reclus



une chemise de mailles sur la cha
tous les jours, excepté le Dima
mardis & vendredis, il ne pren
de pain & d'eau. Il passoit souve
réciter des pseaumes sans dormir
ter l'oisiveté il faisoit de ses mai
qu'il donnoit. Aiant appris qu'a
Lyon on devoit supprimer les n
dres religieux, il prit avec lui d
res, & se mit en chemin au mo
bre. Etant arrivé à Lyon, il lo
maison où sont à présent les reli
Ordre, & qui étoit alors aux T
Pape Grégoire X le reçut avec h
qu'il fût mal vêtu, & que tout s
n'eût rien que de méprisable; &
confirmation de son Institut par
1274, adressée au Prieur & aux fr
Esprit de Magelle. Le Pape les
protection, & ordonne que l'obs
est établie selon la Régle de saint
ra gardée inviolablement à perpé
confirme la possession de tous leu
il fait le dénombrement, & leu
sieurs priviléges.

ls qui monterent par un chemin très-
& arriverent enfin à la cellule du bon
, qui ne parloit que par une fenêtre
. Ce fut ainsi qu'il leur donna audience.
vers cette grille ils virent un vieillard
ron soixante & douze ans, pâle & deffé-
r les jeûnes & les austérités. Sa barbe
érissée, & ses yeux enflés de larmes,
voit répandues à cette surprenante nou-
dont il étoit encore tout effraié. Les
s se prosternerent devant lui, & il se pro-
de son côté. L'Archevêque de Lyon l'un
putés lui apprit les circonstances de son
n, & le conjura d'accepter, & de faire
les troubles dont l'Eglise étoit agitée.
répondit : Une si étonnante nouvelle
t dans un grand embarras. Il faut con-
Dieu : priez-le aussi de votre côté.
ps il prit par sa fenêtre le Décret d'é-
; & s'étant encore prosterné, il pria
e temps. Il dit ensuite : J'accepte le
cat, & je consens à l'élection : je me
s, craignant de résister à la volonté de
& de laisser plus long-temps l'Eglise
e triste état où elle se trouve. Aussi-tôt
utés lui baiserent les pieds & rendirent
à Dieu. La nouvelle de cet événement
: répandue, on accourut de tous côtés
nouveau Pape. Il y vint des Evêques,
cclésiastiques, des Religieux, des Sei-
. Charles Martel Roi titulaire de Hon-
nt à ce spectacle comme les autres, &
re Charles le Boiteux Roi de Sicile,
e lendemain trouver le nouveau Pape à
ie du Saint-Esprit, où il s'étoit rendu
nt la nuit.
re de Mouron aiant renoncé dès sa jeu-

danger sous un tel gouvernement, &
insinua qu'il devoit renoncer à sa digni
qu'il ne pouvoit demeurer Pape en s
conscience.

Celestin fut touché de ce conseil : il
IV. · à ma dans sa cellule ; & considérant co
pense au étoit déchu de la perfection dont il c
icer · procher auparavant, il disoit en v
ificat. · larmes : On dit que j'ai tout pouv
monde sur les ames : pourquoi ne p
pas assurer le salut de la mienne ? D
t-il élevé que pour me précipiter ?
Cardinaux divisés contre moi de to
vaut-il pas mieux rompre mes lie
ser le S. Siége à quelqu'un qui s
gouvernement ? Il étoit seulem
de savoir s'il lui étoit permis
place pour retourner en solitude.
te il eut recours à un petit livre
toit dans son désert, pour suppl
ce qui lui manquoit, & qui cont
gé les maximes du Droit. Ce li
dans la résolution de quitter,
conseil de quelques personnes
dressa. Les moines de sa no
gation qui étoient toujours
aiant sçu qu'il vouloit renonc
firent tous leurs efforts pour
cette résolution. Mais il assu
naux, & leur représenta com
sa vie dans le repos & la pa
ceurs qu'il avoit goutées da
ajouta ensuite avec larmes
manieres, la grossiéreté
mon peu d'esprit, le défa
d'expérience, me font
auquel je suis exposé sur

rquoi je vous prie de me dire s'il ne sera
utile à l'Eglise, que je renonce à un mé-
que je ne sais pas. Les Cardinaux après y
ir bien pensé, lui conseillerent d'éprouver
tre pendant quelque temps, en évitant
mauvais conseils qui nuisoient aux affaires
sa réputation. Ils lui conseillerent en
me-temps d'ordonner des prieres publiques
es processions, pour demander à Dieu
faire connoître ce qui seroit le plus utile
l'Eglise. On fit donc une procession de
la grande église de Naples jusqu'au châ-
u Roi Charles.

XLV. Son acte de démission.

ut le monde le supplia à haute voix de
int renoncer à sa dignité; mais quel-
jours après, il tint un Consistoire, où
assis avec les Cardinaux, revêtu de la
d'écarlate & des autres ornemens de
il tira un papier fermé, & après avoir
ndu aux Cardinaux de l'interrompre, il
t & le lut. Voici ce qu'il contenoit:
Célestin Pape, cinquiéme du nom,
causes légitimes, d'humilité, de desir
meilleure vie, de la crainte de blesser
nscience, de la foiblesse de mon corps,
faut de science, & de la malignité du
e; & pour retrouver le repos & la con-
on de ma vie passée, je quitte volontai-
nt & librement la Papauté, & je renonce
ssément à cette charge & à cette dignité:
une dès-à-présent au sacré Collége des
naux, la pleine & libre faculté d'élire
niquement un Pasteur à l'Eglise Univer-
A cette lettre les Cardinaux ne purent
r leurs soupirs & leurs larmes, & Mat-
Rossi le plus ancien diacre, par ordre de
dit à Célestin: Saint Pere, s'il n'est pas

possible de vous faire changer de résolution, faites une Constitution, qui porte expressément que tout Pape peut renoncer à sa dignité, & que le Collége des Cardinaux peut accepter sa démission. Célestin l'accorda: Rossi dicta la Constitution, & elle fut depuis insérée au sexte des Décrétales. Alors Célestin sortit du Consistoire; & les Cardinaux, après en avoir délibéré, admirent sa résignation; & l'aiant fait rentrer, l'exhorterent à demeurer tranquille & à prier pour le peuple qu'il laissoit sans Pasteur. Mais l'état où ils le virent, leur fit de nouveau répandre des larmes; car il avoit quitté toutes les marques de sa dignité, & avoit repris l'habit de simple moine. Il avoit tenu le S. Siége cinq mois depuis son élection, & depuis son sacre trois mois & demi.

XV.

XLVI. Election de Boniface VIII.

Les Cardinaux élurent ensuite à la pluralité des voix le Cardinal Benoît Caietan, qui prit le nom de Boniface VIII. Il étoit né à Anagni, & s'étoit appliqué dès sa jeunesse à l'étude du Droit civil & canonique. Il fut chanoine de Paris & de Lyon, & exerça à Rome la fonction de Notaire du Pape. Il commença son Pontificat par la révocation des graces accordées par Célestin, de la simplicité duquel on avoit abusé. Ensuite il se mit en chemin pour aller à Rome, malgré la rigueur de la saison: car c'étoit au commencement de Janvier 1295. Il fut sacré solemnellement, & ensuite couronné à la porte de l'église de saint Pierre, de la couronne que l'on croioit alors avoir été donnée à saint Silvestre par Constantin. Ensuite le Pape alla à cheval à saint Jean de Latran, accompagné des Rois de Si-

de Hongrie, qui tenoient chacun la
le son cheval, l'un à droite & l'autre à
:. Les mêmes Princes le servirent à ta-
festin solemnel, aiant la couronne sur
. Boniface avant son sacre fit serment
utel de saint Pierre, de conserver la
la discipline de l'Eglise, & particulié-
t de défendre les huit Conciles géné-

endant Boniface veilloit avec une at-
1 particuliere sur la conduite de Pierre
uron son prédécesseur, craignant qu'on
ât de sa simplicité, pour lui persuader
rendre la dignité qu'il avoit quittée,
on ne le reconnût Pape malgré lui. Bo-
voulut donc le mener avec lui à Rome.
oit envoié devant avec quelques per-
pour l'accompagner & l'observer. Mais
it avec étonnement, qu'il s'étoit échap-
dant la nuit. Il fit courir après lui, &
trouva, quoiqu'il se fût déguisé. En
ant, on le traita avec beaucoup de
; car le peuple le regardoit comme
it, coupoit des morceaux de son ha-
arrachoit même le poil de son âne
e si c'eût été des reliques. Le Pape
ce le reçut avec beaucoup d'honnête-
le fit convenir de demeurer au château
imone en Campanie. Mais bien-tôt
il le fit enfermer dans une tour très-
de ce château, & donna ordre qu'il fût
jour & nuit par six chevaliers & trente
s. On lui fournissoit abondamment les
s nécessaires, dont il usoit très-sobre-
, gardant son ancienne abstinence;
on ne le laissoit voir à personne. Il de-
a deux freres de son Ordre pour célébrer

XLVII. Fuite de Céleftin. Sa prison. Sa mort.

avec eux l'Office divin ; & on les lui accorda : mais ils ne pouvoient souffrir plus long-tems cette prison qui étoit très-étroite : on les en tiroit malades, & d'autres leur succédoient. Il souffroit toutes les incommodités de sa prison & les mauvais traitemens de ses gardes, sans donner aucun signe d'impatience. Après qu'il eut été dix mois dans cette prison, le jour de la Pentencôte 1296 aiant dit la Messe, il fit appeller les Chevaliers qui le gardoient, & leur dit qu'il mourroit avant le Dimanche suivant. En effet il fut attaqué le jour même d'une fiévre violente : il demanda l'Extrême-Onction ; & l'aiant reçue, il se fit mettre sur une planche, couverte d'un méchant tapis ; & le samedi dix-neuviéme du mois, comme il achevoit de dire Vêpres avec ses religieux, il rendit l'esprit. Un Cardinal envoié par Boniface assista à ses funérailles, & Boniface même célébra pour lui à Rome une Messe solemnelle.

XLVIII. Démêlés du Pape Boniface avec les Cardinaux Colonnes.

Ce Pape est fameux par ses démêlés avec Philippe-le-Bel Roi de France. Il en eut aussi de considérables avec les Cardinaux Colonnes. Ils lui firent signifier un acte où ils lui parloient ainsi : Nous ne vous croions point Pape légitime, & nous le dénonçons au sacré Collége des Cardinaux. Car des personnes d'une grande autorité doutent que la renonciation du Pape Célestin de sainte mémoire ait été canonique. Dans une affaire si importante nous désirons l'éclaircissement de la vérité. C'est pourquoi nous demandons instamment qu'on assemble un Concile général, pour décider si la renonciation & l'élection faite en conséquence sont canoniques. Nous demandons qu'en attendant vous vous absteniez de

orale. L'acte est daté du
197. Le même jour Boni-
côté contre les Colonnes,
lle il les excommunioit. Il
Palais & les maisons qu'ils
& pour les chasser de Pa-
ices qui appartenoient à
il fit prêcher la Croi-
même indulgence
Le Pape assembla
ıça les Colonnes de trai-
ent. Ils vinrent se jetter à
nanderent miséricorde. Il
leva l'excommunication:
s lui rendissent la ville de
l il en fut le maître, il la fit
ntierement. Cette destru-
se fit contre le traité qu'il
Colonnes, qui se voiant
rent de nouveau. Le Pape
nença à les excommunier
e eux: c'est pourquoi crai-
ou leur liberté, ils quitte-
Rome, & se retirerent les
autres en France, ou en
achant & changeant sou-
principalement les deux
demeurerent ainsi en exil
écut.

XVI.

répandit un bruit à Ro-
ivante 1300 tous les Ro-
nt l'église de saint Pierre,
dulgence pléniere de tous
ıe chaque centiéme année
Le Pape Boniface VIII fit
étention étoit fondée; mais

XLIV. Institution du Jubilé au commencement de chaque siécle.

ARTICLE VI.

Eglise d'Allemagne.

I.

I. Eglise d'Allemagne. Lettres du Pape Innocent III au sujet de l'élection de Philippe de Suaube.

A La fin du douziéme siécle, l'Alle
étoit divisée entre les deux Prin
prétendoient à l'Empire, Philippe de
& Otton de Saxe. Le Pape Innocen
déclara l'an 1200 en faveur d'Otton. I
vit sur ce sujet plusieurs lettres fort rem
bles. Dans une réponse qu'il donna e
Consistoire aux Ambassadeurs de Phili
entreprit de montrer par plusieurs auto
l'Ecriture l'excellence du Sacerdoce au
de la Roiauté, mais sans distinguer l
sance temporelle de la spirituelle. A
traire il attribue au Sacerdoce la P
temporelle, en disant: Chaque Roi a so
me; mais Pierre a la prééminence s
étant le Vicaire de celui à qui apparti
le monde & ceux qui l'habitent. Dans
ple de Dieu le Sacerdoce a été établi
donnance divine, mais la Roiauté a ét
quée par les hommes. Il conclut en di
dans la question présente, on auroit dû
recourir au S. Siége, auquel cette af
partient principalement & finalemen
cipalement, parce qu'il a transféré l
d'Orient en Occident, finalement
qu'il donne la Couronne Impériale.
ici la suite des nouvelles maximes
goire VII.

Le Pape dit dans la réponse décisive qu'il ina, qu il y a trois Rois élus ; le jeune Fric, Philippe, & Otton. Il examine le droit chacun en suivant la méthode des scholastis : mais la substance de son discours est, que ection de Frideric est nulle par l'incapacité a personne ; c'étoit un enfant de deux ans, qui n'étoit point encore baptisé. Philippe Suaube a été élu par le plus grand nombre Princes de l'Empire ; mais son élection est le, dit le Pape, parce qu'il étoit excommu. D'ailleurs, ajoute-t-il, ce seroit armer ntre l'Eglise cette famille de Suaube accouiée à la persécuter. Il décide donc en far d'Otton de Saxe, & dit qu'il faut le reunoître pour Roi, & l'appeller à la Couron-Impériale. Le Pape écrivit quelques mois ès à Otton une lettre qu'il conclut ainsi : l'autorité que le Dieu Tout-puissant nous onnée dans la personne de saint Pierre, nous is recevons pour Roi, & nous ordonnons e désormais on vous en rende tous les honurs.

II. Innocent III se déclare pour Otton de Saxe.

En même-temps le Pape envoia en Alleigne un Légat, qui déclara publiquement ton Roi des Romains, excommuniant tous ix qui refuseroient de le reconnoître. Ce gat se nommoit Guiparé, étoit François de tion, avoit été Abbé de C teaux, & étoit ors Cardinal Evêque de Palestrine. Ce fut Cologne qu'il déclara Otton Roi des Roains. Pendant son séjour en cette ville, il donna que quand on leve la sainte Hoe à la Messe, on sonneroit une clochette our avertir tout le peuple de se prosterner squ'après la consécration du Calice. Il oronna encore que quand on porteroit le saint

qu'il laissoit aux Princes de l'Empire la liberté de l'élection, il ôta sa couronne; mais ils l'élurent de nouveau Roi des Romains, & l'Archevêque de Cologne le sacra avec la Reine Marie son épouse. Dès que le Pape eut appris cette nouvelle, il fit dénoncer Adolphe excommunié. L'Archevêque de Maience & l'Evêque de Cambrai furent chargés de cette commission, & s'en acquitterent en présence de tout le Clergé & du peuple, dans l'église Métropolitaine de S. Pierre de Cologne. Les commissaires du Pape déposérent ensuite Adolphe de l'Episcopat, en présence du Roi Otton, de plusieurs Seigneurs, du Clergé & du peuple dans l'église de Cologne, & en même-temps ils firent élire un autre Archevêque. Ce fut Brunon Prevôt de Bonn. Cette élection excita une guerre violente en plusieurs endroits du Diocèse entre les deux Archevêques & leurs partisans. Ce n'étoit que pillages & incendies. Le Roi Philippe de Suaube vint avec une grande armée attaquer la ville de Cologne. N'aiant pu la prendre, il se retira, & assiégea Nuis, qu'il prit par composition pour Adolphe. Le Pape fit publier à Cologne des lettres d'excommunication contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques. Mais ils n'en furent que plus irrités contre le Clergé, dont ils pillerent les terres & saisirent pendant deux ans tous les revenus. L'on fut réduit à vendre le trésor & l'argenterie des églises.

III.

VI. Mort de Philippe de Suaube.

Otton couronné Empereur.

L'an 1206, le Roi Philippe fit des courses dans tout le Diocèse de Cologne, qui se soumit à lui. Otton de Saxe lui livra bataille, accompagné de Brunon qui venoit d'être sacré Archevêque; mais il fut battu & réduit à s'enfuir,

Archevêque Brunon pris & présenté au Roi
lippe, qui le fit charger de chaînes & l'em-
la avec lui. La ville de Cologne se ren-
à Philippe, & Otton s'étant embarqué
a en Angleterre auprès du Roi Jean son
le. Quelque temps après il retourna en
magne, où les Légats du Pape travaille-
à faire la paix entre lui & Philippe. La né-
iation étoit fort avancée, lorsque Philip-
ut tué dans son lit par le Comte Palatin de
iere. Alors Otton de Saxe n'aiant plus de
npétiteur, fut reconnu de tout le monde
r Roi des Romains dans une Diéte, ou
mblée des Seigneurs de l'Empire, qui se
à Francfort la même année 1208, & qui
la plus nombreuse qu'on eût vue depuis
g-temps. Il songea ensuite à se faire cou-
ner Empereur, & envoia des députés au
ie, pour traiter avec lui des conditions de
couronnement. Dès que l'on fut conve-
de tout, Otton vint à Rome où il fut sa-
& couronné par le Pape, après avoir pro-
avec serment d'être le défenseur des égli-
, & principalement du patrimoine de saint
rre. Il y eut en cette occasion une querelle
t vive entre les Allemans & les Romains:
en vint aux mains, plusieurs Allemans fu-
t tués, & l'Empereur prétendit avoir perdu
ze cens chevaux.

VII. Le Pape entreprend de déposer l'Empereur Otton.

En même-temps les Magistrats des villes
talie firent entendre à l'Empereur, qu'on
oit usé de surprise quand on lui avoit
t promettre de rendre les terres de la Com-
se Mathilde, & que le Pape Grégoire VII
ses successeurs avoient abusé de la foiblesse
du grand âge de cette Princesse, pour se fai-
donner ses domaines. Ainsi Otton refusa de

gner combien il se repentoit de
il obligeoit ses serviteurs de lu
pieds sur la gorge ; & pendant sa r
fut longue, il se faisoit donner t
la discipline. Il reçut l'absolutic
que d'Hildesheim, & le Pape I
confirma.

IV.

IX.
Frideric couronné Empereur.
Le Pape Grégoire IX l'excommunie.

Frideric n'aïant plus de compé
à Rome pour recevoir la Couronn
Il la reçut du Pape Honorius III
vella publiquement le vœu qu'il a
d'aller à la Terre-Sainte : mais il
jours de l'accomplir sous différer
Grégoire IX successeur immédiat
III l'excommunia, croiant que tc
sons que ce Prince alléguoit pour
voiage, n'avoient aucune solidité
naça en même-temps de le dépo
pire. Frideric écrivit aussi-tôt à tc
& à tous les Princes Chrétiens, so
ses excuses n'étoient point frivol
le Pape le prétendoit faussement ;
avoit été retenu par une maladie
se, & qui étoit de notoriété publ
tant qu'aussi-tôt qu'il auroit recouv
il accompliroit son vœu d'une man
nable à la dignité Impériale.

X.
Lettre de l'Empereur Frideric à tous les Princes Chrétiens contre la Cour de Rome.
Fleuri liv. 79. n. 38.

Voici comme il parloit dans sa l
d'Angleterre : L'église Romaine
telle avarice, que les biens ecclési
lui suffisant plus, elle ne rougit p
pouiller les Princes souverains, &
rendre tributaires. Vous en avez u
bien sensible en votre pere le Roi J
avez celui du Comte de Toulouse,
d'autres Princes, dont elle tient le

...dit, jusqu'à ce qu'elle les réduise à une ...eille servitude. Je ne parle point des simo-...s, des exactions inouies qu'elle exerce sur Clergé, des usures manifestes ou palliées, ... elle infecte tout le monde. Cependant ces ...gsues insatiables tiennent des discours tout ... miel, disant que la Cour de Rome est l'E-...lise notre mere, au lieu que c'est une marâ-... & la source de tous les maux. On la con-... par ses fruits : elle envoie de tous côtés ... Légats avec pouvoir de punir, de suspen-... excommunier ; non pour annoncer la ... de Dieu, mais pour amasser de l'argent ...nner ce qu'ils n'ont pas semé. Ils pil-... les églises, les monasteres & les au-... de pieté, que nos peres ont fondés ... la nourriture des pélerins & des pauvres. Romains sans noblesse & sans courage, ... de leur littérature, aspirent aux Roiau-... Empires. L'Eglise a été fondée sur ...té & sa simplicité, & personne ne peut ... d'autre fondement que celui que Jesus-... y a mis.

XI. Suite de la division entre le Pape Grégoire IX & l'Empereur Frideric.

...Pape Grégoire renouvella le Jeudi-... de l'an 1228 l'excommunication de ...pereur. Dans une lettre qu'il écrivit à tous ...vêques de Pouille, il dit : Si Frideric con-... de mépriser l'excommunication, nous ...udrons de leur serment tous ceux qui lui ... juré fidélité, parce que suivant le Décret ...ape Urbain II, on n'est point obligé de gar-... la foi que l'on a jurée à un Prince Chré-..., quand il méprise les commandemens de ...ieu. Nous n'avons point vû ailleurs ce Dé-... d'Urbain II. L'Empereur Frideric ne fit ... cas des excommunications du Pape. Il ... disposa à faire le voiage d'Outre-mer, quoi-

que Grégoire IX lui eût défendu de partir, avant que de s'être fait absoudre des censures prononcées contre lui. Mais avant que de s'embarquer, il écrivit au Pape, qu'il avoit laissé plein pouvoir à Rainald Duc de Spolete de traiter de la paix avec lui. Le Pape aiant refusé de traiter avec Rainald, celui-ci commença à attaquer le patrimoine de saint Pierre, aiant dans ses troupes des Sarrasins de Sicile, sujets de l'Empereur son Maître; & dans cette guerre il y eut des Prêtres & d'autres clercs, pris, mutilés, aveuglés & pendus. Rainald attaqua ensuite la Marche d'Ancone & le Duché de Spolete, & ses troupes y commirent encore de grands excès de cruauté. Le Pape emploia d'abord l'excommunication contre Rainald & ses gens: mais voiant qu'on s'en mocquoit, il eut recours au glaive matériel.

Il envoia donc contre Rainald de la cavalerie & de l'infanterie sous la conduite de Jean de Brienne Roi de Jérusalem, & lui associa le Cardinal Jean Colonne. Ces troupes se nommoient l'armée de l'Eglise, quoiqu'elles n'eussent pour objet que de défendre les biens temporels de l'église de Rome, & elles prétendoient servir la Religion comme les Croisés; mais au lieu de croix, ils portoient des clefs sur leurs habits. Le Pape voulant faire ensuite diversion, assembla une autre armée, & l'envoia attaquer les terres de l'Empereur. Cette armée du Pape brûla les villages, enleva les bestiaux, fit des prisonniers, qu'on obligeoit par les tourmens à se racheter à grand prix. Le Gouverneur de Sicile en écrivant à l'Empereur tous ces malheurs, ajoûtoit: Le Clergé de l'Empire ne comprend pas en quelle conscience un Pape peut tenir cette conduite, &

erre à des Chrétiens, sur-tout en
, que quand saint Pierre voulut
glaive matériel, Notre-Seigneur lui
mettre dans le fourreau, & que qui-
peroit de l'épée, périroit par l'é-
e conçoit point encore comment
xcommunie presque tous les jours
, les incendiaires & ceux qui tour-
s Chrétiens, peut autoriser ces vio-

V.

eur Friderie étant arrivé en Pale- XII. Traité entre Frideric & le Sultan d'Egypte.
Freres Mineurs apporterent au Pa-
Jérusalem des lettres du Pape, qui
le dénoncer l'Empereur excommu-
ré. Il défendoit aussi qu'on lui obéït
t aucun égard pour lui. L'Empe-
ppris que le Sultan d'Egypte étoit
de Gaza, envoia deux Seigneurs
ésens, & lui fit dire que s'il vou-
Jérusalem, il feroit inutile de faire
Le Sultan bien informé de la divi-
it entre les Chrétiens, lui répondit,
sulmans ne pouvoient pas céder ai-
usalem, à cause du respect qu'ils
ir le temple, où ils venoient de tou-
ec autant de dévotion que les Chré-
pulcre de Jesus-Christ. Ce que l'on
lors le temple de Jérusalam, étoit
bâtie à la même place, depuis que
Omar eut pris Jérusalem en 636.
uée fut changée en église à la con-
odefroi de Bouillon, & on faisoit
pélerins que c'étoit le Temple de
bâti par les Chrétiens après avoir
ar les Romains. C'etoit l'église pa-

triarchale : mais Saladin aiant pris Jérusalem la rétablit en mosquée.

Après une négociation très-secrete, l'Empereur fit un traité avec le Sultan. Jérusalem devoit être livrée à l'Empereur, à condition qu'il ne toucheroit point à l'enceinte où étoit la mosquée des Musulmans, qui y viendroient librement faire leurs prieres. Par ce traité le Sultan rendoit aux Chrétiens Béthléem, à condition qu'on n'empécheroit aucun Musulman d'y aller en pélerinage. Le Patriarche de Jérusalem, les Templiers & les Hospitaliers, ne voulurent prendre aucune part à ce traité. Le Patriarche alla même jusqu'à défendre de célébrer l'Office divin à Jérusalem. Il refusa aussi à tous les pélerins la permission d'y entrer & de visiter le saint Sépulchre, & écrivit deux lettres très-vives contre l'Empereur. Ce Prince, après avoir fait son entrée à Jérusalem & avoir visité l'église du saint Sépulcre, se hâta de partir pour l'Allemagne, sachant que le Pape lui faisoit la guerre avec succès. Il n'étoit pas même en sûreté en Palestine; car Mathieu Paris dit que les Templiers & les Hospitaliers voiant le Pape déclaré si hautement contre l'Empereur, écivirent au Sultan d'Egypte, que l'Empereur avoit résolu d'aller à pied & avec peu de gens au fleuve du Jourdain, & qu'ainsi le Sultan pourroit le prendre ou le tuer. Le Sultan aiant reçu la lettre dont il connoissoit le sceau, détesta la perfidie des Chrétiens, & particuliérement de ces religieux ; & de l'avis de son Conseil, il envoia la lettre à l'Empereur, qui avoit été déja averti de la trahison sans avoir voulu le croire. Elle fut la source de sa haine contre ces deux Ordres militaires. On chargeoit plus

Templiers de cette trahison que les Hospi-
ers.

'armée du Pape avoit conquis un grand
ibre de places dans toutes les Provinces
alie qui dépendoient du Roiaume de Si-
. Mais l'Empereur à son retour recouvra
peu de temps tout ce qu'il avoit perdu. Le
e en étant outré de douleur, exécuta la me-
e qu'il avoit faite, de dégager les sujets de
eric de leur serment de fidélité. L'Empe-
envoia faire au Pape des propositions de
, & fit venir en Italie plusieurs Seigneurs
lemagne pour être arbitres de ses différens
le Pape. La paix se fit l'an 1230. L'Em-
ur alla trouver Grégoire IX à Anagni.
qu'il fut devant lui, il ôta son manteau, se
à ses pieds, & reçut le baiser de paix. Ils
gerent ensemble à une même table, & eu-
après le repas une longue conversation
culiere. Cette paix qui ne fut jamais bien
mie, fut rompue huit ans après.

XIII. Paix entre le Pape Grégoire IX & l'Empereur.

VI.

enri ou Hents, fils naturel de l'Empereur
eric, passa en Sardaigne en 1238, & épou-
delasie veuve d'Ubalde, & Dame de la
tié septentrionale de l'Isle. Elle en avoit
é serment de fidélité avec son mari au Pape
goire IX, qui prétendoit que toute la Sar-
gne lui appartenoit, comme toutes les isles
a mer. Au contraire, l'Empereur soute-
: que l'Isle de Sardaigne avoit autrefois ap-
enu à l'Empire, & qu'il avoit fait serment
retirer tout ce qui en avoit été démembré.
envoia donc son fils Hents, qui s'em-
a de la plus grande partie de l'Isle, &
fut déclaré Roi. Le Pape en fut très-ir-
, & il fit à l'Empereur plusieurs moni-

XIV. Rupture de la paix.

tions dans les formes; ensorte que Frideric vit bien qu'il vouloit le pousser à bout. Pour le prévenir, il écrivit ainsi aux Cardinaux: Puisque vous êtes les successeurs des Apôtres & les lumieres de l'Eglise, qui entrez dans tous les Conseils du Pape, il est étonnant que vous n'empêchiez point qu'il s'emporte jusqu'à vouloir tirer le glaive spirituel contre l'Empereur Romain & le protecteur de l'Eglise. Nous vous prions de retenir ces mouvemens du Pape, qui viennent plus de passion que de justice, afin de prévenir les scandales qui en seroient les suites.

XV. Le Pape excommunie l'Empereur & absout ses sujets du serment de fidélité.

Cette Lettre ne produisit aucun effet. Le Pape Grégoire IX publia solemnellement à Rome le Dimanche des Rameaux & le Jeudi-Saint 1239 l'excommunication contre Frideric, déclara ses sujets absous du serment de fidélité qu'ils lui avoient fait, & leur défendit étroitement de l'observer. L'Empereur ayant appris cette nouvelle en fut transporté de colere, & écrivit sur le champ aux Romains, pour leur faire de grands reproches d'avoir souffert que le Pape lui fit une telle injure. En même-temps le Pape écrivit une lettre circulaire à tous les Evêques de la Chrétienté, pour leur ordonner de publier tous les Dimanches & les Fêtes au son des cloches la sentence contre l'Empereur. Cette lettre fut aussi adressée aux Rois, aux Ducs & aux principaux Seigneurs, avec les changemens convenables selon la qualité des personnes. Frideric de son côté écrivit aux Rois & aux Princes une lettre, où il expose tous les sujets de plaintes qu'il prétendoit avoir contre Grégoire IX depuis le commencement de son Pontificat. Il la termine ainsi: Quoique pour notre intérêt particu-

Lettre de l'Empereur à ce sujet.

& la honte du Pape, il nous soit avanta-
: qu'il ait violé toutes les régles à notre
d, nous en sommes néanmoins sensible-
t affligés pour l'honneur de l'église uni-
:lle. Au reste nous ne le reconnoissons
t pour notre Juge, puisqu'il s'est toujours
ıré notre ennemi capital, en favorisant
iquement nos sujets rebelles & les enne-
é l'Empire. Si nous craignons peu la sen-
s d'un tel Juge, ce n'est point par mépris
dignité Papale, à laquelle tout fidéle doit
soumis, mais à cause de la personne, qui
rendue indigne d'une place si éminente.
n que tous les P[illegible]ces Chrétiens connois-
a droiture de notre intention, & que ce
point la passion qui nous anime contre le
, nous conjurons les Cardinaux de la sain-
lise Romaine par le sang de Jesus-Christ
jugement de Dieu, de convoquer un Con-
énéral, y appellant nos Ambassadeurs &
des autres Princes, en présence desquels
sommes prêts de prouver ce que nous
; avancé. Rois & Princes de la terre, re-
:z l'injure qui nous est faite, comme la
.: apportez de l'eau pour éteindre le feu
ıé dans votre voisinage. Un pareil dan-
ous menace. On croira pouvoir abaisser
ıent les autres Princes, si on écrase l'Em-
r.

XVI. Réponse du Pape. Replique de l'Empereur.

tand le Pape eut vu cette lettre, il en
a aussi une de son côté, adressée à tous
'inces & à tous les Prélats, qui est très-
ıe, & commence ainsi : Une bête pleine
ms de blasphême s'est élevée de la mer;
:este de la description de cette bête tirée
lpocalypse. Cette bête est Frideric, se-
Grégoire IX. Dans sa lettre, il prétend



écrire une adreſſeé aux Cardi
il établit l'allégorie des deux
res, pour ſignifier le Sacerd
ce qui fait voir que c'étoit
dont on convenoit de part &
il rend au Pape injures pour i
de même des figures [illegible]es d
C'eſt, dit-il, le grand drag
nivers, l'Antechriſt, un autr
Prince de ténébres. Pour ſe juſ
reproche de favoriſer la religi
il fait ſa profeſſion de Foi, e
que, ſur la divinité de Jeſus
ſtere de l'Incarnation, & pa
comme doit faire un Chrétien
Cardinaux de n'avoir pas rete
mens du Pape, qu'il attribue
ſes bons ſuccès contre les Lo
tient que le Pape a perdu ſa p
dant la vartu; il regarde ſes
nulles, & comme des injures
vengeance même par le fer,
ne raménent la Pape a la ra
tent le cours d'un procédé ſi

ter des lettres du Pape contre l'Empereur.

VII.

XVII. Suites de la déposition de l'Empereur.

Cependant le Pape Grégoire IX envoia l'Evêque de Palestrine, qui avoit été moine de Citeaux, publier par toute la France l'excommunication de l'Empereur Frideric. Le Pape dans sa lettre à saint Louis, disoit qu'il y avoit plus de mérite à combattre contre l'Empereur, qu'à retirer la Terre-Sainte des mains des infidéles. L'Evêque Légat se déguisa en changeant d'habit, de peur d'être arrêté par les Gardes de l'Empereur. Le Pape écrivit en même-temps en Allemagne deux lettres contre Frideric, menaçant d'excommunier tous les Prélats, les Seigneurs & les fidéles, qui donneroient le moindre secours à Frideric. Mais les Prélats d'Allemagne furent peu touchés de ces menaces: ils prierent le Pape de ne les point contraindre à publier ses censures contre l'Empereur, & de songer au contraire à faire la paix avec lui, pour ôter le scandale excité dans l'Eglise. Les Chevaliers Teutoniques prirent aussi le parti de Frideric; & le Pape les menaça, s'ils y persistoient, de révoquer tous leurs priviléges. Nous avons vû comment saint Louis répondit aux instances que le Pape lui faisoit d'attaquer Frideric. Le Pape voiant que ce Prince faisoit chaque jour de nouveaux progrès en Italie, résolut de convoquer un Concile, & écrivit par-tout des lettres par lesquelles il ordonnoit aux Evêques & aux Princes d'y envoier des députés. L'Empereur qui avoit auparavant demandé un Concile, crut devoir s'opposer à celui-ci. Il seroit, dit-il dans une lettre aux Rois de France & d'Angleterre, très-indécent pour nous, pour l'Empire, & pour tous les Princes, de

soumettre au Tribunal de l'Église ou au jugement d'un Concile, une cause où il s'agit de notre Puissance temporelle. Ce Prince fit en même-temps répandre par-tout une lettre anonyme, où étoient représentés tous les dangers ausquels s'exposeroient ceux qui auroient l'imprudence d'aller au Concile que le Pape convoquoit à Rome. Les Evêques de France s'y rendirent néanmoins, & s'assemblerent à Gènes où ils devoient s'embarquer avec les Prélats Anglois & plusieurs Espagnols. L'Empereur les envoia prier de ne point s'embarquer; mais encouragés par les promesses du Pape & de ses Légats, ils se mirent sur la flotte des Génois, qui témoignoient une grande confiance en leurs forces, & beaucoup de mépris pour leurs ennemis. Mais l'armée navale de l'Empereur aiant attaqué la flotte, les Génois furent défaits après un rude combat, & la plûpart des Prélats furent arrêtés.

XVIII. S. Louis fait rendre la liberté aux Prélats François que l'Empereur tenoit prisonniers.

Ils eurent beaucoup à souffrir: on les enchaîna & on les maltraita tellement, que la prison où on les mit ensuite leur parut un soulagement. Les plus délicats néanmoins tomberent malades, & quelques-uns y moururent. Le Pape écrivit à ces Evêques prisonniers des lettres de consolation, & les exhorta à la patience par l'exemple des anciens Martyrs: mais en même-temps il promettoit de ne rien omettre pour les délivrer par la force, & pour se venger de l'affront qu'il avoit reçu. Le Roi S. Louis écrivit à l'Empereur pour demander la liberté des Prélats François. L'Empereur l'aiant refusée, saint Louis lui écrivit de nouveau pour lui représenter l'union qui avoit toujours été entre la France & l'Empire. C'est vous, ajoute-t-il, qui avez rompu cette

on, en faisant prendre les Prélats de notre
aume qui alloient à Rome, ne pouvant
ster aux ordres du S. Siége. On voit ici
on croioit alors en France, que les Evê-
s mandés par le Pape ne pouvoient se dis-
ser de l'aller trouver. Nous avons appris,
tinue saint Louis, par leurs lettres, qu'ils
roient aucun dessein de vous nuire, quand
ne le Pape auroit voulu faire quelque cho-
contre les régles. C'est pourquoi vous devez
mettre en liberté. Pensez-y sérieusement:
le Roiaume de France n'est pas tellement
ibli, qu'il souffrît davantage vos coups
peron. Cette lettre eut son effet: & l'Em-
eur délivra, quoique malgré lui, tous les
nçois. Il coutinuoit cependant ses con-
tes en Italie, faisant le déguât autour des
es qui ne vouloient pas le recevoir. Pour
rnir aux frais de la guerre, il obligea
Evêques de donner à titre de prêt, les
sors de leurs églises, c'est-à-dire, l'ar-
iterie, les ornemens de soie, & les pier-
ies.

VIII.

On espéroit que la mort de Grégoire IX
oit enfin cesser une si funeste division, sur-
t quand on vit sur le S. Siége le Cardinal
ibale qui prit le nom d'Innocent IV. Mais
vit bien-tôt que l'Empereur avoit raison
craindre, que d'un Cardinal ami il ne de-
it un Pape ennemi. On fit néanmoins l'an
14 un traité dont les conditions étoient fort
orables au Pape. Mais il est remarquable
'il n'y est fait aucune mention de réhabili-
Frideric à la dignité Impériale, dont Gré-
ire IX l'avoit déposé, ni de faire rentrer
s sujets sous son obéissance, mais seulement

XIX. Les troubles recommencent sous Innocent IV.



ratifier ce que ſes Agens avoien
ment promis. Le Pape pour ſe
dix Cardinaux ; qui tous, excep
moine de Cîteaux, n'avoient
que celui de leur naiſſance. Ils s
ſi-tôt après à Gènes, d'où ils aur
retirer en France ou en Anglete
pagne ; mais on trouva, comm
vû, que la Cour de Rome étoit t
ſes hôtes ; & ainſi le Pape ſe ret
appartenoit alors à ſon Archevê

XX. Convocation du Concile de Lyon.

Dès que le Pape fut dans cett
vit une lettre circulaire aux Arc
la convocation d'un Concile g
lant, dit-il, rétablir dans ſa p
deur l'Egliſe agitée par une hor
délivrer la Terre-Sainte du dan
réprimer les Tartares & les autr
terminer le différend qui eſt er
l'Empereur : Nous avons réſolu
Rois, les Prélats & les autres
pourquoi nous vous mandons d
ſonne, afin que l'Egliſe reçoiv
conſeil utile. Vous devez ſa
avons cité publiquement Fride

conseil, comme s'ils ne devoient pas être Juges avec lui dans le Concile. A la saint Jean, qui étoit le tems marqué pour la tenue du Concile, se trouverent à Lyon deux Princes séculiers, Baudoin Empereur de Constantinople & Raimond Comte de Toulouse, & environ cent quarante tant Archevêques qu'Evêques, à la tête desquels étoient trois Patriarches Latins, de Constantinople, d'Antioche, & d'Aquilée ou de Venise. Il y avoit plusieurs procureurs des Prélats absens, chargés de leurs excuses, & les députés des Chapitres. L'Abbé de saint Alban en Angleterre y envoia un de ses moines accompagné d'un clerc; & ce fut sans doute par eux que Matthieu Paris moine du même monastere, apprit tout le détail de ce Concile qu'il rapporte dans son Histoire. Il ne vint personne du Roiaume de Hongrie, qui étoit désolé par les Tartares; & peu de Prélats d'Allemagne, la guerre entre le Pape & l'Empereur ne leur en laissant pas la liberté. Ceux de la Terre-Sainte ne purent même être appellés, à cause de l'incursion des barbares. L'Evêque de Beryte fut le seul qui s'y trouva par occasion, aiant apporté cette triste nouvelle: il étoit chargé de procuration comme Syndic de tous les Chrétiens du païs.

XXI. Congr[égra]tion préli[mi]naire.

Le Pape [re]jette les [of]fres de l'[Em]pereur.

Dans la congrégation préliminaire, que le Pape tint dans le réfectoire des religieux de saint Just, chez lesquels il étoit logé, Thadée de Suesse au nom de l'Empereur Frideric son maître, offrit au Pape, pour rétablir la paix & recouvrer son amitié, de s'opposer aux Tartares & aux autres ennemis de l'Eglise, d'aller en personne à ses dépens à la Terre-Sainte pour la délivrer du péril où elle étoit, & la rétablir selon son pouvoir; afin de rendre à

l'église Romaine ce qu'il lui avoit ôté, & réparer les injures qu'il lui avoit faites. Le Pape s'écria : O les grandes promesses ! mais elles n'ont jamais été accomplies, & ne le seront jamais. On voit bien qu'elles se font pour éviter le coup qui menace, & se mocquer ensuite du Concile : votre Maître a juré la paix depuis peu ; qu'il l'observe selon la forme de son serment, & j'acquiesce. Mais si j'acceptois ses offres, & qu'il voulût s'en dédire, comme je m'y attends, qui seroit sa caution, & qui le contraindroit à tenir sa parole ? Le Roi de France & le Roi d'Angleterre, répondit Thadée. Le Pape reprit : Nous n'en voulons point. Car s'il manquoit à ses promesses, comme nous n'en doutons point par les exemples du passé, nous serions obligés de nous en prendre à ces Princes, & l'Eglise auroit pour ennemis les trois plus puissans Princes séculiers.

XXII. Premiere session.

La premiere session solemnelle se tint deux jours après, le mercredi vingt-huitiéme de Juin veille de saint Pierre. Le Pape & tous les autres Prélats revêtus pontificalement se rendirent à l'église Métropolitaine de saint Jean, où le Pape aiant célébré la Messe, monta à un lieu élevé : l'Empereur de Constantinople s'assit à sa droite, & quelques autres Princes séculiers à sa gauche. Les Patriarches étoient assis plus bas. Dans la nef de l'église, aux premieres places s'assirent les Cardinaux Evêques, & après eux les Archevêques & Evêques, les Envoiés de Frideric & plusieurs autres. Quand chacun eut prit sa place, le Pape entonna le *Veni, Creator*, & après que tous l'eurent chanté, un Cardinal dit, *Flectamus genua*, un autre répondit, *Levate* : le Pape dit l'Oraison : un Chapelain commença les Litanies, & le

: l'Oraison du Saint-Esprit. Ensuite il
;a son Sermon, dont il prit pour sujet
douleurs dont il étoit affligé, qu'il
ı aux cinq plaies de Notre-Seigneur.
iere étoit le déréglement des Prélats
ırs peuples : la seconde, l'insolence des
s : la troisiéme le schisme des Grecs :
iéme, la cruauté des Tartares : la cin-
, la persécution de l'Empereur Fride-
'étendit sur ce dernier point, & repré-
ı maux que ce Prince avoit faits à l'E-
ıu Pape Grégoire son prédécesseur. Le
it son Sermon par les reproches per-
contre Frideric, qu'il accusoit d'héré-
sacrilége.

Thadée de Suesse se leva, & entreprit
rer que le Pape avoit manqué de pa-
Empereur, & en conclut que ce Prince
plus obligé de tenir ses promesses. A
lu reproche d'hérésie, il dit : Personne
être éclairci sur cet article si impor-
moins que l'Empereur mon Maître ne
ent, & ne déclare de sa bouche ce qu'il
cœur. Mais je donne un argument
e qu'il n'est point hérétique ; c'est qu'il
:e point d'usuriers dans ses Etats. Par-
ée accusoit indirectement la Cour de
'être infectée de ce vice. Ensuite Tha-
lia le Concile de lui accorder un petit
ur écrire à l'Empereur ; & lui persua-
pouvoit, de venir en personne au Con-
ı de lui envoier un pouvoir plus am-
ıoi le Pape répondit : A Dieu ne plai-
venoit, je me retirerois aussi-tôt. Je
ens pas encore préparé au martyre,
prison. Ainsi se termina la premiere

XXIII.
L'Envoié
l'Empereu
parle pou
son Maître

XXIV. Sessions suivantes.

La seconde se tint huit jours après, & on y observa les mêmes prieres & les mêmes cérémonies. Quelques Evêques parlerent avec vivacité contre l'Empereur : mais Thadée repoussa leurs accusations avec beaucoup de force, & soutint hardiment les intérêts de son Maître. Dans la troisiéme, le Pape ordonna avec l'approbation du Concile, que désormais on célébreroit l'Octave de la Nativité de la sainte Vierge. Ensuite il fit lire dix-sept articles de réglemens, dont la plûpart regardent la procédure judiciaire. On y voit l'esprit de chicane qui régnoit alors entre les ecclésiastiques, occupés pour la plûpart à poursuivre ou à juger des procès ; & c'est ce qui obligeoit les Conciles d'entrer si avant dans ces matieres, qui dans de meilleurs temps auroient paru indignes de l'attention des Evêques. On trouve dans le Sexte des Décrétales & ailleurs, plusieurs Constitutions attribueés au Concile de Lyon. Le Pape, car c'est toujours lui qui parle en ces Décrets, ordonna qu'on procureroit du secours à l'Empire de Constantinople, & qu'on y emploieroit la moitié des revenus de tous les bénéfices où les Titulaires ne résident pas au moins pendant six mois. Le Pape exhorta aussi les Prélats à conseiller aux peuples dans leurs Sermons & au Tribunal de la pénitence, de laisser par leurs testamens quelques sommes d'argent pour le secours de la Terre-Sainte ou de l'Empire de Constantinople. A cette occasion quelques-uns se plaignirent que la Cour de Rome avoit souvent détourné ces contributions.

XXV. Plaintes des Anglois contre les Italiens.

Après la lecture de ces Décrets, le Pape dit qu'il avoit fait faire des copies de tous les priviléges accordés à l'église Romaine, par les

pereurs, les Rois & les autres Princes, &
l y avoit fait mettre les sceaux de tous les
lats qui étoient présens, voulant que ces
ies eussent la même autorité que les origi-
x. Alors les envoiés du Roi d'Angleterre
everent pour empêcher qu'on n'autorisât
lques concessions faites à l'église Romaine,
enant que les Seigneurs n'y avoient point
senti. C'étoit apparemment la donation du
Jean. Ces envoiés se plaignirent aussi des
tions de la Cour de Rome, & firent lire
lettre adressée au Pape au nom de tout le
iume d'Angleterre, qui portoit en substan-
Nous avons accordé depuis long-temps à
ise Romaine notre mere, un subside hon-
appellé le denier de saint Pierre; mais
ne s'en est pas contentée, & nous a de-
dé dans la suite tant par ses Légats que
ses Nonces, d'autres secours qui lui ont
libéralement accordés. Vous n'ignorez
jue nos ancêtres ont fondé des monasteres
s ont richement dotés, & leur ont même
né le patronage de quelques églises parois-
s. Mais vos prédécesseurs voulant enrichir
Italiens, dont le nombre est devenu ex-
f, leur ont donné ces cures qu'ils négli-
: entierement, ne prenant aucun soin de
onduite des ames. Ils n'exercent point
spitalité, ne font point d'aumônes, ne
gent qu'à prendre les revenus, pour les
orter hors du Roiaume : ces Italiens tirent
'Angleterre tous les ans plus de soixante
e marcs d'argent, qui est plus qu'il n'en
ent au Roi même. Nous espérions qu'à
e promotion vous réformeriez cet abus;
s au contraire, il est encore devenu plus
nt. Le Docteur Martin votre prétendu Lé-

de quinze mille marcs d'argent. L
fut transporté de colere en apprena
velle de sa déposition. Quoi, dit-il
a eu l'audace de me déposer dans so
& de m'ôter ma Couronne ! Qu'on
mes cassettes. Quand on les eut o
dit : Voiez si mes couronnes sont p
en mit une sur sa tête, & se redres
avec des yeux menaçans & une voi
Je n'ai pas encore perdu ma Courou
Pape ni le Concile ne me l'ôteront
qu'il y ait beaucoup de sang répandu
me du commun a l'insolence de vo
ter la dignité Impériale, à moi q
dessus de tous les Princes ! Ma co
reste en devient meilleure ; j'étois
le respecter, & maintenant je ne lu
rien. Il étoit alors à Turin, & aus
tourna à Crémone, où il régla les
l'Empire. Il passa ensuite en Poui
voia promptement son fils Conra
magne.

XXVIII. Lettres de l'Empereur aux Rois ...

Pour se rendre les Princes favora
écrivit deux lettres. Dans la prem
exhorte à profiter de son exempl

délibéré avec nos confreres & avec le Concile, en vertu du pouvoir de lier & de déliet que Jesus-Christ nous a donné en la personne de saint Pierre, nous dénonçons ce Prince privé de tout honneur & dignité, dont il s'est rendu indigne par ses crimes, & l'en privons par cette sentence : absolvant pour toujours de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, défendant expressément que personne désormais lui obéisse comme Empereur ou comme Roi, ni le regarde comme tel ; & voulant que quiconque à l'avenir lui donnera aide ou conseil en cette qualité, soit excommunié par le seul fait. Au reste ceux que regarde l'élection de l'Empereur, lui éliront librement un successeur dans l'Empire : & quant au Roiaume de Sicile, nous y pourvoirons avec le conseil de nos freres, ainsi que nous jugerons à propos. Donné à Lyon le dix-septiéme de Juillet 1245.

IX.

Après que cette sentence eut été lue, le Pape se leva & entonna le *Te Deum* ; & quand il eut été chanté, le Concile se sépara. Pendant la lecture de la sentence, le Pape & les Prélats tenoient des cierges allumés, & tous les assistans étoient saisis de crainte, comme s'ils avoient vu la foudre tomber du ciel. Les Envoiés de l'Empereur frappoient leur poitrine en poussant de profonds soupirs. Thadée dit ces paroles de l'Ecriture : C'est ici un jour de colere, de calamité & de misere. Il est important de remarquer que dans le titre de la sentence, le Pape dit seulement qu'il la prononce en présence du Concile, mais non pas avec son approbation, comme dans les autres Décrets. Car il seroit injuste d'attribuer à ce Concile

XXVII. Commen l'Empereur reçoit la nouvelle d sa déposirio

de juger les Rois & les Princes pour
rel, ou de les punir par la privatio
Etats. La lettre expose ensuite tou
de la procédure. Nous recevons, aj
avec respect, & nous observons ave
peines spirituelles, c'est-à-dire, les
qui nous sont imposées pour nos pé
seulement par le Pape que nous reco
par rapport au spirituel, pour notre
tre maître, mais encore par quelque
ce soit. On ne peut sans injustice
dre suspects touchant la Foi. Nous
fermement & la professons simplem
que l'enseigne l'Eglise Catholique
ne : Dieu en est témoin. Consider
nous devons obéir à cette sentence
diciable, non-seulement à nous,
les Rois, les Princes & les Seigne
rels. Considérez les suites d'une t
prise. On se vante publiquement,
plus rien à craindre, après avoir a
puissance. Défendez donc votre dr
nôtre, & songez aux intérets de vos
Soiez persuadé qu'avec le secours
Rois qui protége la justice, nous n

pereur à S. Louis. Elle fut
.oi d'Angleterre, & vraisem-
tres Princes.

:n France Pierre des Vignes
>n confident, avec une lettre
?ape & quelques-uns de ses
us ont donné de justes sujets
us & à plusieurs autres Prin-
nt l'autorité d'établir & de
Etats, les Empereurs, les
:igneurs temporels; & d'ab-
du serment de fidélité, pour-
lement une sentence d'ex-
prononcée contre les Sei-
ır montrer ces entreprises par
ntes & pour y remédier, que
ierre des Vignes au Roi de
-cher ami : le priant instam-
en sa présence les Pairs laï-
Nobles de son Roiaume, pour
>ns sur ce sujet. S'il ne veut
cette affaire, nous le prions
: poursuivre sans s'opposer à
:re qu'aucun de ses sujets s'y
donner aucun secours contre
ésente contestation. Mais si le
s, comme il est digne de lui,
:diation, d'engager le Pape à
& en particulier à révoquer
prononcer contre nous au
n, nous voulons bien pour
:u & l'affection singuliere que
Roi de France, remettre en-
>tre différend avec le Pape,
nner à l'Eglise telle satisfac-
convenable par le conseil de
:mpereur offre ensuite au Roi

XXIX. Ambassade de Frideric à S. Louis



avec le Pape, dont la dureté afflige
le saint Roi, & excita son indignat

X.

XXX. Le Pape fait nommer un autre Empereur. Suite de cette entreprise.

Innocent IV regardant l'Emp
vaquant, pressa les Princes d'Alle
lire pour Roi des Romains, Henr
de Thuringe. Il envoia un Lég
donna l'autorité de contraindre pa
temporelles, les Seigneurs laiqu
seroient d'obéir au Roi qui seroit é
chargea en méme-temps les Frere
& les Freres Mineurs, qui avoient b
crédit parmi le peuple, de prêche
du nouveau Roi, & de promettre
gences à ceux qui s'attacheroient à
le Lantgrave fut élu, & aussi-tôt o
Croisade contre tous les infidéles
quels on comptoit Frideric. Ce Pri
vrit vers le méme temps une conspi
y eut contre sa vie dans le Roiaum
Il en fit part aux Rois & aux Pri
cacherions volontiers, dit-il, l'aut
conjuration, si la voix publique &
des faits ne le découvroit. Les cou
accompagnés des Freres Mineurs

, se fit examiner par des Evêques
qui l'interrogerent sur les arti-
ole & les autres points de la Foi
l déclara & jura qu'il les croioit
& il en fit dresser un acte qu'il
e à Lyon.

préparoit à couronner le Lant- XXXI.
avec beaucoup de solemnité : Défaite du
aiant assemblé une armée nom- nouvel Em-
où se devoit faire le couronne- pereur.
nna un grand combat où Henri Le Pape fait
avantage ; mais à la fin il fut prêcher une
gé à s'enfuir : il en mourut de Croisade con-
e 1247. Le Pape sensiblement tre Frideric
mort, envoia des Légats en dif- & son fils
s de la Chrétienté, pour animer Conrad.
contre Frideric & Conrad, &
rs pour les frais de cette guerre.
près, le Pape fit prêcher con-
e croisade qui excita de grands
& fut en partie cause de la guer-
'alluma dans la Boheme. Plu-
rs mécontens du Roi Vincessas
it le parti du Pape, se décla-
deric, & engagerent dans leur
as fils aîné du Roi. A Ratisbone
leva contre l'Evêque qui exé-
res du Pape, les avoit excom-
rdit leur ville. Ils continuerent
s morts dans le cimetiere. Le
l'Evêque de Ratisbonne de dé-
e l'excommunication & l'inter-
s étoient privés des fiefs qu'ils
Eglise, & que leurs enfans se-
bénéfices jusqu'à la quatriéme

es censures ecclésiastiques fut



ſoient entendre clairement, qu'
s'attacher qu'à eux ſeuls, & qu'il
pre avec le corps des Paſteurs. Ils
à prier pour Frideric & ſon fils C
quels ils donnoient de grandes lo
deric de ſon côté ſe rendoit odie
ſable. Il aſſiégeoit Parme depuis
& ſe croioit ſûr de la prendre, qua
coup les aſſiégés, par un mouvem
poir, firent une ſortie & prirent
c'eſt-à-dire, ſa nouvelle ville n
toire. Il fut réduit à ſe retirer à
perdit ſon bagage & ſon tréſor.
Sueſſe à qui il en avoit laiſſé la g
en piéces par les Parmeſans.

XXXIII. Guillaume de Hollande Roi des Romains.

Le Pape avoit fait nommer Roi
Guillaume frere du Comte de H
jeune Seigneur voulut ſe faire
Aix-la-Chapelle ſuivant la coû
Conrad fils de l'Empereur empê
entrât. Le Légat du Pape, l'Ar
Cologne & quelques autres, exh
rad à ne pas ſuivre le parti de Fr
il répondit : Des traîtres comme

llaume : Mets, Vorms, Spire, & les au-
villes de Souabe & de Baviere étoient
r Frideric. Mais le parti de Guillaume se
ifioit par les prédications des freres Prê-
urs & des freres Mineurs, & par l'argent
envoioit le Pape. Le siége d'Aix-la-Cha-
le dura long-tems; mais enfin pressée par
famine & par les troupes des assiégeans qui
issoient toujours, elle fut obligée de se
dre; & le Roi Guillaume y fut couronné le
r de la Toussaint 1248.

XXXIV. Mort de l'Empereur Frideric.

Deux ans après, l'Empereur Frideric tom-
malade; & se trouvant en danger de mort,
it son principal héritier le Roi Conrad son
, & lui ordonna d'emploier une somme
i-considérable pour recouvrer la Terre-
nte. Il le chargea aussi de rendre à l'église
Rome tout ce qu'il lui avoit pris, pourvû
e de son côté elle en usât envers lui comme
e bonne mere. Il laissa les Duchés d'Autri-
e & de Souabe à Frideric son petit-fils, &
Roiaume de Sicile à son fils Henri qu'il a-
it eu d'Isabelle d'Angleterre: réservant le
omté de Catane pour son petit-fils Conradin
i venoit de naître à Conrad, & la princi-
uté de Tarente qu'il avoit donnée à Main-
oi son fils naturel. Il reçut l'absolution de
Archevêque de Palerme, & il mourut le trei-
éme de Décembre 1250 âgé de cinquante-
eux ans, dont il fut cinquante & un Roi de
icile, trente-huit Roi de Jérusalem, & tren-
-trois Empereur. Mainfroi lui fit faire à
Mont-réal des funérailles magnifiques.

XI.

XXXV. Mort de Conrad. Démêlés du

Le Pape, dans une lettre qu'il écrivit en Si-
cile peu de temps après, invite le ciel & la
terre à se réjouir de la mort de Frideric, &

Pape avec Mainfroi.

exhorte les Siciliens à se soumettre à l'Eglise, c'est-à-dire, à lui. Dans une autre lettre écrite à l'Archevêque de Palerme, il traite ce Prélat de vieux pécheur endurci, parce qu'il avoit donné l'absolution à l'Empereur, & célébré ses funérailles. En même-tems le Pape s'appliqua à empêcher que les Allemans ne se soumissent à Conrad. Il fit publier contre lui la croisade en Allemagne, en promettant l'indulgence de la Terre-sainte. Conrad étant entré en Italie au mois de Mai 1251 pour prendre possession du Roiaume de Sicile, le Pape fit prêcher contre lui une nouvelle croisade, avec une indulgence encore plus grande que celle de la Terre-sainte: ce qui excita de grandes plaintes en France de la part de la Reine Blanche & de toute la Noblesse. Tous ces efforts n'empêcherent point Conrad de s'avancer dans la Pouille; & il y faisoit tous les jours de nouveaux progrès, lorsque sa mort en arrêta le cours. Ce Prince mourut l'an 1254 âgé d'environ ving-six ans, laissant un fils nommé aussi Conrad ou Conradin encore enfant. Mainfroi étant devenu son tuteur, crut devoir se soumettre à tout ce que le Pape exigeroit. Mais ne pouvant supporter l'indignité avec laquelle le traitoit le Légat du Pape en Sicile, il en sortit, assembla une armée, & remporta de grands avantages sur les troupes du Pape. Après la mort d'Innocent IV, il y eut des propositions de paix entre Alexandre IV & Mainfroi, mais qui n'eurent point d'effet: la guerre continua, le Pape fit prêcher la croisade contre lui, & fit demander des sommes immenses aux Anglois pour fournir aux frais de cette guerre. Mainfroi fit de grands progrès malgré les efforts du Pape, & se rendit

re de presque toute la Pouille & la Sicile.

XII.

XXXVI. Double élection pour l'Empire.

'an 1256, Guillaume de Hollande Roi des
ains périt malheureusement en faisant la
re aux Frisons. Le Pape Alexandre IV
t fort affligé ; & regretta beaucoup les
les sommes qu'il avoit emploiées pour le
nir. Il craignoit qu'on ne voulût élire
ereur le jeune Conradin, sachant que plu-
s Seigneurs Allemans étoient attachés à
aison de Suaube qui régnoit depuis près
x-vingts ans. Il défendit donc sous peine
communication d'élire ce jeune Prince.
Electeurs furent long-temps partagés, &
rent se rassembler tous à Francfort. L'Ar-
êque de Cologne qui avoit pouvoir de
chevêque de Mayence, & le Comte Pala-
élurent Richard Comte de Cornouail-
frere du Roi d'Angleterre. L'Archevê-
le Treves & le Duc de Saxe, qui avoient
oir du Marquis de Brandebourg, déclare-
que cette élection étoit nulle. Les Pro-
rs du Roi de Bohême se joignirent à
Le Roi d'Angleterre conseilloit à Ri-
d'accepter l'Empire : mais il hésitoit,
nant un sort semblable à celui des deux
ers élus. On lui représenta qu'il n'étoit
intrus comme les deux autres. Le Pape,
t-t-on, les a soutenus en dépouillant les
s, & un pareil secours ne pouvoit qu'at-
a colere de Dieu.

XXXVII. Richard de Cornouailles Roi des Romains.

hard se rendit, & protesta avec serment
l'acceptoit ce Roiaume ni par ambition
avarice, mais pour le mettre en meil-
at & y faire régner la justice. L'Arche-
de Cologne vint ensuite à Londres avec
es Seigneurs Allemans, inviter Richard

à venir prendre possession du Roiaum[illegible]e : mais ils se garderent bien de dire qu'une pa[illegible]artie des Seigneurs vouloient élire Roi des Rom[illegible]ains Alfonse Roi de Castille. En effet, il fu[illegible]t nommé par quatre Electeurs & accepta l'Emp[illegible]pire. Il ne vint point en Allemagne ; mais le C[illegible]omte Richard y passa promptement, & fut [illegible] couronné à Aix-la-Chapelle le jour de l'Ascen[illegible]nsion l'an 1257. Le Pape reconnut Richard pou[illegible]ur Roi des Romains, ce qui fit que plusieurs [illegible] Seigneurs d'Italie lui promirent fidélité. Ce Pri[illegible]ince mourut l'an 1271, sans avoir pu se faire[illegible]e couronner Empereur. Quelques mois aprè[illegible]s, le Pape Grégoire X déclara à Alfonse Roi [illegible]e Castille, qu'il ne trouvoit point recevables [illegible]s prétentions sur l'Empire. Les Electeurs [illegible] assemblerent à Francfort l'an 1273, & se p[illegible]laignirent entre eux des maux que causoit la [illegible]ongue vacance de l'Empire, qui avoit duré vingt-huit ans, depuis la déposition de Frideric. L'Archevêque de Mayence proposa Rodolphe Comte de Habsbourg, louant sa sagesse & son courage, & représentant que ces qualités étoient préférables aux richesses & au crédit de ceux qu'on proposoit. Son avis fut goûté, & Rodolphe fut élu tout d'une voix, & couronné à Aix-la-Chapelle un mois après son élection.

XIII.

XXXVIII. Etat de l'Eglise d'Allemagne.

Grégoire X en convoquant le Concile général de Lyon, avoit ordonné aux Evêques de lui envoier des mémoires touchant les abus qui étoient à réformer dans leurs Provinces. Brunon Evêque d'Olmuts, qui gouvernoit cette église depuis vingt-six ans avec beaucoup de sagesse, & qui s'étoit acquis une grande réputation, envoia le sien, qui fait con-

le triste état de l'église d'Allemagne.
arle ainsi : Le nombre de ceux qui en-
dans l'état ecclésiastique, est si grand,
n'est pas possible de leur donner à tous
néfices. Ils sont donc réduits à mendier
onte du Clergé ; ou bien, ne voulant
availler à la terre, & ne sachant pas de
r, ils s'abandonnent à toutes sortes de
lemens. Les Eglises paroissiales perdent
jours de leurs biens & de leurs droits.
uple ne les fréquente plus, il méprise la
ation des Curés, & ne se confesse plus
, sur-tout dans les villes où les freres
eurs & Mineurs ont des maisons. Car ces
disent sans cesse des Messes depuis la
e du jour jusqu'à Tierces, & outre la
conventuelle qu'ils disent solemnelle-
s ils continuent encore d'en dire plu-
basses. Comme on aime aujourd'hui les
es courtes, le peuple recherche plûtôt
-ci, que les Messes des autres églises.
Freres attirent le peuple par leurs Ser-
s, & ils donnent à leurs Fêtes & pendant
Octaves des Indulgences. L'Evêque d'Ol-
se plaint de plusieurs autres abus, qu'il
le Pape d'abolir.

Pape Grégoire X se déclara pour Ro- XXXIX.
he, & le soutint contre Alphonse, qui Rodolphe
ndoit avoir été élu selon les régles. Il Empereur.
oit en Espagne les ornemens Impériaux, Mort de
ivoit avec le sceau de l'Empire aux Prin- Mainfroi &
'Allemagne & d'Italie, pour les engager de Conradin.
son parti. Le Pape lui fit ordonner de se
er de ses prétentions, sous peine des cen-
ecclésiastiques. Alphonse céda à cette
ce, & renonça à l'Empire. Alors le Pape
ccorda une décime pour les frais de la

guerre contre les Musulmans qui l'attaquoient vivement ; & c'est ce qui le rendit plus traitable au sujet de la dignité Impériale. Mainfroi ne fut pas aussi soumis aux ordres d'Urbain IV, qui ne pouvant le réduire par les censures, résolut de lui faire la guerre, & de donner le Roiaume de Sicile à Charles Comte d'Anjou & de Provence, & frere de S. Louis. Clément IV exécuta cette grande entreprise, comme nous l'avons dit ailleurs. Il y eut entre l'armée de Charles & celle de Mainfroi, une grande bataille où les François remporterent une victoire complette. Mainfroi demeura sur la place, & fut privé de la sépulture ecclésiastique, parce que le Pape l'avoit excommunié. Charles le fit enterrer sous un monceau de pierres le long du grand chemin.

Après la défaite de Mainfroi, Conradin prit le titre de Roi de Sicile, y étant excité par les Princes Allemans ses parens, ou amis de sa famille. Le Pape Clément défendit à qui que ce fût de le reconnoître, & déclara excommunié ce jeune Prince, aussi-bien que tous ceux qui le favorisoient. Les censures n'empêcherent pas Conradin de faire de grands progrès. Il s'avança jusqu'à Rome, où il fut reçu avec une exttrême joïe, comme s'il eût été Empereur. Il passa ensuite en Pouille, où le Roi Charles vint pour s'opposer à lui, & lui livra une bataille sanglante, où Conradin fut défait, pris & conduit à Naples en prison. Il fut condamné à mort avec le Duc d'Autriche son parent, & quelques autres Seigneurs : mais avant que de les exécuter, on les mena dans une chapelle, où on leur fit entendre une Messe des Morts pour le repos de leurs ames, & on leur donna le temps de se confesser. Ensuite

les conduisit au Marché de Naples, où ils ont la tête tranchée. La mort de Conradin rendit odieux le Roi Charles, qui en fut repris par le Pape & les Cardinaux. En ce jeune Prince finit la maison de Suaube.

XL. Rodolphe mourut l'an 1291 sans avoir été couronné à Rome. On élut l'année suivante à Francfort pour Roi des Romains, Adolphe Comte de Nassau, qui fut ensuite couronné à Aix-la-Chapelle. Après avoir régné six ans, les Electeurs mécontens de son gouvernement le déposerent & élurent en sa place Albert Duc d'Autriche fils de l'Empereur Rodolphe. Ce Prince s'avança avec une armée pour se faire reconnoître. Adolphe alla audevant de lui avec de plus grandes forces; & s'étant rencontrés près de Spire, il y eut un combat où Adolphe fut tué le douziéme de Juin 1298, & ensuite Albert se rendit à Francfort, où il fut élu Roi des Romains par les Electeurs, & aussi-tôt après couronné à Aix-la-Chapelle.

Mort de Rodolphe. Adolphe Empereur. Sa deposition. Election d'Albert Duc d'Autriche.

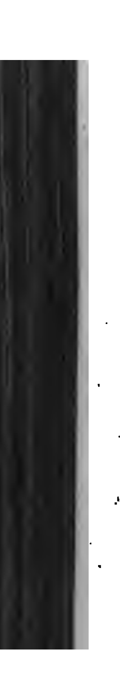
ARTICLE VII.

Saint Dominique Instituteur de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Saint François Instituteur des Freres Mineurs.

I.

Dominique nâquit l'an 1170. au bourg de Calarvega en Castille au Diocèse d'Osma, de parens nobles & vertueux. Son

I. Naissance de S. Dominique. Son éducation.



& d'Italie, & établi des Professe
les Facultés, à qui il donnoit des a
considérables. Dominique y étudi
phie & la Théologie pendant q
menoit une vie sérieuse & retirée
grand amour pour la pureté. Il
loit beaucoup, & il passa dix ans
vin. Sa charité pour le prochai
que pendant une grande famine
qu'à ses livres pour assister les pau

II.
Son zéle pour le salut des ames.

L'Evêque d'Osma aiant oui par
nique qui étudioit encore à Palen
exactement informé de son mérit
Osma & le fit chanoine régulier
Dominique voulant avancer dans
s'appliqua à la lecture des Confér
sien, & sa vertu devint si éclata
fait Soûprieur du Chapitre : c'étoi
dignité après l'Evêque, qui en ét
aiant aussi embrassé la vie réguli
cipal attrait de Dominique étoit
tout entier à la conversion des
commença à y travailler penda
qu'il fit en France pour accompag
d'Osma. Etant arrivé à Toulouse

ramena au sein de l'Eglise.

II. III.

Ses travaux dans le Languedoc.

Il jette les fondemens de son Ordre.

ıs cette Province quelques no-
s par la pauvreté, donnoient
hérétiques pour les nourrir &
›minique en eut pitié; & pour
'e les mains des Albigeois, il
stere à Prouille entre Fanjeaux
où elles vivoient enfermées,
lant en silence avec une gran-
'oulques Evêque de Toulouse
e de Latran y mena S. Domi-
quel il étoit étroitement lié,
rdent qu'il avoit pour le salut
urent avoir trouvé l'occasion
exposer au Pape Innocent III.
avoient formé d'instituer un
cateurs. Peu de tems aupara-
es Evêques commençoient à se
in pour aller au Concile, deux
louse vinrent se présenter à S.
étoient deux hommes de méri-
Pierre Cellan; l'autre Tho-
nna au saint homme & à ses
les maisons qu'il avoit à Tou-
eur premiere habitation. L'E-
leur donna, du consentement
, la sixiéme partie des décimes
tant pour avoir des livres que
Le Pape conseilla à Domini-
uver les freres qu'il avoit déja
choisir avec eux une régle ap-
quoi il reviendroit trouver le
ndroit la confirmation de son
que suivit ce conseil du Pape,
me au Décret que venoit d'é-
e de Latran au sujet de l'insti-

tution des nouveaux Ordres Re.

IV. Approbation de l'Ordre des Freres-Prêcheurs. Regle de S. Dominique.

Le Pape Honorius III qui su
cent, approuva dès le commen
Pontificat l'Ordre des Freres Pr
le Concile de Latran, saint Don
na vers ses compagnons, & l
Pape Innocent lui avoit ordo
avec eux une régle déja approu
sent suivre. Aiant donc invoq
prit, ils prirent la régle de s
à laquelle ils ajouterent quel
plus austeres. L'an 1216 l'Evêqu
donna leur premiere église, so
neur de saint Romain dans la vi
se. On leur bâtit aussi-tôt près d
un cloître avec des cellules au
y étudier le jour & s'y repos
étoient environ seize. Ensuite I
tourna à Rome, & se présen
aux Cardinaux. Quoiqu'il fût se
sans secours humain, il obtint la
de son Ordre, & tout ce qu'il
voit par une Bulle que le Pape f
sa faveur, que les Freres Preche
premiere institution, n'étoient
ni exempts de la jurisdiction de
mais Chanoines réguliers. Ain
norius en approuvant leur instit
rien contre le Décret du Concile

III.

V. Progrès de l'Ordre des Freres-Prêcheurs.

Après que saint Dominique
confirmation de son Ordre, il
louse, & choisit sept d'entre ses
envoia à Paris en 1217. Ils y
maison entre l'Evêché & l'Hôt
demeurerent quelque tems. Mai
vante 1218, la maison de S. Ja

e Docteur Jean Doien de S.Quen-
Jniversité de Paris. De cette mai-
enu le nom de Jacobins par tou-
S. Dominique vint lui-même à
suivante, & trouva trente freres
e saint Jacques. Il demeura peu
: eux, retourna en Italie, & ar-
l'été à Bologne, où il trouva
ommunauté à S. Nicolas, sous
i frere Renaud. Un nommé Ode-
nner à Dominique ses héritages,
ès-considérables; mais le servi-
les refusa absolument, & fit cas-
onation, qui en avoit été passé
ue de Bologne. Car il vouloit
ussent pauvrement vêtus, & pau-
dans de petits bâtimens. En son
rocureur de la maison de Bolo-
mencé à relever les cellules qui
tites. Dominique l'aiant vu, en
éprimande au procureur & aux
avec larmes: Quoi, voulez-
oncer à la pauvreté & bâtir des
rage demeura imparfait tant

VI.

S. Dom-que rassem-ble les Re-gieuses à Ro-me.

e S. Dominique étoit à Rome,
ape Honorius en faveur de son
tre circulaire adressée à tous les
quelle il leur ordonnoit de con-
s Prêcheurs le ministere de la
& de pourvoir à tous leurs be-
c'étoit le zéle du salut des a-
voit fait embrasser la pauvreté
r une autre lettre le Pape ac-
nique & aux freres de son Or-
S. Sixte à Rome, mais ils n'y
as long-temps. Car la connoif-



les gouverner. Il vouloit les m
te, & tranférer ailleurs les Frer
Dominique n'osa résister à la vol
mais il lui représenta modester
pouvoit exécuter seul une si gra
se ; & le Pape lui donna trois Ca
travailler avec lui. Ils trouveren
résistance de la part de toutes ce
qui vivoient depuis long-tems d
de liberté. Dominique néanmoi
de persuader à l'Abbesse & à pres
religieuses du monastere de sai
de-là du Tibre, d'obéir au Pape
leur maison, pourvû qu'on leur
porter avec elles l'image de la V
croioit avoir été peinte par S. L
non-seulement ces religieuses,
Romains avoient une grande d
minique accepta la condition ;
que désormais les religieuses
plus pour voir leurs parens, ou
visites. Quand leurs parens &
rent appris qu'elles avoient fait
ils entrerent en fureur & vinren
grands reproches, de ce qu'elles

donnée par le Docteur Jean Doien de S. Quentin, & par l'Université de Paris. De cette maison leur est venu le nom de Jacobins par toute la France. S. Dominique vint lui-même à Paris l'année suivante, & trouva trente freres au Couvent de saint Jacques. Il demeura peu de temps avec eux, retourna en Italie, & arriva pendant l'été à Bologne, où il trouva une grande communauté à S. Nicolas, sous la conduite du frere Renaud. Un nommé Oderic vouloit donner à Dominique ses héritages, qui étoient très-considérables; mais le serviteur de Dieu les refusa absolument, & fit casser l'acte de donation, qui en avoit été passé devant l'Evêque de Bologne. Car il vouloit que ses freres fussent pauvrement vêtus, & pauvrement logés dans de petits bâtimens. En son absence, le procureur de la maison de Bologne avoit commencé à relever les cellules qui étoient fort petites. Dominique l'aiant vu, en fit une forte réprimande au procureur & aux autres, & dit avec larmes: Quoi, voulez-vous déja renoncer à la pauvreté & bâtir des Palais? L'ouvrage demeura imparfait tant qu'il vécut.

VI. S. Dominique rassemble les Religieuses à Rome.

Pendant que S. Dominique étoit à Rome, il obtint du Pape Honorius en faveur de son Ordre, une lettre circulaire adressée à tous les Evêques, par laquelle il leur ordonnoit de confier aux Freres Prêcheurs le ministere de la prédication, & de pourvoir à tous leurs besoins, puisque c'étoit le zéle du salut des ames qui leur avoit fait embrasser la pauvreté volontaire. Par une autre lettre le Pape accorda à Dominique & aux freres de son Ordre, l'église de S. Sixte à Rome, mais ils n'y demeurerent pas long-temps. Car la connois-

ſance que le Pape avoit des talens de Dominique, le lui fit choiſir pour une œuvre qui lui paroiſſoit très-difficile ; c'étoit de raſſembler en une maiſon toutes les religieuſes diſperſées des différens quartiers de Rome ; afin qu'il fût plus facile de veiller ſur elles & de les gouverner. Il vouloit les mettre à S. Sixte, & tranférer ailleurs les Freres Prêcheurs. Dominique n'oſa réſiſter à la volonté du Pape, mais il lui repréſenta modeſtement qu'il ne pouvoit exécuter ſeul une ſi grande entrepriſe ; & le Pape lui donna trois Cardinaux pour travailler avec lui. Ils trouverent beaucoup de réſiſtance de la part de toutes ces religieuſes, qui vivoient depuis long-tems dans une grande liberté. Dominique néanmoins vint à bout de perſuader à l'Abbeſſe & à preſque toutes les religieuſes du monaſtere de ſainte Marie au-de-là du Tibre, d'obéir au Pape, & de quitter leur maiſon, pourvû qu'on leur permît d'emporter avec elles l'image de la Vierge que l'on croioit avoir été peinte par S. Luc, à laquelle non-ſeulement ces religieuſes, mais tous les Romains avoient une grande dévotion. Dominiqne accepta la condition ; mais il ajoûta qne déſormais les religieuſes ne ſortiroient plus pour voir leurs parens, ou faire d'autres viſites. Quand leurs parens & leurs amis eurent appris qu'elles avoient fait ces promeſſes, ils entrerent en fureur & vinrent leur faire de grands reproches, de ce qu'elles s'étoient laiſſé perſuader par un inconnu, de quitter un lieu ſi célébre ; & ils s'emporterent contre le ſaint homme, le traitant de charlatan & d'impoſteur. Enfin ils intimiderent tellement ces religieuſes, que pluſieurs ſe repentirent de leur bonne réſolution. Mais Dominique leur

parla de nouveau, & leur fit promettre à toutes d'obéir. Il choisit quelques freres convers prudens & vertueux, pour garder le monastere, & fournir aux sœurs toutes les choses nécessaires. Puis il ôta aux religieuses les clefs, & ne permit plus qu'elles parlassent sans témoins à personne, même à leurs plus proches parens.

IV

VII Miracl. S. Dominique.

Pendant qu'on travailloit aux réparations de la maison de S. Sixte pour y mettre les religieuses, Dominique prêchoit un jour à saint Marc; & une Dame Romaine nommée Gouttadene, qui avoit une grande confiance en ce saint homme, quitta pour entendre le sermon un enfant malade qu'elle avoit. A son retour elle le trouva mort; & sans faire éclater sa douleur, elle prit avec elle ses servantes, & porta son fils à S. Sixte où Dominique demeuroit encore. La maison étant ouverte à cause des ouvriers qui y travailloient, la mere affligée trouva le saint homme à la porte du Chapitre, comme s'il attendoit quelqu'un; & aiant mis l'enfant à ses pieds, elle se prosterna devant lui fondant en larmes, & le priant de lui rendre son fils. Dominique touché de compassion, se retira un peu, se jetta à terre, & après une courte priere s'approcha de l'enfant, fit sur lui le signe de la croix, & l'aiant pris par la main, le releva plein de vie & le rendit à sa mere, lui défendant d'en parler à personne: mais dans l'excès de sa joie, elle ne put s'empêcher de publier le miracle.

Il vint à la connoissance du Pape, qui pénétré de joie de ce que Dieu avoit opéré une si grande merveille sous son Pontificat, résolut de le faire publier en chaire devant tout le

que faute, il la dissimuloit pour lors, & prenoit un temps favorable pour le reprendre avec douceur, & lui faire avouer sa faute; ensuite il le consoloit avec beaucoup de tendresse & d'affection. Il n'y avoit presque point de jour qu'il ne fît à ses freres une conférence, & il parloit avec tant d'onction, qu'il les faisoit fondre en larmes.

Second Chapitre général de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

S. Dominique tint à Bologne son second Chapitre général aux fêtes de la Pentecôte de l'an 1221. Il y fit élire huit Provinciaux fort recommandables par leur vertu, pour gouverner les freres déja répandus en autant de Provinces, sçavoir l'Espagne, la France, la Lombardie, la Romagne, la Provence, l'Allemagne, la Hongrie, & l'Angleterre. En ce même Chapitre il fit Prieur de la Province de Lombardie frere Jourdain, qui étoit alors à Paris sous le Prieur Matthieu, à qui cette même année l'Université donna pour lui & pour son Ordre, tout le droit qu'elle avoit sur la maison de S. Jacques, où ils étoient établis. Les conditions de la donation furent, que les Freres-Prêcheurs reconnoîtroient tenir ce lieu de l'Université de Paris, & feroient part de leurs prieres & de leurs bonnes œuvres aux maîtres & aux écoliers dont elle étoit composée. Vers le même temps Evrard Archidiacre de Langres, homme d'une grande vertu & qui avoit beaucoup d'autorité, embrassa à Paris l'Institut des Freres Prêcheurs, & son exemple procura plusieurs conversions. Il aimoit tendrement le Frere Jourdain, & il le suivit en Lombardie par le désir de voir S. Dominique. Comme Evrard étoit fort connu en France & en Bourgogne, on admiroit par-tout où il passoit, sa pauvreté évangelique. Il tomba malade

à Lausane, dont il avoit refusé l'Evêché, & il mourut en peu de jours. Comme on lui cachoit que les médecins désespéroient de lui, il dit au Provincial : C'est à ceux à qui le nom de la mort est amer, qu'il faut la cacher ; pour moi je ne crains point d'être dépouillé de cette misérable chair, dans l'espérance de la demeure céleste.

VI.

X. Derniere maladie de Dominique.

Après le chapitre S. Dominique demeura quelque temps à Bologne ; & étant allé voir quelques-uns de ses amis du Clergé, il leur parla du mépris du monde & de la vanité de la vie présente, & il leur dit en prenant congé d'eux : Vous me voiez en santé, mais j'irai à Dieu avant l'Assomption de Notre-Dame. Il alla voir le Cardinal Hugolin Légat en Lombardie, pour lui parler des affaires de son Ordre, & revint à Bologne sur la fin du mois de Juillet, fort fatigué du voiage & de la chaleur qui étoit excessive. Les freres le prierent instamment de prendre le repos dont il avoit tant de besoin, & de ne point venir à Matines. Mais il alla à l'église ; y passa toute la nuit en prieres à son ordinaire, & assista à Matines. Quand elles furent finies, il dit au Prieur, qu'il avoit mal à la tête ; & il fut dès-lors attaqué de la maladie dont il mourut, qui étoit une fiévre accompagnée de dysenterie. Sa patience étoit si grande, que ses douleurs ne l'empêchoient pas de paroître toujours gai. Il ne voulut point être couché dans un lit, mais seulement sur un sac selon sa coutume. Sachant que sa fin étoit proche, il fit venir les novices, & leur recommanda l'amour de Dieu & la pratique exacte de leur Regle. Ensuite aiant appellé le Prieur & plusieurs prêtres, il

leur fit une confeſſion générale de tous ſes péchés, & leur dit : Juſqu'à préſent Dieu m'a conſervé dans la virginité : afin de la garder auſſi, évitez tout commerce avec les femmes. Cette vertu & la pauvreté vous rendront agréables à Dieu, & utiles au prochain par la bonne odeur de votre réputation. Servez Dieu avec ferveur, & travaillez à la propagation de cet Ordre. Il leur recommanda ſur-tout la pauvreté évangelique, la regardant comme le fondement de leur Inſtitut ; & de peur que la prudence de la chair ne la leur fît perdre, il défendit très-ſévérement ſous peine de la malédiction de Dieu & de la ſienne, d'introduire dans l'Ordre la poſſeſſion des biens temporels.

XI. Sa mort. Son portrait.

S. Dominique mourut étendu ſur la cendre le vendredi ſixiéme d'Août 1221. On trouva ſur ſon corps une ceinture de fer. Il fut enterré à Bologne auprès de ſes confreres par le Cardinal Hugolin, qui avoit eu pour lui une eſtime & une amitié ſinguliere, & qui avoit été préſent quand il reſſuſcita Napoleon. Avec lui ſe trouverent à ſes funérailles le Patriarche d'Aquilée, pluſieurs Evêques, pluſieurs Abbés & un prodigieux concours de peuple. Il ſe fit pluſieurs miracles au tombeau de ce grand ſerviteur de Dieu. S. Dominique étoit d'une taille médiocre, mais fine, le viſage beau, le teint incarnat, la barbe & les cheveux d'un blond ardent, les yeux brillans, qui lui attiroient l'amour & le reſpect de tout le monde. Il paroiſſoit toujours gai, excepté quand il étoit touché de compaſſion pour le prochain. Sa voix étoit belle, douce, mais ſonore comme une trompette. Il mourut dans ſa cinquante-uniéme année.

Douze ans après ſa mort, ſes diſciples n'a-

nt encore rien fait pour honorer sa mé- XII. Sa canonisation.
re. Quelques-uns même demeurant dans
simplicité, disoient qu'il suffisoit que sa
teté fût connue de Dieu, sans se mettre en
e qu'elle vînt à la connoissance des hom-
. Le peuple néanmoins invoquoit ce grand
it, pour obtenir la guérison de diverses
adies; & plusieurs qui passoient les jours &
uits à son tombeau, disoient qu'ils avoient
uéris, & par reconnoissance suspendoient
mages en cire, de pieds, de mains & d'au-
nembres dont ils avoient obtenu le réta-
ment. Plusieurs des Freres Prêcheurs ô-
t ces images, & refusoient de reconnoître
iracles, de peur qu'on ne les soupçonnât
r par intérêt. Mais le nombre des Freres
ltipliant de jour en jour à Bologne, il
augmenter les logemens & l'église; &
molisant l'ancien bâtiment, on laissa à
uvert le tombeau de S. Dominique: ce
t penser à transférer le corps dans un lieu
lécent. Les Freres cependant n'oserent le
sans consulter le Pape Grégoire IX. Il les
t sévérement d'avoir si long-temps négli-
e rendre à leur Pere l'honneur convena
& écrivit à l'Archevêque de Ravenne,
opolitain de Bologne, de s'y rendre avec
uffragans pour assister à cette translation.
jour étant venu, il s'y assembla une mul-
e inombrable de peuple; & les Bolo-
prirent les armes, pour empêcher qu'on
ur enlevât ce précieux trésor. Les Freres
heurs craignoient que le cercueil aiant été
-tems exposé au soleil & à la pluie, le
s ne fût corrompu: mais au contraire
d on eut levé la pierre qui le couvroit, il
rtit une odeur excellente, ce qui étonna



& de ses miracles, & nous avons
tions autentiques de neuf témoins
oüis & qui parlerent sur ce qu'ils a
entendu de sa bouche. Enfin l'ann
1234 le Pape le canonisa solemne
l'Eglise fait sa fête le quatriéme d'
que le sixiéme elle célébre le m
Transfiguration de Notre Seigneu

VII.

XIII. Renaud de S. Gilles disciple de saint Dominique.

Lorsque S. Dominique étoit
1217, Renaud de saint Gilles Doct
qui avoit enseigné le Droit Canon
dant cinq ans, aiant accompagné
nassés de Seignelai Evêque d'Orlé
à un Cardinal du dessein qu'il av
d'aller par tout le monde prêchant
& imitant sa pauvreté. Le Cardin
Vous trouverez ce que vous cherc
nouvel Ordre qui s'éleve, & qui fai
de prêcher en pratiquant la pauv
taire, & son Fondateur est ici occu
dication. Renaud plein de joie fit
Dominique, & charmé de la dou
solidité de ses discours, il entra au
cet Ordre. Après avoir fait profes

:oit avec un si grand zéle, qu'il faisoit
sion sur les cœurs les plus durs, & qu'il
rella toute la ville de Bologne. Il alla
: à Paris par ordre de S. Dominique, &
ha avec le même zéle. Il gagna Jour-
qui fut un des plus grands ornemens de
e des Freres-Prêcheurs. Il étoit né en
ans le Diocèse de Paderborn, avoit fait
des à Paris, & étoit déja bachelier en
ogie, quand il embrassa l'Ordre de S.
nique. Frere Renaud mourut à Paris peu
nps après en 1218.

XIV. Le B. Jourdain.

n 1222, les Freres Prêcheurs tinrent à
leur troisiéme Chapitre général. Pour
ir la place vacante par la mort de S. Do-
ue, on y élut Maître général de l'Ordre,
Jourdain, quoiqu'il n'y eût pas deux ans
ui qu'il y étoit entré. Il s'appliquoit tout
: à attirer des sujets dans son Ordre. C'est
uoi il demeuroit presque toujours dans
lles où étoient les Ecoles les plus célé-
, & passoit ordinairement le Carême, une
e à Paris, & l'autre à Bologne. C'étoit
ne deux séminaires, d'où il envoioit des
ieux dans les diverses Provinces; & quand
ivoit à ces deux maisons, il faisoit faire
and nombre de tuniques, dans la confian-
ie Dieu lui enverroit des Freres; & sou-
il en venoit tant, qu'elles ne suffisoient
Plusieurs fois il mit sa Bible en gage, pour
r les dettes des écoliers qui entroient dans
dre. Ses discours avoient tant de force &
race, que les écoliers ne pouvoient se las-
le l'entendre. C'est pourquoi quand il étoit
ris, c'étoit toujours lui qui instruisoit les
res; & quand un autre prêchoit, si les éco-
s savoient qu'il y fût, ils avoient peine à

ſe retirer, qu'il ne leur eût dit auſſi quelque choſe après les autres.

XV. Ferveur des premiers diſciples de S. Dominique.

Jourdain attira ainſi à l'Ordre pluſieurs perſonnes diſtinguées par leur nobleſſe & leur dignité, pluſieurs riches bénéficiers, pluſieurs Docteurs de diverſes Facultés, & une multitude de jeunes étudians élevés délicatement. Ces converſions étoient ſinceres, & les nouveaux Religieux faiſoient tous leurs efforts pour arriver à une parfaite pureté de cœur. Ils ſondoient tous les replis de leur conſcience, pour expier juſqu'aux moindres fautes. Ils étoient toujours en garde contre les tentations, & allarmés des moindres mouvemens de ſenſualité. Il n'étoit point queſtion chez eux des affaires qui les avoient occupés, ou des plaiſirs qu'ils avoient goutés dans le monde. Ils ne ſongeoient qu'à pleurer leurs péchés, qu'à ſoumettre leur corps à l'eſprit & à s'attacher uniquement à Dieu; & quand ils conſidéroient la pureté & la beauté de leur Inſtitut, tout leur regret étoit de l'avoir embraſſé ſi tard.

On inſtruiſoit les Novices avec beaucoup de ſoin, & on ménageoit extrêmement leur ſanté; car leur zéle avoit beſoin d'être modéré. Bien loin de les éveiller pour l'Office, il falloit le ſoir les aller chercher en divers coins, où ils étoient en prieres, pour les obliger à prendre le repos de la nuit. Le ſilence étoit exact, & s'obſervoit depuis Complies juſqu'à Tierce: après Matines la plûpart paſſoient le reſte de la nuit en prieres. Quoique leur table fût très-frugale, quelques-uns y ajoutoient des abſtinences particulieres, comme d'être huit jours ſans boire, ou de verſer de l'eau froide ſur leurs portions. Pluſieurs ſous leurs habits, déja aſſez rudes, portoient des cilices ou des ceintures

ntures de fer. Ils s'empressoient avec une
rité merveilleuse à se rendre les uns aux
res toute sorte de services. Leur innocen-
étoit telle, qu'un de leurs Prêtres rendoit
noignage, qu'en peu de temps il avoit en-
du les confessions générales de cent Freres,
avoient gardé la virginité: aussi avoient-ils
dévotion particuliere à la sainte Vierge.
regardoient la prédication de la parole de
eu comme l'essentiel de leur Institut. Leurs
cours étoient simples, mais pleins d'onc-
n; & Dieu suppléoit au défaut de leur
nce, en rendant leurs prédications effica-
par le grand nombre de conversions qu'el-
opéroient. Quand ils alloient prêcher, ils
portoient avec eux que l'Evangile de S.
tthieu & les sept Epîtres canoniques, com-
S. Dominique l'avoit ordonné. Lorsque
s un Chapitre général on se proposoit
nvoier des Freres au-delà de la mer ou chez
barbares, il y en avoit toujours un grand
nbre, qui prosternés & fondant en larmes,
ffroient pour ces missions par le zéle qu'ils
oient pour le salut des ames & par le désir
martyre.

Tels étoient alors les Freres Prêcheurs, au
port de Thieri d'Apolde qui écrivoit envi-
soixante ans après, & qui se plaignoit que
te premiere ferveur étoit déja rallentie.
ques de Vitri, qui vivoit du temps même
S. Dominique & du bienheureux Jour-
n, parle ainsi de leurs disciples sous le
n de Chanoines de Bologne: Ils se sont dé-
gés de tout soin des choses temporelles, &
reçoivent d'aumônes que ce qui suffit cha-
jour pour la nécessité d'une vie frugale. Ils
nt de viande trois fois la semaine si on leur

en sert ; mangeant dans le réfectoire, cou-chant au dortoir, & chantant l'Office canonial dans l'église. Ils sont du nombre des étudians de Bologne : Un d'eux leur fait tous les jours une leçon des saintes Ecritures, & ils prêchent tous les jours de fête, par l'autorité du Pape, joignant la prédication à la vie canoniale. Ils ont un grand zéle pour le salut des ames, & cette sainte Congrégation s'augmente de jour en jour.

XVI. Fin du bienheureux Jourdain. Paroles remarquables de ce saint homme.

L'an 1236, le bienheureux Jourdain tint à Paris un Chapitre général de son Ordre. Ensuite il passa en Palestine pour visiter les saints lieux, & les couvents de son Ordre dans cette Province. Mais étant sur les côtes de Galilée, une tempéte le fit périr avec deux Freres & plusieurs autres personnes. Jourdain & ses deux compagnons furent d'abord enterrés sur le lieu ; mais ensuite les Freres Prêcheurs d'Acre vinrent avec une barque & les transfererent dans leur église. Il se fit plusieurs miracles par l'intercession du bienheureux Jourdain, & on rapporte de lui plusieurs paroles remarquables. Il vint un jour trouver l'empereur Frideric, & après qu'ils eurent été longtemps assis ensemble en silence, Jourdain lui dit : Seigneur, je vais en diverses Provinces pour le devoir de ma charge : c'est pourquoi je m'étonne que vous ne me demandiez pas ce qu'on dit de vous. J'ai mes envoiés, répondit l'Empereur, dans toutes les Cours & les Provinces, & je sçai tout ce qui se fait dans le monde. Vous n'êtes qu'un homme, reprit Jourdain, & vous ignorez beaucoup de choses que l'on dit de vous, & qu'il seroit fort à propos que vous sçussiez. On dit que vous opprimez les églises, que vous méprisez les censu-

ecclésiastiques, que vous croiez aux augu-
Assurément tout cela n'est pas digne de
s. On lui demandoit un jour pourquoi
t qui cultivent les arts, entroient plutôt
s son Ordre que les Théologiens. Il ré-
dit : Les païsans accoutumés à boire de
u, s'enivrent plus aisément quand ils trou-
t de bon vin, que les nobles ou les bour-
is qui y sont accoutumés. Ceux qui culti-
t les arts, boivent pendant toute la semai-
le l'eau d'Ar[illegible]te & des autres Philoso-
s : c'est po[illegible]and un Dimanche ou
fête ils vie[illegible]ermon, & entendent
arôles de J[illegible]ist & de ses serviteurs,
sont aisément pris : au lieu que les Théo-
ens ont souvent oüi de semblables dis-
s ; & ils ressemblent à un sacristain, si
utumé à passer devant l'autel, qu'il ne le
plus.
trouvant un jour dans une assemblée d'E-
ies, ils lui démanderent pourquoi les Evê-
tirés de ces deux Ordres si parfaits des
cheurs & des Mineurs, ne réussissoient pas
s l'Episcopat. Vous devez, dit-il, vous en
dre à vous-mêmes, puisque ce relâche-
nent ne leur arrive qu'après qu'ils ont
dans votre Ordre : car tant qu'ils ont été
le nôtre, nous les avons bien corrigés.
plus il y a long-tems que je suis dans cet
re, & je ne me souviens point que ni le
e ni aucun Prélat ou Chapitre de Cath-
e, m'ait demandé, ou à quelqu'autre Su-
eur, un bon sujet pour être Evêque. Ils les
issent eux-mêmes, ou par affection pour
s parens, ou par quelque autre raison peu
le. Il dit dans une autre occasion : Il n'est
étonnant que nos Freres ne se conduisent

pas si bien dans l'Épiscopat, que les autres religieux : ils sont plus éloignés de leur profession, qui leur défend de rien posséder, même en commun. On parloit un jour devant lui d'un grand homme de l'Ordre, & on disoit qu'on devroit le faire Evêque. J'aimerois mieux, dit-il, le voir porter au tombeau, que sur une chaire Episcopale.

Jourdain nous a laissé une courte relation des commencemens de l'Ordre des Freres Prêcheurs. A la fin de cet Ecrit il marque à quelle occasion on insti[illegible]dans l'Ordre après Complies l'antienne S[illegible]ina. Au couvent de Bologne étoit un[illegible]nommé Bernard, qui pour l'expiation de[illegible]péchés passés, demanda à Dieu quelque pénitence extraordinaire ; & après en avoir beaucoup délibéré, il consentit enfin d'être obsédé du démon, comme il le fut en effet. Cette affliction de frere Bernard fut la premiere occasion de chanter *Salve, Regina,* dans la maison de Bologne, d'où cet usage s'étendit à toute la Province de Lombardie, & ensuite à tout l'Ordre. Le B. Jourdain avoit gouverné les Freres Prêcheurs près de seize ans. Pour élire un nouveau Général on assembla le Chapitre à Bologne; & comme on ne s'accordoit pas sur le choix, on ordonna des prieres au tombeau de S. Dominique, après lesquelles étant revenus à l'élection, ils élurent tout d'une voix Raimond de Pegnafort, quoiqu'absent.

VIII.

XVII. S. Raimond de Pegnafort, & S. Hyacinthe.

Il étoit né à Barcelone d'une famille noble; & avoit si bien étudié, que dès l'âge de vingt ans il enseignoit les arts libéraux dans la même ville : ce qu'il faisoit gratuitement. Ensuite il passa à Bologne, où il étudia le Droit canoni-

& le Droit civil avec tant de succès, qu'il
int lui-même professeur du Droit canoni-
. Il avoit exercé cette fonction pendant
lques années, & sa réputation s'étoit déja
ndue dans l'Italie, lorsque Bérenger Evê-
de Barcelone, qui connoissoit le mérite de
nond, le pressa de retourner à Barcelone,
l lui donna peu après un canonicat & un
idiaconé dans son église. Sa piété, sa mo-
ie, & ses autres vertus lui avoient attiré
ime de tout le monde, particulierement
Prélats & des Seigneurs. Mais s'étant lié
: les Freres Prêcheurs nouvellement éta-
à Barcelone, il quitta tout pour embras-
ur Institut, & en prit l'habit le Vendredi-
t de l'an 1222 à l'âge d'environ quarante-
ans. Son exemple y attira plusieurs per-
es distinguées par leur science & par leur
ance. Ce fut Raimond qui composa les
stitutions de l'Ordre de la Merci, dont
parlerons. Ce fut aussi lui qui fit une col-
on de Décretales dont nous parlerons
.

aimond ne voulut garder que deux ans la
ge de Général des Freres Prêcheurs, & il
fit décharger dans le vingtiéme Chapitre
à Bologne l'an 1240. Il retourna ensuite
rcelone, où il vécut encore trente-qua-
ns, occupé de l'étude & des exercices de
. Il mit en ordre les Constitutions des
es Prêcheurs, & composa une Somme de
le conscience à l'usage des Confesseurs,
fut le premier Ouvrage de cette nature. On
ttribue aussi l'Institution de l'Inquisition
ragon, la premiere de toute l'Espagne. Il
consulté de toutes parts, & avoit un
d talent pour gagner les cœurs de ceux

qui converſoient avec lui. Il mourut âgé de près de cent ans, le jour de l'Epiphanie 1275. Les deux Rois Alfonſe de Caſtille & Jacques d'Arragon aſſiſterent à ſes funérailles avec pluſieurs Prélats ; & comme on rapportoit de lui pluſieurs miracles faits de ſon vivant & après ſa mort, le Roi d'Arragon commença dès-lors à ſolliciter ſa canoniſation, qui néanmoins ne fut faite que plus de trois cens ans après par le Pape Clément VIII.

Saint Hyacinthe qui avoit été chanoine de Cracovie, fit auſſi beaucoup d'honneur à l'Ordre de S. Dominique, & fut formé à la vertu par ce grand ſerviteur de Dieu. Nous aurons occaſion de faire connoître ailleurs pluſieurs grands hommes de ce ſaint Ordre. Nous avons parlé dans l'article de l'égliſe de France, des démêlés que les Freres Prêcheurs eurent avec l'Univerſité de Paris. Ainſi nous n'en dirons rien ici.

XVIII. S. François. Sa naiſſance. Sa charité pour les pauvres dès ſon enfance. Commencement de ſa pénitence.

IX.

François nâquit à Aſſiſe en Ombrie l'an 1182. Son pere Pierre Bernardon étoit marchand, comme la plûpart des citoiens des villes d'Italie. L'enfant fut nommé Jean au Baptême, mais depuis on lui donna le ſurnom de François, à cauſe de la facilité avec laquelle il avoit appris la langue Françoiſe, néce[illegible] alors aux Italiens pour le commerce. [illegible] Bernardon y appliqua ſon fils dès la pre[illegible] jeuneſſe, après lui avoir donné un legére [illegible]ture des Lettres. François avoit dès ſon e[illegible]ce une tendreſſe particuliere pour les pau[illegible] & n'en refuſoit aucun. S'étant fait faire [illegible] habit après une grande maladie, il [illegible] contra un gentilhomme pauvre & mal vê[illegible] ſe dépouilla de ſon habit, & l'en revê[illegible]

Dieu ardemment de lui faire connoître
auquel il l'appelloit. Comme il alloit un
cheval dans la campagne, il rencontra
reux qui lui fit horreur : mais faisant ré-
n que pour servir Jesus-Christ, il faut
encer par se vaincre soi-même, il des-
t de cheval, & en donnant l'aumône au
x il le baisa. Il cherchoit la solitude, &
sensiblement touché du souvenir de la
1 & de la Croix de Jesus-Christ. Etant
entré dans l'église de S. Damien située
la ville d'Assise, & qui tomboit en rui-
e prosterna pour faire sa priere devant le
x ; & comme il le regardoit les yeux
s de larmes, il crut entendre une voix
ordonnoit de réparer ce bâtiment. Il se
ssi-tôt, fit le signe de la croix, alla chez
ndre des étoffes, qu'il porta dans une
oisine où il les vendit, & même son che-
nsuite il revint à l'église de S. Damien,
rouva un pauvre prêtre nommé Pierre
avoit pris soin ; & l'aiant abordé avec
, il lui offrit son argent pour les répa-
de l'église & pour le soulagement des
s, le priant de consentir qu'il demeurât
temps avec lui. Le Prêtre voulut bien
r François, mais non pas son argent ;
nt l'indignation de ses parens. Fran-
a son argent dans une fenêtre, com-
eut été de l'ordure.

s qu'il eut demeuré quelque temps avec XIX.
e, Bernardon son pere aiant appris Il est mal-
étoit passé, accourut fort en colere à traité de son
amien avec quelques-uns de ses pa- pere.
nais François voulant éviter les pre-
ouvemens de leur indignation, se ca-
s une fosse, où il passa quelques jours



des pierres ; & il paſſoit au mi
s'émouvoir. Mais ſon pere étant
le traîna chez lui, ajouta les cou
ches., l'enferma & le lia comm
Peu de temps après, Bernardon
pendant lequel la mere de Fran
prouvoit pas la conduite de ſo
déſeſpéroit de vaincre la conſta
le laiſſa aller ; & il retourna à S
pere étant revenu, fit de grands
femme, & alla en colere cherch
le chaſſer au moins du païs, s'il
le ramener.

XX. Il renonce à tout.

François alla au devant de lui
qu'il comptoit pour rien ſes cou
& qu'il ſouffriroit tout pour l'am
Chriſt. Le pere voiant la ferme
lui dit de venir devant l'Evêq
noncer à tout ce qu'il eſpéroit d
témoigna qu'il l'y ſuivroit volon
venu devant l'Evêque, il n'att
ſon pere parlât. Sans rien dire,
de tous ſes habits & les rendit à ſ
on vit qu'il portoit un cicile ſou
Prélat voiant la ferveur de ce je

ıs de confiance : Notre Pere qui êtes aux
eux. Tel fut le commencement de la péni-
ıce de saint François, qui étoit alors dans
vingt-cinquiéme année, l'an 1206.
Après qu'il eut renoncé à tout en présence XXI.
l'Evêque d'Assise, il sortit de la ville & Il rétablit
n alla dans les bois, chantant à haute voix plusieurs é-
louanges de Dieu. Il vint à un monastere glises & com-
isin où il demanda l'aumône; & on la lui mence à prê-
nna avec mépris comme à un inconnu. Il cher.
la ensuite à Eugubio, où un de ses anciens
ais l'aiant reconnu, le reçut chez lui & le
vêtit d'une pauvre tunique. Alors il s'appli-
a à servir les lépreux; il leur lavoit les pieds,
isoit & bandoit leurs ulceres, s'exerçant
ssi à l'humilité. Mais se souvenant de l'or-
e qu'il croioit avoir reçu de Notre-Seigneur,
our réparer l'église de saint Damien, il re-
nt à Assise & entreprit de faire ce bâtiment
rec le secours des aumônes, n'aiant point de
onte de demander à ceux qui l'avoient vû
che auparavant. Il y contribuoit aussi par
n travail, & quoiqu'affoibli par les jeûnes;
portoit les pierres. Après avoir réparé l'é-
lise de saint Damien, il entreprit encore la
paration de celle de S. Pierre plus éloignée
e la ville, par la dévotion qu'il avoit à ce saint
pôtre. Il entreprit d'en réparer une troisié-
ıe dédiée à la sainte Vierge, située à six cens
as d'Assise au pied d'une montagne, & nom-
ée de la Portioncule, du lieu où elle étoit
âtie, appartenant à des moines Bénédictins:
n la nommoit aussi Notre-Dame des Anges.
Cette église étoit entiérement abandonnée;
ıais François l'aiant rétablie s'y logea & la
référa à tout autre lieu.
Un jour il entendit lire à la Messe l'endroit

cherchant tous les moiens d'acco
lettre ce qu'il venoit d'entendre, &
former en tout à la régle des Apôtre
mença dès-lors à prêcher la péniten
discours simples, mais solides & eff
étonnoient les auditeurs & les péné
qu'au fond du cœur. Il commenço
par ces mots : Dieu vous donne la p

X.

XXII. Il commence à avoir des disciples. Sa pénitence extraordinaire. Sa patience.

Son exemple engagea quelques-
pénitence & à tout quitter, à se join
à prendre son habit & sa maniere de
premier fut Bernard un des principa
d'Assise, qui aiant bien examiné l
de Dieu & reconnu sa sainteté,
quitter le monde, & lui demanda c
exécuter son dessein. C'est à Dieu,
François, qu'il le faut demander.
rent donc dans l'église de saint N
après avoir prié, François ouvrit t
livre de l'Evangile, demandant à
fermir par son témoignage la résc
Bernard. La premiere fois il trouva
les : Si vous voulez être parfait, all

voudront se joindre à moi. Allez,
: vous venez d'entendre. On voit
le ce que plusieurs siécles aupara-
elloit le sort des Saints. Mais la sim-
foi de François rectifioient ce qu'il
'oir de blâmable en sa conduite.
rd disciple fut Pierre de Catane,
e saint Ruffin, qui est la Cathédrale
prit l'habit le même jour que Ber-
oisieme fut Gilles, homme simple
:s, mais qui fit de grands progrès
u, & parvint à une haute contem-
près avoir donné quelques instruc-
isciples, François envoia Bernard
·écher dans la Romagne, & alla
ans la Marche d'Ancone avec le
. Ils louoient Dieu par-tout & fai-
dérer sa bonté; ils se rejouissoient
lque chose leur manquoit, aiant
pour la pauvreté évangélique.
ns les recevoient volontiers & exer-
:rs eux la charité. Mais la plûpart
oqués de leur habit extraordinaire,
rité singuliere de leur vie. En quel-
on se mocquoit d'eux, en d'autres
·geoit d'injures & de coups, & on
.t vagabonds & fainéans. Les jeunes
ns leur jettoient de la boue & des
les traînoient dans les rues par leur
: souffroient ces affronts avec une
atience, sachant combien ils leur
es.

François eut sept disciples, il les & après leur avoir beaucoup parlé ie de Dieu, du mépris du monde, ment à la propre volonté, & de la on du corps, il leur déclara le des-

XXIII. Instructio qu'il donne ses discipl



chés, & à observer les Comm
Dieu. Ne craignez point, parce
roissons méprisables & insensés :
cez simplement la pénitence,
le Seigneur qui a vaincu le mo
en vous par son Esprit. Prenons g
avoir tout quitté, nous ne perdi
me des Cieux pour quelque pet
si nous trouvons en quelque lieu
n'en faisons pas plus de cas que
sur laquelle nous marchons. Ne
méprisons point ceux qui vivent
Dieu est leur maître comme le
les appeller à lui. Ils sont nos
qu'ils sont ses créatures, & nos
qu'ils aident les serviteurs de D
nitence, en leur procurant les
vie. Vous trouverez des homn
doux qui vous recevront avec joy
au contraire, qui vous maltraiter
à souffrir tout avec patience & h
ne craignez point; dans peu de te

à craindre & à aimer le Créateur du
de la terre, & à garder ses comman-
s. Leur figure extraordinaire & leurs
s si différens de ceux des gens du siécle,
soient pas à tout le monde. On leur de-
it de quelle nation ils étoient; & ils
loient qu'ils étoient des pénitens venus
e. Quelques-uns les recevoient volon-
ns leurs maisons; d'autres craignoient
oger, les soupçonnant dêtre des vaga-
& des voleurs. Souvent ils étoient obli-
passer la nuit aux portes des églises ou
s portiques. Ils ne dissiperent les soup-
ie l'on avoit contre eux, que par leur
ressement, leur douceur & leur patien-
saint homme voioit augmenter peu à
nombre de ses freres. Car ils étoient
ıze, dont le dernier venu étoit un Prê-
Iise nommé Silvestre, le premier Prê-
entra dans leur compagnie. Alors Fran-
ivit pour eux & pour lui un réglement
posant l'Evangile pour fondement, &
ınt quelques préceptes qui paroissoient
ires pour rendre leur vie uniforme.
t ensuite faire approuver par le Pape
nt III la régle qu'il avoit écrite, il ré-
e s'aller présenter à lui avec sa petite
, ne s'appuyant uniquement que sur la
on divine. Etant arrivé à la Cour de
il trouva Gui Evêque d'Assise qui le
rec joie, & promit de l'aider dans son
, en lui apprenant qu'il étoit ami par-
du Cardinal de saint Paul Evêque de
Ce Prélat aimoit les personnes ver-
; & aiant déja entendu parler à l'Evê-
ssise de François, & de la singularité
nstitut, il désiroit ardemment de le

voir, & de l'entretenir lui & ses confreres. Sachant donc qu'ils étoient à Rome, il les fit venir, les reçut avec honneur ; & après les avoir entendus, il les pria de le regarder comme un d'entre eux.

XXV. Il en obtient du Pape Innocent III l'aprobation.

Peu de temps après, François se présenta au Pape Innocent, qui étant occupé de grandes affaires, ne voulut pas l'écouter, & même le rebuta. Mais bien-tôt il le fit chercher & amener en sa présence; & après l'avoir entendu parler, il apperçut en lui une merveilleuse simplicité, accompagnée d'innocence & de fermeté dans sa résolution. Il le prit en affection, & étoit prêt à lui accorder sa demande; mais il différa, parce que quelques Cardinaux trouvoient dans cet Institut quelque chose de nouveau & d'extraordinaire. Alors l'Evêque de Sabine dit au Pape & aux autres Cardinaux: Si vous rejettez la demande de ce pauvre homme, prenez garde que vous ne rejettiez l'Evangile, puisque la régle dont il demande la confirmation n'en est que la pratique. Car ce seroit blasphémer contre Jesus-Christ, Auteur de l'Evangile, de dire que le désir de l'accomplir est quelque chose de déraisonnable & d'impossible. Le Pape touché de cette raison, se tourna vers François, & lui dit: Priez Dieu mon fils, qu'il nous fasse connoître sa volonté. Le saint homme pria, & après avoir encore entretenu le Pape, il lui persuada d'ap prouver sa Régle. Ce fut l'an 1210 qu'Inno cent III approuva de vive voix la Régle de S. François.

XXVI. Progrès de son Ordre. Sa réputation.

XII.

Cette approbation fut pour lui un motif confiance que son entreprise venoit de l'Esprit de Dieu. Il ne s'occupa plus avec ses co

: des moiens d'obſerver exacte-
le, d'avancer dans la perfection,
r des ames à Jeſus-Chriſt. Etant
e de Spolette, ils examinerent s'ils
ıverſer avec les hommes, ou cher-
ude. François adreſſa à Dieu de
eres, le conjurant de lui faire con-
onté; & il comprit que Dieu vou-
:onſacrât au ſalut des ames. Il ſe
.vec ſes compagnons dans une ca-
nnée près d'Aſiſe, où ils s'appli-
inuellement à la priere. Elle étoit
re que vocale, parce qu'ils n'a-
ncore les livres pour dire l'Office
ınt leur pauvreté étoit grande.
:oit une croix autour de laquelle
François apprit à ſes freres à louer
utes ſes créatures, à avoir un reſ-
.er pour les prêtres, & à s'attacher
ì la Foi de l'Egliſe Romaine. Il
uze diſciples, & voiant que plu-
vouloient ſe joindre à lui & qu'il
ù les loger, il demanda aux Bé-
gliſe de la Portioncule qu'il avoit
ırée, la plus pauvre qui fût dans
ant obtenue, il s'y établit: ce
ere maiſon & l'origine de l'Ordre
lineurs.
:nçois alloit prêcher par les villes
s; ſes diſcours n'étoient pas étu-
leins de l'onction du Saint-Eſprit.
de le regardoit comme un homme
ire. Il avoit toujours le viſage au
rouloit attirer les autres. Il aſſem-
: douze nouveaux diſciples d'une
rtu, qui furent ſuivis de pluſieurs
endant l'année 1211 il fonda plu-



les cloches ; le Clergé & le peuple
recevoir avec des cantiques de jo
meaux. On s'estimoit heureux d
habits & de baiser ses mains ou se
frere qui l'accompagnoit, étonn
souffroit ces honneurs, lui en den
son. Le serviteur de Dieu répond
mon frere, que je renvoie à Dieu
pects sans m'en rien attribuer,
image renvoie tout l'honneur qu'
à son original ; & les autres y gag
norant Dieu dans la plus vile de
Il prêcha à Assise pendant ce C
plusieurs conversions, dont la pl
ble fut celle de sainte Claire.

XXVII. Il consulte Dieu sur son œuvre. Avis qu'il donne à ses disciples.

On rapporte que saint François
cile de Latran, qui se tint l'an 12
Pape Innocent III y déclara pu
qu'il avoit approuvé sa Régle.
être en cette occasion qu'il délibe
conde fois, s'il s'appliqueroit à la
ou à la priere. Aprés avoir long
sulté les freres sur cette difficulté
connoître certainement ce qui
agréable à Dieu, il dit au frere

ble & la plus pure. Frere Silvestre & Claire s'accorderent dans leurs réponses, & déciderent que la volonté de Dieu étoit que François s'appliquât à la prédication. Il obéit aussi-tôt, & parut avoir reçu de nouvelles graces pour remplir ce ministere. Voici l'instruction qu'il donnoit à ses freres, en les envoiant prêcher : Au nom du Seigneur, marchez deux à deux avec humilité & modestie : gardez sur-tout un silence très-exact depuis le matin jusqu'après Tierce, offrant à Dieu sans cesse les gémissemens de votre cœur. Qu'il ne soit jamais question parmi vous de paroles inutiles; & quoique vous soyez en voiage, que votre conduite soit aussi humble & aussi honnête, que si vous étiez dans un hermitage ou dans votre cellule. Conduisez-vous dans le monde de telle sorte, que tous ceux qui vous verront ou vous entendront, soient portés à louer le Pere céleste. Annoncez la paix à tous : mais aiez-la dans le cœur encore plus que dans la bouche. Ne donnez jamais à personne la moindre occasion de scandale : mais par votre douceur, portez tout le monde à la bonté, à la paix & à l'union. Nous sommes appellés à guérir ceux qui sont blessés, & à rappeller dans la voie ceux qui sont égarés. Car plusieurs vous paroissent être les membres du démon, qui un jour deviendront disciples de Jesus-Christ.

XIII.

XXVIII. Il envoie de ses disciples dans tous les Roiaumes.

On croit que saint François donna ces avis à ses confreres en les envoiant en diverses Provinces l'an 1216. Il envoia en Espagne frere Bernard de Quintevalle son premier disciple, avec plusieurs autres : en Provence, frere Jean Bonelle, & trente-trois autres : en Allemagne, Jean de Penna avec soixante freres. En



de tout l'Ordre. Saint François
d'aller lui-même à Paris, & dan
pelloit proprement France, & ju
Bas. Il avoit choisi Paris à cau
qu'on y avoit pour le Saint-Sacr
le Cardinal Hugolin qui favori
en tout, l'engagea à rester en
pourquoi il envoia en France à
Pacifique, qui avoit été un faiseu
si fameux, que l'Empereur l'avo
& que depuis on le nommoit le
Aiant été converti par un discou
çois, il renonça au monde &
grand serviteur de Dieu, qui le
tement tranquille, le nomma
fut lui qu'il envoia en France q
ans après sa conversion, & qu
fut Ministre des freres Mineurs.

La mission d'Allemagne ne ré
ce que les freres qu'on y avoi
savoient point la langue ; & que
lie, on les soupçonnoit d'être d
Flagellans, qui y étoient alors
qui se retiroient en d'autres pai

ćteur pour son Ordre. Etant ve-
l découvrit son dessein au Car-
, qui de son côté lui déclara le
it de le voir prêcher devant le
rdinaux. Le saint homme s'en
qu'il put : mais le Cardinal le
ent, qu'il composa avec soin un
prit par cœur. Quand il fut de-
il oublia tellement son Sermon,
dire un mot. Mais après avoir
ours du Saint-Esprit, il parla
rce & d'efficace, que le Pape
x en furent très-touchés. Aiant
nis à l'audience du Pape en pré-
nal Hugolin, il lui dit : Saint
onfus de vous importuner pour
nos pauvres freres, vous voiant
t d'affaires importantes. Don-
rdinal pour avoir recours à lui
ns sous votre autorité. Le Pape
; & le Cardinal Hugolin fut
r protecteur des freres Mineurs.

XXIX. Premier Chapitre général des Freres Mineurs. Leur multiplication étonnante.

nps après, S. Dominique vint à
oir saint François & le Cardinal
ami commun, qui y étoit Lé-
s s'y entretenoient sérieusement
l'Eglise, le Cardinal leur de-
uveroient bon que quelques-uns
les fussent élevés aux dignités
. Car, ajouta-t-il, je suis persuadé
eroient leurs troupeaux avec la
tion que ces Evêques des pre-
qui vivoient dans la pauvreté,
harité sincere & ne songeoient
& édifier leurs peuples. S. Domi-
t que c'étoit assez d'honneur
, d'être appellés à instruire les



que de tels Miniſtres ſeroient util
ſur-tout dans l'état déplorable oi
Dominique propoſa à S. Françoi
deux Congrégations pour n'en
Mais S. François répondit : Mo
c'eſt la volonté de Dieu qu'elles d
parées ; afin que ceux qui trouve
rude, puiſſent embraſſer l'autre. I
rent un grand déſir que l'étroite u
entre eux, fût auſſi entre leurs di
Dominique aſſiſta au Chapitre gé
S. François près d'Aſſiſe à la Pen
1219. Il s'y trouva plus de cin
Mineurs, tant l'Ordre étoit déj
neuf ou dix ans ; & ils campere
purent dans la campagne, cou
nattes & ſous de pauvres huttes.
point fait de proviſions, & néan
leur manqua. Les villes voiſines
rouſe, Foligni, Spolete, & m
plus éloignées, leur fournirent l
ceſſaires. On y voioit accourir de

ux riches d'entrer dans le Roiaume des
s.

XIV.

Cardinal Hugolin assista au Chapitre, & XXX. Humilité de S. François. Sa fermeté.
a beaucoup de louanges aux freres dans
iscours qu'il leur fit. François craignant
s n'en tirassent vanité, parla à son tour,
représenta les persécutions & les tenta-
s ausquels ils devoient s'attendre, & pré-
e relâchement de leurs successeurs & la dé-
nce future de l'Ordre. Il leur reprocha à
mémes leur lâcheté, & leur peu de fidéli-
orrespondre aux graces singulieres qu'ils
ent reçues de Dieu; & il parla avec tant de
, que non-seulement il réprima en eux
entimens de complaisance, mais les cou-
encore de confusion. Le Cardinal en fut
eu mortifié, & s'en plaignit à François,
ui dit: Seigneur, je l'ai fait pour conser-
la matiere de vos louanges, & soutenir
en qui l'humilité n'a pas encore jetté d'as-
rofondes racines.

e lendemain frere Elie Ministre de Tos-
, frere Jean Ministre de Bologne, & plu-
s autres vinrent trouver le Cardinal Hu-
1, le priant de dire à François comme de
nême, qu'il devoit écouter les conseils de
eres, dont plusieurs étoient savans & ca-
es de gouverner; au lieu qu'il étoit hom-
imple & sans Lettres, & que la foiblesse
 santé ne lui permettoit pas de faire tou-
es affaires de l'Ordre. Ils ajouterent qu'on
it respecter l'autorité des anciennes Ré-
; de saint Benoît, de saint Augustin, de
: Basile, & ne pas tant s'en éloigner par
Régle nouvelle & d'une rigueur excessi-
comme si nous voulions être meilleurs



Lettres : la premiere aux Evê
gé de chaque lieu : la seconde,
neurs, aux Consuls & aux Mag
siéme, aux Custodes de son O
il mandoit de faire faire plusie
lettres précédentes & de les dis
tre aux Ecclésiastiques est une
rendre un profond respect au C
de Notre-Seigneur, qu'ils or
consacrer & d'administrer aux
garder proprement dans des va
& de le porter avec décence. C
çois se préparoit pour sa missior
Cardinal Hugolin lui parla du
de la maison de saint Damien
monasteres de filles de son Ins
mençoient à se multiplier. Il ré
pté celui-là où j'ai enfermé Cla
fondé ni fait fonder aucun autr
suis chargé du soin que de celu
pour la discipline réguliere, so
sistance. Car rien ne me déplaît
pressement qu'ont eu les freres
leurs des maisons de filles & de l

ıme disoit souvent avec émotion : Je crains
꞉n même-temps que Dieu nous a ôté les
mes, le démon ne nous ait procuré des
rs.

XV.

XXXIII. Freres Mineurs Martyrs à Maroc.

'endant que saint François se disposoit à al-
ınnoncer la Foi aux Musulmans du Levant,
꞉nvoia six de ses disciples à ceux de l'Oc-
ent, c'est-à-dire, à Maroc. Etant arrivés en
ragon, leur Supérieur tomba malade; mais
cinq autres continuerent leur voiage jus-
à Conimbre. Ils y furent favorablement re-
par Urraque Reine de Portugal, épouse
Alfonse II, qui avoit le plus contribué à l'é-
lissement des freres Mineurs à Conimbre.
s cinq Missionnaires aiant pris des habits
rticuliers par-dessus les leurs, entrerent sur
terres des Musulmans, arriverent à Séville,
demeurerent huit jours dans la maison d'un
ırétien. Après cela ils vinrent à la grande
osquée, & voulurent y entrer ; mais ils fu-
nt repoussés avec de grands cris & chargés
coups : car les Musulmans ne permettent
꞉ntrée des mosquées qu'à ceux de leur Reli-
ion. Les Missionnaires allerent ensuite à la
orte du Palais, & dirent qu'ils étoient des
mbassadeurs envoiés au Roi, de la part de
esus-Christ le Roi des Rois. Ils lui explique-
꞉nt la doctrine chrétienne, & l'exhorterent à
convertir & à recevoir le Baptême. Mais ils
jouterent plusieurs reproches contre Maho-
ıet & contre sa loi. Le Roi en étant irrité,
ommanda qu'on leur coupât la tête. Néan-
ıoins à la priere de son fils, ils se contenta
e les faire enfermer dans une tour, d'où en-
uite il les renvoia à Maroc avec quelques
Chrétiens. Ils trouverent à Maroc Dom Pe-

dro, Infant de Portugal & frere du Roi Alfonse, qui les reçut avec beaucoup de charité, & leur fit donner les choses nécessaires pour leur subsistance.

Les Missionnaires prêchoient aux Musulmans avec un grand zéle, par-tout où ils en rencontroient. C'est ce qui engagea le Roi de Maroc à les faire chasser; & l'Infant Dom Pedro leur donna de ses serviteurs pour les conduire au lieu où ils devoient s'embarquer. Mais ils se déroberent en chemin à leurs conducteurs & retournerent à Maroc, où ils commencerent à annoncer la Foi dans la place publique. Le Roi l'aiant appris, les fit mettre en prison, & ils y demeurerent vingt jours sans boire ni manger. Il en fut surpris, & ordonna qu'on les fît sortir du païs. Mais ils s'échapperent encore, & vinrent pour la troisiéme fois à Maroc. Alors les Chrétiens craignant l'indignation du Roi, prierent l'Infant Dom Pedro de leur donner des gardes pour les empêcher de paroître en public. Cependant ils sortirent sécrétement un vendredi & se présenterent au Roi, comme il passoit pour aller visiter les tombeaux de ses prédécesseurs: un des Missionnaires commença même à prêcher. Le Roi en fut irrité & les condamna à mort: il se les fit amener; & après avoir essaié de les ébranler par les promesses & les tourmens, il leur coupa la tête de sa propre main le 16 de Janvier 1220. Leurs corps aiant été traînés hors de la ville & mis en piéces par les infidéles, furent recueillis par les Chrétiens, & l'Infant Dom Pedro les envoia en Portugal. Ils furent mis dans le monastere de sainte Croix de Conimbre, où ils sont encore aujourd'hui. Il s'y fit un grand nombre de miracles; & deux

cens soixante ans après, ces cinq Martyrs furent canonisés par le Pape Sixte IV, qui permit aux freres Mineurs d'en faire l'Office publiquement. Leur histoire fut écrite vers le même temps sur les anciens Mémoires, par frere Jean Tisserand religieux du même Ordre, & célébre Prédicateur à Paris.

XXXIV. Freres Mineurs en Afrique.

Vertu de frere Gilles.

Frere Gilles, le troisiéme disciple de saint François, fut un de ceux qu'il envoia en Afrique. Il étoit d'Assise, homme simple & sans lettres. Il quitta tout pour s'attacher à saint François. Il avoit une si grande ardeur pour le travail des mains, qu'il prit la résolution de ne vivre que de ce qu'il gagneroit, & l'exécuta. Etant à Rome l'an 1212, tous les jours après avoir entendu la Messe, il alloit à une forêt éloignée de cinq quarts de lieues, d'où il apportoit sur ses épaules une charge de bois, qu'il vendoit pour en tirer sa subsistance. Une femme aiant fait marché avec lui pour avoir du bois, il lui parut si homme de bien, qu'elle voulut lui donner plus qu'elle n'avoit promis; mais il dit: Je ne veux pas me laisser vaincre par l'avarice, & il lui remit la moitié du prix. Il donnoit aux pauvres ce qui lui restoit du gain de sa journée, & réservoit toujours du temps pour la priere. Tel étoit frere Gilles, que saint François envoia avec quelques autres prêcher la Foi aux Musulmans d'Afrique, aucun des freres qui avoient étudié ne voulant y aller. Lorsqu'ils furent arrivés à Tunis, un des plus savans d'entre les Musulmans, conseilla de faire passer au fil de l'épée les nouveaux venus. Alors voiant qu'ils ne pouvoient exécuter leur dessein, ils retournerent vers S. François, qui estimoit si fort le frere Gilles, qu'il disoit de lui aux autres freres: Voici notre héros.

XVI.

XXXV. S. François à Damiette.

Cependant saint François passa dans la Terre-Sainte. C'étoit le troisiéme voiage que son zéle pour le salut des infidéles & le désir du martyre lui faisoient entreprendre. La premiere fois fut la sixiéme année de sa pénitence l'an 1212. Il s'étoit embarqué; mais les vents contraires l'obligerent à revenir. L'année suivante il passa en Espagne pour aller à Maroc; mais une maladie le retint en Espagne: & voiant qu'il étoit nécessaire au troupeau qu'il commençoit à former, il retourna en Italie. Enfin la treiziéme année de sa conversion l'an 1219, il s'embarqua à Ancone avec onze de ses freres, sur les bâtimens qui portoient du secours au siége de Damiette. Peu de jours après qu'il y fut arrivé, les Chrétiens se préparerent à combattre contre les infidéles, & François dit à son compagnon: Le Seigneur m'a fait connoître que si l'on en vient aux mains, les Chrétiens auront du désavantage. Si je le dis, je passerai pour un fou; si je ne le dis pas, ma conscience en sera chargée: que vous en semble? Son compagnon répondit: Mon frere, ne vous arrêtez pas au jugement des hommes, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on vous regarde comme un insensé: délivrez votre conscience, & craignez Dieu plus que le monde. François alla aussi-tôt déclarer sa révélation, qui fut prise pour une rêverie: on donna le combat, les Chrétiens furent battus, & perdirent environ six mille hommes.

XXXVI. S. François se fait respecter du Sultan d'Egypte.

Les deux armées étoient en présence, & on ne pouvoit passer d'un camp à l'autre sans un grand péril; parce que le Sultan avoit promis une somme considérable à quiconque lui ap-

porteroit la tête d'un Chrétien. Mais François après s'être fortifié par la priere, ne laissa pas de marcher au camp des infidéles avec son compagnon. Ils rencontrerent des Sarrasins qui accoururent vers eux, les chargerent d'injures & de coups, & les lierent. François leur dit : Je suis Chrétien, menez-moi à votre maître. C'étoit le Sultan d'Egypte, nommé Méledin par les auteurs Latins. Il demanda aux deux religieux : qui les avoit envoiés ? François répondit : C'est le Dieu Très-haut, qui m'a envoié pour vous montrer à vous & à votre peuple la voie du salut. Le Sultan voiant son courage, l'écouta tranquillement pendant quelques jours, & l'invita à demeurer auprès de lui. François répondit: Si vous voulez vous convertir avec votre peuple, je demeurerai volontiers avec vous pour l'amour de Jesus-Christ : que si vous hésitez à embrasser sa Loi, en quittant celle de Mahomet, faites allumer un grand feu, & j'entrerai dedans avec vos prêtres, afin que vous voyiez quelle est la Foi qu'il faut suivre. S. François nommoit prêtres, ceux que les Musulmans appelloient Imans, qui commencent la priere publique, & prêchent dans les mosquées. Le Sultan répondit : Je ne crois pas qu'aucun de nos Imans voulût entrer dans le feu pour sa Religion ; & en effet il en avoit vu un des plus anciens disparoître à la proposition du saint homme, qui répliqua : Si vous voulez me promettre pour vous & pour votre peuple d'embrasser la Religion Chrétienne en cas que je sorte du feu sain & entier, j'y entrerai seul : si je suis brûlé, on l'imputera à mes péchés ; mais si Dieu me conserve, vous reconnoîtrez Jesus-Christ pour vrai Dieu & Sauveur de tous les hommes. Le



homme, ne passassent à l'armée
il le congédia, en disant : Priez
que Dieu me fasse connoitre la F
est la plus agréable.

XXXVII. Témoignages en faveur des freres Mineurs.

Ce récit est tiré en partie de f
ture, dans la vie de saint Franç
tie de Jacques de Vitri, qui é
que d'Acre & présent au siége d
fait l'éloge des freres Mineurs
toire Occidentale & en parle ai
cent d'accomplir non-seuleme
tes, mais encore les conseils de
ne leur est pas permis de rien
n'ont ni monasteres, ni églises
bestiaux. Leur prédication, & p
extérieur pauvre & modeste, a
nombre de personnes, qui ab
villes, leurs terres & leurs
& se réduisent à l'habit des fr
c'est-à-dire, à une pauvre tuniq
pour ceinture. Ils se sont tellen
en peu de temps, qu'il n'y a po
ce dans la Chrétienté, où ils n
freres. Car ils ne refusent pers
engagé dans le mariage ou da

dateur & le Supérieur général de cet Ordre, qui est un homme simple & sans lettres, agréable à Dieu & aux hommes, nommé frere François.

XVII.

XXXVIII. Déposition de frere Elie.

Saint François à son retour d'Egypte, arrivant à Venise, convoqua un Chapitre général pour l'année 1220 à Assise. Il y reçut beaucoup de plaintes contre frere Elie, qu'il avoit laissé son Vicaire général. Il vit lui-même qu'elles étoient bien fondées : car Elie se présenta devant lui avec un habit plus propre & d'une meilleure étoffe que les autres, un capuce long, comme portoient alors les gens du monde, des manches larges & une démarche peu modeste. François lui demanda son habit pour un moment, s'en revêtit par-dessus le sien, releva le capuce sur sa tête, & marchant à grands pas, il salua la compagnie avec un air tout mondain. Il fit ainsi trois ou quatre tours au milieu de ses freres : puis ôtant cet habit avec indignation, il le jetta loin de lui avec mépris ; & se tournant vers frere Elie : Voilà, dit-il, comme marcheront les freres qui auront dégénéré de notre Ordre, & que je ne pourrai jamais regarder comme mes enfans. Ensuite changeant de visage, reprenant sa posture modeste, & marchant humblement avec son habit pauvre & déchiré, il dit quelques paroles d'édification, & ajoûta : Voilà la démarche des véritables freres Mineurs. Enfin il révoqua tout ce que frere Elie avoit introduit de nouveau dans l'Ordre, excepté la défense de manger de la viande, qu'il toléra pour un temps, afin qu'on ne crût pas qu'il favorisoit la gourmandise. Il assembla le Chapitre général, & y déchargea frere Elie du

Vicariat, mettant à sa place Pierre-de Catane son second disciple. Il remit entre ses mains le gouvernement des freres, auquel il ne croioit plus pouvoir suffire, à cause de leur multitude & de ses infirmités. Se prosternant ensuite aux pieds de Pierre, il lui promit obéissance & respect, comme au Ministre général de l'Ordre. Mais les freres ne purent y consentir, & voulurent que tant qu'il vivroit, aucun autre ne portât le nom de Ministre, mais seulement de Vicaire.

XXIX. Esprit de S. François.

Pierre de Catane voiant qu'il ne pouvoit fournir aux besoins de tant de freres qui venoient à la Portioncule, demanda à S. François s'il permettoit de réserver quelque chose des biens des novices qui se présentoient, pour le soulagement des autres. Le saint homme le refusa absolument. Il vaut mieux, dit-il, dépouiller l'autel de la Vierge de tous ses ornemens : soiez persuadé que la Vierge aimera mieux voir dépouiller son autel, que de voir violer l'Evangile de son Fils. On lui demanda s'il trouvoit bon que les hommes de Lettres déja reçus dans l'Ordre, étudiassent l'Ecriture-Sainte. Je l'approuve très-fort, dit-il, pourvû qu'ils ne manquent pas de s'appliquer à la priere; qu'ils n'étudient pas seulement pour savoir comment ils doivent parler, mais pour pratiquer ce qu'ils ont appris, & le faire ensuite pratiquer aux autres. Il disoit encore : Je ne veux pas que mes freres soient curieux de science & de livres ; mais qu'ils s'appliquent à la pratique de l'humilité, de la simplicité, de la priere & de la pauvreté. Plusieurs freres, ajoûtoit-il, mettent tout leur soin à acquérir de la science, & négligent l'humilité & la priere. Quand ils ont prêché, & qu'ils savent

que quelques-uns ont été édifiés & touchés, ce succès les enfle; & ils ignorent que Dieu l'a accordé aux prieres & aux larmes de quelques freres, qui vivent dans l'humilité & dans la simplicité. François s'entretenant un jour avec un de ses freres sur ce qui devoit faire la vraie joie des religieux, lui disoit: Quand les freres Mineurs donneroient par toute la terre de grands exemples de vertu; quand ils chasseroient les démons; guériroient les sourds & les aveugles, ressusciteroient les morts; quand ils sauroient toutes les langues & toutes les sciences; quand ils auroient le don de prophétie, & connoîtroient le secret des consciences; quand ils prêcheroient si efficacement, qu'ils convertiroient tous les infidéles: tous ces grands avantages devroient leur donner moins de joie, que le bonheur de souffrir les opprobres, les outrages, & les plus indignes traitemens.

XVIII.

Il envoia l'an 1221 plusieurs de ses freres en Allemagne; & quelques-uns vers le même temps allerent à Ceuta ville d'Afrique, où ils souffrirent le martyre. La même année S. François prêcha la pénitence dans les villes voisines d'Assise, entre autres à Canarie, dont les habitans charmés de ses discours, quittoient tout pour le suivre. Il en vint aussi un grand nombre de la campagne, qui le prierent de leur apprendre les moiens de mener plus facilement une vie chrétienne. Ils vouloient tout quitter, & s'enfermer dans des monasteres. Mais François leur conseilla de rester dans leurs maisons & d'y servir Dieu fidélement; & promit de leur donner une Régle propre à les rendre aussi parfaits que des religieux, sans les

XL. Tiers-Ordre de S. François.



habit étoit gris & modeste, ave
pleine de nœuds.

XLI. Régle de S. François pour les Freres Mineurs.

Le Pape Honorius III confirr
ment l'an 1223 la Régle de f
Voici comme elle commence.
vie des Freres Mineurs est d'ob
gile, pratiquant l'obéissance, la
chasteté. Frere François prome
respect au Pape Honorius & à
On voit ici que saint François
reconnu pour vrai Supérieur de
Frere Elie qui avoit été choi
après la mort de Pierre de Catar
ment son vicaire. La régle dit e
a que le ministre provincial qui
les freres; & qu'après les avoir
les trouve propres à l'Institut, i
qu'ils aillent vendre tous leurs b
tribuer aux pauvres: mais les fre
point se meler de cette distribut
rel des postulans. Après l'année
promettront de garder toujours
dès-lors ils porteront une tuniq
ce: en cas de nécessité ils pourr

ɔur chacune des petites heures, douze
/êpres, sept pour Complies, & prieront
es morts. Tous les freres jeûneront de-
. Toussaint jusqu'à Noël. Ceux qui vou-
, jeûneront une premiere quarantaine
: l'Epiphanie jusqu'au Carême ; le reste
ıps ils ne seront obligés à aucun jeûne
ılier, si ce n'est le vendredi. Les freres
nt rien en propre : mais ils se regarde-
:omme étrangers en ce monde, & ils
avec confiance demander l'aumône.
:un des freres ne prechera au peuple, que
ıistre général ne le lui ait permis, après
: examiné. Ils ne prêcheront point dans
ocèse, si l'Evêque s'y oppose : leurs dis-
seront simples, tendants à l'édification. Si
:re commet un péché mortel de ceux
esquels on sera convenu de recourir au
:re provincial, on ira le trouver au plu-
& le ministre lui imposera la pénitence,
t prêtre ; s'il ne l'est pas, il la fera im-
par un prêtre de l'Ordre. Il falloit qu'il
peu de prêtres chez les freres Mineurs,
ıe tous les Provinciaux ne l'étoient pas.
;le ajoûte : Les ministres qui sont les ser-
s des autres freres, les visiteront sou-
les avertiront, & les corrigeront avec
ité & charité. Les freres leur obéiront en
:e qui n'est point contraire à leur cons-
: & à notre Régle. Les ministres leur
nt donner toute liberté de leur parler,
nsidérant comme leurs maîtres. J'exhor-
s freres à se garder de l'orgueil, de la
gloire & de l'envie. Que ceux qui sont
ttres, ne se mettent pas en peine de les
ıdre : mais qu'ils s'appliquent à la priere,
xercent à l'humilité & à la patience,



jours qu'il avoit coutume de jeune
ſomption juſqu'à la fin de Septe
montagne eſt aux confins de la T
partie de l'Apennin, ſituée entr
Tibre aſſez près de Camaldoli &
breuſe. Le ſaint homme s'étant
côté de la montagne pour prier,
ſion, après laquelle ſes pieds &
rurent percés de cloux dans le mil
des cloux ſe voioient au-dedans
au-deſſus des pieds, & les pointe
l'autre côté & enfoncées dans la
côté droit, paroiſſoit une cicatric
me d'un coup de lance; & ſouve
du ſang, dont ſa tunique étoit tei

Le ſerviteur de Dieu voiant q
qu'on a nommées ſtigmates,
demeurer cachées à ſes compagn
familiers, & craignant d'ailleur
cette merveille, ſe trouva dans u
barras. Il en appella quelques-un
poſa ſa difficulté en termes génér
demanda conſeil. Un des freres l
Dieu lui accordoit quelque grac
naire, ce n'étoit pas ſeulement p

apparu, lui avoit dit des choses qu'il ne vriroit à personne. Après qu'il eût passé rantaine dans la solitude, & qu'il fût des- de la montagne, Dieu confirma l'im- on miraculeuse de ses stigmates par plu- autres miracles.

elque soin qu'il prît de les cacher, il ne mpêcher que l'on ne vît les plaies des & des pieds: quoique depuis ce temps- narchât chaussé & tint presque toujours ins couvertes. Plusieurs confreres de S. ois, très-dignes de foi par leur sainteté, rent dans dans la suite par serment qu'ils it vu les stigmates. Quelques Cardinaux rent, à cause de la familiarité qu'ils nt avec le saint homme, & ils les ont re- dans les proses, les hymnes & les antien- u'ils ont publiées en son honneur, & ndu témoignage à cette vérité de vive k par écrit. Enfin le Pape Alexandre IV ant au peuple en présence de plusieurs , & de moi-même, dit saint Bonaven- ont tout ce récit est tiré, assura que pen- a vie de saint François, il avoit vu ces ites de ses propres yeux. S. Bonaventure , qu'à la mort du Saint, plus de cinquante les virent, aussi-bien que la pieuse vierge avec ses sœurs, & une multitude innom- de séculiers, dont plusieurs les baiserent toucherent de leurs mains, pour s'en as- davantage. Depuis que saint François reçu ses stimagtes, sa santé s'affoiblissoit ir en jour, & il ne lui étoit plus possible rcher. Il se faisoit donc porter par les & les villages, pour animer les autres à la Croix de Jesus-Christ. Il avoit un desir de revenir à ses premieres prati-

ques d'humilité, de servir les lépreux, & de réduire son corps en servitude comme au commencement de sa conversion. La ferveur de l'esprit suppléoit à la foiblesse du corps : mais ses infirmités augmenterent tellement, qu'à peine y avoit-il quelque partie où il ne sentît de grandes douleurs, & qu'il ne lui restoit plus que la peau & les os. Ses freres croioient voir un autre Job, & ils ne cessoient d'admirer sa patience au milieu de tant de souffrances. Il connut le temps de sa mort, en avertit ses disciples, & se fit porter à l'église de Notre-Dame de la Portioncule, pour mourir dans le lieu où il avoit reçu tant de graces.

XLIII. Son testament.

Dans cette derniere maladie saint François écrivit une lettre à tous les supérieurs, prêtres & freres de l'Ordre, par laquelle il leur recommande le respect envers le Saint-Sacrement de l'autel. Il exhorte les prêtres à ne célébrer la Messe qu'avec une grande pureté de cœur & d'intention. Je desire, dit-il, que dans les lieux où demeurent nos freres, on ne célébre qu'une Messe par jour, suivant l'usage de la sainte Eglise Romaine : s'il y a plusieurs prêtres, que l'un se contente d'entendre la Messe de l'autre. Toute la suite de la lettre fait bien voir qu'il n'avoit d'autre vue dans ce réglement, que d'attirer plus de respect au saint Sacrifice. C'étoit aussi la pratique des Chartreux : ils ne disoient la Messe que rarement ; & les Dimanches mêmes, ils n'avoient guéres que la Mess conventuelle. En même-temps saint Françoi fit son testament, dans lequel il recommand particuliérement le respect à l'égard des prê tres, parce que ce sont eux qui consacrent l Corps & le Sang du Fils de Dieu & les ad

aux autres. Nous devons aussi,
, honorer tous les Théologiens, qui
sent de la sainte Parole de Dieu, qui
Vie. Ce saint homme veut abso-
: ses disciples s'appliquent au tra-
e ceux qui ne savent pas travail-
nent; pour donner le bon exemple
reté. Et si, dit-il, on ne nous paie
avail, aions recours à la table de
ieur, en demandant l'aumône. Je
ressément à tous nos freres, ajoû-
amais demander en Cour de Rome
lége, soit pour une église, soit
re lieu, soit même pour la pré-
ue si on ne les reçoit pas dans un
passent dans un autre, pour y faire
ec la bénédiction de Dieu. Il finit
t tous les freres de l'Ordre, de ne
ine interprétation à sa Régle & à
it, & de les suivre littéralem
a même année quelques freres Mi-
prêcher l'Evangile sur les terres
aroc, demanderent & obtinrent
ispense de leur Régle sur certains
nme de porter un autre habit, de
e leur barbe & leurs cheveux, &
le l'argent, afin de converser plus
vec les infidéles.

XX.

entant approcher sa derniere heu- XLIV. Sa mort.
ia sur la terre nuë, pour rendre
son parfait dépouillement; & le-
ux au Ciel, il couvrit de sa
e la plaie de son côté droit, & dit
J'ai fait ce qui me regarde; Notre
: vous apprendra ce que vous de-
ls fondoient tous en larmes; &



soit à lui dépouillé de tout.
appeller tous les freres qui étoie
là, & les exhorta à conſerver l'an
la patience, la pauvreté & la I
Romaine : puis étendant ſur eu
en forme de croix, il donna ſa bé
aux abſens qu'aux préſens. Il ſe
gile de ſaint Jean à l'endroit q
ainſi : Avant la fête de Pâques.
comme il put le pſeaume CXL
voir achevé il rendit l'eſprit. C'
ſamedi au Dimanche quatrié
1226, la quarante-cinquiéme
[illegible], la vingtiéme de ſa pénite
huitiéme de l'inſtitution de ſon

Après ſa mort on vit libreme
tes, qui étoient, dit ſaint Bon
cloux formés de ſa chair. Il étoi
me du fer ; mais la plaie du cô
& retirée en rond comme un
Le peuple aiant appris la mort d
Dieu, accourut en foule pour le
voulant s'en aſſurer par ſoi-mên
à pluſieurs citoïens d'Aſſiſe de
les baiſer. Un d'entre eux no

se, le convoi passa à l'église de saint Da-
, où étoit sainte Claire avec ses compa-
: on s'y arrêta un peu, pour leur donner
nsolation de voir & de baiser le corps du
avec ses stigmates. Enfin on l'enterra
la ville à l'église de saint Georges. Dieu
nença dès-lors à faire éclater sa sainteté
lusieurs miracles.

:ux ans après la mort de S. François, le
Grégoire IX alla à Assise prier Dieu au
eau de ce Saint, & lui recommander
ise agitée de tant de troubles. Ensuite il
Conseil avec les Cardinaux qui l'accom-
oient, pour savoir ce qu'il falloit faire
le canoniser. On fit une information
e des miracles du Saint : les témoins
t ouis, & leurs dépositions rédigées par
; & l'information fut examinée par ceux
ardinaux qui paroissoient les moins fa-
les à la Canonisation. Le Pape retour-
Pérouse, où il fit examiner en plein con-
e la validité de la procédure. La cano-
on étant résolue d'un commun consente-
, il revint avec toute sa Cour à Assise, où
embla une grande multitude de Prélats,
eigneurs & de peuple de diverses Pro-
s. Enfin le seiziéme de Juillet 1228,
l'église de saint Georges où le Saint
enterré, le Pape étant sur un trône élevé,
sermon à la louange de saint François.
te un Cardinal lut publiquement la rela-
es miracles, & un autre prononça un dis-
pour appuier cette relation. Après cela
e se leva, & dit à haute voix : A la gloire
eu, de la sainte Vierge Marie, des Apô-
int Pierre & saint Paul, & à l'honneur
glise Romaine, nous avons résolu par le

XLV. Sa canonisation.



solemnisée le quatriéme d'Octob

XLVI. Au mois de Mai 1230, les Fr

Translation de ses Reliques. tinrent à Assise leur Chapitre gén
lequel on fit la translation du c
François. Le Pape Grégoire IX
indulgences à ceux qui y assister
priviléges à la nouvelle église o
Saint devoit être mis. La transl
lemnellement la veille de la F
corps fut tiré de l'église de saint
il avoit d'abord été placé, & port
velle du nom de saint François. (
glise de saint Georges à sainte (
filles, afin qu'elles fussent dans la
au large qu'à saint Damien. Le M
citoiens d'Assise craignant que
tion ne fût un prétexte pour le
corps de saint François, s'en saisi
& ne souffrirent point qu'il fût p
tres que par eux ; ce qui troubla
de cette solemnité.

XLVII. Elie qui étoit alors Ministre

pour servir de tronc : c'étoit une
n publique de la Régle, qui leur
osolument de toucher de l'argent.
onc de grandes plaintes contre fre-
Chapitre de l'an 1230. De l'ar-
voit amassé pour le bâtiment de
en avoit détourné une partie pour
ités particulieres. Il s'étoit donné
al & des valets : il mangeoit en
dans sa chambre & faisoit bonne
oit cherché à se rendre favorable
des freres, en obtenant du Pape
viléges contre l'observance exacte
, & soutenoit que la maniere de
t François n'étoit pas pratiquable

attiré à son parti le plus grand XLVIII.
reres; les uns, en abusant de leur Sa déposi-
de leur ignorance; les autres, en tion.
t; car il exerçoit une autorité des-
'y en eut que deux qui oserent lui
e, saint Antoine de Pade, & un
core ne le firent-ils pas impuné-
ent chargés d'injures & maltraités
omme des schismatiques qui met-
vision dans l'Ordre. On rendit
ielques sentences, dont ils appel-
siége : mais ils n'auroient pas évi-
qu'Elie leur destinoit, sans le
Génois confesseur du Pape, qui
de ce péril, & les conduisit au-
e en sûreté. Le Pape Grégoire
noissoit leur mérite, les reçut
s; & aiant entendu leurs plaintes,
voir leur Institut ébranlé aussi-tôt
t de leur saint Fondateur. Il en-
n courier pour citer Elie & tous



ge, je pourrois avoir un cheval,
pour le panser, & un autre pou
commissions. Il faut de l'argent p
rir; & quoique je fusse suffisamn
par la nécessité & le consentemeı
pour plus grande sûreté de ma
j'ai prié Votre Sainteté de m'en d
mission. Quant au bâtiment de l'é
m'a donné le soin, j'ai déclaré l
saint François qu'il m'avoit déco
cret, & que V. S. connoissoit en
tre qu'on ne pouvoit bâtir une
des Reliques d'un si saint homn
grande somme d'argent. Ainsi se
frere Elie, avec tant d'art, que l
trouvoient injustement condamn
même que ses freres lui avoient d
roit manger de l'or, pourvu qu'il
bien de l'Ordre.

Antoine de Pade répondit: Si
mis, par une maniere de parler, c
l'or, on ne lui a pas permis d'en

'ape après y avoir fait une sérieuse atten-, déclara Elie déchargé du Généralat, & ɔnna de procéder en sa présence à une nou-e élection. Les freres n'eurent pas de peine ccorder; & d'un commun consentement, lurent pour Ministre général, Jean Parent s Ministre provincial d'Espagne, homme le grande vertu; & le Pape confirma l'é-ion.

Nous aurons encore occasion de parler des es Mineurs dans l'Article de saint Bona-ture.

ARTICLE VIII.

Eglise d'Espagne.

I.

AU commencement du treiziéme siécle, Alfonse IX Roi de Castille rompit la tré- qu'il avoit faite avec les Mores ou Musul-ns, qui régnoient en Afrique & dans plu-urs Provinces d'Espagne. La guerre aiant déclarée, les infidéles firent en peu de nps de grands progrès. Le Roi Alfonse de-nda alors du secours à tous les Princes rétiens, & envoia par-tout des Ambassa-rs. Le Pape Innocent III sachant le péril étoit l'Espagne, manda aux Evêques de nce & de Provence, d'exhorter leurs dio-ains à se trouver à la bataille qui devoit se ner à l'Octave de la Pentecôte 1211, leur mettant l'indulgence de la Croisade. Ces icitations procurerent au Roi de Castille

I. Alfonse IX Roi de Castille. Il demande du secours à tous les Princes Chrétiens contre les Musulmans. Procession à Rome pour les besoins de l'Espagne.

Castillans refusoient de le reconnoître pour Roi ; & même Alfonse de Léon son pere, malgré son serment, prétendoit à la Couronne de Castille. Cependant Ferdinand demeura en possession, regna trente-quatre ans, & mérita par ses vertus le titre de saint. Ce Prince ne souffroit pas que l'on établît des Evêques malgré lui. Ainsi l'Evêque de Segovie aiant été élu sans son consentement, quoique l'élection eût été confirmée, il l'obligea de sortir de l'Evêché & fit saisir ses biens. L'Archevêque de Toléde & quelques Evêques de la Province s'en plaignirent au Pape Honorius, qui écrivit au Roi en ces termes : Quelque déférence que nous aïons pour vous, nous ne pouvons vous flatter en cette occasion, sans interesser notre conscience & la vôtre : non-seulement à cause du mérite personnel de l'Evêque élu, mais par la considération de la liberté des élections, que les Rois doivent laisser toute entiére.

IV. Alfonse Roi de Léon meurt & Ferdinand lui succéde.

L'an 1230, Alfonse Roi de Léon assiégea & prit l'ancienne ville de Merida ; & aiant ensuite remporté une grande victoire sur les infidéles, il assiégea Badajos & la prit en peu de jours. Les Musulmans avoient abandonné plusieurs places, que les Chrétiens trouverent vuides, & qu'ils repeuplerent. Ainsi le Roi Alfonse retourna chez lui chargé de dépouilles & comblé de gloire, rendant graces à Dieu, & à saint Jacques, que l'on disoit avoir apparu dans la bataille avec des guerriers vêtus de blanc combattant contre les infidéles. Alfonse se préparoit à continuer la guerre ; mais allant en pélerinage à saint Jacques, il tomba malade à Villa nueva de Lemos en Galice ; & aiant reçu de la main des Evêques la pénitence & le

Viatique

Viatique, il mourut la même année 1230 aiant
égné quarante-deux ans. Il fut enterré auprès
le son pere à Compostelle dans l'église de saint
Jacques. Son fils Ferdinand déja Roi de Castil-
e, lui succéda, & réunit ainsi les deux Roiau-
nes de Castille & de Léon.

III.

Peu de temps après en 1231 deux Freres Mineurs, Jean prêtre & Pierre simple laïque souffrirent le martyre en Espagne. Dès l'année 1220 étant partis de Sarragoce pour aller à Valence prêcher la Foi aux Musulmans, ils arriverent à la petite ville de Teruel. Ils y bâtirent deux pauvres cellules près de l'église de saint Barthelemi, où ils demeurerent dix ans. Ensuite ils passerent à Valence, où ils se cacherent dans l'Eglise du saint Sépulcre, & se lierent d'amitié avec deux Seigneurs Castillans qui étoient charmés de leur vertu. Comme ils prêchoient la Foi de Jesus-Christ, ils furent menés devant le Roi, qui leur demanda pourquoi ils étoient venus. Ils répondirent qu'ils n'avoient eu d'autre dessein que de le tirer de l'erreur lui & son peuple. Le Roi leur commanda de renoncer à leur Religion pour embrasser la sienne; & comme ils le refuserent constamment, il leur fit couper la tête dans le jardin même où il se promenoit. Avant l'exécution ils se mirent à genoux, & demanderent à Dieu la conversion de ce Prince, pour récompense de l'avantage qu'il leur procuroit; & leur priere fut exaucée, car il se fit Chrétien quelques années après. Ils souffrirent la mort le vingt-neuviéme d'Août fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste.

V. Martyrs en Espagne.

IV.

La Religion faisoit toujours du progrès en

VI. Conquêtes

Au Roi Ferdinand. Espagne par les conquêtes de Ferdinand Roi de Castille, qui avoit pris en Andalousie plusieurs places sur les Musulmans. L'an 1234 il prit Ubeda, & l'Infant Alfonse son frere gagna sur les infidéles une grande bataille près de Xerès : ce qui ouvrit au Roi le chemin pour s'avancer jusqu'à Cordouë. Le Pape Grégoire IX aiant appris ces heureux succès, écrivit à Rodrigue Archevêque de Tolède, d'établir par l'autorité du S. Siége des Evêques dans les villes qui en avoient eu autrefois, & qui pouvoient alors avoir besoin d'un Siége Episcopal. Quatre ou cinq ans après, le Roi Ferdinand transféra à Salamanque l'école de Palencia fondée par son pere Alfonse Roi de Léon. Salamanque est dans le Roiaume de Léon, mais dans une situation plus agréable & plus commode. Aussi devint-elle dans la suite la plus célébre Université d'Espagne.

VII. *Prise de Cordoue par Ferdinand. Il y rétablit le Christianisme.*

Au mois de Janvier 1235, les troupes de Ferdinand s'emparerent pendant la nuit d'un fauxbourg de Cordouë fermé de murailles & de tours ; & ce Prince en étant averti vint en personne devant la ville, & en commença le siége quoiqu'avec peu de monde. Le Roi des Musulmans auroit pu donner du secours à la ville : mais il en fut détourné par un chevalier chrétien en qui il se fioit, & qui le trompa de concert avec Ferdinand. Ensuite comme ce Roi alloit au secours de Valence attaquée par Jacques Roi d'Arragon, il fut tué en trahison par un des siens; & après sa mort les Musulmans de ces quartiers se diviserent, ne voulant plus obéir à un seul maître. Cependant l'armée de Ferdinand croissoit de jour en jour, & il pressoit le Siége de Cordoue, dont les habitans se voiant abandonnés & réduits à la famine, de-

mderent à capituler. Ferdinand ne leur acrda point d'autres conditions, que de sortir vie sauve sans rien emporter. Ainsi Cordoue fut rendue la veille de la Saint-Pierre 1236, rès avoir été sous la puissance des Musulmans 3 ans, depuis l'an 713 qu'ils en firent leur pitale en Espagne. Le Roi Ferdinand fit d'ard mettre une croix au haut de la tour d'où appelloit les Musulmans à la priere; & cinq rêques qui l'accompagnoient entrerent dans principale mosquée, la plus grande & la plus née de toutes celles des Musulmans. L'Evêe d'Osma aiant fait purifier cette mosquée, lressa un autel en l'honneur de la sainte Vier-, y célébra solemnellement la Messe le jour s saints Apôtres, & y fit un discours qui édi- beaucoup toute l'assemblée. Le Roi Almanr avoit autrefois enlevé de Conpostelle les oches de saint Jacques, & les avoit apportées ns la grande Mosquée, où elles étoient susndues à la renverse & servoient de lampes. ais le Roi Ferdinand les fit reporter à saint cques sur les épaules des Musulmans. Com- la ville de Cordoue est située dans un païs s-abondant & très-agréable, dès que la noulle fut répandue qu'elle avoit été prise, il y courut des habitans de toutes parts, qui la éféroient au lieu de leur naissance : ensorte 'il s'y trouva bientôt plus d'hommes que maisons pour les loger. On rétablit le Siége piscopal sous la métropole de Toléde ; & on comptoit pour une des plus grandes villes monde, après Rome, Constantinople & ville.

Le Pape Grégoire IX aiant appris cette ureuse nouvelle, écrivit aux Evéques d'Esgne d'encourager le Roi Ferdinand à conti-

nuer ses conquêtes sur les infidéles; & d'exhorter les peuples de leurs Diocèses à l'aider de tout leur pouvoir, leur promettant l'indulgence de la Terre-Sainte. Le Pape à la priere du Roi écrivit aussi à l'Archevêque de Tolède & aux Evêques de Burgos & d'Osma, de faire paier à ce Prince pendant trois ans sur les revenus des églises & des monasteres, un subside annuel de mille piéces d'or monnoie du païs pour les frais de cette guerre. Vers le même temps le Roi Ferdinand aiant découvert des hérétiques à Palencia, ordonna qu'ils fussent marqués au visage d'un fer chaud; ce qui les fit rentrer en eux-mêmes, & demander à être reçus dans le sein de l'Eglise; & le Pape donna à l'Evêque du lieu la commission de les absoudre. La même année les Juifs furent maltraités en plusieurs Provinces de la Chrétienté, mais particulierement en Espagne, où on en fit un grand carnage.

V.

VIII. Jacques Roi d'Arragon fait la conquête de l'Isle de Majorque & du Roiaume de Valence. Le Christianisme y est établi.

L'an 1237, le Pape Grégoire IX fit établir un Evêque dans l'Isle de Majorque. Sept ans auparavant Jacques Roi d'Arragon âgé seulement de vingt ans, en avoit fait la conquête sur les Musulmans. Ce Prince avoit prié le Pape d'y ériger une Cathédrale, ce qu'il n'avoit pu obtenir alors. L'Evêque de Majorque a depuis été soumis à l'Evêque de Valence, comme il est encore à présent. Le Pape donna aussi un Evêque à la ville de Maroc en Afrique où il y avoit un grand nombre de Chrétiens au milieu des infidéles. Après la conquête de l'Isle de Majorque, Jacques Roi d'Arragon entreprit celle du Roiaume de Valence. Il prit plusieurs places, & s'avança jusques à la Capitale, qu'il assiégea au commencement de 123

avoit d'abord peu de troupes, mais il lui en
nt ensuite, non-seulement d'Arragon & de
atalogne, mais aussi de Provence, de France
d'Angleterre. Après six mois de siége, le
oi des Musulmans fut réduit à rendre Valen-
, à condition que les habitans sortiroient en
reté & se retireroient avec ce qu'ils pourroient
apporter sur eux. Ainsi Jacques d'Arragon y
ıtra victorieux le vingt-huitiéme de Septem-
e de la même année 1238 veille de S. Mi-
iel. Entre autres loix que fit ce Prince, il
éfendit aux Musulmans & aux Juifs d'avoir
s esclaves, ou d'autres serviteurs Chré-
ens, ni des nourrices Chrétiennes pour leurs
ıfans: de tenir leurs boutiques ouvertes, ni
travailler les Dimanches & les Fêtes: mais
permit aux Musulmans de travailler à leurs
rres tous les jours indifféremment, excepté
quatre plus grandes fêtes de l'année. Par
ard pour la foiblesse & les préjugés de ces in-
éles, il défendit de tailler en public les ima-
s de pierre de Jesus-Christ & des Saints,
n qu'on ne les vît point ébauchées & diffor-
es; ni de les vendre dans les rues, non plus
e les images en peinture. Aussi-tôt qu'il eut
angé en église la grande mosquée, il y éta-
t un Evêque, des chanoines, des Dignités,
un Clergé.

IX. Jacques d'Arragon excommunié. A quelle occasion.

On tint un Concile à Lerida l'an 1246,
ur réconcilier Jacques d'Arragon qui avoit
excommunié par le Pape à cette occasion.
avoit eu dans sa jeunesse une liaison scanda-
use avec une Dame nommée Therese Vi-
ure, qui le voiant ensuite marié avec Yolan-
, le poursuivit en cour de Rome, préten-
nt qu'il lui avoit promis de l'épouser. Mais
mme cette promesse avoit été secrete, Thé-

rese ne put la trouver, & fut déboutée de sa poursuite. Elle eut recours à Berenger Evêque de Girone, sachant qu'il étoit bien informé de la vérité : & elle l'engagea à écrire sécretement au Pape Innocent IV, après quoi le bruit commença à se répandre, que le mariage de Thérese seroit examiné de nouveau. Le Roi en fut averti, & jugea que cet avis n'avoit pu être donné au Pape que par l'Evêque de Girone, à qui il avoit avoué la chose en confession. Il en fut outré de colere ; & aiant mandé l'Evêque, il le fit entrer dans sa chambre, lui fit couper la langue, & le renvoia à Girone. Le Pape l'aiant appris, excommunia le Roi, & mit son Roiaume en interdit; mais le Roi commençant à reconnoître sa faute & voulant la diminuer, écrivit au Pape que cet Evêque après avoir été fort avant dans ses bonnes graces, avoit formé des desseins contre lui, & même révélé sa confession. C'est pourquoi il demandoit l'absolution des censures, & que l'Evêque sortît de son Roiaume. Le Pape répondit: Vous n'avez pas dû croire légerement un crime aussi difficile à prouver, que celui d'avoir violé le secret de la confession ; & quand même l'Evêque en seroit coupable, il ne vous étoit pas permis de vous en venger : il falloit en demander justice à celui qui est son maître & son juge. Ne trouvant donc pas encore en vous l'esprit de pénitence, nous ne pouvons vous accorder l'absolution que vous demandez : mais nous vous envoions notre pénitencier, pour vous représenter la grandeur de votre faute & vous donner des conseils salutaires.

X. Son absolution.

Le Roi envoia au Pape qui étoit alors à Lyon, l'Evêque de Valence avec des Lettres où il témoignoit une entiere soumission ; & le Pape

:vêque de Camerino pour termi-
avec son pénitencier. On assembla
ncile à Lérida, où se trouverent
t des Seigneurs. Là en présence
nombreux, le Roi confessa le crime
mmis, en témoigna un repentir
rant la formule prescrite par les
pur réparation, il promit d'ache-
stere qu'il avoit commencé de
es montagnes de Tortose, d'y
oines de Cîteaux, & de lui don-
s marcs d'argent de revenu. Il
l'achever l'hôpital de Valence,
ier un revenu de six cens marcs :
er une chapellenie dans l'église
Girone. A ces conditions le Pa-
ier une Bulle, portant pouvoir
le donner au Roi l'absolution :
emnellement exécuté à Lerida.

VI.

e précédente 1245, Ferdinand lle continuant ses conquêtes sur is, assiégeoit la ville de Jaën en Le Roi de Grenade voiant qu'il courir Jaën, vint trouver Ferdi- nit à lui, baisa sa main en signe & pour gage de sa fidélité, lui assiégée. Ferdinand y entra avec en procession, & marcha à la ée, qu'il fit consacrer en église on de la sainte Vierge par l'E- doue, qui en cette guerre avoit oupes avec l'approbation du Pa- e fut la cathédrale de Jaën, où in nouvel Evêché, lui donnant châteaux & des terres suffisantes. du Roi Ferdinand, qui avoit eu

XI. Nouvelle conquêtes d. Ferdinand.

XII. Le Pape excommunie le Roi de Portugal, met le Roiaume en interdit, & établit un Régent pour le gouverner.

grande part aux conquêtes de son pere, se plaignit au Pape d'Alfonse Comte de Boulogne frere du Roi de Portugal. Ce Roi étoit Sanche II homme foible & absolument gouverné par sa femme. Elle lui faisoit suivre les conseils de quelques personnes de basse naissance, avec lesquels elle disposoit des charges & des dignités, des châtimens & des graces, souvent à l'insçu du Roi. Les Grands en furent indignés; & quelques Prélats en porterent leurs plaintes au Pape Grégoire IX, qui après plusieurs avertissemens, prononça un interdit contre le Roiaume & excommunication contre le Roi. Ces censures aiant été long-temps observées, le Roi promit de réformer les abus dont on se plaignoit, de réparer les dommages, & de se conduire suivant un réglement que le Pape lui donna, & pour l'exécution duquel il nomma des commissaires : mais rien ne fut exécuté, & le Roi Sanche ne se conduisit pas mieux qu'auparavant.

Les Prélats & les Seigneurs de Portugal porterent donc de nouveau leurs plaintes au Pape Innocent IV. Le Roi, disoient-ils, accable les églises & les monasteres d'exactions intolérables. Il est si négligent, que les biens des ecclésiastiques sont pillés impunément, & que l'on commet hardiment toutes sortes de crimes. Les Nobles & d'autres à leur exemple, contractent des mariages défendus : ils méprisent l'excommunication, & ne laissent pas d'assister au service divin & de recevoir les Sacremens : ils disputent témérairement sur les articles de la Foi, & prétendent les expliquer. Les Patrons des églises & des monasteres, & d'autres qui se disent faussement patrons, en donnent les biens à leurs enfans, qui ne sont

pas légitimes, & logent dans les lieux réguliers, dans les cloîtres & les réfectoires, des personnes indignes, & jusqu'à leurs chevaux. On enleve impunément des femmes, même les religieuses : on fait souffrir de cruels tourmens à des laboureurs & à des marchands pour en tirer de l'argent. Le Roi laisse dépérir les terres de son domaine, & souffre que les Musulmans de la frontiere empiétent sur les terres des Chrétiens. Sur ces plaintes le Pape Innocent écrivit encore une lettre d'avertissement au Roi de Portugal, marquant qu'il a chargé l'Evêque de Porto en Galice & celui de Conimbre, & le Prieur des Freres Prêcheurs du même lieu, de lui rendre compte de sa conduite au Concile de Lyon qui alloit se tenir.

Ces plaintes se faisoient à la sollicitation d'Alfonse frere du Roi de Portugal, Comte de Boulogne-sur-Mer par sa femme Mathilde, & héritier présomptif de la Couronne : car le Roi Sanche n'avoit point d'enfans. Alfonse alla lui-même à Lyon, & négocia si bien avec le Pape, qu'après le Concile il fit expédier une Bulle adressée aux Barons & à tous les peuples de Portugal, dans laquelle le Pape de son autotité le déclare Régent du Roiaume. De cette étonnante entreprise du Pape, il arriva ce qu'on devoit en attendre naturellement, c'est-à-dire, une guerre civile. Quelque mépris que l'on eût pour le Roi Sanche, il ne laissa pas de trouver des Seigneurs qui lui furent fidéles; & Alfonse ne put réduire à son obéissance plusieurs villes que par la force. Enfin il demeura maître du Portugal ; & Sanche fut obligé de se réfugier à Toléde près de Ferdinand Roi de Castille.

Entre les places dont Alfonse Comte de Boulogne se rendit maître, il y en avoit que le Roi Sanche avoit données à Alfonse fils du Roi Ferdinand. Celui-ci en fit ses plaintes au Pape, qui lui répondit: Vous devez savoir, qu'en établissant le Comte de Boulogne pour la garde du Roiaume, afin de faire cesser les abus intolérables qui s'y commettoient, nous n'avons pas eu intention de déroger en rien au droit ou à la dignité du Roi, s'il devient capable de gouverner par lui-même. C'est pourquoi nous écrivons au Comte, que s'il a excédé les bornes que nous lui avons prescrites, ou s'il vous a fait quelque tort, de le réparer incessamment. Néanmoins le Roi Sanche mourut dépouillé & exilé ; & Alfonse garda le Roiaume, & régna trente-trois ans.

VII.

XIII. Eglise de Maroc. Le Pape Innocent IV aiant appris la mort de l'Evêque de Maroc, lui envoia un successeur l'an 1246. En même-temps il écrivit en sa faveur au Roi de Maroc, qu'il loue de la protection qu'il donne aux Chrétiens qui sont dans ses Etats ; & auquel il marque qu'il fait des vœux pour sa conversion à la Foi. Le Pape écrivit de même au Roi de Tunis & à tous les fidéles des côtes maritimes d'Espagne ; aux Evêques des mêmes côtes, & enfin à tous les Chrétiens qui se trouvoient en Afrique. Mais quelques années après, l'Evêque de Maroc étant venu à Lyon, se plaignit au Pape que le Roi n'avoit pas donné aux Chrétiens ses sujets des places de sûreté, comme le Pape l'en avoit prié, pour les mettre à couvert des insultes de leurs ennemis. Le Pape écrivit au Roi de Maroc de satisfaire à ces plaintes ; le menaçant, s'il ne le faisoit pas, de détourner de son ser-

ice les Chrétiens qui sont dans ses terres, & e défendre à d'autres d'y passer. Mais quel roit avoit le Pape de donner de pareils ordres, à des Chrétiens dont il n'étoit point Seigneur temporel?

VIII.

Le Roi Ferdinand & son fils Alfonse continuoient toujours leurs conquêtes sur les Musulmans. Ferdinand assiégea long-temps Séville capitale de l'Andalousie, aiant fait vœu de ne la point quitter qu'il ne l'eût prise. Son camp étoit comme une grande ville bien policée, où chaque métier avoit sa rue, & les denrées leurs marchés séparés : les soldats en faisoient leur demeure fixe, avec leurs femmes & leurs enfans. Les assiégés se voiant pressés, demanderent à capituler; & après plusieurs propositions que le Roi refusa, ils consentirent à lui abandonner la ville & à se retirer ailleurs. Ils se réduisirent à demander qu'il leur fût permis d'abattre la grande mosquée, ou du moins sa tour d'où l'on annonçoit la priere : prévoiant que ces bâtimens seroient emploiés à l'usage de la Religion Chrétienne. Le Roi s'en rapporta à son fils Alfonse, qui ne voulut pas souffrir qu'on en ôtât une seule tuile. Enfin la ville fut rendue le 23 de Novembre 1248, après avoir été cinq cens trente-quatre ans au pouvoir des Musulmans. Ils en sortirent au nombre de trois cens mille, & se retirerent les uns en Afrique, les autres dans le Roiaume de Grenade & dans les terres qu'ils tenoient encore en Espagne. Le Roi Ferdinand n'entra dans Séville qu'un mois après, le 22 de Décembre jour de la translation de S. Isidore Evêque de la même ville. Il y fut reçu en procession par les Evêques & le Clergé, &

XIV. Ferdinand prend Séville & y rétablit le Christianisme.

entra dans l'église de sainte Marie, où la Messe fut célébrée par Gontier élu Archevêque de Tolède. Rodrigue Chimenes célébre par son Histoire, étoit mort l'année précédente 1247, en revenant de Lyon où il étoit allé voir le Pape. Le premier soin de Ferdinand fut de rétablir le Siége métropolitain de Séville avec son Chapitre, ses Chanoines, ses Dignités; & il donna de grands biens pour doter cette église. Ferdinand destina l'Archevêché de Séville à l'Infant Philippe son quatriéme fils. Ce Prince fut élu; mais il ne prit que le titre d'administrateur, renonça depuis à l'élection, & se maria.

XV. Mort de S. Ferdinand. Regne d'Alfonse X surnommé le Sage. Université de Salamanque.

Ferdinand mourut l'an 1252, après trente-cinq ans de régne, & il a été canonisé dans le siécle dernier par le Pape Clément X. Alfonse X son fils aîné lui succéda. Son inclination pour les sciences, & particuliérement pour l'astrologie, lui fit donner le surnom d'Astrologue ou de Sage, c'est-à-dire, savant, selon le style de ce temps-là. Il est regardé comme le Fondateur de l'Université de Salamanque, à laquelle il donna de grands revenus: le Pape confirma cette fondation l'an 1255, permettant à tout le monde, excepté aux réguliers, d'étudier le Droit civil pendant trois ans dans la nouvelle Université; à laquelle il accorda que ceux qui y auroient été reçus Docteurs, pourroient exercer les fonctions de Professeur dans toutes les autres Universités, excepté celles de Bologne & de Paris.

IX.

XVI. Croisade en Espagne. Lettres du

L'an 1265, les petits Rois Musulmans de Grenade & de Murcie, voulant s'affranchir de la dépendance du Roi de Castille dont ils étoient tributaires, appellerent les Musulmans

d'Afrique, qui vinrent à leur secours avec une flotte nombreuse & firent de grands ravages. Jacques Roi d'Arragon résolut de s'y opposer, tant pour en garantir son Roiaume, que pour secourir Alfonse Roi de Castille son gendre. Il manda donc au Pape Clément IV le dessein qu'il avoit de se croiser; & le Pape écrivit à ce sujet à l'Archevêque de Tarragone & à l'Evêque de Valence, les chargeant de prêcher la Croisade dans les Roiaumes d'Arragon, de Valence & de Majorque, dans la Province de Tarragone, & dans toutes les terres du Roi d'Arragon, avec les indulgences & les priviléges ordinaires pour les Croisés. Pour subvenir aux frais de cette guerre, le Roi d'Arragon demandoit au Pape une levée de deniers sur les églises, qui se plagnoient en même-temps de ses vexations. Le Pape lui répondit en ces termes: Si nous voulions observer l'ordre du Droit à la rigueur, les églises de vos Etats ne devroient vous fournir aucun secours jusqu'à ce que vous leur eussiez fait justice. Mais considérant qu'un cœur généreux se gagne par la condescendance, nous croions vous engager davantage à aimer ces églises, si elles vous accordent le secours dont il s'agit, dans un temps où elles avoient une cause si légitime de s'en dispenser. Laissez-les donc jouir de la liberté que le droit leur donne, & que vous & vos prédécesseurs leur avez conservée par le passé. Autrement nous aurions plus d'égard à ce qui seroit utile à votre ame, qu'à ce qui flatteroit votre passion. Le Clergé de Castille se plaignoit aussi du Roi Alfonse, qui ne se contentoit pas du centiéme des revenus ecclésiastiques que le Pape lui avoit accordé pour cette guerre; mais qui prenoit encore le tiers

Pape Clément IV a Rois d'Arragon & de Castille.

destiné aux réparations des églises. Le Pape chargea l'Archevêque de Séville de lui en faire des reproches, & de lui représenter qu'il n'étoit pas sage de s'exposer aux périls de la guerre, étant en guerre avec sa propre conscience. Cet Archevêque étoit aussi chargé de prêcher la Croisade en Castille.

X.

XVII. Le Roi d'Arragon veut faire dissoudre son mariage. Ce que le Pape lui répond.

Jacques I Roi d'Arragon, à qui ses victoires sur les Musulmans firent donner le surnom de Conquérant, demanda l'an 1266 au Pape Clément IV la dissolution de son mariage avec la Reine Thérèse sa femme, prétendant qu'elle étoit infectée de lépre; & il vouloit épouser une malheureuse nommée Berengere, avec laquelle il avoit depuis long-temps un commerce criminel. Le Pape lui répondit: Comment le Vicaire de Dieu séparera-t-il ceux que Dieu a unis? Qu'il nous préserve de violer ses Loix pour plaire aux hommes. Si vous demandez ce que vous devez faire, ne pouvant habiter avec la Reine sans mettre votre personne en péril; souffrez cet accident que Dieu vous a envoié, sans vous en prendre à celle qui en souffre la premiere. Si toutes les Reines du monde devenoient lépreuses, & que les Rois nous demandassent permission de se marier à d'autres, nous la refuserions à tous, quand toutes les Maisons Roiales devroient périr faute d'enfans. Faites attention à l'âge avancé où vous êtes, & à la vie pure & innocente que méne le Roi de France avec lequel vous avez fait amitié (c'étoit alors S. Louis) & ne dites point que vous ne pouvez être continent: Dieu ne commande point l'impossible; mais les pécheurs disent toujours qu'ils ne peuvent ce qu'en effet ils ne veulent pas.

Ensuite le Pape sachant que le Roi d'Arragon avoit pris sur les Musulmans la ville de Murcie, lui écrivit pour le féliciter de cette victoire. Mais il ajoûte : Nous sommes affligés de voir en même-temps, que celui qui est vainqueur de si puissans ennemis, soit en même-temps esclave de sa passion, & méne scandaleusement à sa suite une femme, avec laquelle il continue de commettre un adultere mêlé d'inceste. Considérez que vous approchez de la mort, qui est inévitable ; & que si vous ne vous convertissez auparavant, vous n'arriverez point au Roiaume du Ciel, où il ne peut rien entrer d'impur & de souillé. Ce Prince étoit Roi d'Arragon depuis cinquante-trois ans, & en avoit soixante-deux. Par une autre Lettre le Pape l'exhorte à chasser les Musulmans de son Roiaume, lui représentant combien leur séjour est dangereux pour le temporel & pour le spirituel. C'est, lui dit-il, nourrir un serpent dans son sein, que de garder chez soi de tels ennemis. Quelque temps après, le Roi d'Arragon manda au Pape qu'il se proposoit d'aller au secours de la Terre-Sainte. Sur quoi le Pape lui répondit : Vous devez savoir que Jesus-Christ ne peut agréer le sacrifice de celui qui le crucifie de nouveau par une vie scandaleuse. Quittez donc Berengere, & éloignez-la de vous absolument : autrement nous vous y contraindrons par les censures ecclésiastiques.

XVIII. Avertissement du Pape Grégoire X à ce Prince au sujet du scandale qu'il continuoit de donner.

Ce Prince à l'âge de soixante & onze ans continuant de scandaliser son Roiaume, par la liaison criminelle qu'il entretenoit avec une Dame qu'il avoit ôtée à son mari, Grégoire X l'en avertit comme avoit fait Clément IV. Ne considérez-vous pas, lui dit-il, qu'à l'âge

où vous êtes, vous devriez quitter cette passion avant qu'elle vous quitte ; que la fidélité doit être réciproque entre le Seigneur & le sujet ; & que c'est la violer indignement que de lui enlever sa femme ? Est-ce ainsi que vous vous préparez au voiage de la Terre-Sainte, où vous vous êtes engagé si solemnellement ? Et ne savez-vous pas que pour rendre à Dieu un service agréable, il faut commencer par se purifier de ses crimes ? A quel péril vous exposez-vous, en donnant dans une place si éminente un exemple si pernicieux ? Il l'exhorte à ne se pas laisser surprendre par la mort, à quitter incessamment cette femme & à la rendre à son mari. Autrement, ajoute-t-il, je ne pourrois me dispenser de satisfaire à mon devoir. Le Roi d'Arragon reçut mal cette réprimande, & fit au Pape une réponse, où, sans nier le fait, il s'efforçoit d'en affoiblir les circonstances. Il disoit qu'il ne l'avoit point enlevée de force, & qu'elle s'étoit attachée à lui volontairement : que celui qu'elle avoit quitté n'étoit pas son mari légitime ; enfin qu'elle ne pouvoit retourner avec lui sans mettre sa vie en péril. Le Pape réfuta ces mauvaises excuses, & pria le Roi de quitter absolument cette femme huit jours après la réception de sa Lettre ; sinon qu'il l'excommunieroit, & mettroit en interdit tous les lieux où lui & cette femme se trouveroient. Nous ne voions pas que ces menaces aient fait beaucoup d'impression sur ce Prince.

XIX. Mort de Jacques I. Roi d'Arragon.

Il mourut à Valence l'an 1276, laissant le Roiaume d'Arragon à Pierre son fils aîné, & à Jacques son second fils les Isles de Majorque & de Minorque à titre de Roiaume. Il avoit régné soixante-trois ans depuis la mort de

Pierre II tué en 1213 à la bataille de Muret. Il avoit livré trente-trois batailles aux Musulmans, & toujours avec avantage. On dit qu'il avoit bâti jusqu'à mille églises, c'est-à-dire, qu'il avoit fait consacrer un grand nombre de mosquées. Lorsqu'ils s'étoit vu dangeresement malade, il s'étoit fait revêtir de l'habit de Cîteaux, déterminé à passer le reste de ses jours au monastere de Poblet où il vouloit être enterré : mais la mort ne lui en donna pas le temps.

XI.

XX. Pierre d'Arragon. Alfonse son fils.

Nous avons vu dans l'article d'Italie, les démélés qu'eut son fils Pierre avec les Papes au sujet du Roiaume de Sicile, & comment fut reçue en Espagne la sentence par laquelle le Pape Martin IV prétendoit lui ôter sa Couronne. Ce Prince mourut l'an 1285 âgé de quarante-six ans, dont il en avoit régné neuf. Il fut réconcilié avant sa mort, & reçut les Sacremens des mains de l'Archevêque de Tarragone. Alfonse son fils aîné, lui succéda au Roiaume d'Arragon & de Valence,& au Comté de Barcelone, & Jacques son second fils au Roianme de Sicile, comme il l'avoit réglé par son testament. Alfonse craignant les effets des censures que les Papes prononcerent contre lui, conclut un Traité avec la France au sujet de la Sicile.Les conditions étoient,qu'Alfonse enverroit à Rome demander pardon de sa désobéissance; qu'il paieroit à l'église Romaine un tribut considérable que son bisaieul avoit promis; qu'il passeroit avec une bonne flotte au secours de la Terre-Sainte; & qu'il obligeroit son frere Jacques à renoncer au Roiaume de Sicile. On convenoit en mêmetemps que Charles de Valois renonceroit au

droit que le Pape lui avoit donné sur l'Arragon; que le Pape rendroit ses bonnes graces à Alfonse, & enverroit un Prélat pour lever l'interdit jetté sur l'Arragon. Ce Traité fut conclu sans la participation du Roi Jacques & des Siciliens, qui en furent très-mécontens.

XXI. Jacques frere d'Alfonse lui succéde. Le Pape veut lui ôter la Couronne, mais inutilement.

Alfonse Roi d'Arragon se disposoit à épouser Eléonore fille d'Edouard Roi d'Angleterre, quand il mourut à Barcelone l'an 1291. Le Pape Nicolas IV aiant appris cette mort, écrivit à Jacques son frere pour lui ordonner de renoncer absolument à la Sicile, & pour lui défendre de se mêler en aucune maniere du gouvernement de quelque Roiaume que ce fût, particulierement de celui d'Arragon & de ses dépendances. Le Pape écrivit aussi aux Evêques & aux Abbés du Roiaume, leur défendant sous les peines les plus rigoureuses, de reconnoître Jacques pour leur Roi. Mais ces défenses & ces menaces furent sans effet. Car aussi-tôt que Jacques eût appris la mort d'Alfonse son frere, il partit de Sicile, dont il laissa le gouvernement à Frideric son autre frere; & étant débarqué à Barcelone, il passa à Sarragoce où il se fit couronner solemnellement Roi d'Arragon. L'an 1297 il alla à Rome, & le Pape Boniface VIII lui donna en fief pour lui & pour toute sa postérité, le Roiaume de Sardaigne & de Corse; à condition de fournir à l'église Romaine un certain nombre de troupes, & de lui paier tous les ans deux mille marcs d'argent. Le Pape lui donna l'investiture par une coupe d'or, & reçut son serment de fidélité.

XXII. Frideric d'Arragon

Boniface avoit fait tous ses efforts l'année précédente, pour persuader aux Siciliens & à Frideric d'Arragon, de remettre le Roiaume

le Sicile au pouvoir de l'église Romaine : mais tous ses efforts furent inutiles. Frideric & es Siciliens avoient renvoié avec mépris & menaces les Nonces du Pape, & n'avoient pas même voulu leur donner audience : au contraire ils avoient élu Roi de Sicile Frideric, qui se fit sacrer & couronner solemnellement à Palerme le jour de Pâques. Le Pape l'aiant appris, publia une Bulle terrible le jour de l'Ascension. Mais Frideric & les Siciliens ne furent point effraiés de ces censures. Boniface les renouvella quelque temps après ; & ce fut avec aussi peu d'effet.

est élu Roi de Sicile malgré le Pape Boniface.

XII.

XXIII. Alfonse Roi de Portugal excommunié par le Pape.

L'an 1275, le Pape Grégoire X publia une Bulle pleine de menaces contre Alfonse III Roi de Portugal. On s'est souvent plaint, dit-il, à nos prédécesseurs & à nous, des oppressions des églises dans le Roiaume de Portugal, qui néanmoins est particulierement soumis à l'église Romaine dont il est tributaire. Nous ordonnons que ce Prince s'obligera solemnellement par serment, à l'observation de ce qui est contenu dans les Bulles des Papes Honorius III & Grégoire IX. Il fera faire le même serment à ses deux fils Denys & Alfonse, à ses Officiers & à ceux ausquels il donnera des charges à l'avenir. Si dans les trois mois que cette Ordonnance sera venue à la connoissance du Roi, il n'accomplit son serment, tous les lieux où il se trouvera seront en interdit ; & un mois après, il encourra l'excommunication que nous prononçons dès-à-présent contre lui : un mois après, l'interdit s'étendra à tout son Roiaume de Portugal & d'Algarve ; & trois autres mois après, tous ses sujets seront absous du serment de fidélité & dispensés de lui obéir.

Mais la mort du Pape arrivée cinq mois après cette Bulle, en arrêta l'exécution. Il n'y avoit pas lieu d'en attendre beaucoup d'effet : les sermens sont de foibles remédes pour les parjures ; & les censures ecclésiastiques, pour ceux qui les méprisent.

XXIV. Mort de ce Prince.

Le Pape Jean XXI né sujet de ce Prince, lui donna encore inutilement des avis semblables. Enfin Alfonse se voiant à l'article de la mort l'an 1279, promit par serment d'obéir purement & simplement aux ordres de l'église Romaine, de restituer tous les biens qu'il avoit usurpés, tant sur les ecclésiastiques que sur les Templiers, & ordonna de réparer les torts qu'il leur avoit faits. Cet acte fut fait à Lisbone en présence & du consentement de Denys, fils & successeur d'Alfonse ; & le Roi reçut ensuite l'absolution, & fit son Testament, dont il demandoit la confirmation au Pape, qu'il nommoit le Seigneur de son ame & de son corps, & à qui il faisoit un legs de cent marcs d'argent.

XXV. Accommodement entre le Roi de Portugal & le Clergé.

Les différens qu'Alfonse avoit eus avec le Clergé, continuerent après sa mort. Le Roiaume demeura interdit, & le Roi Denys excommunié. La dixiéme année de son régne 1289, le Pape Nicolas IV nomma trois Cardinaux pour examiner cette affaire, & les parties comparurent devant eux. On lut les plaintes du Clergé, & les envoiés du Roi répondirent à tout, article par article. Et sur la plûpart ils soutinrent que le Roi n'avoit jamais fait ce dont on l'accusoit, & promirent qu'il ne le feroit jamais : sur les autres ils déclarerent qu'il se conformeroit au droit commun, & donneroit satisfaction à l'Eglise. Ainsi les parties étant d'accord, les trois Cardinaux com-

par le Pape en firent dresser un acte, en
.équence duquel le Pape Nicolas donna
voir aux Ordinaires de lever les censures
:es par Grégoire X sur le Roiaume de Por-
al. Il confirma ensuite le concordat, a-
les peines suivantes en cas de contraven-
1. Si le Roi averti par l'Ordinaire n'y re-
die dans deux mois, sa chapelle sera in-
dite : après les deux mois & une seconde
nition, l'interdit s'étendra à tous les lieux
le Roi se trouvera : quatre mois après, il
courra l'excommunication. Ensuite on le
nace d'interdire tout son Roiaume, & d'ab-
idre ses sujets du serment de fidélité.

XIII.

XXVI. Alfonse Roi de Castille. Révolte de son fils contre lui.

Nous avons vû qu'Alfonse Roi de Castille
oit été nommé à l'Empire, & comment il
obligé d'y renoncer. Il eut à soutenir con-
les Musulmans une guerre considérable l'an
75. L'Archevêque de Tolede fils naturel du
i d'Arragon se signala en cette guerre, as-
nbla des troupes de croisés, se mit à leur
e & marcha contre les infidéles. Le Pape
égoire X l'aiant appris, lui écrivit pour
ier son zéle. Mais l'Archevêque fut tué dans
combat, & les infidéles lui couperent la
e & la main gauche, où il portoit son an-
au pastoral.

Alfonse de Castille eut avec le Roi de Fran-
un démêlé, qui fut cause d'une longue guer-
& dont voici le sujet. Ce Prince eut deux
s, Ferdinand & Sanche; Ferdinand nommé
la Cerda qui étoit l'aîné, épousa Blanche
le de saint Louis, & en eut deux fils, Al-
nse & Ferdinand, qu'il laissa en bas âge.
uoique le Roi Alfonse vêcut encore, l'In-
nt Sanche son second fils s'étoit attribué tou-

te l'autorité ; & il fit assembler des Etats à Segovie, où il fut déclaré successeur à la Couronne au préjudice de ses neveux. C'est ce que ne pouvoit souffrir le Roi de France leur oncle maternel ; & il crut devoir soutenir leur droit par les armes. Les Papes travaillerent souvent à procurer la paix entre la France & la Castille ; mais ce fut toujours inutilement. En 1279, le Pape Nicolas III reçut de grandes plaintes de la part du Clergé du Roiaume de Castille contre le Roi Alfonse ; & en 1283, ce Prince se vit abandonné de la plûpart de ses sujets ligués contre lui, aiant à leur tête son fils Sanche. Alfonse eut alors recours au Pape Martin IV, & lui représenta que la révolte donneroit occasion aux Musulmans de faire des progrès en Espagne au préjudice de la Religion : mais c'étoit lui-même qui les appelloit, & il fit venir deux fois le Roi de Maroc à son secours. Il prioit donc le Pape d'envoier un Légat en Castille pour faire cesser la persécution qu'il souffroit. Le Pape répondit au Roi Alfonse, qu'il ne jugeoit pas à propos d'envoier un Légat en Castille, parce qu'il avoit déja mandé aux Prélats & aux Maîtres des Ordres militaires, d'apporter le remede convenable aux troubles du Roiaume, & n'en avoit pas encore reçu de réponse.

XXVII. Le Pape entreprend inutilement de faire cesser la guerre civile.

Quelques jours auparavant il avoit écrit à Dom Sanche de Castille, pour le reprendre du mariage illégitime qu'il avoit contracté avec Marie, sa parente au troisiéme dégré. Il lui ordonnoit de la quitter incessamment, le menaçoit de l'excommunier, & d'interdire tous les lieux où ils se trouveroient l'un ou l'autre : se réservant d'user, s'il étoit besoin, de plus grandes peines spirituelles & temporelles.

Mais Dom Sanche garda sa femme & en eut plusieurs enfans, entre autres Ferdinand qui lui succéda à la Couronne. Le Pape écrivit ensuite aux Evêques, aux Abbés, aux autres supérieurs ecclésiastiques, & aux Maîtres des Ordres militaires, aux Seigneurs, & à tous les sujets des Roiaumes de Castille, de Léon & des autres Etats du Roi Alfonse, leur ordonnant de lui laisser la jouissance paisible de toutes ses villes, châteaux, terres & autres droits, de lui prêter les sermens de fidélité, & de lui rendre tous les autres devoirs comme à leur Roi, sous peine d'excommunication. En conséquence de cet ordre du Pape, les Commissaires qu'il avoit nommés, excommunierent tous ceux qui suivoient le parti de Dom Sanche, & mirent en interdit toutes les villes & les autres lieux qui lui obéissoient. Dom Sanche, loin de se soumettre à ces censures, menaçoit de mort les Commissaires du Pape, s'ils tomboient entre ses mains : mais la crainte des censures fit impression sur plusieurs villes & sur plusieurs Seigneurs, qui retournerent à l'obéissance du Roi Alfonse : ce qui ne fit qu'allumer davantage la guerre civile ; car le parti de Dom Sanche étoit toujours le plus fort.

XIV.

XXVIII. Mort du Roi Alfonse de Castille. Loix de ce Prince.

Alfonse de Castille mourut à Séville l'an 1284 après avoir régné trente-deux ans. Ce fut le premier Roi d'Espagne qui ordonna d'écrire les contrats & les autres actes publics en langue Espagnole, & il ordonna aussi que l'on traduisit l'Ecriture-sainte en la même langue. Il fit écrire de même, c'est-à-dire, en Espagnol de ce temps-là, un corps de Loix qu'il fit composer suivant l'intention du Roi Ferdinand son



port à l'histoire de l'Eglise.

L'Evêque impose la pénitence
le mercredi des Cendres, en mett
tens hors de l'église avec les prier
rémonies prescrites. L'Archiprêtr
te à l'Evêque le Jeudi-Saint de ch
jusqu'à ce que leur pénitence soit
& alors ils rentrent dans l'église &
ciliés. La pénitence publique est i
bliquement, mais par un prêtre &
de solemnité. On ordonne au pén
en pélerinage avec un bourdon, u
ou quelque autre habit singulier ;
un carcan de fer au bras ou au c
on l'enferme dans un monastere
Chaque paroissien doit se con
Curé. En danger de mort, on pe
ser même à un laïc ; & quoiqu'il
donner l'absolution, la confessi
pas d'être utile. Les Evêques don
dulgences pour la construction d'
d'un pont, ou pour d'autres bon
Le Prêtre peut en certains cas dir
ses en un jour ; mais il faut toujo
à jeun, sans avoir pris l'ablution

ı Espagne, quand un Evêque est mort, le
n du Chapitre le doit faire sçavoir au Roi,
demander la permission de procéder à
tion, lui recommandant les biens de l'é-
vacante. Il envoie des gens pour les gar-
& il les fait remettre à l'Evêque élu, a-
qu'il lui a été présenté. La Loi dit que
me prérogative des Rois d'Espagne, pour
conquis le païs sur les Musulmans, &
é ou doté les églises : mais nous avons vû
es Rois de France étoient en possession de
lroits dès le temps de la seconde race,
ıvoir fait de pareilles conquêtes: d'ailleurs
oit étoit contesté par le Pape au Roi de
ille. Les franchises & les priviléges du
gé rapportés fort au long dans ces loix, se
ısent principalement à la sûreté pour leurs
›nnes, & à l'exemption des tributs & des
ges locales, ausquelles les habitans des
s & des châteaux sont sujets. Les Rois &
utres Princes séculiers doivent user de leur
ance, pour réprimer les entreprises des
ésiastiques, préjudiciables à la Religion.
Religieux, dont il est beaucoup parlé dans
premiere partie, sont seulement les moi-
& les chanoines réguliers : il n'y est point
nention des freres mendians, apparem-
t parce qu'ils étoient encore trop nou-
ıx, & qu'il ne s'en trouvoit rien dans les
ons & les Décrétales dont ces loix furent
:s.

ans le prologue de la seconde partie, il est
que la Religion doit étre soutenue, non-
ement par la Puissance spirituelle, mais
›re par la temporelle, tant contre les en-
ıis déclarés, qui sont les infidéles, que con-
les mauvais Chrétiens. Pour montrer que

ces deux Puissances sont établies de Dieu, on rapporte l'allégorie des deux glaives dont il est parlé dans l'Evangile ; & on y ajoute que ces deux Puissances doivent être toujours d'accord pour s'aider mutuellement : sans quoi la foi ni la justice ne pourroient durer long-tems sur la terre. Il est dit ensuite que l'Empereur n'est tenu d'obéir à personne, sinon au Pape dans les choses spirituelles. Ces paroles font clairement entendre, qu'il n'est pas obligé de lui obéir pour le temporel.

XV.

XXIX. Ordre de la Merci établi en Espagne par S. Pierre Nolasque.

L'an 1223 commença en Espagne un nouvel Ordre religieux, sçavoir celui de la Merci, pour la rédemption des captifs. L'Instituteur fut Pierre Nolasque, gentilhomme de Languedoc, né près de Castelnaudari. Le Roi Jacques d'Arragon étant retenu comme prisonnier à Carcassone après la bataille de Muret, où son pere avoit été tué, Simon de Montfort mit Pierre Nolasque auprès de ce jeune Prince qui n'avoit encore que six ans, & qui fut renvoié chez lui l'année suivante 1214. Pierre l'alla trouver à Barcelone environ trois ans après ; & comme depuis long-tems il avoit un grand zéle pour retirer les Chrétiens captifs chez les Musulmans, il persuada au jeune Roi de favoriser l'établissement d'un Ordre religieux destiné à cette bonne œuvre ; car Pierre avoit déja rassemblé quelques compagnons pour y travailler avec lui. Ce qui les touchoit le plus, c'étoit le danger où se trouvoient les Chrétiens, de renoncer la Foi pour recouvrer la liberté. Pierre Nolasque fut fortifié dans son dessein par Raimond de Pegnafort, qui étoit à Barcelone, & qu'il avoit choisi pour son confesseur. L'Ordre fut solemnellement établi l'an

223 à Barcelone dans l'église Cathédrale dé-
iée à la sainte Croix, en présence du Roi &
'un peuple nombreux. L'Evêque célébra la
lesse : Raimond Pegnafort fit un sermon où
rendit raison de ce nouvel Institut : après
offertoire, Pierre reçut le premier des mains
: l'Evêque l'habit, qui étoit blanc & qui
nsistoit en une tunique, un scapulaire & une
ape ; & sur le scapulaire étoit l'écu des ar-
es d'Arragon avec une croix en chef. Rai-
ond leur dressa des Constitutions qui furent
prouvées par le Pape Grégoire IX douze
s après.

ARTICLE IX.

Eglise Grecque.

I.

I. Régne d'Alexis l'Ange. Il écrit au Pape qui lui répond.

NOus avons vu dans l'histoire du douzié-
me siécle, comment Alexis l'Ange par-
nt à l'Empire de Constantinople. Ce Prince
ant appris la promotion du Pape Innocent
I, lui envoia des Ambassadeurs avec de riches
ésens, le priant de le visiter par ses Légats.
: Pape lui envoia Albert soûdiacre, & Alber-
i notaire de sa chambre, avec une Lettre où
l'exhorte à secourir la Terre-Sainte, & à
ocurer la réunion des Grecs. Autrement,
oûte le Pape, quelque fâcheux qu'il nous fût
vous faire de la peine, nous ne pourrions
us dispenser de faire notre devoir. Le Pape
rivit en même-temps sur le même sujet au
triarche de Constantinople, insistant forte-

ment sur l'Unité de l'Eglise & sur la primauté de S. Pierre. L'Empereur Alexis répondit au Pape par une Lettre qui est de l'année 1199. Il témoigne qu'il n'est pas insensible au reproche de peu de zéle pour le recouvrement de la Terre-Sainte ; mais il dit que le temps n'en est pas venu, & qu'il craint de s'opposer à la volonté de Dieu encore irrité par les péchés des Chrétiens. Car, ajoute-t-il, nous sommes trop divisés entre nous pour avoir d'heureux succès. Vous n'ignorez pas les ravages que le Roi d'Allemagne Frideric a faits sur mes terres, après les sermens les plus solemnels d'y passer paisiblement. Comment pouvois-je aider des gens si mal intentionnés pour mes Etats, & marcher avec eux ? Tournez donc vos réprimandes contre ceux qui faisant semblant de travailler pour Jesus-Christ, agissent contre la volonté de Dieu. A l'égard de la réunion de l'Eglise, l'Empereur dit qu'elle seroit très-facile, si les esprits étoient réunis, & si les Prélats renonçoient à la prudence de la chair. Et pour y parvenir, il exhorte le Pape à assembler un Concile, auquel il promet que l'Eglise Grecque ne manquera pas de se trouver.

II. Le Patriarche de Constantinople écrit au Pape. Réponse que lui fait le Pape.

Le Patriarche de Constantinople étoit Jean Camatere, qui avoit succédé à Xiphilin l'année précédente 1198. Ce Patriarche répondant à la Lettre du Pape, loue d'abord son zéle pour l'union des églises, & ensuite lui propose ses objections par maniere de doute avec beaucoup de politesse. Il demande comment l'église Romaine peut être universelle, puisqu'il y en a d'autres particulieres ; & comment elle peut être la mere de toutes les églises, puisque toutes sont sorties de celle de Je-

m. Quant au reproche que le Pape fai-
ıx Grecs d'avoir divisé l'Eglise, le Pa-
ıe soutient qu'en disant que le Saint-Es-
'océde du Pere, ils s'attachent aux paro-
Jesus-Christ, au symbole de Nicée, &
écrets des autres Conciles reçus par les
Ainsi il accuse tacitement les Latins
les auteurs de la division. Le Pape repli-
ır une longue Lettre, où il s'étend d'a-
ur les preuves de la primauté du S. Siége
: par l'autorité de Dieu même; & dit en
t, que S. Pierre seul peut remettre non-
ıent tous les péchés, mais ceux de tous
nmes, c'est-à-dire, pour l'expliquer fa-
.ement, que lui seul a jurisdiction sur
l'Eglise. Répondant ensuite aux ques-
lu Patriarche, il dit que l'église Ro-
est universelle, en ce qu'elle tient sous
›utes les églises; que Jerusalem est la
le toutes les églises, à raison du temps;
, à raison de la dignité. Le Pape ajoute
résolu de tenir un Concile général, au-
invite le Patriarche de venir suivant la
:sse de l'Empereur, ou en personne ou
elques-uns des plus grands Prélats: au-
nt, qu'il sera obligé de procéder contre
ereur, contre lui Patriarche, & contre
:e Grecque. Le Pape répondit aussi à
ereur Alexis. Après avoir réfuté le pré-
qu'alléguoit ce Prince, pour ne pas se-
la Terre-Sainte, le Pape ajoute tou-
le Concile ce qu'il avoit écrit au Patriar- III.
ıvec la même menace.

III. Autres lettres de l'Empereur au Pape & du Pape à l'Empereur.

ıpereur & le Patriarche aiant reçu ces
, & se les étant fait expliquer, se repen-
de ce qu'ils avoient écrit: l'Empereur,
qu'il s'étoit engagé à envoier les Grecs



verroit les députés. Ensuite alla
s'efforça de prouver que l'Empi
sus du Sacerdoce. Le Pape dan
legue ce qui est dit à Jérémie
établi sur les nations pour arra
pour édifier & pour planter. C
lui être dit comme prêtre : quo
dent par la suite du discours,
dans cet endroit que de la mi
que. Le Pape continue : Vous
sçavoir que Dieu a fait deux g
res dans le ciel, l'un pour pr
l'autre pour présider à la nuit
qu'il a mis dans l'Eglise deux
tés, la Pontificale & la Roia
présider aux choses spirituell
corporelles, ce qui met entre
différence, qu'entre le soleil
vous y aviez fait réfléxion, vo
triez pas que le Patriarche de
fût assis à gauche près de votre
tandis que les autres Rois se le

.e nier que d'avancer. A l'égard de la
le puissance de l'Eglise, elle est ap-
ır de plus solides fondemens.

II.

ɔn deux ans après, comme les Croisés
ıce & d'Italie étoient à Venise, & se
ient à s'embarquer pour la Terre-sain-
vint des envoiés du jeune Alexis l'An-
e l'Empereur Isaac, qu'Alexis son frere
étrôné & aveuglé en 1195. Ce jeune
;'étoit sauvé en Italie, étoit venu à Ro-
ıvoit porté sa plainte au Pape en pré-
:s Cardinaux & de plusieurs nobles Ro-
Il soutenoit que son oncle Alexis étoit
ɔateur ; & après avoir relevé la cruau-
laquelle il traitoit l'Empereur son fre-
lemandoit justice au Pape, comme ne
t personne au-dessus à qui il pût avoir
. Nous ignorons ce que le Pape lui ré-
mais le jeune Prince continua son che-
ur aller en Allemagne trouver le Roi
e de Suaube, qui avoit épousé sa sœur
Etant à Vérone, il apprit que les Croi-
ɛnt à Venise, & on lui conseilla de leur
er du secours. Ses envoiés s'adresserent
gneurs croisés, qui envoierent au Roi
e de Suaube, savoir s'il vouloit les
ı recouvrement de la Terre-sainte ; &
condition les Croisés promettoient
leroient Alexis à la conquéte de Cons-
ɔle. Les envoiés des Croisés allerent
Allemagne avec le jeune Alexis. Phi-
: Suaube écrivit aux Seigneurs croisés,
s exhorter à rétablir le jeune Alexis,
aiant été injustement privé de l'Em-
il leur fit proposer au nom de ce jeune
ın traité, par lequel Alexis s'enga-

IV.
Le jeune Alexis fils d'Isaac demande du secours au Pape & aux Croisés.

geoit à réunir l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine, à fournir des vivres aux troupes des Croisés, à leur donner deux cens mille marcs d'argent, & à les aider à conquérir la Terre-sainte. Il y eut de la division entre les Croisés au sujet de ce traité, mais les principaux Seigneurs l'emporterent, & le traité fut conclu.

V. Prise de Constantinople par les Croisés.

L'Empereur Alexis aiant appris que l'armée des Croisés devoit venir l'attaquer, envoia des Ambassadeurs au Pape Innocent III, pour le prier de détourner les Croisés de ce dessein. Le Pape répondit qu'il auroit lieu d'être content. Et ensuite il ajouta : Depuis le temps de Manuel de glorieuse mémoire, l'Empire de Constantinople n'a pas mérité que nous entrions dans ses intérêts ; puisque nos prédécesseurs & nous n'en avons jamais reçu que des paroles sans effet. Nous voulons bien néanmoins user de douceur à votre égard ; & nous vous exhortons à être plus fidéle dans la suite à tenir vos promesses, comme nous le ferons de notre côté. Cependant la nouvelle vint à Rome que le jeune Alexis étoit arrivé à *Zara*, où étoit alors l'armée des Croisés, & que ce Prince avoit fait avec eux un traité, par lequel ils s'engageoient à l'établir Empereur de Constantinople. Le Pape & tout son Clergé en fut allarmé, craignant que ce ne fût un artifice du démon pour ruiner l'armée, & empêcher le secours de la Terre sainte. Le Pape écrivit donc aux Croisés, pour leur défendre de piller l'Empire des Grecs, sous prétexre qu'il n'étoit pas assez soumis au S. Siége, & que l'Empereur avoit usurpé l'Empire sur son frere. Quelque crime, ajoute le Pape, que cet Empereur ou ses sujets aient commis, ce n'est point à vous d'en juger ; & vous n'avez pas

pris la croix pour venger cette injure, mais l'opprobre de Jesus-Christ. En finissant, il les menace de ne leur point accorder de pardon, si au lieu de passer au secours de la Terre-Sainte, ils forment quelque entreprise contre les Grecs qui étoient leurs freres.

Les Croisés François & Vénitiens ne laisserent pas de poursuivre leur entreprise; & ils vinrent avec le jeune Alexis devant Constantinople, qu'ils prirent d'assaut. L'Empereur Alexis s'enfuit: les Grecs tirerent de prison Isaac son frere l'aveugle, & le remirent sur le trône: ensuite ils le manderent aux Croisés, qui députerent vers l'Empereur Isaac, & lui firent ratifier le traité fait avec son fils. Ainsi ils entrerent à Constantinople, & y amenerent le jeune Alexis, qui fut couronné Empereur le jour de saint Pierre aux liens 1203
dans l'Eglise de sainte Sophie. Son oncle Alexis avoit régné huit ans & quelques mois. Les Croisés écrivirent au Pape Innocent, pour lui faire sçavoir tout ce qui s'étoit passé. Le jeune Alexis écrivit aussi au Pape une lettre où il dit: Nous avouons que le principal motif qui a engagé les pélerins à nous secourir, c'est que nous avons promis volontairement & avec serment, que nous reconnoîtrions humblement le Pontife Romain pour Chef ecclésiastique de toute la Chrétienté & pour successeur de S. Pierre; & que nous lui attacherions de tout notre pouvoir l'Eglise Orientale, si Dieu par sa miséricorde nous rendoit la Couronne: comprenant bien que cette réunion seroit très-utile à l'Empire & très-glorieuse pour nous. Nous vous réitérons la même promesse par ces Présentes, & nous vous demandons votre conseil pour travailler à ce grand Ouvrage.

III.

VI. Le Roi des Bulgares veut se réunir avec le Pape.

Quelque temps après, le jeune Empereur Alexis sortit de Constantinople accompagné d'une grande partie des Barons François, pour se faire reconnoître par tout son Empire. Tous les Grecs tant d'Europe que d'Asie se soumirent, & lui jurerent fidélité. Mais Jean Roi de Bulgares & des Valaques ne voulut point le reconnoître. Les Bulgares après avoir été soumis aux Grecs pendant cent cinquante ans, s'étoient révoltés contre l'Empereur Isaac l'Ange, & son frere Alexis s'efforça inutilement de les soumettre. Jean ou Joannice leur commandoit alors, se donnant la qualité d'Empereur, avec les mêmes titres fastueux que les Grecs, dont ces barbares imitoient les manieres autant qu'ils pouvoient. Pour affermir sa nouvelle domination, Joannice avoit envoié à Rome dès l'an 1197, témoignant vouloir tenir du Pape la Couronne, & se soumettre au S. Siége lui & tout son peuple: car ils étoient séparés de l'église Romaine depuis long-tems, comme les Grecs. Il envoia à Rome jusqu'à trois fois sans recevoir de réponse. Mais Innocent III étant monté sur le S. Siége, lui envoia la seconde année de son Pontificat en 1199 un archiprêtre des Grecs nommé Dominique, avec une lettre dans laquelle il exhorte Joannice à bien recevoir Dominique, & lui promet de lui envoier des Nonces plus considérables pour le confirmer dans son affection pour le S. Siége. Mais auparavant le Pape veut être pleinement instruit de la sincérité de ses intentions.

VII. Réponse du Pape à l'Em-

Cependant le Pape Innocent III fit réponse à la lettre que le jeune Empereur Alexis lui avoit écrite au sujet de son rétablissement sur

le trône de Constantinople. Il ne manque pas de relever la protestation que faisoit Alexis de sa soumission au S. Siége, & la promesse d'y ramener l'Eglise Orientale. Le Pape lui promet toute sorte de prospérités, s'il y est fidéle : & s'il y manque, il lui prédit qu'il succombera à ses ennemis. Mais l'état des affaires avoit bien changé à Constantinople. Le jeune Empereur croiant sa puissance bien affermie, commença à mépriser les Croisés. Il ne les visitoit plus comme auparavant, & n'exécutoit point les promesses qu'il leur avoit faites. Il avoit néanmoins pris jusqu'aux vases sacrés & aux ornemens des églises pour les paier : ce qui le rendit très-odieux aux Grecs. Enfin les Croisés ennuiés de ses délais & de sa mauvaise foi, lui déclarerent la guerre, & l'envoierent défier lui & Isaac son pere jusques dans leur Palais. Les désordres qu'attira cette guerre, irriterent encore davantage les Grecs contre Alexis ; & un autre Alexis de la famille Ducas, voulut profiter de cette occasion pour se faire couronner Empereur. On l'avoit surnommé Mourchoufle, à cause de ses sourcils épais. La révolte éclatta au commencement de Janvier de l'an 1204. Le peuple accourut en foule dans l'église de sainte Sophie, & obligea le Sénat, les Evêques, & les principaux du Clergé à s'y assembler, pour élire un Empereur. On en proposa plusieurs, & enfin au bout de trois jours, un jeune homme nommé Nicolas Canabe fut élu & couronné. L'Empereur Isaac étoit alors à l'agonie ; & son fils Alexis aiant appris la révolte, envoia chercher le Marquis Boniface, & résolut avec lui de faire venir les troupes des Latins, pour chasser ce nouvel Empereur. Alors Mourchoufle profitant de l'oc-

pereur Al[exis.]

Troubl[es à] Constanti[no]ple.

Mort du j[eu]ne Alexis.

casion, mena Alexis dans sa chambre comme pour le sauver. Mais aussi-tôt il lui mit les fers aux pieds, & le jetta dans une prison affreuse. Ensuite il se fit reconnoître Empereur, & fit mettre en prison Nicolas Canabe, que le peuple avoit abandonné. Mourchoufle essaia plusieurs fois d'empoisonner le jeune Alexis; & n'aiant pu y réussir, il étrangla ce malheureux Prince, qui n'avoit régné que six mois. Le nouvel Empereur Mourchoufle publia qu'Alexis étoit mort naturellement, affectant d'en paroître fort affligé; & il lui fit faire des funérailles magnifiques, mais la vérité ne peut demeurer cachée.

VIII. Les Latins pillent Constantinople & se portent à toute sorte d'excès.

IV.

Sur cet événement les Barons croisés s'assemblerent avec le Duc de Venise, les Evêques, le Clergé, & ceux qui avoient les ordres du Pape. Ceux-ci déclarerent aux Seigneurs & aux autres Croisés, que celui qui avoit commis un tel meurtre, ne devoit avoir aucune autorité, & que tous ceux qui le reconnoissoient étoient ses complices; d'autant plus qu'ils s'étoient soustraits de l'obéissance des Romains. C'est pourquoi nous vous disons, ajouterent-ils, que la guerre est juste; & si vous avez une intention droite de soumettre le païs à l'obéissance du S. Siége, vous gagnerez l'indulgence que le Pape vous a accordée. Ce discours encouragea les Croisés: ils attaquerent Constantinople du côté de la mer, & la prirent par escalade le douziéme d'Avril 1204. Mourchoufle s'enfuit la nuit suivante, après avoir régné deux mois & demi. Le lendemain les François & les Vénitiens ne trouvant point de résistance, commencerent à piller la ville, & partagerent ensuite également le butin; la part des Fran-

çois fut estimée quatre cens mille marcs d'argent, sans ce qui avoit été caché. Dans ce pillage on commit tous les désordres qui sont les suites ordinaires de la fureur & de l'avidité que rien ne retient. Les églises ne furent pas épargnées; on foula aux pieds les saintes images, on jetta les Reliques en des lieux immondes, on répandit par terre le corps & le sang de Notre Seigneur, on emploia les vases sacrés à des usages profanes. La table sacrée de sainte Sophie, composée des matieres les plus précieuses, avec un tel art, qu'elle étoit l'admiration de tous les peuples, fut mise en piéces & partagée comme le reste du butin; & pour enlever les portes & les balustres d'argent, on fit entrer des mulets jusques dans le sanctuaire, qu'ils profanerent de leurs ordures. Une femme insolente vint y danser, & s'asseoir dans les siéges des prêtres.

IX. Plainte de Nicétas à ce sujet.

Ces désordres sont rapportés par Nicétas Auteur Grec, qui étoit alors à Constantinople; & il ajoute: Voilà ce que vous avez fait, vous qui prétendez être savans, sages, fidéles à vos sermens, amateurs de la vérité, ennemis des méchans, plus religieux & plus justes que nous autres Grecs, & plus exacts observateurs des préceptes de Jesus-Christ. Je dis plus: Vous qui portez la croix sur vos épaules, & qui avez souvent promis avec serment de passer par les terres des Chrétiens sans y répandre de sang, comme n'aiant pris les armes que contre les Sarrasins; & de garder la continence pendant tout le temps que vous portez la croix, comme étant consacrés à Dieu. Vous cherchez à venger le saint Sépulcre, & vous exercez votre fureur contre Jesus-Christ. Vous qui portez la croix sur l'épaule,

vous ne craignez pas de la mettre sous vos pieds, pour prendre un peu d'or ou d'argent. Les Sarrasins n'en ont pas usé de même: ils ont traité vos compatriotes avec toute sorte d'humanité à la prise de Jerusalem. Ils n'ont point insulté aux femmes des Latins, ni rempli le saint Sépulcre de corps morts; mais ils leur ont permis de se retirer librement, moiennant un léger tribut par tête, laissant à chacun les biens dont il étoit en possession. C'est ainsi que les ennemis de Jesus-Christ ont traité des gens qui avoient une Religion toute différente de la leur; & c'est ainsi que vous avez traité des Chrétiens, dont vous n'aviez aucun sujet de vous plaindre. Ainsi parloit Nicétas.

X. Reliques emportées.

Le butin que les Latins se crurent le plus permis, furent les Reliques, dont il y avoit à Constantinople une quantité prodigieuse; & qui se répandirent depuis dans les églises d'Occident: mais il ne fut pas facile d'empêcher qu'elles ne fussent profanées. Car les soldats rompoient les châsses & les reliquaires, pour prendre l'or, l'argent & les pierreries, sans se mettre en peine des Reliques. Les Seigneurs l'aiant appris en furent sensiblement affligés, craignant que ces sacriléges ne leur attirassent quelque malheur: c'est pourquoi le Légat & les Evêques défendirent sous peine d'excommunication, que personne ne retînt des Reliques, & ordonnerent de les remettre toutes à Garnier Evêque de Troyes. On trouva entre autres un chef entouré d'un cercle d'argent, où étoit écrit en grec, saint Mamas (ou Mamès.) C'est un illustre Martyr qui souffrit à Césarée en Cappadoce dans le troisiéme siécle. Un diacre du Diocèse de Langres nommé Galon de Dampierre obtint du Légat cette Reli-

ue, & il l'apporta lui-même à Langres, où
lle fut reçue avec beaucoup de solemnité.

Entre les Reliques qui furent trouvées à
Constantinople, le Duc de Venise obtint une
portion de la vraie Croix enchâssée dans de
l'or, que l'on disoit être celle que Constantin
portoit à la guerre. Baudouin qui fut ensuite
Empereur de Constantinople, retint pour lui
la Couronne de Notre-Seigneur, & envoia
plusieurs Reliques au Roi de France.

V.

XI. Baudouin Empereur de Constantinople.

Après la prise de Constantinople, les Croisés nommerent douze électeurs pour choisir un
Empereur, six François & six Vénitiens. Ils
lurent *Baudouin* Comte de Flandre, qui
fut couronné solemnellement à sainte Sophie,
& qui prit des-lors les titres & les ornemens des
Empereurs Grecs. Il étoit âgé de trente-deux
ans, & n'en régna gueres que deux. Baudouin
écrivit une lettre au Pape Innocent, où il se
qualifie son chevalier; & après avoir raconté
la mauvaise foi du jeune Alexis, la prise de
Constantinople, son élection & son couronnement, il dit: La justice divine a puni par notre ministere les crimes dont les Grecs se sont
rendus coupables. Après avoir loué la bonté,
la fertilité & la beauté du païs nouvellement
conquis; il ajoute: Nous vous prions donc instamment d'exciter les Occidentaux, de toute condition & de tout sexe, à venir habiter un
païs si fertile & si abondant, en leur proposant
l'indulgence. Le Pape Innocent répondit à
l'Empereur Baudouin, qu'aiant reçu sa lettre, il s'est réjoui des merveilles que Dieu a
opérées pour sa gloire & pour l'utilité du S.
Siége. Il promet de donner tous ses soins
pour conserver & augmenter la dignité du

nouvel Empereur. Enfin il l'exhorte à maintenir l'Eglise Grecque & l'Empire de Constantinople dans l'obéissance à l'Eglise Romaine. Le Pape écrivit aussi aux Evêques, aux Abbés, & à tout le Clergé croisé qui étoit à Constantinople, pour l'exhorter à travailler à la réunion des Grecs. L'Empereur Baudouin avoit joint à sa lettre au Pape de très-riches présens, que deux citoiens de Genes pillerent, quoique celui qui en étoit chargé leur protestât que c'étoit des présens envoiés au Pape par l'Empereur Baudouin. Le Pape ordonna aux Génois de faire restituer ce qui avoit été pris, & leur déclara qu'autrement leur ville seroit en interdit.

XII. Le Roi des Bulgares envoie une ambassade au Pape.

Avant la prise de Constantinople, un Chapelain que le Pape avoit envoié en Bulgarie l'année précédente, revint à Rome accompagné d'un Evêque Bulgare, avec une Patente du Roi Joannice, par laquelle il reconnoît que quelques-uns de ses prédécesseurs ont reçu du S. Siége de Rome la Couronne Impériale, & les Patriarches leurs dignité; & en conséquence il déclare qu'il veut recevoir sa Couronne du Pape Innocent III, & qu'il accordera la liberté d'exercer les fonctions patriarcales, à celui que le Pape aura établi Patriarche en sa ville de Trinove. Il promet d'être toujours soumis à l'Eglise Romaine, & d'y soumettre toutes les terres qu'il pourra conquérir, soit sur les Chrétiens, soit sur les paiens. Le Pape écouta favorablement les demandes que lui fit l'Evêque Bulgare au nom du Roi son maître; & après une mûre délibération, il résolut de lui donner le titre & les ornemens de la Roiauté. Il lui envoia le Cardinal Léon, pour le sacrer en son nom, & le chargea d'une Bulle,

où après avoir relevé la dignité & l'autorité du S. Siége, il dit : Voulant pourvoir aux Bulgares & aux Valaques tant pour le spirituel que pour le temporel, nous vous envoions le Sceptre & la Couronne par Léon notre Légat, qui vous les donnera de notre part, en vous faisant faire serment, que vous & vos sujets demeurerez dans l'obéissance de l'Eglise Romaine. Nous vous donnons aussi pouvoir de battre monnoie, à la priere de l'Evêque que vous nous avez envoié. Comme les Bulgares suivoient le Rit des Grecs, ils n'usoient point d'onction non plus qu'eux, dans l'ordination des Prêtres ni des Evêques. C'est pourquoi le Pape Innocent voulant les soumettre au Rit Latin, fit sacrer en sa présence cet Evêque Bulgare que Joannice avoit envoié. Le Pape écrivit sur ce sujet au nouveau Primat de Bulgarie une grande Lettre, où il dit, que l'onction sacerdotale est d'institution divine. Cependant on ne trouve point dans l'Eglise Romaine de vestiges de l'onction des Evêques avant saint Léon ; & l'onction des prêtres y étoit encore inconnue du temps de Nicolas I.

XIII. Prise de l'Empereur Baudouin. Sa fin malheureuse.

Les Grecs se sentant les plus foibles, eurent recours à Joannice Roi des Bulgares, qui jusqu'alors avoit été leur plus grand ennemi, & firent un traité secret avec lui, par lequel ils promettoient de le reconnoître pour Empereur, s'il les délivroit des Francs. Alors les Grecs se révolterent de toutes parts, & entre autres places, se rendirent maîtres d'Andrinople que l'Empereur Baudouin vint assiéger avec peu de troupes. Joannice vint au secours ; il y eut un rude combat ; le Comte Louis de Blois y fut tué avec plusieurs autres Seigneurs ; & l'Empereur Baudouin fut pris. Cette défaite

arriva le jeudi de Pâques quatorziéme d'Avril de l'an 1205. Henri frere de l'Empereur Baudouin venoit cependant de Natolie au secours d'Andrinople ; mais il arriva trop tard, & fut élu Regent de l'Empire pendant la prison de Baudouin. Par le conseil des Barons il envoia au Pape, en France, en Flandre & autres païs demander du secours ; & le chef de la députation fut l'Evêque de Soissons. Quelque temps après, Henri écrivit encore au Pape, pour lui donner avis que les François avoient encore été battus depuis peu, & le pressa de nouveau de lui envoier du secours. Le Pape écrivit donc à Joannice Roi de Bulgarie une Lettre, où après l'avoir assuré de sa singuliere affection, il l'exhorte à faire la paix avec les Latins, & à donner la liberté à l'Empereur Baudouin. Joannice lui répondit : Qu'aiant été attaqué par les Latins il avoit été obligé de se défendre, & que Dieu qui résiste aux superbes, lui avoit accordé la victoire par l'intercession de saint Pierre ; que quant à Baudouin, il ne pouvoit le délivrer, puisqu'il étoit mort en prison.

En effet Joannice aiant pris l'Empereur Baudouin près d'Andrinople, l'amena chargé de chaînes à Trinove sa capitale, & le garda plus d'un an. Mais étant irrité de ce qu'un Seigneur Grec l'avoit quitté pour se joindre aux Latins, il entra en fureur, tira Baudouin de prison, & lui fit couper les bras & les jambes. On dit même qu'il lui fit couper la tête ; & qu'aiant nettoié & orné le crâne, elle lui servit de coupe pour boire, suivant l'ancienne coutume des Scythes. Baudouin est fort loué, même par les Grecs, sur-tout pour sa justice & sa chasteté. Lorsque les Seigneurs François

t assurés de sa mort, ils allerent à Con-
nople, & couronnerent Empereur Henri
ere.

VI.

Patriarche Grec alla faire sa résidence
ée en Natolie, où s'établit un nouvel Em-
r. Ce fut Théodore Lascaris, qui avoit
é Anne fille de l'Empereur Alexis l'An-
: qui par-là croioit avoir droit à l'Empi-
fut couronné l'an 1206 & regna dix-
ns. Il écrivit au Pape une grande Lettre
nant plusieurs plaintes contre les Latins
:raitoit de sacriléges, pour avoir pillé
glises & tué des Chrétiens; & de parju-
our avoir souvent violé les tréves qu'ils
nt faites avec lui. Le Pape répondit qu'il
tendoit pas excuser les Latins, & qu'il
oit souvent repris dans leurs excès; mais
avoient toujours eu intention de rame-
s schismatiques & de secourir la Terre-
. Quoiqu'ils ne soient point innocens,
le Pape, nous croions néanmoins que
s'est servi d'eux par un juste jugement,
unir les Grecs schismatiques. Puis donc
Dieu qui est le maître des Empires, a
éré celui-ci aux Latins, nous vous con-
ns de vous soumettre à notre cher fils
ereur Henri, & à nous, qui tout indi-
ue nous en sommes, tenons la place de
rre. Cette Lettre du Pape étoit peu pro-
atisfaire l'Empereur Grec de Constanti-
. Il mourut l'an 1222 sans laisser d'en-
âles, & eut pour successeur Jean Ducas
e son gendre, qui avoit épousé sa fille
Jean étoit âgé de vingt-sept ans, & en
trente-trois. Ce Prince avoit de grandes
és. Aussi la puissance des Latins dans

XIV. Théodo Lascaris: Jean Vata Empereurs Grecs. Le Pape I nocent III approuve l prise de Co stantinople.

geoit à réunir l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine, à fournir des vivres aux troupes des Croisés, à leur donner deux cens mille marcs d'argent, & à les aider à conquérir la Terre-sainte. Il y eut de la division entre les Croisés au sujet de ce traité, mais les principaux Seigneurs l'emporterent, & le traité fut conclu.

V. Prise de Constantinople par les Croisés.

L'Empereur Alexis aiant appris que l'armée des Croisés devoit venir l'attaquer, envoia des Ambassadeurs au Pape Innocent III, pour le prier de détourner les Croisés de ce dessein. Le Pape répondit qu'il auroit lieu d'être content. Et ensuite il ajouta : Depuis le temps de Manuel de glorieuse mémoire, l'Empire de Constantinople n'a pas mérité que nous entrions dans ses intérêts ; puisque nos prédécesseurs & nous n'en avons jamais reçu que des paroles sans effet. Nous voulons bien néanmoins user de douceur à votre égard ; & nous vous exhortons à être plus fidéle dans la suite à tenir vos promesses, comme nous le ferons de notre côté. Cependant la nouvelle vint à Rome que le jeune Alexis étoit arrivé à Zara, où étoit alors l'armée des Croisés, & que ce Prince avoit fait avec eux un traité, par lequel ils s'engageoient à l'établir Empereur de Constantinople. Le Pape & tout son Clergé en fut allarmé, craignant que ce ne fût un artifice du démon pour ruiner l'armée, & empêcher le secours de la Terre sainte. Le Pape écrivit donc aux Croisés, pour leur défendre de piller l'Empire des Grecs, sous prétexre qu'il n'étoit pas assez soumis au S. Siége, & que l'Empereur avoit usurpé l'Empire sur son frere. Quelque crime, ajoute le Pape, que cet Empereur ou ses sujets aient commis, ce n'est point à vous d'en juger ; & vous n'avez pas

la croix pour venger cette injure, mais
probre de Jeſus-Chriſt. En finiſſant, il les
ıace de ne leur point accorder de pardon,
u lieu de paſſer au ſecours de la Terre-
ıte, ils forment quelque entrepriſe contre
Grecs qui étoient leurs freres.
.es Croiſés François & Vénitiens ne laiſ-
:nt pas de pourſuivre leur entrepriſe; &
inrent avec le jeune Alexis devant Conſ-
tinople, qu'ils prirent d'aſſaut. L'Empereur
xis s'enfuit: les Grecs tirerent de priſon
ıc ſon frere l'aveugle, & le remirent ſur
rône: enſuite ils le manderent aux Croi-
, qui députerent vers l'Empereur Iſaac, &
firent ratifier le traité fait avec ſon fils.
ıſi ils entrerent à Conſtantinople, & y ame-
ent le jeune Alexis, qui fut couronné Em-
eur le jour de ſaint Pierre aux liens 1203
s l'Egliſe de ſainte Sophie. Son oncle Ale-
avoit régné huit ans & quelques mois. Les
ıiſés écrivirent au Pape Innocent, pour lui
e ſçavoir tout ce qui s'étoit paſſé. Le jeune
xis écrivit auſſi au Pape une lettre où il dit:
ıs avouons que le principal motif qui a en-
é les pélerins à nous ſecourir, c'eſt que
s avons promis volontairement & avec
nent, que nous reconnoîtrions humble-
ıt le Pontife Romain pour Chef eccléſiaſ-
ıe de toute la Chrétienté & pour ſucceſ-
: de S. Pierre; & que nous lui attacherions
tout notre pouvoir l'Egliſe Orientale, ſi
u par ſa miſéricorde nous rendoit la Cou-
ne: comprenant bien que cette réunion
ıit très-utile à l'Empire & très-glorieuſe
r nous. Nous vous réitérons la même pro-
ſe par ces Préſentes, & nous vous deman-
ıs votre conſeil pour travailler à ce grand
vrage.

geoit à réunir l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine, à fournir des vivres aux troupes des Croisés, à leur donner deux cens mille marcs d'argent, & à les aider à conquérir la Terre-sainte. Il y eut de la division entre les Croisés au sujet de ce traité, mais les principaux Seigneurs l'emporterent, & le traité fut conclu.

V.
Prise de Constantinople par les Croisés.

L'Empereur Alexis aiant appris que l'armée des Croisés devoit venir l'attaquer, envoia des Ambassadeurs au Pape Innocent III, pour le prier de détourner les Croisés de ce dessein. Le Pape répondit qu'il auroit lieu d'être content. Et ensuite il ajouta : Depuis le temps de Manuel de glorieuse mémoire, l'Empire de Constantinople n'a pas mérité que nous entrions dans ses intérêts ; puisque nos prédécesseurs & nous n'en avons jamais reçu que des paroles sans effet. Nous voulons bien néanmoins user de douceur à votre égard ; & nous vous exhortons à être plus fidéle dans la suite à tenir vos promesses, comme nous le ferons de notre côté. Cependant la nouvelle vint à Rome que le jeune Alexis étoit arrivé à Zara, où étoit alors l'armée des Croisés, & que ce Prince avoit fait avec eux un traité, par lequel ils s'engageoient à l'établir Empereur de Constantinople. Le Pape & tout son Clergé en fut allarmé, craignant que ce ne fût un artifice du démon pour ruiner l'armée, & empêcher le secours de la Terre sainte. Le Pape écrivit donc aux Croisés, pour leur défendre de piller l'Empire des Grecs, sous prétexre qu'il n'étoit pas assez soumis au S. Siége, & que l'Empereur avoit usurpé l'Empire sur son frere. Quelque crime, ajoute le Pape, que cet Empereur ou ses sujets aient commis, ce n'est point à vous d'en juger ; & vous n'avez pas

la croix pour venger cette injure, mais
›probre de Jesus-Christ. En finissant, il les
ıace de ne leur point accorder de pardon,
u lieu de passer au secours de la Terre-
nte, ils forment quelque entreprise contre
Grecs qui étoient leurs freres.

.es Croisés François & Vénitiens ne laiss-
ent pas de poursuivre leur entreprise; &
vinrent avec le jeune Alexis devant Cons-
tinople, qu'ils prirent d'assaut. L'Empereur
exis s'enfuit: les Grecs tirerent de prison
ac son frere l'aveugle, & le remirent sur
rône: ensuite ils le manderent aux Croi-
, qui députerent vers l'Empereur Isaac, &
firent ratifier le traité fait avec son fils.
ısi ils entrerent à Constantinople, & y ame-
ent le jeune Alexis, qui fut couronné Em-
eur le jour de saint Pierre aux liens 1203
ıs l'Eglise de sainte Sophie. Son oncle Ale-
avoit régné huit ans & quelques mois. Les
›isés écrivirent au Pape Innocent, pour lui
e sçavoir tout ce qui s'étoit passé. Le jeune
exis écrivit aussi au Pape une lettre où il dit:
us avouons que le principal motif qui a en-
gé les pélerins à nous secourir, c'est que
ıs avons promis volontairement & avec
ment, que nous reconnoîtrions humble-
nt le Pontife Romain pour Chef ecclésias-
ue de toute la Chrétienté & pour succes-
r de S. Pierre; & que nous lui attacherions
tout notre pouvoir l'Eglise Orientale, si
eu par sa miséricorde nous rendoit la Cou-
ıne: comprenant bien que cette réunion
oit très-utile à l'Empire & très-glorieuse
ır nous. Nous vous réitérons la même pro-
sse par ces Présentes, & nous vous deman-
ıs votre conseil pour travailler à ce grand
ıvrage.

geoit à réunir l'Eglise Grecque avec l'Eglise Latine, à fournir des vivres aux troupes des Croisés, à leur donner deux cens mille marcs d'argent, & à les aider à conquérir la Terre-sainte. Il y eut de la division entre les Croisés au sujet de ce traité, mais les principaux Seigneurs l'emporterent, & le traité fut conclu.

V.
Prise de Constantinople par les Croisés.

L'Empereur Alexis aiant appris que l'armée des Croisés devoit venir l'attaquer, envoia des Ambassadeurs au Pape Innocent III, pour le prier de détourner les Croisés de ce dessein. Le Pape répondit qu'il auroit lieu d'être content. Et ensuite il ajouta : Depuis le temps de Manuel de glorieuse mémoire, l'Empire de Constantinople n'a pas mérité que nous entrions dans ses intérêts ; puisque nos prédécesseurs & nous n'en avons jamais reçu que des paroles sans effet. Nous voulons bien néanmoins user de douceur à votre égard ; & nous vous exhortons à être plus fidéle dans la suite à tenir vos promesses, comme nous le ferons de notre côté. Cependant la nouvelle vint à Rome que le jeune Alexis étoit arrivé à Zara, où étoit alors l'armée des Croisés, & que ce Prince avoit fait avec eux un traité, par lequel ils s'engageoient à l'établir Empereur de Constantinople. Le Pape & tout son Clergé en fut allarmé, craignant que ce ne fût un artifice du démon pour ruiner l'armée, & empêcher le secours de la Terre sainte. Le Pape écrivit donc aux Croisés, pour leur défendre de piller l'Empire des Grecs, sous prétexre qu'il n'étoit pas assez soumis au S. Siége, & que l'Empereur avoit usurpé l'Empire sur son frere. Quelque crime, ajoute le Pape, que cet Empereur ou ses sujets aient commis, ce n'est point à vous d'en juger ; & vous n'avez pas

pris la croix pour venger cette injure, mais l'opprobre de Jesus-Christ. En finissant, il les menace de ne leur point accorder de pardon, si au lieu de passer au secours de la Terre-Sainte, ils forment quelque entreprise contre les Grecs qui étoient leurs freres.

Les Croisés François & Vénitiens ne laisserent pas de poursuivre leur entreprise; & ils vinrent avec le jeune Alexis devant Constantinople, qu'ils prirent d'assaut. L'Empereur Alexis s'enfuit: les Grecs tirerent de prison Isaac son frere l'aveugle, & le remirent sur le trône: ensuite ils le manderent aux Croisés, qui députerent vers l'Empereur Isaac, & lui firent ratifier le traité fait avec son fils. Ainsi ils entrerent à Constantinople, & y amenerent le jeune Alexis, qui fut couronné Empereur le jour de saint Pierre aux liens 1203
dans l'Eglise de sainte Sophie. Son oncle Alexis avoit régné huit ans & quelques mois. Les Croisés écrivirent au Pape Innocent, pour lui faire sçavoir tout ce qui s'étoit passé. Le jeune Alexis écrivit aussi au Pape une lettre où il dit: Nous avouons que le principal motif qui a engagé les pélerins à nous secourir, c'est que nous avons promis volontairement & avec serment, que nous reconnoîtrions humblement le Pontife Romain pour Chef ecclésiastique de toute la Chrétienté & pour successeur de S. Pierre; & que nous lui attacherions de tout notre pouvoir l'Eglise Orientale, si Dieu par sa miséricorde nous rendoit la Couronne: comprenant bien que cette réunion seroit très-utile à l'Empire & très-glorieuse pour nous. Nous vous réitérons la même promesse par ces Présentes, & nous vous demandons votre conseil pour travailler à ce grand Ouvrage.

tine ne retranchera pas un iota de ce que nous disons dans notre Symbole. Et comment donc, reprit l'Empereur, pourrons-nous faire la paix? Les Nonces répliquerent : Si vous en voulez savoir la maniere, la voici : Vous devez croire fermement & enseigner aux autres, qu'on peut consacrer le corps de Notre-Seigneur avec des azymes comme avec du pain levé ; & condamner tout ce que les Grecs ont écrit de contraire à cette vérité. Quant au Saint-Esprit, vous devez croire qu'il procéde du Fils comme du Pere, & il est nécessaire de l'enseigner au peuple : mais le Pape ne vous obligera point à le chanter dans votre Symbole, si vous ne le voulez pas ; il faudra néanmoins que tous les livres qui enseignent le contraire, soient condamnés & brûlés.

XXIV. Retour des Nonces. Leur négociation sans aucun succès.

L'Empereur fut fort choqué de cette réponse, & dit qu'il n'y avoit pas moien de faire la paix à de telles conditions. Dans la derniere séance du Concile, les Grecs s'efforcerent de surprendre les Nonces par divers artifices; mais ceux-ci se tinrent sur leurs gardes, & ne donnerent dans aucun des piéges qui leur furent tendus. Leurs dernieres paroles furent celles-ci : Vous nous déclarez que vous ne croiez pas que le Saint-Esprit procéde du Fils : vous dites aussi qu'on ne peut consacrer le corps de Jesus-Christ avec des azymes. Ces aveux vous convainquent d'hérésie. Vous trouvant donc hérétiques & excommuniés, nous vous laissons tels. Après avoir ainsi parlé, ils sortirent du Concile, les Grecs criant après eux : C'est vous-mêmes qui êtes hérétiques. Il presserent l'Empereur de les renvoier ; & quand ils furent en route, on fit courir après eux, pour retirer un Ecrit que les Grecs leur avoient

donné sur les azymes : on le leur enleva de force ; mais ils en avoient fait une traduction qu'ils porterent au Pape. On leur donna au lieu de l'Ecrit sur les azymes, une Lettre pour le Pape, qui est une très-longue explication de la doctrine des Grecs sur le Saint-Esprit. Ce procédé est une preuve qu'ils se croioient plus forts sur cet article que sur celui des azymes. On voit aussi par cette négociation, que l'Empereur souhaitoit plus l'union que le Patriarche & le Clergé : mais c'est qu'il espéroit par ce moien détourner le Pape de procurer du secours aux Latins de Constantinople.

VIII.

XXV. Théodo. Lascaris Empereur.

Environ vingt ans après l'événement que nous venons de rapporter, l'Empereur Jean Vatace mourut d'apoplexie l'an 1254 près de Nymphée, étant âgé de soixante & deux ans, dont il en avoit régné 33. Son fils Théodore Lascaris lui succéda âgé de trente-trois ans : car il étoit né en même-tems que le Pere fut reconnu Empereur. Le Siége Patriarchal étoit vacant par la mort de Manuel, qui étoit le second Patriarche depuis Germain. Cependant le nouvel Empereur vouloit se faire couronner promptement, afin de marcher contre les Bulgares ; & il ne pouvoit être couronné que par le Patriarche de Constantinople. Il jetta d'abord les yeux sur Nicephore Blemmide qu'il aimoit & dont il étoit aimé ; car ce Prince qui étoit fort savant, avoit été son disciple : mais Nicéphore se soucioit peu d'être Patriarche, & l'Empereur lui-même n'étoit pas fâché qu'il le refusât. Les Princes veulent des Patriarches soumis & complaisans, tels que sont ordinairement les ignorans : au lieu que les savans sont plus fermes & résistent aux volontés des

maîtres. Ce sont les paroles de l'Historien George Acropolite. L'Empereur Théodore choisit donc un moine nommé Arsene, qui n'avoit étudié qu'un peu de grammaire, & n'étoit point dans les Ordres sacrés ; & l'aiant fait venir de son monastere, il le fit ordonner par les Evêques avec tant de diligence, qu'en une semaine ils le firent Diacre, Prêtre, & Patriarche de Constantinople.

XXVI. Nouvelles démarches pour la réunion.

Deux ans après, le Pape Alexandre IV envoia l'Evêque d'Orviette au nouvel empereur Grec Théodore, pour renouer la négociation commencée avec Jean Vatace son pere touchant la réunion des deux Eglises. L'instruction que le Pape donna à ce Légat, contenoit d'abord les articles que Vatace avoit fait proposer au Pape Innocent IV, savoir que les Grecs reconnoîtroient la primauté du S. Siége & du Pape au-dessus de tous les autres Patriarches, avec la préséance dans les Conciles: que les ecclésiastiques Grecs qui se croiroient vexés par leurs supérieurs, auroient la liberté d'appeller à l'Eglise de Rome, & de recourir à elle particuliérement dans les disputes qui s'éleveroient sur la Foi : qu'ils obéiroient au Pape & seroient soumis à ses Décrets, pourvû qu'ils ne fussent contraires ni aux maximes de l'Evangile, ni aux Canons des Conciles. Les Grecs de leur côté demandoient la restitution de la ville de Constantinople pour leur Empereur, & que les Patriarches Grecs fussent rétablis dans leurs Siéges. Le Pape Innocent avoit accepté ces propositions de l'avis des Cardinaux ; mais néanmoins avec cette clause. Qu'il ne pouvoit rien décider sur la restitution de l'Empire, sans appeller l'Empereur Latin; & qu'il tâcheroit de l'engager à convenir

amiablement avec Théodore. Et à l'égard des Patriarches : qu'ils devoient demeurer dans l'état où ils étoient, jusqu'à ce que le Concile en eût décidé. Il offroit cependant de reconnoître dès-lors le Patriarche Grec de Constantinople, & de lui faire rendre son Siége dès que l'Empereur seroit devenu maître de la ville ; à condition que le Patriarche Latin y demeureroit aussi pour gouverner les Latins. Le Pape Alexandre donna pouvoir à l'Evêque d'Orviete son Légat, d'accepter ces propositions des Grecs déja approuvées par son prédécesseur, à moins qu'il ne pût en obtenir de plus avantageuses. Le Légat partit en effet, & arriva avec ceux de sa suite à Bérée en Macédoine, où ils séjournerent quelque temps : mais George Acropolité, que l'Empereur Théodore avoit laissé dans la Province en qualité de Gouverneur, les renvoia suivant l'ordre de ce Prince ; & on ne voit pas que cette légation ait eu aucun effet.

IX.

XXVIII. Michel Paléologue Empereur.

L'an 1259, l'Empereur Théodore Lascaris fut attaqué d'une maladie à laquelle les Médecins ne trouvoient point de remède. Il crut être ensorcelé ; & sur le moindre soupçon, il faisoit arrêter ceux qui étoient dénoncés, sans qu'il y eût d'autre moien de se justifier, que l'épreuve de fer chaud : car cette superstition duroit encore chez les Grecs. Theodore se voiant près de mourir, se revêtit de l'habit monastique ; & aiant fait venir l'Archevêque de Mitylene, il lui fit sa confession, & se prosternant à ses pieds, il arrosa la terre de ses larmes, criant plusieurs fois : Jesus-Christ, je vous ai abandonné ; & il distribua de sa main de grandes aumônes. Il mourut ainsi dans sa



XXX.
Le Pape fait nommer un autre Empereur.

Suite de cette entreprise.

1- ple
el par
le
é-
on
er
de
er
es
;
er
1-
e-
1-
nt
es
&
n-
s
i-
ns
es
la
les
es
urs
&
eu
ne
in-
res
far
ille
fes
s'en
in-
cuin

trente-sixiéme année, & laissa un fils nommé Jean, qui n'avoit pas encore huit ans. Par son testament il avoit déclaré Régent de l'Empire George Muzalon. Les Grands de l'Empire ne voulurent point le reconnoître, & il fut massacré dans l'église même où l'on faisoit les funérailles de Théodore. On jetta ensuite les yeux sur Michel Paléologue, qui prenoit le nom de Comnene : & Arsene Patriarche de Constantinople, qui avoit aussi été nommé tuteur du jeune Prince, se laissa persuader de lui donner la Régence. Ce Prélat, qui n'étoit pas grand politique, après en avoir déliberé avec les principaux Evêques & les Grands de l'Empire, consentit à donner le gouvernement des affaires à Michel Paléologue pendant le bas âge du jeune Empereur Jean Lascaris, avec le titre de Despote. Mais bien-tôt après, les Grands de l'Empire proclamerent Paléologue Empereur à Magnesie. Le Patriarche Arsene qui étoit alors à Nicée en fut pénétré de douleur, craignant pour le jeune Prince ; & pensa d'abord excommunier Paléologue & ceux qui l'avoient élu : mais il se retint, & crut qu'il valoït mieux les engager par les sermens les plus terribles, à ne point attenter sur la vie de cet enfant, & à ne lui faire aucun mal. Le Patriarche même couronna devant l'autel à Nicée Michel Paléologue comme Empereur, mais seulement pour un temps, jusqu' à ce que Jean Lascaris fût en état de gouverner : & à condition qu'il quitteroit alors de lui-méme le trône & toutes les marques de l'Empire, ce qu'il lui fit promettre par des sermens encore plus grands que les précédens.

XXVIII. Constantino-

X.

Mais bien-tôt après, Arsene fut sensiblement

affligé de voir avec quel mépris le jeune Empereur Jean Lascaris étoit traité par Michel Paléologue, qui s'étoit rendu maître absolu de toutes les affaires. Arsene se reprochoit sa négligence & sa foiblesse dans une occasion si importante; & il prit le parti de se retirer dans un petit monastere à quelques lieues de Nicée, où il vivoit en repos sans se mêler d'aucune affaire. On fit quelques démarches pour engager Arsene à reprendre sa dignité; mais comme il demeura ferme à vouloir rester dans sa retraite, on nomma Patriarche de Constantinople, Nicéphore Métropolitain d'Ephese, qui mourut l'année suivante 1261. L'Empereur Michel envoia au commencement de Juillet de cette même année, quelques troupes contre le Gouverneur d'Epire; & comme elles devoient passer près de Constantinople, il chargea le César Alexis qui les commandoit, de la menacer & de donner quelque allarme aux Latins, sans faire néanmoins aucune entreprise. Alexis conféra avec les chefs de certains volontaires, qui tenoient la campagne pour piller indifféremment les François & les Grecs; & il apprit d'eux que les François enfermés dans la ville, étoient réduts à la derniere extrémité, manquant d'argent & de vivres; & qu'ils venoient d'envoier le peu qu'ils avoient de troupes, assiéger Daphnusie place sur le Pont-Euxin en Thrace à cinquante lieues de Constantinople. Les volontaires qui étoient Grecs, firent entendre au César Alexis, qu'il étoit facile de surprendre la ville en cet état, lui offrirent d'y faire entrer ses troupes, & le servirent si bien, qu'il s'en rendit en effet le maître la nuit du vingt-cinquiéme de Juillet 1261. L'Empereur Baudouin

ple reprise par les Grec.

fut réduit à se sauver dans une barque ; il passa dans l'Isle de Negrepont, & de-là en Italie. Justinien Patriarche Latin s'enfuit de même. C'est ainsi que les François perdirent Constantinople, après l'avoir possédée cinquante-sept ans. L'Empereur Michel Paléologue aiant appris en Asie cette nouvelle si surprenante, passa promptement en Europe, & vint à Constantinople où il fit son entrée le quatorziéme d'Août. Il marchoit à pied sans ornemens impériaux, & faisoit porter devant lui l'image de la Vierge nommée la Conductrice, que l'on prétendoit avoir été peinte par saint Luc. Etant ensuite monté à cheval, il alla à sainte Sophie rendre graces à Dieu, & de-là au grand Palais, où il prit son logement.

XXIX. Le Patriarche Grec rétabli à Constantinople.

Un de ses premiers soins fut de remplir le Siége Patriarcal vacant par la mort de Nicéphore. Dans cette vue il assembla les Evêques, dont les sentimens furent partagés au sujet d'Arsene. L'Empereur après avoir été lui-même indécis pendant quelque temps, se détermina enfin à rappeller ce Patriarche, qui d'un côté n'étoit pas fâché de voir Constantinople, & de remonter sur son Siége, mais qui craignoit aussi de retomber dans les mêmes inconvéniens qui l'avoient obligé de se retirer. Il vint à la priere des Evêques & de l'Empereur, qui lui fit des excuses de ce qui s'étoit passé, lui rendit de grands honneurs, le mena à sainte Sophie accompagné des Grands & de tout le peuple ; & le prenant ensuite par la main, il lui dit : Voilà votre chaire, Seigneur, jouissez-en maintenant après en avoir été privé si long-temps. Il le mit en possession des revenus du Patriarcat, & fit rétablir l'église de sainte Sophie dans

l'état où elle étoit autrefois. Enfin il pourvut à la subsistance des chantres & des ministres sacrés, & à tout ce qui contribuoit à la décence du service divin. Le Patriarche en sçut si bon gré à l'Empereur, qu'il se rendit plus facile à le couronner une seconde fois, comme ce Prince le désiroit. Dans cette cérémonie il ne fut point fait mention du jeune Empereur Jean Lascaris: au contraire Michel Paléologue exécuta peu après ce qu'il méditoit contre lui depuis long-temps, de le mettre hors d'état de régner, malgré les sermens qu'il avoit faits quand il fut associé à l'Empire. Il lui fit donc créver les yeux le jour même de la naissance de Notre-Seigneur; & ensuite il le fit enfermer dans un château sur le bord de la mer, lui donnant suffisamment de quoi subsister: le jeune Prince avoit environ dix-sept ans. Ainsi Michel demeura seul maître de l'Empire.

XXX. Le Pape excite les Princes Latins contre les Grecs.

L'Empereur Michel Paléologue est communié par le Patriarche de Constantinople.

Urbain IV aiant appris que les Grecs s'étoient remis en possession de la ville de Constantinople, & la fuite hônteuse de l'Empereur Baudouin & du Patriarche Latin, écrivit à saint Louis contre Michel Paléologue, & fit prêcher contre lui la croisade en France, avec la même indulgence que celle de la Terre-sainte. Pendant que le Pape excitoit les Princes Latins contre Michel Paléologue, cet Empereur n'étoit pas tranquille à Constantinople. Quand Arsene apprit qu'il avoit fait créver les yeux au jeune Empereur Jean Lascaris, il en fut pénétré de douleur: & ne se possédant plus, il montoit & descendoit par toute sa maison, jettant de grands cris, se frappant la poitrine, prenant à témoins le ciel & la terre, & appellant à son secours toute la nature. Ensuite aiant

aſſemblé les Prélats qui ſe trouverent auprès de lui, il leur repréſenta que Paléologue s'étoit moqué de Dieu & de lui, en violant ſes ſermens; & leur demanda ce qu'il falloit faire afin que ſon crime ne demeurât pas impuni & qu'il n'en profitât point. Nous ne pouvons pas, ajoûta-t-il, nous diſpenſer d'agir, quand ce ne ſeroit que pour ne paroître pas l'autoriſer par notre ſilence. Les Prélats témoignerent l'horreur qu'ils avoient de ce qui s'étoit paſſé, & la diſpoſition où ils étoient de ſuivre en tout la conduite du Patriarche. Il réſolut donc d'uſer de toute ſon autorité contre l'Empereur Michel; & les autres Prélats n'oſerent s'y oppoſer, quoiqu'ils en craigniſſent les ſuites. Le Patriarche Arſene prononça donc l'excommunication contre Michel Paléologue, en lui reprochant ſon crime; mais afin de ne le point pouſſer à bout, & de ne pas attirer de plus grands maux, il permit au Clergé de chanter des prieres pour lui; & lui-même continua de le nommer dans la liturgie.

Paléologue ſouffrit patiemment la cenſure, & ſe ſoumit, du moins en apparence: il ne ſe plaignit point, & ſe contenta de s'excuſer comme il put, eſpérant que s'il cédoit pour quelque temps à la juſte indignation du Patriarche & témoignoit enſuite du repentir, il obtiendroit bien-tôt l'abſolution. Ainſi pendant pluſieurs jours il porta des habits modeſtes comme un pénitent, & fit parler au Patriarche par des perſonnes de piété & amies du Prélat, le priant inſtamment de l'abſoudre, puiſqu'il ſe repentoit de ſa faute; & de lui impoſer telle ſatisfaction qu'il voudroit. Les médiateurs n'aiant pu rien obtenir, l'Empereur crut qu'il réuſſiroit mieux en parlant lui-même au Patriar-

che : il le vit donc plusieurs fois, le priant d'apporter à son mal le reméde convenable. Le Patriarche lui répondit en termes généraux, de faire ce qu'il falloit, disant que les grands péchés demandoient une grande réparation. L'Empereur après l'avoir pressé de s'expliquer, lui dit : Quoi donc m'ordonnez-vous de quitter l'Empire ? En même-temps il détacha son épée, & la lui présenta pour le sonder. Le Patriarche étendit promptement la main pour prendre l'épée ; mais l'Empereur la retint, & lui reprocha qu'il en vouloit donc à sa vie. Néanmoins il se découvrit la tête, & se jetta aux pieds du Patriarche en présence de plusieurs personnes. Le Prélat persista constamment dans son refus ; & comme l'Empereur continuoit de le presser, il se retira dans sa chambre & lui ferma la porte. Enfin l'Empereur par plusieurs instances réitérées pendant deux ans, ne put jamais fléchir le Patriarche Arsene.

X·I.

XXXI. L'Emper[eur] écrit au P[ape] pour la r[éu]nion.

Cependant Paléologue envoia plusieurs Ambassades au Pape, craignant toujours de la part des Latins & sachant qu'ils ne demeureroient pas tranquilles à son égard. Il envoioit en même-temps des présens tant pour le Pape, que pour quelques-uns des Cardinaux, & pour ceux qui avoient du crédit auprès de lui. Dans une des Lettres que Michel Paléologue écrivit au Pape, il qualifioit Urbain IV Pape de l'ancienne Rome, successeur du Trône apostolique, & pere spirituel de l'Empereur. Il témoignoit ensuite un grand désir pour la paix & l'union, & marquoit qu'il avoit déja écrit au Pape pour ce sujet, aussi-tôt après la prise de Constantinople. Mais, ajoûtoit-t-il, j'ai été sensible-

ment affligé d'apprendre que vous avez excommunié les Génois, pour avoir fait alliance avec moi, & que vous les pressez de la rompre. Je m'étonne que vous qui tenez le premier rang entre les Evêques, préfériez la guerre à la paix & à l'amitié entre les Chrétiens. Il décrivoit les maux arrivés à la Chrétienté depuis les conquêtes des Latins sur les Grecs: la profanation des églises, la cessation des divins Offices, les sacriléges. Puisqu'on ne peut faire que le passé ne soit pas, il faut du moins pour l'avenir faire cesser les inimitiés & les scandales; & comme je le désire de tout mon cœur, si vous y voulez penser sincérement, rien ne peut empêcher un si grand bien. C'étoit à vous qui êtes notre pere, à nous prévenir; & néanmoins j'ai bien voulu vous offrir la paix le premier : protestant devant Dieu & ses Anges, que si vous la refusez, je n'aurai rien à me reprocher. Je ne parle quant à présent, ni des dogmes ni des cérémonies de la Religion. S'il y a quelques différends sur ce sujet, il sera plus facile de les terminer quand la paix sera faite. Enfin je vous prie de m'envoier des Nonces, qui aient véritablement l'esprit de paix; & j'attends par eux votre réponse.

XXXII. Réponse du Pape.

Quand le Pape eut reçu cette Lettre de Paléologue, il résolut de lui envoier pour Nonces quatre freres Mineurs. Mais il ne put les faire partir aussi-tôt qu'il auroit voulu, parce qu'ils étoient alors en des païs éloignés, & que d'ailleurs le Pape craignoit que Paléologue n'eût changé de disposition, voiant que les Grecs faisoient la guerre aux Latins qui étoient dans l'Achaïe. Enfin il les envoia au mois d'Août 1263 avec une Lettre à l'Empe-

neur; où il témoigne une grande joie des avances qu'il fait pour la paix & l'union, & un grand désir de la conclure. En ce cas, ajoûte-t-il, nous vous ferons voir combien la puissance du S. Siége est utile aux Princes qui sont dans sa communion & dans ses bonnes graces. S'il leur arrive quelque guerre ou quelque division, l'Eglise Romaine, comme une bonne mere, se jette au milieu d'eux, leur ôte les armes des mains, & par son autorité les oblige à faire la paix. Elle sert aussi de mere aux Princes qui ne sont pas encore en âge de régner: elle les gouverne, les protége & les défend, quand il est nécessaire même à ses dépens, contre les usurpateurs. Voilà en quoi on faisoit alors consister la grandeur de l'Eglise, ou plûtôt de la Cour de Rome. La Lettre ajoûte: Si donc vous rentrez dans son sein, elle attirera pour appuier votre Trône, non-seulement le secours des Génois & des autres Latins, mais s'il est besoin, les forces de tous les Rois & de tous les Princes Catholiques du monde entier. Mais tant que vous ne serez point soumis au S. Siége, nous ne pouvons souffrir en conscience, que ni les Génois, ni quelques autres Latins que ce soit, vous donnent du secours. Quant aux pillages des églises & aux autres désordres semblables, aucun homme sensé ne peut les imputer à tous les Latins; mais aux voleurs particuliers, ou plûtôt à ceux qui par leur schisme ont attiré ces malheurs. Comme la paix ne seroit point ferme, si elle n'avoit la Foi pour fondement, vous n'avez pas dû la mettre avant les dogmes & les cérémonies de la Religion: toute paix & toute concorde n'est qu'un adjectif, qui doit suivre ce substantif. Ainsi parloit-on alors dans

les affaires les plus sérieuses. Mais ce qu'il est plus important de remarquer, c'est que suivant ce raisonnement du Pape, les Chrétiens ne pourroient jamais faire de paix solide avec des gens de différente Religion : ce qui vient de l'équivoque du mot de foi, pris tantôt pour la créance des vérités révélées, tantôt pour la fidélité dans les traités.

XII.

XXXIII. Déposition [d]'Arsene. [D]ivision par[m]i les Grecs.

L'Empereur Michel Paléologue excommunié depuis deux ans par le Patriarche Arsene, ne se pouvoit plus souffrir en cet état. Aiant tenté toutes sortes de voies pour obtenir son absolution par la douceur, & désespérant de fléchir Arsene, il résolut de s'en venger. Il assembla donc les Prélats, & leur dit : Le Patriarche, au lieu de m'attirer charitablement à la pénitence, n'a point d'égard à ma soumission, & ne cherche qu'à me jetter dans le désespoir. Il me fait entendre indirectement que je dois quitter l'Empire, & me réduire à la condition d'un particulier : mais je ne vois pas à qui ma renonciation pourroit être utile. L'Eglise a des régles certaines pour la pénitence, suivant lesquelles vous traitez les particuliers : en a-t-elle d'autres pour les Empereurs ? Si vous n'avez point de loix sur ce sujet, d'autres églises en ont ; j'y aurai recours, & j'y trouverai le reméde que je cherche. Il vouloit dire qu'il s'adresseroit au Pape ; & c'étoit une menace terrible pour les Evêques Grecs. Ils résolurent donc de secourir l'Empereur, qui envoia encore au Patriarche Arsene plusieurs intercesseurs l'un aprés l'autre, mais le Patriarche demeura inflexible. Quelque temps aprés, on présenta à l'Empereur un libelle contenant plusieurs chefs d'accusation contre Arsene,

L'Empereur assembla aussi-tôt les Evêques qui se trouvoient à Constantinople & leur demanda conseil. Le Patriarche Arsene aiant eu communication des plaintes formées contre lui, se justifia en répondant en peu de mots, mais solidement sur chaque article. L'Empereur ne trouva pas les réponses d'Arsene suffisantes; & il voulut assembler un Concile de tous les Evêques, où se trouvassent même les Patriarches d'Alexandrie & d'Antioche. Ce Concile se tint dans son Palais. Il y occupoit la premiere place, étant accompagné de toutes les personnes constituées en dignité & de tout le Sénat. Outre les Evêques, on y voioit des Abbés de tous les monasteres, & les principaux d'entre les moines. Arsene aiant refusé de comparoître, fut condamné, déposé, & envoié en exil dans l'Isle de Proconese près de la côte de Natolie.

Mais sa déposition causa un schisme parmi les Grecs, & plusieurs le reconnoissoient toûjours pour Patriarche. L'Empereur laissa aux Evêques la liberté d'élire pour Patriarche celui qu'ils en jugeroient le plus digne, & ils élurent Germain Métropolitain d'Andrinople. L'Empereur approuva volontiers ce choix, aiant depuis long-tems pris Germain en affection. Germain dès le commencement de son Pontificat, donna toute sa confiance aux personnes les plus recommandables par leur science ou par leur vertu. Il étoit parfaitement désintéressé, & avoit d'excellentes qualités; mais il avoit un grand nombre d'ennemis; comme aiant usurpé le Siége du Patriarche Arsene, & comme aiant été transféré contre les régles, du Siége d'Andrinople à celui de Constantinople. Le plus ardent de ses ennemis étoit Jo-

seph Abbé d'un monastere, qui persuada à l'Empereur d'engager Germain à se retirer. Ce Prince en étant venu à bout par différens artifices, fit élire cet Abbé Joseph, qui avoit plusieurs qualités très-estimables.

XXXIV. L'Empereur reçoit l'absolution.

Comme Michel n'avoit rien plus à cœur que de se faire absoudre de l'excommunication, il donna au Patriarche un mois entier pour en délibérer avec les Evêques : accordant au Prélat de son côté tout ce qu'il lui demandoit, jusqu'à écrire par-tout l'Empire, que les ordres du Patriarche fussent exécutés comme les siens mêmes. Il ouvrit aussi les prisons, donna la grace à plusieurs criminels, rappella les exilés, & rendit ses bonnes graces à ceux qu'il avoit pris en aversion; le tout à la priere du nouveau Patriarche. Le second jour de Février 1267, fête de la Purification, le Patriarche Joseph avec tous les Evêques aiant veillé toute la nuit, & fait l'Office solemnellement dans l'église magnifiquement éclairée, célébra la liturgie; & quand elle fut achevée, l'Empereur accompagné de ses gardes, du Sénat & des Magistrats, se présenta aux portes du sanctuaire, au-dedans duquel étoient les Evêques. Aiant ôté son bonnet Impérial, il se prosterna tête nue aux pieds du Patriarche, & demandant humblement pardon, confessa son crime à haute voix. Pendant qu'il étoit ainsi sur le pavé, le Patriarche prit entre ses mains la formule d'absolution, où le crime commis contre le jeune Empereur Jean Lascaris étoit exprimé nommément. Le Patriarche la lut distinctement, ensuite tous les Evêques l'un après l'autre, donnant chacun à l'Empereur leur absolution, à mesure qu'il la demandoit. Les assistans fondoient en larmes, particulié-

ment le Sénat. Enfin l'Empereur se leva, çut la sainte Communion, fit son action de 'aces, salua la compagnie, & retourna au ılais. Il donna ordre ensuite que le jeune rince dans sa prison reçût abondamment ut ce qui étoit nécessaire pour sa subsistance sa consolation.

XIII.

XXXV. Division entre les Grecs. L'Empereur travaille à la réunion avec les Latins. Veccus s'y oppose.

Mais un grand nombre de personnes refuit de reconnoître le Patriarche Joseph; & schisme augmenta tellement, que dans les milles, les peres & les meres se séparoient ᴈ leurs enfans. Joseph désespérant de rameᴈr par la douceur ceux qui ne vouloient pas reconnoître, eut recours à l'autorité du Prinᴈ, qui les fit punir avec rigueur. Ce schisıe, que la violence n'arrêtoit pas, causoit ᴈaucoup d'inquiétude à l'Empereur Michel; ıais cette division intestine l'allarmoit enco: moins que la prétention que Charles d'Anıu Roi de Sicile avoit sur Constantinople. Il : sentoit inférieur aux forces que Charles voit par mer & par terre; & c'est ce qui l'enageoit à s'adresser souvent au Pape, & à le ɔnjurer de ne pas permettre à Charles de fai: la guerre aux Grecs, qui étoient Chrétiens ɔmme les Latins, & reconnoissoient comme ıx le Pape comme le premier des Evêques. : promettoit de faire cesser le schisme, & de :tablir dans l'Eglise l'ancienne union. Il enɔioit de l'argent aux Cardinaux, & à tous ɜux qui pouvoient lui rendre le Pape favorale. Il écrivit aussi à S. Louis sur le même sujet. :omme les Papes changeoient souvent, l'Emereur Michel ne cessoit point d'envoier par ıer de nouvelles ambassades à la Cour de .ome. Il s'efforçoit d'y faire concourir le Paıarche & les Evêques, mais ils ne s'y prê-

toient que par complaisance. Ils n'osoient lui résister ni le contredire ouvertement ; & néanmoins ils étoient persuadés que leur Eglise demeureroit toujours dans l'indépendance : ils étoient fort éloignés de vouloir être sous la jurisdiction des Latins, qu'ils regardoient comme des gens fort méprisables.

Quand le Pape Grégoire X fut élu, l'Empereur Michel conçut de grandes espérances, aiant appris que Grégoire avoit du zéle pour l'union des églises. Son espérance augmenta quand il vit que Grégoire lui apprenoit son élection, & l'assuroit que s'il souhaitoit la paix & l'union, il n'en auroit jamais une plus belle occasion que sous son Pontificat. L'Empereur crut donc devoir suivre sérieusement cette importante affaire. Il en parla au Patriarche Joseph & aux Evêques, leur représentant que l'on pouvoit traiter avec les Latins sans aucun danger, & leur rappellant les négociations qui avoient été commencées sous le regne de Jean Vatace. Les circonstances présentes, ajoutoit-il, sont beaucoup plus favorables. Nous communiquons avec les Latins dans les plus grands sacremens : nous ne les accusons d'aucune hérésie: nous voudrions seulement qu'ils ôtassent du Symbole l'addition *Filioque*, consentant qu'ils la laissent dans leurs autres Ecrits. Est-il donc contraire aux Canons de nommer le Pape dans les prieres, & de lui donner le titre de Premier ? En accordant les appellations, s'empressera-t-on de traverser la mer pour aller si loin ? L'Empereur aiant ainsi parlé, le Patriarche s'attendoit que Jean Veccus, qui tenoit dans l'assemblée la place de celui que nous appellerions Promoteur, le refuteroit aussi-tôt. Mais voiant que la crain-

e retenoit, il lui commanda sous peine
:communication, de déclarer quel étoit son
:iment par rapport aux Latins. Veccus pres-
les deux côtés, avoua franchement qu'il
ıoit mieux s'exposer à la peine temporelle
à la spirituelle; & s'expliquant sur le fonds,
dit que quelques-uns ont le nom d'héréti-
:s sans l'être, d'autres le sont sans en avoir
nom; & que les Latins étoient de ce der-
:r genre. Ce discours rassura fort le Patriar-
e & irrita au contraire l'Empereur, qui ne
uvant le souffrir, rompit aussi-tôt l'assem-
:e.

XXXVI. L'Empereı fait arrêter Veccus.

)uelques jours après il fit accuser Veccus de-
nt le Concile d'avoir prévariqué dans une
ıbassade. Veccus soutint que l'accusation
oit surannée, & que sa véritable partie étoit
.mpereur, contre lequel il ne pouvoit se dé-
ıdre. Les Evêques s'excuserent de prendre
nnoissance de l'affaire, disant qu'un clerc du
triarche ne pouvoit être jugé sans sa per-
.ssion: mais le Patriarche n'avoit garde de le
rmettre. Ainsi cette tentative de l'Empereur
: inutile. Cependant Veccus l'alla trouver,
le supplia de n'avoir point de ressentiment
ntre lui, puisqu'il n'étoit point coupable. Il
:rit même de quitter sa place & ses revenus,
utôt que de faire un schisme dans l'Eglise, ou
perdre les bonnes graces de l'Empereur:
.fin il se soumettoit à l'exil. L'Empereur le
nvoia chez lui sans rien dire. Veccus ne s'at-
ndant qu'à être exilé, se réfugia dans la
'ande église: mais l'Empereur voiant qu'il ne
›uvoit venir à bout de son dessein, lui envoia
ı ordre de le venir trouver, le traitant avec
ute sorte d'honneur; & quand il se fut mis en
ıemin, il le fit mettre en prison. Ensuite

l'Empereur fit composer par des savans qu'il avoit auprès de lui, un Ecrit où l'on prouvoit que la doctrine des Latins étoit exacte; & il l'envoia au Patriarche avec ordre d'y répondre incessamment, mais seulement par des passages de l'écriture. L'Empereur parloit avec cette confiance, ne croiant pas que personne entreprît de lui répondre, après qu'il s'étoit assuré de Veccus.

XXXVII. Conversion de Veccus. Il se déclare pour l'union avec les Latins.

Mais le Patriarche avec son Concile aiant délibéré sur cet Ecrit, assembla ceux qui étoient dans ses sentimens. Il y en avoit parmi eux quelques-uns qui avoient fait schisme avec lui; mais ils se réunissoient pour ce qu'ils croioient être la cause commune de l'Eglise. La sœur de l'Empereur se trouva aussi à cette assemblée, & tout ce qu'il y avoit de savans & de moines opposés aux Latins. On lut l'Ecrit de l'Empereur, & un moine se chargea d'y répondre avec le secours de quelques autres, entre lesquels étoit l'Historien George Pachymere. La réponse fut lue dans l'assemblée; on y corrigea les expressions qui paroissoient trop dures pour l'Empereur, & on la lui envoia. L'Empereur l'aiant lue exactement, se trouva frustré de son espérance; & faisant semblant de la mépriser il différa de la faire lire publiquement; enfin voiant son entreprise manquée de ce côté-là, il résolut de gagner Veccus. Pour cet effet il lui fit donner dans sa prison tous les passages de l'Ecriture & des Peres qui paroissoient favorables aux Latins; & comme Veccus étoit un homme droit, aimant en tout la vérité, il commença à douter s'il ne s'étoit point trompé jusqu'alors; car il avoit plus étudié les auteurs profanes que les saintes Ecritures. Il demanda à voir les Livres dont on

avoit tiré ces passages, afin de les lire exactement, & d'approuver la doctrine des Latins, s'il la trouvoit exacte; ou pour marquer les raisons qui l'empêcheroient de l'approuver. L'Empereur le tira de prison, & lui fit donner les Livres pour les étudier à loisir; ce qu'il fit avec tant de succès, qu'il trouva la réunion facile, & fut persuadé que l'on ne pouvoit reprocher aux Latins que l'addition au Symbole. Veccus se déclara pour la paix, & l'Empereur en conçut dès-lors une grande espérance. Il pressoit donc les Evêques de favoriser l'union, afin de ne pas retenir plus long-temps les Nonces que le Pape lui avoit envoiés.

XXXVIII. L'Empereur s'efforce de procurer la réunion.

Mais avant que Veccus se fût déclaré, le Patriarche Joseph craignant de céder aux instances de l'Empereur, fit par le conseil d'un moine une déclaration par écrit, pour montrer qu'il ne vouloit point de réunion avec les Latins. Il l'envoia à tous les fidéles, & la confirma par serment. La plûpart des Evêques entrerent dans ce malheureux engagement, dont l'Empereur fut fort affligé. Mais la conversion de Veccus le consola. Le Pape Grégoire étant sur le point de tenir le Concile de Lyon, l'Empereur y envoia des Ambassadeurs, qui furent Germain ancien Patriarche de Constantinople, Theophane Métropolitain de Nicée: & entre les Sénateurs, George Acropolite qui a écrit l'Histoire des Empereurs précédens, le maître de la garderobe, & le grand interpréte. Ils portoient plusieurs offrandes pour l'église de saint Pierre, des ornemens, des images à fonds d'or, des compositions de parfums précieux, un tapis destiné pour le grand autel de sainte Sophie, de couleur de rose,

tissu d'or & semé de perles. Quand ils furent partis, l'Empereur ne pouvant se résoudre à rompre avec le Patriarche qui lui avoit donné l'absolution, fit avec lui une convention, qu'il quitteroit le Palais Patriarcal, & se retireroit dans un Monastere en conservant ses priviléges. Que si la négociation ne réussissoit pas, il rentreroit dans son Palais; mais que si la négociation réussissoit, il céderoit absolument, & qu'on éliroit un autre Patriarche, puisqu'il ne croioit pas pouvoir violer le serment qu'il avoit fait de ne jamais consentir à la réunion. Suivant cette convention, Joseph se retira dans un monastere au mois de Janvier 1274.

Cependant l'Empereur craignoit fort que les Evêques ne voulussent pas consentir à la réunion, d'autant plus que Veccus leur avoit parlé plusieurs fois, & leur avoit rapporté les passages des Peres sans les avoir persuadés. Il voulut encore essaier de les gagner par la douceur; & les aiant assemblés & fait asseoir autour de lui, il leur dit: Je ne travaille à la paix que dans le dessein d'éviter de cruelles guerres & d'épargner le sang des Romains, sans cependant rien innover dans l'Eglise. La négociation avec l'Eglise Romaine se rapporte à trois articles, la Primauté, les appellations, & la nomination du Pape dans la priere; & chacun de ces articles bien examiné se réduit à rien. Car quand le Pape viendra-t-il ici prendre la premiere place? Qui s'avisera de passer la mer, & de faire un si grand voiage pour poursuivre ses droits? & enfin, quel inconvénient y a-t-il de faire mention du Pape dans la grande église, quand le Patriarche célébre la liturgie? Combien de fois nos peres ont-ils usé de pareilles condescendances? En-

suite

e l'Empereur reprocha aux Evêques leur
osition à la réunion, & leur éloignement
r ceux qui entroient dans les vues de con-
ation qu'il proposoit. Il les accusa même
lui donner des malédictions, comme s'il
lloit changer tous les usages des Grecs, &
forcer de parler en tout comme les Latins.
s Evêques nierent absolument d'avoir don-
des malédictions à l'Empereur; mais ils ne
convinrent pas qu'ils ne fussent partagés de
ntimens, parce que chacun est libre de sui-
e l'avis qui lui semble le plus raisonnable,
même d'en changer. Ils ajouterent qu'il ne
ur étoit pas permis de dire leur avis en com-
mun sans le Patriarche auquel ils étoient sou-
nis; mais qu'ils le diroient chacun en particu-
ier, s'ils étoient interrogés. L'Empereur les
nterrogea donc, & il y en eut quelques-uns
ui rejetterent les trois articles, disant qu'il
alloit conserver à la postérité la tradition qu'ils
voient reçue: Que si l'état étoit menacé de
uelque péril, ce n'étoit pas à eux à y
emédier autrement que par la priere, mais
ue c'étoit à l'Empereur à pourvoir à la sû-
eté publique par d'autres moiens. Quelques-
uns accordoient la primauté & l'appellation,
parce qu'on pouvoit le faire de parole sans
venir à l'exécution: mais à l'égard du troisié-
me article qui étoit de nommer le Pape à la
priere, ils disoient que c'étoit communiquer
avec ceux qui avoient altéré le symbole de
a Foi. Xiphilin grand Econome, usant de la
confiance que lui donnoit son grand âge &
a familiarité avec l'Empereur, lui prit les
genoux, & le conjura de prendre garde qu'en
voulant détourner une guerre étrangere, il
n'en excitât au-dedans une plus dangereuse.

L'Empereur ne réussissant pas par la douceur, emploia la violence & les menaces; & déclara en même-temps sous des malédictions & des sermens terribles, qu'il ne demandoit autre chose que la souscription des trois articles, la primauté, l'appellation, & la nomination du Pape aux prieres. Alors tous les Ecclésiastiques se rendirent, excepté quelques-uns qui souscrivirent peu de temps après; ensorte qu'il n'y eut personne dans le Clergé, qui n'obéît à l'Empereur.

XIV.

XXXIX. Les Ambassadeurs de l'Empereur Michel arrivent au Concile de Lyon.

Les Ambassadeurs que l'Empereur avoit envoiés au Concile de Lyon, s'étant embarqués au commencement du mois de Mars 1274, firent naufrage le soir du Jeudi saint. La tempête sépara les deux galeres, & la nuit les empêchoit de se voir. Celle qui portoit le Patriarche Germain & les autres Prélats prit le large, l'autre fut brisée contre la côte; ensorte qu'il ne s'en sauva qu'un seul homme, & que les riches présens que l'Empereur envoioit au Pape furent perdus. La galere du Patriarche, après avoir pensé périr, se trouva le lendemain à Modon, où les Prélats apprirent la perte de l'autre. Ils continuerent leur voiage & arriverent à Lyon le jour de la saint Jean vingt quatriéme de Juin. Tous les Prélats du Concile allerent au-devant d'eux avec leurs domestiques; les Cameriers avec toute la maison du Pape & toutes les familles des Cardinaux. Ils conduisirent les Ambassadeurs Grecs avec honneur jusqu'au Palais du Pape, qui les reçut dans la salle, debout, accompagné de tous les Cardinaux & de plusieurs Prélats, & leur donna le baiser de paix. Ils lui présenterent les lettres de l'Empereur scellées

& les Lettres des Prélats ; & dirent qu'ils
ent rendre toute obéissance à la sainte
: Romaine & reconnoître la Foi qu'elle
: ensuite ils allerent à leur logis. Le jour
fête de S. Pierre & S. Paul, le Pape célé-
Messe à S. Jean de Lyon, en présence
ıs les Prélats du Concile. On lut l'Epître
in & en grec : l'Evangile fut chanté en
ar le Cardinal Ottobon de Fiesque, &
e un diacre Grec le chanta en grec.
l'Evangile saint Bonaventure prêcha :
ınta le Symbole en latin, qui fut enton-
r les Cardinaux, & continué par les
ines de saint Jean. Ensuite le même
le fut chanté en grec solemnellement
Patriarche Germain, avec tous les Ar-
ques Grecs de Calabre. Ils chanterent
is l'article : *Qui procéde du Pere & du*
Après le Symbole, le Patriarche & les
Grecs chanterent en Grec un cantique
ange en l'honneur du Pape, qui conti-
Messe, à laquelle ils assisterent debout
: l'Autel.

our de l'octave de la saint Pierre, on XL.
quatriéme session. Les Ambassadeurs Réunion des
y furent placés au côté droit du Pape Grecs.
s Cardinaux, & on y observa les mêmes
nies qu'à la premiere session. Après la
le Pape parlant à tout le Concile, dit :
ntre l'opinion de presque tout le mon-
Grecs venoient librement se soumettre
se Romaine. Il fit ensuite lire la lettre
ıpereur & celle des Prélats. La lettre
ıpereur donnoit à Grégoire le titre de
r & de Souverain Pontife, de Pape Œcu-
e, & de pere commun de tous les Chré-
Elle contenoit aussi une profession de

Foi que Clément IV avoit envoiée à Michel en 1267, & l'Empereur ajoutoit : Nous reconnoissons cette Foi pour vraie, sainte, catholique, & orthodoxe. Nous reconnoissons la primauté de l'église Romaine, comme elle est exprimée dans ce texte : nous vous prions seulement que notre Eglise dise le Symbole comme elle le disoit avant le schisme, & que nous demeurions dans nos usages que nous suivions avant la division, & qui ne sont contraires ni à la profession de Foi que nous venons de présenter, ni à l'Ecriture-sainte, ni aux Conciles généraux, ni à la tradition des Peres approuvée par l'église Romaine. La lettre des Prélats ne qualifie le Pape Grégoire, que grand & excellent Pontife du Siége Apostolique, & ne désigne ceux qui l'écrivent que par leurs Siéges, sans nommer les personnes. Dans le corps de la lettre, les Prélats marquent l'empressement de l'Empereur pour la réunion des églises, malgré la résistance de quelques-uns d'entre eux. Ensuite ils disent : Nous avons prié notre Patriarche d'y consentir ; mais il est extrêmement attaché à sa primauté, & toutes nos instances n'ont pu lui faire changer de sentiment. Nous lui avons donc ordonné & l'Empereur avec nous, de demeurer en retraite dans un monastere de Constantinople jusqu'à ce que les Ambassadeurs nous rapportent votre réponse; & si vous le jugez à propos, vous enverrez des Nonces avec les nôtres. Si nous pouvons engager le Patriarche à rendre au S. Siége l'honneur qui lui a été rendu autrefois, nous le reconnoîtrons pour Patriarche comme auparavant ; s'il demeure inflexible, nous le déposerons, & en établirons un autre qui reconnoisse votre primauté. Après que ces

res eurent été lues, George Acropolite fit nom de l'Empereur le serment par lequel bjuroit le schisme, acceptoit la profession Foi de l'église Romaine, & reconnoissoit sa mauté, promettant de ne s'en jamais écarter. ors le Pape entonna le *Te Deum*, pendant quel il demeura debout & sans mître, ré-ndant beaucoup de larmes. Après les prie-s ordinaires, il s'assit dans son fauteuil, & rla au Concile en peu de mots sur la joie ie devoit causer cette réunion : ensuite le triarche Germain & Théophane Métropo-tain de Nicée, descendirent dans la nef de église, & s'assirent sur des siéges élevés. Le ape commença le Symbole en latin; & après u'il fut achevé, le Patiarche le commença en rec, & on y chanta deux fois : Qui procéde u Pere & du Fils.

XLI. Déposition du Patriarche Joseph.

Après le Concile de Lyon, les Ambassadeurs recs s'en retournerent très-contens des hon-nurs qu'ils y avoient reçus, & des marques amitié que le Pape leur avoit données, par-culierement aux Prélats, qui reçurent de lui s mîtres & des anneaux, suivant l'usage de église latine. Ils arriverent à Constantinople r la fin de l'automne de la même année 1274, ienant avec eux les Nonces du Pape. Il fut ors question de déposer le Patriarche Joseph, mme on en étoit convenu : ce qui n'étoit s sans difficulté, parce qu'il ne renonçoit s de lui-même. On entendit donc des té-oins sur la promesse qu'il avoit faite à l'Em-reur de se retirer, si la réunion réussissoit; & tte promesse, jointe au serment de ne jamais nsentir à l'union, fut jugée par les Evêques uivalente à une renonciation. C'est pourquoi déclarerent le Siége vacant. Le neuf de Jan-

nons. Vous l'allez voir encore par cette Lettre, où en présence de Dieu & de ses Anges, nous renonçons absolument au schisme introduit mal-à-propos entre l'ancienne Rome & la nouvelle, qui est la nôtre. Nous reconnoissons la Primauté du Siége Apostolique, nous lui sommes soumis, & nous promettons de lui conserver toutes les prérogatives que lui ont attribuées ceux qui avant le schisme ont tenu le Siége de Constantinople, & tous les priviléges que lui ont accordés les Empereurs. En conséquence de la primauté de l'église Romaine, nous reconnoissons que le Pape a la plénitude de puissance ; & que comme il est plus obligé que les autres à défendre la Foi, aussi les questions de Foi doivent être décidées par son jugement. Ceux qui se trouvent lésés dans les affaires qui appartiennent à la jurisdiction ecclésiastique, peuvent appeller à l'église Romaine : toutes les églises lui sont soumises, & tous les Prélats lui doivent le respect & l'obéissance. Jean Veccus met ensuite sa profession de Foi qui est très-catholique. L'article de la Procession du Saint-Esprit y est néanmoins enveloppé d'un trop grand nombre de paroles, qui depuis ont donné occasion aux Grecs de chicaner sur ce point. Il parle du Purgatoire & des suffrages pour les morts ; & il reconnoît les sept Sacremens.

XLIV. Empereur le Patriarche travaillent à [illegible]er la réunion.

Quelque temps après, le Patriarche Veccus publia une Bulle, où il dit : Nous faisons savoir que dans le Concile assemblé à Constantinople, pour l'examen du schisme qui est depuis long-temps entre l'Eglise Latine & la Grecque, nous avons excommunié tous ceux qui ne reconnoissent pas que la sainte église Romaine est mere & chef de toutes les autres

égliſes, & la maîtreſſe qui enſeigne la Foi orthodoxe ; & que ſon Pontife eſt le premier & le Paſteur ſouverain de tous les Chrétiens, en quelque rang qu'ils ſoient. Nous avons auſſi excommunié tous les autres ſchiſmatiques. Les violences que l'Empereur exerça pour procurer l'union, aigrirent fort les eſprits. Les plus inſtruits d'entre les ſchiſmatiques demeurerent fermes ; mais ils étoient en petit nombre. Le Pape Nicolas III renvoia peu après ſon élection les Ambaſſadeurs Grecs, qui étoient arrivés l'année précédente pendant la vacance du S. Siége. Il faut obſerver que Michel Paléologue les avoit envoiés, non-ſeulement pour apprendre au Pape la réunion, mais encore pour s'informer de la conduite de Charles Roi de Sicile, & ſavoir s'il n'avoit point modéré ſon ardeur & ſa fierté. Mais ils le trouverent toujours le même, & ils furent témoins des inſtances qu'il faiſoit au Pape, pour en obtenir la permiſſion d'aller attaquer Conſtantinople. Ils le voioient tous les jours ſe jetter aux pieds du Pape, & mordre de fureur le ſceptre qu'il tenoit entre ſes mains ſuivant l'uſage des Princes d'Italie, parce que le Pape n'avoit point d'égard à ſes prieres, quoiqu'il lui repréſentât ſon droit, & les préparatifs qu'il avoit déja faits pour ſon voiage. Le Pape lui remontroit au contraire, que les Grecs n'avoient fait que reprendre une ville qui leur avoit appartenu : qu'ils l'avoient par droit de conquête : & qu'enfin c'étoit des Chrétiens & des enfans de l'Egliſe, enſorte qu'il ne pouvoit permettre à d'autres Chrétiens de leur faire la guerre, ſans attirer la colere de Dieu.

XVI.

XLV. Conduite du Pape Nicolas III à l'égard des Grecs.

Après que les Ambassadeurs Grecs furent partis, le Pape envoia de son côté à Constantinople quatre nouveaux Nonces, qui étoient tous quatre de l'Ordre des freres Mineurs. Au lieu d'être occupé principalement du grand objet de la réunion, il s'étendit dans ses Lettres à l'Empereur sur les intérêts temporels, & fit par rapport à la réunion des difficultés qui ne devoient plus avoir lieu. Il montra par toute sa conduite combien Grégoire X avoit raison d'exhorter l'Empereur Michel à profiter de son Pontificat, l'assurant qu'il ne trouveroit certainement point de Pape aussi favorable que lui à la réunion. Nicolas III, plus touché de ses intérêts que de ceux de Dieu, voulut user de la fine politique de la Cour de Rome pour tirer des Grecs le plus qu'il pourroit, & exercer sur eux une autorité absolue; & par une si étrange conduite, il contribua à renverser entierement une union déja assez mal affermie de la part du plus grand nombre des Grecs. L'instruction qu'il donna à ses Légats est tout-à-fait remarquable, & montre bien le génie de la Cour de Rome. Nous la rapporterons toute entiere, telle que nous la trouvons dans l'Histoire ecclésiastique de M. Fleuri, sans même y changer aucune expression.

Liv. 87. n. 23.

XLVI. Instruction du Pape Nicolas à ses Légats pour la Grece.

A votre arrivée, dit le Pape à ses Légats, vous donnerez la bénédiction de notre part à l'Empereur Michel & à son fils Andronic, & vous leur témoignerez quelle a été notre joie à la réception de leurs Lettres, & quelle est celle de tous les Latins, dans l'espérance de la parfaite réunion avec les Grecs. Ensuite vous présenterez à l'Empereur la lettre qui regarde le spirituel, c'est-à-dire, la premiere,

puis à Andronic & au Patriarches celles qui leur sont adressées. Quant aux affaires temporelles, pour vous insinuer plus facilement auprès de l'Empereur & de son fils, vous direz d'abord que l'église Romaine les regardant comme rentrés dans son sein, prétend les favoriser entre tous les Princes catholiques, autant que la justice le permettra. C'est pourquoi dès le temps du Pape Jean, elle n'a rien dissimulé à l'Empereur, mais lui a donné le conseil salutaire de faire la paix avec quelques Princes Latins, qui prétendent qu'il leur fait tort, & ont grande confiance en leur bon droit & en leur puissance. Vous pouvez sur cet article vous instruire amplement par la lettre du Pape Jean au même Empereur, & par la nôtre concernant le temporel, c'est-à-dire, la seconde, que vous lui rendrez, après avoir touché ce qui vient d'être dit.

Mais avant que d'insister sur l'article du temporel, il faut demander à l'Empereur un duplicata de ses lettres qu'il a envoiées par les Ambassadeurs retournés depuis peu, touchant la profession de foi & la reconnoissance de la primauté, avec ce seul changement d'y mettre notre nom au lieu de celui de Grégoire; sur quoi même il ne faut pas trop insister. Il faut demander un pareil duplicata au Prince Andronic, & prendre garde que ces secondes lettres soient en bon parchemin & scellées en bulle d'or, comme les premieres. Il faut aussi représenter à l'Empereur que le Patriarche & les autres Prélats n'ont pas encore fait leur profession de foi, suivant le formulaire donné par l'église Romaine. C'est pourquoi lui qui assure que toute l'affaire dépend de lui, & qu'elle est absolument en sa puissance, doit faire en sorte

que les Prélats y satisfassent effectivement, & qu'ils accomplissent tout ce qui peut servir à affermir l'union.

Quant à ce que l'Empereur a demandé dans ses lettres, que l'église Grecque dise le Symbole comme elle le disoit avant le schisme, & qu'elle garde ses rits, il faut répondre que l'unité de créance ne permet pas que les professions de foi soient différentes, principalement quant au Symbole, qui doit être d'autant plus uniforme, qu'on le chante plus souvent. C'est pourquoi l'Eglise Romaine a résolu que les Latins & les Grecs chantent uniformément avec l'addition *Filioque*, parce qu'il a été particulierement traité de cette addition, & que la reconnoissance de la vraie Foi, loin d'être cachée, doit être hautement publiée. A l'égard des autres rits des Grecs, il faut répondre que l'Eglise Romaine veut bien les tolérer en tout ce qu'elle ne jugera contraire ni à la Foi ni aux canons. Au reste comme pendant cette négociation, il est à propos de s'abstenir entierement des insultes & des violences qui pourroient aigrir les choses, il faut traiter d'abord d'une tréve, & convenir avec l'Empereur Michel du temps nécessaire pour avoir le consentement de l'Empereur Philippe & du Roi de Sicile.

Voici maintenant ce qu'il faut demander au Patriarche, aux autres Prélats & au Clergé de chaque ville, bourg ou village : Que chacun d'eux en particulier fasse sa profession de foi, suivant le formulaire contenu dans la lettre de Grégoire X, dont vous êtes porteurs, qui leur sera lu & expliqué fidélement : qu'ils la fassent sans aucune condition ou addition, & la confirment par serment. La forme en est

rapportée, puis l'Instruction continue : Or ils ne doivent alléguer aucune coutume pour se dispenser de ce serment. C'est ici un cas nouveau ; & on ne doit observer ces coutumes contraires aux droits des Supérieurs, principalement de l'Eglise Romaine : ce sont plutôt des abus que des usages. Nous voulons aussi que la promesse des Prélats & du Clergé porte, qu'ils n'enseigneront rien en public ni en particulier contraire à leur profession de foi, & que même ceux qui exercent le ministere de la prédication, expliqueront fidélement au peuple ces vérités. Vous ajouterez toutefois à ces reconnoissances les autres précautions que vous jugerez à propos, selon votre prudence & les circonstances particulieres.

Au reste pour l'exécution plus facile de ce qui a été dit, nous croions expédient de vous transporter en personne à tous les lieux considérables du païs où vous aurez un libre accès, pour recevoir ces professions de foi & ces sermens ; & l'on en fera des actes publics, dont on délivrera plusieurs expéditions scellées de sceaux authentiques, afin que vous puissiez en garder les unes par devers vous, & mettre les autres en dépôt, & en envoier d'autres au S. Siége par divers couriers, pour être gardées dans ses archives. Vous aurez encore soin que ces actes soient enregîtrés dans les livres authentiques des cathédrales, des autres églises considérables & des monasteres des lieux.

En travaillant à ces reconnoissances, vous représenterez aux Grecs que l'Eglise Romaine s'étonne qu'ils n'aient pas encore eu soin d'assurer leur état pour le passé, c'est-à-dire, de se faire absoudre des censures qu'ils ont encou-

rues à cause de leur schisme ; & que le Patriarche & les autres Prélats, après leur retour à l'Eglise Romaine, n'aient point demandé d'être confirmés dans leurs dignités. De-là vous pourrez prendre occasion de conseiller à l'Empereur & aux autres, de demander un Cardinal Légat, comme nous avons intention d'en envoier un, pour y rétablir toutes choses avec plus de solidité. Vous aurez donc soin d'insinuer discrétement dans vos conférences, que la présence d'un Cardinal Légat muni d'une pleine autorité, seroit très-utile dans ces quartiers-là ; & après avoir traité des autres affaires, quand vous serez près de la conclusion, vous proposerez à l'Empereur de demander un Légat de lui-même. Mais soit que vous puissiez le lui persuader ou non, vous vous informerez avec soin, comment un Légat pourroit entrer sûrement dans le païs & y demeurer. Pour vous en instruire, peut-être vaudra-t-il mieux d'abord interroger, qu'affirmer ; & leur demander s'ils n'ont point de mémoire par écrit ou autrement, comment les Légats du S. Siége y ont été reçus & défraiés : quels honneurs & quelle obéïssance on leur a rendus, quelle jurisdiction ils ont exercée, quelle étoit leur famille & leur suite. Si la réponse de l'Empereur est conforme à l'état d'un Cardinal Légat, il faut faire ensorte de l'avoir par écrit. Sinon vous lui expliquerez ce qui s'observe chez les Latins à l'égard des Cardinaux Légats, tant par le droit que par la coutume. Or il ne faut pas tout dire à la fois, ensorte qu'un Légat paroisse à charge : mais modestement & avec mesure, pout attirer plûtôt que de rebuter. Vous pouvez joindre quelques raisons : que le Légat représente la personne du Pape : qu'il

peut remédier à beaucoup de maux, tant au spirituel qu'au temporel;& que s'il étoit envoié à la priere de l'Empereur, ce seroit un signe plus évident de la sincérité de l'union.

Vous devez aussi prendre garde, que par une lettre que nous vous adressons, nous vous donnons pouvoir d'excommunier tous ceux qui dans ces quartiers-là, troubleront l'affaire de l'union, de quelque dignité qu'ils soient, de mettre leurs terres en interdit, & de procéder contre eux spirituellement & corporellement, comme vous jugerez à propos. Or le S. Siége aiant donné le même pouvoir aux deux Evêques de Férentine & du Turin, envoiés depuis peu pour la même affaire, Paléologue les pressa fortement d'emploier les censures contre quelques Seigneurs Grecs, qui avoient fait alliance avec l'Empereur Latin de Constantinople & le Roi de Sicile, comme perturbateurs de l'union. Mais les Evêques après s'être informés du fait, ne procéderent point contre ces Grecs : sachant que nos prédécesseurs Grégoire & Innocent ne voulurent point écouter la même priere de Paléologue, contre tous ceux qui se retiroient de son obéissance, comme il se voit par leurs lettres que vous avez. C'est pourquoi si l'on vous demandoit la même chose, vous devez bien vous garder de procéder contre les Grecs, comme alliés à l'Empereur Philippe & au Roi Charles & ennemis de Paléologue, mais seulement s'ils empêchent directement l'union.

Au reste quoiqu'en exécutant votre commission, vous deviez éviter de donner quelque occasion de rupture, nous voulons toutefois que vous ne traitiez point l'affaire superficiellement, comme quelques-uns l'ont fait jusqu'à

présent, mais ensorte que vous pénétriez à fond les intentions des Grecs ; & que sur chaque article, vous tiriez une réponse affirmative ou négative, ou un refus exprès de répondre; afin qu'à votre retour le S. Siége puisse être informé clairement de ce qui reste à faire. Telle est l'instruction du Pape Nicolas à ses Légats. Elle prouve combien il connoissoit peu les dispositions des Grecs. La plûpart étoient résolus de ne pas même écouter les propositions les plus justes & les plus raisonnables. Comment auroient-ils pu accepter toutes les conditions contenues dans l'acte que nous venons de rapporter? La seule proposition de leur envoier un Légat étoit capable de les mettre en fureur. En étoit-il question avant le schisme? Comment donc le Pape pouvoit-il se flatter que cet article passeroit ?

XVII.

XLVII. Retraite du Patriarche Veccus.

Les mouvemens que l'Empereur se donnoit pour affermir la réunion avec les Latins, exciterent des révoltes qu'il eut beaucoup de peine à dissiper. On l'appelloit hérétique, lui, le Patriarche de Constantinople, & tous ceux qui se soumettoient au Pape. Sa niéce Reine de Bulgarie s'efforça de soulever contre lui jusqu'au Sultan d'Egypte. En même-temps arriva la retraite de Jean Veccus, qui paroissoit être le principal appui de la réunion. Il y avoit quatre ans qu'il étoit Patriarche de Constantinople, lorsque quelques-uns de son clergé proposerent contre lui plusieurs accusations. Quoiqu'elles fussent fausses & frivoles, elles ne déplurent pas à l'Empereur, qui désiroit humilier ce Prélat, & modérer la vivacité de ses sollicitations. Les accusateurs étoient excités par Isaac Evêque d'Ephése, qui étoit

:ors le pere spirituel de l'Empereur. Il ne ouvoit souffrir que le Patriarche étendît sa urisdiction immédiate sur quelques lieux de Natolie, croiant qu'elle devoit être bornée la seule ville de Constantinople, & que ce qui étoit dehors devoit être soumis aux Evêques Diocésains. Il saisit donc l'occasion où l'Empereur étoit mécontent du Patriarche, & obtint de lui une Constitution, qui entre autres réglemens, porte que les terres & les monasteres dépendans du Patriarche, seroient soumis à l'Evêque diocésain, en quelques lieux qu'ils fussent situés. C'étoit, dit Pachymere, ôter au Patriarche le titre d'Œcuménique, le bornant à la ville de Constantinople, sans lui laisser même un territoire, comme au moindre des Evêques. Les poursuites contre Veccus durerent deux mois entiers, pendant lesquels l'Empereur jouoit deux personnages. Tantôt il souffroit qu'on l'accusât & qu'on lui fît en face divers reproches: tantôt il prenoit sa défense, & traitoit ses adversaires de calomniateurs. Enfin le Patriarche Veccus fatigué de ces insultes, résolut vers le milieu du Carême de l'an 1279 de renoncer à sa dignité. Il en fit écrire l'acte par Pachymere, & le présenta à l'Empereur, qui fit semblant de ne vouloir pas le recevoir. Veccus se retira dans un monastere, & le Siége de Constantinople demeura vacant.

XLVIII. Arrivée des Légats du Pape à Constantinople.

Dans ces circonstances arriverent les Légats du Pape Nicolas. Ils rencontrerent l'Empereur comme il revenoit d'Andrinople. Ce Prince voulant leur cacher la retraite du Patriarche, leur dit qu'étant fatigué des travaux inséparables de sa dignité, & voulant prendre quelque repos, il étoit sorti pour quelque tems

du Palais Patriarcal : mais qu'ils le verroient & conféreroient avec lui dans quelqu'un des monasteres de Constantinople. Cependant il envoia prier le Patriarche de ne conserver aucun ressentiment de ce qui s'étoit passé, de n'en rien témoigner aux Légats ; & de se rendre au monastere des Manganes pour y conférer avec eux. Aussi-tôt que les Légats furent à Constantinople, les schismatiques s'empresserent de leur dire que la réunion étoit une chimere ; qu'il n'y avoit que l'Empereur & Veccus qui la souhaitoient ; que pour tous les autres, ils n'y entroient que par feinte.

XLIX. Précautions que prend l'Empereur, pour prévenir les mauvais effets de l'instruction du Pape Nicolas.

L'Empereur de son côté sachant tout ce que renfermoit l'instruction que le Pape Nicolas avoit donnée à ses Légats, ne doutoit point qu'elle ne révoltât les plus modérés d'entre les Grecs, s'il n'avoit soin de les y préparer. C'est pourquoi il assembla les Evêques & le Clergé, & leur dit : Vous savez avec quelle difficulté les affaires de l'Eglise ont été amenées au point où elles sont ; & je sais tout ce qu'il m'en a couté. J'ai abandonné le Patriarche Joseph, que j'aimois comme mon Pere ; j'ai maltraité plusieurs personnes, sans épargner mes parens & mes amis ; j'en tiens encore en prison plusieurs, qui n'ont attiré mon indignation qu'à cause de ces traités avec les Italiens. Je croiois donc l'affaire entiérement finie, quand j'ai appris que quelques-uns d'entre vous, qui aiment la division & qui veulent me chagriner, ont pris plaisir à publier que cette paix n'étoit qu'une illusion, & ont excité les Latins à demander des assûrances plus solides. Je suis bien aise de vous prévenir au sujet des propositions que font les Latins, afin que vous ne soiez point trop affligés de la conduite que je

tiendrai à leur égard. Je vous promets devant Dieu, que je ne souffrirai aucun changement dans nos usages, ni la moindre addition au Symbole de nos peres, & que je ferai la guerre non-seulement aux Italiens, mais à toute nation qui voudroit nous inquiéter sur cet article. Je vous en donne une entiere assûrance. Mais vous ne devez pas trouver mauvais que j'use de ménagement avec les Légats, & que je les renvoie en paix. Je crois donc qu'il faut leur faire amitié & les caresser, pour ne pas, comme on dit, effaroucher le gibier : d'autant plus que nous avons affaire à un nouveau Pape, qui ne nous est point favorable comme Grégoire. Au reste j'aurai soin de répondre aux Légats sans m'écarter du plan dont je viens du vous faire part.

Après que l'Empereur eut ainsi parlé, le Patriarche Veccus vint au monastere des Manganes, & ne laissa entrevoir aux Légats rien de ce qui s'étoit passé. Il les reçut en présence de plusieurs Evêques & des principaux du Clergé. Quand les Légats se furent expliqués sur la commission dont ils étoient chargés, on vit bien que l'Empereur avoit eu raison de prévenir les Grecs, & de les exhorter à faire bonne contenance. Cette précaution de l'Empereur fut cause que les Grecs écouterent tranquillement des propositions, que sans cela ils auroient rejettées avec indignation. Afin de mieux persuader aux Légats que la paix de l'Eglise étoit sérieuse, l'Empereur envoia avec eux Isaac Evêque d'Ephése, qui leur montra ses parens dans les prisons. C'étoit Andronic Paléologue premier Ecuier, Raoul Manuel Echanson, son frere Isaac, & Jean Paléologue neveu d'Andronic. Ils étoient tous quatre

dans une prison quarrée, chargés de grosses chaînes chacun dans un coin. C'est ainsi que l'Empereur Michel sauva les apparences avec les Légats.

XVIII.

L. Rappel du Patriarche Veccus. Il écrit contre les Schismatiques.

Mais il traita plus sérieusement le rappel de Veccus. Il fut prié par un commun consentement de reprendre le gouvernement de son église; & le sixiéme d'Août de la même année 1279 il rentra dans son Palais, accompagné d'un grand nombre de Sénateurs & d'ecclésiastiques. Alors on écrivit au Pape une Lettre, où l'on mit une multitude de souscriptions d'Evêques qui n'existoient point, toutes écrites de la même main. Je ne sçai, dit Pachymere, si c'étoit de l'avis du Patriarche: mais l'Empereur vouloit égaler les nombreuses souscriptions des Latins, qui comptent jusqu'à plusieurs centaines d'Evêques dans leurs Conciles. Dans cette même Lettre on eut soin d'obscurcir l'article de la Procession du Saint-Esprit. Les Grecs dans cet Ecrit artificieux emploioient la flaterie à l'égard des Latins, tandis que plusieurs d'entre eux regardoient le Pape & ceux qui lui étoient soumis, comme des hérétiques & des excommuniés. L'Empereur écrivit aussi au Pape Nicolas sur la réception de l'Evêque de Grossetto & des trois freres Mineurs qui l'accompagnoient: mais il ne fait dans sa Lettre que répeter la profession de Foi & le serment fait en son nom au Concile de Lyon, sans même faire mention des nouvelles demandes des Légats. Il fit écrire la même chose par Andronic, dont la Lettre n'est qu'une adhésion à celle de son pere.

Cependant les schismatiques ne cessoient de répandre des Ecrits, où ils traitoient d'aposta-

de la réunion avec les Latins, exagérant ce prétendu crime, & reprochant à leurs adversaires les maux où on les avoit engagés. Veccus crut devoir leur répondre, quoiqu'il eût résolu de garder le silence, quelque chose que pussent dire les schismatiques. Il écrivit donc pour montrer qu'on avoit eu raison de faire la paix, & qu'elle étoit appuiée sur l'autorité de l'Ecriture & des Peres. Il eut alors connoissance des deux Ecrits de Nicéphore Blemmide, que nous avons encore, dont le but est de montrer que le Saint-Esprit procéde du Fils. Veccus se servoit aussi du livre de Nicétas de Maronie Archevêque de Thessalonique, pour procurer la paix des églises. Il écrivit plusieurs Traités, pour prouver eux schismatiques qu'ils pouvoient accepter la paix en sûreté de conscience. Ces Ecrits furent un prétexte pour les schismatiques de se plaindre du Patriarche, & de dire qu'il renouvelloit les querelles, en traitant à contre temps des questions sur lesquelles on leur avoit imposé silence. Ils promirent à l'Empereur de demeurer tranquilles, pourvu qu'il défendît expressément de parler de doctrine en quelque maniere que ce fût. L'Empereur fit un Edit dans lequel il tâchoit de ménager les schismatiques; mais il y disoit formellement, que comme le souvenir de Dieu doit être à un Chrétien aussi fréquent que la respiration, on doit aussi sans cesse parler de sa doctrine, mais sans s'écarter en rien des saintes Ecritures.

II. Zéle du même Patriarche pour la réunion.

Jean Métropolitain d'Ephése & plusieurs autres Evêques n'avoient accepté la paix qu'avec beaucoup de peine, & après avoir long-temps résisté. Pour appaiser les peines de conscience qu'ils avoient de s'être prêtés à une œuvre ex-

cellente en soi, mais qui ne leur paroissoit point telle, ils rappelloient plusieurs exemples de ce que les Saints avoient fait dans l'Eglise par condescendance pour éviter de plus grands maux. Ainsi ils disoient qu'en se réunissant avec les Latins, ils avoient péché, si on les jugeoit à la rigueur. Mais le Patriarche Veccus montroit par l'Ecriture & les Peres, que ceux qui étoient dans cette disposition se trompoient dangereusement, & que la réunion avec l'Eglise Latine, bien loin d'être une faute dont on dût s'humilier, étoit une action juste en soi & très-agréable à Dieu. Il assembla même pour ce sujet plusieurs Conciles. Ce zéle de Veccus irritoit de plus en plus les schismatiques.

LII. Cruautés de l'Empereur Michel.

L'Empereur les mettoit au désespoir par les violences qu'il exerçoit contre eux. Il étoit indigné qu'on l'accusât de renverser la Foi, lorsqu'il travailloit le plus à la rétablir dans sa pureté. Etant donc en Natolie l'an 1280, il se fit amener les Princes qu'il tenoit en prison à Constantinople; & après les avoir interrogés pendant quelques jours, les chargeant d'injures & de reproches, il fit créver les yeux à Manuel & à Isaac fils de Raoul, qui demeuroient inflexibles: Jean Catecuzene se rendit, & Andronic étoit mort en prison. Le Patriarche Veccus étoit alors auprès de l'Empereur, en présence duquel les deux freres lui reprocherent qu'ils souffroient ce supplice, pour défendre la même Foi dont Veccus lui-même avoit fait profession, & pour laquelle il avoit été dans les fers, avant que de parvenir à sa dignité. L'Empereur fit encore aveugler & mettre à la question plusieurs autres personnes, sur des soupçons d'aspirer à l'Empire &

préjudice de ses enfans ; & l'affection qu'il avoit pour eux, lui fit commettre beaucoup de crimes. Comme la crainte des supplices ôtoit la liberté de parler, on répandoit la nuit des libelles contre l'Empereur ; & ce Prince ne pouvant en découvrir les auteurs, fit une Ordonnance portant peine de mort contre quiconque en seroit trouvé saisi : car il vouloit que celui qui auroit découvert un de ces écrits scandaleux, le brûlât aussi-tôt, sans le lire ni le montrer à personne.

XIX.

L'Empereur aiant appris l'an 1281 la promotion du Pape Martin IV, lui envoia Léon Métropolitain d'Héraclée & Théophane de Nicée : mais ils ne furent pas reçus comme ils l'avoient espéré. Le Pape & les Cardinaux savoient ce qui se passoit chez les Grecs, & qu'excepté l'Empereur, le Patriarche & quelques-uns de ceux qui leur étoient attachés, tous étoient mécontens de la réunion, principalement à cause des violences extraordinaires que l'Empereur avoit emploiées pour tâcher de l'affermir. Les Ambassadeurs Grecs furent donc traités avec mépris ; ils eurent beaucoup de peine à obtenir audience du Pape. Bien plus, ce qui paroît incroiable, le Pape excommunia publiquement l'Empereur Michel à Orviette dans la place de la grande église. L'excommunication étoit conçue en ces termes: Nous dénonçons excommunié Michel Paléologue, que l'on nomme Empereur des Grecs, comme fauteur de leur ancien schisme & de leur hérésie, & nous défendons expressément à tous les Rois, Princes, Seigneurs, & autres de quelque condition qu'ils soient, aux villes & communautés, de faire avec lui

LIII. Etrange conduite du Pape Martin IV à l'égard des Grecs.

tant qu'il demeurera excommunié, aucune alliance, sous peine d'excommunication qui sera encourue par le seul fait, d'interdit & d'autres peines, selon que nous jugerons à propos. Le Pape pouvoit blâmer les moiens que l'Empereur emploioit pour engager les Grecs à se réunir avec les Latins; mais étoit-ce le cas d'excommunier ce Prince? Il faut se souvenir que depuis plusieurs siécles, l'excommunication sembloit être l'unique reméde de tous les maux.

Ce fut à la sollicitation de Charles Roi de Sicile, que le Pape Martin prononça cette sentence contre Michel Paléologue. On soupçonnoit cet Empereur d'avoir favorisé le Roi d'Arragon dans la conquête de la Sicile. Les Ambassadeurs furent renvoiés sans avoir reçu les honneurs accoutumés. Le Métropolitain d'Héraclée mourut en ce voiage, & celui de Nicée étant de retour, rapporta le succès de l'Ambassade à l'Empereur, qui en fut fort indigné. Comme dans la Liturgie le diacre alloit nommer le Pape selon la coutume, l'Empereur qui étoit présent, le lui défendit, disant qu'il avoit beaucoup gagné à faire la paix avec les Latins, puisqu'après avoir fait la guerre à ses proches à cause d'eux, au lieu de lui en savoir gré, ils avoient la dureté de l'excommunier. Le jour de l'Ascension de l'année suivante 1282, le Pape Martin renouvella à Viterbe dans la place de la grande église, l'excommunication contre l'Empereur Michel, avec la défense à tous Princes ou communautés, de contracter avec lui aucune alliance, ni de lui fournir armes, chevaux, vaisseaux ou autres moiens de faire la guerre.

Le Prince de Thessalie aiant rompu la tréve faite avec lui, Michel appella pour le soumettre les Tartares d'au-delà du Danube : & on le blâma fort d'avoir attiré des infidéles pour faire la guerre à des Chrétiens. L'Empereur Michel se mit en campagne pour cette expédition. Il étoit déja incommodé, & le voiage aiant beaucoup augmenté son mal, les Médecins le jugerent en très-grand danger. Mais personne n'osoit le lui dire : on en avertit le Prince Andronic son fils aîné qui devoit être son successeur ; & qui craignant lui-même d'annoncer à l'Empereur son pere une si fâcheuse nouvelle, s'avisa de faire apporter l'Eucharistie par un Prêtre du Palais revêtu des ornemens convenables. L'Empereur étoit couché & regardoit vers la muraille, pensant attentivement à quelque chose, & le Prêtre étoit debout de l'autre côté du lit, tenant entre ses mains les saints Mysteres, & attendant seulement que le malade se retournât. Il demeura ainsi assez long-tems en silence ; & enfin l'Empereur, soit qu'il se doutât de quelque chose ou autrement, se tourna vers lui, & s'étant apperçu de l'artifice, demanda ce que c'étoit. Le Prêtre répondit : Après avoir prié pour vous, nous apportons encore les dons sacrés, qui serviront à votre santé. L'Empereur l'interrompit, se leva de son lit, prit une ceinture, & récita le Symbole : ensuite il dit ces paroles de l'Evangile : Seigneur, sauvez-moi de cette heure ; & aiant témoigné le respect convenable, il reçut la sainte Communion. Il se recoucha, & expira peu de temps après. La vie peu chrétienne qu'avoit menée ce Prince, demandoit, ce semble, une plus grande préparation pour lui donner le saint Viatique. Il

LIV.
Mort de l'Empereur Michel.

avoit vécu cinquante-huit ans, & en avoit régné vingt-quatre. Son coprs fut enlevé pendant la nuit du camp où il étoit mort, & porté à un monastere où il fut enterré sans aucune cérémonie.

XX.

LV. Regne d'Andronic. Il renonce à l'union avec les Latins.

Andronic ennemi de l'union avec les Latins, crut que son pere qui l'avoit procurée, ne méritoit pas la sépulture ecclésiastique. Ce Prince avoit vingt-quatre ans quand il succéda à son pere, qui l'avoit fait couronner Empereur, & il en régna près de cinquante. Quand il fut de retour à Constantinople, ses premiers soins furent de faire cesser le schisme que la réunion avec les Latins avoit causé entre les Grecs. Il entreprit de se justifier auprès des schismatiques, comme étant entré malgré lui dans tout ce qu'avoit fait son pere pour la réunion : il déclara qu'il s'en repentoit, & qu'il étoit prêt à recevoir la pénitence qu'on voudroit lui imposer pour cette faute ; assurant que les Lettres qu'il avoit écrites au Pape, & les sermens qu'elles contenoient, n'étoient que l'effet de l'autorité de son pere. Il résolut ensuite de rétablir le Patriarche Joseph, qui n'avoit plus qu'un soufle de vie, & d'éloigner Veccus. Il écrivit à celui-ci pour se justifier de ce qu'il méditoit contre lui, l'assurant que ce n'étoit point par mépris pour sa personne, mais par nécessité. Il faut, lui disoit-il, que je travaille dès le commencement de mon régne, à arrêter l'orage qui s'éleve. Plusieurs personnes considérables prennent pour prétexte de leur schisme la retraite de Joseph. Je suis si persuadé de votre amitié, que je compte que pour affermir ma Couronne, vous ne balancerez pas de quitter la dignité de Patri-

che. Jean Veccus qui n'aimoit pas cette dignité, & qui espéroit que le retour de Joseph pourroit arrêter la fureur des schismatiques, se retira dans un monastere, croiant que les circonstances critiques où il se trouvoit, exigeoient de lui cette démarche, qui d'ailleurs n'étoit pas conforme aux régles communes de l'Eglise.

LVI. Fureur de schismatique Exil de Jea Veccus. Sa Fin. Réflexions

On porta au Palais Patriarcal sur un brancard Joseph, qui à peine respiroit encore. Les schismatiques se servirent de son nom & de son autorité pour s'abandonner aux excès les plus crians. Ils firent les cérémonies de la réconciliation de la grande église, par l'aspersion de l'eau-benite sur les galeries extérieures & sur celles du vestibule, sur les tribunes & les colonnes ; & au dedans de l'église sur les saintes images, qu'ils croioient profanées. Tout le monde se mit en pénitence, comme si la réunion eût été un crime des plus énormes. On lut publiquement dans l'église un Décret fait au nom du Patriarche ; qui déclaroit suspens pour trois mois les Prêtres & les Evêques. Ceux qui avoient été envoiés à Rome furent déposés, parce qu'ils avoient assisté à la Messe que célébroit le Pape. L'Empereur Andronic souffroit & autorisoit tous ces excès. On tint ensuite un Concile à Constantinople, où Veccus fut condamné. Pendant les quinze ans qu'il survécut à sa condamnation, il fut toujours en exil & en diverses prisons. Il persévéra dans l'union avec l'Eglise Latine, & mourut à la fin du mois de Mars 1298. C'étoit la plus grande lumiere qu'eût alors l'Eglise Grecque. Il fit un testament où il dit : Plusieurs mourant en exil & en prison, & n'aiant rien dont ils puissent disposer, ne laissent pas de

faire un testament pour se justifier des crimes dont on les accuse. Je fais le mien au contraire pour confesser le crime pour lequel je suis persécuté, qui est de soutenir que le Saint-Esprit procéde du Pere par le Fils. Il s'étend ensuite sur la preuve de ce dogme, & ajoûte à la fin : Je n'ai ni argent ni héritages dont je puisse disposer ; on m'a tout ôté avec mon Siége ; mais le peu qui me reste dans ma pauvreté, je le laisse à partager à ceux qui sont demeurés avec moi dans ma prison, dont l'un me tient lieu de fils, & l'autre de domestique. Il fut enterré sans cérémonie au lieu même où il étoit enfermé. Il a laissé un nombre considérable d'Ecrits, la plûpart sur la Procession du Saint-Esprit & sur l'union des églises. Tous les Ouvrages de ce grand homme se trouvent dans le premier & *dans le* second volume de la Gréce Orthodoxe d'Allatius, qui fait encore mention de quelques Traités de Veccus dans le second livre de l'Accord de l'Eglise Grecque & de l'Eglise Latine.

Le Lecteur sent à combien de réflexions peut donner lieu la grande affaire que nous venons d'exposer : mais nous croions devoir les renvoier au dernier Article. Nous ne pouvons néanmoins nous dispenser d'en faire ici une, qui se présente tout naturellement à l'esprit. Qui n'auroit cru que tant de démarches de la part de l'Empereur Michel, du Patriarche Veccus, de plusieurs Papes, & des plus grands hommes de l'Eglise, ne dussent avoir les suites les plus heureuses pour la réunion des Grecs avec les Latins ? Cependant tous ces mouvemens aboutirent à la derniere consommation du schisme des Grecs, & ne servirent qu'à montrer que le mal étoit incurable. Au

uger que par les dehors, rien de plus beau
jue le zéle de l'Empereur : mais ce n'étoit de
à part qu'intérêt temporel & politique. D'un
utre côté la plûpart des Papes qui entrerent
lans cette affaire, n'avoient pas à beaucoup
orès des vues assez pures : il paroît que leur
grand objet étoit d'étendre leur domination
ur l'Eglise Grecque, comme sur toutes les
glises d'Occident. Est-il étonnant que Dieu
n'ait pas béni une entreprise, dont le motif
n'étoit, ni sa gloire, ni l'intérêt de la Religion ?

Fin du neuviéme Article du treiziéme siécle, & du cinquiéme volume.



TABLE
DES MATIERES
Contenues dans le cinquiéme Volume.

A.

B.

C.

E.

F.

G.

H.

I.

Ses

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

X.

Z.

Fin de la Table des Matieres.

Additions & Corrections.

Page 10. *ligne* 35. *lisez* disoit. *Ibid. l.* 36. *lisez* rétablir. *Ibid. l.* 37. *après* Chevaliers, *mettez un point & une virgule. p.* 25. *l.* 19. de l'obédience, *lisez* d'obédience. *p.* 29. *l.* 21. *immédiatement avant le nombre* XII, *ajoutez*. Il est à propos de marquer encore ici l'origine des Hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem, dont nous avons déja eu occasion de parler plusieurs fois. Pendant que Jérusalem étoit sous la puissance des Califes Fatimites, des Marchands d'Amalfi en Italie, qui trafiquoient en Egypte & en Syrie, obtinrent la permission de bâtir vis-à-vis du Saint Sépulcre un monastére en l'honneur de la Sainte Vierge, où les Pélerins Latins pussent trouver l'hospitalité. Et comme il y avoit aussi des femmes qui faisoient le pélerinage, on bâtit ensuite un autre Monastére dédié à Sainte Magdelaine, pour des Religieuses, qui pussent rendre les mêmes services aux personnes de leur sexe. Enfin les moines du premier monastére fondirent un Hôpital pour les Pélerins malades ou pauvres : car plusieurs aiant consumé ou perdu dans le voiage ce qu'ils avoient apporté, se trouvoient réduits à la derniére misére. Cet Hôpital fut établi sous le nom de Saint Jean l'Aumônier, & étoit sous la direction de l'Abbé de Sainte Marie. Les trois Maisons, savoir les deux Monastéres & l'Hôpital, n'avoient point de revenu fixe, & subsistoient de ce que les Marchands Latins offroient volontairement. Quand les Croisés firent la conquête de Jérusalem, l'Abbesse de la Magdeleine étoit une noble Romaine nommée Agnès : le Maître de l'Hôpital étoit un homme vertueux nommé Gérauld, qui servoit les pauvres depuis long-temps, sous les ordres de l'Abbé & des Moines de Sainte Marie. Son successeur fut Raimond du Pui, qui eut avec le Patriarche Foucher le différend dont nous avons parlé dans l'Article V. à la fin du vol. précédent. Depuis la conquête des François, ces Hospitaliers se tirerent de la jurisdiction de l'Abbé de Sainte Marie. Et ensuite étant devenus fort riches, ils obtinrent du Pape d'être exempts même de la jurisdiction du Patriarche. On voit quels étoient leurs priviléges par la Bulle d'Anastase IV, adressée au Maître Raimond.

A sa priere & à l'exemple des Papes Innocent II, Célestin II, Lucius II & Eugéne III, il prend l'Hôpital de Saint Jean de Jérusalem, sous la protection du Saint Siége, & lui accorde de grands priviléges. On voit dans la même Bulle trois sortes de personnes, qui composoient l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, les Chevaliers, les Clercs, & les Freres Servans. Le Pape confirma à cet Hôpital toutes les Seigneuries & les terres qu'il possédoit en Asie & en Europe. Foucher Patriarche de Jérusalem fit en 1155, comme nous l'avons dit, de grandes plaintes contre les Hospitaliers, qui abusoient des étranges priviléges que les Papes leur avoient accordés. Outre celles qui lui étoient communes avec les autres Evêques, il en faisoit encore de particulieres. Comme l'Hôpital de Saint Jean étoit vis-à-vis de l'église du Saint Sépulcre, les Chevaliers avoient la malice de sonner leurs cloches toutes les fois que le Patriarche vouloit prêcher, ensorte qu'il lui étoit impossible de se faire entendre. Ils ne cessoient aussi de l'insulter en toute sorte d'occasions. Quoiqu'âgé de près de cent ans, il s'embarqua avec deux Archevêques & cinq Evêques, pour aller en Italie adresser au Pape Adrien IV. ses justes plaintes. Mais nous avons vu combien fut infructueux un voiage si long & si pénible. Il n'y eut que deux Cardinaux qui leur furent favorables. Les Hospitaliers avoient rendu leur cause favorable par la grandeur de leurs présens. Nous pouvons joindre encore ici l'établissement d'un autre Ordre Militaire, qui en peu de temps devint fort riche & fort puissant. Pendant le siége d'Acre, quelques Allemans de Brême & de Lubec, touchés de compassion pour les malades de l'armée qui manquoient de tout, établirent un Hôpital sous une tente où ils servoient charitablement les malades. Il y avoit déja auparavant à Jérusalem un Hôpital de la Nation Teutonique. Car depuis que la ville fut habitée par les Chrétiens Latins, les Allemans qui y venoient en grand nombre, n'entendant point la langue qui s'y parloit, c'est-à-dire, le François, ne savoient à qui s'adresser. Mais Dieu inspira à un vertueux Allemand qui étoit établi avec sa femme, de bâtir à ses dépens un Hôpital pour les pauvres & les malades de sa Nation. Ensuite, du consentement du Patriarche, il y joignit un Oratoire en l'honneur de la Sainte Vierge. Quelques personnes touchés de l'exemple de sa charité se donnérent à cet Hôpital, & s'engagérent par vœu au

service des Pauvres. Dans la suite il s'y joignit des Chevaliers & des Nobles, qui crurent devoir prendre aussi les armes pour la défense de la Terre-Sainte. Cette dévotion s'étant donc renouvellée à l'occasion de l'Hôpital dressé dans le camp, on résolut de former un troisiéme Ordre Militaire, à l'imitation des Templiers & des Hospitaliers de Saint Jean. Le dessein fut approuvé par le Patriarche, les Archevêques de Nazaret, de Tyr & de Césarée, & par les Evêques d'Acre & de Bethléem, par les Maîtres du Temple & de l'Hôpital de S. Jean, par le Roi Henri de Jérusalem, & les autres Seigneurs du païs. Le Pape Célestin III confirma par une Bulle de 1192 ce nouvel Ordre, qui fut nommé l'Ordre des Chevaliers Teutoniques de la Maison de Sainte Marie de *Jérusalem*. Leur habit étoit un manteau blanc sur lequel il y avoit une croix noire. Le Pape leur donna les mêmes privilèges qu'avoient les Templiers & les Hospitaliers de S. Jean.

P. 31. *l.* 29. *lis.* retirerent. *p.* 35. *l.* 29. *lis.* fortit. *p.* 36. *l.* 30. *lis.* lui même *p.* 39. *l.* 20. *après* publiquement *mettez deux points*. *p.* 42. *l.* 2. *après* trois ans *mettez un point*. *p.* 62. *l.* 18 & 19. *lis.* imposer. *p.* 77. *l.* 21. *lis.* après. *p.* 80. *au sommaire* III. *lis.* rétablit. *p.* 81. *l.* 26 & 27. *lis.* dignité. *p.* 88. *au sommaire* XI. *lis.* éducation. *p.* 90. *l.* 8. *après* ardeur, *ôtez la virgule*. *p.* 97. *l.* 33. *lis.* leurs. *p.* 104. *l* 25. *lis.* résoudre. *p.* 120. *l.* 22. *après* dit-il, *mettez une virgule*. *p.* 122. *l.* 14. *lis.* par. *p.* 123. *l.* 1. *lis.* soulagement. *ibid. l.* 13. *après* nourriture *mettez deux points*. *p.* 131. *l.* 32. *lis.* 1137. *p.* 133. *l.* 31. *lis.* subtilisoient. *p.* 134. *l.* 34. *lis.* de Luques. *p.* 135. *l.* 35. *lis.* choses *p.* 138. *l. dern. lis.* simplement. *p.* 140. *l.* 21. *lis.* Ouvrages *p.* 142. *l.* 27. *lis.* ont passé. *p.* 149. *l.* 26. *lis.* Champeaux. *p.* 150. *l.* 3 & 4. *lis.* troisiéme. *p.* 152. *l.* 1. *après* Flore *ôtez la virgule*. *p.* 155. *l.* 36. *lis.* d'Afrique. *p.* 158. *lis.* Article XII. *& de même au titre courant jusqu'à la fin de l'Article*. *p.* 159. *l.* 25. *après* prébende *mettez deux points*. *ibid. l.* 26. *après* serviettes *ôtez le point & la virgule*. *p.* 164. *l.* 26. *lisez* Il. *p.* 175. *l.* 25. *lis.* avec une partie. *p.* 179. *l.* 18. *lis.* Clercs. *p.* 184. *lis.* Article XIII. *& de même au titre courant jusqu'à la fin de l'Article*. *p.* 185. *l.* 9. *lis.* qui. *p.* 189. *l.* 23. *lis.* qu'il y eût. *p.* 191. *l.* 30. enrichi, *lis.* enchéri. *p.* 199. *l.* 12. *lis.* certains. *p.* 204. *l.* 18. apprend, *lis.* apprendra. *ibid. l.* 20. *lis.* s'exprimoit ainsi. *p.* 205. *l. dern. lis.* dégénérerent. *p.* 209. *l.* 30. *après* raisonnement *mettez un point*. *p.* 211. *l.* 4. *lis.* premiere. *ibid. l.* 27. *lis.* voioient.

p. 212. *l.* 7. *lis.* Christianisme. *p.* 214. *l.* 8. *lis.* tous. *ibid.* *l.* 28. *lis.* Chrétiens. *p.* 215. *l.* 11. *lis.* Terre. *p.* 218. *l.* 21. *lis.* l'eut mis. *p.* 226. *l.* 34. *lis.* fut. *p.* 232. *l.* 6. *ajoutez*: Mort de S. François. *p.* 235. *l.* 9. *lis.* 1248. *p.* 238. *l.* 32. *lis.* Conciles. *ibid.* *l.* 35. *lisez* Concile. *p.* 245. *au sommaire mettez le nombre* V. *p.* 247. *l.* 3. *lis.* fossés. *p.* 252. *au sommaire mettez le nombre* X. *p.* 254. *l.* 30. *lis.* dit. *p.* 271. *l.* 31. *lis.* présence. *p.* 285. *l.* 10. *lis.* d'une. *p.* 287. *au sommaire lis.* Eglise. *p.* 291. *l.* 14. *lis.* étoit. *p.* 305. *l.* 33. *lis.* Comte. *p.* 313. *l.* 1. *lis.* Euverte. *p.* 326. *l.* 32. *lisez* connoissance. *p.* 331. *l.* 17 & 18. *lis.* l'Université. *p.* 335. *l.* 7. *lis.* château. *p.* 337. *l.* 4. *lis.* Provence & *mettez ensuite un point & une virgule.* *ibid.* *lis.* parens. *p.* 339. *l.* 7. *lis.* été. *p.* 341. *l.* 29. *lis.* dyssenterie. *p.* 347. *l.* 34. *lis.* Conrad. *p.* 348. *l.* 18. *lis.* entre. *p.* 362. *l.* 5. *lis.* plaine. *p.* 376. *au sommaire* Les, *lis.* Ses. *p.* 382. *l.* 35. *lis.* chemin. *p.* 383. *l.* 20. *lis.* d'abord. *p.* 390. *l.* 6. *lis.* Comme. *p.* 391. *l.* 1. trouve, *lis.* se trouve. *ibid.* *après* miracles, *mettez deux points.* *p.* 392. *l.* 22. *lis.* Chef. *ibid.* *l.* 26. *lis.* heureusement. *p.* 401. *l.* 13. *lis.* différens. *p.* 405. *l.* 4. *lis.* soustraire. *p.* 406. *l.* 30. *lis.* S. Siége. *ibid.* *l.* 36. *lis.* Chaire. *p.* 407. *l.* 16. *lis.* résolut. *p.* 410. *l.* 29. *lis.* qu'il. *p.* 411. *l.* 12. *après* l'argent, *mettez un point.* *ibid.* *l.* 13. *lis.* Citeaux. *ibid.* *l.* 28. *lis.* de l'Ordre. *ibid.* *l.* 29. *après* prieres, *mettez un point.* *ibid.* *l.* 35. *lis.* Cens. *p.* 415. *à la fin du sommaire*, *lis.* allarmes. *p.* 420. *l.* 19. *lis.* demandoient. *p.* 424. *l.* 25. & 26. *lis.* C'étoit environ. *p.* 425. *l.* *dern.* *du sommaire*, *lis.* Grégoire X. *p.* 441. *l.* 34. lettre, *lis.* lecture. *p.* 447. *l.* 10. *lis.* entre autres. *p.* 457. *l.* 20. *lis.* fondée. *p.* 460. *l.* 26. *lis.* écrivirent. *p.* 464. *l.* 27. *lis.* vertu. *p.* 467. *l.* 17. *lis.* dégat. *p.* 468. *l.* 30. *lis.* reçoive. *p.* 474. *l.* 6. ces, *lis.* ses. *p.* 476. *l.* 11. *lis.* m'apporte. *p.* 498. *au sommaire mettez le nombre* IX. *p.* 501. *l.* 19. *lis.* démolissant. *ibid.* *l.* 30. *lis.* innombrable. *p.* 508. *l.* 1. *lis.* l'Episcopat. *p.* 512. *l.* 20. biens, *lis.* liens. *p.* 518. *l.* 35. *lis.* motif. *p.* 519. *l.* 22. *lis.* à lui. *p.* 425. *l.* 9. *lis.* ausquelles. *p.* 529. *l.* 34. ils, *lis.* il. *p.* 532. *l.* 20. *lis.* si. *p.* 534. *l.* 11. *lis.* Bonaventure. *p.* 537. *l.* *dern.* *lisez* rendre. *p.* 538. *au sommaire*, *lis.* Freres. *p.* 540. *l.* 7. *lis.* Deux ans. *p.* 541. *l.* 10. *lis.* tint. *ibid.* *l.* 13. *ôtez* dans. *ibid.* *l.* 16. & 17. *lis.* relevé. *p.* 544. *l.* 24. *lis.* Ils. *ibid.* *l.* 26. un, *lis.* une. *p.* 555. *l.* 18. *lis.* Compostelle. *p.* 558. *l.* 1. trouver, *lis.* prouver. *p.* 565. *l.* 17. *lis.* plaignoient. *p.* 567. *l.* 33. *lis.* continuant. *p.* 569. *l.* 6. *lis.* Lorsqu'il. *p.* 579. *l.* 4.



